

60 w2 Le présent registre des délibérations du bouseil municipal de la Ble de montata contenant trais cent pages, a élé colé et paraphé par west, tous Préfet de Sailis, for premiere et dernière page. . Seulis de 9 Janvier 1958. Séance du 10 janvier 1958 Es des famines mil ment cent conquente hunt à veugt houses, les montres du consil Municipal de montataire diement convoquies le sur fancier, le sont rivois en séance ordina la Maine, Louis la frésidence de Mondreux Courd, Maire. Elacent freients: No My. Come Godant, Michon, C4 - Koobing, N. M. Rager, Belances, tallers, Kelland, Ving, Brymant, Bas, Schmitt, Jiens, Ofdenhows. abbut excuses: M. M. Measie referente for l'Esteur. Videouet referente for le Cour, Remand refere Sends for m Schniett, M. Wattelet, M. M. Dandier, Meelly, Colullant, way represented. absent non excuse : hi faughon . Moudiaux Erry a ité nomme serétaire. Le favier verbal de la frécidente hiance est le et adopte à l'incommenté. Délibération du le Compte administratif frésente par le maire pour l'exercise 1955. Le Compte administratif prémité par le mais pres l'exercice 1956 et dont un exemplaire est déposé à or chived de la Inaine, frétente les réduttats duivants : Recetted ordinaries at extraordinaries: 98.771.328 found Tepender ordinares et extraordinared: 75. 497. 678 facul. Especident de recettes: 23.073.650 francé Le Contail Municipal reinne sons la frésidence de M. Lucia fodact, I un de les membres désique conformement amp dispositions de l'article 56 de la loi du 5 avril 1784; Tu les acticles \$1 et 151 de la dite loi Est d'avis d'affronce le Compte administratif frients par le maire four l'operain 1956 approbation du Compte de gesting du Receveur Municipal. Le Consil Municipal, Tu le Compte rendu par le Recurent Municipal, de del resetter et défenses form l'apereire 1956; Considerant que les opérations out fam cégulières et sufficement furtilier ; Demande qu'il place au Juge des Comples, de l'affrance. Etabliblement du bunget hupplementaine de 1957. Le Consul Municipal sur le vu des frécies qui lui sont sommes fax m's mais. fracie à l'établissement du budget happlimentaire de l'exercice 1957, qui frédente les contrats housele et dont un exemplaire est déposé aux archives de la maine. Recelles et dépunées sufflimentaires : 92. 808. 005 frances. Bureau d'aide boriale affaibation du Compte administratel de 1956 et du budget suppli mentain de 1957. Ques au Conseil. Le Contail municipal donne and favorable à l'affectation du Compte administrates de l'ordonnetiere. Mureau d'aide briek four 1986 et du bredget additionnel de 1987, frédente far les mambel de la Commission administrative du traveau d'ande tousele dans la tianne de ce four.

aménagement de l'école des filles.

Montine la maire refrer que le Contril aprincipal a . au cours des années féricientes, cuirage la modernisation de l'école des felles .

Faux le but de remission à son état actuel, il document un profet étable par l' f. P. Rousseaux architecte à bail, en égaculion du professione élabor par s'hylecting dealémagne de s'oir (bunant 1º 4 efferieur fax Barreine la Pript de l'air la 12 mai 1956).

Les flant out its étables en lanant comple des ains autoisses de le biving mahitecte conseil au Montres de l'Education Nationale.

Le but estential du feofet est du modernation cette école dont les classes actuelles sont vituales, sal informais, mal destecnes four le dervice et insufficamement ventilées d'une part et d'autre de ceur dans la cour expictante, un fréau comment d'une surface sufficante, avec current des fries au dessous, un remplacement de l'anning fréau ouvert à tous veuls la fetet et des WC au dessous, installabres et insufficients et que levout démolis.

defente telle qu'elle résulte du devis estimatif. Le chiffe à la toume de 19.751.452 famel

Il simile l'assemblé à frender commaissance des fisies du profit et à le fronconcer ha don épecation le locales Messaire de propose de la la maine et examine les documents boumis à long examine;

Considerant que la travame facfilie sont indispensables et unquite

Conditionet que les flans et seons présentes foresistent convenablement étables.

appearere bels qu'ils bout friends. bout révere de la décision de 20 à mundre de l'houration halis male aurquel ils becout boumes, les flaces et devis bresses fax m'f. P. Poulleau arabitecte, aux fins ci dellas.

Le Contril Municipal solliente de Mi le Ministre de l'Education hationale, une hebreution sur les fonds de L'Etat, cabulé den les bases déterminées par le riffement su virquent.

Le comflement de la dépende bora esteré d'une part au mayen del crédit insait au titre de l'allocation secolar l'programmes le l'écolo des filles 1955-1956, 1956-1957 et évancuellement 1957-1957, d'autre fact par un empreunt à contracter cupies d'une établissement fishere. Creating d'une écolo francieur rue mertiain, land un immemble département à la brieté

Mouseum le meire explore qu'à la huite de pombarlent engages aure la boute Ulimon, il a obleme de cette bourse, l'autorisation d'althre à tite quoisemp, mais précaire et estautistement révocable fendant l'année berlaise 1957-1958, la balle de la Cour des banes que la det bouite frassite rece Merkay, frant l'établissement d'une école à deux classes, on attendant la mise en benie de greupe berlaire de la sue buie blance.

Il communique à l'attentie, le concerting father ever la bourte Memor et réflect les conde

I'autre fact, efig le donner datisfaction à la demande de la briefe Union, il a fait établice fact le Comfacquie d'Abbusaurer "Obsé" dont le biége broud est à Best de Bredunaed Portermière un contrat d'admonner contre l'usancie dont il donner commissaure et doluir à garante la fabilité contre les conségnment d'une dessité faurant y surverie fact buite de la federe de l'évale.

Offile à délibérer, le louseil municipal donne son approbation :

19 i la commenció passei une la bainte Elhion any find ci-desses et qui il autorin annie

10 Jamin 1958 bureau d'aide Aveiale. approbation du Comple de gestion du Recever for l'amé 1986. avis du Consil. Le Conseil Memicipal. To le complé render par le Recever du Bresson d'aide houele pour l'espereica 1956; Tu la déliberation de la Commission administrative du 10 famines 1958 hur ca comple. Considerant que se comple parait régulier et qu'il n'a boulever ni observations ni riemes de la Commission administrative, est d'avis qu'I y a lieu de l'affacusor. Mégie Communale d'Elesticité de Montataire. Affrobation, du Compte administratif et du Compte de gestion du Recueux from 1950. Le Consul Municipal donne avis favorable à l'approbation du Comple administratif de l'orden nateur de la Régie Communeale d'Electricale de Reontalaire et du Compte render fan m' totat, Ra vous Spicial de la dete Régle, fores l'aprecier 1958. approbation du budget desfilimentaire de 1957 et du budget primité de 1958. Le Courteil Municipal donne avis favorable à l'affrobations du budget sufflimentaire de 1957 à de bredzet frimalf de 1958, frésentes par la Commission administrative de la Régie Communate d'Electronte de Montalaire, dans la scance du 9 fanvier 1958. Revening des listed electoraled L'ament Memoripal dicide le mainting en fonctions pour l'amé 1958, des délégués désignées le La decumbre 1958, pour faire faraie des divertes commissions de révision des listes ilectorales (liste electorale politique, Erchenal de Commerce et Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre dipartementale d'agriculture, Chambre des Mikers). bu ce que concerne le Conseil de francé hommes, il déseigne N. M. quemachen Regio comme ile hur fattoy, Brynaest Robert comme ilectore ourise et chiddennacht filbert comme ilector employé, pour faire partie de la Commission de révision de cette liste en 1958. Demande fridenter for la Société des Ponts et travany en fee, en vue de l'installation d'a vie femie industrielle à la travertée du chanin départemental n°123. Quis du Consul. houseaux le haire communique à l'assemblei, le dossier de la demande préventse par la briste des Pouls et travaires en fee, à l'effet d'être austorisé à sistaller some voie ferrée industrielle à le haveren du cheming departemental of 188, destines à roleix bois usine à une parcelle de horaig dont elle est proprietaire et hur lequel elle se houve dans la nécessité d'entreposer des ficiel des mined et devant retter en block, afin de batis faire any demandel d' E. F. de la S. N. C. T. at des Buchs at Chauseup Mouseur le mans expose que cette domande a fait l'objet d'ens cugiste de commedo et un commodo du 26 novembre au of dissulve 1957, au court de laquelle assource observation, ou reclamation n'a de formulei , que par ailleurs este demande a reçu un aire favorable Il civile I assemble à formules los avis hur est objet. Le Consid Municipal afrès en avoir deliberé: Considerant que l'établissement de la voie ferie profètée à le havretie du chemis dépar-Secreental 70 123 her leguel la co automobile et des véhicules à deux roues est intante, feut se ce fait durant four les resagers une gene infortante et même la cause d'accidents. comme il l'a été constaté à l'emplacement d'installations binclaires Four est molifs, innet un avis défavorable à la demande de la boale fétilionneire.

10 Jamin 1958 Aurean d'aide breigh. approbation du Corrette de gestion du Resement de Lamie 1956 avis du Conseil. Le Consid Memicipal, To be comple render par le Recever du Mireau d'aide devele pour l'exercice 1956; Tu la deliberation de la Commission administrative des 10 famines 1958 hue ca compa Considerant que ce comple paraît régulier et qu'il n'a bouleve ni observations ni cienne de la Commission administrative, est d'avis qu'il y a lieu de l'affronce. Régie Communale d'Elsebicité de Montataire. Officobation de Compte administratif et du Compte de gestion du Recueux from 1958. Le Condril Municipal donne avis favorable à l'approbation du Compte administratif de l'orde nateur de la Réfie Communale d'Ilsebiente de Montataire et du Compte rendu fair m'était, la veux spicial de la dite Régie, pour l'apricie 1956. affirolation du budget beefflementaire de 1957 et du budget primisé de 1958. Le Couleil Municipal donne aus favorable à l'affrobation du budget sufflimentaire de 1957 à du budget princiel de 1958, frésentés par la Commission administrative de la Réfie Com d'Electricile de Montalane, dans la béance du 9 famir 1958. " Mevering des listed electorales L'Consent Municipal decide la maintaig en fonctions pour l'anné 1958, des délégéées désignées à La decembre 1954, pour faire factic des diverses commissions de révision des leites électorales (la ilectorale politique, Erchinal de Commerce et Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre departementale d'agriculture, Chambre des Mikers). For a que concerne le Conseil de francé bonned, il déligne No. M. Germaley Régio comme ils here falloy, Brynaint Robert comme ilectane ourse et chiddennacht fillert comme ilectua employé, pour faire faite de la Commission de révision de cette liste en 1958. Demande prisenter par la Svinte des Ponts et travang en fee, en vue de l'installation d'a vie ferné industrielle à la travertée du chanin départemental 4°123. avis du Conseil. hientieux le maire communique à l'attemblei, le dossier de la demande principie par la brief des Pouls et Travarez en fee, à l'effet d'être austorisée à sistaller une voie ferrie industrielle à le havechi du cheming difartemental of 123, destines à relier bon usine à une percelle de horang sont elle est proprietaire et her lequel elle de houve dans la nécessité d'autrepour du fixed de mined et devant retter en Hock, afin de balisfaire any demanded d' E. F. to la S. N. C. T. at det Ponts et Chauseier. Mondeux le mane appose que cette demande a fait l'objet d'ence enquirte de commode et en commodo du Eb novembre au of demnitre 1957, au court de laquelle accourse observation oce reclamation n'a de formulei ; que par ailleurs cotte demande a reçu un avis favorable Il cevile l'assemble à formules los avis sur cet objet. Le Conseil Municipal afrès en avoir delibère. Contiduant que l'établissement de la voie ferie proplée à la harresse du chemin departerrental yo 123 how legal la circe feut se ce fait durant foux les resegers une gene infortante et même la cente d'accidente omme il l'a été constaté à l'emplacement d'installations bourlains. Pour est most, innet un evis défavorable à la demande de la boaile fétitionnaire.

Omenagement de l'école du fillet.

Merenine la maire appear que le Consid oquinifel a , au cours des années ferred la modernisation de l'école des felles

Faus le best de remidere à son élet adust, il souvert un people étable par 2 1. 1. Rou architecte à bail, en égéculing du fengenemie dalon fer l'hépeting académique à 1 our l'éve 9°4 affronci fac mouseine de Ripl de Pare la 18 mai 1986).

Les flans out its étables en lanant comple du avis autorisés de le binny mahitacte conseil and Moustine de l'Education Rationale.

Le but estated du fasfet out de modernier sells écols dont les clases actuelles sont vituales, mal cilamies, mal deserves four le service et insuffisamment ventilées d'une fact et d'autre fact de crier dans la com existante, un frian connet d'une surface sufficielle, avec construction des fruis au descous, su remplacement de l'ancien ficare ouvert à tous suits et hap felet et des WC au dellous, intalabres et indufficants et que haout démolis.

La défense belle qu'elle résulte du dans estimaté. Le chife à la toume de 19,711 412 pand y compris les honoraires de l'architecte.

Il inte l'assenté à frendre commissance du ficies du profit et à le française du Le Consul Municipal après avoir entendre l'appar de M'le Maine et examine les de

Considerant que la travaire proféss sont indispensables et urquist

Considerant que les flores et deux présentes facaissent commassement élablis.

approve hele qu'ils sont fréendes, sons reserve de la décision de Voi à munela de l'houvaling halis nate ampquals ils surveit sommes, but places et devid duessis fax m' J. P. Roussian arabitate, any find

Le Couril Municipal bollierte de Mi le Ministre de l'Education hationale, une hebren les fonds de l'Elet, calculie sur les bases déterminées par le réglement un viqueux.

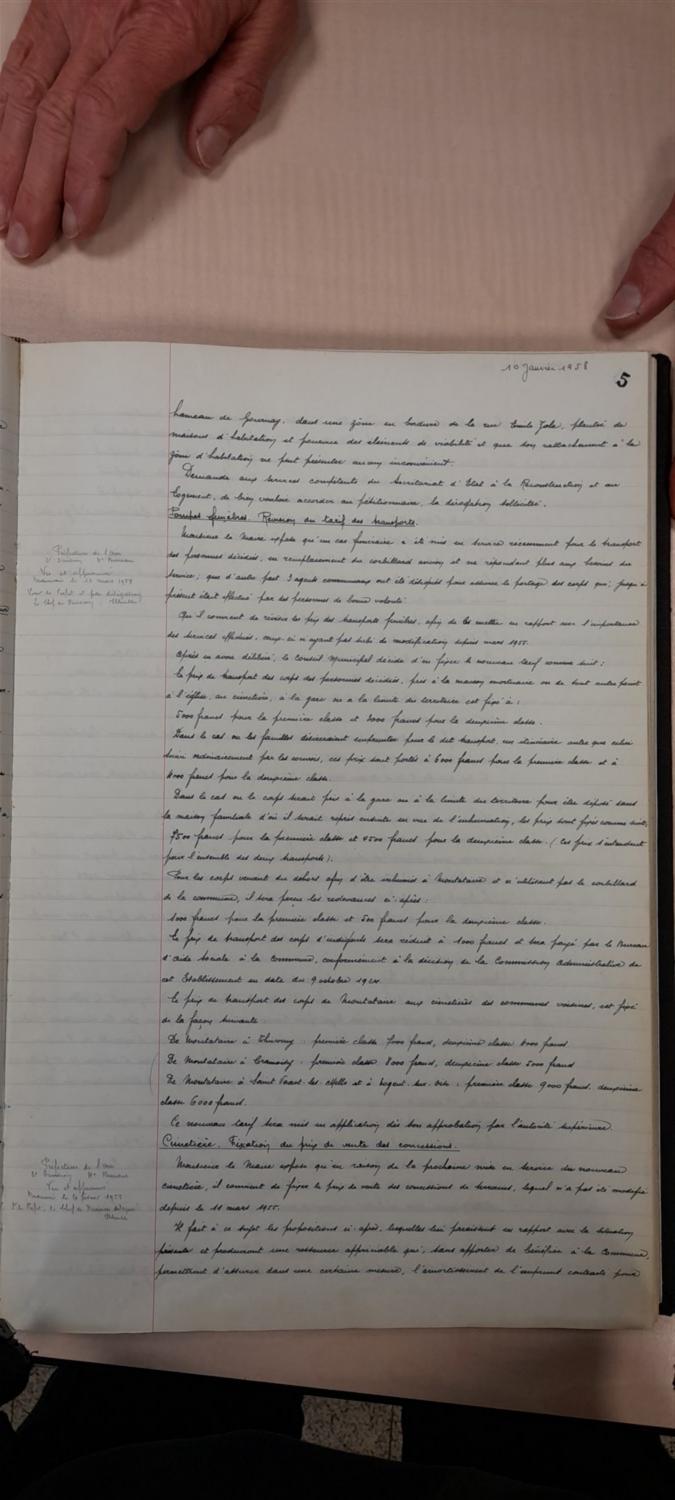
Le complement de la dépuse sera esseré d'une fact au moyen des crédits insoit au titre a l'allocation bevlaire (programmes le l'icula des filles 1955.1956, 1956.195) et évaluellement 1957. 1952, d'autre part par un empreunt à contracter auprès d'un établissement filler. Cesaroy d'une écolo fesvissue rue mercay, asul un immemble affortement à la boieté

Ulman Convention allurance. Monstein le maire expose qu'à la huite de fountailers engages avec la boute Ulimon, il a able de cette Ascieté, l'autorisation d'utilisse à titre gracieup, mais fiséaire et estatiflement révocable fendant l'année declaire 1957-1958, la halle de la Cour des hancs que la dit bonité passère rue Merkay, from l'élablissement d'une école à deux classes, en attendant la mise en se du geoupe destaire de la rue louis Bland.

Il communique à l'assumble, la convention fastie evec la Societé Usuror et reglent les conde friend d'ulilitation de l'immarble en cause.

N'autre fact, efig le donner batisfaction, à la demande de la briste Ulinon, il a fact italie for be Compaquie d'assurances "Obre " dont le hige boual est à Paris s' Boulevant Portso un contrat d'assurance contre l'incentre dont il donne commissance et destine à garante la furficielle contre les conséquences d'un hundre formant yourneme par suits de la férieure de l'évole.

10 Janin 1958 E) au contrat bouscut à la C' d'assurances abri au garantie des riègnes. le effaire à ligher. pouvant être mis à la charge de la Commune. Pemboursement de fournieurs serbaires à la volle de Crail. le Control Municipal décide le combondement à la lille de broil, de la valeur des form hurs herlaines deliveres any élèves de cepontataire, boit 19 ayant fréquente les circles maternelles et 58 ayant fréquents les isoles françaises de bail, fendant l'année beslaire 1956-1957. Level of allowers 1978 handered la défense en récultant, do 2 for france, calculie à raitor de 600 france fax élève de l'école maternale et 1100 france par cleir des écoles frances. Sora imputar au crédit ouvert au Budget de 198), chafiler 13 article 13, pour formeures deslaced. Cantine devlaire, Indermete de responsabilité allouée au Régisseur. Reconduction en facin Le Conseil Municipal décide de reconduire en faveux de Mª Balling, régisseur de la caudine de M- Balling. scolarie à compter du 3 octobre 1956, l'indomnité de responsabilité annuelle de 2000 frances allouir far de diblusting du 16 novembre 1954, à Mª Joubert l'ayout frécédée dans l'equ. cier de les fonctions. la dipense dera comme précédenment, impulsé au crédit ouvert chapitre 17 article 1 du budget, four "Caudine Acolane, haitements et indemnités". adhéring de la Commune de Villers. Saint. Paul au Syndicat intercommunal de L'affin Belles et fabitations à loyer modéré de Créé. Montataire. avis du Conseil. Mondemes de Maire expose que la Consul Municipal de la Commune de Villers - Saint . Paul a for deliberation du 28 octobre 1957, décide l'arthérien de cette commune au figudicat inte communel et à l'office Public d'Habitations à Loyer modice de breil. Montataire. Qu'any hours de l'article 169 de la loi du 5 avril 1884, il affirhent au Fifet d'an boiser le rettachement de le commune sont il l'agit any organismes fricites, afrès evis de commune primitivement associais. Il invite un consigneme l'assemblé à de prononcer her cet objet. Ofices en avoir deliberé, le Conseil Municipal innet un avis favorable au cattachoment de la Commune de Villers-bant Paul, au Syndicat Intercommunal et à l'office Public d'Hobitations à Loyer moderé de Preil. Montataire. Thay o' urbanisme Demande de derodation-Mondieux le Maire repose qu'il a été bassi fan hi Butre demeurant à Reoutalaire so Luis Heur, d'un derrande bendant à obtenir une diragaling les fermettant de construire hur un terraing bitue à effortataire une tomile gola, cadastre berlion D 7 - 69 p à 75 p. Il fait commeiter que d'après les dispositions du flay d'unhacierne, la herrain dont el s'apr est belei en zone non accificanci, qu'il est proprier à la construction et que rein ne facil to muite l'assembles à formules ton avis tre at objet. Le Consul Municipal afrès en anni delline, Considerant qu'il y a lim de favoriser touber les initiatives bens



hameau de Journay, dans une zone en bordure de la rue tombe Jole, plantes de meistour d'habitation, et pouvenu des ilements de viabilité et que son rattachament à la jour d'habitation ne peut présenter au any inconvenient.

Demande any horized completents du Secritariat d'Elet à la Reconstruction et au Logement, de bien vouluie accorder au fébilionnaire, la décapation sollicitée.

Forwhat Semichael. Revision du tail des transports.

heoretieux la maire upfale que un car funciaire a ili mis en service récomment font le transport des foresunes deixides, en remplacement du corbilland ancien et me répondant flus aux bearins du service; que d'autre fact 3 aquels communaux ont élé délégées four acture le fortage des coeps qui; paqu'a frédent élant effectué fax les fectornes de boune volonte.

Qu'il connent de reviser les fris des hansports femilies, afin de les mettre en raffort ann l'importance des dernices effectués, consp. ci n'ayant ful buli de modifications defined mans 1955.

après en avoir delibéré, le conseil municipal décide d'en fique le nouveau leuf conome duit :

Le pris de hampat des corps des fectornes décidés, fris à la maison mortuneire on de bont autre faint à l'éfler, au cuinctive, à la gace on a la lieute du territaire est figé à :

5000 france pour la fremiere classe et 2000 parcet pour la demperime desse.

Trans le cas on les familles désirerainet empeneter four le det hampert, un itéminaire autre que entre duini ordinairement par les couvois, ces prix sont portés à 6000 francé fonce la premier classe et à kroo francé four la domprime classe.

Sans le cas on le confe breait fies à la gare on à la limite des territoire four être député sans la maitry familiale d'où il serait répris cutuite en one de l'inhumation, les prix dont fixe comme suit, \$500 frances four la franceire classe et 4500 frances four la demprésion classe (les frix d'instrudent four l'instrudent des deux hausports).

Four les corps venant du dobort afing d'être inhumis à hontataire et n'utilisant fait le contilland de la commune, il sone face les resterances ci-afies:

toos france from la premier classe et 500 france forme la domprième classe.

Le frie de pronsport des confé d'undispuble sera réduit à 1000 france et beca faire par le Bureau d'aide bonale à la commune, conformément à la dicching de la Commission administrative de cet Etablissement en date du 9 volobre 1924.

Le feix de hausport des comps de heoutataire aux cinetieis des communes voisines, est fixe de la façon humante :

De Moulataire à Chirony : fremise classe for france, desprime classe toro famel.

Be Montataire à Cramoity : premise classe 8000 france, desupricine classe 5000 france

The Montalance à Sant Vaart les exells et à logent her vier : fremise classe 9000 frant desprésses

Ce nouver lanf bue mit en application die don approbation for l'autorité depénieux.

Montreux le Maire exper qu'en restoy de la procheine mix en dervier du nouveau cunetieix, il convient de figer le puis de vente des connections de benacies, lequel n'a pas ets modifie depuis le 11 mars 1957.

Il fait à ce sufet les propositions et après, lequelles sui paraissent en rapport avec la séculing faisent et producent une ressource apprinciple qu', bans apporter de benéfice à la Commune permettent d'assurce dans une certaine onesure, l'amortissement de l'ampount contracte pour

Profession de l'Orie.

2) Diener de Norman.

Vie et affermier.

Promon de 12 mars 1958

Por de Profet et for délégation.

Le le suissen Hélinte.

Vilestine de 1 mi 2 Francis de Monare Vacant de la homo 2977 La Falo . Le Major Terrino delegar March 6 10 gamin 1958 le construction du mue de clience et les défantes d'entreting du connetience. Isfac fraud le mêtre duperficial 7500 feared le mêtre deperficiel Consession ferficielles son frame le sière huparficial Constitues contensived 2500 france le mêtre superficiel Concessions herrtmand à soumettre d'autre frapontions s'il y a la Consisions bemporared 15 and. Il morte l'assemble à examiner la question, aucune autre fraganting n'est faste et le Cordiel meninifal à l'imanimité décide de fine et à deliberer sur est objet. à frie de rente des concessions and chiffred indéquês ei-avant, lesquels seront affliqués in h oude en service du nouveen cuiviliere. Removeling del document cadathang. Considerant que le flan cadastral actuellement en usago remonte à 1809. late & The 1971 que ce socument land être mulhesable, ne consepond plus à la bituation astrulle. que le remembrement rural étant achair, il berait boulaitable de procéder à la raining de zind excluse del operations. Que ce faitant, les propriétaires pourraient bénificier des garanties du régime hypothècaire » titue far le décret du 4 Janvier 1955. Tu les articles 3, 20 et 21 du dient y. 55. 471 du 20 avril 1955 et l'article 1407 du Code Zeneral des Trufats. Sevende la riving prochaine des documents cadastroup de la Commune. l'engage en consigneme, à fartieifer financièrement aux frais de l'épécation et diente à instrure une bomme de dans cent conquerate melle francé (250.000) au budget commune. Parlowel commend. Ominagement des remunications à compter du 1 famir 1958. Le Conseil Municipal décide d'affliquer au fectonul communal, la bénéfice des disposatos. Le dient 7° 57.77 du 16 fines 1957. aminageant le dient 7° 55.866 du 20 Juin 1955 montes. festant remise en ordre des transcenents et boldes des fresonnels civils et militaires de l'Estat à comptee du 1t Janvier 1958. Gerland entispant. Edenate de logement. Le Conseil Municipal siende de figer l'indomnité réprésentation de logement à alloner aux institutuent et institutuises non loges four l'annie 1957, au tamp feine fan la circulant fint Josele intérie au 15 00 per du 26 famin 1955, boit 52 for franch favor l'entemble de l'année; 4283 francé fair mais à compter du 1" fournie 1957 et 4500 francé fair mais à compter du 1" puille? Le dépense here impulse au créat ouvert any budgets primité et supplainentaire de 1957 chapitre 13 active 1. Ottribution d'une habrentin exceptionnelle à l'Espirance nquicipale de Montataire. he is few of a Le Conseil Municipal dicide d'attribuer à la bourte de fymnastique I Esfaiance Monimple de Montataire, une hebreuting exceptionnelle de 2º avo francé au titre de l'aimée 1957, por fermettre à cette boieté se fracide à l'acquisition de matiniel. Cette dépende hera imputée au cuidet ouvert chapitre la rétacle depended impriemed. Libetion d'une bentrarie exceptionnelle à J. Plening Cycliste Montatainienne.
Le Contail Municipal décide d'alleren à la bouité l'Almin Cycliste Montatain

10 gainer 1958 Lends to 27/1/2 was 1954. We une hubienting exceptionnelle de 35.000 fand au titre de l'annie 4957, pour fermelle à ce Avuité de procède à l'acquisition d'équipement nécessaire à l'entrainement de des aslements Cette dépende lura imputor au crédit ouvert chapitre 20 esticle 1 du budget de 1957 four dépenses imprévues. Ottribution d'eure habiention exceptionnelle à la tection locale de l'association des Trans The et afferme 1958 that a 28 flower 1958 The low Cofe le Scaler as defe Le Conseil Municipal décide d'allouse à la helion locale de l'association des Vines France une habrention exceptionnelle de 50.000 foued au têtre de l'année 195). Cetta depende deva imputer are midet ouvert chapitre 20 article 1 du budget de 195). Jour dépen Les imprévues. attribution d'une subventon exceptionnelle à l'épamonie municipale. Le Conseil Municipal déside d'allors à l'Assurvice Municipale de montataire, une habourhoig exceptionnelle le 45 000 francé au titre de l'aurie 1967, four fermettre i este bouile de frances à l'acquisition d'instruments la musique. Cette dépende deva impulse que credit mont chapitre la article 1 du budget de 1957 four dépendent subvention au Comila local de vente du timbre autetulumente. Le Conseil municipal décide d'alloure are Comité beal de vente du himber anticulemente, la Somme de 1000 frant pour l'année 1957. Cette bornere bera mandaler an nom da Mi Balling. Direction de l'école des garçons, delique local de l'accord et factione au crisiet ouvet chapiter lo availe 1 du budget de 1957 four dépende attribution d'une dubourtion au Squareat à Initiative de montataire. Le Couleil Menicipal vote en faviere du Syndical d'Interatives de Montatane, une bebouching de 150.000 france. à liter de fantinipation à l'organisation de information on cours de fler de 1957. Cette départe lura impeter au crédit ouvoit chapitre 19 artible 6 du budget de 1957 attribution d'une bubuntion au C. O. S. S. I.M. four participation à l'autre de boil. Le Consuil Municipal vote ou faveur du Comete des Couvres breaks du hyndreat à Lucalina The st affection 1979. Les moulataires, une subvention de 400.000 famil à titre de fanticipation à l'organisation de l'artre de noil en 1957. Le créat correspondant est suscrit chapitre 18 article 9 du budget addicional. Ottubution d'une subvention à l'amicale des marcheurs Cheminote and begant. Le Consul Municipal décide d'ablonce à l'Annicale des mendeurs cheminess de bent hogent. une Subvention de 8000 fames à lette de factentation à l'organisation les 12 et 13 avril 1958, d'un In it affirmed 1977 to Low Cake to know a del épreuve de marche de 24 hourse ou envery los belomites, qui service de selvehoir à la flut grande épreuve de marche du monde - Strasbourg. Paris - et dont le parcours de fixe dans un avil hogent montataire avec le contrôle à la manne de Montataire. Cette départe bera surpreter au crient ouver chapitre le article 1 du budget de 1957 four dépuser attribution d'une subvention equipionnelle au shaudard ablite club de montataire. William are Handard ablition club in montation, we hubocution exceptionwelle de 120,000 pand au têtre de l'enné 1953, pour fernesse a Ascelle dont l'activité est bien comme. Le provider à l'acquirelois d'équipement sports. The it affects ages

Cette defend has impulse are visible owner chapite to avail I dre form defenced superior à la boiete amicale des Tenns de Guerra, ascenda 10 James 1958 L'Enveil Meminfel dende d'allower à la bonde aucrele des Ferres de Guerra Everil Musicipal dende d'allement est à breil, une Subvention de 3000 france Luc cante et Refeller de la Malion dont le Siège est à breil, une autre de moil l'aunie 1957, à titu de fartisfation à l'organisation d'un actu de hoel. Cette dépense sons imputer en craset ouvert chapiter le article 1 des budget de 1957, tous The Children Cattribution à une hibrention à la dechin de montataire, du Secons Populaire transpor le Consul Municipal deinie d'alloner à la besting de Montataire du Secours Papulain Fran qui un hibrerario exceptionnelle de 10.000 panel au têtre de l'armée 1957, afris de permestre à cette organisation de franchemer don fut, qui est de bankenie moralement, matériellement et fundiquement. les victimes de l'infertice lociale, det calamités naturelles, de la misire, Cette défente lera impulse au créat ouvert chapitre le excéle 1 des budget de 1957, pour ainer que laver familles. defended impremied. attribution de Submentions aux diverses bouités lacales. E Control Municipal divide d'allouer any divised breisted localet, let huberentions delas. les is afiel relatives à l'année 1957, lequelles bront imputers are crédit ouvert are bulget July to the 1950 de cet aperica chapitre 18 article 4 et mattale "Subventiones à diverses bocietes". 15.000 .-Locate de Secours Mulush I'lluing des Travaillairs H.000 . Società de Socorers Muluels " la Mutualité Tambale" Caille Muluelle Chirugicale de la Région de Crail 10.000 .-Union Cycliste Montatairinme 5.500. Società Les marties technis de montataire 6.000 . Vering Rationale des Quains Combattante (Lection de montataire) 5.000 tassociation Republicaine del auxient Combattante (Section de Montolaire) Varing des Comhettants de Montaleire et Communes environnantel. 5.000 bouts a forticulture et de Gunpirance de Montataire 5.000 . built a fortivelline it see farious Replaced de France 6.000 t -- Sniete Colombofhile " Ser Frest amotures " de Montataire 1.500: association des Combestants. Richmiers de Juene (Seching de Montataire) 7.000. sui Confequi d'are Federating nationale des Deportes, Internet, Perentants et Patrioles (beckon) 14.000:-10.000:-Cours professionnels de breil. The st afferman of the sale of Le Coursel reprincipal accepte la frie au charge de la quote fact incombant à la Klle de montatains, dans les défenses le refferent au fonctionnement des cours professionnels de level, fait. le dies de la becalie les ayant figuentes au court de l'annie terlaire 1956-1957. La épense en résultant, 196.500 fancs, calculie à raison de 6550 fancs par êlire, tol en hudget en 1957, chapiter 13 avecle 15, pour hubrention

Questions diversel.

Le Consid Municipal donne and diferentale à une demands ficiente for n' debundt agent d'enquites, à l'effet d'obline une gratification en raston de l'execution du recentement des commercants figurations les marches, à la demande de ni l'Inspecteur des Contributions directes et qu'il a die effectuer à flutieurs reprises les dimanches et fondes, fours de marchés.

Le décision est motiver par le fait que le havail effectué fer le semendent compensateur equivalent exceptionnel four lequel il faut benéficier dans la semanne. d'un repas compensateur équivalent trureau à aide sociale.

En comité secret, le Course adonné les diverses divisions pries par la bommistion, administration du Bureau d'aide brisk dans la biance de ce pour.

Rien n'itant plus à l'ordre du pour, la réame est lové et les membres frésules out rispe afrès betieve.

Godert The CM May Toland Server Server Achull

Le vingt-quatre mans mil neuf ceut cuiquant mit, le Contril menicipal de montataire a été convoqué en biance ordinaire à la maine, pour le vendrode vingt heut mans à vingt heures.

Séance du 28 mars 1958

Le vingt huit mans mil neuf cent cuiquants huit à veigt hures, les Manbers du Constil Municipal de Montatain dument companie le veigt quatre mans, le sont cinnis en séaux ordinaire à la mairie, sont la fricionne de Montieur boune, Maire.

Chaient fredents: M.M. Come, Godant, Midnoy, M. Reibig, W.M. Roger, Helmand, Fallent, Bellard, Tring, Marie, Federacourt, Peterane, Brymant, Bas, Schmitt, Jeins, Anderhove, Dandier. Absent expense: M. Breilly represent for his Belmand; absents may expenses: Mr. Breilly represent for his Belmand; absents may expenses: Mr. Waltelet,

M. M. Jaufung et Cestrellart. Mondieur Erig a été nomme Secrétaire.

le fraccis verbal de la frécidente hance est lu et adapté à l'emanimité.

Etabeillement du budget primitif de 1958.

Ofris examing et expose de Mondeien le Maire her bore les articles budgetaires, hant en necettes qu'en dépendes, le bonseil Menischal vote à l'unamimité, le budget firmité de 1957, lequel s'établit en recettes et un dépendes à la bonne de 107.418.95, faucs.
Breveure d'Aide Sociale. Bredget franciés de 1958.

Le Contail municipal. Vu l'article 70 8 5 de la loi du 5 avril 1884;

The le budget présente par les membres de la Commission, administrative on Present d'aide bouale form l'année 1958, dont les francions paraissent on rapport avec les ressources et les besonis riels de l'Establissement.

Est d'avis d'affroncer ce budget présentant un total de recottes et de déposses de 1.609, 046 france

& Eval ministed fronte à la expense del Commissionel municipalet, lasquelles des 38 m/ow 1953 Commission municipale. Ever conscier face, Hydrica abottom garage 2 3 Japane Milmand, Chipman, Fasherer, James, Lastreller Twowed, balancets, early adjudications at marker togenments or by Come Gray Royce, Bymerit, Harried. Colore, Smare. Insurate assering Total Morth. " or Shoulder Schmitt, Relland, Landier & Rossing a hattalet Great Change air brisk. 24. They appear . Discount, Bet, Romani , Govart, 2 - Bridge adominant a diversal publications. a land remarked entorine mondian de have à douboire force element any fullications administrations deleghed in a spice formal official (intern las at direct). the to Comment of Reportemental to Papertine eximinations for see forterllos Myun to Journal de Bourn to men portion to journal des maied et des Contails Municipanys. a Journal of administrations del Communes turneled le Peraphila et 6 showmands à l'Information quinapele. la sepera lora impeter ou crist ouver ou busiget de 1957, chapiter 3 activle 7. four abonuments a sivered feelinations. Creation d'ende maternelles au Penneau de Journay et ale Jean Briondi Martine la maire expose que les enfants du Harman de formey et de la con loni More fedorgio friquadant d'escle maternelle, out flus d'un kilomètre à farcourie pour de I'enter fact le grange declarie Sais Nauv ne comporte que 3 clases maternalles et no put, a reing se l'importance ses effets insorité, recevoir que les emponts ègés de plus Enfoy un unhais monthe d'enfoud de cutte facée de montataire, fréquente l'école matimielle de la rue de liberé à bail, dont les classes dent défer durchangerel. To se que comme les enfants de la laté pay transi laterie dans un quertire de andstone a fline extension, as semined me ferment itse accipted amount d'ige de et and à l'ile malmule de la rue de l'Eppe siève à file d'un falomète. Lequelle le les a meletan fossies à si effe, un come; à fraginité de le tit pay Bien a est as mi a experiency are flamence as Generally districted and stronger. I will on consignment I should in he parament have her creations animagent.

& Could Municipal perside à la reforde des Commissions municipales, lesquelles des 28 mars 1958 Commission municipales. Evere, comercier, Pace, Hydrice Chatter Garage composed comme but M. M. Gesart, Relinant. Mignon, Fasterer, James, Castrilla Turned, Sahmente, early adjudications at marker, Eggeneral or 29. Cane. Eury, Roger, Brymaint, Maria Sedere, Emine, Incendie, aqueique, Files, Morts. m. m. ofderdow, Schnett, Relland, Lander & Rossing no Hastelet Evermed. Change, aire bounds. M. W. Very, Mylon, Decliconet, Bed, Romanie, Godact, In Rivery abonuments à diverses publications. Le Couleil Municipal autorise mondieur le maire à bousoire four l'a by abomiment any fubbriations administratives delegrices as africe purual official (idition los et décret). Le to Communale et Tépastementale E Réperture sommetral des mains et des Consullers Municipany te Journal des Communes La mairie protique to Journal del Mand et del Contaile Municipany te Journal d'administrations des Communes curales Le Pedagofiche et 6 abonnements à l'Information Municipale. la dépuse sora impeter ou visit nevert au budget de 1958, chapiter à acticle 7. four abornements a divised publicultions. Crestion d'écoles moternelles au Herneau de Governay et Cité Jean Brondi mousieur de maire repose que les enfants du Harmeau de Journey et de la rue Cours Here fedorgie fréquentent l'ende maternelle, out flus d'un kilomètre à parcourie pour le rendre à l'évole de la rue Louis Manie. V'entre part la granfe testane Visis Have ne comporte que 3 classes maternelles et ne feut, en racion de l'importance des effetifs inscrits, recevoir que les enfants âges de plus Trufez un unhaing mombre d'enfanche de cette parke de mont ataire, fréquente l'école maternelle de la rue de Ellinse à breil, dont les classes tent dépe durchangées. En se que conserve les enfants de la bile pray transi bilence dans un generalie de montalane as fleme extension, est descrived me fecurent être acciples awant l'age de 4 and à l'éde maternelle de la rue de l'Eples sièves à files d'en fabruille, laquelle compens my he mountles icoles maternelles est der la fills de Montalaire possible à cet effet, un torrain à programité de la bile pay Bionde it it in me d'arquiller au fameau de gourney. d'un terrain destrie à est usage. I muste en consigneme l'assemble à le prononcer sur les créations univergéed.

28 Hans 1958 Le Corder Memorpal bolliste en outre la binifice de la hibrentroy de l'Ecat from l'aprimer à la bignosire de l'acte à interment. I ander dans le financement de la dépuse, ainte que la déclaration d'utilité tublique aux people, for afflication de l'article et de la loi du to décembre 4922 La depense les inequier au credit ouvert au budget de 1957 chapitre 22 actiele 1. Sour Cession gratuite par la Société La Trulle montagne. acceptation Mouseur a maire communique au Conseil municipal, Jacke Jubble recu far m. hugus holers à Mello le 8 février 1957, far lequel mondreur joseph Bellion, Directione de l'Elleme de brail de la Sociale anonyme des Mines et Francesco de Zine de la Visible Montagne, agistant au many de la dite breite dont le bieje breial est à augleur, porrince de liège (pelgique) une biege edunistralif for la France 19 rue Kichez à Bard, a cadé patentement à la bêle de Montataire une paralle de herrary bile à montalaire leen det Journay. Aire et bois de Journay "d'eune largem de 6 miles et d'une profonderce de 96 miles. bont environ 576 miles carris, cadastin betting D 4° 8 h. Soul les conditions farticulières buisantes que la ville de montataire s'engage à constinue à les frais su cette bounde de burraing dans un délai maximum de deux aux, une rente frédentant une chaussie d'une largeur minimum, a 3º 50 et que cette route soit incorporai curiete par la kille de montataire, dans la cereau des voies commundes, étant entender que les réseaux d'ean fotable, électricité et autres dont l'établissement sera nécessaire far la suite, seront places en bordure de cette voie que fusqu'à lon invertoration dans la voive communale, la buille "la Viville Montagne" foure se la dete voute comme di elle cu clait profesitare, mois dans aucune farterpation any fait d'entretey et autres de quelque nature que ce boit. I aute part to fresh beller engage la dete house: 19 um foit la route ci-desent étable, à laisser la Ville de montataire raccordor données avec celle qu'elle de propose d'établir devant le groupe d'habitations formant le bolisse 2) à donnex grateutement à la bille de montataire, les déchets de four et rembleis néed haves et hesceptibles d'être estillées comme fondations de chaustre Il invole l'assembles à déliberer her l'acceptation de cette liberalité. be Canal Municipal considerant que cette donation a four but de permette la creating s'une voic d'accèd au lotissement Oberle nouvellement construit et qu'elle n'est gro d'aucune charge mineuse ou excessive pour la Commune Can est motifs delibere: Il y a him d'accepter la dornation dont il d'aget, aux changes, deuse et conditions inonces dans l'acte fublic du 5 février 1958. Garantie d'empeunt complementaire à contracter fair l'office Public Interconser Lations à Enger modère de Creil. Montataire. Profet de constructions neuves, groupe Leag Monde X Tie la demande formie par l'appie Rober Foles unal d'Islitations à loyer modere de huil. latour et budant à oblevir la garantie d'un empreme complémentaire de 4,900,000 fieues misse saire four le furnement des heursy se constitution du grande d'Habitationed fray Bionedi Il 1000 The le raffort itable for monument le maire et formable à cette domande;

VILLE DE MONTATAIRE (Oise)

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal Séance du 28 Mars 1958

L'An mil neuf cent cinquante huit, le vingt huit mars à vingt heures, le conseil Municipal de Montataire convoqué le vingt quatre mars, s'est reuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Coene Maire.

Etaient présents : M.M. Coene, Godart, Mignon, Mme Roisin, M.M. Roger, Belmans, Fasseur, Bellard, Trin, Marie, Dédicourt; Pisnane, Brynaert, Bas, Schmitt, Jésus. Opdenhove, Daudier.

Absent excusé : Mr Breilly représenté par Mr Belmans, non excusés : Mme Wattelet, M.M. Gangnon, Lestrillart.

Monsieur Trin est élu secrétaire.

Objet : Réalisation d'un emprunt destiné en financement de travaux d'électrification rurale à entreprendre par la Régle Communale d'Electricité de Montataire, Programme 1957.

Article premier: Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ou de l'une des Caisses dont elle a la gestion, aux conditions de ces établissements et au taux d'intérêt de 5,50%, l'emprunt de la somme de deux millions cinq cent mille francs, destiné au financement de travaux d'électrification mrale à entreprendre par la Régie Communale d'Electricité de Montataire et dont le remboursement s'effectuera en 30 années à partir de 1959 au moyen de 56 centimes extraordinaires. Il est, en conséquence, autorisé à signer le traité à intervenir pour régler les conditions dudit emprunt.

Article 2: le, montent de l'emprunt sera versé au Trésor public, au crédit du Trésorier-Fayeur général du département et pour le compte de la commune, soit en une seule fois, soit par fractions, à la convenance de la municipalité qui disposera à cet effet d'un délai de six mois à dater de l'intervention du traité.

Article 3: L'emortissement aura lieu par ennuités égales de 172.015 francs. Les intérêts calculés au taux de l'emprunt, commenceront à courir du jour du versement des fonds. Selon que les versements seront opérés avant ou après le point dé départ du tableau d'amortissement, les intérêts de la première ennuité seront augmentés ou diminués en conséquence.

Article 4: Les remboursements doivent en principe, être faits à Paris à la Caisse des Dépêts et Consignations. Cependant la commune pourra être autorisée, sur la demende du Maire, à se libérer à la Caisse du Receveur des Finances de l'arrondissement, mais dans ce cas, le paiement devra être effectué un mois avant l'écohémos.

article 5 : Tout paiement non effectué à la date de son exigibilité portere intérêt de plein droit au taux de 6%.

Article 6 : La commune s'engage à prendre à sa charge les impôts présents et futurs ainsi que les droits et frais pouvant résulter du présent emprunt.

Article 7 : La commune aura la faculté d'effectuer des remboursements par anticipation au cours de la deuxième moitié de la période d'amortissement et avec préavis d'un an. Ces remboursements anticipés comporterent le paiement par la com-

.../...

commune d'une indemnité égaleau montant d'un semestre d'intérêts du capital remboursé par anticipation. Ils devront avoir lieu au moment d'une échéance.

Les subventions de l'Etat, alleuées pour l'objet motivant le recours au orédit et dont la Caisse des Dépôts et Consignations aurait été éventuellement appelée à faire l'avance, doitvent être affectées à des remboursements anticipés pour les quals 12 par sont au présent par les quals 12 par sont de la constant par les quals de la c pour les quels il ne sera exigé ni préavis, ni indemnité. Il en sera de même pour les réductions du montant de l'emprunt consécutives à des rabaix d'adjudi-cation, dans la mesure et ces réductions n'entrainerent aucun reversement de fonds au prêteur.

Article 8 : La commune reconnait au Directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations la faculté de transférer, mu nom de tout autre établis-sement ou service géré par la Direction générale, le bénéfice des engagements qui seront pris aux termes du contrat de prêt.

on do l'est dan colono dest clin a la portient de command de command de command de commande de command

VU et APPIQUES8

Sous VI et 10 JUN 1958

Le Sous-Prétes

The street of the commence of the street of the street of

nest onto the termination of the second of t Start du felding d'engellement, les felictes ACCUMANTAL OR CONTRACTOR OF CONTRACTOR

Orders des bijdes es sonsignadions, destrium la contra pour contra de la contra pour com la detace de la la del de la detace de la detace de la detace de la della della

this is a first pulsament non afforded in in date in our entgisting of In Cross an bear do Co. the first sections of margin & processed on story of the papers to the first story the Los dreite of freis proper riesless on present were

commune d'une indemnité égaleau montant d'un semestre d'intérêts du capital Tamboursé par anticipation. Ils devront avoir lieu au moment d'une échéance.

Les subventions de l'Etat, alleuées pour l'objet motivant le recours au orédit et dont la Caisse des Dépôts et Consignations aurait été éventuellement appelée à faire l'avance, doitvent être affectées à des remboursements anticipé, pour lesquels il ne sera exigé ni préavis, ni indemnité. Il en sera de même pour les réductions du montant de l'emprunt consécutives à des rabaix d'adjudipour les réductions du montant de l'emprunt consécutives à des rabaix d'adjudipour les réductions du montant de l'emprunt consécutives à des rabaix d'adjudipour les réductions du montant de l'emprunt consécutives à des rabaix d'adjudipour les réductions n'entrainerent aucun reversement de fonds au prêteur.

Article 8: La commune reconnait au Directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations la faculté de transférer, au nom de tout autre établissement ou service géré par la Direction générale, le bénéfice des engagements qui seront pris aux termes du contrat de prêt.

Pour extrait Pour extrait certifié conforme Le Maire,

Live consectate and a depresent. VU et APPROUVES Benlis, le 10 JUN 1958 Le Sous-Préfet

use next some frameworkstomp to 1 deadles. the interview or to the part of l'angent, out the der der transfer transfer de faith and the personner, les faits

Procuposion is climinate or discount.

design of helped as tombourcements delvest or principal delvest of the delvest of

Addition to the parameter new affectud is In date do one outgiving

the plant on their steam of the deplaced a la nomine of mence à produce à se charge les factus per the loss draftes of training proving planting on plant and the

In les articles eq 6 et hurants du Corte de l'Heloroneme et de l'Aphtalier; sur l'arrêlé intermentation du 8 février 1988; Attender que la valeur du centime l'élier à 3069.51.

La Ville de moulataire accorde da generalie à l'office Public Suterionnement d'Ashelations à Coyar Moderi de breil. Montataire, pour un empant complémentaire de 4.900,000 frand, que cet organisme de fespole le contracte aufeir de la Caise des Répôts et Consupetions aprélant four le compte de l'ôtat, que temp de 1% pour une surée de 45 aus, su vue de la caus-tuction de l'égeneunt destinés à la location simple

Over cas on I office Fublic Intercommunal of Habitations in loyer moders de Ceul montataire four quelque motif que ce soit, ne s'acquillerant fais des sommes dures far lui ens inhément convenues on les interêts moratores qui I annaît encourne, la Ville de montataire d'engage ii en effectuer le facement en ses lieu et flace bus simple semende de la Caise des Vispots et Conséquehons advencé far lettre musice, sans famais forence efforte le seferet de mise en recoursement des centeurs dont la création est frévere en dessous et affectés à la garantie, su exige que la Caise des Défaits et Conséquations discute au frévere et dessous et affectés à la garantie, su exige que la

Em one d'assure cette gazante, le bondeil vote four le férende au cours de laquelle seront dus à la fois les interêts à 1% et l'amortessement, une importain de 4° tentimes additionnels four une durée de 4° aux qui sera mix en reconverment de fleir devit en eas de besoir et affiché à la converteure des charges de l'empeunt, à savoir 141.472 francs fac aux

Le Conseil entorise d'autre fact le maire, à intervenir au contrat de fiét qui seca face une la Caisse des Tefits et Consegnations agissant pour le comfé de 1 test et 1 office Public Law. communal d'Ashtations à Évoje Modéir de Greel Montataire.

attribution d'une hibrention à l'obsice Public d' of N. m. de Criel- mont atrice.

E Conteil Municipal divida d'allance à l'Office Public d'Astrations à Cope Moderné de brist Montataire, une bubunchong de 8500,000 francs à têtre de factantation au france. must à une nouvelle hande le 42 lezements à Montataire (groupe fran Biondi 3) que vient d'être mise en chantisé.

Cette defence sona inscrite au budget princité de 1958.

Morningered hettoriqued. Ester. Subvention de strict entretien.

Le Consul Municipal afrès avvie fies connaissance d'une lettre de m'e Répt de Poise en dale du 26 février 1918, apant least à la fast-infalon communele au stait entrelier de l'Eglin de Montataire classes farmi les Monuments motoriques.

Vicide de forter le montant de celle particulation à 10,000 france fair any Celle dépense bera inscrite any budgets des années 1988 et huirantes.

Folel des Porles. Personvellement du Bail.

Moncheine la maine expose que la bail relatef à la bocation de l'Hôlel des Boles est vance à expination le 30 Juin 1956.

que my: le Birecteur des Boles et Celèpathes de l'ou fait commander.

10) far letter du le novembre 1987, que son cedministration est disposer à continue le location et à proreque le bail dont il riaget.

e, par lettre du 13 février 1958, que la dele Cedmunistration est disposer à consenter un layer annuel de 80,000 france pour une période de 3 aut à complex du 14 Juillet 1956.

Le et afficeres de de la Second 1958 on Chil April March a Chil

he et affinance de la sentence en Chy Ph bows lafel, le Sember en Chy higher March

Va et affirmente sont et de forme 1878 de la la forme 1878 de la de culoma en chafe la forma de Manches Manche

Il inste l'assemblée à examinar estre demande et à en déblisse. Ohis en ave delilier le Couril municipal decide la prosegation der bail relatif à la loca hoy a I Hotal de Boles et accepte le fins du layer fesperé (80,000 france dan an) foure la Car allement et houveut comple de l'infonction formules fac m'h trésorier layeur févirent de fermed du 1 fullet 1956 au to Juny 1959. Nace an court de l'année 1955, lors de la venfreading des comptes de l'épareire 1952, de laquelle I multe que la conformation d'eau de l'étal des Portes ne dont constituer en aucun cad une Alones commande, le Contril Municipal décide que dorinavant la défense relative à l'alimente. may on ease fotable an locamo lossis on verte de la fissente diblication, deve être suffortes fran I administration, det Portes et Telegraphet. Une classes devre être france à est effet. Lors de la rédaction du profet de bail. almentation en eau fatable du locusement Oberle housemen le maine supone que les havany de construction des lo mersons à usage d'habitation au bassement Auto hour entre la rue de nagent et la rue de Journay persongée bout sur la fant d'ître bermined. The I g a been de processor à l'extension du neuran de distribution d'eau potable, afin de dessence les connendes dont il s'aget. I somet à cet effet à l'assembles, un suit dresse far la bocieté Eponaise ses bourg et le belange, tequal s'élève à la somme de 1.782.554 france et l'invete à délibéer Le Consil Municipal après avoir pris commandance du devis que les est présente et reque Loubes explications estiles de la fact de Mi de Maire; Tiere l'épication des havennes dont il d'aget autorne houseme le mene à traiter de gré à gré avec le bouilé Exponesses des transp et de I belavage. La difuse dera converte un moyen: 1) d'un credit frienc chapitre 23 certiale 2 de hage famely a 1955, & se creat prime four la même offet, chapitre es week I du bridget friends de 1957 et non utilisé à la clôtere de cet exercice. Resonal communal. Remunisation. application de l'arrite muistered du 20 février 1958. To a select 477 his a select to the select t Le Court municipal décide de faire binificier automatiquement le presonnel comme del metures emulageis far le fournement en matière de rémunication fora les fouchonna a l'est, par application de l'arrête ministriel du la feiner 1958. Becide de faire afflication totale des dispositions legislatives et règlementaires visées à d'artile à du det avrile et figant les élements de la communation des fectionnel comm per accaligne à ceup des fonchemiaires de l'Etat. La friente dellinatory est frier par functe et dans que son effet doit limité dans la temple, elle de hormera reconducte à l'occasion du vote du budget. Proposition of installation d'abid anis du Contail. Monteure de Maire humet en Contril manifel, som office frédules par l'office transait de Consessed administratives (5.7. 2.8). Et un de Rellechasse à Faire fe, d'unistables quale In to honder to be common, i limit in one Place anguel In confemaly 10x00 fours face form

cités commerciales, à l'exclusion de toute propagante fabigue ou conteaure à la dissure. Il unité l'assemblée à deblier sur l'objet de cette proportion.

Après en avoir délibée. Le Consul Municipal émet un aves favorable à la proposition.

que lui est faite. Délide d'accorder à l'office Français de Conscessions administratives, l'autorisations bollieutel four une fériode de l'ans faudant laquelle ce dervier auxa la charge de l'actulair ses faminant de l'abi.

Exoloration d'installation de bableaux comfortant des renseignemente administraciós. and se contal.

Profession d'installation de bableaux comfortant des renseignemente administraciós. and se contal.

Pronchem le mane soumet an Consul Municipal, une offer festille for l'agence Guinale sur l'oriental des l'orientals de l'informations Consultagnes et Communals), i rue forver à Gaes 14°, d'installer dans la commune, gratutement et sans accan fies from cette services, surs bableaux comfortant des recetoignements administratifs, mosurant 1° to a 1°40 (dont une burface de 0°80 a 0°80 returne

any becomes communacy) filed now inclied.

Cos ballerup forecont fortides are entireage do quelques furbicités, à l'exclusiony boulefoir del affiches politiques et de celles agant hait any maladies intimes one contraines any bound manes.

Le convessionnaire aux à sa charge l'entreting et la réparation des habbaux, de plus il versure à la Commune une redevance assurelle de 5 over fiance par tableaux posé.

Il morte l'assembles à deliberie sur l'appet de cette proponerien.

après en avoir délibéré, le bouseil municipal énet un aves favorable à la proposition que

Fecial de concider à l'agence Generale des bonnessions I.T.C. pour reme durie de 6 annuel renouvelable par boute reconduction, l'autorisation de pour hois affamils: 19 Place de la Maine, 30, rue Merking 19, Place de la Jane.

Et delegne hord fouvoir à Montreux le mans, four la highesture du content à intervenire Demande de Surie d'incorporation Avis du Content.

Mouseure le mane bournet à l'assemble, une demande présente fai m Growing yannick Roger Claude albert, donniciles à montataire 3 rue de boude, ensent hur les bableaux de recensement de la classe 1959, elevée de l'Inditation Lanit Trucent à Leulis /oses), à l'effet d'obbleir une huris d'invarporation au têtre de l'article 23 de la loi du 31 mars 1917, her le recrutement de l'armée

Ofris en avoir delibere. le bouseil municipal reconnactionne le bien fondé de cette demande inset un avid farmable.

Indemnités de Conchond aux mane et adjoints

Le Conseil Memerhal, en afflication de la executarire proportale de 3 Juny 1957, reproduite au B. O.R. 7° 26 du 29 Juny 1957, decide de fater à dater du 1° Janvier 1958, l'indusmité de finetions allorsé su maire à 317,000 france fax ay et l'indemnité globale allorses aux adjoints à 353.600 faure fax ay

Les crédits correspondants terreit insents any bridgets frientifs des années 1957 et humantes. Attribution d'une Intrenting au Brissan d'ande tociale

Le Consul Mennenfal diende d'allorer au Bureau d'Orde Averale de Montataire, une sub vention de deux millione conq cent mille francé (2.500.000°), on titre de l'annie 1958, afris de l'amette à est blakissement de venir su ande aux familles que les consontaines actuelles ont place

Vie at afferment for the state of the state

You at affirmment to the total of the state of the second of the second

he it affaired 4958 to be in the le de double de forte de de la de milane on the la de milane on the la defer blanks

28 Hans 1958 16 hand we between difficule. Le crédit correspondant est mount chapter 18 article 1 du budget frimile de 1958. Gembourtement de formulares sedanes à la tête de briel. Le Consail Menicipal diende le comboursement à la bille de breil, de la valour du fon netires devianes delivreis pour l'année declare 1953-1953, aux élives de montataire fique les exclet de la cue des Ellinat, barrier : écolos fromaires 103, évolo maternelle 14. La départe en résultant, 123.500 francs, calcules à raison de 1100 francs fax élève des circles primaires et 600 france fax chire de l'école malemelle, bers impulse au credit ouvert au ludge de 1958 chapter 11 acticle 18, four forentweed any class. attribution of an hubrention an Comité des Colonies teclaires de l'accord de l'accord de l'accord de l'accord le Consul Municipal devide d'allower au Comité des Colonies desfacres de Caramers de Montataire, une Subvention de deux millions du francé au têtre de l'année 1957. Cette homme qui farmettre à l'aure dont il l'aget, de raple les députed cointant de l'a d'enfoult de Montataire en coloniel de l'accencel et en classed de reige, bera inscrite chapter : article 2 du bendget de 1959. Ruseau d'Oride Asciale The combi secret, le Consil admet les directes decisions ficial fer la Commission admentation de Bureau d'aide Availe dans la tienne de ce four. Vien n'élant plus à l'order du jour. La sien Chair sections profus By Solut Here of sentine Le hip mai mil neuf cent cuiquante-hut, le Contail municipal de montataire à été co en bience externomeire à la maine pour le domande onze mon à des leures, afin de provide à le délépation de 15 délignées et de 7 huffliants, en une de la formation du Collège Glachral qui sera charge d'êlère le 8 Juin 1958, à Preservais, deux Seinsterns membres du Conseil de la Séance du 11 mai 1958 Election au Couseil de la Februlique Percis verbal de l'élection de grange déligies et de left broffléands. L'an mil neuf cent cuiquante hunt, le ouge du bous la préciouse de di Come effect, efficie Chaint percents on represented, m. on les Consullers menintany Gence alfancel Jodan Gening, Minghan expansive, is - Rosen Raymonde. Roger Marcel of Watch Louise, Belmant Felip, Fosseur coparcel, Belland Commend, Try Robert, Marie Ender Silver

28 Hans 1958 16 and we blustion diffine. Le credit correspondant est mount shapitre 18 article 1 du budget primilif de 1958. Tembourtement de fournetures sedanes à la tête de Creel. Le Conseil Menicipal divide le remboursement à la ville de breil, de la valeur des fait neteres declaires delivrées pour l'année declaire 1957-1957, aux éleves de montataire feignents les ecdes de la rue des Ulines, Savoir : écoles fromaires 103, école maternelle 14. La départe ou résultant, 123.500 francs, calculer à raison de 1100 francs par élève des écoles principal et 600 france for élève de l'evre maternelle, sur impulse au credit ouvert au budget de 1958 chapiter 11 actuele 14, four fournitured any client. attribution d'une subvention au Comité des Colonies scolaires de Vacances de montatione. Le Contail Municipal décide d'allouer au Comité des Colonies devlaires de Taxances de Montatane, une Subvention de deux melhous de francs au titre de l'année 1989. Cette somme qui fermettre à l'œuvre dont il d'aget, de rigler les défentes resultant de l'eur d'enfants de Montatain en coloniel de Vacances et en classes de neige, sera inscrite chapters, article & see budget de 1958. The comité beeset, le Consul admet les deverses decisions fress par la Commission administration de Bureau d'Oide Asuale dons la haure de ce four. Rey n'étant flus à l'ordre du four la seine est toure et les membres faisents out higher afest lucae all Godart gt St Mogy Belman Holdy Addar Grown CHair sections Tomping By E his mai mil news cent conquente huit, le conteil municipal de montataire à éle comme en hiann exteronomerie à la maine pour le dimanche me mai à dix heures, afin de provider à le désipation de 15 désignées et de 7 huffléants, en une de la formation du Collège blutoral qui dera charge d'éleve le 8 puis 1958, à Beauvail, deux Sévateurs membres du Conteil de la Séance du 11 mai 1958 Election an Cousiel de la Pépulique Provid verbal de l'élection de grunge déliguée et de left breffléaule. L'an mil neuf cent cuignante hunt, le orge du mois de men à dix heures, le tous la fréciouse de m' Come Mand, affaire Charact presents on represented, m. m. les Consullers municipany Come alfancel, Jodant Encies, ellispron expansive, in - Rosing Raymonde. Roger expanded of Wattelet Louise, Belmans Felip, Fasseur copared, Bellard Cermand, Ving Robert, Marie Ludie, Fiberust Ro Denance Soid. Requeser Robert, Bas Lane, Schmitt Françoid, Jami Beine, Adambros Reymond, Bandier Georges, Meilly Lerge, Establish François.

abbent may represente : Mi Jamforn.

Le Control a éle pare Secretaire : Mi Tring.

Mi Le Président a donné lecture :

19 Bel articles à Le lei de 23 deplembre 1922 et du deirest du in deplembre 1927 velable à l'élection des Controllers de la République ;

19 Tre dévut de convocation des Controls représident à l'éffet de familie à l'élection de leurs délignée et huffbient en vier de l'élection de dans membres des Controls que doit avoir leur de

I fain 1958 dans le département. Élection des délègnes et des suffléants.

Le Redident a entire involé le Control à proceder, heur delate, ou teachig heret huvant le système de la représentation perfortionnelle avec application se la reigh du flut fost revie, à l'élection de quinque déliques et dest huffliants.

Chaque Conteille Municipal, à l'affel de boy nors, a remit freme au Président don bulleting de corte écent du profice Dem.

É déposiblement du vote a commence à la heures és. Il a donné les résultats ce épis :

a deduce: bullitied bland on me continuent fed one delegheting bufferants.

on dans lesquel he volants he sout feit commentes:

Part face le nombre des despreges explainés :

Froclamation das resultate du hombig

& observe la litte communiste: instruction from les délégués

Le nombre total des huffreges experience à chi direct fac le nombre des mandals de déligies. Le quotient obtain est ressora à 1,80.

Getermination on quotient ilectoral four les hiffliends.

Le nombre total des haftages apprimé à été duise par le nombre des mandate de hafflients. Le quotient oblans set resorte à 3.

attribution les higes à chaque liste

an quotient.

Le Bressen a describbiocoment divisé le nombre des huffrages de chaque liste par le quodient ilentoral des delignés pais par eclui des huffliands.

Cette opination a fermit d'attribuer quinge higes de délighée et left higes de huffleauts à la leite communiste.

Recapitulation .

a obtense au total, la liste communiste : quinze hiezes de délèques et left hiezes de doubléants Proclamation des élect.

Out ste poslovnis deliquis :

19. 19. Come charul. Alignon channie, Roger charul, Godart Cining, 4 Bring Raymond. 19. 19. Schrintt François, Decliconet Raml, Joint Scinic, Fathan Marcel. Marce andres, Hernhord Raymond, Eng Robert, Robert, Robert, Bal Scinic, Mailly Sugar, affantment a la lite communication qui met declarie accepter la mandat.

M. Delatable himono, M. M. Remano Louis, Kelland armand, Livellant River, M. T. Bry mane Encient, M. M. Baudier Jungel, Roger Michal, affantement à la liste communiste qui out Observations et réclamations. déclare accepter le mandat. La sience est levie à ouge heures et out signe les membres frésents: Es membres du Conseil municipal. godart gt school du contest openinted of Moore of Select content of Select content of the first of the Lestallant municipal a fin les débloishons minantes; Le Secritaire, Houry a l'illu de la rinning le bouteil municipal a fin les délibérations suivantes : farantie d'empreut à contractor par l'office Public Intorcommunel d'Habitations à Eugen elfodiné de bril. montataire hour achivement du financement des havans du groupe Jean Miondi II, de 84 logements à montataire. Vu la demende formie far l'Office Rublic Intercommunal d'Habitations à loyer modère de breil exportataire et leudant à obbessir la garantie d'un empresent de 4.250.000 francé nécobbas four achivement ou financement des travame au groupe fran Briondi F. de 84 logoments à Tu le reffort itable par montieur le maire et favorable à cette demande; Vu les acticles 196 et bewants du Code de l'Urbanisme et de l'Habitation; he l'arrite interministeriel du 8 février 1954, attende que la valeux du centime d'élève à 3.069:57 Véliboie : La Ville de Montataire accorde da garantie à l'office Public Intercommunal d'Habitations à layer Moderi de Creil-Montataire, four un empreme de 4.250,000 france que est organieme de propose de contracter auprès de la baisse des Dépots et Consignations, fonds provens a la Caisse d'Eparque de Seulis (our), aux conditions de cet Etablissement et au temp de 5.50 % four une durie de 30 aus, en vue de la construction de logements destinos à Ou cas ai l'office Rublic Intercommunal d'Habitations à Loyer Moderne de breil- montalance pour quelque moses que ce tont, ne s'acquitterait fat des tommes dies any schiones convenued on det intérêts moratoires qu'il amait encourent, la Ville de Montataire L'angage à un effectuer le fairment en set lieu et place sur simple demande de la Cause du Défots et Consignations adressée par lettre missue, Sans Jamais Jouwix offer le défaut de mise un recomment des centimes dont la création est privre cidessous et affectes à la garantie, m'épigne que la Caisse des Difforts et Consignations disente En me d'abbun cette garantie. le bouteil vote à fartie de 1959, une impanting de 96 centines additionals pour une durie de 20 aux qui sere mise un reconverment de fleig desit

en cal de betaig et afferter à la concertant des charges de l'empount, à danne : 192 voi pand par ay. Le Conseal Municipal entries d'autre fart le maire, à intervenur au conteat de first qui dere fathé entre La Carre des Réports et Conseignations agressant pour le compte de l'état et l'office Rible Autrenominal d'Asbitations à loyer modere de brel montataire.

attribution i une hibrention i la 100 Compagnie d'ace de montataire.

Le Conteil Mencifal décide d'allant à le 1 in Compaque d'are de moutataire, une betweeting de 50 over frances, à littre de francespaling à l'organisation, fax cette benier, du Consours officiel tederal de Trie à l'are her vibles, qui avec lein à montataire le dimanshe 1 "fing produing

Cette défense sur a impulier on mett ouver chapiter le article 1 du bruget de 1958 four dépenses impriment. La hance ent ensemble levre et les membres prisents ont before afrès lacture

Musics Arles Tring June Month Belman By yer opening Juding Abrulles Lestillant

Séance extraordinaire du 22 mai 1958

Le Consul Municipal de Montataire riuni à la maine en disure aptraordinaire le Samuel 22 mai 1958.

Even par les menies foctiones dont le but évident est la destruction du régime riper-Décair auguel le femple français reste fédèle, affirme son attachement à l'édéal et aux hadilions démocratiques.

Venezuele à Montieux le Frédedent de la République et aux responsables légalement investil par les électeurs, de mettre bont un occurre four banver le régime.

Domande austi que les responsables du conf d'ôtet d'alger boient haduit en Justice. Il proclame son indépetible attachement à la démocratie et amp litertes fondamentales interites dans la déclaration des devoits de l'homme et se déclare prêt à lutter par sont les majeus, four la sauvegarde de la République.

Asolnes firest State Round alway swattelet

Asolnes Horry Selled Round always tederwint

Allow South Selled Round always tederwint

Allow Souther South Selled Sein openhine

Le douge puis mil neuf cent cuiquants-but, le bouteil municipal de montataine à de convoque en biance ordinaire à la maini, pour le mardi dix. test puis à verift heurs beute.

& hair,

Séance du 17 juin 1958 I die left fing mil neuf cont curquante huit à venif huest houte, les membres a Contal Municipal de montataire deinent consequer le donge fing, le hant reinest en de ordinaire à la marie, sous la frisidence de Montieux Como chaire. Elaient friend: W. W. Cene, Godant, Miguoy, ext. Racing, M. M. Roger, Balmand, Fales Bolland, Eriz, Vidicount, Fisnance, Brynavet, Bas, Schmitt, Familier, Jeins, Opiconhouse. about M - Wallets. M. M. Main, Brilly, Establish, excused. In Jampson many excuse moudeme try a ili nonuni Secretaire. Le procès verbal de la précédente déance est les et adopté à l'unaccionte Service vicinal. Chapitres additionale au budget de 1958. Tu la la du 31 mai 1836, l'instruction ministernelle des 24 ping homant et le règlement general her a hereice des chemins vicinary , he les frépaissons prisenteil par les Indimens pour l'élablissement des chapitres additionnels du budget de la Commune de ce qui convent le device des chemins vicinaux. Tu le bridget affronné pour l'amée convante et les comples rendus hant fan le maire que far la Receveur Municipal, des recelles et des dépenses de l'exercise frécédent, comples dont I resulte que la reliquet des ressources des chemins vicusary de est exercice est de 6.40.562 frant Consequent de l'exercice 1987 bira employé conformement any indications des bablians desses for le berieu vicinal Les recettes et créates supplimentaires von fréches au budget de 1958 heoret inscrits aux chab hed additionable de ce budget, conformiment any indications des tableaux désignés a désait Objectation du programme distaire fore l'annie restant 1954. 1958. Le Cousel Municipal, In la lue des 28 septembre 1951 (los Berange) To la caculaire fishedorale du la décembre 493) reproduite au 10.0 de la Référence 7°44 du 4 dies be egg), freculant les conditions d'utilisation des fands de l'allocation declare. Offerme les pergrammes d'équipement trolaire de l'aimie deslaire 1957 - 1958, perforés par les Count des maites et mailesses dans leurs beauer des 29 mars, if avail et 47 Juny 1958, banie Ecde des garcous bede des filles 1. 894 000 franch to cate maternate une de l'Esglise 450.000 francé Eich maternelle rue lans bland _ 252, wo franch Cotal: 2.916.000 fraud confermement any perpositions annepers à la frésente deliberation Ocquisition de mobilier Scolaire. Montieux le main expose que pour membler les grompes hestand actuellement en coconstruction are homean de magente et une Louis Mand, une certaine quantité de mobbe qu'à cet effet deveus maisons specialises dans ce genre de fabrication aut ils conselle aficis avoir fais commenteaux des propositions frisculais et compte

12 Jun 1858 levice des Compes finished. Création d'un emploi d'ouvrier professionnel et catespaie 22 I Conseil Municipal divide la centron d'un emploi d'ouvrier properionnel et calefone affecte an hence dot Compet finishes et dont le rish consistence à effectuer les havanz whereast de ce braice (exensement de fosses, entretary du connetieur, de ...) Indicas bruits 180.0, le hadement de cet agent sona importé au crédit ouvert chapter à article 5 du budget four defended du Service des pompes familiers. astribution of use subsenting is I thing cycliste montatainium four organisating Le Consil Municipal décide d'allower à l'Union Cycliste Montatainemes, une dulon en frank Thy de montature. hoy de la con france, destinée à l'organisation du Grand Phis Cycliste de Montalaire, que Var at officerous 1950 in de 50 for the design one cette bouile fire disputer le 17 aviet prochenz, à l'occossion de la fête communale. La dépose dera impulse au crédit avent au burget de 1958, chapites 19 avante 5, force auted filed fulliques. Contenion du reteau d'adduction d'esse fotable au farman de Magnita et dans la Caucie des Rignillons. Empreunt complémentaire. Garantie. Mouhers le maire expose ou Conseil, que foir l'épéculion des bravaires d'addres hoy d'es petalle au fameau de maqueta et dans la Cavic des Ocioquillous, d'endes fac le deliberation du 11 mars 1988, un videt complémentaire de 2.600.000 frances est résultaire Que le Syndicat Fetercommunel d'adduction d'Easy et ses Espechs de la Région authorse a engage des pourporters aure la Caisse des Dépots et Consignations, afing d'oblemen un fiel complementaire de 2.600.000 franct, que est organisme a donné boy accord de franceper Il winte l'attemble à délibérer bue cet objet. Le Conseil Municipal après avoir reçu boules explications utiles de montreux le muise autour le figurent Intercommunal d'adduction d'barre et des befouls de la Réport Cuillois, à contractie auprès de la Caisse des Dépôts et Contignations, my surfament complementaire de 2.600.000 pand nécessaire un financement des travaires d'exploresion du riseau d'addustion d'eau potable au fameau de mafente et dans la Cavie de Il s'engage envor la syndicat à sufforter les défints qui pourraient survenir à le bute de l'éjecution des travaire et à garantie et à verser are dit byudicat, le monton des amunités de l'enfount qui bre contracté par cet organisme à cet effet. Challement dans la voirie départementale, du chening viernal 7° 2. Remise ou département de la cheming viernal 7° 2. Remise ou département de la cheming viernal 7° 2. Remise ou département de la cheming viernal 7° 2. lement du sol du cherring. mariene le main expose au Consil meninipal que four farmettre le classement du demi vicinal 7°2 qui relie montataire à hogent hur vie, dons la cotrégoire des denvirs départe martany, il est nicetaire form la Commune, de remettre su département le bol constituent l'assitte du cheming. Le Courie Municipal afrès en avris dibliré. Sangage à ramettre gratentement and Réferement de l'oir, le sol constituent l'assiette du cheming vicinal y ? de montatain à baquet sur via, returne le centre de l'agglornération de Montataire dépuis le CD 163 prequ'à la limite du territaire de hogent ner ore, let que ce cheming est figher he le flan au 1/5000° friet a

12 Jun 1958 Service des Compes finishes. Créating d'un emploi d'accorner professionnel et catégorie La Conseil Municipal devide la cristion d'un emploi d'annier professionnel ce calefone affecte an house det Compet function et dont le viole consistera à effective les havangs relement de ce dunier (crendement de fosses, entretering du crimetien. de ...) Indéces brusts 180.0, & hadement de cet agent love impete are milet ouvert deptre 6 article 5 de budget accidenting of use subscuting is I diving Cycliste montatainium four organisating have Tepented du Service du pompes finished. le Consid Municipal décide d'allows à l'Union Cycliste Montatainement, une bulon en frank This de montatione. bing de la con france, dutinie à l'infamisation du Grand Phip Cycliste du Montalaire, que lande of the property ceter boate fire disputer le 14 avit prochang, à l'occasion de la fête communale. La dépose dera infulté au crédit auvert au busque de 1958, chapiter 19 avail 6, Easeman du reseau d'adduction d'eau futable au farman de magenta et form auted feles fulliques. dant le Cavie des Riguillons. Empreunt complementaire, Garantie, Mensieur le maire exfort ou Consul, que foire l'épleuling des havaires d'addres horz d'esse potable au fameau de Maqueta et dans la Cavie des Cioquillous, d'eides fac de délibration du 11 mars 1988, un vidit complémentaire de 2.600.000 facret est récettaire Que le Syndical Felenconominal d'adduction d'Eauy et ses Espechs de la Réspiny Quillaile à engage des fourfailers avec la Caisse des Dépots et Consisperations, afinj d'ablance un fiel complémentaire de 2.600.000 francé, que est organisme a donné hoy accurd de frementes Il ainte l'assemblé à délibére sur cet objet. à Consul municipal après avoir aun boules explications utiles de nuvertieux le musice et en avvic dilibiri Restoute le Syndicat Intercommunal d'adduction d'Eases et des Expents de la Région Cuilloca, à contracte aufrès de la Caisse des Dépôts et Contifuctions, my surfaient conflimentaire de 2.600.000 pared nécessaire un financement des travaire d'explansion du riusu d'addusting d'eau futable au fameau de Mafaula et dans le Cavic des aiquilloud Il d'engage envois le Syndicat à Supporter les défines qui pourraient survenir à la bute de l'épécution des travair et à garantie et à verser are dit byudicat, le monton des amuntés de l'informit qui brea contracté pax cet organisme à cet effet. Challement dans la voirie dipartementale, du cheming vicinal 7° 2. Fernite au Eige fement du sol en cherring. Marieux le maire expose ou Consil municipal que four permettre le classement du chem vicinal yez qui relia montataine à hogent dux vie, dans la cotifquie des chemins dépende maiting, il est vicillaire from la Commune, de remelle que département le des constituent I assitte du cheming Le Bassil Municipal afrès en avrie dibbier. L'angage à ramette gratentement and Viparhunut de l'oite, le bol constituent l'assiste du cheming vicinal y ? Le montataine à hagent sue ora, retrant le centre de l'agglornication de Montataire définit le CD 183 prequ'à la limite du territaire de Mogent sur als, tel que ce cheming est figher sur le flay au 1/5000° faint au dossier.

Demand an bound finical le clattement de cette voie dans la voice départementate tous la dénomination : chemin départemental 7:60 v. . Ochat de carburants. marché.

Le Consuit Municipal autoria Monsieur le Maire à traiter de que à que avec la bount. Les Pornières et Colombes, lo rue de Calais à Fais 91, par la formitie des carberauls (essence et gas oil) nécessaires au fonctionnement des véhicules automobiles faudant l'année 1958.

La dépense ivalues affroximativement à 1.380 vos francs, les imputer au crisit ouvert au budget de 1978 chapiter 8 article 3, pour entretiez du matériel de la verire unhaire.

(Requisition d'un camion automobile.

Le Contril Municipal considerant que l'élat actuel du cannoy Citrony affects à l'autie ment des ordines minagines et any divers transports du device de la voine, en havier definir 1948, minuste de friquentes et contenses réparations.

Divide l'acquisition d'en véhicule neuf.

Och et effet il affronce un devid étable fax N. M. Jundet Tress, 19 un des staged à amican (bourne) concessionnaires Penault et relates à la fourneture d'un carnion Rouault R. 2242 chasses cabine, équipé d'une benne Fillet hype travaux tublies, pour le prix global de 1.266.100 france hesceptible de reinnon belon les tarifs affliquées au pour de la livraison. Outors monteux le maire à haiter de qui à qui avec M. M. Greendet Tries.

Il trea pourme are fairment de la déponse par frélèvement her l'ensemble des ressources libres à la clôture de l'expercise 1957.

Par ailleurs le Contril Municipal donne tout penvoirs à mi le maire pour réaleur la vente du cannon déseffecte, au mieux des intérêts de la Commune.

Mile en état de viabilité, de chemins d'exploitation. Emprest.

Montieure le maire informe les membres du Consul Memiripel, que montueur le Ministre de l'afecuellure a accordé à l'association Fonciere de Remembrement de montolement de Monteur le maire indique encone que il y amait lieu forex completer le riseau des obennies agricules de la Commune, de mottre en itat le cheming renel recomme det Cheming Mane" et de bolliciter à cette fin en dubrentain de Monteure le Ministre de l'agricultane.

Monteur le maire violague en outre que d'afris le propt étable par le dervice du feine Rural, le montant de la dépende s'élieure d'afris le propt étable par le dervice du feine Rural, le montant de la dépende s'élieure à 3 810,000 france et que complé benne d'une hubbreutien de l'état de 1976, il resterait à la charge de la Commune, ceux dépende de 2.460,000 france.

Four financie cette partie de la dépusse, la Commune de Montataire fourreit contracter un empeunt aufiir de la Caisse Matrimale de bridit africale, remboursable en 30 aux au tamp de 3%.

Cet empeunt entrainerait une charge annualle de 14.460 france.

D'autre fact, mension le maire précise qu'il y amait line de figer le montant des hous raies dus au devoice du Jeine Bural pour l'établissement du frofet et la durvullance des havangs.

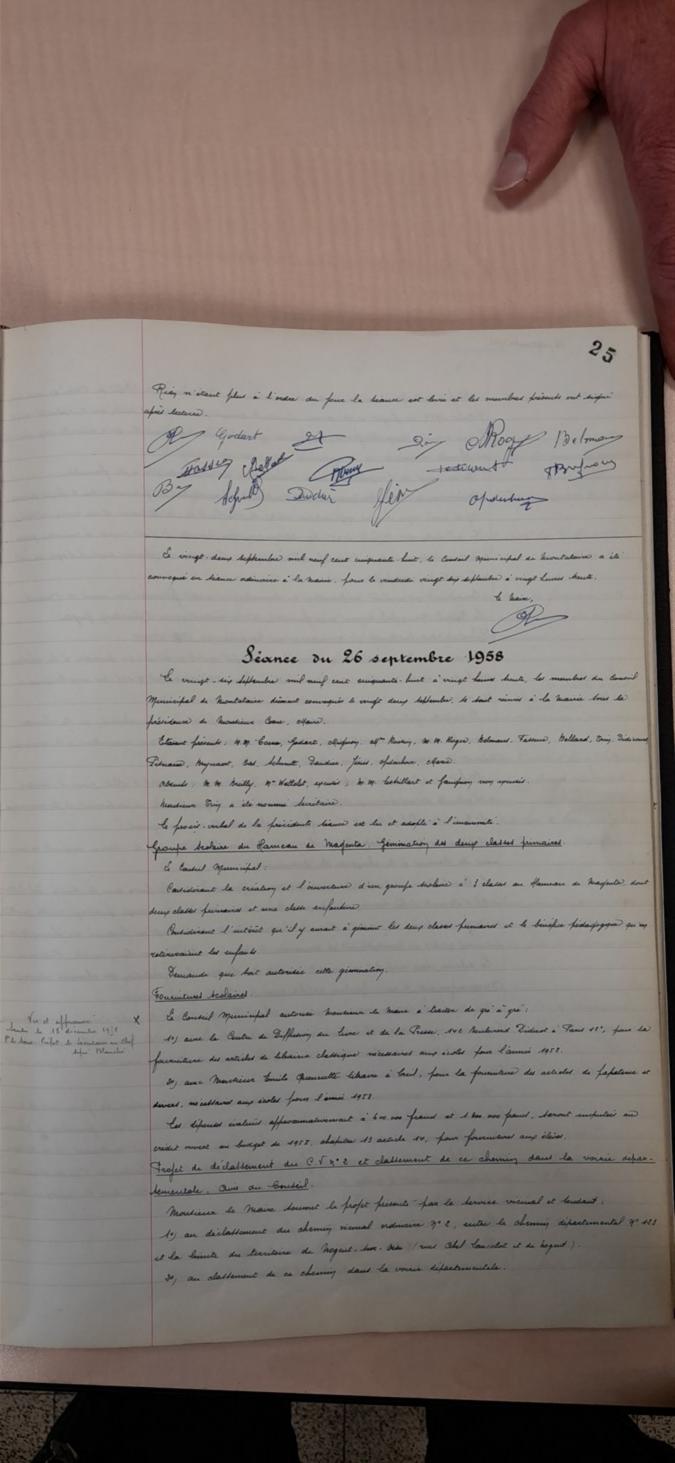
Van et affronne 1978 Senter la DE finisher 1978 la base Polit a dispui dedicari

had of affection of to be described in 18 factor of the described in the second of the

SEN CHASE

24 Agrin 1958 Ofice en avec deblier le Coules Municipal dévide : 1º) d'affronce le feofet étable free le Service du Génée Ruel. one legaced of wite in factor to 1959, as in factor of the state of the same of a the state of t to, de bollinter de mondieux la Minister de l'africulture une habronting de Fla on fan V) de demander à mondeler le Frést, l'autorienting de contrader un surfamet à lang brone aufeit de la Caisle nationale de bridit africale, d'un montant de 2460.000 famil. a ut efet, le Conseil menicifel donne hour formired à montion le maire fire higher hould let fixed relatived is not compared. to) de fin ainsi qu'il suit, les honoraires du Service du faire Rucal: Jusqu'à Esos. 000 Hoto de loso. cos à 20. corsos 3% de 20.000.000 in 100.000.000 2% au delà de los cos cos 1% Conformement any dispositions de l'arrête du Jonard 1949 modifié fac l'arrête de 17 avril 1957. Le Conteil municipal divide ou outre d'esponieur le Service du Génée Rural. de la responsabilité ferminire et décemble privae for les acticles effe et cep du bode livil. Ecole des filles. Travaire de modernitation. Jan hande. Museum le maine rappelle que fan deliberation, au 10 favores 1958, le louseil municipal a affrense un frost étable for no Rousseau architecte à breit, en vue de la moderne Policion is I ben to broken to Recent les et afficientes 1977 de l'école des felles. Ou ce profet a recu l'accord berbrique du Connte départemental det souterestront borland loss de la recumany du 18 avril 1958. Baux le but d'accidence cette mudernischon et d'elliter les crédit actuellement disposibles at provenant d'attributions de la Caixe départementale terlaire. Montieur le maire soumet un profet relacif à la réalisation d'une première house de havour concernant la hansformer de la façade hur cour des recreations du bistimunt 13 (aile droite de l'évole). La défense est evaluer à 3.080,000 pared non compris les honoraires de l'architecte. Mondieur de marie monte l'assumbles à délibérer aprèl avoir reere boutes explications utiles et frès commisseure du popet fissents; le lame Municipal décide l'éjecontroy des travacing. autorite montiene le maire à hacter de gré à gré avec l'entreprise fuillot chaperte monuisone) à Beauvais Voisinlieur changée des havans de construction du georgie teclair l' du fameau de Mafente et any mind conditions d'éxecution que celles consented las de la min un adjudication des dets travaire. On ce qui conserve les havans de massimens. Revuliene le naire est invite à haiter afin affel d'offret, avec l'entreprise ayant consente les meilleurs foirig. Il sua former are paisment de la départe, au mayer des crédit provenant des attributions de la Course départementale écoloire et néveries aux programmes d'équépement de l'école des filled for les auries declares 1955.56, 1956-57 et 1954-58, Sout la denomination. Travary . Grosses reparations . Privile d'aide Assiale.

17 juin 1958 24 Opris en avrie delibéré le Conseil menscipal décide : a legard I vote à france de 1959, important de 40 continued additionment à inventament que le conse jet affection à la voterne dus changes du l'empresset. 1º) d'affrouver le feofet étable free le Service du Génée Rural. les de bollieure de mondieux le Ministre de l'adjuntant une habreuling de 820 au fa 8, de demander à montreur le Fréset, l'autoriention de contrader un empeunt à la berone auficis de la Caisse Nationale de Crisit africale d'un montant de 2460, ovo fant, a ut efet, le Conseil municipal donne sous pouvoies à montion le maine fire hipres bould let fices relatives à cet emperent. tes de firer ainsi qu'I suit, les honoraires du service du fini Rueal: Jusqu'à 2000. 000 H% de E000.000 à E0.000000 3% de Le. 000. 000 à 100.000.000 ou delà de los oss oss 1% Conformement any dispositions de l'arrête du Frans 1949 modifie par l'arrêt du 17 avril 1958. Le Conteil Municipal divide ou outre d'espossion le Service du Gaire Rural. Le la responsabilité fécuniaire et décennale prevue par les acticles 1992 et 22 po du booke livil. Geole des fillet. Travaire de modernibation. I au hancle. Montieux le maine rappelle que fax debliation du 10 Janvier 1958, le Consul Municipalité a affronce un frost étable for mi Rousseau architecte à breil, en vere de la modern Vis et afficieres de l'arch du fillet. Que es projet a recu l'accord bechnique du Comile dihartemental des constructions terlains los de la reinning de 18 avril 1958. Gaus la but d'accèlerer cette modernisation et d'ulilier les vides actuellement disposible et provenant d'attributions de la Caisse départementale surlaire. Montieur le maire sommel un profet relates i la réalisation d'une première trouble de havany concernant la transforma de la façade sur coux des recreations du bishment 13 (ach droite de l'évole). En dépende est evaluer à 3.080.000 hand non compris les honoraires de l'exchitecte. Montieur le maire invite l'assemblés à délibérée afrès avoir recre boutes explications utiles et frès commissiones du frost francti, le la Municipal decide l'éxecution des haveny. antonie montime le maire à hacter de gré à que avec l'entrepeuxe fuillot (chape menuissai) à Beauvais : Voisintient chargée des havens de construction du groupe des du Hameau de Marquita et any mimel conditions d'éxecution que celles consenties los e la mile ou adjudication des dets bravaires En ce que concerne les havans de macomine. Nouveaux le maire est invite à hauter apris affel d'offret, avec l'entreprise ayant contente les meulleurs forig. Il sera fourer are fairment de la départe, ou majour des crédit provenant des altributes de la Caille départementale Acolonie et néverle aux programmes d'équépement de l'école à Travary . Grosses reparations . Privile d'aide Asciale En comité level, le Couril admit les directes décisions prins Les du truesse d'aide bouch dans la lieure de ce four



26 rept center 1858

26

landi de ar liber 2000 Love Polit de Sandina en a Il fait commain qu'en verte d'un arrête de montienn le Right de l'ain on date ai of anic 1958, ce frofet a ste donnée fundant quinge fount der 18 août au v defende 1952, à une sequité dans les fount determinent fair l'hotenchoy generale du 6 dissente 1874 and de chimine vicinance.

Ope an court de l'inquiel, ansure réclamation on observation n'a été formetée.

Montreur le maire demande à l'assemble de bien mulion se pronouver sur le proper prime après aini reque boutes explirations utiles de la part de m'il maire et en aini debbini sur en date du 14 Juni 4958, de déliberation par laquelle il s'est organs à remottre quantement on Département de l'oire, le bol constituent l'assesse du chomis dont il l'agit, en une le la révolution que fu la révolution de frafit.

Considerant qu'annum reclamation on observation n'a être formulae au cause de l'anquis. Le Cantail Municipal donne aux favorable à le réclévation de l'apination peoples. Réfertion des bordwed et connecuy en Bordure du CD 100 100.

Mionetieur le Maire rappelle au Contait Municipal qu'il a décide de procésire à la référence des bordures et des cermanns en bordurer du chemis départemental 7° 133 du une longueur de 760 milles.

Il reffette également que la dervise rainel doit provider à la réference de la chandre et que les havans de constinction de bordenses et de camirant qui incorrelent à la commune doinnt être opécules en même banfs.

Il fait committe que la Service vieinel a procede à un appel d'offet pour l'évicition de l'entente de ces havens dont le montant est à payer far le département et les assesses l'obstiquée Rol lister et l'a fait les offess les plus avantagement.

Montione le Maine dépase des la bonnaire, la marché étable par le dervice vicinel conson.

Le bousail Municipal afrè un avoir déliberé, approuve le marché passe avec la boute. Rol l'été et l'élevant à la bourne de deux millions deux cour quatre vingle quatorgé mielle qualicerés pares, pour le construcción de bournes et de commences en bouteure du chemis distremental 3° 553 à Montataire et demande à mondieur le Refet de bieix vouloir l'approuve. Le députe donc imputer ser crésit ouvert au budget pour entestiex des chemens vicinant au lui que de la comment de l'approuve des chemens vicinant au lui que partie de la rue de fournes prolongée.

Montieur le maire communique au Conteil Municipal, le frost dessi fre m' formes Jugénieur voyre et relatif à l'aminagement d'ense facter de le rue de Journey prolonge dun some longueur de éso mitres et à la pose d'ense accordisation avec bousles d'égoule sont Lisametris des caux fluviales.

Les haveness comprement l'extraction de diblais et l'emplie en rembleis la formitaire et le posse de bondures et la confection de commune en biton, l'executeur d'une formation de leur avec empirerrement en frience calcaire avec fenetration d'esimilaring et revitament et de trotter en machific et bable compresses, la formitaire et la pase de caustisation de 8° to de diamètre en belon armi but 6 mites de longueur et de caustisation de 8° to de diamètre le construcction de dup bonches d'esposses.

La déposer est evalue à 6. 500.000 franct. Il einste l'Assemble à deliberer sur cet objet. Oprès en avoir delibere. Le Conseil Municipal The l'utilité des havang envisages, efference le profet donnie à ton avances et leur mote à épéculier.

Solliste l'approbation de l'autorité superaure

La dépense résultant de l'éjecution de ces havang les prélovés des les ressources visionales des années 1958 et 1959.

de la cité Oberle.

Montieux le Maire communique au Conteil Municipal le profet drette par Mi Rouseaux Léquieux-voyee et relaté à l'aminagement de la voie dettouvant le lotissement de la Keille montagne et le haut de la Cité Oberlé, betreis en bordesse de le rue de Journey prolongée.

Les travary comprement l'extraction de déblais et l'emploi en remblais, la fourniture et la fort de bordures en leton, l'éspeculion d'une fondation de chanter avec empirement caleans avec finétation d'emiliaire et revitament et de hottout en machifie et delle compressis.

Le dépense est inaluis à 4.600.000 frances.

Il unite l'assemblec à deliberer sur cet objet.

après en avoir debloir, le Conseil municipal.

he l'ulilité des travay envisages, approcus le profet soumis à son examen et leur mise à épaintrag. Sollicite l'approbation de l'autorité supérieure.

La dépense son a imputée au crient ouvert au budget de 1958 chapiter 8 artiels 1 pour "butretray des cus, quais, places publiques"; leguel sona complèté bors de l'établissement du budget additionnel. Jeoupe sevaire du Hameau de Madenta. Construction de la clôture.

Mondieux le Maire communique au Conseil Municipal, le projet étable par M'Salue architole, I rue Chabanais à Paris It et relatif à la clôture du geoupe deslaire du Homeau de Maginta. Les havans font l'objet de deux lots districts:

1" lot. Cercassement, magonnerie, belog some.

trainling d'un mur bahet en perpangs de pien sein de fant Varat, seux semelles en biting de caillour avec morties de ciment et murs en fondations et soutenement en mortlous hourdes en mortier de ciment, surmonte d'un chaperon en bêten moule; des fieles sont privues pour le figation des portes d'entrée.

& let. Cloture, bernevie.

La clôture est constitució par une ottaburo en profit rectamplacie de 50 x 30 comprenent heveres hante et basse et montantes del cadrel intermediarel en profit à frond nevalue spécial, avec remplistage en métal déployé, maillet de 75 x 120.

Sur portes de 3 mêtres à 2 vanteur et un portellon de 1 mêtre à un vantail, donneront accès au groupe beslaire

La dépuse est évaluée à

19 Eventsment, majormerie, biton armé

1.910.000 .

e, Cliane, sorrurerie

2.840.000 -

Honorares d'exchitecte 47

1.953.600 .

Montine le Maire invité l'assembles à délibérer her set objet.

apris avoir reque boute explications vides et fris commaissance du frojet présente, le conseil

26 systember 1958 Municipal decide l'apiantion des haveny les qu'ils sont prival. autoure montieur le mans à traiter de qui à pré aver les entrepasses changes ses havang de construction des groupes bestaines du Hamane de maquela et lans Hand, (M' Hamarelt face le magonnerie et m' mare four la servence) et any mienne condite d'iniciary que celles consentais lors de la mise au adjudication des dels housesp. La députe dera impulse au creat ouvert au budget pour " boustraction du groupe sodere de Jamese de Majenta", lequel sera complete de bosoir est, los de l'établisse. ment du budget additionnel. Groupe beclave we lovis Meni. Fravaux complementaines. afficolations. Montieur le maine explore qu'en raison du developpement rafide de la population deslavre et fac touci à économie, il a de unisage des maintenant la surélivation, su georte dulane eclustement en cours de construction me Couis Blanc, ce qui permettueit l'ami. agencent de 3 dans sufflimentaires. Les Services fréfestorang consultés à ce sufet, bout entirement d'accord et d'aillans par avieté du 31 mai 1957, m'he Fréset de l'oris a accorde à la Pelle de Montataire, une subse hoy complementaine de 10.772. 180 panel, calcules ace tang de 85 % here une dépenden homsalle de 12.790.800 franct. mousière le maire donne connaissance à l'assemblée des toumestions étables fan les diversed enlupressed adjudicationed des bravaires furnissivement feines et aux d'execution, davoir : Est 3º 1. Consument, majornesse, litory armi, platterie. 4.560.600 -Contreprise Foregoing in Paris " Lot yo e. Charpente. Entreprise quellat à maurais Formalien (aux) 619.705. lot yo 3. Conversion zinfrene to f. Clavel . Faris 1. 218.400 :-Lot yo 4. Eleverieté. Soule la Cellendate à Pares 232.600 lot yo 5. Manusene guinealline. Entropie Gullot à Manuais. Tommber (ass) 980.000:lot 3° 6. Reviewent but asphalts. It landages at Reviewents Industriel in Charles 381.000: but yo I. Carrelage. I'm Barelages at Resistements Industrials a Charley la Ros (Suns) 190.000 -600.567 .lot yo T. Penture vitierie, butsepriss Marchand à Riong (wis) Lot yo do. Electricite. Wi G. Fashi i d'haust les Mello (ais) 115. fuo: -Est 3º 11. Chareffage central. Enterprise of Ment et C" à Coursement 700. 119 at l'invite à la prononce sur ces propositions apies en avoir delibere, le Consul appronue l'épécution des travaux I classed sufflementained at les boumissions que les bout protenties Bilique Sous pouvous à mouseaux la mane à cet effet Le défende non commete par la bubunction, boit le bourne de 1.918. 600 frances, bera préluce dur les ressources labres à la clêtere de l'exercice George bedeine un louis Hance, Construction d'une classe happlimentaire à l'école motornelle Pelestin de l'orde Mondrein le maire appose que la programme affroncé par to la Right de l'orse le 22 famier 1952. Tu it allumi frient la construction d'un groupe dudance rue Louis Blanc, à Les havang de construction de ce grante destaire actuellement en cours, out fait l'offet d' uité de Mi le Prefit de l'oise en date du l'ochobre 1926, autorisant leur mise en adjudication The letter du la fevrier 1988 affrancie fran m'e la Right de l'Ocho la 28 fevrier 1988. N' I'll

E all a Town . Sofrable State

pesteur d'Asadeinie highest que les effectefs devlans dont de 189 ilies et qu'ime conquentaine d'élèves de 2 à 1 and out du ître refuses; que dans out constituent il comment de finime dis occintement le constituention; et ime 4° classe maternalle.

Montione de Africa annumque on bossil principal, un propo étable fai de later axchitecte, i ma Chabonais à Pane o et compresant :

des la construcción d'una chase hufflimentaira à l'évols maternettes laquelle bora intercation autre la terbest et la balle de refer finisse au frofet initial.

- it I ampunitation to bourse consepondante have :
 - e) expromissament de la halle de reglet.
 - 4) iquipement hufflimentaine des bernies demitoires.
 - c) agrandidment de la belle de fonz.
 - d) aframillowent and went.

Le anostruction est intentique à celle finne à l'adjustiation du le novembre 1956. Le défende set incluse à fierfiers fand, y compris les honoraires de l'architecte.

Monkisse la Maine somité l'attembles à débloire. Les est objet.

Ofris avoir rage houter explications relater at fair communicance du frojet firents. A Consul Municipal desires l'épissaig des passangs late qu'ils dont friend.

autoria Mondania de Mano d'Arriter de que à que avec les enterprises changies des havrans de résolutions du frest initial actuellement en court et aux mismes avadatons d'épanting. Peur su assens de financement, le Contril Meniscipal deltente le bouglie de la desbreulion de l'État.

La fartir de la defante mon commente par la habendring dera fiélarie due les finds misnites hant en budget admitionement de 1957, qui ann budgets feminisfé de 1958, Four constructory du gampe declarie donir blanci.

Denomination du fronte devlace me Louis Bleed.

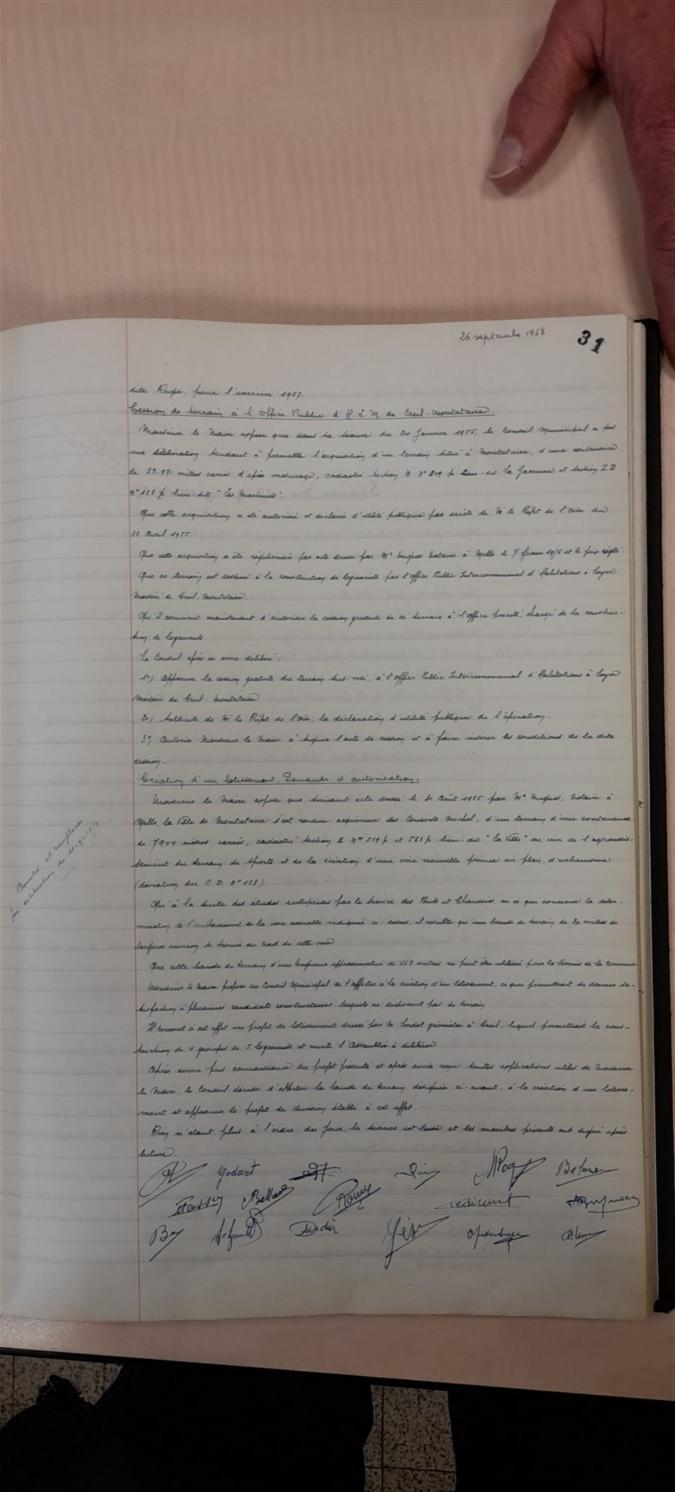
Le lorded remissiful, but he perferiency de houseain de have, délide de donner au genée durhin de la un louis blant avanthement au court de construction, de nove de famée trisies plist louis à des de houseage fullie raide à la verience de grand danseit absidé résumment et dont de havenes de renomment verdiche, not donné à la deiner une serve findapeurs et fut grander à l'élange, le factife de la trainer.

"cuoramation du frente terlanes du Hermean de Magente.

I loud reminded, her la ferforitoir de hondier de have, divide de demen au gençà dichie de forment de reafente dont la constitución vient d'ille deminio, de como de fençà Rouista Cadament, i acre d'hommage futte conde à la cominion de cotte historia de la Resistancia Arrelle have de France au defontation à caricharite et dont dont de cot fut auranne à de formes de des faços. Emprenent destini au financement de da constitucion d'un contre de festerain maternates et infantiles.

create et houseme le maine est monté à violère auplie de la Caim de Bifait on le l'ime de l'acces dont elle a la gentie, auss convisiones de cus établissements et au lange et missie de 5.50 f. I emperent de la domme de planet. Avoir omitions pusées cont quarant mile dontré à plument le consoliration et un contre de protection ombienets et injuste et sont de vouclementement s'éplestione que le auminé à partie de 1859 au onigne de 18 contribus arternaiseurs. H'ort, me consignement à deples de la differe de desiré à intervent four rights de committee du viet implement.

26 septembe 1459 30 article ? La Commune disposero, four retirer les fonds, d'un délai de 6 mois à force de la dale de la highature du contrat fax le Directeur gineral de la Cassa des Dépôts. Li a l'expiration de ce dela, la totalité des fouds n'a fas été retires, la caiser du Defin procedera à l'annulation du contrat on à la réduction de boy montant. article 3. La Casen des Defots versera les fruits au Frien Rober sont en une seule fais, dut for factions, are cricie du Erisoner Payers Jurial des défectement, pour le compte à la commune, à la convenause de celle : ci. les vertements ausont lieu du de favenue huit pur au moins à l'avance à la Caisse des Dépôts. article 4. Fendant la durie four laquelle il sua contracté, l'empunt donnéra leur farement d'annuels constantes comprenant my amortisement fartiel et le montant des intiris iched dur la capital restant du Courtefoit, les intoits commencement à courir à compter du versement de fonds et le montant de la francise amunité deva aparte su consequen article 5. É restement des annuels devra être fait à la convenzue de la comm Soit à Paris. à la Caise ses Bifils ; teit un mais avant l'inheaver à la Caisse du Resveux de l'arcondisses nancier frépose de la Casse des Tréfots. La common serve valablement liberer far un récépeur délivre par le comptable eura rece la fouds. article 6. Evele amunité non versie à la date à laquelle elle seux devenue epiopole portera intent de pleing drait à partir de cette date au temp de 6%. article ?. La Commune aura la faculté à effectuer des remboursements par anticipate cours de la desprime moitre de la fériode d'amortessement, mais seulement à la date I were echience normale it were friends it my any to surbcustements downerout live are paisment of une indominte igale an monto d'un samestre d'entirel du capital remboursi par anticipation. Les Indocutions que vicularement à îlse verties par l'élat aficie le réalisation du fint et dont l'altributory arrait four effet de réduire la farlicipation de la Commune dans le coût de Poperation à une domme inférieure au montant du frit, devront être obligatoirement affactue his low measurement, i dis remboursements anticipes. Il ne hera exige for est rearacle T. La Communi frendra à la charge les impèts présculs et feliers ainsi que le serie il frais pouvoit résulter du frésent emparent. le laiseit municipal appareur le profet de marché passe avec la docité Rigo et C" 15 m du Difiel à baquel bue sur et relatif à la remise en élat de hottoire. Les travery compresent le tourassement, la proparation et le compactage de la pomo, le répandage de grantloy, inveloring et dable fournie par la commune. La defense ivalue approximationment à 980,000 france, sora imputer au ocidet ou de 1955, chapter 8 article of four entracing dat chan Pégie Communale d'Electricate de Montataire. Offastation du Compte administrate et du Compte de gestion du Recever. June 1954.



L' large famis mil neuf ceud conquante nauf, le conteil municipal de Mesulataine en Seasur vidinaire à la maine, pour le dannede 19 favoire à quinge heures Séance du 17 janvier 1959 Le des tops famine mil neuf cent unquante ment à quinze henres les manubres du sansuit Municipal de Mondalaire disment convagues le huge famien, le soul viennes à la manue sous la fréviolence de montiene Coure, affaire Claims freducts: N. M. Come. Godons, Officians, Roger, Beliand, Falland, Eng, Beginners, test, Schwitt, Jims, ofdenhove. about le - Riving représenté par le Truy, M. M. Marie représent par m' 18al, Hédiement représente hais & mignoy, Dandier represente for Di Regio. N- Wattlet, M. M. Ganghon, Tienane, Breitly, lestillant, may excerte mention Orig a its nommi Suritaire. E fracis vuebal de la frividente déaux est lu et adopté à l'imanimité. Vilibration du la Compte administratif frésents par le maire pour l'agercies 1954. Le Courte administrate priente par le maire pour l'exercise 1987 et dont un apenifica depos any archived de la maine, présente les résultats buivants ; Recelles ordinaires et extraordinaires : 120, 400, 660 fermes Defended ordinaires et extraordinaires: 81.489.988 frances Considered de recelled , 18. 262. 675 frances Le bourse municipal reune sous la présidence de Mi fodant Luciny, l'em de ses membres déte que conformement aux dispositions de l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, Ve les acticles \$1 et 151 de la dite loi; Est d'avis d'affronce le compte administratif friente par le maire pour l'éperier 1987. Caphrobation are Comple de gerting du Reasur Municipal. Le Conseil Municipal, Tre le compte rende par le Receveux Municipal, de des re defended from l'openin 1959. Considerant que les opérations out pare régulières et heffisamment problèses. Temande qu'il plans ou juge des Compres, de l'approuver. Etalliesement du londget additionnel de 1958. Le Consul Municipal, hux le vu des fries qui lui bout bournies frax m' le maire, practe à l'établessement du budget additionent de l'épercie 1958, qui frésente les résultats demourts et tol en exemplaire est déposé aux archives de la mairie. Rentles et dépenses happlimentaires: 103.848.8 to fieud. Bureau d'aide bourle approbation du Compte administratif de 1957 et du budget audilion nd se 1957. Ours on Consil. le Consiil Municipal donne avis favorable à l'approbation du Compte codministrates de l'ordonnatur du truran d'aide touile pour 1989 et du budget additionnel de 1988, fichet fac les membres de la Commission administrativo du Bureau d'aide bouisle dans la Marie Person d'aide Asciale. Ophrabation de Compte de quetion de Recure fra l'annie 1954

I large famir mil neuf coul aniquante neuf, la Conseil regunicipal de Montatain 32 liance admire à la maine, pour le bannede 19 famier à quinge hourd Séance du 17 janvier 1959 Le des - left famine mil ment cent conquante ment à quinze houses. les membres du houseil municipal de Montalaine dissent comaques la hisse famise, la sont rimies à la marie sons la prindense de Nevertiene Come, aspaire Glacut freduct : N. M. Come, Galant, Offigners, Reger, Behnand, Farener, Belland, Brig. Beynand. Bed , Schwitt , Just , Spelenhove . about to Kining represented for his Truy, M. M. Marie represent for M. Bad, Godicement repre to Mispany . Dander represent for to Region . W. Wattlet. M. W. Ganghon, Dienaue, Breitly, Estillant, may excured mention tring a its nomme Suretained. Le ferrier vector de la frividente seave est lu et adopté à l'imministé. Deliberation du le Compte administratif présents par le maire pour l'expercise 1957. Le Coulle administrate pariouté par le maire pour l'exercise 1957 et dont un apenifica depos any archives de la Prairie, présente les résultats buivants : Teretter ordinaries et extraordinaires: 180. 752. 660 frances Referred administ et extraordinaires: 81.489.985 parcel Exceptant de recolas : 18. 262. 675 frances Le bouris municipal reuni sous la présidence de m. Jodant Luciey. l'ess de sos membres dist qui conformement aux dispositions de l'article 52 de la loi du 5 avril 1884; Vu les acticles for at 151 de la dite loi; Est d'avis d'affronce le compte administratif présente par le maire pour l'exercice 1957. Caprobation du Comple de gestion du Recoure Municipal. Le Contril Municipal, but a compte rendre par la Receveux Municipal, de des recettes defended from I openin 1957. Considerant que les opérations out pare régulières et heffitamment probileires. Demande qu'il plant au Juge ses Compas, de l'approuve. Etablissement du brudget additionnel de 1958. Le Cardiel Municipal, hur le vu des prièse qui lui Sont Sommies par m'es maire, procese à l'élablésement du budget additionnel de l'éperciae 1958, que frédente les résultats desirants et dont Resulted et dépenses sufflémentaires : 103.848.8 to fieues. Bureau d'aide trivale approbation du Compte administratif de 1957 et du budget nd se 1955. Ours du Conseil. le Consiel Municipal donne avis favorable à l'affirebation, du Compte codministratif de I ordonnatur du trusan d'aide bouile pour 1958 et du budget additionnel de 1958, frient for he member de la Commission administrativo du Burraw d'aide boriale dent la hims Russau d'aide Sociale. Affrobation du Compte de gestion du Recurent pour l'annie 1951.

Le Conseil municipal. The le comple renan par le Remem du Mura 1 exercise 1957;

Vu la diliberation de la Commission administrative du 16 Janvier 1959 hur ce comple

Contiderant que ce comple paraît réquier et qu'il n'a bouleve ne observations ne vive Commissiony administrative, set d'avis qu'il y a lieu de l'afficience.

Rige Communale d' blectricité de montataire. approbation du budget huffleinentaine de 1958 et du budget frimité de 1959.

Le Consail Municipal donne aus favorable à l'approbalisie du budget dufflementaire de 19/8 et du budget friends de 1929, friende par la Conomission administrative de la Réfie communale d'observable de proutalaire hand be himed du 15 famine 1959.

Revision des lutes declarates. Le Constail Municipal décide la mainten en formbont pour l'annie 1959, det déligier désigner le sofamir 1978, force face partie del diverse commissions de sindrey del bioles destroled (but clubrale faldique, Combail de preed Lommed, Tribunal de Commerce et Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre departementation d'aquentiere, Chambre des essences).

Bridget initial de 1959.

Le Contril Municipal,

Tu la lui du 21 mai 1835, l'instruction ministerieble du 21 puis descret et le righement gouvial her le source des chemins vicinems.

To les propositions frientes far les Infinieurs du hence visinal.

Vote l'inscription au brodge de la Commune, des recesses et crédits nécessaires force le service des chemis vienam francait l'anni 1959, le bout conformement aux maicationes des hableours dressis fax le dervise vicinal.

Fixede par application de la loi du 31 mars 1903, de remplaces par une cape viennele for l'administration :

10) H puries de frestations individualles,

2°, 4 fournies de prestations sur les avenaux et véhicules.

Profet d'amerture d'un fonds de bevours any chomeurs.

mousieur le maire expose que plusieurs entreprises out die, par suite de volentissem de leurs travaux, dicensier une factic de leur personnel.

Qu'il comient d'apporter l'aide nicessaire aux salaries qui fewent de houve provi boisement hans travail, four det raisons indépendantes de leux relouté.

Il invite dans ces conditions l'Assemble à examine la question et à determiner la bolution que il convendent d'adopter à cet égard.

afries en avoir dilibere",

Le Conseil Municipal asofte le fainife de l'aide aux havailleurs sans emploi et sollinte à est effet, le fonctionnement dans la Commune, d'en fonds de becourt aux chômeurs.

Recide l'interestion au budget de 1959, d'un crédit de 500,000 france, pour finances la défense en resultant.

Ochst de berezing fisser construction du groupe serlaire un Comis Mans.

mousieur le maire expose que pour réaliser la construction de groupe testaire rue lu quirie une parcelle de levraing appartement à la Dispendach Joseph, d'une Superficie de 912 miles carris, cadastrei bection 3 7 4 603, 604 p, 605 p et 606 p, lies

The et affirmation is the light thanks

3 4 17 gamin 1959 Qu'à la huite de founfailles échanges avec m' Défendade, ce dernier consent à céder à Nous le Clas de Vierl : The do montatain la parvelle dont il i aget, mayuniant le fuy de 243, 600 france et qui une promesse de vente a été bignée dans ce dans. Il iunte l'assemblé à la frononcer her l'épération profété The la plan du terrain et le proces. verbal descripted et esternaled dresses fac m' brock géomètre expect à breil Tu la promisse de vente bouserite par m' Dispondacle. Ficial Parquistroy de berrain dont il l'aget, any conditions indiques ii avant et deligie lous pouvers au maire four le représenter à la highateur de l'acte à intorvenir. Teride qu'il y a lieu de dispenser modiens le maire de remplier les formables de fuerque del privilizes et heftathaquel applicables aux acquesitions immobilieres amiables, en verter de l'article es de la loi du es avuil es s'es et bollicité la déclaration d'utilité publique du propet, par apple estroy de l'article 32 de la loi du 30 décembre 1920. La dépense resultant de cette opération deva impulsi au crédit ouvert au budget de 1959 chapiter 22 article of power acquienting de berrains. achet de lerrain pour construction du groupe sulaire du Hameau de magenta. moneixer le maire exper que pour réaliser la construction du groupe testaire de Camean de marqueta, il est nécessaire d'acquirir une parcelle de terrain apparlement à no fan Endre, Forteur en misterine à Mine paise), d'une heperficie de 24 mitres canis cadaller berling A 30 3380 p. lieu det Toud et lête de Teagestle. Qu'à la buite de pourparlers ichanges avec m' Han, ce dernier consent à ceder à la The de montataire la parcelle dont il éagit, mojennant le frup de 6/. 100 france et qu'une fromesse de vente à été signée dans ce seus. Il inte l'assembles à de prononce sur l'operation, professe Le Conteil Municipal: Tu le plan du terrain et le proces verbal descriptif et estimatif dresses par mi-horast giomitre apport à breil. Tu la promesse de vente houscrite pier m face. Vicide l'arquiention du burrain dont il d'aget, any conditions indiquées si-avant et déby bous pouvoir au moure pour le réprésenter à la dégnature de l'aste à entervenir. Friede qu'il y a live de dispenser nousière le maire de romplie les formalités de funço de fuirlige et hypothiques applicables aux acquisitions exemobilisées amiables, en vectu de l'article 11 de la lui du gavil 1958 et tolliste la dicharation d'usici publique du projet, par application de l'article 22 de la loi du 20 désembre 1928. La dépense résultant de cette opération dera emputée au vient auvert au bendest de 1959. chapitre el actide o four acquisition de ben leute de materiel disaffecte et de vieux métaux. to Cousil Municipal decide la disaffect 1 corbillard -1'-I voiture automobile Remark lype K & Lors of whater,

5 factes invellèrables en provenance des écoles. In carque de parrières anciens en laiten.

et un lot de foreailles diverses, reinférées un cours de travange.

Montieur le maire est inuté à consulter flutieurs commerçants en vienn mitany et à haiter ave colon que en office le meilleur frije.

Garantie d'emprent à contracter par l'office Public Intercommunal d'Habitations à Loque Modern de Creil montataire. Projet de construction de 80 logements H. S. M.

Tu la demande formei par l'office Public Intercommunal d'Aditations à loyer modéré de Preidmontataire et kudant à obtenir la garantié d'un un present de 195. 168 vos pand minissive four le financement des travaires de construction d'un groupe de 80 Labitations 4. 6. 7. à montataire.

The b rapport élable par mousieux le maire et favorable à cette semande.

Vu les articles 196 et humants du Code de l'Urbanisone et de L'Habitation.

The l'arcité interministériel du 8 feire 1454.

attende que la value du continu d'élève à 3.059. 66.

Diliber

Le Ville de Montataire accorde la garantie à l'office Public Interessement d'Allatations à layer exposicé la boal. Montataire, four en empent de 198. 168000 frant, que cet organisme le frépose de contraction aufris de la Carte des Répose et Contractions affetent pour le compte de l'ôtet, on tang de 1% front cure duré de 4 fait, en tang de 1% front cure duré de 4 fait. en vue de la construction de Logeneurs destinés à Le location semple. Au cas ou l'office Public Intercomment d'Albertations à Loyer Moders de Loriel Montataire four que que par la la la la la des des des moders de Loriel Montataire de convouve ou les intérêts moratoires qu'il aurant encourent, la belle de Montataire d'engage à en effective de facement en les leines et place des Scients des Répéts et Consequentiones adentes fex lettre missine, dans famais français offerer le défaut de mise en reconverneur des centimes dont la création est france en dessons et affects à la garantie, ne espogn que le Caisse des Vilats et Conseque-hour distant au fréséable l'organisme défaillent.

En vue d'assurer cette garantie, le Conseil vote pour la fériode seu cours de laquelle sevont diel à la fois les intimés et l'amortéshement, une impossing de 1839 continues additionnels pour une clusie de sei ans qui sera mite en recomment de filmig droit en cas de besoig et affecte à la commettere des charges de l'empeunt, à bauvie : 5.605. 718 facus fax ans.

Le Coursel Municipal autorise d'autre part le mane, à interveux au conteat de frit que deva fasse entre la Cause des Dépis et Consignations afissant pour le compte de l'État et l'offee Public Leternomormenal d'Fahitations à Loyer Montrie de Crist-Montataire.

farantie d'empreunt à contracter par l'Office Public Futercommunal d'Habitations à Loyer abouter de buil-montataire. Profet de constructions neuves, groupe fear Broude I.

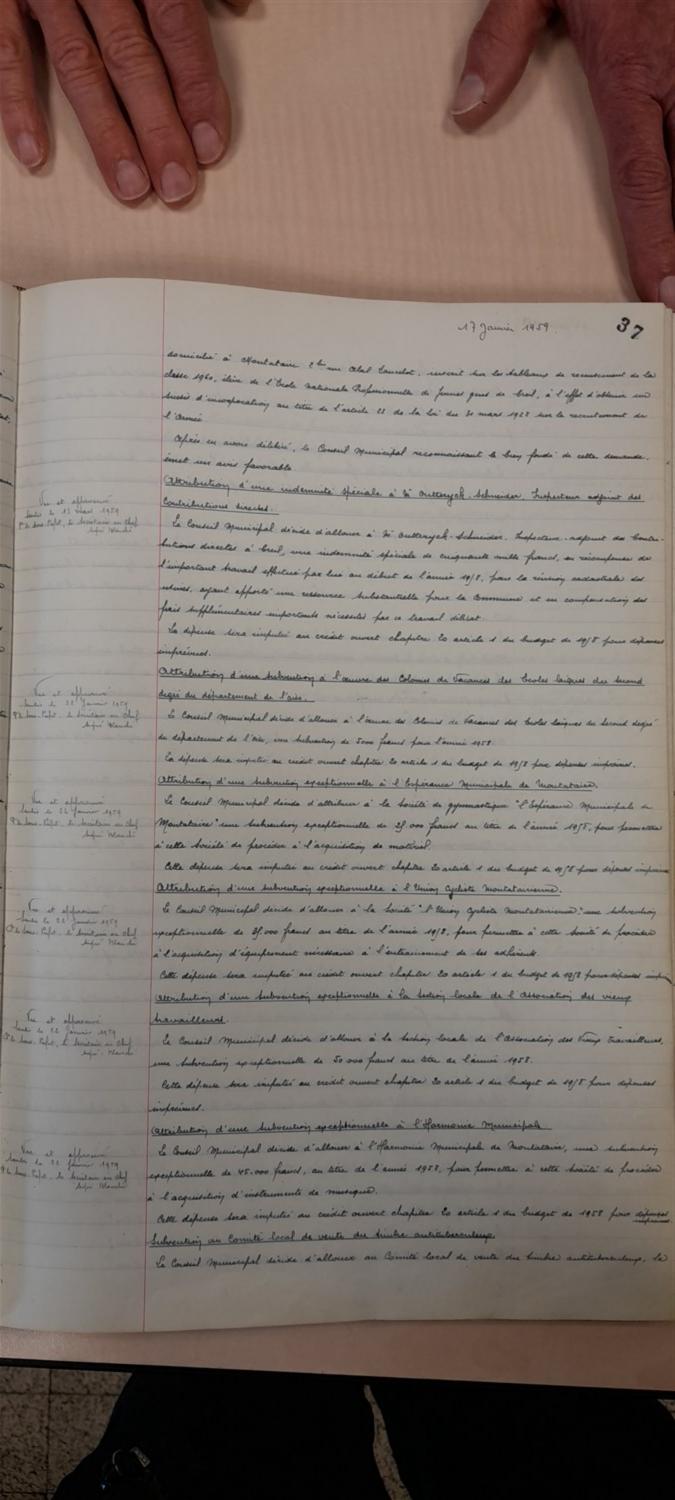
In la domande formic par l'office Public Intercommunal d'Habitations à toyer chodice de breil monta. Lave et bendont à obleme la garantei d'un empunt de 10.000, oro de franch, recessaire from le friancoment des terraises de constanction du groupe d'habitations pay Biondi I.

Ver le rapport étable par monteure le maire et famoble à cette demande. Tu les acticles 196 et himmest du Bode de L'Elobanisme et de l'Aphtation. Tu l'arrêté interministériel du 8 février 1950.

alleman que la valeur du centime d'élève à 2.059 66.

36 17 Jamin 1959 La VIII de montalaire accorde la garantie à l'office Public Fateramment d'fabilitations à Lyer Madeir de breit montalaire, pour un surpresent de 10.000, 000 de francé que est organism de propose de contracter aufrès de la Casse des Dépôts et Consignations agrésant par le compte de tras on long de 1% from une duccie de 45 and, en une de la construction de logements después à le au cas vis l'Office Public Intercommunal d'Habitations à Loyer marin de Croil. Montatan localing himple. Som quelque motif que a soit, ne s'acquetterant fat des sommes dies far lu any écliences convenued one des intérêts moratones qu'il aurait encourent, la Ville de Montataire s'ingagé à a effective le fairment en les lieu et place sur suinfle demande de la Caise des Bépées et Consignations adresses fax lettre missive, sans famais pouvoir officer le difont de més se un crement des centimes dont la creation est previer ce-dessent et affectés à la garantie, ni est que La Casser des Dépots et Consignations déscrite ou friedable l'organisme défaillant. On vue d'assurer cette garantie, le Contril vole four la fériode au cours de laquelle seront sie à la foil les enterêts à 1% et l'amortissement, une impossition de 96 centimes adictionnels pour une surie de 42 aus, qui sua mise en reconvenent de fleig droit en eas de besong et affecter à la commercian des charges de l'emprement, à banvier egs vos frances par ay le louseil autorier d'autre fant le maire à entervanir au contrat de feit que lue fasse et la Carier des Fifists et Consignations afrésant pour le compte de l'État et l'Office Public Into. communal d'Ashelations à Coyer moder de breil. montataire. Cours professionnels de Pril. South of Comer 1954 house high to be be been been to be the work of the best o Le Conseil Memicipal accepte la frie en charge de la quote fant incombant à la VIII à Montataire, dans les dépenses se raffortant au fonctionnement des cours professionnels de Buil, four 43 ilies de la localité les ayant friquentes fendant l'année Acolaine 1957-1957 et 5 les agant fréquentes fendant le 4° hundre 1957. La dépende en résultant. 412.050 frances, calculée à rasson de 9229 france par élaire, lux impli au crisit ouvert au budget de 1958, chapitre 13 article 16 pour hibrarhoy aux court perfessionals Textornel enterfrant. Indemnité de logement. The st afficient 1989 that I see afficient so that the desired the Market Market Market Market Market Le longeil Municipal dende de figs l'indemente representative de logement à albour any me litutures et instituticiel non legis four l'annei 1958, aux tamp frime par la circulaire prefector instrué au 13.0.0 7° 82 du 21 avril 1958, boit 58.500 franch four l'ensemble de l'année; 475 fauch for mais à compler du 1t faurier 1958 et 5000 pared foir mois à compler du 1 " fuit La dépende dera impulse au crédit ouvert aux budgels friently et hupplementain de 1958 chapiter 11 actule 1. Fich en charge de l'abounement teléphonique de l'école des filles. Le Conseil Municipal, sur la demande qui lui en est faite, siende da frier en chrispe à compler de 14 famier 1959, de l'abounement tilephonique de l'évole des fillet, étant entende que la dépense résultant des communecations héliphoniques restore à la change de la Erica hice de l'école La dépense sera imputer ou crient ouvert chapited ? availe 6 du budget, fa communications telephoniques. Demande de Suries d'incorporation. avis du Contail. Mussime le maire Assenset à l'assenssier, une demande frisentes fix no les

La VIII de houtalaire accorde la generales à l'office Public Futercommunel d'habitations à 1 Jamis 1959 Lyer Madeir de breil. Montolaire, pour em empresent de 10,000. 000 de france que cet organismo de frespor de contracter ouspies de la Baisse des Gépâts et Candidantions againent par le compte de l'état, en lang de 14 four une devie de 45 aut, en vier de la construction de logements destruct à la au cat ai l'office Public Intercommunal d'Habitations à loyer marire de Crail. Montatan four quelque motif que a boit, ne l'acquitterant fat des bonnes dies far lui aux échéances commend one des intériels moralouses qu'il ourait encourses, la Ville de Montataire 1 ingage à a efference le faiement en les lieur et place sur simple demande de la Caisse des Dépits et Consignations adresses par lettre missive, sans famois pouvoir apparer le défaut de miss un crement as enduned don't be creating est prime ci- dessoud et affectes à la garantie, ni essigne que la Casser des Difiété et Consinfrations dissente au préalable l'organisme défaillant. In mu d'assurer cette garantie, le Contail vote four la fériode au cours de lequelle seront dis à la fail les intaits à 1% et l'amortissement, une impository de 95 embines additionnels four une suis de 42 aux, qui sua min en reconvenent de fleig droit en eas de besong et affecter à la commenters des charges de l'empreunt, à barrier 293.000 frances fran ay. Le louseil autorier d'autre fant le maire à mitorvaire au conteat de feit que bera fasse entre 9's lon le laien des Fifids et Consignations africant pour le compte de l'ôtet et l'Office Public Intoc. commend d'Habitations à Euger Modeir de Coreil. Montataire. Cours polessionnels de Buil. le Consuit menicipal accepte la frie en charge de la quote - part incombant à la Ville de Montataire, dans les dépenses se raffortant au fonctionnement des cours professionnels de Breil. four 43 ileise de la localité les ayant fréquentés femdant l'année Acolaise 1957-1958 et 5 los agant fréquentes pendant le 4° humedre 1957. La dépende en résultant, 412.050 frances, calculée à raison de 900 france par élaire, bera computer en crisit ouvert au budget de 1958, chapiter 13 article 16 pour hebrenhoy aux court professionale. Personnel enteropment. Indemnité de logement. le longiel Municifal diende de finos l'indemneta representative de logement à albresse any se bletons et institutiveed non legis four l'année 1958, au tous prime par la circulaire profectionale minie an 13.0.1. 7° 22 he 21 avril 19/8, toit 58.500 franct from l'intermble de l'armée; 4750 fance fax mais à complex du 1º favorie 1958 et 5000 france pax mois à complex du 1º fieble La défende lera impulse au crédit ouvert aux budgels frimily et sufflementaire de 1958 Fich en charge de l'abounement belighorique de l'école des filles. Le Conseil Municipal, hu la demande qui lui su est faite, décide la frie su charge à compler de 14 famier 1959, de l'abonnement tiléphonique de l'évile des fillet, étant enton que la dépende résultant des communications béliphon restore à la change de la Die La dépense sur imputés on cridit ouvert chapites ? availe 6 du budget, pour abor to communications deliphoriques. Demande de buris d'inconforation. avid du Consil. musicus le main humes à l'assemblie, une demande frésentes fax la leurie clair la



17 Janie 1929 Somme de Nove francé from L'année 1968. Sett browner live mandales are many in Mondain Andry Discours in I high my grouping delegar deval de l'anne et fictione un orient amerit abspetter de avante et de langue en 1000 June depended improved. accidence of me habituary on hymoical or Sinkabul de hondelance le lasteil openingled evile on farmer du Separat de Turbindurel de montataires come dela hois de 180 me francé à little de factionpalins à l'enfamillation de réprisement au cours ne de land to to print 1979. Cette defende desa importer au event must chapter of delich & die dudget de 1958. attribution d'une hibrarlier ou Cassier four farcinfation à l'artir de hall le Contril Municipal vote un favour du Count des demest données du byménad d' buisanies a nevertatarie, une dutumbing de 400,000 francé à l'être de facciontation à l'organisation; de l'action de mail on 1958. I must conseparate out insuit chapitar Il article of an bridget accommon attribution d'ence buboution exceptionnelle en Standard athlètic club se montament Le boubil reprincipal deside d'attilune are beaudant abblitai club de dionissessio una dichien hoy exceptionnelle de 120 000 france au litte de l'année 1958, four farmatte à cette decid don't l'article cot hay somme, de processor à l'asquisition d'aprilement operage. lette defende dera impulsi au crient munt chapitre la article et du busiget de 19/8 pour mper attribution d'anne habrention à la bociete missele des termes de Guerre, accomments et Rehilled de la hating. le Contril Municipal décide d'alloure à la bocieté amiente des terms de fuerre, asconsente et Pipelle de la haliois dont le high sot à brut, some butwering on low franct from I'm me 1958, à très de farticipation à l'organisation d'une cache de choil. Cetta dépense sena imputer au venir ouver shapiter la article 4 des lunique de 1998 pour dépense infe attribution d'une subventing à la destroy de montataire du hours topulaire transport. In at alpeaner to go to the total of the tot a Consuit Agenizabal deside d'alloure à la besting de montretaine du becouve l'Aprilaine François une huberuling exceptionnelle de da son france au litre de l'armée 19/2, afin de fermette à cette organisation de fourtuine done but, qui est de bouteur moratement, matriellement et fundiquement les victimes de l'impostrie sociale, des calcimités maternelles, de la moin aine que leurs familles. Ceta déposes sura impelée ou crédit ouvert chapitre la article 4 du budget de 19/8, four distant altribution de hibrantions any diverses Availes locales The of affective to the land t E Consil reministed desires of allower any diversor bouiles donated, his habrement obtains les ci-afris relative à l'annie 1958, larguelle devont empetail en criest ouvert un burget in est exercise chapital st march of at match. " Introduced a direct horists". boilt de Server Muliete "I Many det Transellens" 19. and! Caide Muteralle - Chrimofiech de la Ragloy de Grant Uning Cyclist Montalamenna

Outroisting Républicaine des anneus Combattants (Suching de Montataire) Union du Combattante de Montalaire et Communed eminormantel 5 avot. -Società d'Horticullans et de Empérance de Montataire Società d'Horticulleure et des fandins Populaires de France boilté Colombophile " Les brais amalaire de montataire (Attociation des Combattants Risonniers de Juena (Aution de montataire) 14.000? Fideration nationale des Déportés, Internés, Renstants et Patrioles Bureau d'aide Sociale. 6.000: -

En cometé heret, le bouleil extent les deixeles décisions fines far la commission administrative du Frueau d'aide Asciale dans La Niance de 16 Janvier 1959.

Eordre des four itant épecie. Les membres du Conseil Municipal avant de la déparer constant les vous et risolutions Suivantes:

Le Conseil Municipal de Montataire;

1º) Devant l'application du droit commun, ourrant la forte à bour les seaudales (expulsions et puis libre de loyer) dans les localités de moins de 10.000 habitants, pour lous locatoires qui entrevont dans les lieux posterieuxement au 1º faimer 1959, à l'exception de ceux qui échanquout légalement;

Devant les nouvelles aufmentations de loyer des locans d'habitation et professionnels, dévisées por le forwernement fax l'ordonname et les décrets du 24 décembre 1951;

Devant les menaces peraul sur les autres catégories de Locataires (H. S. M., commerciants, etc ...); Twant la ricession économique qui ne pourre que rendre plus déficiles les possibiles de paiement; Emet le voer :

Que l'ordonnaire 58.1143 et les décrets 58.1147, 58.1148 et 58.1449 du 24 décembre 1958 soint abagés, Qu'anne aufmentation de loyer n'ait live bans revalorisation des salaires, haitements et pensions, Que des menures boint frises en faveux des localaires buches fax la reinstring innomique;

Que la Commune de montataire boit exemples de l'application du durit commun en makire de loyers.

2º) N'élève contre les licenciements dont bout faffies les travailleurs des cessies l'inne et Bristonneau. Il dicide d'ouvrir le fouds de chomage communal et invite les ayant droits à dy faire inscrire. Il domande que bont les chômeurs printent binépiere des allocations de chômage et que l'indemnite principale boit are moint igale are S. M. J.J.

Il demande que chaque havailleur en chomage partiel puisse bénéficier d'une indomnité fruicipale igale au S. m. J. J. pour chaque heure perdue.

3°) Les Conseillers municipany de montataire fidiles à leur mandat, défenseurs de leur ville ouvrier. elevent une vive protestation contre les meteres économiques et financières prises ces dernières demained for le Jouvemenent;

Ces mesures enfendrent une hansse generale des priz et des impôts, elles rédectent les avantages beiong, notamment la Sieuxité Assiele; elles fraffent éfalement les vienz à qui l'on donne 5200 fauct d'une maig et refreud 6000 france de l'autre; elles retirent la retraite à la flupert des anciens Combattants; elles augmentent le prix des loyers, etc.

l'est la quasi hotalité de la population et notamment les familles modestes qui se voient dure.

17 Jamis 1959 ment fraffies dans levers conditions d'agnorance abor que les belaires d'un grand nombre d'ouvriers de voient réduits à cause des effets de la crise économique et que des lécenciements out ité oficiel donce une veline de la localité. Li ces mesures représentent de lourde sacrifices pour le grande majorité de la population. elles n'effortent aucun remide aux problèmes posis à notre pags. La quere d'alfine continue d'enfloreter Too milliards de france far ay, les hommes a grand capital et de la haute Bauque d'enrichessent d'une façon scandalusse, Landis que de nouveaux cadeany levres sont facts fac le Gouvernement. Le voie dans laquelle on engage la trance ne feut conduire à la prospenté, mais au contra à l'approvation de la politique de guerre, de missie, de réaction et de fabritme. les Conseillers municipany de montataire n'out cesse d'apporter le clarté sur les ivènements de ces dervices mois. Ils out appelé, aidé et farticifé any différentes actions four la defense de la pay du fair, des libertes, de la République. Ils out conscience d'avoir ainsi servi au mienz, les ins ret de la population. C'est pausquesi la Conseil Municipal da Montataire rience ce four en sience ordinaire, demande : Des rispocacions immidiates afin de metter fin à la guerre d'alfrec, ainsi que la réduction mes. Sin des départes de guerre; L'relivement du niveau de vie des masses laborientes fai l'informatation giniale des salaries. hatements, retraites et l'aufmentation de 20 % des allocations familiales. Une réforme democratique de l'impôt, faisant payer donantage les niches, c'est. à-dire les Societai capitalistes; yes les moures gouvernementales économiques et financières soit resportent. Le Consil municipal de Montataire appelle la foquelation à se rassonables four organises en commun la défense de ses intérêls et la grandeur de la France dans la paix, l'indépendant nationale et un viritable réspine républicaing. H') Emet le vous que les dispositiones de l'ordonnance 7° 58. 881 du 24 deplanter 1957 figent les relevés de complement et l'encaitement des quittannes d'électricité et de gay bour les his mois brient raffer l'application de belles dispositioned ne fourrait qu'avrie des effets fréquediciables aux intérêts de la population en racion de la crien innomique, de l'aufmentation réconte des fries du gaz et de l'élechieité et des incidents ordinairement hisportes au court des fastages des relevent-unaissent, un fastinitier les fentes de gay formant Surande à la Vinction de 1 6, 8. T. et any Touris Milies intéresses, de continuer à effectuer les relicements meadlements are minimony love les deux meis, les améliorations à amence dans ce domaine, consistant à viduire ce delai de deux mois, flutat que de l'aufmenter. Et out hipre les membres frésents : De Godant STE

le ouge mars mil ment cent ceniquante ment, le Contril monicipal de montataire a élé convigue fune la lunde deign mant à dip neuf luves force don installation et francée à l'électrois du maire et des adjoints.

te maire,

Installation du Conseil Municipal et élection du Maire et de deux adjoints

L'an mil ment cent aniquante neut, la teige du mais de maet à dij ment heures. Leurs lifate, les membres du Conseil municipal de montataire proclamis par le bureau élebral à la buile des opinations du 8 mars 1989, le bout reinis dans la Selle de la Maini sur la comocation qui lux à cle adversir fair le maire, conformement any articles 48 et 77 de la la du 5 avril 1884.

Chaient friends m. m. la Conseillers Municipany: Come extended, Godant Energy, Tring Robert, Fallens externel. Mynacot Robert, Riving Raymonds, Relement Felix, Marie audic, Kelland armand, Bal Tries, ofdenhave Raymond, Schmitt François, Tropiand marc. is Will Bernavette, Augus, marrier, Dicisourt Rearl, Grefcon Ling, Mourifeau andre, by Makejien Janua, Mr Bonhamme Sylvette, Jeine Teine, Rogen Wichel.

S'était fait réprésentes : m' Baudice Garges fac m' Eving Robert.

La Siance a ité ouverte tous la friendeuve de m'marcel Come, estave, qui après l'appel nominal, a downi lection des résultats constatés any procès verbany des ilections et a diclair installer by by Come. Jodant, Tring, Fallew, Brynacet, W- Roising, M.M. Belmand, Have, Bellard, Bal. ofdenhow, Bandier Schneitt, Tifnaud. W. W. W. Midney, Gidievent, Frefery, Mourideau, W. 4 " Maljiew. Bouhonme. M. M. Jeans, Roget, dans leurs fonctions de Conseillers Municipany.

m' Belmant Filip, le film age des membres du Conseil a frei mentite la frésidence.

Le Couleil a chaise comme Suitaire no Grey Robert.

Election du maire 1 tora de Scrubig

Le Resident, après avoir donné lectime des articles 76,77 et 80 de le loi de 5 avril 1884, a maté le Cartal à fraccider, au teruting heret et à la majorité absolue des hulfrages, à l'élection du maire. Chaque Constiller municipal, à l'affel de toy nom, a remis forme ou Président toy bulleting de vote ecret hur papier blance.

Le déposiblement su vote a donné les résultable seinants :

Monstre de bulletins travies dans l'uno:

& deduce : bullstind bland on ne continant has use designation buffitante on dans lesquels les votants de bont fait connaîter.

Reste pour le nombre des sufrages exprimes

majorite absolut

out obline : M' boine Marcel m Godant Luciy

In Come Marcel agant obliner la majorité absoluir, a été proclame maine.

Le Prélident a déclaré m' marcel Cane installé en qualité de maire.

A6 Haw 1959 42 Election de francise adjoint of hour de Southing Raice fracción aroute, dans so mines frued et hard la procionar de de marcal como ster man à I deshing du francier ausfaint. & deposiblement de bounding a donné les markets beinant : Noushe de bullshirt homist dans l'une a division : buttakent bland on me continued fed some designations bufferante on dans bequele his votants in sont fact committeed: Took force to number de bethaged explained: majorità absolute. a oblam : 24 forlant living wingt haid wife By fordard hening against obline la majorité abolise des huffages, a été facclasses aufo Electron du Assaud autfoint Il a iti provide avente dans les mines formes, à l'ilection du decoud adquirt. Le déposiblement du Sombig a dorme les résultats himants: Number de Sullations housied dans l'essen a didme : hilleline bland on me contement had come tringentury huffisants on dans legado les volunts de dont fait commisses. Rose four to nombre do buffaged explained; majorite absolute : Out oblance: No Mingling Mourine vingt . doing ving no Truy Robert seems voing Mi Minjerong marine agant Alam la majorite absolue del halfagel, a ils produceri adjoint to President a diclare M. W. Gastart George et Minging Manice, Anticolled are qualité d'arriquied Observations at redamations : beaut Et out bigue les member presents : Les mondres du Consuit regunicipal, to Jayou d'age du Conteil, Godart Fanny Monifica 2 Pais alune Soling By of sent format Town Creating de deux partes sufflimentaires à associate. You four weapons madrice de maire, en energy du déveloffement considérable fire par les services municipans, note ment du fait del diverses lois d'assistance obligatione, des los d'hygiene et des lois d'assurance de freingance briefed, dont la marie doit abbura l'afflication et su surveiller aponetour marche et remeflio des multiples obligations avec boute la privileire et la promptiente disciple Respole are Conseil. d'esser de la formité donnée face la loi de 24 Juillet 1933 et de coire for Le Castil Meningal, our l'apposé de maire,

Considerant que I y a interist, en une d'esserce la bonne épécation des multiples services municipans, à aufmenter le nombre des adjoints et à renforme auné l'action de la monnépolité, salibier.

Il est cese form la duce du mandat du Cartail, dans facted defflimentaines d'adjoints, confirmement à de la 19 Juille 1925.

Et out higher les membes friends.

Storing Godart Comon Bolmon Be of July States of Ju

Le vuigt et my mars met neuf cont cuiquante neuf, le bouteil menicipal de montataire à éle connègue en héaux ndenaire à la maine, pour le pudi vrugt his mans à vingt hours houte. Le main,

Séance du 26 mars 1959

Le vriegt. Les mars mil neuf cent originante neuf à vingt bours heute, les membres du Bonseil municipal de Montstaire deiment convoquer le vineft et un mars. le bont reimis à la mairie bons la présidence de monsieur Bond, Ajand.

Edaient fresents: M. M. Come. Godart. Eng, Fassen, Brynacet. M. Riting. W.M. Belmand, espaine, Bellard. Bas. Opdenhove, Schnitt, Vignand, M. W.M. Midney. Dedicount, Trepoy, danger. M. Malgien, M. Roger.

absent: m - Bonhomme représente fax mi Brynacet, M.M. Dandier, fines exenses, non représentes.

Le fracis occhal de la frécidente hause est lu et adopté à l'imanimeté

Chablistement du budget primité de 1959.

Oprès exponen it expose de mouseux le maire sur sous les articles budgetaires, bant en messer qu'en dépenses, le bouseil menicipal vote à l'invanimité, le budget primités de 1959, lequal s'établit en recettes et en dépenses à la somme de 12, 280.613 francs.

Aurene d'aide boisle. Budget frimitif de 1959.

Le Control Municipal, The Tarticle to & 5 de la loi du 5 cavil 1884;

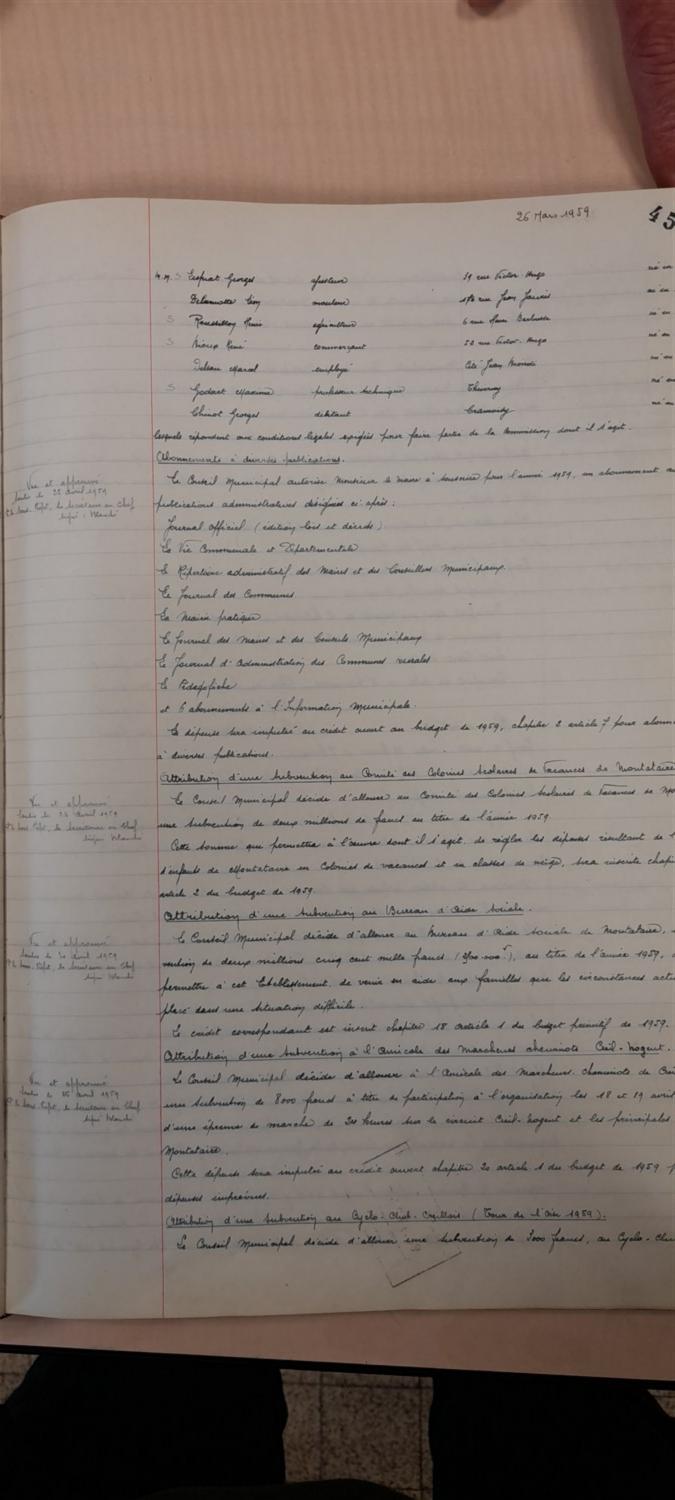
Vir le budget prédenté par les membres de la Commission administrative du Buscien d'aine double pour l'année 1959, dont les prévisions paraîtent en rapport avec les ressources et les besoins réel de l'ébablissement.

Est d'avid d'affronver ce budget présentant un botal de recetted et de dépended de 3 190,798 famille.

Le Coursil Municipal process à la constitution des directes commissions Municipales, comme duit :

M. M. Mighon, Behnaud, Takkier, M. Bonhoume Sylvette, N. 4. Bal, Faudice

Mars 1959 Ratmerts, Ecoles, Ordjudications et marches. M.M. Galact, Bynaist. M. Roiking, M. W. Schmitt, Filed Scolaire, Cantine, Guencie, musique, Files. Horts. M. M. Ering, Opolenhove, Bellard, Marrighan, Mr. chalgrens, his Englang Personnel, Chomage, aise Seeale, Egements. M.M. Roger existel. Mr. Wels. M.M. Marie, Dedicount, Signared 7. M. Com. Midpon. Gasent, Erry, Roger, Didicount, Bynast, 4. malgice Bereau d'aide Asciale. Designation des delegues. le Conseil menicipal débigue M. M. Enj. Marie, Bat. My . Roising, four compler femolant le sonie le Son mandat, les fondions de membres de la Commission administrative du Bureau d'aide brief de son Commission Communale des Frestock directs. Peoposition de déliquée. Mordieux le quain expose qu'any bernes de l'article 16/0 & 3 du Code général ses Impats, la surin du moudat des numbes de la Commission Communale des Trefots deserts est la nume que celle de mondat see Conseil menicipal. Conforminent aux presuiplions de l'article Susvisi. Les Commissaires dovient être de nationalité famaile, agis de es ous au moins, pouse de leurs droits civils, être inscrits aux west des anciennes contributions siredes dans la Commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posseden del commissence huffitantes four l'épiculion des travams conficé à la Commission. Les 6 Commissaires bout désignées ainsi que les 6 heffléants, fax le Firecture des Contributions dische et lu Cadastre, hux une liste drebbie par le Contril municipal et comportant verigt, quales contribue les renglishant les conditions rapplies ci-debus. Un Commissaire doit être dominile en dehoet de la Commune; la Commission doit en outre compandre un propriétaire de bois ou firêts, dans le cas ou la territaire communal compand un entemble de proprietés boisées de fluis de 100 hectares Le Consul Municipal après en avoir delibre propase 4.4. Heurteur Robert, apusteur 66 rue des Écules na en 1897 Valluer Formand agriculture 58 rue Voltaire me en 1901 obelé eferie 5 rue Celione employe ne en 1903 Schollant offered afestive 83 rue des beales ni en 1895 Hureau Jaslay delitant 18 rue Fictor. Hugo me en 1900 Bribant audie downers De até fules fuesde me' cu 1944 Jedant Espirance agricultino 89 rue Jean James ne en 1908 Dane Gabriel ilectricing Saint Faart . W. Mello ne en 1908 chave audri entrepreneur de Ser 4 rue alel Lameslet ne en 1891 Esopal Roger 3 Place R. Jinio ne en 1904 Cavilloy augusting proprietaire 46 rue Voltaine ni en 1886 Matte Luciny Sous profession rue des Châlets Populaire Louis u' en 1900 fraiters 18 Cità Jules Juesto ne en 1891 Come Paymond rebotano me me Jean James Descroip Marcian see in 1900 me Julis Why prolongie Ballureau Camille mi en 189! communicant 10 we firouart Radio Darran Emet ne en 1898 debitant 6, rue de la République ni en 1918



26 Hass 1959 à liter de farticifation à l'aganisation le 19 et 18 mai 1959, du Tour de l'are geliete 46 sont le forward empreunte les rues de Montataire La dipense sera imputar au crient ouvert chapeter le article 1 du Budget de 1959 pour sepan ambulance Municipale. Evansforts. Modification du barif. montier le main expose que fax déblération des à avril 1956, le Conseil municipal a fini-le Greater at the tang des transports effectues for l'ambulance manicifale Que ce tarif n'ayant fet ité modifie défuit cette date, le benne est actuellement on défait. qu'il convient dans ces conditions. d'envirager la revision des frip un virgueur et qu'en raison du constine intercommunal de service. I y a live d'imifice les haufs ever comp proteques par la Opiel cluse de la quelloir et un avoir déblisé. Le Conseil municipal décide de fisser commo telle de broil duit, le nouveau tarif det hamports: Essent de four : (entre of humas et 22 hours) Soo frances. Transfort dans le Commune Cramfort dans un rayon de 5 kilomitest, intirestant les commune de hogent har oire, Civil, Thiereny, Comoisy, 800 frances Saint Tant . Dr. Mello Exemplore au dela de 5 Relametres. Peres en charge 240 francs 60 panel harif kilometrique Hos france. Muse d'attente Carif de meit : (entre 22 hours et y hours). Majoration de 50% sur les tenfs de four barof dimanche et pour féries. Majoreting de 25% her les trifs prines aux faragraphes princedents. Os usivelles dispositions entresont ou vidueur dis approbation for l'autorité suficience. Conditionation de W.C. fublich. have it afferings about high : Ending Montieux le Maire expase que los des recenions antérieurs, la loudiel municipal a manifeste l'intention de construere des W.C publics dux la flace R. Gine. Il fritante i al effet un frest dresti for mi. Poustion. architeste lequel privit cette uittallatisig hur l'aile deate de l'Aprel de Pille et dont le montant est estime à 3.257. 500 feared y compas les honoraines de l'architecte. It Soumet as profet any dibboistion des Contril municipal. Le Consul municipal afrès avoir fiel commaissance du profet frédente et avoir reur boucht indications utiles, un danse l'équinhois et autorite mentione le maire à fraiter après appel d'offiet, avec les outrepreneurs ayout contente les meilleurs frije. La dépende sera impulsi au exidet ouvert à cet effet, chapitre 23 du budget familf en 1957. Travary de voirie et reterany divoid tur les vous fubliques devant deblevoir le groupe de 320 logements dits the martiness an change de la farence et fautting. Consoured du service des Publ et exponence de Président explose l'intérêt qu'il y aurait pour la Commune. Le l'assuré le conco. Le souvier des Bouls et Blandsies pour l'illuser du profet et l'épiculing des havang de vains et rédeans divent sur les voies fulliques devant desservie le groupe de 3 la logements dit " les bestiet

26 Mars 1959 48 fourait être comme à concurrence de 1.804.000 faurel, fax un fiet à lang bume à 3%. rembourselle en 30 and, contracte empire de la Canse nationale de Criste Coopiede habitation à cet effet fan ariele de moustair le mouston de l'agencellure en date du 9 mans 4959. let enferent entrainmait une cherge annuelle de 92.004 france. après en avoir déliber. le Contril Memerfel décide de domandor à montérier le Pafet & l'air, l'autoritation de contractor aufrès de la Casser nationale de Crédit Befrieble, un sur front de 1.4.4.000 france aux conditions indiques ci avant, from lequel il vote à faitie de 1960 une imposition de 3 centimes additionnels pour une durie de 30 aus et affetée à la commente des charges de l'emperent et donne bour fourvier à montieur la maire four le reprosenter à Le Signature du froite à viterouir La pertie de la dépuse non couverte fax la hebenhay de l'êtet et le montant de l'emperant but 3.270.000 franced - (820.000. + 1.204.000.) = 656.000 faced, been filere her les ressources lebret à la dôtice de l'exercice 1958. Empreunt destine ou Senancement de havans d'électrification à entreprender for le Régie Com. numble d'Obstricté de montataire, Regnamme 1957. Orticle 1". Mandrew le Maire est unité à réalisse aufin de la Casse des Dépots et Consignates and at allewine and the last the last the sales and the sales and the sales and the sales are the sales and the sales are the sales and the sales are the sa ou l'une del Care dont elle a la gestion, aux conditions de ces thablissements et au tamp d'int ret de 5 50%. l'empeunt de la homme de france : deux millions cuig ceut mille france l'épo à dethuir au financement de bravaires d'électrification à entreprender fax la Règre Communale d'Electricate de montature pagament 1957 et dont le remboursement d'effectuer en 20 annel à factir de 1960, au morgen de 57 centimes extraordinaixes. Heat on consequence auto rise à higue le hoite à intervenir four régler les conditions du det empreunt. article 2. La Commune disposera four vetirer les fouds, d'un délai de 6 mois à factie la date de la hignature du contrat fax la Directur general de la Caisse des Dépits. Si à l'expiration de ce dilai, la totalité des fouds n'a fat ité retireir, la Course del Dépôts procedora à l'annulation du contrat ou à la réduction de boy montant. article 3. La Carite des Difots versera les founds au Trifor Public bout en une seule for soit par fractions, au crédit du Trésorier Payeux général du Département forse le com de la Communt à la commoune de celle . ci. les vertements accour lieu sur deman faixeur huit pues au moins à l'avant à la Caise des Dépôts. Ostile 4. Rudant la durie four laquelle il sua conteacte. l'imprint donnera lien me fo ment d'annualis constantes compensant un amortessement partiel et le montant des intérits her to capital restant du, barrie 172.013 feared for ay. Eoutefoit. Is netirels communerant à courier à compler du vertement des fouds et le mon de la francière armente bera equote en consequence. Certile 5. Le vertement des annuilés devra être fait à la convenance de la Commune s boit à Paris, à la laise des Bifots; boit my most avant l'exhause, à la laise du Recover de l'arrandissement fina prépare de la Caiser des Dépôts. la Commune dera valablement libini fax aura ruen les fonds. craile 6. Toute amust non verse à la date à laquelle elle sere devenue exigille, fi interêt de pluj devit à fartir de cette date, au boup de 6 %.

VILLE do HONTATAIRE (OLEE)

Extrait du rogistro aux délibérations du Consoil Funisipal

L'An mil nous cont cinquante neus, le vingt ein Mare à vingt houres trante, le Conseil Municipal de MONTATARN convequé le vingt et un Mare, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur CONNE Maire.

Etaient prosents: N.N. Come, Gedart, Trin, Faccour, Reymourt, Fine Relain N.N. Delmans, Relaind, Res, Optonhove, Schmitt, Vignaud, Fine M.E. M. Millenon, Dédicourt, Trofcon, Mourigoau, Fine Halmon, M.Rogor.

Absents oxcusés: N.H. Daudier, Jésus Nuo Benhoume représentée par H. Drynnert.

Monoieur Trin est dlu secrétaire.

CRUET : Groupe scolaire Louis Blanc - Crédition supplémentaire de doux classes filles et une classe maternelle. - Affectation des ordaits destinés à la construction de trois logments d'instituteurs.

Monedeur le Maire expose au Conseil Municipal que le projet approuvé de construction du Groupe ecolaire Louis Diene, comprend trois legements d'instituteurs.

Qu'un projet complémentaire estuellement approuvé mais non subventionné, prévoit la construction de golasses supplémentaires filles et une classe maternelle.

Qu'il serait souhaitable, en raison de l'augmentation incossante des effectifs spolaires que la réalisation de ces classes supplémentaires puisse être effectuée pour la rentrée du lor Cotobre 1959.

Que des renseignements fournis par les services de la Fréfesture, il ressert que les fonds prévus pour la construction des legements pourraient suns inconvénient être affectés à la réalisation des classes dent il s'agit.

Il invito dans cos conditions l'Assemblée à émottre son avis our la suite à dorner à cotte opération.

Après en evoir délibéré, le Conceil Humidipal, vu l'expesé de Fonsieur le Faire, décide de procéder immédiatement à la construction des 3 classes supplémentaires au moyen des fonds actuellement affectés à la construction des legements d'instituteurs et sollicite l'approbation de Honsieur le Fréset de 2°01ss.

los travaux serent éxécutés par les entreprises chargées de la réalisation du projet initial.

PRÉFECTURE DE L'OSEE
Lo ESPECTURE DE L'OSEE
L

r extrait cortifié conform

Certicle I la Commune aux la faculte d'effectuse des remboursements far autrapation au comes de la domprime moites de la ficiose d'emertissement, mais divisement à la date d'une extremed occumbe et aire févries d'un en let combondament domerunt sien au fairment d'une indemnité égale ses montant d'un semeste d'interêts du cofilal combound for antiopaling.

bet bulnerate and que vicuolement à être voices fax l'Est april la réalisation du fiel et dont l'attribution aurait fo effet de réserve la factionstation de la Commune dans le cont de l'opération à une somme inférieure aus moulant on first, sevent obligationement ibe affection, die leure encartement, à des rembressements antiapies. Il ne sure aprign face cat randowstaments, an prioried mi and counts.

article 5. La commune francea à la change les impôts feisents et filers, eines que les series et frais formant ridulles du frédant emploment.

Gravang d'animagement du tol au Groupe dubaire du Sameau de maginta.

In it alfronie Mouseaux la maire expais qu'en raison du fravanzo d'édification de classes nouvelles au Groupe destant la line Port de huitain me du de Gancon de magenta, el y a line de procéder à l'ancenafament du del conconnant un repressage de Marchiere la maire expate qu'en raitor des havangs d'édilication de clattes nouvelles au Groupe destains del et faiille en déblace du terraing.

E enterprise J. Jupot contacter, l'engage à effectuer le havail four la somme de 793.795 france. sum qu'il resulte du devis présenté.

afreis an avoir delibées, le British Municipal décide l'éperation de co hievail d'aminagement et entoire Mansieux le Maine à haiter de gré à gré avec l'entreprise Jugot.

La defente deva simple an existit ouvert an budget, chapita 23 estable 3, four "Construction de Groupe Scolaire du James de Magente

frantes destaires du famican de magenta et de la un loies slaw. Observance contre l'incendie.

L'activil Municipal decide d'attenux contre les riègnes d'incendre, les locaux composant le gente destruct de Gamere de magnete et camp défendant du groupe tolaire de la rue Couis blance, avtrettement

a cet effet I approuve les content étables par la Compagnie d'assurances " abri dont le siège boiral est à Paris 14 Boulevard Posssonnier et dont il lie est donné commissance.

En ce qui concerne le poupe bestaixe de la rue Couis Manc, le contrat het-indique commele et recuplace alsi buscuit à la mine Compagnie le 4 Jamis 1958 et ayant au four objet de garante contre l'inscendir. l'immenta litre ren Mechay mid gracientement à la disposition de la Rele de Mon have for la boute Ellinot, proprietaire, four l'établissement providin d'une école à deux claus fin Laut L'amin diclaire 1987. 1988.

to il affrance par avance hand avancule forwant the doubouts sellinewement, are for it is no de le mile en bourier de nouveaux locaux relaid.

La défende en rescultant dece impulse ou cost ouvert ou budget chapiter 12 action à pour " assurances des batements communary contra l'incurdia".

Questions devered.

Le Consil memisifal donne aire difemorable aux demandes de hebreuhous frésenties to par l'Ollowating finicale des Christiants en danatorium

So, par le Comité départemental de l'och, de la Tondation marichal de Cottre compagne Rationale d'Ruise aux boldass d'alginie, d'ontre mon et à leurs familles. d') fax le Comité national de la Fête des Sires.

ha driving set melwer frex to fait que cet deverted domanded me revolent au caractere d'enterit commun

article I la Commune accre la faculte I effectuse del combinationant fer autoritation are anne de La deseptiones de la la fiscate d'encrétaire mois bulement à la dall d'une extremed occamble et avec persons d'un anles combinationals dominant deux an fairment d'une indemneté égale are montant d'un limite de enfital tombourse fer entenfalor.

Let hebreutions que viendescent à être voies fai l'Est afoi la virilisation du fiel et dont l'attribution aurail effet de virilier la farticipation de la Commune dens le coil de l'épécation, à une donnée inférieure au montes du fiet devent allefaturement che affelies, de leux encaissament, à des vembourement autrapes. Il ne seux aprilances raubourements, ai frécais ne indemnée :

article 8. La Commune francea à da clarge les impôts présents et felers, ainsi que les devils ce frais forman rienter du frésent emplement.

Enavang d'aminagement du bol on frança brotain du Hamean de maginta,

Mondiesse la maise expais qu'en caison du bravanz d'édilication le clattes nouvelles au fronte secla L'au famon de magenta, il y a lue de procérice à l'aniena fament su del consenant un repiquage a del et faiille en déblacs du terrain.

E entreprise J. Jugot contacter, Neugage à effectuer le havail four la domma de 798.795 faurs, sur qu'il résulte de devis fréballé.

Africa au avoir délitére, le Butail Municipal décide l'épération de ce havail d'aminagement estoise Moutieux le Manu à tailer de gré à que l'enterprise Juget.

La defente deva inspeter au crédit ouvert au budget, chapiter 23 article 3, four "Construction de George de George de George de Maghete"

Grande Scolaices du Paricau de Magneta et de la rue bries blanc. atturance contre l'incendie.

E Castiel Municipal décide d'esteuer contre les risques d'incendre, les locaux composant le geoux babies de fameau de magnete et camp dépendant du groupe balaire de la rue touis bland, actuelle en souvice.

at cet effet il approuve les conteats étables fan le Compagnie d'astreances "Abri dont le tiège de cet à Pacel 14 Boulevard Poissonnière et dont il leu est donné commissance.

En ce qui concerne la fampe beslaire de la rue Esnis Manc, le contrat dut-indique amule remplace alle bustonit à la même Compagnie le 4 famir 1958 et ayant ou four objet de gara contre l'inventire, l'immente this rue Methay mis gracientement à la disposition de la 18th de baire far le boute Ulinot; propriétaire, four l'elablistement provision s'inve cost à deux classes tant l'amos boleire 1953-1958.

tet il affraccio par avance bout avancele forwart être boutout sellerieurement, are fix et à :

La dépente en rédestant des impules au exist munt au budget chapiter de article à four assurances des batineus communaux contre l'incendier!

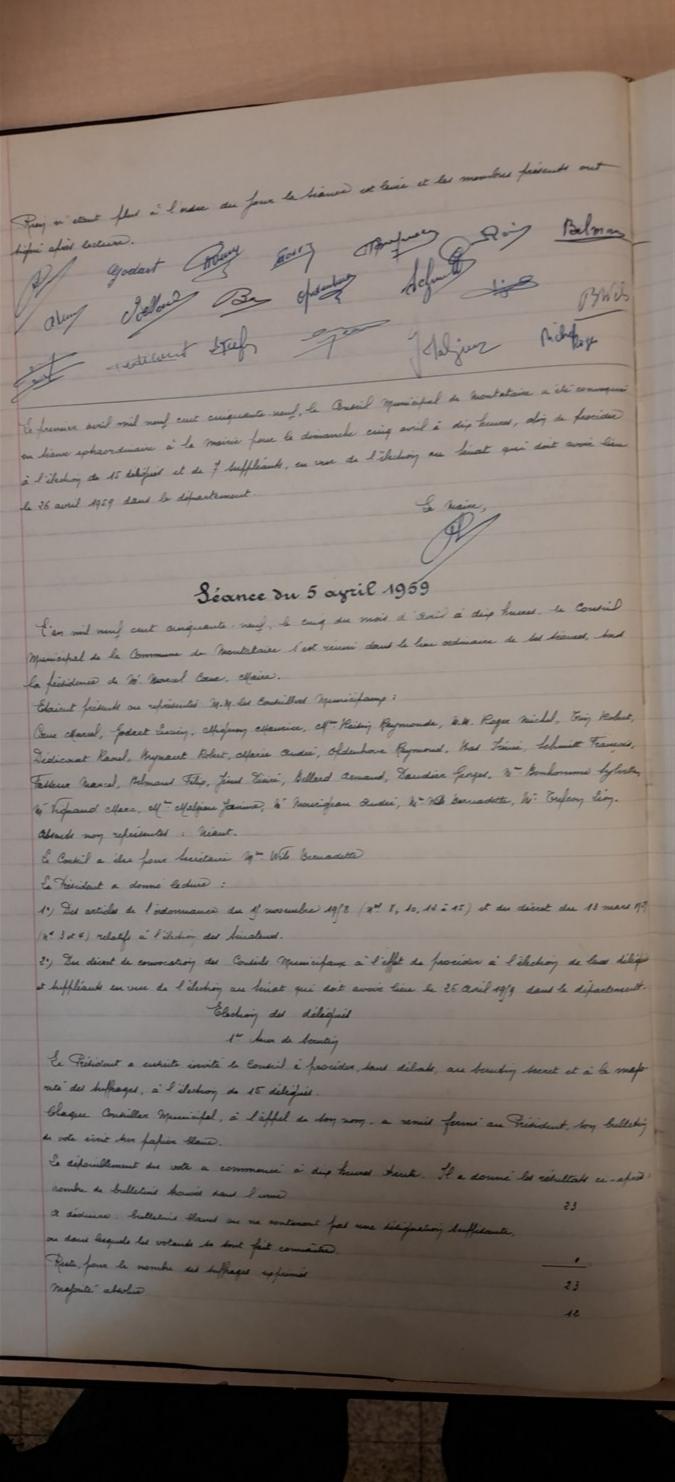
Questions directed.

Le Careil Memicifal donne suis diferenable aux demandes de dubrentous frédenteid :

20) par le Comité départemental de l'orte, de la Tondation, mercichel De Cattre Campage Rationale d'aire any boldate d'algonie, d'ontre mor et à leurs familles. 20) par le Comité national de la Tête des Sères.

la direction est motives fier le fait que ces dévertes dominantes ne revolent aucun

he at affirmed bets to to your 1979 to he stiffet, to he without the feet Was



Out obtense	
A.M. Command	-
Index: L.	is in
did	tt m
Thing Relate	t in
Reace will	11 4
beauties to the ex-	11 in
Ada to	41 00
Rad Lini	25 00
Out reine la mapule absolue et out it persames deliques:	
In Come Hard, no be 31. 12. 1904 i montataire canale. Montataire 31 rue from foret	
no Godact Lucing, ne la J. 11. 1904 à montatain adeix Montetaire to une de le Republique	
ni mighony marrice. ne la 12.11.1911 à Villes 4 Brie adeire Montataire et eur de la République	
Mi Tring Relact. ne le 10.7. 1917 à Mordeaux adress. Montataire 54 ats feary Prime	
mi Regue michel mi le 19.5. 1929 in Seulis aseus. Montatain de Impasse de la Republique	-
no. Brymant Robert, mi le 18.4.1925 à 1º Trans. les Mallo adresse: montataire até pay bionde à	
m' Belmand Felex ne la 26.2-1901 à makined adresse: Montataire ex une des Exportes	
In hat Fami, me de 22.2-1924 à montataire adeux. Montataire cité fuls fruite	
of Bouhomme bybotte, mi le 20.4.1927 à hoissac adress Montalaire cite fray Riondi I	
Mª Wils bemadette, ni a 7.2-1912 à facetty adrette Montataire 67 un pay facrie	
M Dedicount Raoul mi la 31.12.1911 à Saugy adresse. Montalaire 54 rues Victor. Augs.	
M highaud Maro, ni le 19. 2. 1921 i l'. Corchier adresse: Montataire 122 rue français	
of received armand no le 9-12-1907 à montatain adresse: Montataire 13 rue des Deportés	
m' chdenhove Raymond ni & 17.9.19.9 i montataire adress: Montataire so Frefatte de la Republique	
to Falker Marcel, ni le 17.5.1905 à Mentetaire aduss : Montataire 2 rue du Cecles	
qui out déclaré accepter le mandat.	
Election de huffliant.	
Ha its procede entirele, dans les mimes formes, à l'élection de f suffliche.	
1" Soux de Accubig	
Le dépositement de benefix qui a suivi insocidiatement le dépôt des votes, a donné les vients	ale himmely.
Tomas de Delleur Formes dans Turne	
a diduire : bullelisis bland on me continent fet une disignation defficente,	
ou dans lesquels les votants de dont feit commaitée.	No.
Rest four le nombre des hufhages expleimes	
effetiti aktolia	
But oblem.	
Mi Merce Centric 21 cmp In Schaute France	23 000
W. Rocky Rymonds 15 mm W. Weekjeen Jamine	11 00
to Grefon tion to the state of the Mouriface contin	11 000
In Jeine Teiner la malaité abble et mit it bealance 1885 !	
Out obleme la majorité abblue et out ité prochamie duffliante.	
mi Marie audre, se le 26-12-1901 à Cours adust Montataire cité fulle frence	
Modelane St que Prem 10	

seure: australia de Lafem de la Pfulla to Belon Loy, at to 31-7- eye is boutstain same . Montelaire to me had by in fact live in to so, er, egg in because sheer: nowster me to grandy. to School Francis, will so so yet in Sent can : montatair , porpe derbie nagite of Malque form, in he see 15th . There so com: Butation, it was bearing. to Berniger audie, in to of so eget in this que est dider andre le mendet Le lieure a de loir à age beunes et out hope les mambers friends. Le Prisident. Les Mandred des Breis Organisfel, Missing Goden't State of South Howten Helman Wholes Le quere evil mil muf cent cuiquere muf, le consul requirifel de montatoire a its com n bione strave à le voire four le fra veul avril à vingt house heute. Séance du 9 ayil 1959 to read event and nearly cent eniquents-read is wright broad butto, be membed in Emeril on when he matelein diment command he queen sovil, he but "cimid is he mairie hand he finished de martine come, elaire. Chains friend : " " . " . Com , Judent , chighway , it Persig , is in logar , " Enj , Didisonet , beymant , when openhore, Est. Idnite, Taller, Colmand. Janes, Ellerd, Tandier, 24th Rombonner, 26 Trifaced, 25th Mary of meningen of the in Entry newhere Eng so remove Secretains Electric de deux adjunts bufilimentainel. Checkey du broilieme adjunt Washers to man, afil avore down between del article 76.77 et 80 de la la de 5 avril 1880 quate la toutest representat, comme him à la telleration du 16 mars 1969, à provide au tende heest it is he majorte about the bulleaged in I destroy are horizone adjust 1" hom de kentig Magne Ementer represented à l'affet se boy non, a remit ferme en Principal, boy bullety o In int he John Mane. Le tifaellement de landy a domi les richlate herrands econder de bulletind havine dans Francis.

offaprile abolice : a oblime . Morhuse Erin Polort, wough haid very (13) Montions True Wheat agant obline he majorete abbelie del huffreget a els proclams exp Election de districine adjoint I a its provide enducte dand he mind formed, a liberton du qualisme adjunt 1" borer de berecky Le déparellement du bouley a donné les récultable himande : stante de belletis lucies dans l'une: a deduce : buttelow blaved on me continent fed une delignation hafterante on dans bequele les votents be bout fact comaité : Feels from le nondre det desparges experimes : Haprite also les a oblame: Montieme Roger child, vingt. had soix (23). Moreheure Rogic chiefel agant obtain he mapete absolut das buffrages. a its positione asfaint Le Réprosent a déclare musicus Cin Blut et Roger Michel, mistalles en qualité d'adjourne Founds de lacourt aux chorneurs. Reclaufation. Meonheux le mano expele que fan délibration en date des et femier 1959, le Contail quiriepal a hollierte l'auverture à montataire, d'un fonds de brovers any chômens; que houteur le spinistre de Cravail a autorese l'accordence de ce fonds four la finishe der 15 Janvier au 15 avril 1959 et qu'il y amont line, en raison des difficultés activelles de reclassement de la main d'auvre, de prolonger le fonctionnement de ce fonds de heaves pour em periode de I mois. Le Busiel Municipal afrès en avoir delibie, dicide de Solliciler la perlongation du formes de seco any chemens. Jour la piende du 16 avril ou 15 jullet 1959. Subventing four aide any Muistrie de Madagaria. Montieur le maire explose qu'il y a lieu four la Pele de montstaire, de farticiper su de bolidareté en faveux des victimes des vyclores humenes à madagascar. afiel en avoir délibée, le Contrel Municipal décide d'attibuer un Comité " Eur les Sinistres Madagaseax", une Subvention de es. 000 francs. Le dépende dere inspectée au chapiter la article 1, pour dépendes imprimes. The signation of un expredentant are Contail of Chaministration de l'Office Public d'H. S. M. à Contril Merricipal designe pour la durie de long mandat, mousieur Roger exchel, four représent la Telle de Moretataire au Contrel d'administration de l'office Public Intercommunal d'offilitations à Loyex effodire de brail Montataire Temporation de représentants au bousil d'administration du byudisat Intercommunal des bany et Expan Le Butel Municipal delique pour la durie de day mandat, M. M. Miguon Maurice et Fatheux ma four refrietente la Ville de Montataire au Contrel d'administration des Separates Intercommunal des boun et tegente de la Righay de Creil. farante d'empunt hepplimentaire à contracter far l'office Public Intercommunel d'éfabitations Layer produce de briel. Montataire. Großet de constructions neuvel, george Jean Monde II. The la demander former for l'Office Ribbe Intrecommuned d'Habitations à Coyer moderné de Cried monetataire et hudant à obtenir le garantie d'un empreunt sufflimentaire le 400,000 france nicessa face le financement des travang de constinctions du groupe d'habitations Jean Bionde It; Tule raffort italle for montione le mane et favorable à cette demande

he et approuve de le 35 avril 1959 how til , le decisione en

has been exceptive that is a said engage of him. Paper it hundred on the

Vu les articles 196 et humands du Code de l'Elebanisme et de l'Aphilating. Tu l'arrêté interministend du 8 firmer 1984. Ottendre que la valeur du centione d'élève à 1.059.68. La Ville de Montalane accorde da garantie à l'Office Public Literonnement d'Belitations à Loyer Moderé de biol. Montatoire, four une emprement dufflémentaire de 400,000 france que cot regardone de trobas le contracter aufries du la Caisse des Félists et Conségnations agréssent pour le compte de l'élat, au taux de It fair une durée de y aut, en vien de la construction de legements dethined à la location timple. au cas ou l'office Public Intercommunal d'Habitations à Euger espacée de Grail-montataire pour quelque molf que ce bit, ne s'acquitterent par des bonomes dies far lui aux citianes combinues ou des interêt moratoires qu'il aurait encourses, la Ville de montataire d'engage à en effectuer la favement en det lieu et place her himple demande de la Caide des Dépôts et Consignationes adressire par lettre meller. Sous famail former affecte le défant de mise en reconverment des centimes dont la cial, est france ci-dessous et affectes à la gerantie, ni apiger que la Caisse des Espots et Consignations descute au privable l'organisme défaillant. En vue d'alturer este garante, le bonseil vote pour la fériode au court de laquelle seront dies à la foir les intérits à 1% et l'amortissement, une imposition de 4 centimes cadditionnels four une ducie de 48 aut, qui bera mise un reconvenent de fleig devit en cal de Cetoig et affecter à la converture des charges de l'empremet, à savoir 41.720 fairel foi ay. Le Control autorier d'autre fait le maire à intervenir au contrat de fiet qui dera passe entre la Caisa des Explo et Consignations aufillant four le comple de l'Etat et l'April Eublic Intonommunal d'Habi tations à leger espadie de Gral montetaire. Pen is etant flut à l'ordre du joux. La hance est les membres frisents out signe godart of Routiens dury ofderland Be Want (Godart Below Sellow Boules Boules Le vingt mai mil ment court conquerente ment, le bourteil meni cipal de montatoire a été comoque en Sioner ordinaire à la Mairie, pour le lundi vingt cuy mai à vingt boures heute. - haire, Séance du 25 mai 1959 Le vingt cuig mai mit must cent auguente must à vingt heures heure, les membres du Contal municipal de montatain diment convagues le vingt man, le bout vienis en lieure veluiene mairie, Lord la friesseme de montieur Come, efficie. Chaicut fried : M.M. Come. Godart, Gring, Fallera, Brymant, W- Rocking. W. M. Belmand, cofair Belland, Mas, Ofdenhove, Schmitt, Vifrand, M. M. W. While, Bowhousened, M. M. Mighay, Didicount, Trefery alpungeau, of Habien to Roger

Colome or dois

Estant exercis : N. M. Danvier , find . Bardine Trug set nomme Sociaire.

E pesciel ventral de la faicidente hieure est la et adopter à l'enaminate.

George berlaise Court bland, Construction de deux claises framaires felles et de deux logermente en add

Revidence de maire enfor que les travans de construction des gente declaire Sonie Mane out foil l'objet d'un arrêté cu cate du 2 volobre 1936 de moureur le Ript de l'orie, entorisent la min on adjudication. Sax on acrite de 4 mar 1957, houseur le Ript a egin le people de descliration, de l'évole des gargons comportant 3 classes différentaires.

a la heste de la semancie de monteure l'Infection d'Academie, effortain le Refet a autoire la combine d'invession d'invession d'invession de l'entre par l'auforentation del devices corresponde chombien le charce communique au bastel menocipal, un parfet étable fac monteur late, architecte à la demande de monteur l'Imperteur d'Academie appenense for monteure la Popet et notifice fai la demande de monteur l'Imperteur d'Academie appenense for monteure la Popet et notifice fai letter des 21 formier 1959, comportant :

3 classes hefflementaries à l'école des felles.

2 Segements (directrice et adjoint mane).

La defense est évalues à 17. 166. 760 parel.

charteur le chave iunte l'Estemblie à délibére hu cet objet.

Choil and reac hould explicationed will at feit committance du projet prisente; le Contril oper cifel désire l'épéculiais des havans hels qu'ils bout premes.

Contorie Moretien le Maire à heite le gré à qu' avec les enterprés chargées des havanns de réalitations des profet initial actuellement en court et aux mêmes conditions d'ésécutions. Pour en assurer le financement, le Conteil Municipal dolleite le bénéfice de la betwent

de l'Etat. La parter de la dépense mon converte par la dubrenhois bora financie ar moyen d'a condreme à contender auprès d'une établithement fisteurs.

Monteire le Maire est charge de remplie les formalités nécettaires.

acqueinting de materiel beslaire.

Mentione le maire expose que four membler le groupe bevlaire Évrie Hend, une certains

Qui à cet est, deixes maisons épérialisées dans ce genre de fabrication, out ils consultais.

après aurie feil commessances des frafactions présentes et comple som de la qualité du matinal
fraface. La Commission scolaire a resemu l'offe de la Societé Lafanque et Cu'à auxilles (Contail
clant la devis d'élaix à la somme de 3.041.871 francé.

Il innite l'Allantse à la francourse sur cette acquisition.

Le lastal Organistral afrès avoir fit commentance des diverses terforitant et com bontes explication unable décise l'impurition du motivel dont il l'afrit et afference le sans étable à est effet fax la bociste l'aferque et co over laquelle m'el main est autorisé à baille.

La départe lors course four la tourne de 872.893 fances, fax les fonds délafiséed de l'allourlies deve fons les fongrammes 1952-1952 à 1956-1957 et fax imputating au mistre ouvert on busque de 1959 chap 13 estrate 12 fourt mobilier devlaire et material d'entrighement.

Le Contail Municipal Solliale an outre une habenhoy enser ileve que fatable lus les fauts . Aincréair de l'Éducation rationale.

Column de Loise

3 Junio V Breson

Le et afferent

Bearing de v finite 4579

4 Tale et for delighing

44 & Color de delighing

Alder a done

Educate agencies : M. M. Dannier . Just . Bondine Truj and nomini horizaite

E ferried what do be hisistante house set he it excepte i I emanimite

George barlance bourd bland. Construction do deux chessed framewood felled at de deux degenerale en addi-

Remediens de maise arfore que les travair de constituction des genéra declaire baire Maner out fail l'objet d'un aviete en date du 2 volubre 1936 de mondeine le Napl de l'avec, enterient la min en adjudication. Sax en aviete de 4 mar 1957, houveur le Night a equi le feefel de chiefération de l'aide des gargons comportant 3 classe defibrientaires.

a la huite de la domancie de montemen l'hidroteur d'élection d'élections, espectaine le Rept à autouré la consbraching et une classe duplissementaire à l'évole maternelle, aux que l'amproulaites des houses correspondent chouseure le apaire communique au basseil reminique, un profet étable fac montieur lette, avoiléele, à la demandre de Repetition l'highesteur et académie appeause fac montieur le Ript et notifier fair letter des le famines 1959, comportant :

2 classes highlimontains à l'école des filles.

& beginning (directive of aspirit main).

la construction étant identique à celle france à l'expedication du la revente 4856. La dépende est évaluer à 17. 166. No fand.

efendeur la chaire innte l'Estemblie à délibére hu est objet

Opris avec reme hould explications wills et find commissance du profet prisente; le Contral openicale desira l'execution des Acordos dels que ils tout present.

anterior montion la maire à heiter de gré à gré aver les enterpress charges des hourannes de réalisations des profet évitals actuellement en course et aux minus conditions d'évientions.

Pour en alterrer le financement, le conteil Municipal bollieile le bénéfice de la detecnhois de l'état. La faction de la défense moy convente fair la dubrenhois bora financie au mayon d'une endeunt à contenter auprès d'une établitément fisteur.

Monheire de Maire est charge de remplie les formalités récordaines.

acquirening de material declaire.

Mondieiro de maire espose que pour membler le groupe devlaire Couis Ment, une containe

Qu'à cut elle, divine maine spécialisées dans ce quie de fabrication, out its consulais.

après aune frid commentance des propositions premier et comple som de la qualité des material ferépets. La Commission declarer a askure & offe de la boisse lafrague et ("à aunelle (Contal), elent le dent d'élair à la somme de 2.041. E31 facest.

It could I allowler i to pronouse her color arquierry.

Le loutel openingal agrees awas fed acumaissance det diverse factorised et rige boute explainment males, division l'arquestions du molecul dent il d'agre at appeare le david itable à set effet fair la homité balance et le come la guelle se le main est auterior à basier.

Le déposite lone countre four la donne de 270.191 hours, Les les finis distillées de l'allesting durine pour le fongerment 1990 1950 à 1950-1957 et par impulsaire que moit mont un lingue de 1954 alique et les coloques de 18 active de 18 faire malitier de malitier d'intriglement.

Le Contail Municipal Sottiale on mother some distributions access about our facilité dus les jourses de

Politica de d'Ories

D'Anne de afficació

Carlos de facilità de la gladaria

Carlos de la g

25 Ma 1959 56 allocation bestier. Abelation de oriste disposibles. Marken le maire expose que les freguemmes d'allocation decline de 1952-1953 à 1954-1953 out in carbos normalement et qu'il reale reme bomme dispossible de 872.743 francé qui la rédactit Juganne 1902 - 51 1967 Louis Fegrenme 1951. 54. 141.077 france Augure 454. 55 150.912 hard Juguerre 1955- 55 102 164 famil 292.971 found Fegresone 1956-57 276. 791 Sand Mensione le Mann Leofede que cet fonds dispondes distat diseffecte de leurs programmes et cisenies à l'adet le materiel delane dont les besoins hout importants au railoy de l'accronssement des effectels sur Opis en eroi delive de Cordel remischel einet un eine favorable à l'affectating des crédits disposits from l'achat de materiel doctaire. Jarantie & superent Sufficientaire à contracter par l'Olive Palei Intercommunal d'Habitations à Ege messici de breil montaterre. Profet de constructions neuves. Granfe Jean Mionde II. he la demando formes par l'office Reblic Intercommencal d'éfabritations à logse moderne de breil-la betain it budant à obbience la grandie à un ombient dufflomentaire de Toro voc de fairel, nécessaire four le financement des havours de construction du groupe d'Habitations thay Biondi F. To le rapport étable fax montieux le mais et Sevorable à cette demande. In les articles 196 et humands du lode de l'Urbanismo et de l'Aphilation. he l'avriete intereministerial du 7 fincies 1954. attendo que la voluce du centime d'éter à 1.059.64. La Ville de montataire accorde la garantie à l'Obie Public Internomment d'Aplitations à Loyar Moder de Crail. Montataire, four un empreunt Infolimentaire de 5.000.000 de frand que cet organisme de perfete de contracter auprès de la Carin des Dépôte et Consignations agissant fixale compte de l'état au tamp de 1% four une durie de 4 aud, en vue de la construction de logs. mente destines à la location discople. Ou cal ou I office Public Intercommunal d'Habitations à Loyer modins de Creil Montataire peux quelque molf que ce boit, ne s'acquetterait fat des bonned dies far lui aux caliances consessed on des interêts moratoires qu'il amait account, la Ville de montataire d'engage à en effection la facement en les lier et place deve briefle demande de la Caree des Dépôts et Court . quations advenir for lettre. mission sous famais pouvoir offerer le défaut de mise en resocurement del continue dont la oristion est freine ei desevre et affertis à la garantie, in esign que la Paisa des Difiets et Consignations discute au préaleble l'organisme défaillant. En une d'assurer cette gerantie, le Conseil vote pour la période au court de laquelle seront dis à le fois les intérêts à 1% et l'emortissement, une imposition de to centime additionne four une durie de 43 aux, que lera mek ou reconverement de play deart ene cat de beerg et effectée à la conventiere des changes de l'amprement, à davoir 146. son france for ay. Le consul autorise d'autre part le maire à intervenir au contest de frêt que des fassi entre la Carrie des Bépots et Consignations afritant four le comple de I that it I office Public Intercommend d'Habitations à Coyer survive de finil.

25 Ha 1959 56 allocation bedance. Afectation de crecite dissonible. Marken le maire exfre que les fregrammes d'allocation destine de 4950. 1955 à 1954. 1958 à carbos normalement et qu'il coste une bounne dispossible de 8/2. 195 famil qui de riper Giffedier de d'ente 20 Junion de Domain he al différence de Colo de des debelations de Colo de des debelations Ingravence 1922-21 1969 Louis Fegrenme 1951 - 54 142011 frank Augustine 1954-55 150,912 harrel Freguerone 1985- 86 108, 864 franch 242.971 found Jugane 1988- 57 _ 271.791 hand Mension to name beofice que ces fonds disposables docut disappared as land frequentment at circum l'adet le moteriel devane dont les besoins bout importants on railor de l'accronssement des effectes dats après en avoir deblace le Consel seguinapal cinet un aves favorable à l'affectation des credits disposités form l'astrat de materiel dolere. Garantie à empresa hofficmentaire à contracter par l'obser Retir Intercommunal d'Ashitution à layer modère de breil montatacce. Profet de constructions neuves. Grange Jean Monde II. he la demande formie par l'Office Public Intercommend d'fabritationel à Toyre modern de breit ha betain et budant à abbune la garanter d'un ambunet dephlomentaire de 5000 000 de faure, recodiaire four la fonomement des havours de construction du groupe d'Arletations pay rionde It. To be rapport italli for mousieur le mais et Sovorable à cette demonde. In les actiche 196 et humands du Code de l'Urbandone et de l'éfablation. la l'arrice interministèrel du 7 furies 1954. attendo que la volume du centime detir à 1.059.66. Es Ville de montataire accorde la garandir à l'Office Ribe Toteronnament d'Abilations à Coyen Modern de Crail Montataire, foren un empreunt sufflimentaire de 5.000 000 de france que cet organisme de feofode de contracter aufrès de la Carde des Topiets et Consegnations appearent les la compte de l'Etat au tamp de 1% pour une durée de 4 aut, en vue de la construction de logs mente destinis à la location durible Ou cal ou I office Public Intercommunal d'Habitations à Coyer modies de Crist. Montataire pour quelque most que ce soit, ne s'acquietterent pas des sommes dies par lier aus intiannes convenues on des intérête moratoires qu'il aurait accourses, la Ville de montetaire s'engage à en effection to facement in tel lieur et place deve disinfla demande de la Carin des Vipole et Cont quations advissir for lettre. mission sous famois pouvoir offerer le défout de mise en resocurement des continues dont la criation est freince ei deserres et affirles à la garanter, ... exige que la Casa est Difits et Consignations discute au fréalable l'organisme défaillant. En une d'assurer cette garantie, le Conseil este pour la piriode au cours de laquelle serve dis à la fois les intérits à 1% et l'envortissement, une imposition de to curline addition four une durie de 42 ans, que bra met un reconverment de fling dealt un cas de bring et effectie à la conventiere des changes de l'ampount, à davoir 146. son france fer ay. Le consul autorice d'autre fast le maire à intervenne au contrat de fiet que une faire entre la Course des Bépits et Considuations aquelles force le comple de I that it I office Rubbie Intercommunal & Habitations à Loyer movine de buil

Le de affirmation of the state of the state

Cheguidley I am rendeau wheat

holling animagement to disk it . It is in the birdies desired as some in fallicity of an inches animagement to disk it . It is in remarked one or consist and disk it we remark animateur, one is affect it a same to fabrication it is fabrication in the birdies desirable dant or gume to fabrication.

to mentant so la delma d'elevant à 160 over france compannent de renders anne de comerque.

Après en evera delbrie et avoir rous deute arphieteres nature, le consul aprimipal conscisionet d'intatte de sur affairel en deute d'arquiritaire et contraire devenue de maine à hauter de qu'il pré avec la deviet Mohier.

la defende dera impeter au conse amos un desfile I article I en hedge de 19/9. Pay n'etent fles à l'arter de four la frame est live et les member friends out déper alier detine.

Boulume of the Andrew Straff of Sine Miles

Le quotorge Juiz mil ment cent conquante ment, le Consent reminister de montataire a été como. qui en lieux acinaire à la maine, fans le vondente dip ment faiz à dip neuf houses.

of main

Séance du 19 juin 1959

Le hy-wind fing mid new contracte went is the went hours. Les commbes du Contract monnique de Morelataire diment conveques la quaterze fing, le bont comme en diane ordinaire à la maire, des facéliture de Morelani Come, chaire.

Elecant fresents: 19. 9. Come, Officiary, Tring, Goldent, Rayon Fastown, Scientine, Turbour, Visionen Schmitt. Assert, British Belleville, Trifusend, 4. 29 Bridge, Bonkomme, Wils, apolicism.
absents epouled: M. John refrished for M. Truy, W Device refriends for 20: Bal.

absente may exercis . M. M. Achiners, Vandon .

Madame boulonne a ete nommi Secretaire.

Le frois verbal de la frivitante biance est la et adopte à l'invanimente.

Lervice vicinal. Chapited additionals an budget de 1959

Tre la la du Il mai 1816, l'instruction ministerielle du en Jung huvant et le viglement general but le henne des chemins vicinaux.

Tre les propositions feidenteis fax les Ingénieurs, from l'établissement des chapitres additionnels du budget de la Commune en ce que concerne le dervice des chemines viennesses.

The le budget affronce four l'armée commente et les complet remaint hant fan le maint que par le Receveur Monnicipal, des recettes et des dépendes de l'exercice précedent, complés cont il résulte que le relignet des ressources des chemins vicinains de cet exercice set de 3.65%. 263 fiand, Déblin :

Le religient de l'exercise 1958 dova employé conformement any indications des balliany dressis for le dervice virsuel.

19 2 1959 Les reutes et crédits hafflementains non poures au budget de 1959 beaut insents any chafiled additionals de ca budget, confirmament aux indications del tableaux designées a language Classement de vois communaled. Mardine le Maire exper au Contril Municipal, qu'une ordonnaire p. 59. 115 du 4 famir 1917 a modifie le réspine de la voirie des Commund. Celle : ci comprand décomail : 1.) les voies communales que font fantie des dominent fublic. 3) les chemens runares que affectiment un domaine feire de la Commune. Conformainent à l'article 9 de cette ordonnaire et à la reforte de réseaux qui à ils ilmans en 1957, la Service des Pouls et Chaussie propule de classer dans la son catigorie : Vais con a) be voice intained I) les chemins vicename à l'état d'intertion, que devront fispere sur some lule à éliable fait à le Pape c) let observed recommend on many recommend. ported but la lide pointe are dossier et dont un exemplaire est depose any archived de la maine Es autres chemins affantrement à la excalajone et le reventement au bora fait subtinieurement. Chies etreda de cette proposition, le consul meninifal l'affrance et conformament à les délaise. hind autoriand, confirme are bervice det Bull et Chaustist, La mitting que lui a ité confise de giver habriquement comme il la faisait Juguirei, l'entemble des vois de la Commune. quel que loit leux domain d'assise, dans les conditions réglementaires avanelles on colle Surceptibles de leur être Substituent four les textes d'application de l'ordonnaux Sus-vive. Genile en élat du C.T. 4°5 (rue touis Mans). Measheur le maire expose que la remise en état d'une partie de la rue Couis Maur, a et afficience le 8 novembre 19/8 et que les havans freines doivent reservoir un complément: formiture et pose de bordense neuves, éxecution de holtonis, réferbing de touche d'infant. Les havany conflimmtaires I elevent belong le devis itable, à 1.699.060 fames. Ofice en avoir deletire, le Contril municipal en devide l'épération et change markine le maire de trailer de gré à gré avec l'interprets Jupot à breil que à effeteré des drevans La dépende Sera imputée au crédit anvent au budget de 1959, chapiter 8 article 5 faire entrating des chamins vicinary. Gouds de Accourd aux châmeurs. Frabugation. Mouheire le maire exfer que fax déliberation en date du 4 Janvier 1959. Le Consuit Municifal a bellicité l'occurture à Moulataire. d'un fouds de brount aux ahômerents que mount le muistre de Gravail a autorisé d'ouverture de ce fouds pour la hériode du 1/ Janvier en of avril 1959 et da prolonglation du 16 avril ou 1/ Juillet et qu'il y accenit lieu en ractory del difficulté actuelle de reclassement de la moin d'auvre, de prolonger le fonctionnement de ce fait de Secoul foir une firiode de 3 moil. Le Constil Menicipal après en avoir délèbre, dévoide de hollioner les purbongations du fonds de Second aux clomens from la fériode du 16 Juillet au 1/ actobre 1959. Indennite de fonctions aux mans et aoyointe. Le Conseil Municipal, on applications de la circulaire profesorale du 33 faires 4959, reproduite an B.O. P. 7º to du Ex février 1959, décide de porter à dater du 1º Juig 1959, l'indemnité de fractions allower are marc a 378, owo france for

Francisco de l'Och 3º Brandony M' Marian 3º Brandony M' Marian Van et affermance Vancous de 10 pales 1 1959 1' a Pales et face delegationy 6 del la Brandony - defen : alles alle

Principal de 1 oute 2 de 12 de

Jane of affarmed a 1959 of the South of the State of the

had so in faction of a backle so of a

Est exists complained assessment smoot intents an budget additional 1957. Taxations functioned. Modefacation on lang.

Mordicine de maire expose que le bang des vacations finiscanes allouses are bommissaire de l'ôber que n'a fas été montpé definit l'anieté municipal du 10 famire 1948, est actuellement de 10 famile monorcire le bommissaire de Pôre de la lix conscription, de bred hafuela que ce tamp n'est flus en reffort avec la fériode actuelle et qu'il demblerant doubaitable qu'il dont réafuelé. accèn propose I el qu'il dont forte à 500 famil.

Montreire la maire ments l'assemble à déblier sue cet objet

Opis distinction le Conseil municipal considerant que la frafaction n'est fat exagense, décide du poster à 500 paud, le tamp commencel des vacations finicaens allanies au Commissaire de Police, lequel dera mis en afflication dis l'affrobation de l'autorité despineure.

El Consul Municipal,

Tu la loi du 28 deflembre 1950 (loi Barange')

In la circulaire fréférérale du 13 famine 1989 réposémble au 1.0 de la Papeline 1° 3 au 14 famoir 1989, fréchent les conditions d'utilisation des fonds de l'allocation seolaire; coffreme les fragrammes d'équipement bevlaire de l'année holaire 1988-1989 fréférés fai les Catales des Marties et Maities d'années dans leurs héances des 15 mars, 29 evril et 10 frie, 1989 et années à la frédérie delbriation, James.

Ecole de gargont 519. los panis 60.000 francis 600 maternelle un de l'Eglik 200.000 francis 600 maternelle un dout blanc 100.000 francis.

Cotal: 1.159. los panis.

Verde d'affecter au litre de grosses réparations dans les écols, la domme de 1.712 con fiances; on crédit dans melles belong l'ordre d'inference des havang à embefreunder.

Creation d'une gerdenie de vacances

Le Conseil Menicipal décide la création four la finede du 1 feetet on 1/ août 1959, d'une garderse de vacances que receve des enfeuts de sent de sent les frances fant de devent la dépende cédet des achats de deuces alimentaires que decont romites eny enfeuts et des devent four despute leur service, fena l'objet d'une enscription au bridget additionnel 1959.

Tax ailleurs une atturance bera contracter aufrès de la Casse Mutuelle d'Atturances des afficielleurs de Terme 49 me de Mirorresseil à Faire 8: four gerente le responsabilité de mointeurs.

La déposite résultant de cette assurance sera impulée au crosse ment en budget de 1959 chapites 3 article 8 four alturance de responsabilité civile.

Remed in elat du chemin was dit chemin bland.

E Castil organisaful factant bute à du délibriation du 26 mart 1959, divide l'épiculion des bavaires de romin en état du choning annal dit Channing blance.

Haffrouve à cet effet le devis étable fax la bouete balenton et l'élevant à la bourne de 2.568.150 france et acetoire Mousein le maire à épiter avec la bouete fréché.

Le règlement de la dépense d'effectione à l'aide de la hibrenting de 800 con fiant accordie fan le Minesteir de l'aspiailleure, de l'impensel de 1.800,000 fand à contracte enficie de la Cette Malionale de brivail aspirable et fan fictionent due les resources libres à la cliture de l'assument

19 jun 1959 60 Elections are Contril d'administration de la Caisse nationale de Retraites des adjents des montino la maire donne la dever de la circulaire de martiere la Refit de l'oite on date Collactivités locales. du 3 Juin 1959, conservant la dissignation des représentants des collections au Courent d'adon. metraling de la Caisse Malionale des Reliails. Afrès avoir fies commentance de la liste des candidate de la 4º celegoire à laquelle et. failent la Commune et après en avoir délibéré, le consul meniatel à l'inaciente s'est prononce en faveur de : mansherer Colon Raymond, Consulter municipal de Genouelliers. monseux Belanney Parel, Conseille Municipal & Hellewood. Wile. Personnel communed. Syndicat de Communes. Tinguation d'un 2. refrésentant. Le Consul Marieful, après avoie fuis connaissance de le ciculaire de Trousière le Réfet de L'aire on dele du 4 juig 1959, désigne pour la devie de don mandet, m'énquand mans Consulter Municipal, comme dengierne représentant de la lille de montataire, au Comite de Syndicat de Communes institué par l'article 13 de la loi de 88 avril 1952, poetant Statut quierel du l'estermel des Communes et des établissements fublics communaux. attribution d'une Aubrention à l'Union Cycliste montatairieme four organisation du fraud Ruy de Montataire. E lower Municipal décide d'allouer à l'Union agaliste montataineme, une subvention the of allowers de 100.000 pares, destini à l'organisation du Grand This Cyclote de Montataire, que cette truch fere disputer à l'occasion de la file communele. La défense due impulse au créat ouvet au budope de 1959, chapitre 19 article 5, fair autre filed Lubliqued. Subsection exceptionnelle à la Compagnie d'arc de Montetaire. Le Couriel Municipal décide d'allouser à la Comfagnie d'are de montataire, une subsenting he will a house exceptionnelle de f. vos feaux à l'oceation du consons qu'ille organier à montataine la 75 anit 459. la défense dera impulie au crédit ouvert chapitre 20 article 1 de budget de 1959. Lux departed inferenced. Ottibulion d'une behandion à l'anure des Colonies de Vacances des trobes laignes du become degré du defentement de l'oile. Le Conseil ognemental decide d'alloner à l'anne des Colonies de Vanannel des Colos laquel des hand despié des departement de l'oix, seur Subsention de 5000 facet four l'année 1989 la défende hera impulse au crédit ouvert chapiter le article 1 du budget de 1959, four defended imprimed. Indemnalis de fonctions any maire et adjoints. Le Consul Municipal, au afflication de la circulaire profesboale du 21 faireir 1959, referente an 13.0.12 ye so du 21 firmer 1959, dicise de porter à datoit du 14 fing 1959, l'intermedi de faishiont allouir au mane à 178,000 france for ay et l'indomnité globale allouir aux aspents à los you france for ay Les crients complementaries nicestaires bevont intents on bridget additionnal 1959. Ominadoment de l'école des fillet. Eravany Sufflementaires. Mandian le main explate que des havenes out ilé épientes en 1950 pour moderniseting

to laids der fler (in hande).

pi'are count de been épainting, devent bravaire hafflemantaired de dont civiles m'estant et médites.

Il présente un moment étable fair la bociste Rugo et C- à logent des vies, relats à est bearing d'élevant à la bonne de 181 600 frand et invite l'assemble à de pronouver du la règlement de la dels bonne ainte que les l'assement correspondent.

Aprèl en avoi delibiré. Le conseil repuisipal émet un avis favorable au réflement de la domme duis m verigen del crédit pronument des attributions de la Cause Départementale Sedain et intents aux presgeneme d'équipement de l'évole des filles passe l'année Serbaine 1957. 1953, Sont la démonssiration Cravang-geattes réparations?

Containation de fastade de conductant électrique assent au debut de ferfeites communales. Le Contribution reprincipal auticie l'électricité de trans à faire father au dessur de farcelle hies à Montataire et interité à la matrice cadalleste comme feoficies affactment à la tille le montataire, del conductaire de conductaire d'électricité; à Lavrie :

Property cadastric Section A 7: 2883 (Signe 225 No. Ceril . Terbonic).

Profinited cadastria Suching R 3rd 1861, 1862, 1859, 1858, 1858, 1861, 1867, 1864, 1865, 1866, 1868, 1868, 1868 to 186

Apreneux la chaire est autreix à higher ou mong de la Telle de montaloire, les communion avec l'Abritaine à Franço.

affiliation de la Commune de Tillers Saint Bul, en Syndicat Intercommunal de Bauxo et Esports de la région de Crist.

Le Contril municipal inst un avid favorable au cattachement de la commune de Vellent-Seint. Paul, ou Syndicat Intercommunal des tamp et trépuls de la réfrig de Grail. Leoupe Seolaire Couis Manc. Overant 4-1 au marché avec l'outreprise Perignon.

Montieur le maine explose que lor de la construction du groupe terlaine lans blance. des bravaux spéciales mon prévious au marché enitial out die être effections. Les travaux contistent en des fondations spéciales en raison de la nature du terrain, s'élèvent à la bonnne de 5.514.762 france et fortent le montant des marché de 40.911.545 france, à 46.405.555 france.

Le Contail Municipal après avoir reur boules explications utiles, approuve us banens et autorise Montreux le maire à bante avec l'outeprise Périgien et à biques l'avenant correspondent.

Construction du Coutre de Rotection maternelle et Infantile. avanques nº 1 det 2 au marché de magormerie avec l'Enterfede Cardinand.

mondeux le main expete que lans de l'amenagement du Centre de Froteching maternelle et Infantile, des havans surflémentaires ont eté épicules et que des havans premes n'ent fait été faits. Ces modifications portent le montant du marché de 16 décembre 1988 à la semme de 1.560 ono france fait 908.856 fains. Soit le 1888.856 fains.

Afriel avoir rece toutes explications utiles et en avoir délitére, le Condeil Municipal affer les travants et autorie Montieur le maire à haiter ever l'Entreprise Cardinand et à higher les avenants correspondants.

Penide en état de la clôture du cimetière.

Montieur le moire expose qu'enne partie de la cloture de l'accien cometine est actual

Redection de 1 mas se l'anne de l'anne de l'anne de l'anne 10 mars de l'anne 10 mars l'anne 10 m

Lenter de d'Affante 1959 Ph. down Pafet , le chambare a Cha Mar March & March March

1974 1959 62 lement défectionne et qu'une rélation d'impasse. a cet effet il présente une dans étable fier la boielle Reego et C+, 35 rue du Dépôt à Rogent due- vile, lequel de moute à 786.7% france Il numbe I assemble à déliber sur cet objet. Cefris en avoir delibere. Le Conseil Municipal sécule l'éspeculon des havays, approus le du etable à est effet et autorise mondieure le maire à haiter de gré à gre aver la boude Ruge et es En déparer résultant de ces havang dera inspilée au créat inscrit au chapite 6 availe s. Lan entroting et délure du cimetière. Demande de Sursis d'incorporation. Quis du Conseil. Moneiner le maire donnet à l'assemblé, une demande formulée fai montière Robat Vangen derberg domiciles à Montalaire 42 rue hollaire et rélidant ou binomère de haint plan fair Changis (Seine et Marco), inscrit her les bableaux de reconservent de la classe 1981, "éludiant au Semmane de Saint Year for Champis sur . Morne (Sime et Marro), à l'effet d'obleme un levels d'incorporation au têtre de l'article 33 de la lei du 21 mars 1928 hur le resultement de l'armie apies en avoir deliberé, la Bresil Municipal reconnaissant la bien fonde de la demande smet um avis favorable. done to be family age the Wald - be desired to the Chereau d'aide tociale. Renognation de representants. Le Bouteil municipal désigne pour la dunie de son mandat, N. W. Errig, Maire. Mas et 14" Bonhomme, four le repedentir au sein du Bureau d'aide sociale de montataire Fordre du Jour étant épuise; les membres du Conseil municipal avant de le déparer, votant à l'emanimité, la résolution suivante : alors que les cridits Sont insufficants four satisfaire les bosons de l'oducation, Rationale, les din quante des Amicales des Brents des bules libres richment des fonds de l'het force le fairment des mantres, l'entreting et l'appenering des locares de l'entrefrement priva. En défenseur révolu de la laicité de l'École et de l'Étal, le Conseil separaifel de Montalaire huit à rappoler ce principe républicaing: "A l'évole publique, fonds publist, à l'école frince, fouds frives. Alors qu'à montataire hois classes et deux logements d'instituteurs du groupe foliot Cine ne sont fat ancore subventionnes, qu'em programme de grattes réparations à l'école des filles rue Jean facció en fartir exicule n'a reçu due non plus accume Subventiony ou des dipartement . de l'Elat, que deux groupes mesternelles au hanneau de Gourney et fies des f. S. N. Jean Mont n'out ful more regu d'avit favorable; handit que l'on de voit obliges dans ces écoles, del enfants de monis de quatro and for manque de place, alors que il est endispensable d'enf menter les crients de l'Education nationale afin de fermette la constinction de locame declares réclamis fax les Municipalités et de Memulor le recrutement et la formation de maîtest que leful, es fonds public bout ditournes four l'évole privée. D'autre part le Conseil municipal de Montataire d'inquiète et protecte de une les crachs de fondionnement de central d'affrentistage rédents d'envirang 40%, ce que vouse à la milier voice à la dispariting, certains de ces Bhablissements are moment on les friend but flus no

Le Consul reprincipal dalue de nathemblement que d'opère autour de l'inte fublique. Il de hate ardinment que dans bout le faigl. les laignes. Les ancies de l'éale montent une garde vigilante auteux de cette conquite republicame qu'est motre école. Il affelle la population de

breup à vouloir y



Montalaire à l'une dans anouve exclusive.

Le Constil Aprincipal qui na vent pas que s'institute dans la localite de grund autorie de l'écolo, autorie de l'infance, set sin de la force s'interprité de la fortelling pour din que l'écolo langue facune l'édecation des enfants dans le respect de la liberté de consciourne de charing. Par la même occasion il bient à delucir le dévouvement du personnel entriquent.

En consequence, le local Memicifal de montataire à l'édece de da rémison de es four decreased au Révolut de la République, au Jouvennement, de répondre néglierment any existence de R. P. E. Le et d'accorder les vieles sufférents four le bon fonctionnement de établissement de devouvement de des la Révolution futifie.

And Sighe as member fisher.

Plant godart and Bring Philadest France of the State o

Le heft defleube mit neuf cent cuiquante must, le lastil Municipal de Montataire a de conseque en hauce ordinaire à la Mairie, fair le vendrede onze dépondre à dip must heures.

to hair.

Séance du 11 deptembre 1959

Es orige defendre mil must cent cuiquants neuf à dis must bennes, les membres du Cantal Mun vital de Montalaire diverent comequies la defet deflembre, de dont rémis ar déance ordinaire à la Maire, dont la frédiction de Martiner Cane, affaire.

Stainet friend: 1. 14. 14. Come, Jonart, allighour, very, Reger, Fathers. Ofdenhove, verfear, Bidiane Schwitt. Bat, Brymant, Wellard, July, Maire, Belmand, 14 49 Korny, Will, Malgier.

abende exercis : M. M. Mourispan, Virginand, Laudin, représentes.

absente may expussió : Mª Bonhomme.

youtiene Trey a ité nomme Secritaire.

Le projet voibal de la précédente biance est le ce adopte à l'imanimité.

Ocquestion de Secrain. Propriété Oberle.

ug

Marchene le Meire esfore qu'il y a interêt four la Velle de Montataire, d'asquire un tensing litré une heter Augo d'une contenance de 10.083 milres camés cadastré heling R. 7th 2007, 2009, 2000, 2000, 3000 p. 2000 p. 2000

Que madame Time Obelé perpentiure de ce-benery a consente une promesse de veule aus pres de

Gree cette dernière est depuis, décédé à montataire le so coût 1959, laistant pour sont hinter. Montieur feorge feur Oberté, employé domenant à montataire 5 run letrour, ainsi que le constate un arti de notoriele desse par maîter hufust notuire à Mello (an) le 23 deplanche 1959.

11 september 1959 Opis su avir dilitori. la Control Municipal ; Tu le fler du terrany. Tu la francesa de vente bourente fee 24 timo Obset. Viende l'acquireting du terrain dont il d'aget et délègée bent formain à données de le représenter à la hignoreure de l'acte à interment fai mouvement fanger their shortile landeil reprincipal dellicite de distanción d'estilité fullique du frest. Les afflications de d'accel 22 de la la de la decambia 4928. le défense dera impulse au crédit ament au budget de 1959, chapiter de article 4 pars aux hois de berains, legal dera complete par preliment du les finds centret laber à la chiene a Ochat d'un servain pour l'amenagement d'un chemin d'accid on bou dit la faronno montiere le mare expere que pour aminager en arcis any acureous quartel à legements. Il m, I set nicellaire d'acquirer une parcelle de bonain appartenant à la bonate anonyone " Arriver Mablemante Time et E" " Therest et chambred de Franco, d'une desperficies de 416 milest cación, cadadris dechoy to manu not 169 p at 8 p p here dat " La farenne". Qu'à la buil de fourpartent avec la bourte aurongence : Processe Bladdistermente Fire et 2 : " outre ai consent à cider à la lille de montataire la farmille dont I d'agit, mayennant le pais de lor famil fin le bet et 400 france from l'impiercement au mêtre carrie et qu'une permen de rente a its défin Il mit l'assemblé à la prononce har l'operation profeter. E Conseil municipal; Tu to play du bonain at la proper vishal descriptif et estimates dresse far " hart generale. eppert à breil; he la promette de valle bouscule far la bouité anonyme " Ancient Edebleton mile Fire at 6". Vicide L'assissition du terrain dont il l'aget, any conditioned endiquest es - avant et déliger had formers au maine pour le representer à la bifustion de l'aile à intervaire. Vicido qu'il y a bar de differeter montieur le marce de remplier les formalisés de funge del privileges et hypothiques applicables any acquisitions immobiliers amirables on wester de l'article " de la loi du 15 avril 1955 et bolloite la diclaration d'estilité fullique du profet, par afflication de l'article 22 de la loi du 20 dissembre 1928. la defense resultant de cette ofination dera impulsió au criait ouvert au bridget de 1959, che fitre 12 excel 1. force acquirition de hirains. Creation d'un botellement. Temande d'autorisation. Monteux le maire refore que duivant acte dresse le 31 coût 1955 par my languer holaire à le de de James 1960 In the se montation of est rendere acquirement du contacte michel, I am bereaux d'une contenuent de 1944 milest carrie, cardastre Lecting & 7th 519 to at 5614 here dat to little : we was de l'ignessable du terrain de Afords et de la création d'une voir nouvelle fraire en play d'indoniene (divisity qu'à la heute est études entreprises par la terrice des Paule et Chausties en ce qui determination de l'amplecement de la voie assemble midiques a delent. I resulte qu'une boute to lunary d'une largeux mayenne de 11 miles et d'es 學別

pour les besoins de la commune

Monsieur le chaire propose au Consoil Municipal de l'affecter à la création d'un bolissement, ce que permettant de donnée babiefaction, à flusieurs caudidate constructeurs.

Il sommet à est effet, un profet dresse par m'hordet gesmitre à breit, privayant la dive.

après avoir frès commissaum en profet présente et éprès avoir rene dontes explications utils se expenseur le craime, le consuil diende, en une de faculter l'accession à la fette propriété des bravailleurs et des présences peur fortemies, d'affecter le bande de berrain désignée à avant, à la création d'un bolissement et efferouve le projet de division étable à cet effet.

Empreut complimentaire destine on financement des havang de construction au forme scolaire une lais Mans, de 3 classes hufflimentaires à l'école des garcons.

Extende 1th Aposteur la maire est invite à réaliter auprès de la Carse des Explos et Contriguations on de l'une des Caises sont elle a la guiling, any conditions de ces itablissements et au tamp d'entreit de 5.50%, l'impresset de la bomme de france : sur mellion neuf cent dus fuit mille liq cent veugt france, destiné un francement des havenne de constinction on fronte seclaire me loises Mane, de 3 classes différentaires à l'école des garcons et dont le rembourement d'effectuera en 30 anniel à facte de 1960 au mayor de 44 centenies extraordinaires. H'est en conséquence, autories à higher le haite à uterreure four règles les conditions sur det curpaint.

ceticle é. Le montant de l'imperent dera verse au Treisor fublic, au crédit du Crisorier Payerer général des département et fins le comple de la commune, doit en une deule fois, dont par fractions, à la convenance de la municipalité que désposse à cet effet, d'un dolai de dry musis à dalor de l'intervention des traits

article 3. L'amortissement aura lier fax amuntés égales de 131. 969 francs.

Les cutivités calculés au lang le l'imprement, commenceront à course du fore du vertenent des fonds belong que les vertenents deront ofères avant on afrès le foint de déport du tableon d'amortissemen les sutérêts de la fremière amunté deront augmentés on diminués en conséquence.

acticle 4. Les rembourdements doivent en frança être faits à Faris, à la Casse des Dépôts et loutrépolitions. Copendant la Commune pouvre être autorisée, sur la domande du claire, à la blivier à la laisse du Recever des Finances de l'arrondissement; mais dans ce cas, le fair mont devre être effectué un mois avant l'échiance

article 5. Cont fairment non effetur à la date de son exciplible fortern interêt de fluir devit au tang de 6%.

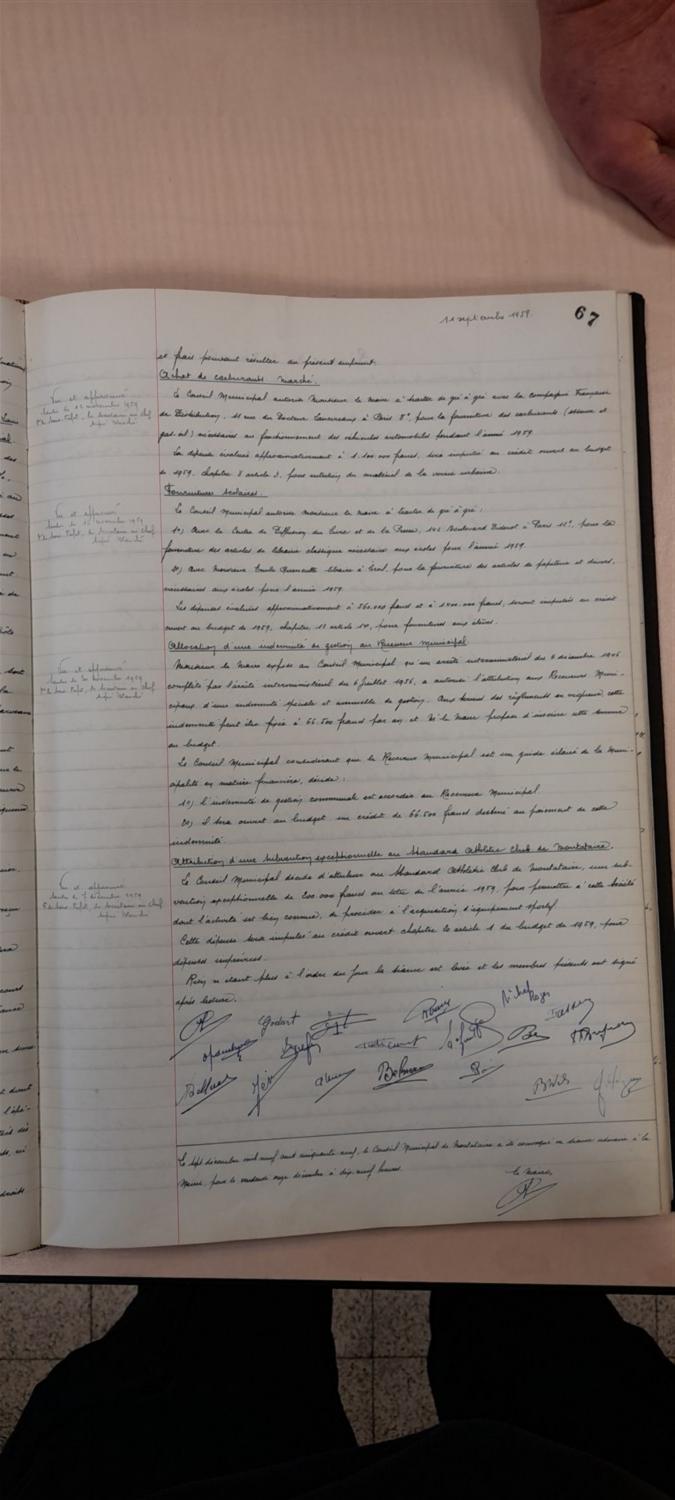
article b. La Commune d'engage à femore à da charge les impôts févents et future ainsi que les devits et pais pouvant résulter des frient empunt.

article t. Le Commune aura la faculté d'effectuer des rembourtement fan autripeting au court de la desuperime moite de la fériode d'amortiskment et avec frésers d'un ay. Ces rendomstancents autripés comporteront le faiement par la Commune, d'une indemnité égale on montant d'un semeste d'unfiété du cepital rembourée par autripation. He devont avoir line au moment d'une échiaise.

Les helventions de l'ôtet, allouies pour l'objet motivant le resour au crédit et sont la Casse des Tefots et Consignatons aurait été insuliellement affelie à faire l'avouré, doivent être affelies à des Tembourhements anticipes pour lesquels il me sura exagé un priaire, un indemnent. Il en sont de des rembourhements autres de adjudication, dans même four les réductions du montant de l'emperent continuères à du ralais d'adjudication, dans la membre de les réductions n'entrainerent auren, rembouréement de fonds au fiction.

a at afficience is a 12 more of the state of

11 reptonle 1959 66 article 1. La Commune recounsit ou Firecture général de la Caise de Bapito et Consignation la faculté de bransfrier au nous du bout autre stablissement ou devise gire fax la Bired iniscle, le benifice des engagements que serant fuis any sommes du contrat de frist. Emperent dethui an financement du havang de construction au Groufe testaire Lan Have, as day classes frimances felled at do describegements, an addict on fregrammed initial. artech se expression le chaire est insté à realiser aufice de la Caise de Bapits on l'ime des Coins don't alle a la guling, any conditions de est établissements et me lang d'interêt de 5.50%, I surprient to la somme de deux millions and cent sorpante quinze mille france. destrui an furnisement del havany de constructions au france destant un louis blance, de dans classes premains fles it de dans logunaris, en additif an programme initial at don't le remboursement l'effectuera en 30 années à facter de 1960 au major de 58 continues extraordinaires. He est au consigneme, autorise à higner le haite à intervenir pour riefter les conditions du dit empreunt casile à. La Commune desposera, pour reteror les fouds, d'un deles de 6 mois à faite de la dete de la hignature du contrat par le Directeur gineral de la Caiser des Deports. Le à l'experation de ce delse, la totalité des fonds n'a fat eté retires, la Caise des Bepis procedera à l'annulation du contrat ou à la réduction de son montant. article 3. Le Caises des Depots ventere les fonds au Erison Public dont en une deule fors, donc fer froctions, au crist du Erisoner Payers général des département four le compte de la 1-6 des 120 commune. à la commune de celle : ci. Les vertements amont lieu du demande person heat fourt are moint à l'avance à la Caisse det Dépots. artedo 4. Sendant la ducie face lequelle il dua contracti, l'emperent donnera lan au facien d'arrenté constants comprenant un amortidement fartiel et le montant des intérêts exhus sur la capital restrict die, barrie: 177.174 pand fax asy. Contifor les intirits commenceront à course à compler du verlement des fonds et le montant de la framire amunté hera aprelé en conseque certicle 5. Le verlement des amunes deura être fait, à la commune de la commune : . Nort à Paris à la Caise des Dépots . . but em moi avant l'eshiance à la Caisse du Rouver de l'arron frépose de la Cour en Dépôts re dera valablement liberce far un récépesse délivée far le comptable que au les fouds. artide 6. Vonte anniete non versi à la dele à lequelle elle sora devenne exisfible, fortres interest de pluy dent à partie de cette date, au tany de 6%. article ?. La commune aura la faculte d'effection des combourtement fac autisfeting on co Le la despresse maler de la faciale d'envoliblement, mais develement à la date d'une échia normale et avec frienis d'en ay Ces rembourtements dominant line au parment d'une indomnité ijale are monte he d'interêts du cafulal rembourse par autopation. les submittens qui viculaient à être veries par l'Elet après la réalisation du prêt et dont l'attribution aurait pour effet de rédeire la participation de la Commune dans le coût de l'élénoting à une bonnue inférieure au montant du feit, devront obligatoirement être affecties in leur oneaistement, à des remboursements antispés. Il me dera essigé four ces remboursements, ni



68 Seance du 11 décembre 1959 Le onge décembre mil rent conquerte very à dij-neuf haires, les membres du Constal Menn Monteleve himset convegued to high disember, he hout received see house order la fillichea de montiere Care aprice. Chaint friend M. M. Come . Golart Mighon , Easy , Fallower , Mywant , M. W. Roinny . W. M. Mcloward offene, Bat. Himbon, Schmidt, Tropand, 20 - Will to M. Trefany, alfourighand, 24 " My " Madgine. Bon about evented: 4.4. Roger, Willard, Faculier, Didiescent. Marchere Brymant a et nomi Secretaire Le procès viebel de la présidente diance est les et adopté à l'en Courte de Rotestoy materielle et Infacelle tampement. de tadiologie. Mondreux le mans expere que pour l'équipement des Centre de Pertoching maternelle et Infantile, il est necessaire de faire l'asquisting d'un apparail de cadiologie. Il frédute une fréfaction de la Compagnie Jacciale de Radiologie. De Boulevard de Vangle à Paris 15! La fourniture comprend un apparal securital de et un m 1.414.000 frauch. Offale à delaborer sur cet objet le Contril Municipal deinde l'asquestition du déligné en debut et autorise effonteur le effeire à traitée de gro à gré avec la Compagnie Gineale de Radiologie. Le credit récolhaire au fairment de la déparde sera inscrit en budget addissemel de 1959. Travario de relection del escuverteres de l'Englis. Participation communale. Marsheire la Maire donne levere d'une lettre de la Tespé de l'aire en date du 9 mars 1999 de laquelle il restort que di le Minote de l'Education metionale a donné don affico bation à l'issenting d'un devil de 2.690 817 famel four havang de restamation del comercios de l'aglia de Montataire et que le participation, financiere de la Ville de montataire a été fixe a 4.34 , and fraud. Que to le hift de l'oile étant dispose à l'ipoque, à proposer à la Commission, departer bale, la farticipation du département en financiement de ces travaux. Le mentant maximum de cette pertenpation a eté fixé par le Conseil ficional à 20% de la dipense laster à la charge des communes, ce qui rannivait la contributing communes à 141. Se gland. Qu'à la hute d'une réclemation de l'attemble communale et benant compte des motifs misqués. I'l Munister d'Elet a decide de rameres à lêtre dont à fait exceptionnel, le montant du fonds de consored damende à la Commune. au boil de la dépuse boit 892000 francé au lieu de 1.50,000 for Sur celle Somme, la Subvention difertementale (host average 169, 000 france) criences enever and diductions, ce que laistera à la charge de la Ville de Montataire, une dépense approximative se 89) . 000 - 269. 000 = 618.000 frame. Il inente l'assembles à délibère hur cet objet. Afric dillication, le Contil Municipal considerant que l'églace est une proficiele co classie au têtre des monuments fisteriques et qu'il affactiont à la commune de factifier à

69 En dépende lors monte au bridget primilé de 1960. Chimentotory en ean fotable del immended construit en bordener du channy dit de Plageotte. Montiene le mane expose qui il a sie dans d'une demande imanant des propriétaires d'im constants on bordere du chenny det de Flaquelle, à l'effet d'obtain leux alimentation, en can potable que est derniest de dont offents à afforder leur consum dans l'établissement le la canadistration effectuant le handie nécessaire. Il downet for sellowed see david stable is cet effet for la boarde byponnesse del trang et de l'Erlan rage, duquel I ressort que la déface incombant à la commune est de 615. 518 faires. après avoir fris commandance du seur et avoir reque bould explications utiles de la fait de le Conteil Merinipal appeli à délibéer ainse l'épication des travaux dont il s'aget dons va cipaling del facticilacies entresses comma il sel indique ci-avant. autoride montiere de maire à leartie de que à que avre la boiste Ejournaire des trans et de l'Eslavage La defense ou resultant has impulse an crost owner an budget de 1919 chapitan El assile & form "alinentation en ease fotable" Relation du cheming rural de la Garenne. Approbation de havang. Fernande de Subventions. Neveren le maire communique au Contal muinipal, le faspit dresse fai si Riant Lugien vorger et relatif à la rome ne élet du cherning rural de la Jaconne, legal constitue une importante our d'accid au flateau nord de montataire Les havang compresent le reproplage de la chaussie actuelle, le apprehenge de la forme, l'épieu d'une chauser a fiere caleane avec fendraling d'énuelsing et d'un re La defende est incluse à 1.684. Too france. Il cente l'assemble à délibérer du cet objet Cepres en evois deliberé, le Contait Municipal: The l'utilité des bravans surisages, affrance la profet bournes à ton exa bolliete du Ministri de l'agriculture, la hebruhing butesphible d'être accordie les créats nicessaires au fairment de la dépense beront inscribs au budget de 1960 acquiention de derraine pour construction du groupe scolaire rue Court Blanc. Monetieux le moire appor que pour formettre la construction du groupe deslacre rue louis Man I est necessaire d'acquience deux famulles de beraing dont of "beune gabriels et to borkeyay Rene Sout proprietaires. Det pourparters echanges avec les personnes intressies, il résulte que : 10) Me Vouve Gabriels me Essent consent à cider à la Pelle de montataire, une faccelle de facding blue lui set " Sous les Clos de Tetel ; d'une contenance de 121 mitres carris, carlestici dehoy I 4 629 h, mayemant de frie de los francs de mêtre carre, auguel s'apouter une valence de remploi de 30%, but pour la domme totale de 31.460 faced. 2) n' Frem Verhagers consent à ceder à la Tille de montataire, une parcelle de Jarain, Milie lim sit " Low les cla de bill"; d'une contenant de 379 miles cared, cadasten hechon, D 70609 p. majormant le prije de los france la miles carre, auguel d'aprelier une remplor de 30%. Lat face la bonne totale de 98.540 france. Il invite l'assemble à le prononcer ser les opérations profeters

Ve le flay des herand et les fraise malany descriptifs et entimalife duesas fax to britist géories 10 11 decembr 1959 Tu le frommet de vente bondontes par les vendend; Vicida l'acquelition des benaid dont il d'aget, any conditions indiqued ai-avant et dilique expect a buil; bout formiet au mane feur le représenter à la highesteure des aches à intervenire. Vicide qu'il y a line de défender montière le maire de renépèr les formaletés de penço he friedige et hypothique afflicables any acquisitions immobiliered assisted, en veras de l'are de 11 de la la du 1/ avril 1953 et belliate la déclaration d'utilité publique du propér. for application de l'article 22 de la loi du so dissembre - 1928. Es défantes résultant de ces acquestions, Seront impulées que cédat ouvert au budget de 1909 chapilar 32 article d' pour acquisition de herrains? Bureau de Porte. Renouvellement du bail. Mouleur le mair exper que per délibération du 28 mars 1958, le Conseil Municipal a devide la prerogation du bail relatif à la location du bureau de faste frague au 30 juis 4959 Lead for combite late of the form on the form of the hand on the house of the hand of the house of the hand of the house of th Que fac estre en 30 Juillet 1959, No le Directione des Botes, des Télégraphoes et des Téléphones de l'ort. fait connaître qu'afrès enquite effective par le Souvier des Tomacies, la valour Gente de l'immende abritant le bureau de foste, déterminée huivant la méthode de la surface corrigée s'dire à 61.893 francs pour le 2 dementre 1959. Que ce priz étant abborté four les semestres buisants, de la majoration légale de 15% sur le layer du demotre précédent fuagué à ce que le prix de location mandreel ait attent le somme de 21.690 feaud, ou obtient un prije annuel margen de 225. vos frand pour une periode de 9 aut. L'administration du Fores, Esligeapher et Eliphones propare donc sur cette basis, le renouvellement du bail foux une périodo de 9 aus à compter du 1er fuillet 1959. Montieur le maire invite l'attemblée à upanimer cette proposition et à en débloise. après deliberation, le Coursel municipal considérant que le frip de location proposé par & administration des P. E. E est acceptable. Firede le renouvellement du bail relatif à la location du bureau de poste, major le pry franci (225.000 france far ay), four une fériode de 9 aux à complex du Ocquirition of une foundpmette automobile. Le Castil Municipal dicide l'acquisition d'une fourfamette automobile Citron 2 st. fan l'issienting des hamports nicestilis far l'affroissionnement des écoles, le hamport des materiary necessaries any reparations, it Il autorie montime de maire à traiter à cet effet avec le Locieté Messot et nouvellais à le La défente insteré à 473 500 favel, les inscrite are bridget additionnel de 1959. Le Conseil Municipal décide en entre de contracter une abhurance dellincé à avec houvant rélates de la mise en circulation, aufrès de la Carte Mutable acquestion de proficies défendant du Temoine du Château de Montataire. 1.º 49 cue de Micometra Montieur de mane rappelle que dans le but d'enricher de domaine commende et de contribute à la friennelloy del lite. Le bourail municipal avent curisage l'acquieition de propriées déparéent du domaine du Château de montataire, affecteurant à 4 " Viente Modell, le

11 deanly -1959. 1.) The propriete enterine de mus dinomine le Caqueline et Jacum finne. agins une equalementing délavoires appelai Polet Château, un bétiment autrefais à usage. un finel sommet, flusient amoral de carrier en gabriel douberminel, cour et farding definit flutiens amies, lois une arbes d'againent, ancienne carrier de frienz à lie me à l'extremete mord-est, l'ensemble ayant don enteré due l'eller de la Coqueliere. fecte facte et seus grande force, à seus Infunçais totale d'après plan averig, de 49605 n benent d'un cole mond oucer des percelles de bene à flusiones propertant, d'autre col des manomiers et la cavie Telegeneral, d'un bout word est un boir à 70 - Batrill, d'a l'alle de la Coquelier, destroj C du cadastre, mund 1424 à 1429. to) l'allie des marronniers et l'allie de la Caquetiere, d'une héperficie totale d'environ caseis, benant d'un ide nord-ouest l'availe 1st désigné n'e avant et fai labe l'Effer et de aussi que la cherming det des Clas, d'autre êde la sur de lagent, d'un bout med-out la can et la rue de hogent, d'auter bout l'entré du Château, belion & du cadastre permis 1390 By the terrain formant home filing him hit is that theme, her legal at installe we find. flante de quelques aetres, haverse fax um alle privé et borair d'anciennes habitations doubt dont l'exelecule d'une contenaux d'envioy 8058 metres carries, hant d'un côté est on c d'auter côle au chening det Braug Trapes, d'un bout word à Tronting et d'auter bout à l I Effer. Heat fait observer que la maison Souterraine dets de Fierre l'Ermite anne que le butername portant le 7° 33 de la sue de l'Explos deraient rétermes fax no ... trobuill, bection Cadada, numical 246-347.347.250.251-252. Que à la bute de poneparles engages avec m' Tour Boswell, cette dermier content à la Tele de montataire, les profinées dont il s'aget moyumant le prix fruitafel de 3,750. Il winte I assemble a be prononcer to I operation profession. Le Conseil Memorpal; The les plans des proprietes et le proces verbel descriptif et estimatif dressis per to bracet. expect à breil. The la promise de veule houscrite par " Tame Baswell. Considerant que les profusés dont il à aget fourment être utilisées à l'aminagement d'un de bevains de feu et de fordies d'enfants. Décide lux acquistion aux consisteous indéques à avant et délique lous pourme maire pour le réprésenter à la bispalure de l'acte à intervenir. bolliete la didaration d'atible publique du profét par afflication de l'article 22 de la le La dépense rédultant de cette acquisition dora inscrite au budget primité de 1960. Fourietimes bedaired. Murche complimentaine. Le Contril Municipal autorise mondicire de maire à passer avec m' Émile querente brave à bril 20.23 rue de la République, un marché de un million de franct, en co ment de celai de 1.400.000 francé en date du 3 novembre 1959, afin de premettre le right det memoires de fournitures tedaires effectues far l'intériers fendant l'année 1959. Le conflement de crédit nécessaire sur inscrit au budget additionnel de 1959. Pemboursement à la ville de breil, de fournitures seolaires. Le Cordiel repunicifal décido le rembourtement à la lille de briel, de la valeur des ;

1º) Une propriets entourie de murs dinommée la Caqueline et Garenne formée dans lequelle. existe une constanction déteriorse affelie Petet Blateau, un batement autrefait à usage de grange. un finels accuent, fluxicus amorces de carriere un galoriel toutennaine, cour et farding insulter defined fluctioned amiest, boil avec arbest d'againent, ancienne carrier de fierre à tiels abandon nes à l'extremes mord est, l'ensemble agant son entrée sur l'alle de la laquetien per une felite feste et seus grande farte, d'une beferfine totale d'après plan ancien, de 19205 miles care Semant d'un côté mord ouest des parcelles de lune à flusiones propriétances, d'autre évés l'allai des manomiers et la cavie Debeauvail, d'un bout und set un bost à No Betrill, d'auter boul l'allei de la Caqueleire, bedroig C du carealle munich 1424 à 1429. les l'alle des Marromoiers et l'alles de la Caquetiere, d'une superficie totale d'environ 1154 mètres carries, Acuant d'un iste mond ousset l'article 1t dissipui ci - avant et fan hache I beflev et des dependen acresi que la cherring dut des Clas, d'autre édé la rue de hagent, d'un bont rard-out la lauri Debean et la rue de hagent, d'autre bout l'entre du Château, belion E du cadastre promis 1890 to the teraing formand home foling him dit & Clas blanc, her lequal and installe we four of one. plante de quelquet astret, traverse par um alle prive et borde d'anciences habitations doutresson don't l'inseemble d'une continuence d'environ 8058 mètres carries, hint d'un vole est au cunetiere. d'autre cole au chemin des Many Fragers, d'une bout surd à Fronting et d'autre bout à la rue de l'Effet. Il est fact observer que la maison bouternaine dets de Prime l'Ernelle aussi que la maison Soutername portant le 7° 33 de la cue de l'Egles Araient reserves fax No m Postwell, Section E du Cadastia, numeral 246-347.248-250-251-252. Qu'à la bull de poneparles engages avec m' Venne Boswell, cette dern à la VIII de montataire, les propenses dont il s'aget moyenment de prix principal de I. 750 000 frances. Il winte l'assemble à de prononcer sur l'opération profeter Le Conseil Memicipal, The les plans des proprietés et le proces verbel descriptés et estimates dresses por to hadet, que expect à breil. he la promesse de veule bouverite par no Touve Balubil. Considerant que les profinées dont I d'agt fouvout être utilisées à l'amin de terrains de fen et de fordiers d'enfants. Decide lux acquistion any conditions indiquies is awant at delig maire pour le représenter à la highalure de l'acte à entor folliete la declaration d'utilité publique de profet par application de l'arti to decembre 1928. La dépense rédullant de cette acquisition fora invoide au Sudget frimité de 1960 Fourietines Sedaves. Murche complementaire. E Contril Municipal autories marticire de maire à passer avec to bouile que brain à bril lo. 22 rue de la République. son marche de un million de francé, en con ment de celai de d. 400. 000 francé su date du s'onvembre 1959, afin de premottre le righte det memoires de fournitures bodavies effectuées fact intérieur fondant l'année 1959 Le confluence de crédit récettaire lors inscrit au budget adulairemel de 1954 Pemboursement à la tille de Brief, de fournitures scolaires. E Constil municipal devide de combourtement à la lite de buil, de la vieter iluies destrices delevisées aux 79 sleises de montalaires qui fréquentent les vieles de Pail.

11 decembe 1959 La défense en vientlant, 188.500 france, calculie à causey de 1500 france fax claire, deva impulse and credit owner au budget de 1959, chapitre 13 article 14, four fournitures any clives. Vote d'un blame à la Schmidt, agent d'enquêtes. Le Contril Municipal, considerant que m' Schmidt Event agent d'enquêtes, profesant de son emple municipal lui fermetant d'entrer failement en controt avec la foquelation, a favorisi un exprédentant de commerce en se présentant dans certains forgest courses avec lui Que ce représentant le recommandant de la maine hand que m'élève aucune objection à ce dupé, comme ou bémoique une lettre adresser à hurudieur le maire, que d'en he fact m' Schmidt a service avoir rece su c'obange de ce service des pieces d'étaffe. Decida d'infliger à l'agent but visi un blame aux inscriptions au dastier. Questions dwerted Le Conseil Mum espel donne avis favorable : 10) à la titulaxisation de la Tenemissent ambain, en qualité d'ouvrier fechisionnel et califor 2) à le nomination de la trisent autoine, en qualité d'occirire perfessionnel sui catiforne. Il snot me aire disprovable à une demande frédenter par to Schmidt Louis agent d'auquiles en vue d'obleme don avancement au chong à compler du 14 février 1989, pour les molifs Le Conseil Municipal daise d'une demande imament de Mr Bompel, Prisedente de l'As. Ascenting Populaire de l'aide Familiale de Montataire et environs et kudant à obtaine une hobrention communele à litte de farticipation aux fail de farmation d'une havailleure fa. miliale devant ilse muse ultonieurement à la disposition des familles lors d'une maladie ou d'une maternite. Considerant que cette attociation n'a jurqu'à ce four moniferté ni ton utilité ni ton activit Ernet sur avis défavorable à la demande dont il s'agit El Control Municipal donne aire defavorable any demanded presented: 10) par le ponfement de l'air de l'Union nationale des Evrades de Juvie, à l'effet d'obbessé la farticipation de la ble de montataire à la bouscriphing ouverte pour l'érection du minorial du Donoy. 2, fax l'association Juny Romand (les anciens et amis des banatoriums universitaires), à l'effet d'obliner une hibreuliny à lette de fartempetery à boy equilibre financier. ha diestroy est motives for le fait que les demandes dont il l'agit ne revitent fat un caractère d'interêt, Presente d'aide tociale. En comité heret le Consul admet les devertes décisions frites fax la Commission administration de Priseau d'aide Sociale dans la beauce du 10 décembre 1959. Ricy n'étant plus à l'ordre du pour la diamed set leve et les membres prisents out dique of Godart of Many going imonths

Le geinze famier mil neuf cent tripante, le Conteil municipal de montataire à de comregne en Seance ordinaire pour le mercrede vingt famier à dix-neuf heurs, à la manie.

The Maine

Séance du 20 jangier 1960

Le vingt famice mil neuf cent toipante à dix neuf heures. Les membres du Conteil menicifal de Montataire dument comoques le quinze famire, le sont remis en béauce ordinaire à la mairie, bout le fiétidence de Montéine Coene, chaire.

Schniet, M. Will, M. M. Dedicourt, England, Mourifeau, M. Bonhoume.

abouts excusis: Mi feus représente fax si mignon, mi Roger, Mr Roining, W. M. Kelmand, Bandier, Signand,

mousein Brynaert a ite nomme Secretaire.

Le procès verbal de la précèdente seave et le et adofte à l'enavironte.

Deliberation sur le compte administratif frésente par le maire pour l'exercise 1958.

Le Compte administratif présente par le main pour l'épenier 1958 et dont un exemplaire est dépose any archives de la maine, présente les résultats benéauts:

Recettes ordinaires et extraordinaires: 198. 961. 639 . _ Dépendes ordinaires et extraordinaires: 169. 877. 158 . _

Caridant de recettel: 29. 674.081.

Le Conseil Municipal rienne bout la frétidence de monsieur affaire audie, l'un de ses mombres désigne conformement aux dispositions de l'article 52 de la loi du 5 avril 1884,

Tu les articles for et 150 de la dite loi ;

Est d'avis d'affrouver le Confle administratif frédute fax le mais, four l'aprice 1958.

approbation du Compte de gestion du Recureur municipal.

Le Consid Municipal, Vue le compte rendu par le Reuveur Municipal, de les recettes et dépenses pour l'exercise 1958.

Considerant que les opérations out pare réguliers et heffisamment publices. Venuence qu'il plaise au Juge des comptes, de l'afficience.

Elablissement du budget additionnel de 1959.

Le Conseil Menicipal, sur le vu des pieces qui lui sont présentes for la maine, procède à l'éta blissement du budget additionnel de l'escreve 1959, qui présente les résultats suivants et dont my apeniflaire est déposé any archives de la maine:

Recelles et dépenses hefflimentaines : 65.933. 120 france.

Offinabation des itale d'autorisations Apriciales de recettes et dépenses from l'exercise 1958.

Le Consid Municipal affronce les états des autorisations spéciales dresses par les Recense Municipal et la raffortant any départements de routles et dépenses constates pendant l'exercise 1958, sance :

Trentes : 32. 168. 44, fand

Feellet: 22. 168. 141 franct.

Rédi Communale d'Electricité de Montataire.

refrobation du Compte administratif et du Compte de gestion du Recever four 1958.

Ce Conseil Municipal donne auis formable à l'affrobation du Compte administratif de l'ordonna.

7 ls 20 jan 1960. Sur de la Profie Communale de Hachierte de chontataire et du compte en Post, leveren spécial de la dete Rigie, four l'armée 1958. affection du mage hifflementaire de 1959 à du budget femines de 1960. E Consul Municipal downe and formalle à l'affrobation du budget hufflimentaire de 1954 et du budget frimité de 1960, présentés par la commission, administrative de le Règle com s: Electricité de montataire dans la hience du la sécondre 1959 Richon des listed electorales. Designation des diseques. Parts dectorale folitique. Le Couril Municipal désigne M. Belmand four faire faite de la Commission administrative changes de fracción à la cineray de la liste électorale four 1960 et 8.59. Father et marie four faire partie de le Commuting municipale charge le juger les réclamations que pourraient surveux au sujet de la revering de cette liste. Conseil de forend hommed. Le Consul Municipal déscripe four four passe de la Commission de révision des lieles des électes ar Contil do frand hommes en 1960, M. M. Grennebey Roger comme électeur pation, trymaset Mobert comme élection ouvrier et chrédienacht bellet comme élection employé . Chambre des Metrers. Le Contril Municipal designe m' Bennet Living artisay, maître et m' millet marcel, artisay company from faire factic de la Commission de reineron des botes des élections à la Chambre des Melais en 196 Cribrual de Commerce et Chambre de Commerce et d'Industrie. to Couris Municipal delige m. M. Belmans or macie Contrillers Municipary, four fair partie en 1964, de la Commession chargie de la revision de la liste des électriers au Trebunal de Commerce et à la bhambre de Commence et d'Industrie. Claudre departementale d'agriculture. Le Contail Municipal distigne m' betour turand agriculture à mont ataire, four faire partie de la Commission de revision des listes des électeurs à la Chambre départementale d'agriculture de l'on pour l'annie 1960. Festornal interquant. Fudemente de lagement. Ve et affronce une de la forma de la la forma de la fo Le Court Municipal décide de figer l'indemnité réprésentative de legement à alloner my tue. tituleurs et Institutives non logis pour l'année 1959, au tany prime par la circulaire prefer borale institue au 13.0. 1 7° 22 du 23 avril 1958, but 64 800 fauel four l'ensemble de l'annie s 5250 famel for mord à comple du 1th famoir 1959 et 5.500 franch fax mois à complex du 1th fulle 1959. La défense lera computer au crédit ouvert any budgets primitéel et hufflement aire de 1959 chaféhe 13 actule 1. attribution d'une belocution exceptionnelle à l'Esperance Municipale de montataire. have at alfaner of a le Cartiel municipal deside d'attribuer à la breiste de Jymmastique l'Expérance municipale de Montataire, une subventing exceptionnelle de F. 000 fames are têtre de l'émie 1959, four formettre à cette breide de proceder à l'acquisition de material. Cette défense has impeter au crient ouvert chapiter 20 article 1 du budget de 1959 pour attribution d'une habiention exceptionnelle à la section locale de l'association des vienes travaillement Ver it affective ext. Le Conseil municipal décide d'allance à la Section beale de l'association ses tring maralle une Subvention apreficamelle de 50 000 francé au litre de l'année 1959.

25 attailation d'une betweeting exceptionnelle à il fermone munifiele. Le Conseil Municipal decise d'allour à l'Assemble Municipale de montataire, une dibraction queplicamelle de 45000 famel on lite de l'amie 1959, four formattre à alth hints de francis à l'aug bileon d'intluments de mulique. Cette defende dora impulso au crédit ouvert chapites le article et du budefit de 1859, foire defen Subventing que homite local de vente du himbre ancentermente. Es Cartel Municipal diende d'allonos un Comité local de vente du timbre loss frais fair l'anni 1959. Cetta Somme dera mandalec au mons da hi Bolley, Freedern de L'évole des gannes, delique de l'on et prélevée au credit resent chapiter à arende 1 du budget de 1959 four dépende imprémer attribution d'une belocution on byudicat d'Initialise de montataire. Le Conseil Municipal vote en faveur du Syndical d'Initialisés de Montataire, une Subvancion de 150.000 frances. à têtre de factivefaloir à l'organisation de cofonissement un court des fêles de 1939. alle dépose hera imputer au créait ouvert chapiter 19 availe 6 du budget de 1959. attribution & sever Subvention an C.O. S.S. 1. of four farcinfeling a l'aubre de hiel. Le Conseil Municipal vote en faveux du Cornit des Courses bourdes des hypodicat d'Indiabres de the ele and Montataire, seus bubocular de 400.000 faud. à têtre de factivifation à l'organisation de l'arbie de Le credit consepondant est inscrit chapiter 18 article 9 du budget advisionnel. attribution d'une betweeting à la boute Amicale des Terres de Junes. Abendants et Prépilles Le Contril municipal décide d'alloure à la bouet amicale des most de querre, abec Tupelles de la Nation dont la biege est à bent, une debruction de 2000 france pour l'emie 1919, à têter de participation à l'organisation d'un arbu de hoil. Cetta dépende des imputer au crédit ouvert chapitre le arcicle 1 du budget de 1959, four dépend attribution d'une subvention à la bestion de montataire du bervas Populaire trançais. Le Contril Municipal devide d'allouer à la bestion, de Montalaire du becourt Boulaire Français hadis to the James of the land of the Control of th une habrenting excephormelle de 10.000 france que titre de l'année 1989, afris de fermette à cette orferitation de franchemer day but, qui est de bouleur meralement, meteriellement et peridiquement les victimes de l'infustrice docale. des calamilés naturelles, de la misire auti que luis familles. Cette défende hera impulse au crisis ouvert chapiter lo article 1 du brudget de 1959, pour de france imprevend. attribution d'une subsention exceptionnelle à la belion de montataine de l'association del Combattante Resourced de Juene. Le Contail Municipal decide d'allour à la bution de Montalaire de l'association des Combattants & Fritonniel de Guerre, une Subvention exceptionnelle de 22 500 france au têtre de L'annie 1959, four permette à cotte briefe de maintaire long équilibre finaire déviendement compromes en r de l'importance del becourt attribué à del boistaired maladel, au court de l'année écontie Cette dépense hera impuler au credit ouvert chapitre la article .

do provinciato delication a Laborator Continue of Subspecial to Francisco To local Municipal dates to take a "I consider the date of filleyment hard advisored, were historicary on Saver family on their on themen very, after a total delevatory or manufact the expectate please The spine was implicate an invest month whether to and Attribution of me between a le Velyman Comman. to hard openingled distant a following me deducation on Store flavor one will a 1919. a' de Velglang Comerce des Contros de Carlo afri de plantique a' Vargania winnered dicherie chape anni and I famined gregored of filled six Contra show he makes a source a chaque whereing Sette defend has include an orient amost abaptitud to another our beneges in 1964 attributing to Indications and diverted devicted boards le livered openingal dissure d'alleren aux diverses donielles devalue, les dulons a afin, where i I am sory, bequetted down infulled an owish and an as writer happen so wait I so mother " Submains a server Sociose hered a house speak " I thing the Demaillant" - Ig. one " Chie speliste thoughout in he Righty as Good. Ordinally nationals do minut Boulattando de la Children 5.500 (holiz de Chontelaine) Luca "a media Shard" de montalaire 6.000 there had not be been brukattant , belong in houtabane attended brilliam de him Sulatered (hila) a hout at sice limit is demonstrated in hondature of dummers decrease him I formate it is Emplemen it houtstone Line of Colombine of day Service Bellacor de France d. Fre ! huis extendeble " be hair amabered " in montataine Love ! administry der Combattand Rivermin de Jum becker de huntel Nº Confeder of the Killiany bolimal ar Thouse, Lames, Barband or Farrice (School de Roualdaise). Commercio entre la litte de mont ataire at la Carte da Similio Sociale de breil for le fonderement du Contre de Frotestion maternalle et Enfantile. apperhation. Le lavail youristed afferness our fee for de commencion agrand from but de different de for en finishme à la cottobralai auto la tommen de ofontatain et la dimis chie on arrane le fordamement et le dishellem nt de la Robellini operande et Liberth Cristing d'une Carre de Grabel E land opinicipal deinde la minter d'une Com de bull in

fréquentation du coste fubliques et larques de éla litte, un continheaut au buy être moral et material des enfants.

adopte les Matuto élables à cet effet, lesquels secont bounis à l'affectation de monnesse le tiple du l'bile.

Demanded de husis d'incorporation. Ours au boussil.

Montière le main soumet à l'Atlantlee, les demandes formulées par :

1º) di Cacrong Frine Gerlan Gilbert, dominhe à montataire is un voltaire, inscrit due les da. Chang de reconsement de la classe 1961, ileve de l'évole hormale d'Instituteurs de Paris.

is, M' Deurs Jean Perre Jerges Remand, domicule à Montaleire 63 cile Jules Albry, invent sur les de Many de reconsement de la dasse 1961, éleve de l'évole Mationale Professionnelle de gareons de breil, à l'éffet d'observe un burses d'encorporation, on têtre de l'article 33 de la loi du 31 mars 1928 dur le reventement de l'armie.

Oprès en avoir deletire. le conseil memierhal resonnaissant le beny fonds de ces demandes, émet une avis feverable.

Commune de mantataire force financement de havang de voine incombent à la Commune. Le Cassil municipal.

Considerant qu'en viete de la communion d'adhérin des communes à l'office tables d'f. 1 37 de Cris.
Mondalaire, la Commune doit mettre à la disposition de l'office, un terrain viabilisé, la viabilité intéreceve étant à la charge de l'office.

Contiduant que la commune de montataire a cédé à l'office, un terrain destrué à la construetrois de 33 legements H. S. M.

Carticleiant que la commune ne dispose pas de la historiere lui permettant de fuiancer les bravans de virei expérieres que les incombent;

1.) I office Killie Intercommunal d' f. t. M. de Creil Montateire, Pring un tin, Coye la Trêt, Saint Lin. . d' Eddreut et Villet Saint Paul, financera à l'aide de frêts à tamp réduit, les havang de voire incombant à la commune de Montataire et adjugés par l'office franc une Somme de 416.086 nou-veaux franc 55.

so la commune de Montataire frend à sa change l'amortissement se 45 aut et les niterêts au houp de 1%. Cet deux frestations formant de commiting expresse, une somme de 34 or nouveaux franch far an, que la commune de montataire l'oblige à verser à l'office any dates auxquelles l'office see fra la demande.

1º autorite Mouseur le Maire à biquer la conventing à intervenir à est effet, entre l'offin Reble Intercommunel d' R. F. M. de briel. Montataire et la Commune de Rombataire, laquelle dera Soumée au vive de Montieur le Réfet de l'oile.

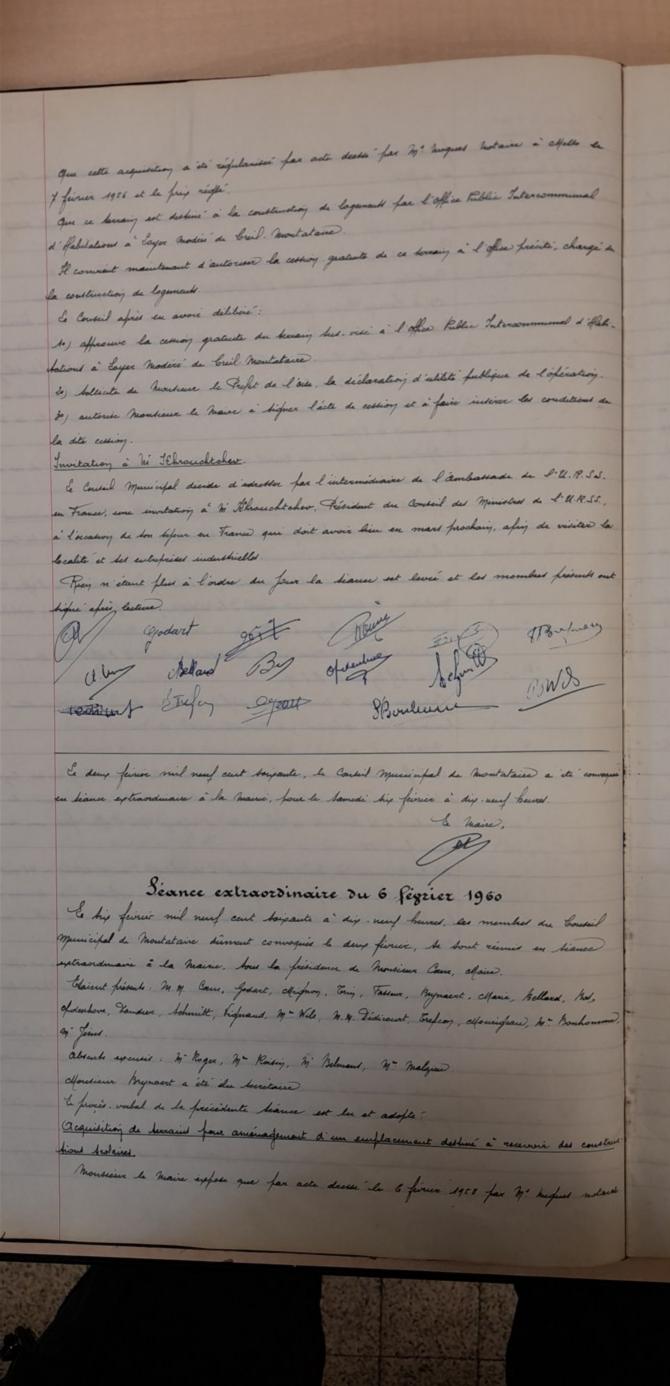
Cerning de berrain à l'Office Ribbie d'Habitations à Loyer Modere de Creil Montataire.

Marchiere le maire explose que dans la deinen du se favoir 1988, le Cantail menicipal a fais une ?.

delibiere y bendant à permette l'acquisition d'un bream bitur à Montataire, d'une contamence d'après
mosturge, de 3 hestares 89 ares \$1 contians cadadre beston 18 9°849 à lieu dit "Ca fareume" et
besting L. 3 9° 188 lieu dit "Est Marchiels".

Jue cette acqueritaris a été autorisée et déclassée d'ulilitée fublique fax aveils de Provision le Fufet de l'air le 22 avril 1958.

Fiefet de l'air le 22 avril 1955.



a' affelle, bu little de heartestance a appris de la landing ticher sanglesky, am harding deem hefrest are de Sude miser carrie, dities a hourstaine him aid "A hatter I dechee a to constituely in hiterarch

que dans co herany device anchouse plantitude for estar qui il not noticement d'inquient from franction de andtendent profeter

In a la hite de fouchardent empages avec des proprierent ou cause, as descret sendendent à vocabre des passebles dens

As throng, dans of manus canastris thing A \$1.5671

Consense Jacques , Sasse of contained endustries Survey of 91 1011 of 1881

by tralling name one falls, band to continued continued history of 911 18683 1881

to Tainer, I am go contiand asserted distincy of yourself

majormano de freje de ses manuran flam de mistre sanni, duit flavor de dannes dels de 1988 emerany flants Il sunte d'assemble à le prononces sur l'electron proposes Le Conseil Effermispal :

In the plans are terrained as to proges worked descripted at ordering dissour fair to hardet forwise refered in their In las promosed de vente houseness for les vendences.

Beach Sanguisting set hurains sout it saget, any conditions indeques a want of delighes has founded are main power to representer a la highestern des actes a contracción

Paride qu'il y a dein de dispares mounier à haire, de months de foundies en page des frisches et hypothiques applicables any arquisitions commoditives armadas, or wear in I write to in the the only well 1988 at destricts la declaration d'order furtique du frest, san efficienties de l'article et de les su le destructe 44 de The departed resultant on cal arguinitions, derant simplicities an orient convert on Sudget as 1960, Andrews des article of four arguestant de Accarde

acquisition de terrain front aminafement du carrefour rue louis Mans me Afine Vielliand Mousieur la maire explose que four fermetre l'associagement des carrefier factivetimenent danformes formes for la fonction du mest Come Manes at Shire Viettrand, il not nerostances d'asquier mosts faculte de berrain que les issoms fayon proprietaires, doivent viver at la 18th de montataires sous he realisation des absproments de vivie .

You a' la duite de pomparhet engages avec des chaires flagen, set demises somewhat a' series d' de 13te de montataire la faccette dont il d'agit, d'ione dependent de 105 milles carris, saciables destruis à 3º 914 h. mayournant to fries do 500 fained to miles saves so got inne promose de voute a id differe on as dent. Hemits tadantes i'd frances her I charry fuglis ?

Le Conseil Openiaped :

The la foliars du document so de fragio undal descriptif et estimant description for a document granition replace a document he to promise do wents dondrile for the of the fragen

Deliste l'acquisitair des ternais dont il it aget, any amelitared indepense or award it deligne their four court are maire, four le relieureur à la défention de l'ant à videnne

Deside qu'il y a livie de déchauser montraire de moure de complée les premades de hurge des hurdips et departs quel applicable any againstant immeditains anniables in vente de l'astrale et de de de de 15 avril 1953 at dettricte la distandion d'unter furtagne du fight, has aféteration de Particle 33 de la lue du de debeundre 1968.

la défende vidullant de alle asquiritary desa sinfentes au medit inscrit un houget housings de etthe france arquintry de Accaire

80 6 Juin 1960. Colestement and Ginese Tente des bereaus. Mondiano la Maiser suppose que à la huite de la déliberation du Contrel Municipal du 10 deplembre 4914, dividant la mintray d'un lobestement de 18 lots une andré Guisti, en compre mile de la la loi de 4 aviel 1988 (acception à la fable properité des transcelleurs et personnes pen fortuned, mousione a Triple de l'orse a un fus un ariele à la date du le facurer 1960, auto Qu'il y a him de figure de pay de la vente des hermans dépendant de ce labetement et d'auto retaint se letestament ende alfordren la chaire à diffuer les actes de vouls après su avoir deleteré, le autil reprincipal est d'aires de figur le pay à hors nouveaux fames I belliebe de montière de Nept, la déclaration d'abble fublique de ce lobblement. A autorier mouseur de maire à déprése le volue des charges et boutes ficies utiles au rang del minutes de Mi hunfied holaire à Mello, à higher les actes de vende, à renoncer à hous hundiges de vendere et activy résolutions, lant four le fairment de feix en feineful que de decilis changes. Faire Soutes distancions while any dels acted at gineralement faire to micottaine. Deliberating relative à la factorifation d'une collectivité locale à une house à top. nomice myster et à la délignation de les infresentants à l'attenuble générale application del dispersione de direct 4° 89. 1801 de 19 octobre 1989 portant reflement d'administration full four four l'afflication de l'arcide d'en décent 4° 55.549 du le mai 1955 et des articles 195 et 401 du Code de l'Adrimetration communale, en ce que concerne la farcicifation des départements et the commenced is det subrefriest frivier.) This as awar dilibere, le Contril Municipal. 1.) Adopte des conclusiones du rappet qui précide et notamment ! - le fernance ne favour de la farliepating de la Felle de Montstaire au compital de la bouile d'agentoment du Département de l'éve. figs a die mille nouverny facul le montant de cette partrapating et décide on co grand la bouterphing for la tille de montataire de cont actions de cont monorant france de la beciste . service d'inscrire à est effet au budget communal shapiter Es, la homme de . ming sends nomerany franch, montant de la parcio à libier de cette factivipation affarme le fasfet de thatele que lui a été brunit. 4; Benefie N' Como marcel four représentes la Ville de Montalaire un dois de l'adduntée ginerale de la docietà. Essepa de Reger michel exerces administrature representant la Kila de montalane au dine handred of administration do la donietà: Obularies he refriendance à domerire une action à lette fordonnel ere alternate l'affine haling de la parendaling for I autorité de butille autoria de representante à acceptant buse fonctions de directing qui formaint leux s'en confined at nelconnect selle to President du Contail et administration, ainte que bout ma Spendag qui lui deraient confest fran la Friendent on la Contail. Thursdating in san potable , did immented construits on forman de mafento en bordar du aleming die de Glanfealle at installer

Moretime de chaire repose qu'il a de dans d'une demande consument de freficient d'emme. Mes constants au fameau de mogleule, en foordenne du chorner, dut de Flogfalle, à l'éble d'ablance. Cons alimentation en can fatable.

The sed during to hout offets à apporton love consoned don't l'établetement de la camalisation, and effectement le hancher nicestaire.

que d'autre fait, il est nécessaire de faire installer un foliair d'inscendir dans este faite de la la lacalité, acquellement dépourure des mojeurs de combatter un dienstre éventuel.

Il housest un devis étable à cet effet par la house Egonnaire de hay et le l'helarage, duquel il ressert que la defente incombant à la tommune, est de neuf wills hois cent heute namens fains quatre, compt une centiones.

Opinio avoir first commendance du deurs et avoir rece bentes opplications utiles de la fait du

Le Consul Municipal effeté à delsour, décide l'épecution des havans dont il s'aget, bout rissure de la fartisfation des ferfriedaires interesses comme il est sudagen à account.

Ocutarile Mondicier de main à traiter de que à que avec la bouile Exponence del bamp et de l'élainage.

La dépende ou résultant bora impulse au crédit ouvert au sudget de 4960, chapitre y, fame alineautation en eau fatable .

Entretein del bakinents communaux. Creation d'un emploi d'ouvrier professionnel e catégorie. Le Contrel quinque decire la creation d'un emploi d'ouvrier fufricient el categorie resortessant

de la profession convertent flombere quesquere (indiced bruk 10 - 255).

Cette creation aira l'evantage de fremette à la commune, de deposer d'un ouvrier quelific four

atturer l'entreting et la réparation des babonients communaux. Le haitement de cet esfent donc impulé au ceient ouvert chapter de du budget foire " Enterlieux des

Court perfessionnels de Creil.

Le Conseil Municipal accepte le fron en charge de la quote funt incombant à la little de chontataire, dans les dépends de rapportant au fonctionnement des cours professionnels de brul, four 43 ileves de la localité les agant fréquentes fendant l'armée declare 1958. 1959 et 1 les agant fréquentes fendant 3 mass

La dépende en visullant, 467 332 panel, calculés à raison de 10 for pand for éleve, some insperter on cuidit convert au bridget de 1959, chafeles 13 actide 16 four Subventing aux cours professionnels.

Burner d'aide Sociale.

En Comile heret, le Carril admet les deveres devisions files fac la Commission administrative du Bureau d'aide bociale dans la beauce de ce Jour.

Ajeing n'étant fles à l'ordre du four le dience est lever et les members présents out higher

9. lum

Godart 37

Openhan

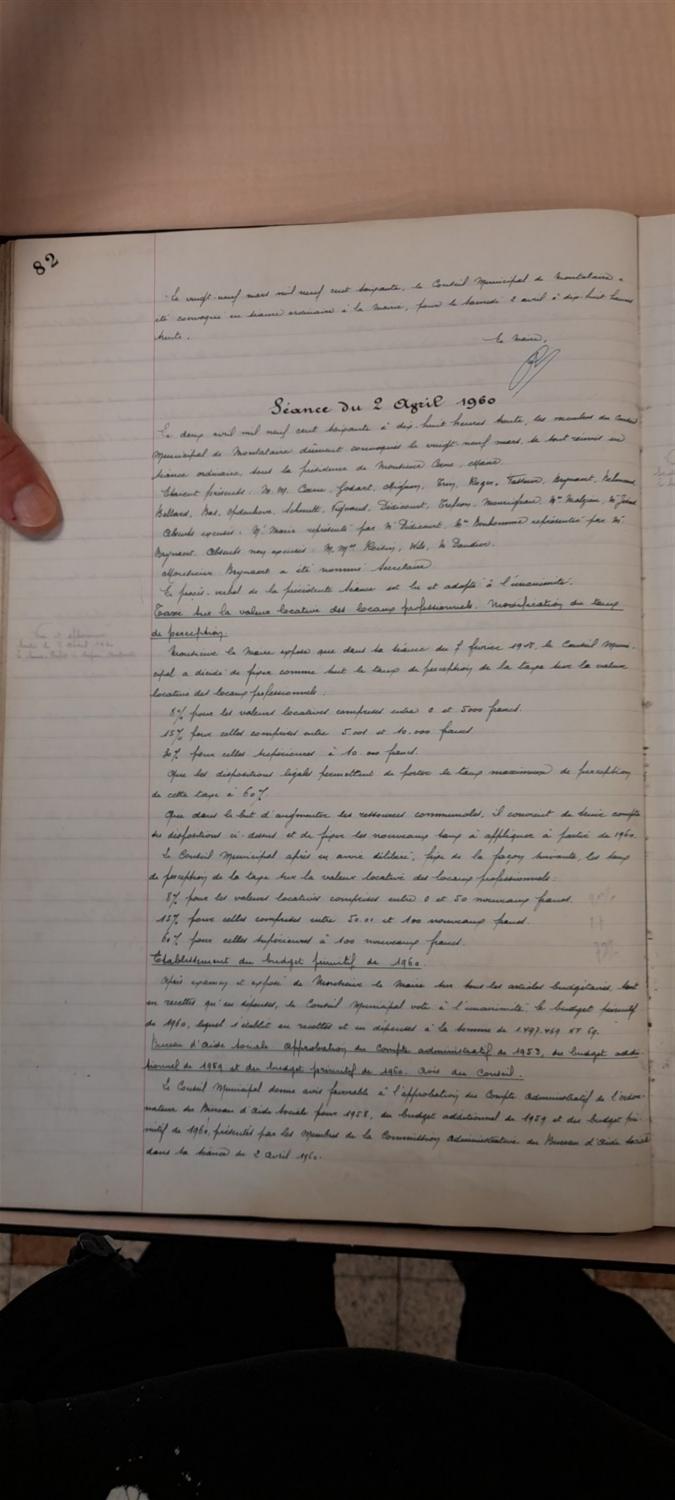
Hosting Horsen

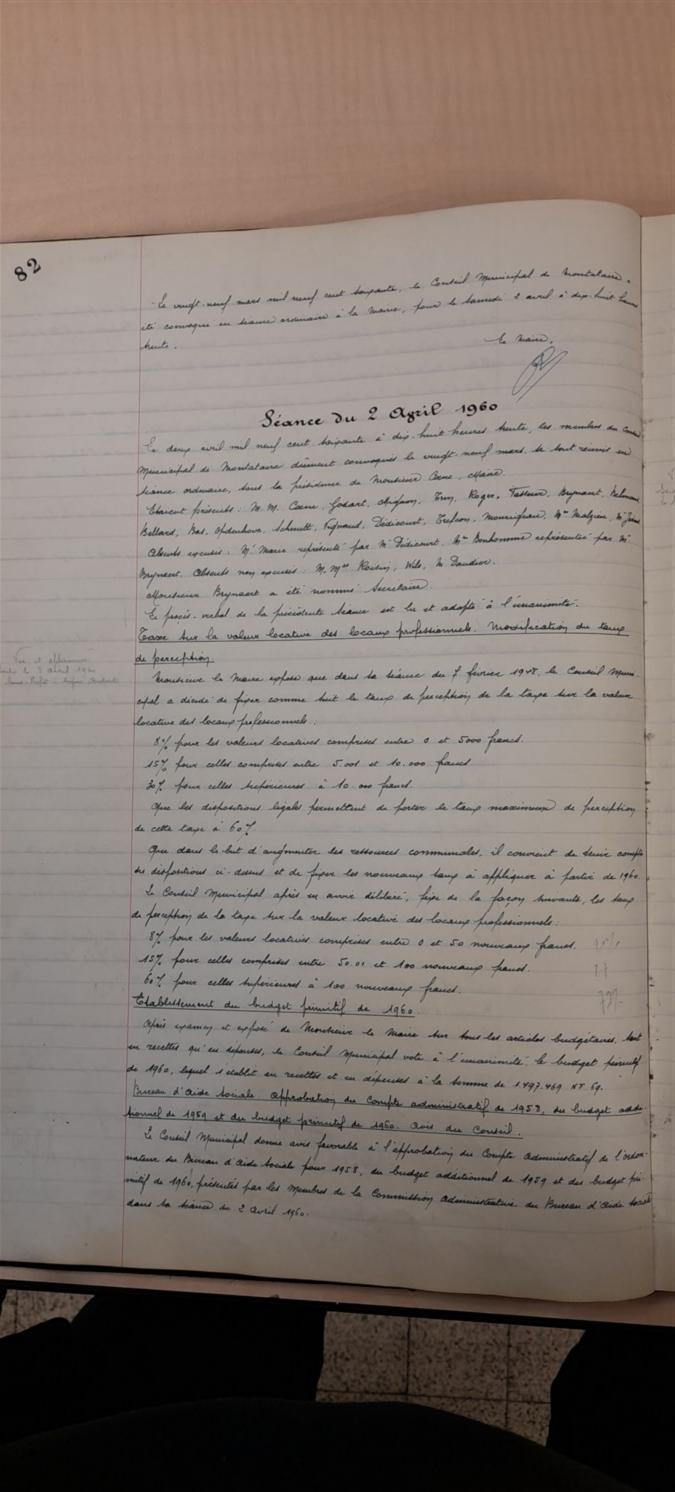
10 reduct Engli

Fort Sidnelliam

Just at allower for the same of the same o

Just allament of the state of t





bociale. approbation du Compte de gestion du Receveur pour Com

Le Conseil municipal, Te le Comple reman par le Recur face l'éperiese 1958

Vie la delleration de la commestion administrative du ? avril 1960 her ce com Controlisant que ce comple farait régulier et qu'il n'a boulon' su obser

de la Commission administrative, est d'avec qu'il y a lien de l'exprouver. Enfant detine au finement de bewang d'électrification à entreprenare par la Règie Communale d'Electricale de Montatain. Fiogramme 1959

het s'Moubieux le Maire est unité à réaliser aufrès de la Ceisse des Dépôts et Consignations ou de I were are Caised dont elle a la gestion, and conditioned do sel stablishments et an lang d'interêt de 5.50 %, l'empreux de la bonne de cuiquante nulle nouverup franct, dettiné au financem de havang d'électripliation à antespecuele fai la Régie Communale d'Électricité de montataire et dont le rembouréement d'effeture en 20 années à fartir de 1961, au mayen de 108 centiones extraordinaires. Il est en consequence, antorise à hépier le haite à intervenir pour refler les

La Commune Sengago, fundant boute la ducie du fiet, à vien et à mettre ment en car de beloig, les impositions directes nécessaires four assurer le faire I devant à 2440, 27 Nouveaux france.

cet 8. Le Commune disposer pour retirer les fonds, d'un déloi de 6 mois à factir de la date de la highature du contrat par le Briedeux Juviel de la Cassie det Dépôte

h à l'exploration de ce délai, le totalité des fonds à a fat ité retires, la caise des Tépôts procedera à l'assulation du contrat ou à la réduction de don montant.

at 3. Le laise des Béparts vectere les fonds au trève Pablic dont en une deule foil, toit par parhord, au crédit du Grisonie. Payeux ginéral du département pour le compt de la Commune, à la convenance de celle-ci. Les verteurents aurant live her domande franc fuit foul au moins à l'avance à la Caise du Bifat.

art & Findant la durie pour laquelle il brea contracte, l'imprinent donnors lies au faire d'annuits constants comprenant un amortissement fartiel et la moulant des entries éches Lux le cefital restant du Controis, les interêts commencesont à coninc à complex de ment des fonds et le montant de la fremuere amuile sua apole en consequence. act 5. Le versement des annuités deura être fait, à la commune de la Commune :

- but a Bris, a la laure des Dépots ;

- Loit un mois avant l'ichiance à la laise du Reuveux de l'arrondissement financier pripase de la Caisse des Bipists.

La Commune Avra valablement lebercé for un récepsué delvie fax le comptable

art 6. Voute armenté mon versee à la date à laquelle elle sura deux intirêt de pluis devit à factive de cette date au lang de 6.50%.

art f. La commune aura la faculté d'effection des rembourtements per auticipation au court de la deupreme moitir de la fécuse d'a ichimu normale et ave picavis d'un

The state among the state of th

to because her affectment it comment fore cette operations, I was hiperpere to 181 miles carrie, cadasteric hering B. 3th 255 f it 256 f, contra une parcelle le because affactment a la Pete du Montataire, d'une hisperpere de 56 milies carrie, cadastrie herling B. 3 116 f.

les deux farcelles stant en raison de leux emplacement et de leux maleux, estemés de misme valeux, boet 280 nouveaux pans, l'échange drait réalisé dans boults.

Il mule l'assembles à se prononcer sur l'épiration profésé.

Le Conseil Municipal ;

The be flow des benows it be provide weeked descripted at estimately dressed for my hordet geometre report is brief.

In la fromesse d'ishange dansente fai to Squanded

Dende l'echange des bereaux dont il s'aget, any conditions endequies in avant et délègne lons fouvairs en maine four le représenter à la hépature de l'arte à intervent.

Deinde qu'il y a lue de dispuser monteur le maire de rempler les formalités de purque des familiques et brepathiques applicables any acquestiones immobilisées amiables en contre de l'article es de la loi du 15 avril 1958 et belliete la deileration d'ulibée fublique du projet. Jan afflication de l'article 33 de la loi du 30 decembre 1988.

George sevance rue Louis Have. achat de herraing.

Montecere le Maire explose que four permette la construction de logements d'instituteur au groupe scalaire un Louis Blanc, il est nécessaire d'acquient une firecelle de benanç appartenant à 19 th Jabriele Louis, d'une dependenc de 131 miles carrés, cadasteré buliég 2 4° 899 p. luce det " Louis le Clas de Las"

qu'à la hute de pourpailert éclanger aux Mes fabriels, cette dernière consent à ceder à la litte de Montataire la farrelle dont il s'aget, mayoneaux le prip de 5300 nouveaux france cuig centement et qui mu promette de veute à de hufuer dans ce leur.

It inte l'assembles à de francesce du l'éperation properer. Le course monerairel.

Vula plan du terrany et le procès verbal descriptef et estimates dressès par se baset géomètre expect à breil

Tu la fermesse de vente bousente fax mes fabricle.

Feinde l'acquisition du herain dont il i agt. aux conditions undiquies à avant et déligne Sous pouvoirs au maine pour le réprésenter à la highestiere de l'arte à entouvere.

Decide qu'il y a lun de dispenser mouveir le Pracie de remplie les formales de fuere des frivileges et hépothèques applicables aux acquienteurs immobilier amalles on verte de l'article 11 de la loi de 15 avril 1981 et bollecte la déclaration d'utilité publique de l'upération, fan application de l'article 82 de la loi du 20 décembre 1988.

Le dépende résultant de cette opération sur impulse au créat ouvert au budget de 1960 chapitre en article 1 pour acquisitions de demains.

Sotillement communal rue ausci finiti alienation du farcelles.

Fairant but à sa deliberation du 6 février 1960 affronveir par mouveme le Réfet de l'air le 18 février 1960, desidant la veut des benand dépendant du lotissement commune une andré finiste. le conseil Municipal décide l'abienation au frost des personnes désignées exépir, est parcelles de burang dont il s'aget, mayument le prip de 3 nouveaux faues la milie

the of the said of the

Color of the survey of the same of the sam

to benany his affartement is commont fore cette operation, I am histories in 181 miles carrie, cadastric history R 7d 255 f it 256 f, contre une farcelle to because affartement à la Pile de Montataire, d'une superficie de 56 mètres carrie, cadastric serling R 7 1866 f.

Cet deux farcelles étant en vaison de leur amplacement et de leur meteure, estemés de même valeure hont 280 nouveaux panel, l'échange drait réalise dans double.

Il mule l'assembles à se prononcer sur l'épiration perfetis

The la plan des beneaus et la procès vechal descripted et estimated dresses for m'hordet géomètre expert à brail.

Tu la formese d'ichange bandente for to Squandal

Devide l'échange des bereaud dont il s'égit, ans conditions indiquées et avant et délégée dons fouvoirs en maire pour le réprésenter à le highestère de l'aits à intervent.

Beende que il y a luie es dispuser monteire le maire de remplier les fremalles de funça del familique et begindaiques applicables any acquisitiones immobilisées annables en contra de l'article es de la loi de 15 avail 1955 et bollierte la declaration d'intellée fublique du profet. Las afflications de l'article 33 de la loi du 30 decembre 1928.

Grange bestave rue Court Have achat de bereing

Provincia le maire explan que four permette la construction, de legemente d'inaction bened an granfe beclaire un Louis Blanc, il est nécessaire d'arquenir une faveelle de bonon, affartement à 19 th fabriels Louis, d'une dependeux de 130 mêtres canés, cadastice duling 2 4° 679 p luis de "Louis le Clas de Rel"

qu'à la hute de pourpailent échanges avec Me fabriels, cette dernière consent à coise à la lille de montetaire la facelle dont il s'aget, mayonnaint le frie de 5 toe nouveaux france cuig centemes et qui une promette de vente à se hofres dans ce leur.

It wints I assemble a se fromonew su l'operation propere. Le courset monerable :

The before du levery at la procest verbal descripted at estimately drawer for his board generale

Tu la fermese de vente bonsente fax moter fabricle.

Guide L'acquisition du becain dont il 1 agt. aux conditions maiques à avant et déligne

Decide qu'il y a luir de dispenser mouveire la marie de remplie les formalisé de funça des frincleges et héfothèques applicables aux acquientemes immobilisés amuelles on voice de l'arcide 44 de la bi du 15 avril 1951 et holleinte la diclanation d'establisé fublique de l'aprication, far application de l'article 33 de la loi du se décambe 1958.

La défende rédultant de cette opération dece empulse au créat ouvert su budget de 1960 chapitre ex actuil et pour acquisitions de benevier.

Sotissement communal rue andré finiste. Alexandrez du farcelles.

Fairout buille à da déliberation du 6 février 1960 affronces fair mouseur le Réple de l'an la 18 février 1960, de indant la vente des benant défendant du locatement commend and audre finishe. Le Conseil Municipal desirée l'abination au fisht des fectement désinguées exépies, des parcelles de benang dont il d'aget, mayerment le fries de 3 nouveaux faux à maise

The Classic Adjusted to the Cl

Land Strang Strang

2 anil 1960 Sufere de faculto ALT WE home des arquirems Ealer Jean Bouchoup marcel 187 M. Erry Edmard Gelelage Bul ear me Bellard Polnt Drevet Kenn Parmed Oudi Escare Perre Pove Beenerd Efore Jean gettent fear 1 - marting aliana Deeperis Peni Tenare allut Le lot q'e fraffie d'une dervitude de visibilité me dere fait mid les besons inculuels de la Command Les actes de vente secont dresses for " " Engles, notaire à mello. à Couleil Municipal délèque bous facurons à montreire de maire, four le referée highesture de actes à intervenir. Contraction du voiel communaled. I control municipal affirma la fraget de marche falle ann la boiete Ruge et an el ma be Depot a suggest. Sur - Oile et relatif à deviet havenne d'entreling des voies communales. Ces havang comprement le donometage de bordunes de holloires, la repose des bordunes. La dinoliting de commence, la construction de commenç en bilon, la remise ou élat de hottand Le dépense inaluse approximationment à 18.840 nonnaire franct. Leve impulée au circle ouvert au budget de 1960, chapitre 8 article 4 fait "enlecting à l'integhnies des voies com Ouvereiere d'une voie communale four terrir de chang d'accèd au nouveau groude de logement f. S. M. lien dit " La Garanie". aire du Consiel. montieur le maire raffelle que dans la hiance du 11 deplembre 1959, le Conseil Menie. cifal a divide l'acquisition d'un horain pour l'amenafement d'un clemin d'accid genefe de logument A. E. M. lieu - dit " la Jacumi" Que la dostrice de l'affaire a été bounis à une manite dans les formes detern le dienet du 6 puis 1959, fendant 15 found du 22 février au 9 mars 1960. Le conseil municipal après expanses des friend du dossier que lui est frésenté et applie à formules don avid. Contidérant qu'aucune réclamation ria été formules au court de l'inquête Tu l'avi favorable cinis par la commissaire enquêteur. bout un avis favorable à l'ouverture de la voie communale profeté. Gardeniel de vacament. Itage de formation ginerale. Le Consul municipal divide de faire effectivo for Mª malgier institutivo. fuillet 1960, un stage de fore aling girinale are C. T. E. P. S de Faris orfaire for l'as "Les France et Franches Comarades", 66 chausei à contin à Paris 99, apris de l'intere

emonitained, once fredhines and faternages, also Contras ains, del garderies anatomettes, en affertant qualques domnies generals dur le havail dans les conves frie destaines et des identants featiques from d'accepted d'un groupe d'impants.

In defense on whethere, Is nowworms france. Lawir . Fraid to stage 15 NV don't INV do dent it monthly so 6 NV four entration asturance, here impulse an evolute oursel see dentified to 1960, chapiter to avail of four inferior imprined.

Droits de place.

Acontinue de maine donnet a l'isames du Consul municipal, com demande frésentse fai le Maria de Manuel Manuel de mandataire de Migramel donnecte à l'inserne (donne) et me du Boit et asfiréant en de qualité de mandataire de Mi Bui Blanc d'en les mandat de la Commune.

Mi Blanc Chama, consessionmaire pour l'explinatorir des devots de place den les mandes de la Commune.

Leudant à la franqueting de don bail et à la modification du larif des droits de flace annexes and cabre de charges de 26 feixie 1955. Lacron :

- to Frait de place Sand fourvieure de materiel par le commetionnaire,
 - le mile care me
- 3) Cocation du material
- a) Fourneline d'une toite de 2 miles de façade 0.50 N
- 4) Fourieties d'ame table 0.30 N
- c) Formulana d'un lictore 0.10 NF

Cet fois comprement l'installations. La face, la defease et le remisage du materiel fan le

3" Seoul de Alletionnement de voitemes . LONI

In eshange de cos evantagos, le demandent d'engage :

to, à parter à 2000 nouveaux parest par au à compter du 15 famie 1460, le cliffe de la redurance annuelle.

20) à effecuer afrie chaque marché, le dincontage du matteir et le nettograge de la flace. Il invote l'assemblie à dilibérar sur l'algot de cette durante.

après en avoir diblere, la bondeil meninipal cobinant que les devils de fluit re dont flus en reffect avec la détaction actuelle, que d'autre part la proportion de reducence faits par le concessionneure est a cuptalle, ciènce la movification du large bet qu'il est explose en avant. For ailleur il décide de prosper four une feinde d'une au à complex des l'éfancies 1980, rema velable far taute reconduction et répliable par l'inse on l'autre des farties une friend de l'une.

Salle de Files. Location . Fripation du prip du layer.

Repeteure le Main expose que par avec del la et le putte 45% drusse par m' hungest, hotime à velle, la l'ête de huntalaire a accordé à trè le Comment, la prosphuje pare une durié de 9 annies à complement du 3 avril 1958, du bail que leur amait élé contante pour la location de la talle ses têtes, magniment un logic armuel de 150.000 france pour la prévious desiment des 30 avril 1958 au 30 avril 1959.

Opé aux kenned du dit acte et four chanemes les deux prévious hicunales huniautes, la logice les figures de fait à l'amiable entre els selle de Montalaire et Montalaire et madaine Consent des trèbes me expect désigné à la requisite de la fartir la flest désignéte fax montaine la Président des trèbes de livit de famille livit de famille de famille.

qu'à la suite de possiperles qu'il a c'hangles avec m'et to "bannes, cot derevier consentent à fique la nouveau fui de l'égles de loger à com nouveaux faure à compler du 5th faurit 4460, fautant conseque

a et affirma 1980

amornitaines, any fraktiones eles fairemages, ales lienters aires, des paresess materiales que afference qualques demines primable but le hannel dones les asseres fine destaces et des étaineds fairques form d'accepter d'un groupe d'arriports

In defense on restrictions, its mornowing famed decision. From the stages 18 118 dent \$ 118 de decid d'interribles at 6 118 fame extratery additioners, tras architect are except accord an hought de dete, adapted to area to area of fame defende impaired.

Drawts de folosse.

Aussedenne de maine Assemel a' l'apamer des servant aponsochet, some demandes fatemisse fas to Herris l'apamel demande de mandelesses etc.

The Africa Charme, consesses maine fond l'application des descrits de fond to mandelesses etc.

The Africa Charme, consesses maine fond l'application des descrits de fond to mandeles de the demonsors dendant à la franques de den bail et a' la madelesses de tant des descrits de fond de fond amorps and

asher du charges dress de de france 1936, sources : de Danie de fetais dans fournitures de mothers fan de sourcestronnaises

to mike same me

to Societing du material

a) Formulance of some datable do I miles do façade 2.50 11

do Formation d'une data

a) Farmenterer d'un bestenn 110 01

Ced foris compressment I institute thating. In face, he deprese at the remiseage the medical for the commission.

I'll Deart its Attationnessent its vaitures . I august !

do, à parter à desa nomenue panel par un a' compler seu 14 favores 1160, à shiples de la

20) à affirman afait chaque marché, le démantage des matériel et le vettograge de la flace. Il invite l'attendée à délibérar les l'élips de cette demandel.

replies an armin dilitarie, de Caretail representat assistant que les decit de fless ser tout fless en replies aux de dimentes, que d'inster part la frafaction de rederance fects has the considerancement set a conflate, divide de amonisprations des tanif del qu'il set replies et avant. Par aillant el décide de proper force aux friends d'une aux à complet des des faccies 1950, recons relative far lands reconstructions et réstant les lances une d'accies des faccies aux friends de l'unes, de bout dont les Charactes de bissipaires.

Salle du Piles . Sociation . Proporting du prop du Congres.

Monthere to Maine repose que par aste des de el se puese 450 deurs par est hughest estant à mette la liste de houtabanc a accorde à l'est by to dannet, la programa hand de la bette des this, originament un logie account de 150 are passed spain la principal de la bette des this, originament un logie account de 150 are passed spain la principal des de mail 1908 are le serie 1904.

Ope aure housed des cut acts et faut charene des deurs firement de houseste chemicales, le begins bere fire à l'accident acts els litte de Montataires et Monthere et madeire Carred, duit des expertent d'inighte à de require de la la la la la faction de la faction

qu'à la duite de household qu'il a c'hanght ann ta' et the channet, art descrit somment a' phone la nouman fuje des logue à com names apparet à acrefine des 14 famile 460, famile temang et

In a office of

2 Avil 1960 que en cailor de difficulté fuencieres cointlant de la cere que deffortant les fates explatalem se cinema, ils belliatent qui accurre aufmentation de logue me lune del impere four de finale du 1th mai ou de décembre 1989. I demande à ce dupt l'aire de l'admible. Oprie se aune debiliré. Le bouteil repuiseful reconnaissant de bire fonds de la comang. fut for to it ig hamed, accepte de figur le nouver pay du logre relatef à la brestion de la balle des Fetes à loss nouveaux fains par en four le finde des 14 familier 1960 au le attribution d'une Subvention au Comité des Colonies Suclaires de vacances de montetain L'audid Municipal divide d'allouer au Comité des Colonies reclaires de vacs Mentalaire, une believention de 20,000 nouveaux fanct en titre de l'année 1960. Cotte bonne que permettre à l'œuvre dont il l'aget, de règles les dépenses résultant de d'enva d'aufants de montatonie au Cloniel de vacancel et en Classel de mige, deca ensente chapites of article 2 du budget primitif de 1960. attribution d'une kelventing au Bureau d'aide Sociale. le Consil specialed dicide d'allower au bureau d'aide Lociale de Montataire, and Subscuting de 21.000 nouveaux facul au têtre de l'aime 1960, aling de farmattre à est ils Histoment de venir en aide any familles que les circonstances actuelles ont flace dans une dituetion difficile. Le bradet consepondant lara inscret chapitre 18 article 1 du budojet primitif de 1960. Tota d'une indemnité à l'Inspecteur des Contributions directes. Le Contril Monicipal diede l'inscription aux bredgets primitifs des asserces 1960 et brivantes, à im bounne de 400 nouveaux pand, à letre d'indemnité allouse à mondieux & Imper love des Contributions directos, four reception des contribuables à la mairie un dehors des bourned reglementained. Indunuté à la forteure de défiches. Le Condiel Municipal dicide de porter de 60 à 10 nouverus facul à compar du 1 foure he of officers 1960. L'indemnité de biggelette annuelle allonie à la portusse de dépechet, pour lui famat. to d'effectuer la debiliation des bélighammes au hamaan de magenta et dans les écont La dépense serve insente au chapiter 1 des budgets frimilife de 1960 et des amiss Creation d'un emploi d'infirmence. had so the to the En railoy de la mise en service proshoure du Centre de Rotection maternelle et Infantile et de l'extensing prevue de des bervices, le Conteil Municipal décide la créating d'un empla Le transcent de cet arfent dera impulé au credit auvert chapitre of article of an high abounements a diserted publications. her it affrome Le Carteil Municipal autorise Montreire la Maire à Souteire Jour l'armée 1960, un abou nement aux publications administratives délignées ci-afiel : formal office (Editing loss et diends) Le la Communale et Fifretenentale Le Reportoire administract des mand et des Conseilles Municipany Le Journal des Comme

le Jennel de moure et de Contil munifame I be Janual & administration and Communical wirelest Le Bidagofale Le Bulleary Malichique du Primotire de la Construction at a abounements a I information municipale La dépense sons impulse au crient ouvert au budget de 1960 chapiter & from abattoris. Amenagement des bakments d'ababage Monteur le maire breuset à l'examen de l'alternation, le people étable fai le J. P. Rousse exchitecte à best, concernant l'eminagement des béhimants d'abetique se l'abetin municipal Les havans consistent en l'amilioration des portes d'abolage, la création d'une dalle frage la defante visultant de cette operation, laquelle fant the debenhouse re neweary french to contined Il muste l'assomblie à le personer bue cette ofication Le Contal Municipal après avoir pris commentance des plant bosonies à de bouled explications utiled de la fact de houseur le moire. Considerant que les havens primes arout pour effet de modernier l'ébattoir et de por mettre l'abatage del animany dans de mulliures conditions d'hygiere, approver la factit Sollicité de Martine le ministre de l'africallier u habible four formette de restiration Inopolition d'installation et d'exploitation d'un bureau must Modernic le maire bounet au Carbil Municipal, une demande prévulé fax l'écile heating see Pooled at Telecommunications, a l'effet d'être autorises à installer et à appli la commune, un brocese must comprenant la démande de Distributione de humber posts Boile any lettres Pools biliphonique à prépaiement. I down comarbance del conditions dans bequelled with installation popet de convention à établic à est effet et unite l'assemble à de from afrès en aune delberé, le Contal Municipal inset un sies favocable à la d préductée par l'administration des Portes et Célécommun Béléque tout formers à montien le mane four la tiquation de la con cencir, dont le duré hera de my an à fartir de hoy entiré en vigueur no a renoundable for facto reconduch Demande de burier d'incorporation. avis du Consiel. Menteure le Maire Soumet à l'Oblandre, une semande fréduite fait le Repris pay domiciles à Montataire 2 rue Bettimes, interit but les balleaux de recentemes éleve de l'Ecola Brighest 81 à 91 me Falquire à Face 15° , à l'effet d'oblusse d'incorporation au litte de l'article 31 de la loi du 31 mars 1938 hux le recrutement de Ofrice en acome dolober. le Conseil Municipal à

00 inst un aves favorable. Bureau d'aide boards. Remplacement de déligues. Le Consul municipal désigne n' Dédicourt et 2 mile, consullers municipains, comme deliques are buy de la Commission administrative du Bureau d'aide Sociale, en remple. cement de M. M. Errig et Bal, lesquels de houvent dans l'impossibilité de fouroir ce à remplier ces fanctions Le Consul municipal confirme les décisions qu'il a fectes lors de Chustians diversel. 1º) votant un blane avec inscription au dossier, à l'insontre de Mi Achmidt Vous 11 décembre 1959, havoir : agut d'uquiles, four les raisons que l'ent motivé. to) inettant un aves défavorable à la demande priserle par l'intèresse, en voie d'obteur don avancement au chorp à complex du 1st fières 1989 Bureau d'aide bosiale. En comité heret, le Conseil municipal admet les diverses décisions prises par la com mestroy administrativo du Bureau d'aide bociale dans la hience de ce pour. Pray in stant flux à l'ordre du foir la biance est lever et les membres présents out Months radical spelled Be with the Harris Le seige mai mil neufient sockaute, le Conseil Municipal de Montatoire a s'te' convoque en sebrce sederaire à la maurie, nour le vrogt mai à dix reuf heures SEANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 1960 L'an mil muf cent soixante, le unge mai à dix neuf heures, le Conseil Munique se Montature, convagué le rige mai, s'est reune en Séauce Ordinaire à la Maire. sous la prindeux de Nonseux Coene Maixe. Etacent prévents: M.M. Coene, Ejodant, effignon, Roger, Tun, Dédecourt, Mynant, Optenhous, Bas, Fanseur, Belmaus, Me Bonhomme, Mr Tignaud, More Malgieu, Mr Mangan. More wile, Mr Trefron. Absents excuses : More Roisin; Mr examic requirente from Mr Bas; Mr school Me Jems représente par Mr Très. About . M. M. Belland A., Condier. que nonhomme s. est éles recrétaire. de procès verbal de la prévidente sécure est lu et adopté à l'unaminité

Demande d'un dévet Monstériel pour une gone à urbaniser pour priorité Monsieur le Monse expose que

Montistaire est depuis plus de 150 aus une brestité industrielle. Aujourd'his des Britiquies importantes y exercent sous actintés, ce sont notammant: les Sirvétés. Astral - asluce. Brissonneau à Lotz - l'Entreprise Bringère - La Compagnie Internationale des Marines Agricoles - Les sociétés Marinoni - Ponts a Brissaux en for-2 de Construction à Galvanisation - Vainr - 2' Entreprise Métallique de Bougainville.

Ifais l'externion et la modernisation de l'habitat n'ont pas suivi celles de l'Industrie lossée, l'habitat y est très défecteur. La population (8.556 habitants au reunsement de 1954 et environ 0 000 aujourd'hui) loge dans d'orneennes fermes et maisons surales transformées, hater en terrains humides et marérageux. L'aspect de ces constructions est désordonné.

Une enquête partielle réalisée en 1953 par les Services de l'Urbanisme de l'oise permettait de dellecter 525 lagements-taudis dinésinés dans toute l'agglomération. Ces logements abritaient 533 familles granpant 1715 personnes.

D'autre part. il a été unshuit dans la localité su cours des quinge dernières années, 350 logements dont 204 par l'Office Public Intercommuna? L'H.L.M de Guil-Montataire, 20 logements sont en wurs, 141 vont déleuter incersamment. Mois cele est très insufficent par rapport aux lesoins.

Nous devons tenix compte de l'évolution de mographique qui occasionnera des lesoins ionsidérables à partir de 1365.

Mais en me peut valablement posse de problème du logement à Montataire sam' le livrer à la vie d'anomique de la bralité et aux extensions des usines qui ocupent actuellement près de 6.500 salariés.

Une s'tude prélémenoire tenant compte des lesoins:

- pour reloger les familles habitant les toudes.
- pour loger les juines gens qui gondeut un joyer dont le nombre va d'accroître uonadhablement à partir de 1965
- pour permettre à de nombreux salariés des usines de la localité de pouvoir hubiter près de leur lieu de travail.

conclue à la nécessité de construire 3 500 logements avant 10 ans avec tous les aménagements et l'équipement qui en découlent.

Il est nécessire de présenter un filan d'ensemble de construction, d'aménagement et d'équipement.

Actuellement les mentleurs terrains pour la réalization d'un tel plan pennent être acquis à des frix intérenants, les terrains étant absolument libres pour la construction. Ox, dans le plan d'ensemble nous risquens d'avoir dans un proche avenir des morallements et des constructions désordennées, alors que notre lut est de transformer ce secteur en quartiers agréables et airants. Avec un térret de zone à unbarriser par prisonté, un plan d'ensemble derrendrait réalisable.

3 000 lugements envoion pourraient être construits sur des terrains mus, qui sont actuellement utilisée comme patienage, jardins, et terrains de culture.

ces terrains sont directment attenants à la gone d'habitation actuelle

11960

L'accès au C.D. 183 et à sa déviation en rera d'autant plus faulté que nous proposons la rénovation des quartiers ruverains de la rue Lesiour, rue quarte De cet endroit el est faile d'accèder au centre de la ulle actuelle, aux Usines et oux bouletés voisines.

La gone de rénovation, d'elôte insalubre, constitueroit le liaison essentielle des nouveaux quartiers à la ville actuelle et pourviet recevour au moins 600 logement et maisons de commerce.

D'autre part, nous envisageons également la constention de pavellons indireducls ou jumelée en accession à la prapriété: 100 à 150 surant les demandes. Ils seraient édifiées notamment en bordure du chemin le Rousseloy.

Après en avoir délibéré,

Benout compte des besoins en logements, des leaux terrains qu'il est possible de destiner à la construction intraine, des possible de d'aménagements et d'équipement et en verte du décret n° 58_1464 alu 31 décembre 1958 et de la circulaire ministruelle du 25 septembre 1959,

Le Conseil Municipal demande à éénéficier d'un dévet nunstérel pour une sone à unbaniser par proviée dous laquelle pourrait d'indure une zone de réno. vation d'ilôts insalubres et dans les limites proposées par le plus annexé.

Pour ailleurs le conseil Municipal propose Monsieur Jeau Lette, Architecte DPLG, à Paris (2e) 1, une Chabanais, pour faire l'éthode des projets et suivre le développement du plan d'ensemble de la zone à unbaniser par provité.

Denomination des voies communales

- Le Conseil Municipal sur la proposition de Monieur le Maire, délade:
- 1) de donner, à deux voies intérences par le plun de construction de logements, à titre d'hommage public rendu à feur mémoire, le nom de deux évuvains français : qui par teur sains ont marqué profondément la littérature française.
 - Avenue Anatôle fraux à l'actuel "chemin de Rouneloy", jurqu'au lieu dit "le chemin bleur"
 - Rue Romain Rolland à l'artuelle une de la Exarenno, de la me des Gules à l'actuel chemin de Rouneloy.
- 2) de donner à têtre d'hommage public à la mémoire d'anciens habitouts de Montataire, le nom de résistants " port pour la France" en déportation, aux trais voies runantes:
 - rue Marchalle, de la rue de la République à la future dévision du C.D 123;
 - rue Efervé Boulanger à l'actuelle Impasse dute "La Ville"
 - rue Christian Cognard, à la voie demervant le lottonement de le Vieille Montagne et le hout du lotissement Olerlé, depuis la rue de Gaurnay.

Dénomination du parc municipal et du centre de P.M.1

Le conseil municipal, sur la prapasition de Monsieur te Maire, décide de donner au poire Municipal de la rue de le République et au centre de P.M.1

qui vient d'ître termine!, le nom de Morcel Cachin, à titre à hontage public

rendu à la mémoire de cette grande figure du mouvement ouvrier, Professione de phylosophie, compagnon de yean-zoures, député durant près d'un demisiècle et pendant un long moment, doyen de l'Ossemblée Nationale.

Bernise en état de l'allée des Marronniers

Monsieur de Maire communique au Conseil Municipal le projet dresse par Mr. Réant, Ingénieur des T.P.E à Creil et relatif à la remise en état de l'allèe des Marionniers sur une longueur de 460 mêtres.

Les travaux comprennent le reprofilage de la Chausée actuelle, le yfundrage de la ferme, l'exécution de la chausée en pierre calcaire avec pénétration et revêtement, le tout sur une surface de 1187 m².

La dépense est evaluée à 29 000 N.F.

Il invite l'Amemblée à délibérer sur cet objet.

offrès en avoir délabéré, le Consul:

leur mise en exécution.

Autorise Monsieur le Mouse à traiter après appel d'offres avec l'embrepuse ayant consenti le prix le plus avantageux pour la Commune.

La dépense sera imputée au médit ouvert au budget 1960, Chapitre VIII Article 4.

Remise en état du Chemin de Magenta à Cramoisy Monsieur le Maire communique au consul Municipal, le projet drené par Me Réant, ingénieur T.P.E à Greil et relatif à la remise en état du chemin de Magenta à Ocamoisy sur une longueur de 90 mêtres.

Les travaux comprennent le dénomtage de bordures et caniveaux praves, la journiture et la pose de bordure de trottoirs. La construction de caniveaux en bêton, l'exécution d'une chaunte en pierre valorire avec émulsion en pénétration du C.D 123 (hamera de Magenta) ou fossé de la Dehors soit une lingueur de 90 mètes du dépense est évaluée à 3513 N.F

Il invite l'ornemblee à délibérer sur cet objet.

Après en avoix délitére, le Consul:

Su l'utilité des travaux enviragés, affronve le projet soumis à son examen et leur mise en exécution.

dutoire Monsieur le Maire à traiter après appel d'offrer, avec l'entreprise ayant le commune.

Le dépense une imputée ou violit ouvert ou ludget 1960, chapitre VIII (art. 4). Remise en état du Chemin dit " rue du Jeu d'Arc"

Monsieur le Maire communique ou Conseil Municipal le projet drend par Mr. Réaut, Ingénieur des T.P.E à Creil et relatif à la remise en etat du chemin dit " rue du Jeu d'oric"

Les travaux confrencent la mise su forme de la fondation aussi qu'un rahargement superficiel avec emploi de matériaux liés ou litume, sur une longueur de 335 mètres et une superficie de 1470 m°.

La dépense est évaluée à 23,700 NF.

Il invite l'Assemblée à délibérer sur cet objet.

-

1960

20 Mai 1960 94 Après en avoir délibéré, le Conseil: Du l'utilité des travoux envirages, approuve le propet soumis à son examen dubrine Monneur le Maire à traiter après expel d'offres avec l'entreprise et leur mise en exécution ayout consente le paix le plus avantageux pour la Commune La dépense sera imputée ou vidit ouvert ou budget 1960, chapitre VIII (art. 4) Aménagement du carrefour rue Louis Mauc et H. Vierland Monsieur le Maire expose que le projet d'aménagement du carregour formé par les rues Louis tolone et Honre Sigliand a été soumes à une enquête de commodo et incommodo dans la forme du décret du 6 juin 1869, qu'aucune déforation contrave ne figure ou procès verbal d'enquête clor le 14 Mai 1960, que le Communaire enquêteur à emis un aire janviable. conformement à l'article 2 de l'arrêté de Monueux le Préjet de l'aix en date du 16 avril 1960, le consul Municipal est appelé à délibérer de nouveau. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal foisant suité à sa déliberation du 6 Mars 1960 déludant l'arqueretion de la parcelle de terroien appartenant ma Epoux Hayn, donne un airs favorable à l'aménagement du carrejour forme par tes rues Louis Blanc et Heuri Vicellianol. Désignation d'un architecte d'apérations pour construction d'un groupe scolaire. Monneur le Mare expose que Monsieur le Préfet de l'Oise a approuvé le è Mai 1960 le projet de construction d'un graupe scolaire de 13 classes. ces travaux de construction sont prévus en commondes granpées sous la direction de l'architecte coardognateur agrée Monsieur Ouprat. Il inite le Conseil Municipal à designer un architecte of apération. objessi en avoir délabéré le Conseil Municipal désigne à cet effet ell. Jean-Pierre Rousseau, exchitecte, 51 his we V. Hugo à Creal Egranpe scolaire Johnt-Curie - Rue Louis Blanc - Levée de servitude de terrain. Monneur le Maire expose que par la délibration en date du 8 avril 1960, le conseil Municipal de Montataire à décide l'achat d'un terrain ap partenant à Mademoiselle quabriels Louise pour permettre la construction de logements d'instituteurs. Que la veute a été consentre à la condition formelle, que le surplus de Hee l'immenble restont propriété de Melle Gabriels donné devienne terrain construct Seaword le 6/8/196 tible sans avuine restriction et que soit levée la servitude établic ou profit de la ville de Montatoire pour l'extension de l'twole Maternelle due le construction des locaux scalaires au groupe plust. Civile etaut term nie, il est possible d'envirager la levée de la servitude grenzent la 2 unmould notant is efelle Galuels Louise Après en avoir délibéré, le Conseil: Décide de demander la leves de la servitude établie sur la partie de l'immeulle appartenant à Mille Gabriels cartaité section D N° 589 P

heudit " sous le clas de Vitel"

Océation d'une garderie de vacances

Le Conseil Municipal décide la création d'une gardene laïque pour les enfants des écoles. Cette gardene fonctionners les jeudes non jeués de l'année scolaire et jeudant un mois au cours des grandes vacances.

En outre des voyages pourront être organisés en dehors de la loualité, afin de faire visiter aux enfants, les interessants de la région ou leur permettre de profiter d'emplocements plus spacieux que seux dont dispose la bille de Montataire.

Réglement

Durce journalière: 4 hours de 14 hours à 18 hours Nombre d'élèves conféés à chaque moniteur surveillant: 20 environ Recrutement des surveillants et surveillants:

- tooks mormales d'Instituteurs et Institutuées
- tusko nationales Professionnelles
- Cours complémentaires
- Personnel enseignaut.
- Membres du personnel communal.
 - Personnes de toutes conditions possiblant les espetitudes nécessaires pour l'encadrement d'un grayre d'enfants
- âge requis: 17 ens menemem, mais des aides- Moneteurs pouvront être recentés à parter de 14 ans.

Organisation générale

Directeur responsable: choisi, chaque année par la Municipalité parmi les personnes passedant les compétences nécessaires. Rémunération 4 NF l'heure. Ufonteur en chef : désigné par la Municipalité oue proposition du Duc-teux. Rémunération 3,5 NF l'heure.

Moniteures et monitrices: Retribution: personnel diplomé et enrignant 3 NF2 heure-Personnel non diplôme et non ensugnant: 8,5 NF l'houre.

Aude. monetours : de 1,5 NF à 2 N.F l'house

Age des enfants: 4 à 14 ans.

goûter : un poûter pouvea être distribué aux enfants.

Emploi du tempo

14 hours : appel et pointage des présents

14 h. 15 : formation des groupes par âge (les enfant environ) - départ en range vers les lieux retenus pour l'occupation on la distraction des cufants.

Promenades

sports ou jeur, trovaix manuels, loisies éducatifs divers, séauces de cinéma.

17 h 45 ; netown

18 hours : dislocation.

Appelé à délibérer le conseil Municipal adopte les propositions is sesses.

Déade pour assurve le fonctionnement de ce service, l'inscription aux brudgets primilés de 1960 et des aniles suivantes, du crédit nécessaire (15000 N.F.

pour 1860) Autorise Monsieur le Maire:

1º) à déclarer cette gardeire à l'Association pour l'anuraire des élèves des établissements d'enscignement public de l'Oise, tous les enfants ves evoles publiques de Montotaire c'eant déjà garantes par cette assurance contre les enoques de dommages corporels et contre les resques de responsabilité invite afin que les enfants voient aussi connects à l'occasion des activités de la gardine.

2°) à prendre une licence de groupe "France Camarades pour l'adhérion collective des cufants à la Fédération des seuvres loiques du département et la possibilité de bénéficier des services des "France Comprades"

5°) à contractor ouprès de la solidorité laïque de l'aire une vouvance individuelle pour chaque moniteur non enseignant (les enseignants etant déjà couverts) pour garante la responsabilité civile de ces moniteurs.

4°) à prendre pour les moniteurs les plus actifs une carte de giude "Founs camarades pour qu'ils pursent se documenter et participer sux adivités de ette Association.

5º) à envoyer en stage de formation générale à l'Association" France camarades "plusieurs moniteurs et à prendre en charge les prais de ces stages. Prêt de 16 000 N.F. de la Caisse Primaire de Sécurité Souale de l'oise

Monsieur le Maire expose que le Caisse Primaire de sécurité souale de l'vire à creil a déludé l'outroi à la Ville de Montataire d'un prêt de 10 000 NF destiné à l'équipement du Centre de Protection Maternelle et Infantile de Montataire.

Ce prêt consente sans entérêt, sera rembourable en 3 annuées exigibles le 101 Oécembre de chaque année.

Après avoir reçu toutes explications, le Conseil Huniapol approuve la convention signée entre la Ville de Montataire et la Caisse Primaire de Sécurité Sociale de l'vise à Creil.

La dépense réprésentant le remboursement de la première annute exegulte le 1er décembre 1860, d'un montant de 5 333 NF 34 alra inscrite au roudget supplémentaire de 1960 et prélèvée sur les resonurces libres à la clôture de l'exercice 1959

Garantie d'emprunt à contracter par l'office public Intercommunal d'habitations à loyer modère de Cieil_Montataire Projet de construction de 100 logement

Le Conseil,

Ou la demande formée par l'Office Public Intercommun à loyer modèré de Creil-Montataire et tembant à obtenir la garantie d'un emprent de 2 296.054 nouveaux france nécessaire pour le financement des travair de construction d'une tranche de 100 logements here dit " la Égarenne. Ou le rapport étable par Nonneur le Meure et uncluant de l'aire favorable

Su les ortiles 156 et suwants du coole de l'Unbanume et de l'habitation. Du l'avrêté interministatiel du 8 Février 1954

La relle de Montataire accorde sa garantie à l'Office Public Intercommund al habitations à loyer modéré de Breil-Montataire, pour un emprent de le 296 054 nouveaux france que cet organisme re propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts agement pour le compte de l'otat, au taux de 1% pour une durée de 46 ans, en vue de la construction de logements sestirés à la location simple.

Au cas ai l'office Public Intercommunal d'habitations à loyer modéré de Oreil. Montataire pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dies par lui sux déhebuces convenues ou des entérêts moratoires qu'il aurait encourses, la ville de Montataire s'engage à en effectiver le parement en ses heu et place sur simple demande de la coine des Dépôts, adressé par lettre missire, sans jamais pouvoir apposer le défaut de misse en recoursement des Impôts dont la création est privae à dessous, ni exiger que la course des dépôts dessute au préalable, l'organisme défaultant.

ton sutre, le consul Municipal s'engage prendant toute la durie de la période d'amortissement durant laquelle seront dûs à la fois les intérêts et l'amortissement à vier en ces de besoin, une importion directe sufficiente pour couver les sommes dûes.

Le conseil autoise, d'autre part le Maire, à intervenir au vontrait de prêt : qui serra passé entre la course des dépôts agmant pour le compte de l'Etat et l'office public Intervonmental d'Habitations à doyer modéré de Creil-Hontataire.

Vente de vieux métaux

Le conseil Municipal décide la vente de

356 kgs whe vieux gime

937 Kgs de veaux plomb

provenent de réapérations effectivées au cours de travaux exécules dans les

Monsieur le Maire est invité à consulter plurieurs commerçants en vieux metaux et à traiter avec celui qui offrira le meilleur prix.

Dieglements d'honoraires dis à Mr Sordet. Géomètre. Le Conseil Municipal approuve le posement des honoraires dis à Mr sordet géomètre-expert à Creil, effectué au moyen des crédits inscrits au bridget additionnel de 1869, savoir :

live partie of 2 - Deprenses engagées pour les services faits pendant les exercises antérieurs qui n'ont pui être liquidées en temps utile et non portées à l'otat des sestes à payer : 99 083 francs -

28 - 2 - 1958 : Plans de retuation et masse propriété

Deligny rue Giristi

Jun 1968 : Première d'hude du Lotissenious Michel

11 454

38 20 Mai 1960			
-	Juillet 1958: Etat descriptif et estimolof	€ 760	
	Juillet 1958: Etat aerings (c'change Diependaele)		
	O whose du chemin cert	4 388	
	Sulle Hontagne.	15 321	
	and make instructe Diegonal		
	nov- Dec 1958: Plan regular et dotes event effichel	60 360 39 023 420 000	
	nov- dec 1968: Hear experience et nouvelles Re partie: dépendes supplémentaires et nouvelles		
Name and Add Add	le partie : dépende appriété oneRLE et	888 8	Va
	poulle H.L.M.	2 120	1 1
	calque de la dévention C. O 400	4 288	1
	Paustone Annahar		
The same of the sa	1252 Play de mane (4 man	46 843	
	d'acce H.L.M., acce	46 013	
	(about descripted at externally)		
and the same of th	a sent 1950. Projection Lever et nevellement de	21. 22/	1
- State Street, Bullion	la navelle 2 (0) 700	34 386	
The state of the s	" M. t. 1959 : Prometore propriété Diependalle	3 926	
	1 1 1959 . Kolimation fragilies	23 163	
	17 Octobre 1959: Plans propriétés Desmet, Verlyen,		>
	Bon, ejatrices	17 825	
- State of the later of	octobre 1959 : Lotinement "La Ville", plans, di-		1
	visions, calque en avant projet	66 460	-
	Novembre 1959: Lotesement "Le Ville" projet définités	5 2 635	
	18 déaubre 1959 : Estemation proprette Boowell	78 300	
January of a 2 to a 1860	décembre 1959: Plan propriété rouswell (clas blanc)	68 384	40
Is low Super couler	detembre 1959 : " (petit Matrieu et allei)	116 352	-
			-
		416 971	
	Attribution d'une subvention à l'œure	des colonies	de
	Vacances des troles baïques du second	degré du dé-	-
	partement de l'Oise	4	
	Le Consul Municipal décide d'allower à l'oeu	ure des Colonies	de
	Dacances des Ecoles laigues du second segré du dépar		
Marie Contract of the Contract	une subvention de 50 NF pour l'année 1860.		
Sanda la Strang After	da dépense rera imputée su crédit ouvert chapitre	en anticle A dec	
Color and and	Endet de 1960 pour dépenses imprévues.	CO ANDREAS OF THE SECOND	
		0.0- C Olain X	our
	Riturition d'une subvention au cyclo c		-
76	organisation du grand firix de Monta		
Ver et approver	" Le Conseil Municipal déluide d'allaure sur cycle		
La sous Refer	subvention de 1.000 N.F. destine à l'organisation.	du Grand Prux a	a land
Soulis le 13 Jui 1960 Le man Frefet signe y boulour	- de Montaraire, que cette société fixa disputée à l'occi	asion de la lête com	mund
	da depense sera injulie au crédit ouvert au l	udget de 1960,	hapshi
	19 - article 6, pour autres fêtes fulliques.		

Emples de Benetine general de la facile

is in Jerous weeks and in busy to my ways in marriles efforce alles want is it is must see report on religible so elle Herman Mayoner it y a don its it prosesses.

the it are promote in winger is in winer from the bird it is a Instrumentals of our it on the farmestable and he various west brook to shopes too to troopy to members so memorisms were

Insullantua langunes trougo un la dear so in ventionemen de souspest to on realization she costs many on the Gran the seathfress and he wallendy as were in rendered winner since and and had sharp in each server

There on ance actions, to amond offenismely

detude de pominer le parte de Servetoire genéral de la effectie par he promotion are I open trumped on familiar at fixe Explicit enclusion se respectant is not employ to be forgon memoria;

Echelona: I a a 4 5 6

Indias : 303 333 366 401 430 465 490.

Objetobation du propramme solaire pour l'année solaire 1863 - 1860

of Consul of amount

In de la de 28 replantes 1501 (Le Manage)

La la malane preferente de es junios 1880 reproduite un 80 de la Réfrom the watered has a continuous at mariety cath sommer is in a realist as Callmakon acoloise.

the to deliver in Count General it of the delivered on fixer it is not per elici par l'arra molan 1888. 1860 à montant de l'altration andaire Debut d'afferts le montant total à la total manuel de aleffer mail energy in succeed to informational up (414 666 the time 414 to x 555 to in sideric come of amenagement our enos.

de consit efuniquel donne dois de Janouelle, our demandes prefentes;

or your de Normalion Nationale des American mule et aniens quantes attended wheneve are took mailten and make to tappe to

the toplet in Am compact to acquest use denoted some at after its in seus me lacention pour de Comité

of an cycle chat control a telefat at obtome coment in tour in I can explore

Do decision set mollive par le fait que le may toloton, be vistopped was seen

Alon m'alout plus at

13110

Emploi de Sevrétaire général de la Mairie

Monsieur le Maire expose que le poste de Becrétaire cénéral de la Marie etant vacant, à la mite du départ en retraite de Me d'emaire Raymond, il y a lieu de le pourvoir.

En'il est purelle de déroger à la règle du concours pour pourvoir ce poste sous réserve d'un abattement de 10 % sur le clanement indi-

ciaire maximum de traitement afferent à cet emplisé. Il propose la nomination si ce paste d'un agent principal actuellement en fonction et qui remplira à la deste du 16 juin 1960 la condition de

durée dans le grade, soit trois ans, pour pouvoir bénéficier al une no-

Afrès en avoir délatéré, le conseil Municipal,

décude de pourvoir le poste de Secrétaire général de la Mairie pour les promotion de l'agent femipal en fonction et fixe l'échelle endrewire re rapportant à cet emploi de la façon sucrante:

Echelono: I & 3 4 5

Indices: 302 333 365 404 432 465 490. Nyprobation du programme scolaire pour l'année scolaire

Le Consul Municipal

Du la lai du 28 septembre 1951 (doi Marangé)

Vu la availanc préfectorale du 21 janvier 1960 reproduite un 10.0 de la Préfecture nº 4 du 26 janvier 1960 precisant les conditions d'utilisation des Jonds de l'allocation reclaire

Su la décusion du Consul Général de l'Oue décudant de fixer à 9 N.F. par elève pour l'année sudaire 1959. 1360 le montant de l'allocation sudaire, Délude d'affecter le montaut total de l'attribution 1959_1360 (princhement évalue à 1737 x 9 N.F soit 15.633 N.F) au finaument de travour de réparations et aménagements aux eluses

de conseil Municipal donne avis de journable, aux demandes présentés:

19) par la Federation Nationale de mualides entre et anuens grandes malades à l'effet d'obtenir une sulvention pour ses œuvres souales.

8°) por la journée Nationale des Paralyses et Infernes vivils à l'affet d'elsnin une sulvention pour le Comité

3°) au Cyclo. Club Creillois à l'effet d'obtenir une subvention pour le fenou cement du tous de l'vise cycliste

Sa décision est motivée par le fait que les demaudes dont il s'agit ne revêtent pas un coractere d'intérêt communal.

Rice m'étant peus à l'ordre du jour la beauce est lever et les membres présents

mis

Le quatre juillet mil neuf cont socionie, le Gonseil Maniapal de Montataire, a êtr' convoqué en siènce extraordinaire à la Mairie, pour le fruit juillet à dix-neuf hauses.

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 JUILLET 1960 d'an mil nouf cent sociaure, le Gonseil

d'an mil nous cent soixaute, le hiet jullet à dex neus heures, le Gonciels d'an mil nous cent soixaute, le hiet jullet, s'est réuni en séance ex. Municipal de Montataire convoqué le quatre juillet, s'est réuni en séance ex. Française à la Maire sous la présidence de Monsieur Goene Haire.

Glaunt present: Il Il Come, Godart, Vignon, Roger, Ein, Brynaect, Opdenhove, Das, Farseur, Belmans, Ulme Kalgieu, Ube Vlauigeau, Mrs Vis, Il N. Brefon, Jisus, behmult, Harie, Bellard, Mrs Proisin.

Absente excusts: Mme Bonhomme représentée par 16x Eur, Mr Vignand. représenté par 16x vous, le vignant représenté par 16x Mignan.

Absent M. Dander

Me tein est the Secretaire

Le procès verbal de la précèdente stance est le ct adapté à l'ensemble

Rehat d'un terrain longeant la Barre de la Garenne.

Monsieur le Maire expose,

du pour aménagez un accè au groupe H.L.M. lieu. det : "écottationes et au chemin de Pausseloy en bordure duquel il est friere d'autoriser la construction de logements individuels, il est nécessaire d'arquérir une hande de terrain longant le chemin oit: "bavée de la garenne" afin d'en permetter l'élargussement.

une cette parcelle d'une superficie de 500 mètres carrès, carlastrée section à n° 869 P et 870 P leu dit "sa garenne" appartient à la Société Morryme "Anivers Établissements Fevre et Bompagnie - Pierres et Marbres de France "loquelle consent et la céder à la Ville de Montabine moyennant le prix de un naveau quane au mêtre corrè et qu'une promesse de vente a c'té agré en ce sess.

Il unrite l'assemblée à re prononces sur l'opération prantée. de Bonneil Municipal:

ou le plan du terrain et le procès. Verbal descriptés et estimates drové par Monnair Gordet, Géomète expert à breil;

The la promove de vente souverile par la soulté drongme "Les droiens thallissements Fière à Compagne";

rodude l'acquestion du terrain dont il s'agit, aux conditions indiques a avant et délique tous pouvoirs au Mare pau le représenter à la signature de l'acte à interiers.

Odicido qu'il y a lieu de dispenser Monsion le Mare de remple les formalités de purge des princliques et hypothègies applicables aux acquisitions mobilieres annualles, en ventre de l'araile II de la loi du 15 part 1950 et

solbrete la déclaration d'utilité publique du projet, poir application de l'article el de la loi du trente décembre mil reuf cent vinge huit.

La dépense résultant de cette opération sera imputée au viedet ouvert ou hudget de mul new unt sociante, chapitre xxiv article i pour auquinition de terraino.

Gravaux sur le chemin rural de la Garenne Monsieur de Moure expose que le chemin rural "de la garenne" qui constitue une importante voie d'accès au plateau Mord de Montataire, doit être mis en état sur une longueur de 240 mêtres et porté à une largeux de

Il communique au bonseil esquacipal le proget drené par Monseur l'In. géneur des T.P.E à Beal que comprend : le reprofilage, le ylindrage et le rechargement de la chausée et dont le montant de la dépense s'élève i

Ofries en avon délibéré, le Gonseil Municipal;

Vie l'utilité des travaux envisages, Approuve le projet soumis à son examen et leur mise en execution;

Autorise Monnieur le Maire à traiter après appel d'offres avec l'entreprise ? ayant consente le prix le plus avantageux pour la bommune.

It solliute l'attribution d'une subvention, la plus élevée possible, du Ministère de l'Agrilleme.

La dépense seux imputée au Brédit Vewert su brudget 1860 chapître

Location de l'immeuble rue de l'Eglise Benouvellement du bail.

Monneux le Maire fait connaître;

Luc le bail consente à la société "Morbreux Moderne de Mouy", dont le siège est à Many, est expert depuis le 1er Avril 1858 et qu'il convient de procéder à son renouvellement;

Eu'à la suite de pourparlers avec Mme dessolo représentant la souété celle - a a excepté que soit fire à 900 NF par an le loyer pour la période du la Meril 1869 au la Avril 1962.

Il demande l'ours de l'assemblée,

Après en avoir délabéré,

de Bonseil Municipal décude de renouveler pour une durée de douge annéer, à compter du 1e: Avril 1869, le bail consente à la société "Maxbreus Moderne de Many".

Pour la première période trennale le monitant annuel du loyer est fire à 300 NF, pour les périodes tremales suivantes le loyer sera fire, soit à l'amobble entre les parties, soit par des experts désignés à la requête de la partie la plus deligente par Monsieur le Président du Tribunal de grande Instance de Benlis.

Monareur le Maire est autorisé à regulanter la Ville de Montataire à la ugnature de l'acte à intervenir, liquel sera dresse par Maitre Nuques, Notain aiffello (Uise)

sollieute la déclaration d'utilité publique du projet, par application de l'article et de la loi du trente décembre mel roug cent ringe huit.

La dépense résultant de cette apération sona imputéé au viédit ouvert ou mudget de mul neuf unt soixante, chaquite xxiv article 1 pour auquintion de terrains. Bravaux sur le chemin rural de la Garenne.

Monsieur le Moire expose que le chemin rural "de la garenne" qui constitue une importante voie d'accès au plateau Mord de Montataire, doit être mis en état sur une longueur de 240 mêtres et porté à une largeur de 4 m 50.

il communique au bonseil efunccipal le projet drené par Monseur l'In. , géneur des T.P.E à breil qui comprend: le reprofilage, le yfundrage et le rechargement de la chaunce et dont le montant de la dépense s'élève à .

Office en avon délabéré, le bonsul Municipal;

Vie l'utilité des travaire envisagés,

llet

60

and,

ite.

peant

onB

quelle

HECS

04.

Approuve le projet soumis à son examen et leur mise en exécution; Autouse Monsieur le Maire à traiter après appel d'offres avec l'entreprise ; ayant consenti le prix le plus avantageux pour la Bommune.

Il solliste l'attribution d'une subvention, la plus élevée possible, du Menstère de l'Aqualture

La dépense serva imputée au Brédit Murert au budget 1860 chapître VIII - Article 4.

Location de l'immeuble rue de l'Eglise -Benouvellement du bail.

Monneux le Maire fait connaître;

Lue le boul consente à la société "Mortreue Moderne de Mouy", dont le siège est à Mouy, est expiré depuis le les Avril 1858 et qu'il convient de procéder à son renouvellement;

lu'à la suite de pourparlers avec Mne tessolo représentant la souété celle-u a sacepté que soit fire à 900 NF par an le loyer pour la période du 10 Avril 1869 au 10 Avril 1868.

Il demande l'ours de l'assemblée,

Après en avoir délabéré,

de Bonseil Municipal décude de renouveler pour une durce de douge annéer, à compter du les Avril 1869, le boil consente à la Société "Marbreur Moderne de May".

Pour la première période treennale le montant annuel du loyer est fire à 300 NF, pour les périodes treennales suivantes le loyer sera fire, soit à l'amuelle entre les parties, soit par des experts désignés à la requête de la partie la plus deligente par Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Benlis.

Monseur le Maire est autorisé à regulsenter la Ville de Montataire à la monature de l'acte à intervenir, lequel sura dressé por Maitre Nuques, Notain aiffello (1010)

8 Julist 1960 Salle des Fêtes. Ession du bail consente à Ne et Nme Camus Monneur le Maire expuse qu'il a s'ét prévenu que l'on et Mne Bamus cedhaent à Monsieur Ventera à Bul, à compter du les septembre 1860, le fonds de commerce de unêma et aprectacles qu'ils exploitent dans un immailée communal sie su me year yourle. Eur Monneur Ventura alberrait obtenir un nouveau bail de 9 ans. He bad situal remant it experistion le so soul 1868, il s'agit de protoger celusi jurge au or saint 1069. Agres en avoir délableé, le Bonseil Municipal: - conformement à l'article st du bail, consent à la cession des trais à Monsieur Ventera; - de'cide de vlonner à bail à Mondieur Ventura pour une dure de 9 années entières et conse'eutives à compter du les septembre 1960 ou layer termel de 0 000 NF révualle aux périodes triermales; - autorire Monsieur le Moire et réprésenter la Commune à la signe ture de l'acte à intervenve liquel sera dressé par Mattre Naques, notaire à Mellips Groupe Scolaire rue Louis Islanc - Construction de bondations spéciales et demolitions - approbation Monaieur le Maire expose que lors de la mise en chanter du groupe hudavre nue Mous Mane, it s'est overé mérenane en raison de la natine du terrain, de procéder à la construction de fondations spéciales mon prévues au projet It fact commaile d'autre part, que cer travaux dont l'execution n'a più être dif flue, ont êté payor grace aux apports financiers de la bommune, mais qu'ils sont Il source à l'approbation de l'Mosemblee, les mémoires étables par l'entrepret Parignon adjudicatoire des travaix de majonnerse, lesquels s'élèvent à la de 10 555 NF, 18 et se napportent de - 6 classes garyons, hall et préau - prian et à charges applémentaires - clares supplémentaires et allongement du local de repos de l'Ecole maternelle. orprés avoir regu doutes explinations utiles de la part de Monnecus le Marc et on over delibere, Is Boroul Municipal approuve his travair wont it is agit at les mémoirs que Folliale la subvention comprémentaire à laquelle ces travair prement donner Construction du groupe scolaire de Magenta ux supplémentaires. Décomptes définités Monsieur de Maire expose que lon de la writmetion du groupe su de Maganta des travaux augustémentaires se sont révêles nécessaires,

Bafatone OM. Browne The or Approvate Browning to 9. 9. 45.60 of One floor of the

uces

ew)

Le montent de ces 1	Rowank a letter, après réferation que	a Carchitacte
Magament	Enterne H Hamanet	0 000 111 44
Sharpente	The second second	545 NF 70
A. A.	Entapuse author	446 NF 47
Cenuseue	Duite " La Callenante"	200 NE 67
	Entreprise Guellot	694 NF 50
Peinture (1851) Peinture (1861)	Entrapue Warlaumont	440 WF B\$
course (coc)		SIG NE AS

de Bonseil en approuve l'execution.

Par ailleurs le tonneil Muniquel approuve les mémoires défautifs des tur-

Malainere	Entrywis H. Hamault	4	284	NF	47
Chargiena	Entreprise Guillot	4	800	NF	60
Etanche'cte'	Oté " Na Callendrille"		306		
Plomberce	ste' Glavel & Lavan		-106		
Punture	Entreprise Warlaumont				
			345	141	40

La dépense résultant du règlement du vosde de ces travaux seux imputée sur les crédits dispossibles à la clôtique de l'exercise 1869.

Empuint destiné au financement de travaix d'électrification à entreprendre par la Régie Emmunale d'Électricité de Montataire -Programme 1960 - 1ère Tranche.

Article premier : Monaieur de Maine sat envillé à réaliser auprès de la Baisse des Oripôte ou l'une des ausses dont elle a la pestion, aux
conditions de ces établessements et su taux d'entérêts de 6,50%, l'empeunt de la
somme de 100000 NF destiné ou Jenaniement de travaux d'électrification à
entreprendre par la Régie Communale d'Olectricité de Montatiere, et dont le
remboursement d'effectierra en 80 sennées à partir de 1961 au moyen de 215 rentimes extraordinaires. Il est, en consequence, suitorisé à segner le troité à entervenir pour réglex les conditions dudit empount.

Le commune s'engage, prendant toute la durle du prêt à crèer et à mettre en recoursement en cas de besoin les empositions directer relevaires pour assurer le parement des annuités s'élevant à 6880, 56 nouveaux france.

Article 8: La commune desposera, pour retirer les jonds d'un délai de 6 mois à partir vie la date de la reprotère du contrat par le Breilon général de la Baise des Dépôts.

Je et l'experation de ce délai, la totaleté des fonds n'a pas été retirée, le Baisse des Dépôts procedera et l'annulation du contrat ou à la réduction de son montant.

Meticle o: La traine des Oépôts versene des fonds ou Tréson Pa-!
Alic soit en une soule foir, soit que fractions, ou rédit du Trésonier-Payeur

Tu et approuve Sodie le su sologso Lom Rept : Aubert

général du Département, pour le compte de la Bommune, à la convenance de celle. a . Les versements auront lieu sur demande parvenue huit jours au moins à l'avance à la Baine des Officts. Ortile 4: Perdant la durée pour laquelle il sera contracté l'empreunt donnéera lieu su parement d'anneilés constantes comprenant un amortisement partiel et le montant des intérêts echies nur le capital restant dû. Toutefois, les intérêts commencerent à couver à compter du versement des fonds et le montant de la première annuité sera squeté en consequence Onticle 5: Le versement des annuites dura être fait, à la convenince de la Commune: - Soit à Paris, à la Baine des Odpôts - Soit un mois avant l'échéance it la Baise du Recever de l'arrondissement financier préparé de la Boine des Dépôts. La commune sera valablement letirée par un rélépiré déluré par le comptable qui aura reju les fonds. Neticle 6: Eoute annuité non versée à la date à laquelle elle sera devenue erigible portera intirêt de plan direct et partir de cette date su taux de 6,50 %. Article 7: da bommune aura la faculté d'effecture des rembour. rements par antiquation au cours de la deuxième moitié de la période d'avoirtessement mais revolement et la date d'une échéance normale et avec préaves d'un tes remboursements domneront lieu au posement d'une endemneté épète ou mortant d'un semestre d'encérèté du capital rembourse par antiquation. Les subventions qui mendrouent à être versées par l'otat après la réalisation du frêt et dont l'attribution surait pour effet de réclure la partiquation de la Bommune dans le wiet de l'opération à une somme enf. recure ou montant du prêt devront obligatoirement être affectées des lan encoussement, à des remboursements anticipés. Il ne sera erigé pour us remboursements, ne preases, ne indeminité. Ottale 8: La commune prendra à sa charge les empôts présents et juturs sense que les éroits et frais pouvant résulter du présent emprent. Attribution d'une sulvention exceptionnelle au Standard Athlétic Elub de Montataire Le tonocil Municipal décide d'allouer au standard vorthétic blut de Montataire une subvention exceptionnelle de 100 NF ou litre de 1969 pour l'organisation du Tournoi du deune Footballeur de Montature bette dépense sera impulée au crédit chapitre es article 1 du budget 1960 pour diperses imprévues. Priens n'étant plus à l'ordre du jour, la science est levée et les membres ont signe après lecture

No most tron Mont mel neuf vent souvente. Le Conseil Maniegnal de Monteheure es eté convoquée en seince ordinaire à la Maire, pour le most sept Mont d'aix renf hourer L. Le Maire,

Séance du 27 Août 1960

L'an mil reuf vent raxante, le unest sept stait à our reuf heures, le tonneel Maminpal de Montataire, contraqué le mont tion était, s'est réuni en séance Ordinaire le L'a Mairie sous la présidence de Monaceur Evene Maire.

Etaient presents: Mill Boene, Godard, Mignon, Roger, Bun, Wedewurt, Byr. maert, Spotenhave, Fasseur, Belmans, Hourgeon, Eregion, Jesus, Schmitt, Marie, Bollard, Dauder, Mer Rossin.

Abrent excusée Mon Malereu, Bonhomme, Wills, non représentées; Mr Bas représenté par Mr Brymaert, Mr Vignaud représenté par Mr Brefan. Monsieur Bun est élu Secretaire.

de procès unbal de la précidente souvre est lu et adopté à l'unanimité Société d'Economie Hexte du Département

Monsieur le Maire donne destine d'une lettre de Honnieur le Préfet en date du 20 juillet concernant la participation de la Ville de Montatoire à la Société d'Economie Marte pour l'Equipement du Département de l'vise et la désignation des représentants.

Oprès en avoir délibéré, le bonseil Municipal 1°) adopte les conclusions du rapport et notamment.

- se prononce en faveur de la participation de la Ville au capital de la source d'Esconomie Mira d'Equipement du Département de l'aire.

- fire à 10 000 N.F. le montant de cette participation, et décide en conséquence la souscription par la Ville de Montataire de 100 actions de 100 N.F. de la Société - décide d'insurie à cet effet au ludget communal la somme de 2000 N.F. montant de la partie à libérer de cette participation.

- approuve le projet de status que lui a été soumis.

29 Pésigne H Michel Floger pour représentes la Ville au sein de l'Assemblée goné.

note de le société aensi qu'ou sein de l'assemblée aperiale groupant les communes

de Presuvais, Compréjene, Nogent 5/ vise, Hontatoire, Cripy, en Salons, et appelée à

désigner un ou plusieurs représentants commune comme administrations représentant

des communes au sein du Conseil d'administration de la Société.

des communes de Michel Roger à accepter les fonctions de représentant de l'amemblée - autorior et Michel Roger à accepter les fonctions de la société et à accepter toutes apréciale su sein du Conseil d'administration de la bruété et motamment celle de Résident du Bonseil fonctions de direction de la bruété et motamment celle de Résident du Bonseil d'administration surse que tous mandats spéciaix que les sensient confés par d'administration surse que tous mandats spéciaix que les sensient confés par le Président su le Conseil.

le Président ou le consul. Construction d'un groupe scolaire lieu dit "Le Hallet", Roue des Ecoles April 1960

Monsieur le Maire présente à l'Amemblée l'esquise du projet de construction du groupe soulaire en commandes groupées, é'ntlit par Monsieur Revie Ouprat Architecte Coordinateur désigné par Monsieur le Ministre de l'Education Mationale pour la réplisation de commandes groupées.

te projet de groupe reclaire comprend 6 classes Gargins, 6 classes tilles, 3 classes Hatennelles, 3 lagements de Obrecteurs, 1 logement d'augoint, et 1 épupement sportéf.

Be groupe doit être implanté seux des twees, lieu dit de Mollet Une première estimation en fixe le wit à une somme de 1 156 777 NF Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Considérant l'utilité et l'urgance de cette construction et la valeur

du projet,

Offrouve les plans présentés por Ne Ouprat Architecte.

Requisition d'une benne tasseuse pour enlèvement des ordures ménagères

Monseur le Moire expose qu'en raison de l'importance prise par le Service d'enlivement des ordires ménagères, le matériel employé actuellement est insufficant et que la Muneupalité a en conséquences envisagé l'acquisition d'une deuxième benne tasseuse.

son moix s'est furé sur une senne sover identique à celle actuel. dement en usage et qui s'equis sa mire en servece a toujours donné entière satisfaction.

Bette benne dont la copocité est de 10 m° 5, construite en tôle de duralmox est montée sur chases cabine Berliet O.A.K 5N.

de montant de la dépense telle qu'elle révulte du devis dressé par la société sovel dont le siège social est 164 rue déon volum à Villeur. banne (Rhône) est de 68.383 NF. be prix est néversoble selon l'époque de la livroison.

Le règament part être effectué:

1º) par un versement comptant de 30 000 18F à la luvaison. Cette somme figurant parmi les violits reportés de l'exercice 1969, revoit inscrite au brolget additionnel de l'exercice 1960.

egales de: NF 10 647, 89 à partir du 30 juin 1061 et consenté par la Caire Outenome Nationale de Compensation de l'Assurance Vieillerse Artisanale 28 rue Prayard à Poxis (8e).

Il molte l'Assemblée à prendre connaissance de la documentation que lui est soumise et à formuler son avis sur cette acquisition.

orthise en avoir délabéré, le Bonseil Municipal décide l'acquestion du matériel sus indiqué dont le règlement sera effectivé comme il est exposé ii-aux solbite de Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir

de traiter sons appel d'affres en raison de la nature spéciale du matèriel dont

Ten Lo do

Ver at appeare Lulis, le 19. 10. 1960 Le Soud right

signi . Aubest

l'auguisition est envisagee. Acquisition d'une benne tasseuse pour enlevement des ordures ménagères. Emprunt.

Article framier: Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Baine Autonome Nationale de Compensation de l'Assurance Vieillerre Artinanale 28 rue Bayard à Bris (8e) et un toux de 5,80 %, l'emprent de la somme de 29. 383 NF destiné au financement de l'acquisition de matériel d'enlèrement des ordures ménagères par la Souété Sorel Nont le siège Soual est à Villeurbanne (Rhône) 154 rue déon Polum et Nont le remboursement s'effectuera en 3 ans à parter de 1961, au moyen de 332 centimes extraor.

Il est en consequence autorisé à signer le traité à interve. nur pour règles les conditions du dit amprunt. Article doix : La Commune s'engage pendant la durée du prêt à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin, les impositions directes néces sources pour assurer de parement des annutés s'alevant à NF 10 607, 89. delicle trois: La bommune d'interdit par avance de rembourser le prêt

consent, par antiquation.

sursis d'incorporation

Monsieux de Maire soumet à l'Ossemble, les demandes présentées

Honsieur Bouselle Gérard Victor, dominée à Montataire, 18 Bile Hertian, éleve de l'Ewle Notionale Professionnelle de breil.

Monsieur Van de Valle Francis Lucien Louis, domicilé à Montataire 22, cité douis Oblonc, élève du dycée douis degrand à Paris.

à l'effet d'obtenir un sursis d'incorporation au titre de l'article 23 de la loi du 31 Mars 1928 sur le revulement de l'armée

Après en avoir délabéré, le Bonseil Municipal, recommamant le hier fonde de ces demandes, énet un avis favorable.

Dureau d'aude sociale

En comité secret, le Bonseil Managral soumet les ouverses décessons Administrative du bureau d'aide sociale dans prises par la Bommission la réance du 18 qu'ellet 1860.

Bien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée et les

membres tont signe aguis lecture Indation Town from the Belonge

de premier vetobre mil neuf cent sociocante, de Conseil Municipal de Montataire a c'té convoque en source octrooredenaire et la effeire, pour le sese vetobre à dec-neuf heure.

Séance Extraordinaire du 6 OCTOBRE 1960 L'An mil reuf cent socrante, le sux octobre à des neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire convoqué de premier octobre, s'est réuni en Séance Extraordinaire à la Maine sous la frésidence de Monsieur & vene Maire. Étaient présents: MM Boene, Godart, Mynon, Roger, Brin, Dédicount Bry naert, Opdenhove, Bos, Fareur, Belmans, Une Bonhomme, Une Web, M. M. Vignaud, Dandier, Grefion, Belland. Absente excusés: Mne Malrieu, Mr Marie représenté pour Mr Bas, Ne Schmitt représenté par M. Wels, No Jéous représenté par Mr Trin. Absento: Ume Poisin, No Mourigeon Mr Evin est élu becrétaire. Le proces. Verbal de la précédente séance est lu et adapté à l'unanimité Construction du groupe scolaire Magenta-Eru. voux supplémentaires. Décompte définitif Pour foire suite à la délibération du Bonseil Municipal du 8 juillet 1960 Monsieur le Maire expose que des travaux supplémentaires de plomberie couver. ture ont s'té necessaires pour la Bonstruction du groupe sulaire Magenta. Le Montant de ces travaux s'élève après vérification à: Etallissements Glavel et Lacau: 733 NF 18 Offres avoir regu toutes explications sur la nature et l'utilité des travaux, le Bonseil Meinicipal en approuve l'execution. Par aelleurs, le bonseil Municipal approuve les mémoires définités des travaux sont le montant des révisions s'élève : Roevêtoment du sol Souete Garrelages et revêtements Industriels Bourelages Entreprise Daché 251 NF 62 Marc La dépense résultant du règlement du solde de ces travaux sur les crédits desponibles à la dôture de l'exercice 1959. Monseur le Moire porte à la comvinance du Bonseil Municipal que le coût de la construction du Groupe Subaire Magenta, y compris les honoraires de l'Architecte se monte à 286 336 NF 68. Que le montant des subventions attrubuées s'élève à 167 574 N.F 95 sur lequel 126 1eg 16 F 30 ont etc' versés. eue le solde des travaux à règler après réception défenitive du 16 quin 1360 a'élève à 33 301 NF 28. Le Bonseil Municipal après en ovoir délibéré sollècte l'attribution de la subvention complémentaire à laquelle les travais le versement rapide du volde de la subvention attribuée soit 41 446 NF 65 afin de pouvoir règles les mémoires de finitifs déposés par les entrepreneurs. Éjarantie d'un empuent complémentaire de 6739? d'habitations à loyer Modéré de Creil. Montataire

Le Eonseil.

Vu la demande formée par l'Office Public Intercommunal d'Habitations à loyer Modéré de Breil. Montataire et tendant à obtenir la garantie d'un empruent complémentaire de 67 397 NF nécessaire pour le financement des travoux de construction d'une tranche de 41 logements lieu dit "La Garenne" V'u le rapport s'table par Monsieur le Maire et concluant à l'avis favorable V'u les articles 196 et surrants du Bode de l'Orbanisme et de l'habi-

Nu l'avrêté Interministériel du 8 Ferrier 1954 Déblère:

de Ville de Montataire seconde sa garante à l'Office Public Intercom munal d'habitations à loyer Modéré de treil. Montataire pour un emprunt complémentaire de 67 397 MF, que cet organisme se propose de controcter auprès de la Caisse des Dépôts agassant pour le compte de l'État, au toux de 1% pour une durée de 45 ans, en vue de la construction de logements destinés à la location simple.

Au cas sui l'office Public Intercommunal d'Habitations à doyer Modéré de bruil. Montataire pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dûes par lui sux réhéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il surait encouru, la ville de Montatoire s'enquye à effectuer le paiement en ses beu et place sur simple demande de la Gaisse des Dépôts adressée par lettre minive, sans famais pouroir apposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la viéstion est prévu à dessous, ni exiger que la Gaisse des Dépôts absoute au préstable, l'organisme dé. faullant.

En outre, le tonseil effuncipal s'engage pendant toute la olurée de la période d'amortissement durant laquelle seront dûs à la jois les enthrêls et l'amortissement, dont le total atteint annuellement 197485 +3 centemes, à vièer en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir les summes dûes.

Le Conseil Municipal autorise d'autre part le Maire, à intervenir au wontrat de prêt qui sera passe intre la Braisse des Pépôts agessant pour le compte de l'État et l'Office Ribbic Intercommunal d'Habitations à loyer Modéré de Breil, Montataire.

Sixation de l'effectif des emplois permanents Monsieur le Maire donne connaissance au Bonseil Municipal de la Euroclaire numéro 77 du 24 Février de Monsieur le Ministre de l'Intérieur laquelle recommande aux Assemblées communales de procéder à un nouvel examen des effectifs des emplois permanents.

Le Conseil Municipal,

Vir le code de l'Administration Communale, notamment en son livre

Vir le Révoet n° 59. 379 en date du 12 April 1959

V'u la demande formée par l'Office Public Intercommunal d'Habitations vi loyer Modéré de Breil Montataire et tendant à Atenur la garantie d'un impreent complémentaire de 67 884 NP nécessaire pour le financement des tramux de construction d'une tranche de 41 loyements leu det " La Garenne Vir le rapport s'table pur Monsieur le Maire et conduant à l'aves favorable V'e les articles 196 et neuvants du bade de l'Orbanisme et de l'habi-

Nu l'avrêté Interministériel du 8 Derrier 1954

La Ville de Montataire accorde sa garante à l'Office Vielle Intercommunal d'habitations à loyer Modéré de breil-Montataire pour un emprunt complémentaire de 61 voir mr, que est organisme se propose de controcter auprès de la baisse des Offots agrocant pour le compte de l'Etat, ou toux de 1% pour une durée de 46 ans, en rue de la construction de logements destants in la location simple.

Au car su l'office Publi Intercommunal d'Habitations à doyer Hodéré de torul. Montataire pour quelque motel que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux l'chlances convenues ou des inthrêts moratoires qu'il avoit encouver, la ville de Montatoire s'enquye à effectuer le poiement en res beu et place rue sumple demande de la Essisse des Orpôts adressée par lettre-menure, sans pamais pourrier opposer le défout de mise en recouvement des empléts dont la viéstion est prévu i dessous, ni eniger que la Baisse des Oépôts absente au préstable, l'organisme dé.

En outre, le bonseil effunciqual s'engage pendant toute la olurée de la période d'amortissement durant laquelle seront dis à la fies les enthils et l'amortissement, dont le total atteint annuellement 197485 43 centemes, à vière en vas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvier les summes ettes.

Le bonsel Municipal autorise d'autre part le Maire, à intervenir au contrat de prêt qui sour passe entre la Braisse des Oépôts agessant pour le compte de l'état et l'Office Rubbie Intercommunal d'Habitations à loyer Modéré de tral, - Montataire.

Sixation de l'effectif des emplois permanents Honsieur le Maire donne connaissance su Conseil Municipal de la Enculaire numéro 77 du 24 Février de Monsieur le Ministre de l'Intérieur taquelle recommande aux Assemblées communales de procéder à un nouvel examen des effectifs des emplois permanents.

Le Conseil Municipal,

Vu le vode de l'Administration Communale, notamment en s

Viu le Déviet nº 59. 379 en date du 10 Mont 1959

120 60crobs 1960

Vu les ductés remotérals du 6 Novembre 1959, relatifs à la carrière

Un la circulare du 25 Avril 1960 de Mr le Président du byndicat des Eummunes de l'Oire pour le Personnel, portant recommandation des Eummunes de l'Oire pour le Personnel, portant recommandation

en vue de faulter l'application de ces avvêtés;

Detibere:

- Les échelles inducaires jurées par l'Arrêté monistériel du 5 Novembre

1359 sevent applicables au personnel permanent à temps complet de la
Commune à compter du 1er Janvier 1960

- Les effectifs du personnel communal sont éléterminés anformément au

tableau a après:

Grade	Nombre L'Agents	Postes Permanents à temps complet créés mais actuellement non-pourvus de let.
Secrétaire de Mairie	1	the state of the state of
Agent Principal	- 4	non. pourve de titulaire
Esmmis		non-pourres de titulaires (sevont
the same of the same		pourris par promotion d'agents de
AND STREET STATE OF STREET		Eureau en service.
Agents de bureau	3	and distributions
Steno dactylographe	1	non pourve de titaboire
algent d'enquêtes	-1	and the same of th
Reweur des Obattoirs		Mary Street Street, Street, or other
Infermeire dylomée d'Etat	1	non-pourre de tituloire
Femmes de Service (Ecoles)	5	H non- pourures de tetulaires
Femmes de Service (Gantre)	н	3 non. frances de titulaires
Surveillant de travaix	4	and the state of t
Our prof lere categorie	2	
" d'ême Catagorie	н	¿ non hourse de t.t.e.
Constuctour Auto parch 1	3	1 mon pourres de titulaires
Ehoueur	4	1 non-pouve de teterbaire
Our entret voie fublique	7	non-pourres de tetralieres

Sixation de la rémunération du Védeun du Centre de Protection Maternelle infantile

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de fixer la rémunération du Porteur désigné par la Oirection compartementale de la Santé aux fonctions de Médeur du Centre Municipal de Protection Maternelle et montable;

Object en avoir délibéré, le Évonseil Municipal décide, - de fixer à 5 insultations de 7 NF, le montant de la rémunération pour chaque séance de Protection Maternelle et Infantile, soit 35 NF

Su et appeareré Sulis le 14 octobre 1460 Le Jour Prifet siègé : Aubent

non afficulte

- Bette remunication sera reverable en junction de l'activité du bentre. La dépense on résultant sera impuble au 6 hap. xv11/art. 6

Fournitures scolaires

Le bonoul Municipal autouse Monsieur de Maire à traiter de gré à qué aux Monsieur & Event de pour fournitere des voteles de propeterse et durer neienairer aux Eules de Montature pour l'année 1960 et la libraire notaine neienaire aux Eules de Montature pour l'année 1960 et la libraire notaine neienaire aux enfant des todes de Montature frequentant les todes Nationales Refessionnelles, bours tomplémentaires, besties d'Apprentissage de treil.

La dépense évaluée approximativement à 20 000 NF sera imputée au Brédit ouvert au budget 1960 Chapitre 13 Orticle 10 pour fournitures aux Elèves Ecole des Pilles - Cravaix de modernisation 2 ème

Cranche Construction de W.C

Monsieur le Moure rappelle que par délibération du 10 janvier 1958 le Conseil Municipal a approuvé un projet étable par Monsieur Jean-Pierre Doousseau, Architecte à Creil en vue de la modernisation de l'Ewle des Pilles.

de Constructions Scolaires Nors de sa seance du 18 Avril 1958.

Il soumet au tonseil Municipal de projet de construction de WC

Le voût de cette construction se monte à 60 730 NF 97 non compres les honoraires de l'architecte.

Oprès avoir pris connaissance du projet présenté et avoir reçu tautes explications utiles, le Bonsul Municipal dérude l'exécution des travaire. Orntorise éfoncieur le Maire à traiter de gré à gré avec les entrepreneurs ayant été chargés des travoux tant à l'évole de étagenta que dans l'exélution de la deix tranche de travaise de modernuation à l'évole des tilles.

da dépense sera imputée sur les fonds de l'altocation icolaire des programmes 1958/1969. 1969/1960. et sur les fonds libres à la clôture de l'exercice 1989.

subvention exceptionnelle à la société de Egymnastique "l'Espérance Municipale de Montataire".

de Bonsel Municipale décide d'allouer à la bouété de gymnas. tique "l'Espérance Municipale de Hontataire", une subvention de 1000 NF destinée à l'organisation du Match International France. Suisse du es vitobre 1960.

Bette dépense rera imputée ou Brédit ouvert ou budget de 1860-Chapitre ex article 1 pour dépenses imprévues.

Vente de vieux métaux

Le Bonseil Municipal décide la vente de: 272 kg de vioux plant, 45 kg de vieux eme provenant de réparations effectuées seu www. de travaux

Profestive del Orse Denving Son Beneau The et approuve Summan le 1/tr/1950

executés dans les batements communaux. Monsieur le Moure est autorisé à traiter avec Monsieur Germand Genesti, marchand de chiffons à Montestaire que a fait le prix A plus avantageux lors d'une vente précédente de cette année. Demande de Sursis d'incorporation Monsieur le Mare soumet à l'Assemblée, la demande pré. Monneur Schockaert Marchel, Marcel somwele à Montature, 8 me Bessemer étève de l'Ewle Maturale Professionnelle de Breil, à l'effet d'obtenir un sursis d'incorporation ou titre de l'article 23 de la loi du 31 Mars 1928 sur le revutement de l'armée Offreis en avoir délibéré, le Conseil Municipal reconnaissant le bier fondé de cette demande, emet un avis favorable. d'Nide Souale Sureau En Esmité Sevret, Le Esmoul Muneupal assent les diverses deu. sions prises par la Commission rédministrative du Poureru d'Aude So. ciale dans la beance du 18 Septembre 1960. Bien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée, at les membres présents ont signé sprès lecture, Godart got Nichelogy Montran damping By & Boulouse Ponis III Dudier Daman Adellard Le trente et un voctobre mil neuf cent sourante, Le bonoul Mune upal de Montataire a l'te' convoqué en seance virolinaire à la Mairie, pour le quotre Novembre à due neuf heures Séance du 4 Novembre 1960 L'an mil veuf cent sociaante, le quatre novembre à disc neuf heures, le bonoil Yumapal de Yontotoura convoqué de trente et un valobre mest relune en bismos un devoire à la Moure pour la présidence de Monsieur Etount présents: Il il boene, Godone, Mignon, Roque, Eur , Viduourt, Brymant, Epidenhove, Bas, Schmitt, Fasseur, Jesus, Bellard, Ame Bonhomer II it Mounique, trefers, Delmans, Candier, None Wills Ha Marie représenté pour Mr Opdenhoux, Mr Vignas uprisenté par Mr Bar, More Bours

Absente: Une Maleien Monoceur Erin est du Secrétaire.

Le procès. verbal de la précédente néance est le et vodapté à l'unanementé

Demande de déclarations d'utilité publique du projet de sone à urbaniser.

Le bonsul Hunicipal,

Nu le déviet n° 58 1 464 du 13 décembre 1968 relatif aux gones à urbanises par priorité,

Un la déletération du bonseil Municipal en date du 20 Mai 1360 concluant la nécessité de construire 3500 logements en 10 ans avec tous les aménagements et l'équipement qui en découlent,

bonsidérant que la réalisation de ces projets entraîne celle de nouviaux équipements d'infrastruetture dont la charge incombe normalement à la collectivité,

bonsidérant qu'en dehors du prévimètre classé z. v. P il n'esciste par, sur le toutoire de la commune, de surfaces suffisamment équipées pour répondre directement aux besoins des programmes envisagés,

Rue les programmes et les voluficer, installations et équipements annexes correspondent à l'utilisation sotale de les superfice définie z.v.P. proposée,

Vu la délibération du bonseil Municipal en date du 4 Novembre 1960, délude la signature d'une convention d'étude avec la société d'équipement du département de l'aise pour la réalisation d'une gone d'habitations sur les terrains compris à l'intérieur du périmètre de la zv.f.

Vu l'ordonnance 58 997 du 23 letabre 1958 partant réforme des règles relatives à l'expropriation pour couse d'utilité publique, Vu la urculaire ministruelle no 5 875 du 10 décembre 1958 concer. nant l'application de l'ordonnance no 58 997 du 23 soutobre 1958, Vu le déviet no 59 701 du 6 juin 1959 partant règlement d'ad. ministration Rebuque, relatif à la procédure d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, à la décemmentation des parcelles expropriées et à l'arrêté de cessibilité,

Vu la inculaire du les Septembre 1959 concernant l'application de l'ordonnance no 58 997 du 23 volobre 1958,

Vu le dévot no 59 1985 du 20 Novembre 1989 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation et au fonctionnement, des juridictions de l'ordre judiciaire compétentes en motière d'expropriation pour une caux d'utilité publique et à la procédure suivre devant les dites juridictions suns qu'à la fuestion des endemnités.

organis en oven délaboré:

Décide le principe de l'acquisition par voie d'expropriation à défait



d'accords amobles de l'enverable des terresers sis à Montatoire d'un repenfeux approximative de so heitores, relon plan i annexé,

Out que un tonoine sont à destination de recevoir des enventes immobiliar, à usage d'habitation et leurs installations armenes,

Obemande à Monseur le Préfet la déclaration d'Utilité Publique? de l'acquestion des terrains sitées dans le présente considéré,

Out que le fenanument de cette opération vera assuré, dans le eastre de la législation rur les yones à wilanier par priorité et selon les moyens determinés par le bonseil de Chirection du Fonds à de steveloppement e'conomiques et noual,

Vet que dans l'attente de celle délasion et en tant que de lesig le financement des acquestions forcières pou voie d'expropriation ma effectué avec l'aide de la boulté d'Equipoment du Objortement de

Convention d'Etudes pour l'aménagement de yone à wibaniser.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 20 Mai 1960 le Monseil Municipal a décudé la création d'une gone à urbanner par priorité, que cette réalisation récessée des opérations

- Acquerro à l'amulte ou par voie d'expropriation les tenans et enmeultes compris dans le périmètre de la gone su nécessaires à La réalisation des ourrages de desserte
- Les blover de leurs sempants en assurant s'el y a leur leur relogement promoure et définité.

Cemolin éventuellement les immeubles viestants.

- Heister l'infrastructure 1 Voirie et réserve divers)
- Rebliser éventuellement les édéfices et enstallations faisant partie des éguipements collectifs.

- boder ou lour les terrains à leurs alivers utilisateurs Que l'étude de les opérations pouvait être confile à la la

cité d'Equipment du Oijontement de l'eise. of cet effet il donné lecture d'un projet de convention d'Eliade ayant four objet de déterminer dans quelles constitions la dite boule proceedows to rette stude at que ourse notamment pour objet l'élate sement du programme des travaire et le bilan financier prénument

Office en avoir délibèré,

Le bonsel Huniquel sulinese Monsieur le Maire à signer le dete bonvention d'Etades avec la Société d'Equipement du a

thre convention afternere determiners, and y a here, he made letér men lenguelles la réalisation des opérations préviers re-dessir

The of apy Soulis le

Tuda

le et agressione

pour its muidie à la souité en application de l'article 18.1 du voile de l'interior et du dénet du 19 mai 192 . Suppression de la taxe d'enlèvement des vedures ménagères.

Le bonseil Municipal delede la suppression de la tiere des

La recette correspondant un product de cette taxe sera remplacée par le vote de centemes ordinaires.

Application de la taxe de déversement à l'égout de bonnel Muniquel,

Vie des articles 1 611 et 1610 de docte Général des impôte, Vie les articles 81 et 80 de l'ordonnance numéro 08 es 20 de 19 Octobre 1998,

Vir la muse en service du néveau d'égant des course unéer,

L'experiention de la taxe de déversement à l'égait ou toux de 45 % du nevenu met fance,

tre verte de l'ordonnance numero 58 1000 du 03 l'etotre 1988 modificant les artiles L 33 et suvents du locke de la Sunté Rélique le toux se dessus sera majoré de 100 % pour les propriétaires d'un moibles reverens du réseau que ne revent pas raccordés à la date du les l'etobre 1981.

Requisition de terrains leu dit "La Ville"

Monaieur le Maire expose qu'il serveit utile d'acquire les terrains aitées heu dit "da Ville entre la future déviation du C.D 103, la novere "de Chérain", la rue Generale et la Place Obiqueste Génic, en une de l'agrandissement de la partie réservée aux installations aportires comprises dans le plan de l'urbanisme de Montatoire et de la crédion de paris de loisies.

Offres en avoir dellable,

Le bonseil Munecipal,

- Approuve de projet d'augueration par la Ville des terrains ai dessus délignés.

- Périole de confice à l'éldmenistration Départementale des Ponts et Chaussées (Service des domaines) la procédure d'expropriation ou d'arquestion à l'amiable de les terrains.

- solbrete la délaration d'utilité putaque du projet d'inquistre Echange de levrains avec la Sté Useror

Monsieur le Houre exposse que pour délabérations du co Mai 1965 et 21 Avril 1966 le Conseil Municipal à décidé l'elhange avre le Sociéé Vainor d'une bande de terrisin situé bise etit "I'Me Gabril, compare dans le tracé de la déviation du C.D. 188

sue cet s'change a s'è de'eloné d'Utité publique pur amèté

The et supprouse butis, le se décembre 1965 Le bour Pape De seur d'Alext

process at a marche of the house on application of l'article 18. I du the work to the territor who to moderate and to the source which the store de la taxe d'enlivement des vidures

who with its or remember in state to improve the lacual the

sect the ob Submy in technogers

ste da taxe de déversement Le donnel offenergiel,

The down while I set I set it where general down imports,

In reven of eyout do muse meet,

I application to be take to de definement it l'égant ou la the 45 % the newsce ned former,

vote de Cardonnance minero 48 roce du 03 Octobre modificat des articles à 33 et surveits du docte de la Sant'histogue to time is steined in vopes de to to pour la propriétaire marbles represents the resident you we would plus recommended it has whate

Nequesiteon de terrains hou dit La Ville

Morrows to Africa server qu'il revert with at requeles les terms within here shit " In title cate in future deviation du C.D 103, to uneie " Le Cheine, la me general et la Paire Auguste Gene, me see Cognisolosment it is partie reserve our installations apartires comprises dans le plan de l'intername de Montataire et de la evellour de jures de locus

alfred en aune delibere,

Le demont Municipal,

- Approuse de projet d'argunstion par la Velle des torrai a descen deligner.

- Roberts de confier d' l'Administration Definitementale des Ants et dhousses (besure des domaines) la procédure d'exprojosistion on d'arquention à l'armeble de su ter

Authorite de dellaration d'utable purhque du projet d'inquist Echange de terrains avre la Sté

Marian le Mano repose que pour de Eldustives du co vous 1000 et et 1000 1000 le Conseil Amergent à décerté l'elhange more le houseté l'estange de l'avoité l'estange d'une lance de terrain settré less est : 1'96 fontes. compare done to trave de la décretion du c. p. 123 The set allunge a ste dellare d'unati publique pur amété

4 Noranh 1960 su'el a été régularisé pur actes notariés des 17 et es quillet 1857. du 19 Jun 1957. Que par suite de modifications du tracé de la dévintion du C.D. 123 il y a lieu de procéder à un nouvel échange de terrains avec la Soulté Usenor portant sur une superfice de 5 750 m² (Section E - how dit 1' He Godart). Le bonsul Hunupal, Vu le plan des parcelles à échanger, The la promesse d'échange de la Souété Usinon, Oc'ude l'echange de terrains figurant ou plan annexel à la solhute la déclaration d'utilité publique du projet. Propose Monsieur le Maire pour revevoir l'aite summestratif et designe Norseur Mignon Mourice Adjoint, pour représenter du Ville à la signature de l'acte que seus dresse pour régularisation. Voie Communale dite bavée de la garenne Clargissement Monsieur le Moure rappelle que dans sa séance du 8 juillet 1960! le bonsal funcipal a décide l'acquisition d'une bande de terroin longeant le chemin dit "bavée de la Garenne" en vue de son élargessement et pour permettre d'aménager un seccès au groupe HIN has det "Les Hartinets." Que le dossier de l'affaire a été wiemes à une enquête dans les formes déterminées par le décret du 6 juis 1359 pendant 15 jours du 10 octobre au 26 actobre 1960. de bonoul Municipal après examen des prèces du dossier qui lui ont été présentées, est appelé à formules son aves. bonsidérant qu'aucune réclamation n'a été formulée au Vu l'avis jevarable imes par le bommesaire enquêteur. timet un aves favorable à l'élargissement de la voie communale dete bavee de la Garenne. Construction du groupe Scolaire Joliet burie rue Louis Blanc - Gémoires de revalorisation. Monsieur le Maire expose, Tropothere ouse que la réception provisoire des travaire de construction du grant Johnt burie me Louis Blanc a été prononcée le 29 janvier 1960 Tu etappoune rue les Entreprises ont déposé des mémoires de névision, Beauvais, 6 31.3.1961 _ en s'élèvent après voufication pour l'architecte Souété de ballendrite. Lot numéro 4: carrelage - 202 N.F 49 Société de Carrelages et revêtements Industricle: det nº 6: topholi Sur projet initial 3 506 NF 91, sur seine Granche 536 NF 45, sur 3 inc Granche 308 NF 21, soit un montant total de 3 351 NF 57

Lot numero 7: barrelage

Sur projet initial 1728 NF 02, sur Zime Granche 390 NF, sur sine branche 97 NF 63, soit un montant total de 2815 NF 65

Societé Breuil.

Lot numero 4: Chauffage

leve et 2 eine tranche: 11 787 Nr 96

Offris avoir rège toutes explications utiles, le laonaeil Municipal approuve les mémoires déposes.

Le règlement de ces removres sera imputé su chapitre 25 article 1 du budget 1960.

Construction du groupe scolaire le Mallet Convention d'Architectes

Monsieur le Maire expose que par délibération du 20 Mai le bonseil Municipal a désigné Monsieur Jean-Pierre Rousseau comme Architecte d'aperations pour assister Monsieur Pierre Regreat Brehetelt abangé de la construction du Groupe Scoloire "Le Mallet"

Il donne l'externe de la convention à entervenir et que fire les conditions dans lesquelles Messeurs Ouprat et Poouseau signont conjointement et soludairement en qualité relative d'Archilecte coordonateur et d'Architecte d'aperation

Après en avoir délibéré, le bonseil Huneupal autorise Honneur de Moire à signer cette convention.

état du chemin rural dit "Chemin

Monseur le Moure expose que les travaix de remise en état du chemin rural det : "Chemin Blanc" déridés par la délibération du bonseil Huncipal du 26 Mars 1959, primitivement prévus à la somme de 32 800 NF ont été offectés d'un dépassement de olipense de

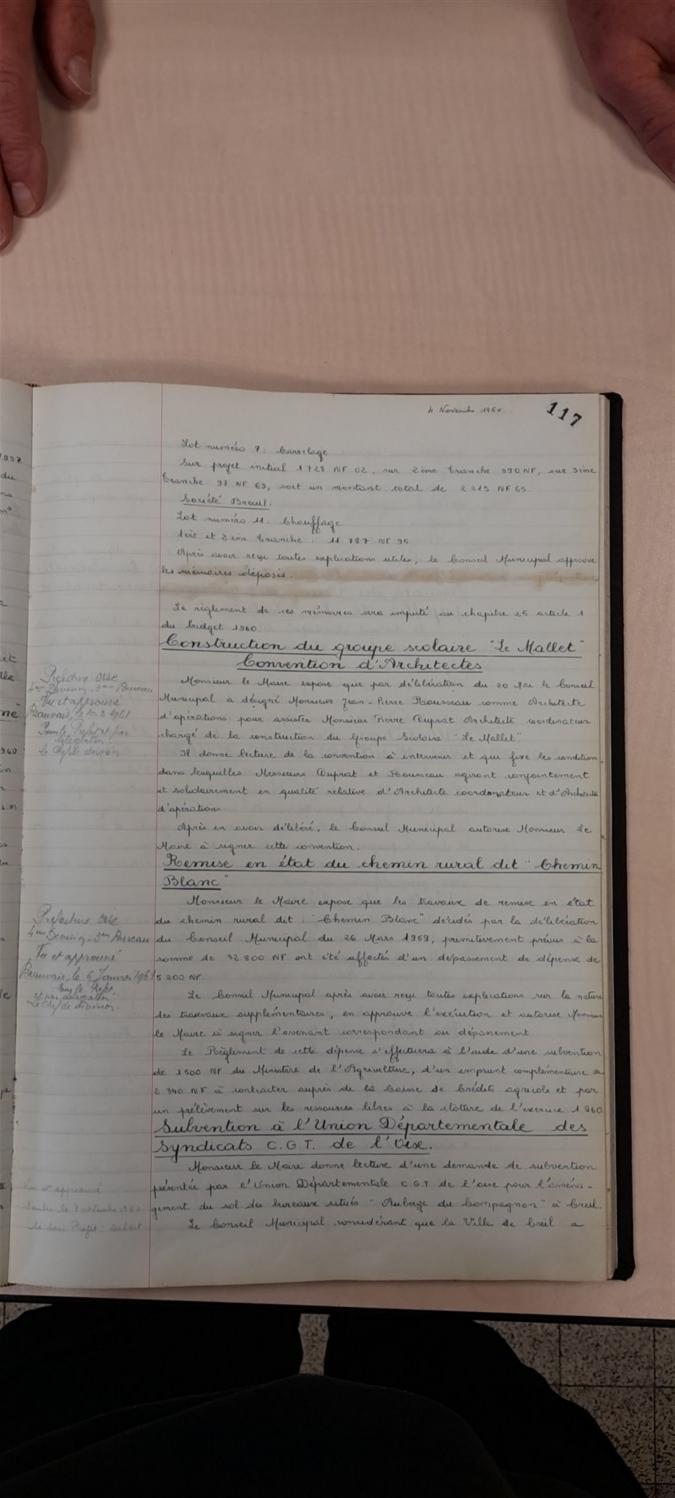
Le bonseil Humingral après avoir rege toutes explications rur la nature des trasvaux supplémentaires, en approuve l'exécution et outorise Nomine le Houre is signer l'avenont correspondant ou déparement.

Le Prèglement de cette dépense s'effectuers à l'aide d'une subvention de 1500 NF du Ministère de l'Agriculture, d'un emprent complémentaire de e suo NF à contracter auprès de la baine de brédit agrucols et par un prélèvement our les ressources libres à la clôture de l'exercise 1 860 Subvention à l'Union Départementale syndicats C.G.T. de l'vise.

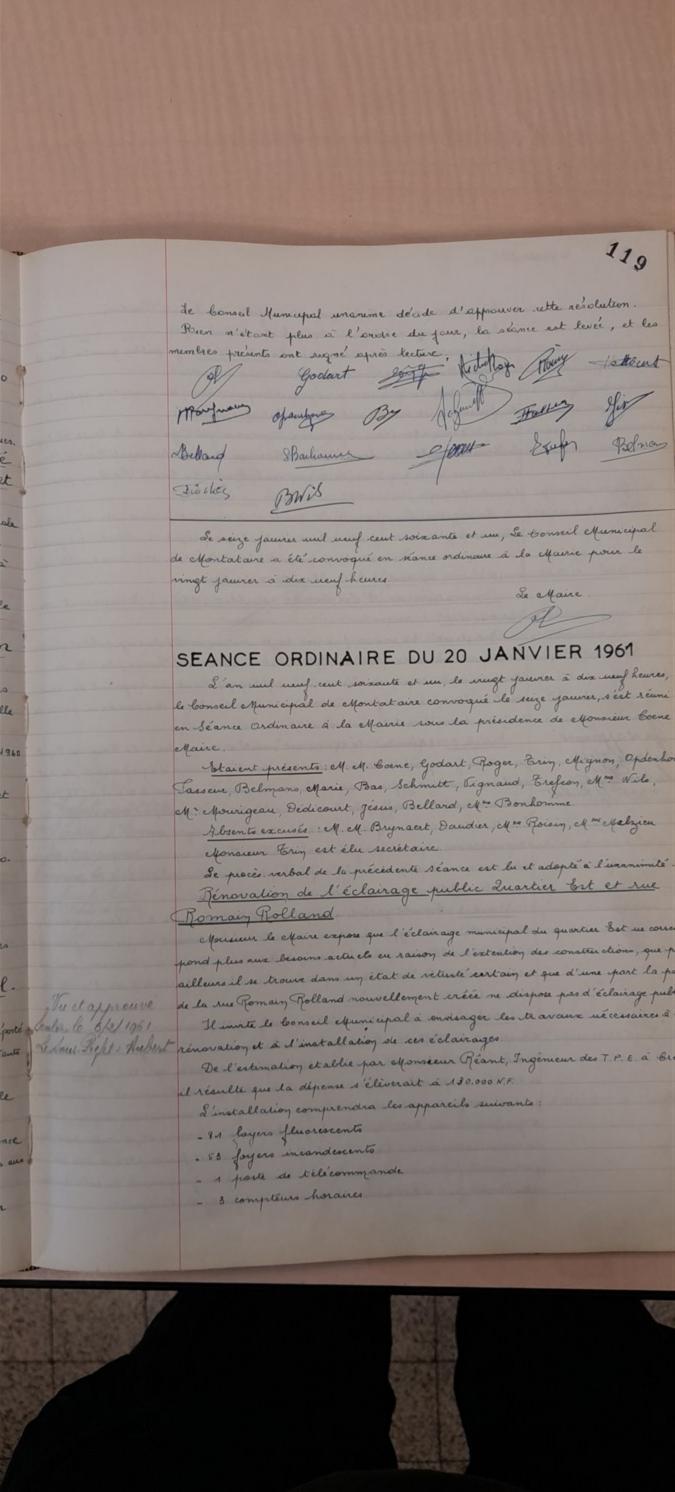
Monaveur le Moire donne lecture d'une demande de sulvention présentée par l'Union Départementale C GT de l'oise pour l'amens. gement du sol des hereaux situés "Auberge du bompagnon" à breil Le bonseil Municipal consedérant que la Ville de breil a

Showing sand The it appround le Orefde devices

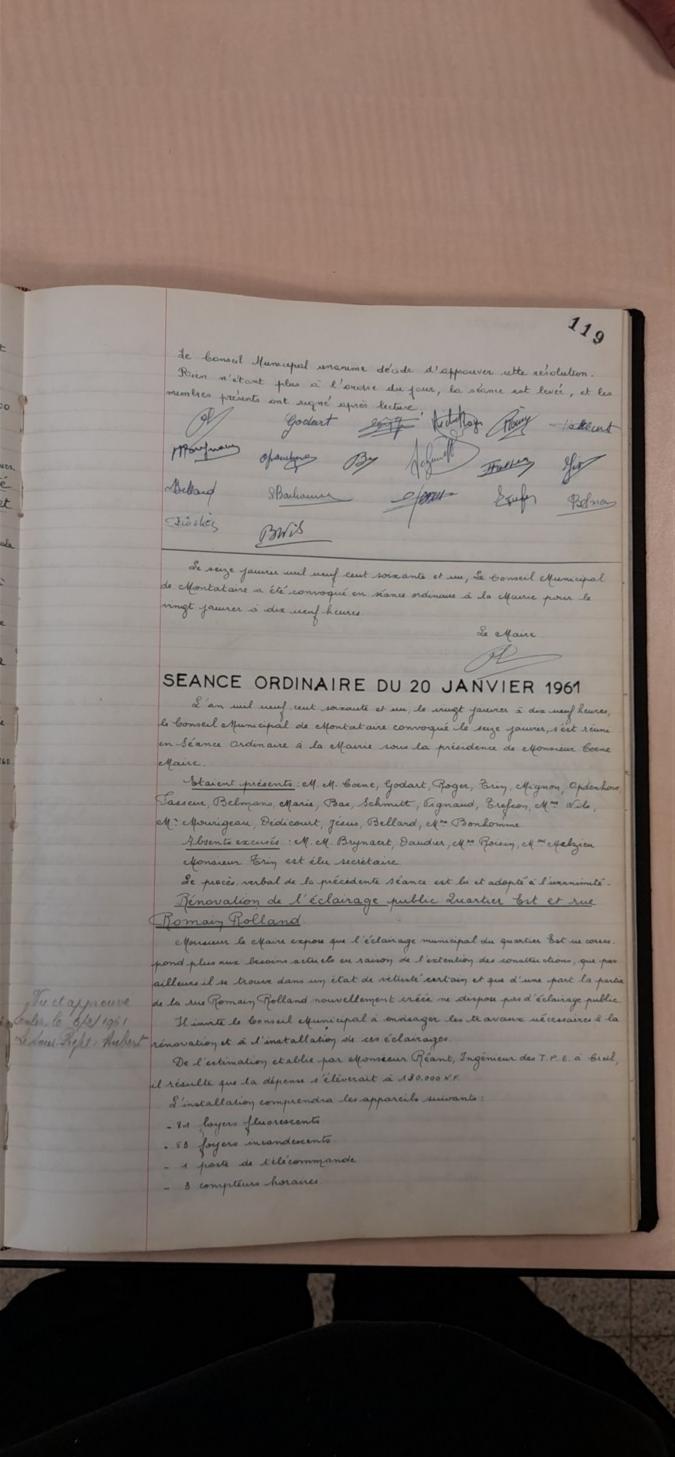
Execuse Ove Denie y . 3th Bureau " et approuve wais, le 6 Janvier 1961 5 200 NF Buy le Refet,



procede oux travoux de remise en état des lacoux : printère bonsidérant l'importance de cette organisation sur le plan plajonds. du bassin ireillois et notamment pour Montataire que compte 7.000 Oc'ade l'octros d'une subvention de 1000 NF La dépense sera injulie au chapitre 20. Art 1 pour dépenses impréven Attribution d'une subvention à la Société Amicale des Veuves de Juevre, Ascendants et pupilles de la Nation Le Conseil Municipal décede d'allouer à la So-cété Amich des Veuves de Guerre, Ascendants et Pupilles de la Sation dont le siège est à breil, une sulvention de so NF pour l'année 1960 à titre de participation à l'organisation d'un orbre de Noël bette dépense rera imputée ou brédit ouvert schapitre et Article 1 du budget 1960 pour dépenses imprévues. Attribution d'une subvention à l'Association des Marcheurs Cheminots Creel. Nogent. Le bonseil Municipal décide d'allever à l'obsociation des Marcheurs Cheminats breil-Nogent une subvention exceptionselle de 50 NF afin de permettre à cette société sportire l'organisation du Championnat de France des 50 km de la marche le 13 Novembre 1966 et dont le parwurs empruntera les rues de Montatrire. bette dépense sera imputée au bhopitre et Article I du budget 1960 pour dépenses imprévues. Vieux métaux Le bonseil Municipal de'ade la vente de 144 kg de zone pro. renant des réparations effectuées au vours des travaix exécutés dans les bâtiments communicise. Monseur le Maire est autorisé à traiter avec Monseur Fernand Geneste, marchand de chiffons, à Montataire qui a fait les prix les plus avantageux lors des deux précédentes ventes cette année. Résolution contre la présence de troupes lemandes sur le sol de France. Monsieur Jesus Désire, Hembre du bonseil Muniqual, Annen Deport et Membre de la Federation etationale des Réportés, Internés, Résistant et Patrioles propose su bonseil Hurreipal la résolution suivante: de bonsel Muneupal de Montotoure réuni en séance profinaire le 4 Novembre 1960 - Proteste contre l'installation bases militaires allemandes en France - Demande que soient mis hors de notre sol res soldats indésisables es Français que communent tant de trinses enegreables - d'élève contre le projet de remises d'armes estorniques à la Bundewehr



To bound Humapul unamore docute d'approuver with resolution. Rich n'atant plus in l'arretse du jour, la seine est level, et les unter prount and reque april terture, thetatoge their BNOS Se seize famin and muf cent soixants et un, de conseil exumigial de Montataire a 64 consequé en sames ordinare at its effective pour le SEANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 1961 L'an mil neuf sent somule et un le rougt javerer à die neuf hourse, le bonneil exemisqual de affontataire convergué le reize javere, s'est reine en Séance ardinaire à la Marie rous la présidence de efforméen Staient presents . A. A. Coene, Godart, Roger, Erry, Aynon, Opdonhou Tassene Belmano exarie, Bas, Schmitt, Tignand, Erefers, et " Web, ck: chourigeau, Pedicourt, Jesus, Bellard, cf . Bondomme Absento excuses : et at Bugnacet, Dander, at " Grising, at " exclusion efonsieur Gring est élu recrétaire Le procès verbal de la précédente déance est lu et adopte à l'insurinité. Ténovation de l'éclairage public Quartier Est et rue Romain Rolland Apresent le chaire expose que l'éclavage monapal du quartre Bet us cours ains actuels en raison in l'extention des countre clions, que par ailleurs it se trouve dans my état de rettente certain et que d'une part la partie de la rue Formain Folland nouvellement croce ne dispose pres d'éclarisque public of u et appround Il invite le bonseil équirispal à orvienzes les le avans nécessaires à la Contr. Co 6/2/1951 covation et a l'installation de ces éclairages Mineral Fresh : And il resulte que da dépense d'éléverait à 130,000 K.K. Linetallation co - 8d layers fluorescente 53 Loyers incande



120 Egaminaca Les travaix d'installation seront confrés à la Societé Forelung Après en avoir délibéré, le bonseil effunicipal, - Décide de procéder à la rénovation de l'éclairage public quartier bet et i l'installation rue Romain Rolland. - Sollicité la disprense d'adjudication en raison du caractère spécial ou la fourniture et du travail d'installation. . Autorise exponsion le exaire à traiter de gré à gré avec la société Thelippe, la Société Soulat, la Société Paget Visseaux, les Votablessements Barlier, Binas et Euronne en ce qui concerne le materiel et avec la Locieté Forclum pour l'installation. La dépense sera financie à l'aide d'un empreent à contracter auprès de la basse des Dépôts et Consignations, Fonds Spécial Groupement de collectivités pour le financement des travaire d'équipement (Serie 5 % 1.460 - 1970) amortissable en 10 ans) et inverite au budget 1.961. Chapitre 23. art. 2501. Dénovation de l'éclairage public (1961) Comprent de Article 14: On me de financer la rénovation de l'éclavage public (quartin det et partie de la rue Romain Rolland et de l'Avenue A Crauce) la Ville de Montataire émettra par voie de souscription publique un empreent de : cent prente mille nouveaux francs (130.000 NF) amortes sable en dix années in partir se 1.961 au toux d'intérêt annuel de 5%. Tu et approuve Sentis le 8/2/61 Price 2 : Monsieur le Maire est invite à demander à la baisse des Dépôts : gérante du groupement des bollectivités pour les travaix d'équipement, le ret le Sous Fiéfet signe: Y. Auba tachement de cet emprunt dans les conditions prevues par le décret u? 53.701 du 9 août 1.953 modifié par le décret u: 60.953 du 8 septembre 1.960 et par les dicrets in " 5 k. 164 du 15 février 1.954 et 55. 632 du 20 mai 1.955, à la serie 5% 1960. 1970 des empreents unificé des collectivités locales, represent ce par des oblighen dont les caractéristiques ont ile définies par l'arrêlé interministériel du 8 movembre 1960. Article 3: bes obligations qui pourront être du type A (Valeur nominale de 1.000 NF) ou du type B(valeur nominale 200 NF) seront émises avec jouisses du 14 août 1.960, au priz fixé, compte tenu de l'époque de l'émission, par un arrêté du Ministère des Finances pris en exécution de l'article 5 de l'arrêté du Luorembre 1.960. Article 4: Lou permettre à la Course des Dépôts d'assurer le Service de l'emprunt, la Ville de Montataire lui versera le quemier juillet de chaque année au plus tard et re, pendant dix ans à compter de 1961, une somme de N.F. 17.098, représentant l'annuilé de l'amortissement de l'empreunt majorie, d'al part de sa quote part dans les charges résultant des commissions versées par le groupement des bollectentes aux quichets domiciliataires et, d'autre part, de la rémunération prême par l'article 2 du décret du 15 février 1.954 à title de participation forfaitoire aux frais de fo actuellement fince à 0,15 pour cent du

Essete somme non payée à le date de son exigililité portera intérêt au profit de la baisse des Dépôts au toux de 6% l'ay.

Article 4 Bis la Ville de apontataire s'engage pendant toule la durée de l'emprunt à crèer et à mettre en recouvement en cas de beaving les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des annulés et charges visées à desure Article 5: les outre resont couvertes au moyen de centimes les dépenses offérentes au réglement des frais d'émission de l'emprunt lesquels comprenent:

a) les commissions allouées aux internédiaires charges du placement des titres

b) les frais de publicité, s'il y a lieu. Article 6 : La Ville de chontataire donne pouvoir à Mousium le chaire

en vue de passer avec la baisse des Dépôts, gérante du Groupement des bollecte. vités pour le financement des travaux d'équipement, la convention prevue à l'article 3 du décret u. SH-164 du 15 Peirier 1.95 h.

Bénovation de l'oclairage Public. Quartier Postboncours des Bonts et Chaussées.

Nonsieur le Président expose l'Intérêt qu'il y aurait pour la lommune de s'assurer le concours du Service des Fonts et Chaussies pour la Rénovation de l'éclairage Public quartier Est et un Romain Rolland

Rappelle à l'Assemblée les dispositions de la loi du 29 septembre 1.949 règlementant l'intervention des Fonctionnaires des Ponts et Chaussées dans les affaires interessant les Collectivités publiques aux que les dispositions des arrêtes ministèriels des Jenars 1949 et 28 Avril 1.949.

Se bonseil, après en avoir délibéré,

Freferture del able des Ponts et Chauesies dans les affaires interessant les bollecturés locales et divers Direction-3 Bureau organismes;

Vu l'arrêté du 7 mars 1944 fixant les conditions générales d'intervention des fonctionnaires des Ponts et Chaussées pour le compte des Collectivités et organismes duen en application de la loi du 29 septembre 1948,

En l'arrête du 28 avril 1949 et l'Arrète du 17 avril 1958 fixant les conditions particulières d'intervention des fonctionnaires des Ponts et Bhaursies dans les affaires des Départements et loommunes et de leurs établissements publics, aven que des associations syndicales relevant du épinistère de l'Intérieur.

Décide:

14/ de confier au Service des Ponts et Chaussies de l'Oire, dans les conditions fixées par la loi du 9 reptembre 1.948 et les arrêtes des 7 effars et 28 Avril 1.949 l'étude au projet, la passation du marché et la surveillance des travoux d'aminagements de l'éclairage public de la Ville.

2º/ de fixer les honoraires du Service, conformément à l'Article 5 de l'arrêté du 7 exais 1.949 modifié par l'arrêté du 17 bril 1.958:

4 % jusqu'à 2.000.000.

3% de 2.000.000 à 20 millions

2.10 de 20 million à 100 million

Freferture de l'Ale 2-Division - 3 Bureau Fuet approve à Beausais, le 6/3/1961 fran le Prefet le Chifde diversir,

20 Janin 1961 122 1% au dela de 100 millions. Tractionnie comme suit: Avant projet : 21.40 Broget : 3/10 Direction des travaix : 4/10 Reception definitive : 1/10 3°) d'exonèrer le service des Bonto et Bhaussées de la responsabilité précuniaire et decennale prevue par les articles 1792 et 2270 du Bode Birl. Convention d'Atudes pour l'aminagement de la zone Mousieur de Maire expose que par délibération du 20 mai 1960 le bonsul exunicipal a décide la creation d'une zone d'habitation, que cette réalisation viccents les operations suivantes: - requerer à l'amiable ou par voie d'expropriation les terraires, immeubles compris dans le primetre de la zone ou nécessaires à la réalisation des ourages de desserte. - Les dibèrer de leurs occupants en asserant s'el y a lieu leur relogement provisoire ou définitef. I wet spenouse - Démolie éventuellement les immeubles existants. Beaucais de 11 2.1861 C'e de Prefet Socialaire franche illimble - Réaliser l'infrastructure (voirie et réseaux divers) - Péaliser éventuellement les édifices et installations faisant partie des equipments collectifs. - Céder ou lour les terrains à divers utilisateurs. Que l'étude de ces opérations pouvait être confice à la Société d'Equipement du département de l'Oise. A cet effet il donne lecture d'un projet de convention d'études ayant pour objet de déterminer dans quelles conditions la dite Société procéderait à rette élide et qui auxa notamment pour objet l'établissement du programme des tissesses et le bilan financier previsionnel des opérations Agries en avoir délibéré, le bonseil exunicipal autorise Monsieur le Maire à signer la dite Convention d'études avec la société d'équipement du département de l'vise. Une convention ulterieure determinera, s'il y a lieu, les modalités selon lesquelles la réalisation des opérations prevues ci dessus pourra être concesse à la Societé en application de l'article 78.1 du bode de l'Urbanisme et de l'hab tation et du décret du 19 mai 1959. Acquisition de terrains pour amenagement d'un emple cement destiné à recevoir des constructions scolaires Mousian le Main expose qu'au cours des années antérieures, la Ville de Montataire a acquis de divers propriétaires des terrains situés à Montataire lieu dit " E Mallet " destinés à la construction de batimento scolaires Eur parmi ces terrains, sont enclavées plusieurs parcelles qu'il est nécessa Lu'a la suite de pourpaders engages aux plusieurs des propriétaires en cause, res dernière concentent à vendre les parcelles leur appartenant, savoir :

- Mousium Vaeseur Fouri Eurand et Madame De Ever Gierle Rachelle son ignoure, 5 avec 42 centiares cadastrée Section A 12. 1667 moyennant le prix de 1026 nouveaux frances

-Monsieur Billet Georges et Shardon Andrée eon épouse, Janes 56 centiones, cadastrée Section A n° 1666 p., moyennant de guiz de 5.915 N.F.

- Mousieur Jagon Roger et Madame Damois blaire son épouse, vare 21 centiares cadastrés Section A 4º 1952, mayonnant le pue de 968 N.E.

- exoraceur Godallier Raymond Charles 1 are 46 centiares, cadastris lection A n° 1931, mayonnant le pur de neuf rent trente six nouveaux france

- exponerem Eliquet Jules Olivier, Mouseer Languedor Ferri et Medame Plugart Germaine, son épouse, 9 8 centiares cadastrés à 1°19 30 mayernant le pix de 416 KE

- Moneieur Maneard Gabriel Eugene et Madame Desmet Sucette son ipaux, kares 83 centiares cadactrés Section, A u. 1914, mayernant le prix de 1.275 K.F.

- Moneieur Lambreicht André Louis et Madame Maroline Heleie bugine sozipme 2 ares 57 centiares cadastrés Section A 4 # 1692 et 1693, moyennant le prix de 79188

- Moncieur Seeuws Albert Idouard et Madame Maréchalle Yvonne Julia Coine, son éporus, s'are 80-centrares cadastrés bertion A « 1598 p. moyement le prix de SHO.KE. Il invite l'Assemblée à se prononcer sur l'opération projetée, Le bonceil essemblée à se prononcer sur l'opération projetée,

Vu le plan des terrains et le procès revbal descriptif et estimatif dressé par exonsieur Sordet géomètre. expert à breil;

Tu les promesses de vente souscrites par les vendeurs,

Andle & reform

January 66.3.4961

Déude l'arquisition des terrains dont il s'aget, aux conditions indiquées ei . avant et délègue tous permoires au esfaire pour le representer à la signalies des actes à intervent.

Décide qu'il y a lieu de despenser efoneirer le éfaire de rempler les formalités de querge des privilèges et hypothèques applicables aux acquientions commolitières amiables en verte de l'article 11 de la loi du 15 avril 1.953 et poblicité la déclaration d'utilité publique du projet, par application de l'article 62 de la loi du 30 décembs 1.928;

Les dépenses résultant de ses acquentions seront imputées au crédit ouvert au budget de 1961 Chapite 21 article 210 pour acquiention de terrains.

Change de terrains avec la Société Usinor.

Aprilie le Maire espase qu'il a été suisi par la Société Usinor, d'une demande tendant à l'échange d'une parcelle de torrain lui appartenant et sitéré bection Du "569 p. lieu dit Vallée de lettel proche de la suivire d'Oise et « 818 p. lieu dit Dideau et Pont du Cheran, d'une superficie de 1268 mêtres carries, contre une parcelle de 1094 mêtres carries, correspondant au sol du C. V. « "15.

bette execution premettrait à la Novieté Veinor, de développer son explores. tion inclustrielle sans apporter aucune gêne à la circulation, d'autre part les travaire de mise en état du sol du nouveau chemin étant à la charge de la dete bocité la Ville de Montataire accent l'avantage de lénépoier d'une voire neuve 124 20 Janin 1961 suplacement d'une voice resage Les parcelles étant estimées d'égale valeur, l'échange aurait lieu sans a remplacement d'une voirie usagée. Il mite l'Assemblée à se prononcer sur l'épération projetée soulte de part mi d'autre. Vu le plan des terrains et le procès verbal descriptif et estimatif dresses par Mousieur Sordet géomètre. expert à breil. Vu la promesse d'échange souscrite par la Société Usinor, Déade l'échange des terraises dont il s'agit, aux conditions indiquées ei aux et délègue tous pouroirs au étaire pour le représenter à la signature de l'acte à Devide qu'il y a lieu de dispenser Monsieur le Maire de recuplir les formabiles de purge des printèges et hypothèques applicables aux acquisitions inmobilières, en verte de l'article 11 de la loi du 15 avril 1955 et sollicité la déclaration d'utilité publique du projet, par application de l'article 23 de la loi du 30 Les frais résultant de l'opération sevent à la charge de la Société Moinon. décembre 1.928. Donation par Madame Boswell - Acceptation. Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal, l'acte public regu par exactie Dorchies et taine à breil, le 14 ganvier 1.961, par lequel exadame béule Rose Trolet Laura Dunbar . Schultze domicilié à Paris 16°, 86 Boulevard Flanding, rune en premières noces de exousieur Joseph Wilson Thomson Boswell et divorcée en secondes noces de Monsieur Férold Paul Carson, a fait dan entre vife à la commune de Montataire sans aucune charge ni condition d'un terrain d'une superficie : Supeture Other 3mm B de quatre vingt treize centiares de forme triangulaire, situé entre la ruiere " à bhar The pour receponse Personal of 3.1961 from the Robert et la rue de bonde, cadastre Section E n° 471 partie, estime 90. N.F. Il unite d'Assemblie à delibérer sur l'acceptation de cette liberalité dont il fait remortir les avant ages Se bonseil exemicipal considérant que la donation dont il s'aget n'impos ni charges ni conditions à la commune, qu'elle tambe des lors sous l'application de l'article 61 de la loi du 5 avril 1.884 et de l'artecle 3 de la loi du 4 février 1944, que la position de fortune de la donatrice lui permet de faire cette libéralité sens nuire à sa famille. Par ces molifs dilibère et règle ce qui suit : Il y a lieu d'accepter la donation faite à la Commune de Moutaire par Mil Céule Rose Violet Laura Dunbar. Schulize Veure Boswell sus. nommés, aux de l'arte public du 14 Janvier 1.961 Ses frais et honoraires auxquels pourea donner lieu la présente donation, or aquilés ou bredit ouvert, Article 569 du budget pour dépenses imprévue Approbation d'une Convention à intervenir entre l'office Publice Communal d'habitations à Intercommunal d'habitations à Eoyer Modèré et la Commune de Montataire, pour financement de travaire

Le Conseil exunicipal,

bansidérant qu'en verte de la bonvention d'adhésion des Commences l'Office Public d'Habitations à Loyer chodéré de breil. Montataire, la commune doit mettre à la disposition de l'office, un tenany nabilisé, la nabilité intérieure etant à la charge de l'Office.

Considérant que la commune de Montataire à cédé à l'office un terrain

destiné à la construction de 325 logements H.L.H.

Considérant que la commune ne dispose pas de la tresseire lui permettant de fenancer les travaix de vialible extérieure qui lui incombent et notamment de travaux d'installation d'une conduite d'eau de 200 mm

19 2'office Public Intercommunal d'habitations à Loyer Modère de breib. Montataire, Trécy rue vise, Boye la Forêt, Saint Leu d'Esserent et Villers Saint Paul, financera à l'aide de grêts à toux réduit, les travaix d'installation d'une conduite d'eau de 200 mm incombant à la bommune de Montatoire qui s'élèvent à 24.629,41

29 La Commune de Montataire prend à sa charge l'amortissement en 45 aus, et les intérêts au taux de 190. Ces deux prestations formant de Convention expresse, une somme de 721,64 nouveaux frances por an, que la Commune de Moulataire s'oblige à verser à l'office aux dates auxquelles l'office eu fera la demande.

3% Autorise Mousieur le Maire à signer la bonvention à untervenir à cet effet entre l'Office Intercommunal d'Habitations à Loyer expodèré de breil. Houtataire et la Commune de Montataire, laquelle sora soumise au visa de Apressieur le hight

Aménagement du Centre de Protection faternelle et Infantile Eravaux supplémentaires. Décompte définitif

Mousieur le Maire expose que lors de l'amonagement du Beutre de Protection esfaternelle et Infantele, des travaux respyrémentaires se sont révêlés nécessaires, le montant de ces travaix s'élève après vérification par l'Architecte

Menuiserie	Gentreprise Delamarre		6.057,68 M.F	
Romberie		Bouchard	2.166, 12 KE	
Semmerie		Sylvert	564,43KF	
blectricité'		Doucet	2.381,65 N.F	
Geinteire	-	Chaucau	2.096, 22 MF	

Après avoir reçu toutes explications sur la nature et l'utilité destrave le bonseil en approuve l'execution.

Par ailleurs le bonseil exuncipal approuve les memoires définités des raux dant les montants de révision s'élèvent

Memiserie	Contreprise	Delamare	387,95 N.F
Blombere	w.	Buchard	179,33 M.F.
Chauffage Central		quegaden	361 60 MF
Service		Sylvert	145, 74 ME
blectricité	(4)	Doucet	205,95 KF

126 agrana blomen La digence cerultant du solde while is du bruteget rugglimentaire I. 960 bonned que le coret Montieur le Mans porte à la come quant du bentre de Besterlien Asternelle et Infontele, y comp I'be intelle, a morte i del 650,63 K.S. I receive exercise agrice in an butorentery complementaire à laquelle les travaire supplémen revolunation greens dame deat. Approvation du programme L'annie Malaire 1.960 - 1951 is lower conveyed En la En du 29 reptembre 1951 (En Parangé); Tu la mendane préferale du 15 novembre 1.960 reproduite au 8.0.0 de la Présettue numére 47 du 23 movembre 1.960, précédant les conditions d'uti Mealing des Fonds de l'Allocation Scolaus, Aques consultation des exembres des compe enseignant; 2'utilisation des Condo de l'Illocation redaire programs 17 requestions de matériels d'enseignement, mobilier et abonnemen Irealus des gargons; 1.890 W.F Egrange Soentre groups Jolist Eurice bulle des Filles : groupe bentre eyoure golist burie Nowles Maturelles Bue de l'Iglise Que Essis Polare SHOKE. brob elfagenta: ?" Frances muss et reparations do Attribution de subventions locales Monoieur le Maire capare au bonseil effunicipal qu'en raison de l'augmentation des frais généraux engagés par les diverses rociétés locales Explacement, correspondence etc. Tudaprani. et du fait que depuis quelques années le montant des subventions est reste Lis, 622 Jamie 461 change, it is suicut lieu de frievoir une majoration de see subventions. Agris en avec seleberé, le Conseil exunicipal, Diede d'augmenter de 50'10 le montant des subventions aux divers

VILLE DE MONTATAIRE (Oise)

SOUS PRÉFECTURE 24 JAN 1961

Extrait du Registre dux délibérations du Conseil Municipal

- Séance Ordinaire du 20 Janvier 1961 -

conseil neuf cent soixante et un, le vingt janvier à dix neuf heures, le ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur COEME MAire.

Etaient présents : M.M. COENE, GODART, ROGER, TRIN, MIGNON, OPDENHOVE, FASSEUR, BELLMANS, MARIE; BAS, SCHMITT, VIGNAUD, TREFCON, Mme WILS, Mr MOURIGEAU, DEDICOURT, JESUS, BELLARD, Mme BONHOMAE.

Absents excusés : M.M. BRYNAERT, DAUDIER, Mme ROISIN, Mme MALZIEU.

Monsieur TRIN est élu Secrétaire.

Attribution de subventions aux diverses sociétés - Répartition. OBJET :

Le Conseil Municipal faisant suite à sa décision d'une augmentation de 50 % des subventions aux diverses sociétés locales décide d'attribuer les subventions détaillées ci-après relatives à l'exercice 1960 lesquelles seront imputées au crédit ouvert au budget de cet exercice, chapitre 18 article 4 soit :

Société de Secours mutuels "l'Union des Travailleurs "		NF	
Caisse Mutuelle Chirurgicale de la Région de Creil		NF	
Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance (Section de Montataire)	82	NF	
Société "Les Martins Pêcheurs" de Montataire		NF	
Union Nationale des Anciens Combattants (Section de Montataire)	75	NF	
Association Républicaine des Anciens Combattants (Section de Montataire)	75	NF	
Union des Combattants de Montataire et Communes environnantes		NF	
Société d'Horticulture et de Tempérance de Montataire	90	NF	
Société d'Horticulture et des Jardins Populaires de France		NF	5
Société Colombophile "Les vrais amateurs" de Montataire		NF	
Association des Combattants Prisonniers de guerre (Section de Montataire)	210	NF	
1ère Compagnie d'Arc	150	NF	
Fédération Nationale des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes (Section de Montataire)	90	NF	
		-	

Sonlie,

Pour extrait certifié conforme

alatina de l'exercise 1.259 et imputé au chaquier 12 article à du tentigh myslimation de 1.950.

Attribution d'une subvention on C.O.S.S. 1. M. your particular. a. J. Pertre de Noot.

Les lemes l'Amiliation de exect about un les entre de conse locules du byraical d'Amiliation de exect about, une subvention de conses, à liter de participation à l'organisation de l'arles de viol de 1960.

Allilation d'un subvention au tryndical à tribiatives de Montataire

Le Germal Municipal vote in Javane du syndicat d'Intrature de Montalane un subscribin de 1.500 M. à titre de gastilization à L'organisation des légenmentes au como des Jites de 1.950.

Coette digena mea impulée en sidet ourest chaquite 19 artille 6 du ladget.

Attribution d'une subrentier exceptionnelle à l'Assissance Municipale de Montalaire.

Le conseil etermine à séries à estenteur à la terité de Egyptembique l'Engireme Américale de exportations, une entrention exceptionnelle de 200 és au litre de l'anier 1960 que permettre la cette dévisée de provider à l'acquestion de material.

Lette disense esse impatie un vidit oner chapite à bélie e au ladige de 1950 your disense impaires.

Etterbetion d'une subvention verextionnelle à l'Harmonie

à benned Americal décide d'alloner à l'Emons chanique à Nontaine un entrention constimuelle de 200 et un litte de l'amée 1860 par gamelles à 1882 horisté de spoider à l'acquestion à momente de musique

latte degene sua impulée au vielet onest chiques le article e au lessage su 1960 para dégenes impulsase.

Attribution d'une subrention receptionnelle à le becon Escale de l'Aussiellem du Time Erasailleme

E brown Numerical alcose d'allano à la lection locale de l'heriation au lieu de l'anne de l'anne

bette depende esse amquelle en vidit mont chaquity to extent a du bedagt de 1868 april desenve ungivere.

habet a see and appropriation is la laction to Montatain au Frenchelon d'une subrention à la laction de Montatain au Justine Topulaire Français

In boneral American decide d'allores à le besting de chontraine du house Experience Economie, une embrerier exceptionnelle de 100 11 au lite de 1 course 1 160 afor de garagetes à celle organisation de garacumes 100 lest, que est de existence represençant malinablement et qui disprenent les autores de l'injustice persole ses calembie naturalles, de la muire souse que les famille.

128 20 Jamin 1961 bette digiense sera imputer au crédet ouvert chaquitre lo article 1 du bud de 1.960 pour dépenses imprévues. Actribution d'une subvention à la Section de Montataire de bonfederation etationale des Tocataires. Le conseil exunecqual décide et allouer à la Section de Montataire de l Confession Nationale des Locataires, une subvention au titre de 1.960 o 15aN.E pour permettre à cette Association d'organiser efficacement la défen jundique des locataires. Cette dépense sera imputée au chapitre 20 seticle 1 du budget 1950 pa dépenses imprévues. subvention au Comité local de vente du tumbre antituberculu Le conseil Municipal décide d'allouer au comité local de vente du turb antituterculeux, la somme de 10 N.F. pour l'année 1.960. bette somme sera mandalée ou nom de Monsieur Balling, Direction de l'boole des garçons, délégué de l'ocure et prélevée au crédet vouvert chapetre to article 1 du budget de 1.960 pour dépenses imprévues. Attribution of une subvention à la Délégation Cantonale. Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 50 N.F. au titre de l'aure 1960, à la Délégation bantonale du banton de breil, afin de partique à l'acquiettoy des récompenses distribuées chaque aunes aux 3 premiers gargors et fills du bontoy ayant obtenu le ceréficat d'étude à chaque vession. bette dépense sera impulée au crédit ouvert chapitre 20 article 1 du budget de 1.960 pour dépenses impreirees. Attribution d'une subvention exceptionnelle au Standart Athlitic blub de Montataire Le bonseil exumignal ofécide d'attribuer à la société standart Athlèse blub de Montataire, une subvention exceptionnelle au litre de 1.960 de 1.000 l Un et approve builir de la férme 1.861 de lous Pafit : builent pour permettre à cette touété de procéder à l'acquisition de matériel et equipements sporters. Cette dépense sera imputée au chapitre 20 article 1 du budget 1.960 pour dépenses imprences. Susonnel broeignant. Indemnité de logement. Le bonoeil Municipal décide de fixes l'indemnité représentative de logement allouse aux institutions et instituties non logis au taux pieur par la enculare Fréfectorale du 21 janvier 1.960 publice au B.O.P. Numero 30 du 14 juil Cour l'ensemble de l'année 1960 ; Far mois à compter du 14 janvier 1.960 : 907, 80 K.F Tar mors à compler du 1º juillet 1.960 7-1,20 NE 80, 40 N.F Pour l'ensemble de l'année 1961: Par mois à comple du 116 james 1961: 1.149.00 NE 90. 10 VE Par mois à compter du 19

VILLE DE MONTATAIRE (Oise)

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Nunicipal

SENLIS (Cise)

SENLIS (Cise)

Séance Ordinaire du 20 Janvier 1961
L'An mil neuf cent soixante et un, le sept mars à dix neuf heures,
le Conseil Municipal de Montataire convoqué le trois mars, s'est réuni en
Séance Ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur COENE Maire.

Etaient présents : Mr COENE, Mr ROGER, Mr GODART, Mr MIGNON, Mr

TRIN, M.M. FASSEUR, BRYNAERT, BELMANS, BELLAERT, BAS, OPDENHOVE, SCHMITT,
VIGNAUD, DEDICOURT, TREFCON, JESUS, Me BONHOMME, Me WILS.

Absents excusés: Me ROISIN, Monsieur MARIE représenté par Mr TRIN,

Mr MOURIGEAU, Me MALZIEU.

Absent: Mr DAUDIER.

Monsieur TRIN est élu Secrétaire.

OBJET : Abonnements à diverses publications.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à souscrire pour l'année 1961 un abonnement aux publications administratives désignées ci-après :

- Journal Officiel (édition lois et décrets)
- Le Journal des Communes
- La Mairie pratique

Le Journal des Maires et des Conseils Municipaux

- Le Pédagofiche
- et 6 abonnements à l'Information Municipale.

La dépense sera imputée au crédit ouvert au budget de 1961 Chapitre 66, article 663.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué

MAIA BE

Sontie, le 29 MARS 1961

compris dans la construction sociale ble persiste à affirmer qu'une évolution du prix des loyers ne peut se concervir saus une évolution correspondante de la cape cité d'achat de ceux qui sont appelés à les payer,

Emellent le voeu:

19/ Eur le Gouvernement institue un fonds national de construction H.L.M. qu'il accorde une place plus importante aux ciedits de la construction dans le budget de l'Itat et que ces crédits soient réserves en priorité aux grands objectifs sociaux que sont les constructions de logements sains et confortables permettant le plein épanouissement des familles, ainsi qu'à la réalisation des équiprements, notamment des équipements scolaire, sanitaire, culturel, indisprensable à la vie économique et sociale de la population.

Invitent les pouvoirs publics à modifier le système de financement des

H. L. H. de façon à abaisser les loyers dans ces réalisations sociales.

2º/ 2u'en cette situation exceptionnellement grave pour les locataires, tous les loyers soient bloqués.

Resolution sur eles Allocations Familiales.

Madame Wils Bernastette, Membre du Conseil Municipal propose la résolution suivante relative à la situation sociale des familles face aux nouvelles . atteintes portées à leur niveau de vie par la hausse générale des prix :

Le bonseil Municipal de Montataire réuni en séance ordinaire le 20 Jouvier 1961 évet le voeu suivant concernant les prestations familiales:

- Versement d'une prime de 50 N.F par enfant d'âge scolaire

- Augmentation de 20% des prestations familiales

- L'attribution des Allocations Vamiliales à partir du premier aufant.

Après en avoir délibére, le bouseil Municipal unanime décide d'approuver cette résolution.

Révision des listes electorales. Désignation des délégués Liste électorale politique

Le Couseil Municipal désigne Mousieur Belmans pour foire partie de la commission administrative chargée de proceder à la revision de la liste électorale pour 1961 et el M. Fasseur et Marie pour faire partie de la commission municipale chargée de jugar les réclampations qui pourraient survenir au sujet de la reusion de cette liste

Conseil de prud hommes.

Le bonseil exunicipal désigne pour faire partie de la commission de révision des listes des électeurs au bouseil de prud'hommes en 1964, et. et. Luennehen Roger comme electeur pation, Brynaert Robert comme électeur ouvrier et extiadornacht éjellent comme electeur employé.

Chambre des métiers.

Le bouseil Municipal designe Nousieur Brunet Encien artison, moter et Moureur Brandi court Kliber, artisan compagnon pour faire partie de la commission de raision

Circlimal de Commerce et Chambre de Commerce et d'Industrie

Le bonseil exunicipal designe ex ex Belmans et Marie, Consullers municipaux

20 Jania 1961 Pare partie en 1.961, de la commission hargée de la revusay de la liste des électours Erilanal de lo nungera et à la Clambre de Commerce et d'Industrie. Chambre départementale d'Agriculture. Le bonneil exumiqual deugne expussion lasseur Albert agriculture à expoutation pour faire partie de la commission de revision des listes des électeurs à la Chambre départementale d'égréculture de l'Ois sour l'année 1.961. -on débet de séance le bonseil Manicipal à procéde à l'examey des compte et budget 1.959 et 1.960. Deliberation sur le compte administratif présenté par le Maire pour l'exercice 1 959. de comple administratif présenté par le Maire pour l'exercice 1.959 et dont un exemplaire est déposé aux archives de la mairie, presente les récultats suivants Receller ordinarios et extraordinaries : 183.043.504. Deprenses ordinaires et extraordinaires : 146.846.885. Concident de recettes : 36.196.649. Le leonseil exunicipal reuni sous la présidence de expassieur charie André, l'un de ses membres désigné conformement aux dispositions de l'article 52 de la loi du Samilille, Vu les orticles 71 et 151 de la deté lon, lost d'airs d'approverer le compte administratif présenté par le Maire, pour l'exercice 1959. Approbation du Compte de gestion du Receveur Municipal. Le bonseil exuncipal, In le comple rende par le Receveur exunicipal, de ses recettes et dégrenses pour l'exercice 1959. Considerant que les spirations ont pare regulières et suffissamment justifices, Demande qu'il plaise au Juge des comptes de l'approuver. retablissement du budget additionnel de 1.960. Le bonseil Municipal, rur le vie des fièces qui lui sont présentées par l'anneur le espaire, procède à l'établessement du budget sadditionnel de l'exercice 1.960, qui présente les résultats suivants et dont un exemplaire est dépose aux archies de la mand Tecettes et depenses supplementaires: 69237 069 Bureau d'aide sociale. Approbation du Compte administratif de 1959 du budget additionnel de 1.960 et du budget primitif de 1.961. Airs du Le bonseil exuncipal donne airs favorable à l'approbation du Compte adm nistratif du Bruseau d'aude Sociale pour 1959, du bridget additionnel de 1960 et du ludget primitif de 1.961, présentes par les membres de la Commission administrative de Bureau d'Ande Sociale dans sa séance du 20 Janvier 1.961. Ajen n'étant plus à l'ordre du jour la seance est levée et les membres mesents out signé après lecture Godwit Nichellage Hothes edocup

de trois mors mil rent containte et un, de bonsul Municipal de Montataire a été convoqué en séance ordinaire à la Moirie, pour le rept Mars à due reuf hours.

Le Moure,

SEANCE du 7 MARS 1961

L'An mil neuf cent souzante et un, le sept mars à des neuf houres, le bonocil Municipal de Montatoire convoqué le trois Mars, s'est relieu en siance ordinaire à la Man

séance ordinaire à la Marie sous la présidence de Monsieur lavene, Maire Etaient présents: il 16 boene, Proger, Godart, Mignon, Brin, Fancier, Brynaert, Poelmans, Bellort, Boss, Opdenhove, Schmitt, Vignaud, Dédicoint, Crefion, Jésus, Me Bonhomme, Me Wils

Aboents excusés: Me Pooisin, Nor Marie représenté par Mr bun,

Absent Monsieur Daudier

Honsieur bren est e'he benc'hoire

Le procès verbal de la prérédente séance est lu et adopté à l'unanimaté, Etablissement du budget primité de 1.961

Après examen et expose' de Monsieur le Maire sur tous les articles budgé. taires tont en recette qu'en dépenses, le bonseil Municipal vote à l'unanimité le budget primité de 1361, lequel s'établit en recettes et en dépenses à la sonn de 1960 381,04 NF.

Admission en non valeur de créance irrécourrable

Le bonseil Municipal admet en non valeur, un état de créance viréexervable s'élevant à 146, 37 NF, présenté par Monsieur le Beceveur Muniapal et concernant le loyer slû pour l'année 1960 par Modame veux Voutrin Albertine occupante d'un boraquement communal sutué rue Giniste, solont la situation est particulièrement nécessiteux.

Boigne communale d'Electricaté de Montatoire. Approbation du brudget administratif et du compte de

gestion du Heceveur pour 1959. Le bonseil Hauniepal donne aux favorable à l'approbation du compte adme nestratef de l'ardonnateur de la Règie Communale d'Electreulé de Montataire et du compte rende par Mon Petit, Receveur spélial de la dite Begie, pour l'éroce 1969.

supprobation du budget supplémentaire de 1960 et du budget prumitel de 1961.

Le bancel Hounsepol donne aus favorable à l'approbation du brudget oupplémentaire de 1960 et du brudget primitif de 1961, présentés par la bommino administrative de la brêge bomminale d'Electriale de Hontobare, dans sa réance du dux Bévue 1961.

overe le 27 Har 1961. Louis Brejet Audent.

mus le 14 ferrie 196 hours. Bujet : Auleur de trois mors mil neuf cent sociante et un, de bonseil Municipal de Montataire a été convoqué en séance ordinaire à la Moirie, pour le sept Mars à die neuf hours

Le Houre,

SEANCE du 7 MARS 1961

d'An mil neuf cent souvante et un, le sept mars à dex neuf houres, le bonseil Municipal de Montataire convoqué le trois Mars, s'est reins en

stance ordinare à la Marce sous la présidence de Monsieur boene, Maire Étoient présents: M. 16 boene, Roger, Godart, Mignon, Gren, Fancus, Brynaert, Belmans, Bellort, Bass, Opdenhove, Schmitt, Vignaud, Dédecourt, Coefeon, Jésus, Me Bonhomme, Ne Wils

Aboents excusés: Me Rossin, Mr Marie représenté par Mr bun, Mr Mourigeau, Me Malzia

Absent: Monsieur Daudier

Monoieur Grin est e'lu becrétoire.

Le procès verbril de la prétédente séance est lu et adopté à l'unanimité. Ctablissement du budget primité de 1961

Ofrier examen et expose' de Monsieur le Maire sur tous les articles budgé. toures tont en recette spiren dépenses, le Bonseil Municipal vote à l'unanimité le budget primité de 1961, lequel s'établit en récettes et en dépenses à la sonn de 1960-381,00 NF.

Admission en non valeur de vieance vireiourrable

Le bonseil Municipal admet en non voleur, un état de réance urrécourrible s'élevant à 146, 37 NF, présenté par Monsieur le Beceveur Municipal et concernant le loyer du pour l'année 1360 par Modame Viewe Voutein Albertine occupante d'un baxaquement communal setué rue finiste, dont la situation est particulièrement récessiteure.

Boigie communale d'Electricité de Montatoire. Approbation du brudget administratif et du compte de gestion du Préceveur pour 1959.

Le bonneil Municipal donne aux favorable à l'approbation du compte administratif de l'ardonnateur de la Regue Communale d'Electricalé de Montataire et du compte rendu por Nor Petit, Receveur spelial de la dite Regue, pour l'écocie 1869.

Approbation du budget supplémentaire de 1960 et du budget primitif de 1961.

Le boncel Hunsepel donne avis favorable à l'affrobation du budget ougplémentaire de 1860 et du budget primité de 1861, présentés par la bommunio administrative de la beigne bommunale d'Electriale de Montobare, dans sa seience du dix 3° d'un 1361.

Approvere le 27 Mars 1861 le sous Préfét Audent.

Afgrand & 14 Jenie 1969 Se Aves Baget : ment. Demande de déclaration d'Utilité publique du projet de zone d'habitation.

Le borseil Municipal,

The le deinet no 58 2 464 du 13 décembre 1958 relatif aux zones à baniser par priorité,

Vie la de'Elévation du bonseil Huncipal en date du 20 mai 1960 contre la neienté de construire 3500 logements en 10 ans over tous les aménagements et l'équipament qui en découlent,

bonaidérant que la réalisation de ces projets entraîne celle de nouveaux équipements d'infrastructure dont la charge incombe normalement à la

Considérant qu'en dehors du périmètre classe yone d'habitation el n'existe pas, sur le terretoire de la commune, de surfaces suffisamment equiper pour répondre directement aux lesoins des programmes envisages, sue les programmes et les édèpres, installations et équipements annexes correspondent à l'utilisation totale de la superficie définie par la zone d'habitation proposée,

Viu la délablisation du bonseil Nuncupal en anno de Bouété d'Équipment Viu et oppre délaide la signature d'une convention d'étude avec la bouété d'Équipment Premient Beauvoir : Premient : les terrains compris à l'entérieur du poumètre de la z.U.P.

Un l'Indonnance 58 997 du 23 Octobre 1958 portant réforme des règles relatives à l'expropriation pour vouse d'oblité publique,

Vu la cuarloire ministérielle n° 5875 du 10 Désembre 1958 concernant l'application de l'ordonnance nº 58 997 du 23 vitobre 1958,

the le décret no 59701 du 6 Juin 1959 portant réglement d'administration publique, relatif à la procedure d'enquête préalable à la déclaration d'étable publique à la détermination des pracelles expropriées et à l'arrête de cessibilité,

Vu la uradare du la Septembre 1959 concernant l'application de l'ordonnance nº 58 939 du 23 actobre 1958,

Vu le débret n° 59 1335 du 20 Novembre 1959 portant règlement d'adre notration publique relatif à l'organisation et ou fonctionnement des juri dictions de l'ordre judicione compétenter en matière d'expropriation pour une cause d'utilité publique et à la procédure suivre devant les dites juridictions sinsi qu'à la fixation des indemnités A près en avou délibéré,

Décide le principe de l'acquirition par voie d'expropriation à défait d'accords amiables de l'ensemble des terrains au la Hontataire d'une superfice approximative de 90 hectares, selon plan a annexe,

Pit que ces terrains sont à destination de recevo nobiliers, à mage d'hobitation et leurs installations annexes, Demande à Monsieur le Préjet la dédaration d'utilité publique de

l'acquisition des terrains situés dans le périmètre considéré, Out que le furancement de cette opération sera assuré, dans le cadre de législation sur les zones d'habitation et selon les moyens de terminés par le -lourseil de Perection du Fonds de développement d'arro-

Out que dans l'attente de cette décesion et en tant que de lesour, le financement des auguestions foncières par voie d'exprapriation serva effectué avec l'aide de la Société d'Enquipement du département de l'oise.

Construction du Groupe Scolaire Joliot burie (Pour Louis Blanc) - Logements

Monsieur le Maire eapose que par délibération du 10 quellet 1956, le boront Muniquel a déladé la construction du Groupe Surfaire rue Louis Blanc.

Que devant l'importance des effectifs scoloures, desférent projets portant our des constructions supplémentaires ont été dérudés par les délabérations des 26 deptembre 1958 et 25 Mai 1959,

Eur par délibération du 26 160 m 1953 approuvée le 19 mul 1959 les fonds destinés dans le projet de construction de logements ont été affectés au firse cement de la construction de 2 classes supplémentaires filles et d'une classe maternelle.

sue la réception provisoire des travaix relatifs aux bâtiments nobaires à été provoncée le 29 Janvier 1960,

21 el emporte en noison de la création de postes de directeurs et instituteurs de procéder à la construction de 7 logements: 2 logements de 3 jueçes. 2 logements de 4 juiles - 3 logements de 2 jueçes,

L'execution de ses travaix dont le montant s'élère (valeur reptembre 1360) à la somme de 132 283 N° 04 non comprer les fonoraires d'architecte, and confiée sur Entrepreneurs ordinataires du frojet initial,

organis avour prus communament du projet présenté et en avour déblésé, le bonsul Municipal:

- Delide l'execution des travaux
- exprouve les deves présentés
- Dutorise Homeur le Moure à trouter avec les tontrepreneurs soumision naires ou prajet initial et oux mêmes conditions d'exécution.

La dépense résultant de cette opération seus imputés à l'article 2301 du budget 1961.

Homuse en état des voies communales: Bue H Barbusse. Le bonsul Muniquel approuve les marchés passés oprès oppet d'offres avec l'Entreprise Messarobba et cre et relatifs à la nemise en état de la rue Herre Barbusse.

bes travaux comprennent : le démonlage des bordures de trottons et converne enstants, la fourniture des bordures de trottons, l'exécution des converses et reprofetage de la chausée en tormacadon, l'execution des fondations de trottoire et

Recurded to H Hars 1961
Place Prefet et fan delegating de chef de derman i Studto

Lu et seppromé Seulis el 25 Anil 1961 Le bours. Prefet shelent

136 bes travaux tels qu'ils névetent des deux externatifs sont évalues - 38. 240 NF -La dépense sera imputée ou viedet ouvert au budget 1961 article 68.181 Roemise en état des voies communales: _ Pour H Rodier Le bossel Housequal approuve les marchés passes après appel d'affres avec l'Entreprise Mezzarobra et Cie et relatifs à la renix en élet de la me Heroward Bodier. hulis to 25 Aril 1 961 Le dons Prefet Aulent ber travaire comprennent : le démontage des bordures de trottoirs, et cans raux existents, la fourniture des bordures de trottoires, l'exclution des com maux et reprofilage de la chaussie en termacadam, l'execution des fondations de trottoers et leur nevêtement. bes travoux tels qu'ils résultant des deus esternatifs sont évalués à de dépense sera imputée au oudit ouvert au budget 1961 article 63 181 Dimentation en eou potable des immeubles construits bordure de la sente du Stade de la Garenne. Monsieur le Moire expose qu'el a été saisi d'une demande émanant des propriétaires d'immeubles construit leu dit "Décuregard", en bordure de la sente du btode de la grineme Lue res derniers se sont offerts à abandonner au profit de la bommune le Ver et approvene Seulis le 25 Hars 1961 La Nous Prefet : Mulert partie du terrain leur appartenant et sur lequel doit. être implantée la nouvelle vou projeté ou plan d'unbanisme, devant relier la rue de la Garenne our bités jean Bounde et sous lequelle doit être construite la canalisation It soumet un devis étable à cet effet par la Société Lyonnaise des Boux et de l'Edwinge duquel il ressort que la dépense incombant à la bonnoune est de 11 sie, 65 nouveoux franco. Afrès avoir pres commenance du devis et avoir regu toutes explications utiles de la part de Monneur le Maire, de bonseil buneapal appelé à délibèrer, déride l'execution des trans dont il s'aget sous réserve de l'abandon par les proprélaires intérésés des demains comme il est indiqué ce avant. Autorise Monsion le Moine à traiter de gré à gré avec la bouet dyanner des toux et de l'Edanage La dépense en résultant sero impulée ou crédit ouvert ou bridget de 1969 art 2804 four alimentation in ear jutable. Garantie d'empunt à contracter par l'Office Bulle d'halitation à Loyer Modéré de breil. Projet de construction de 50 logements La Garenne. Le Consul, Vu la demande formée par l'Office Public intercommunal d'habitation

à Loyer de breil. Montatoire et tendant à obtenir la gorantes d'un empunt de 1 230 000 nouveaux france reversaire pour le financement des travaises de construction de 50 logements ou lieu det "La Garenne"

Vu les articles 196 et seuvonts du bode de l'Untransome et de l'Estellation, Vu l'arrêté intermentériel du 4 Février 1964,

La Ville de Hontataire avoide sa quante à l'office Public Interiormement d'habitations à Loyer Modéré de breil Montatoire, pour un improde 1 230 000 nouveaux franco que vet signimer se propose de contracter supris de la boine des Dépôts agenoint pour le compte de l'Etat, au toux de 1% pour une durée de 45 ans, en rue de la construction de logements destans à la boution simple.

Au cas set l'offre Public Antercommunal d'Habitations à doyer Modéré de breil. Itantataire pour quelque motif que ce soit, ne s'acquicterait pas de sonnes dies par lui aux e'cheànces convenus ou des intérêts monatoires qu'il aurait encourse, ca Ville de Montature s'engage à en effectier le paiment en ses lieu et place sur simple demonde de la boisse des Dépôts adressée par lettre, missive, sans jamais pouvoir apposer le défout de mise en recouvement des impôts dont la création est prévie u dessus, ru exiger que la baisse des Dépôts discute ou préalable l'organisme défoillant

En outre, le bonseil Muniquel, s'engage prendant toute la durée de la période d'amortissement durant laquelle seront dûs à la fois les intérêts et l'amortissement, dont le total atteint annuellement 36 083 mouveaux francs, à viée en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour coursir les sommes dues

Le bonsel autorise d'autre part le Moire à intervenir au contrat de prêt que sera passé entre la baisse des Dépôts agissont four le compte de l'otat et l'affice Public Intercommunal d'Habitains à Loyer Modéré de breil. Montataire.

Sixation de la rémunération du Médein du bentre de Protection Maternelle et Anfantile.

Le bonsel Hunigral.

Vu l'arrêté de Manneur le Manestre du Gravail et de la Se'unité bouale en date du 29 Novembre 1948 paru ou Journal Officiel du les Océembre 1948,

Dérude de fixer le montant de la vacation de 3 mes à sollouer au Bédécer charge depuis Petotre 1860, des consultations ou bentre de Protection Destermelle et dinfontile à : 5 consultations soit 85 NF.

La dépense en robultant sons impulée à l'enticle 610 du budget 1961. Bémunérations diverses - Article 615 du budget.

Le bonneil Municipal désaile de fixer les indomnités et rémanérations obweroes pour l'armée 1961 selon la répartition a dessous:

Ver et approveré Jenlis de 19 Har 1961 Se donn Praget : Melant

138 120 NF - Indemnité à la portuse de dépêches 665 NF Indemnité de gestion au R Municipal 120 NF salone du Cambour Affrehour 30 NF - Indemnité au Bocceleur Municipal Indemneté au Receveur des Cont Ocrectes Su et appoure Sulis le 19 Hai 1961 Se Nous. Prefet: Sulent 000 NF Indeante aux sapures pompress 50 NF Indemnté ou deuterant des Sapour Parquers - Remontage de-2' Horloge 60 NF Indemnté ou conducteur de Travaux des Pet C 150 WF Entrelien du Nonument aux Norts Subventions - Article 657 du bridget. Le bonseil Manucipal décide de fixer les subventions 261 relor la reportition a dessous: 30 000 NF 6571 Bureau d'Aide Sociale 6 572 Dispensoire antilaberculeux Ver et approvere Seulis de 24 Avril 1.961 Le Joses Préfet: Autent Diverses sociétés Droncole de Porquero Pupille de l'Ewle Pullique Service Opportemental des Anuens bombottants bolonies de vacames et closes de rege 25 000 NF La réportition entre les deverses sociétés sera fonte ultérieurement. Indemnité au Professeur de musique Vic et approve Sentes de 5 Aril 1.961 Le Jour Prefet ; Aulent Le bonsul Humapal décide de porter à 150 NF por on l'indem neté allané au Professeur de musique, à compter du les Janvier 1961. La dépense en résultant sera imputée à l'article 615 du budget 1861. Attribution d'une subvention au Groupement Déportemen l'esse des Anvalides du travail Le bonsel Dunupol deine d'ollouer ou Groupement Départements de l'our de la Fédération chationale des mutiles et devaledes du travail. Tu et approuve Seulis le 5 Amil 1961 Le sous Crafet : Ander une sulvention exceptionnelle de 50 NF afin de permettre l'équilibre first ever de cette Association qui asoure la défense juridique des mutiles du La dépense en résultant sera imputée au chapitre 669 du budget 1961 pour dépenses sonprévues. Attribution d'une subvention à "L'Avenir Soud Le bonsul Municipal décide d'allouer, à "L'Overer Soual" Veure ou source de l'Enfance à Lavellette Aux Aubres que accueille les en fants des transelleurs victimes d'accident du travail ou attents de mau et copprome Senti, le 5 Mil 196. Li Som. Préfet ! Neilert ladres incurables, une sulvention exceptionnelle de 100 NF bette organisation à déjà remallie des enfonts de travailleurs de chor La dépense sura naquetée à l'entele 663 du budget 1361 pour dépense

Demande de sursis d'incorporation. Avis du bonseil Monsieur le Maire soumet à l'Obssemblée, une demande présentée par Monsieur Michel Vandeportseele dominité à Montataire 5, rue Mertian, insort sur les tableaux de recensement de la classe 1968, télève au bollège du Soint toprit à Beauvois, à l'effet d'obtenir un sursis d'incorporation au titre de l'article 23 de la loi du 31 Mars 1928 sur le recrutement de l'Armee.

Afrès en avoir délibéré, de bonseil bunicipal reisnassimant le bien finde de cette demande, émet un avis fouvruble.

Questions diverses

Le bonseil Municipal inet un avis défavorable à la demande de Monsieur Clivier Georges, Afficheur municipal, tendant à l'augmentation de l'indemnité annuelle que lu est vallouée.

Raesolution pour la Paix en Olgèrie

Le bonosil Municipal de Montatoire réuni le 7 Mars 1961,

Proclame la nécessité impérieuse de mettre un terme à la querre d'Algérie, il offirme que cet objectif ne pouvra être atteint que par des negociations directes entre le Gouvernement Français et le G.P.P.A, sur les conditions d'application de l'autodétermination et sur le cessez-le feu.

Conte outre intotere qui tendroit à imposer un statut quelconque, même provisoire, serait contraire au prenupe de l'autodétermination, et re pourrait nullement abouter à la Paix.

Boe'clame du général de gaulle l'ouverture immédiate de ces négo-

Nous sommes ainsi consuente de favoriser la reconciliation de la France et de l'Algérie, avec qui dans la pair retrouvée, pourront s'établir des relations d'égalité, d'amité basés sur le libre consentement

Bureau d'Nide Sociale

En bomité bevret, Le bonsul vouncipal samet les diverses vécusions prises par la Commission Administratives du Buresu d'Aide Sociale dans les séances des 19 janvier 1961 et 16 Février 1961.

Bien n'étant plus à l'ordre du jour, la béance est levée, et les

membres presents ont signe après lecture.

Richary Godart James Richary Harris Homen Belland Be opening Nofmall THE STATE OF THE S Tations 8 Boxhame

Le vuigt neuf soul mil neuf aut soixante et un, le bouseil Muniquel de Montataire à été convogné en réance Ordinaire à la Mairie pour le

SEANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 1961 L'au mil ment cent soisante et un le cinq Mai à dix ment heures, le bonseil exunicipal de Montataire convoqué le innet ment Aril, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Housiern Course Maire. Istaient presents: M. et. Coene, Godart, Mignon, Erin, Roger, Farsen, Brynaert, Belmans, Bellard, Schmitt, Vignaud, cym Wils, cy cy. Devicount Erefeon, M M. Bonhomme, ett: Jesus. Absents excuses: Mr Roising representée par c4. Ering, M. Marie representé par cy. exignoy, cy. Bas representé par ch. Jisus. cy. ex. opdenhore, Danolier, Mourigeau, ch me Maljieu. Monsieur Ering est élu secrétaire. Le proces. verbal de la précédente séance est lu et adopté à l'unanimité. Construction d'un centre des Sports et de la Jeunesse. Mousieur le Maire expose au bonseil Municipal l'avant projet relatif à la construction d'un centre des Sports et de la jeunesse entre la future dévia. tion du C.D 123, la rue ginisti et la rivière "Le Chérain" bet ensemble comprenant: - un gymnaste - des bassins de natation . terrains de football - une friste d'athlétisme - terraius de jeux. 2 estimation de ce projet se monte à 5.176.850 NF de financement en perait assure par subventions de l'état et piets à contracter auprès d'organisme Après avoir reçu toutes explications et en avoir délibéré, le couseil Huniquel - Approuve l'avant projet et sollicité une subvention de l'état, - quend l'engagement d'inscrire à soy budget au nombre des déprenses obligatoires le concours financier restant à sa charge, - quend l'engagement de mettre les installations en cause à la dispo sition des booles, d'une part, de toutes les Associations Sportives de la localité, lorsque ces installations ne seront pois utilisées par les cufauts des Ecoles et à certaines heures à la disposition des particuliers déserant pratiques isolèment un exercice physique. . s'engage à prendre toutes dispositions nécessaires pour en assurer constamment l'entretier en lon état et le gardiennage et dégager chaque aux les ressources nécessaires à cet effet. Acquisition de terrains pour amenagement d'un emplacement destiné à recevoir des constructions scolaires Mousieur le Maire expose que la ville de Montataire à acquis de divers propriétaires, des terrains situés à Montataire lieu dit " Le Mallet "en vue de la construction de batiments scolaires. Rue l'acquisition d'outres parcelles est encore nécessaire pour permettre

la construction projetée.

Lu à la suite de pourparlers engages récemment, plusieurs propriétaires

consentent à rédu les parcelles leur apportenant, savoir :

Madaine Godart Lugime Celine Venne Rocq et Mousieur Rocq tolvery, 8 ans 96 rentiones, cadastiés section A nº 1928 p., 1933, 1934, 1935 et 1936 mayennent le prix de 6.990 normano franco.

Mousieur Paquet Marcel, Bares 42 centiares, cadasties section A 12 1918

et 1.915, moyennant le prix de 3.100 howeaux franco.

Monsieur Farquelle Andre Marcel, 3 ares 50 centiares, cadasties Section A 11.1916 moyennant le prix de 3.170 normeoux francs.

Il invite l'Assemblée à se prononcer sur l'opération projetée,

Le Conseil Municipal: Vu le plan des terrains et les procès verbaux descriptifs et estimatifs dresses par Mousieur Sordet, géomètre-expert à breil,

Vu les promesses de rente souscrites par les rendeurs,

Décide l'acquisition des terrains dont il s'agit, aux conditions indiquées ci avant et délogue tous pouvoirs au Maire pour le représenter à la signature des actes à intervenie.

Décide qu'il y a lieu de dispenser excusieur le Maire de remplier les formalités de peuge des printages et hypothèques applicables aux acquisitions immobilieres ami ables en vertre de l'article 11 de la loi du 15 Avril 1.953 et sollicité la déclaration d'utilité publique du projet, par application de l'article 22 de la loi du 30 Décembre 1.928.

Les dépenses résultant de ces acquisitions sevont imputées au crédit ouvert an budget de 1951 article 212 pour acquirition de terrains.

Syndical Intercommunal de l'hopital Buhl (Maternité de Creil). Le Conseil Municipal décide la participation de la Ville au syndicat Inter communal de l'hapital Buhl (Habanité de Breil) sous la réserve toutefois qu'il soit reconstitué sur de nouvelles bases en rairoy de l'extension qu'il est amené à prendre dans l'avenir et que le nouveau règlement facilité le contrôle des Communes adhérentes et leur participation dans le bomilé de gestion.

Il désigne comme réprésentants au Comité: Mourieur Godand Enciey adjoint

au Maire et Mousieur Dédicourt Raviel.

Désignation d'un représentant au syndicat Intercommunal d'habitations à Loyer Modéré de Creil- Montataire.

Le Courcil Municipal désigne pour la durée de soy mandat, Mourieur locue exacel, Maire, pour représenter la Ville de exoutataire au Syndicat Intercommunal d'habitations à Eoyer Modère de beil-Montataire, en ren cement de Mousieur Roger exichel dont la qualité de docataire de l'Office est incompatible avec la fonction de Membre du Couseil d'Administration.

Déplacement d'eure voie communale (C.V. x° 16). Avis du couseil. Monsieur le Maire rappelle que dans sa séance du 20 janvier 1.961, le Conseil exunicipal a décidé l'échange sous certaines conditions d'une parcelle

5 Hai 196 H 142 de terrain appartenant à la ville de Moutret aire (sol du chemin vicinel n° 16) contre une parcelle de terrain appartenant à la Société Usinot. Que le dossur de l'affaire à été soumis à une enquête dans les formes déterminées par le décret du 6 juiy 1.959, prendant 15 jours du 4 au 19 Avril 1964 Le bonseil Municipal agrès examen des prièces du dossier qui lui est présenté et appelé à formuler son avis Considérant qu'aucune observation n'a été formulée au cours de l'enquête. Vu l'ais favorable eurs par le bommissaire. buquêteur. buiet un airs favorable à la réalisation de l'échange sont il s'agit. Amenagement du chemin rural dit "Chemin blauc"- Approbation d'un avenant au marche initial. expusient le Maire rappelle qu'au cours de l'ausse 1.959 des travais ont elé exécutés par l'Antreprise Salonsoy en me de l'amenagement du chemin reval dit "Cheming blave" due dans le Mut de completer les dits travaire, un avenant au deurs intel Trafitier de l'Oche à été dresse par l'entreprise sus indiquée les deis porte la dépense primitivement The etapprouse fixer à 25.684, 50 NE à 38 135NF soit un supplément de 12 HF3;50 NF Beauvais, le 7 Juin 1981 cr fan delegaling le Gref le division, Signe : Rebour Pour de paiement de la dépense supplémentaire, la commune de Houtataire a obtenu des effinistère de d'Agriculture, une subrention de 1300 NF et Cantorios. lion de contracter auprès de la caisse Nationale de Crédit agricole, un grêt de 2.3 40 NF à 3% remboursable en 30 ans Il iunte l'Assemblie à se grononcer sur l'exécution des travaux envisagés. Après avoir regu toutes explications utiles et en avoir délibère, le Conseil Municipal décide d'exécution des travave, approuve le nouveau devis présenté et autorise Mourieur le Maire à liquer l'avenant au marché initial. La partie de la dépense non couverte por la subvention de l'illat et le montant de l'empreunt sort 12.453, 50 NF. (1.300 + 2.540) = 8.813, 50 novembres frances sera prélixe rue les fonds lebres à la clôture de l'exercice 1.960. Gemise en état du cheming rural reconnu det Bheming blance Financement . Comprient complémentaire. exonieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que Mourem de expensate de l'Agriculture a par arrêté du 17 Arril 1961, accordé à la commune de Montataire une subvention complémentaire de 1.300 N.F. calculie sur une dépense sulventionnable de 5. 200 N.F en vue de complèter la viabilité du cheming rural reconnu dit choming blave et l'a autorisée à contracter oupres de la baine Nationale de brédit Agricole, un prêt de 2.3 HO N.F à 3 % remlousable en 30 aus. Cet emprunt entrainerait une charge annuelle de 119, 84 maurans franco. Après avoir reçu toutes explications utiles et en avoir delibéré, le lourse ffun cipal décide de demander à Mousieu le Préfet de l'aire l'autorisation de contracter auguio de la baisse Nationale de brédit Agricole, une emprunt de 2.340 NF aux conditions exposies ci avant, pour lequel il vote à partir de 1.962 une imposition de 4. centimes additionels pour

a la signature du traclé à intervenir

Time en charge des frais d'études à l'école Nationale d'Adminis tration exuminal.

Dans le cadre de l'organisation administrative le bouseil effunicipale décide Le d'approuvé la prise en charge des frais zinéraux (inscription, frais de aeplacement, de correy Lules, le 19 Mai 1961 engagis par les membres du personnel communal qui solliciterent leur in Le Laux Peepl Nigns: Aubest aux cours par correspondance de l'Ivole Nationale d'Administration Municipale. la prise en charge des frais généraix (inscription, frais de déplacement, de correspondence) engagis par les membres du personnel communal que solliciterant leur inscription

La dépense sera inscrite à l'article 669 du budget 1.961.

Conférence d'Euseignement Sujeneur d'Administration Hunicipale. Monsieur le Maire porte à la connaissance du bonseil examégral la circulaire numero 142 de Mousieur le Ministre de l'Intérieur parue au 130.P, numera 14 du 24 Avril 1.961 et concernant l'organisation du 5 au 8 juillet 1.961 de conférences d'Énseignement Supérieur d'Administration funicipale

Il propose l'euroi à ces conférences du Secritaire de Maine et d'un agent du Service administratef aiusi que la prise en charge par la commune des frais de deplacement engages par les participants.

Après en avon délibéré,

Le bourse d'ennique décide le remboursement aux intéressés des frais de diplacement et d'inscription engages à cet effet.

Habillement des gymnastes de " L'Esperance Hunicipale" Monsieur le Maire capase que la bocieté Hunicipale de gymnastique L'Espérance a lessing de renouveler l'habillement de ses adhérents. Il propose au Conseil Municipal la puse en charge de la dépense qui d'élève approximativement à 900 NF.

Après en avoir délibère,

Le bonneil municipal décide la prise en charge des pais d'équipement de la Societé.

La dépense sera impulée à l'article 669 du Budget de 1.961 pour dépenses imprévues.

Attribution d'une subvention à la executuelle de l'oise des Agents Communaux

Le Conseil exunicipal décide d'allouer à la exutuelle de l'in des Agents Communaux une subvention de 100 N.F au titre de l'aurie 1.961 pour pallier aux difficultés de démairage de cet organisme.

La dépense sera imputée à l'article 669 du budget de 1961 Attribution d'une subvention à la Delégation Cantonale

Le Coursel exemicipal décide d'allorer une subvention de 50 KF ou lêtre de l'année 1.961, à la délégation bantonale des banton de breil, ofin de participer à l'acquisition des récompenses distribuées chaque année aux 3 premiers garçons et filles du canton ayant obtenu le certificat d'oblides à chaque session. bette dépense sera impurée au bristit ouvert esticle 66 9 du budget de 1961

Attribution of we subvention exceptionnelle

Tréfature de l'Orse bu et approuve Beaucris le 15 Juin 1961 Pour le Prefet et par delegation signe: Amice

Tu et approuve Senlio, la 20 Jui 1961 Le Sous Preset signe: Aubert

Vuet approuve Scalis le 18 mai 1961 Le Sous-Preper signe : Au Bec

Vu ctapprouse Soulis, le 3 Jung 1964 Le Sous Freder organs: Autout

5 Hai 1961 144 d'arientation Professionnelle. Le Conseil Municipal dévote d'alloner une subvention de 20 N.F au litre de The et approver l'année 1.961 au ceutre Public d'Orientation Professionnelle de Beauvais que procéde Seulis, la 18 mai 1961 a Montataux à l'examen des enfants achevant leur scolarité en rue de leur oriente sique Albert tion professionnelle. La dipresse sera imputer à l'article 669 du budget 1961. Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Section Départe mentale de la mutuelle du trésor. Le conseil Municipal décide d'allouer au tetre de l'année 1.961 une subre, The et approuve Sentis, le 18 Mai 1961 Co Down Freser signe: Aubor lion de la NF à la Section Départ ementale de la Mutuelle du Crésor. La dépense sera imputée à l'article 669 du Budget 1961. Attribution d'une subvention exceptionnelle our Comité du Monument Buchenwald Dora Le Conseil Municipal, désirant s'associer à l'érection du efformment que The et approved Leader le 19 Mai 1961 Le Sous Prefet nyar Auber symbolisera les sacrifices des déportés de Buchenwald-Dora et de leurs mandes, décide d'allouer au comité du monument une subvention de 50KB La dépense ser a imputée à l'article 664 du Budget 1.961 Questions diverses: Le Conseil extensignal event un airs défavorable aux demandes suivante tendant à l'attribution de subventions et présentées quan : - Le cyclo club breellois pour le tour de l'oise. - La Fondation Ternand Darnel . Association Trançaise of Assistance aux avengles einlo. . Le Comité National de coordination pour la journée Nationale des paralyses et infirmes civils. . La Fondation Maréchal de lattre pour la campagne Nationale d'Ande ous soldats d'Algèrie d'outre mer et à leurs familles. sa décessor est moluée par le fait que les demandes dont il s'agit ne revêtent pas un intérêt communal. Bureau d'Aide Sociale Son comilé secret, le bouseil exemicipal admet les diverses décisions prises par la commission solministrative du bureau d'Aide Sociale dans se sance du 30 Mars 1.861. garantie d'emprunt société d'équipement du département de l'oire. Monsieur le faire expose que par lettre du 20 mars 1961, la bocielé d'éguipement du dipartement de l'oire a sollicité la garantie de la Ville pour un surprient de 500.000 NF distiné à couvir les premières dépenses relatives à la zone d'habitation de Montatain. Après cu avoir délibéré le bouseil municipal reserve va décision, en ce qui concerne l'orbit ra la gerantie et délègue Housieur le Haire ofin qu'il solliente du bonsail général

5 Mai 1964 144 Le bonseil exemicipal dévide d'alloner une subvention de 20 MF au litre ex d'arientation Professionnelle. l'annie 1.961 au centre Public d'orientation Rofessionnelle de Beauvais qui princip Ju et approvié Seulis, le 18 mai 1961 Le Sous Frest signé: Ailleit a exoutataire à d'examen des enfants achevant leur scolarité en vue de leur orients La dépresse sera imputée à l'article 569 du budget 1961. Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Section Départe mentale de la mutuelle du trésor. Le conseil Municipal décide d'alloner au titre de l'année 1961 une subs sion de 20 N.F. à la Section Départementale de la Hutuelle du Erisson. Vec et approuvé entis, le 18 Mai 1961 Como Trepe signe Aubri La dépense sera imputée à l'article 669 du Budget 1961. Attribution d'une subvention exceptionnelle our Comile du Monument Buchenwald Dora Le Conseil Municipal, désirant s'associer à l'érection du exponement que symbolisera les sacrifices des déportés de Buchenwald-Dora et de leur Tu et approuve Sentis le 19 Noi 1461 Le Sous Prept sogne Aubert mandes, décide d'allouer au comité du monument une subvention de 500 La dépense sera imputée à l'article 669 du Budget 1.961 Questions diverses: Le Conseil elfuncipal auet un airs défavorable aux demandes suivers tendant à l'attribution de subventions et présentées par : - Le eyclo club breellois pour le tour de l'oise. - la Fondation Ternand Damel. Association Transcaise d'Assistance aux avengles einlo . Le bornté National de coordination pour la journée Nationale des paralyses et infirmes civils. - La Fondation marichal de lattre pour la campagne Nationale d'Ande ou soldats d'Algène d'autre mer et à leurs familles. la décision est molivée par le fait que les demandes about il s'aget el revetent pas un interêt communal. Bureau d'Aide Sociale Nou comité recret, le louseil expenicipal aduet les diverses décisions puises par la commission Administrative du lucau d'Aide Sociale dans reance du 30 Mars 1.961 Garantie d'emprunt société d'équipement du département de il oise yourseen le faire capese que par lettre du 20 mars 1861, la société d'égrépement département de l'oire a sollécité la garantie de la tille pour un emprent de 500,000 KP distiné à courie les premières dipenses relatives à la zone d'habitation de reportation Après en avoir délibéré le boureil manicipal reserve va décision en re la genantie et délègne Housieur le Maire ofin qu'il solliente du bonnail Jenéral une décen

bonsel funcipal a été convogué en leance ordinaire pour le vengt deux Juin à die neuf heures.

Le Maire,

Seance Ordinaire du 22 JUIN 1961 .

d'est mul neuf cent soisante et un, le vingt deux Juin à dix neuf leures, le laonseil Kuminpal de Montataire conseque le dex sept Juin, s'est reuni en déance ordinaire à la Mairie dons la présidence de Monsein locène Maire

Dédieourt, Brynaert, Marie, Opdenhove, Bas, Lasseur, Belmans, Jesus, Bellard, Daudier, Mª Bonhonne, Mª Mourigeau.

Mi Vignand représenté par Mi Brynaert; Mi Brefron representé par Mi Opdenhore; M. M. egodart, Schmitt non representés.

Monsieur Ering est élu Secrétaire.

Le procès verbal de la précédente reance est lu et adopte à l'unanimité.

garanté aux avances de 500.000 NF. à la locélé' d'Equipement du Département de d'Oise par le Eondo Mational d'Amériagement du territoire

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre de la réalisation de la zone d'habitation de Montataire, la Ville de Montataire a passe avec la Société d'Equipement du Département de l'Oise une Convention d'études qui doit se transformer à brève échéance en traité de concession.

qu'à re titre la boirée d'Equipement du Département de l'aire est habilitée à procéder aux acquisitions de terrains, et pour ce faire, à solliciter du bonds Mational d'Aménagement du berritoire, une ou plusieurs avances d'un montant total de cing cont mille nouveaux francs (500.000 N.F).

nouveaux france (500.000 N.F).

(qu'il convient des lors four la Ville de Montataire d'accorder la garantie à l'avance que la Société d'Equipement du Département de l'aire doit obtenir du F. N. A. T.

Le Sanseil,

de l'aire, extrettement liée à la tille par une comention d'études pour l'aménagement de ladité zone d'habitation est appelée dans un avenir

prochain à dirent concessionnaire de l'opération,

bonsidérant qu'il y a lieur de procéder, des à présent, à

bonsidérant qu'il y a lieur de procéder, des à présent, à

l'acquisition des terrais situés à l'intérieur de cette zone dont le prix

est évalué par l'administration des Domaines à Un million trois

est évalué par l'administration des Domaines à Un million trois

cent canquante maureaux francs (1.350.000 N.F);

Deude, à l'unaminté, de confier le soin à la bociété d'éque.

penent du Département de l'orie de contracter ouprès de F. N. A.T. une

per foliveur avances d'un montant total de cinq cent mille nouveaux p

(500.000 N.F.) pour financer l'acquisition de ces terraiso.

Decide, par ailleurs, d'accorder sa garantie oux avances d'ensemble de cinq cent mille nouveaux francs (500.000 NF) dont la Société d'ensemble de cinq cent mille nouveaux francs (500.000 NF) dont la Société d'ensemble de cinq cent mille nouveaux francs (500.000 NF) dont la Société d'ensemble de Sépartement de l'aire demandera l'octroi au F.N.A.T. pour financer les acquisitions dont il s'agit et au remboursement desquelles elle affectera le produit de la revente des terrains mus en état.

ton cas d'insuffisance des ressources indiquées ci-desses le remboursement sera assuré au moyen de centimes additionnels que le bonseil Municipal s'engage à voter et à mettre en recouvrement au plus tard 6 mois avant l'écheance, à concurrence de la somme nécessaire au remboursement de la totalité au des reliquats des avances consentes

Enfin le bonseil Municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir en tant que garant à la bonvention qui sera passée entre l'Itat (FN.A.T.) et la bociété d'Expurpement du Département de l'aise pour fixer les modalités de versement et de remboursement des dits avances.

Van. Décret Ministèriel de 2.U.P.

Le fair 1961,

raffelle que plusieurs centaines de familles vivent dans des taudis et attendent un relogement convenable; que la poussée démognement phique récessite à elle seule plus de 100 logements chaque année; ce ehiffe devant double à partir de 1965; que l'500 travailleurs de bommunes éloignées viennent chaque pour dans les usines de Hontataire et souhaiteraient pour la plupart un logement dans la localité de leur lieu de travail.

Éace à tette situation le bonseil Municipal a décide de promouvoir un plan de constructions de 3500 logements avec les amine guments nécessaires à réaliser par tranche sau cours des dix prochames amiés. Un premier projet a été approuvé par le bonseil Municipal du 20 Mai 1960.

Depuis ce projet a été soumis aux différents services départe.

de lille de Montataire partinge même à la "boieté" d'agnifiement du Réfartement de l'aire dans l'unique but de facilitée la réalisation de son projet.

In date du le la 1960 le bonseil Humispal deux dait à bisépase d'un décet familier four une yone à informier for provité (248); ce décet familiant les operations d'achat de terrains et d'obtention de ciédite pour la construction de lègements et les aménagements divers. Le décret les passeurs été printer le les le Ministe, alors qu'il a suffit de quelques remaines pour les Villes de Drawais, bompique et Mogent.

de bonseil Humipal se trave aufound lu devant la proposition de garantir un empunt de 50 millions pour permetre à le "louieté d'agrupement du Département de l'aire de commences les premères opérations foncieres et autres à Montataire.

Cano une présidente remon le bonseil Kunispal wait imme le vous que le bonseil égéral garantisse conjointement cet emprime. Bring qu'anume décision officielle n'ait été prise, le Président du bonseil égéral, lors d'une remois du bonseil d'Administration de la S.E.D.D. à laiser entendre que la réponse serait négotire.

Le bonseil femespal de Montataire a pris acte de cette position peu encourageante. Nois souvene avant tout de satisfaire au polus vite les besoins en logement et par conséquent souvene de réalier dans les délais les meilleurs ses projets, a décide d'accorder la garantie demandée.

Mais le bonseil friminal demande à être fine au pelus tot de la suite qui sera donnée à ses projets par le finishere de la construction.

Il demande notamment, que sans plus attendre, la Ville de Montatanie puisse bénéficier d'un dévet de 2.4 r. et que ses projets puissent entres rapidement dans leur phase active à la plus grande satisfaction ses mal logis et des sans logis.

Garantie d'empount complémentère à contracter par l'Office Lubli Intercommunal d'Habitations à Lorge Modéré de breil-Montatoire - Projet de construction de 100 logements H.L. M.

Un la demande formée par l'Office Public Intercommunal d'Foalitations à Loyer Moderé de breil-Montataire et tendant à obtenir la garantie d'un empreunt complémentaire de 200 000 N.F. récessaire pour le financement des travaires de construction d'une tranche de 100 legs ments heu dit "La Garenne".

Une le rapport étable par Konsein le Muie et concluant de l'aire favorable,

he les articles 156 et suivants de l'enhanseme et de l'habitation

The l'arrêté Interministériel du 8 février 1954. Délilère,

La Ville de Montataire accorde sa garantie à l'office Public Intercommunal d'habitations à Loyer Modéré de breil Montataire pour un emprent Complémentaire de 200.000 N.F. que cet organisme se propose de contracter auprès de la baisse des Dépôts agricant pour le compte de l'Etat, au toux de 1% pour une duré de 45 ans, en vue de la construction de logements destinés à la

location simple.

che cas ai l'Office Public Intercommunal d'Habitations à Loyer Modéré de breil. Montataire pour quelque motif que ce soi ne s'acquiterait pas des sommes dies par lui aux échéanus convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, le Ville de Montataire s'engage à en effectuer le paiement en ses leu et place sur sumple demande de la baisse des Dépêts, adresse par lettre-missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de muse en resouvement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, mi reiger que la baisse des Dépêts discute au préalable l'organisme défaillant.

la durée de la fériode d'amortissement à créér en cas de besoin une imposition directe sufficiente pour couvrir les sommes dûtes.

Le bonseil autoria, d'autre part le Maire, à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la baisse des dépots, agrissant pour le compte de l'Etat et l'Office Fublic Intercon munal d'Habitations à Loyer Modéré de breil Montataire.

Acquisition d'un immeuble appartenant à Mi Vanderbeiler.

Monsieur le Maire expose que l'immeuble situé 16 rue Louis

Blanc appartenant à Mi Vanderbeiler. Emeulant Emile et cadastre lier di
"La Valle de Vitel" (Nord) section AN nº 173, de construction ancienne et avité
d'abandon, forme saillie sur la vae publique dans un virage à
proximité d'un groupe reclaire et constitue un danger permanent pour le
circulation.

que ce des pourparlers engages avec le propriétaire, il résulte que ce dernier est disposé à céder à la Ville de Montalaire une superficie de 70 mitres carris de terrain constituent une partie du sol de la maison, nécessaire à la réalisation du nouvel alignement preur au plan d'enfanisme et le droit de démolir la dite maison, étant entendre qu'il de tréserve toutefois les materiaire utilisables résultant de la démolitor sai la suite une cloture devra être étable par la Ville de Montataire à la nouvelle limite sur rue.

breil, la valeur du terrain calculée sur la base de 20 NF le mitre

sur l'opération projetée: Le laonseil Municipal,

The le plan de l'immeuble et le procès verbal descripted et estimated dresses par N: bordet geomètre-capert à breil; The la promesse de vente souscrité par Mi Vanderbeckon; Décide l'acquisition de l'immeuble dont il s'agit aux conditions exposées ei avant, et l'execution des travaux tant de démolition de la maison que de construction de la nouvelle

Delegue tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour le représenter à la signature de l'acte à intervenir, Décide qu'il y a heu de disperser Monsieur le Maire de rempler les formalités de punge des privilèges et Haypothèques applicables aux acquisitions immobilières amiables, en verte de

l'article 11 de la loi du 15 Avril 1953 et sollicite la déclaration d'utilité publique du projet par application de l'article 22 de la loi du 30 décembre 1928.

La dépense résultant de cette opération sera imputée au crédit auvert chapitre 212 du Budget de 1961. Echange de terrain avec Mi Vanderlecken.

Monsieur le Maire eschose que pour permettre l'aménagement du carrefour forme par la fonction de la rue Louis Blanc et de l'Inpasse du gaz, il a été enviage d'acquerir une parcelle de terrain de forme triangulaire appartenant aux épaix Vanderbeckey- Demeulant que ces dermers doivent céder à la Ville de Montataire pour la réalisa. tion des alignements de voirie.

qu'à la suite de pourparlers engages avec les époux Vanderbecken- Demenlant as dermiers consentent à ceder à la Ville de Montataire, la parcelle dont il s'agit d'une superficie de 85 mêtres carrés, lien. dit "Sous le clos de Vitel" cadastre' section A.V. nº 273 contre une outre appartenant à la little de Montataire, d'une superfice de 46 metres carrès situer line-dit "La Vallée de Vitel" (15rd) cadastrée Section A.V. nº 146 sur laquelle existant autrefois un lavoir, actuellement sons utilité pour la ville et formant une enclave dans une propriété de Mª Vanderbeckers.

En raison de l'utilité que représente pour les deux farties l'échange envisage, il a été décidé de donner à chaque parcelle une valeur équivalente, soit la somme de 450 nouveau chacune d'elles

Il imite l'Assemblée à se prononcer sur l'operation projetée.

de borsel Humispel, The le plan des terrains et le procès-verbal descriptif et extinately dresses par M: bordet ejécomètre-capeut à breel The la promene d'échange sousente par les époux tanderbeeken - Demenlant, Deude l'echange des terrains dont il s'agit, lequel oura lieu sans soulte ni reserve, et délègne tous pouvoirs au Marie pour remplu les formalités nécessaires et le représenter à la signature de l'acte à intervenir. Dende qu'il y a here de dispenser florereur le Marie de rempler les formalités de purge des prinlèges et hypothèques applicables aux acquisitions immobilières amalles, en vertre de l'article 11 de la loi du 15 Avril 1953 et sollicite la déclaration d'utilité publique, de l'operation, par application de l'article 23 de la lai du 30 décembre Les frais resultant de cet échange seront supportes par la lite de Montataire et imputés au crédit auent au budget de 1961 article 665. Comprent destine au financement de travaux d'équipers entreprendre par la Régie Communale d'électricité de Montataire thogramme 1961 - 1ere tranche. strtile 14 Monerem le Maire est invité à realiser aufres de la basice des Defots ou l'une des Causes dont elle a la gestion, ma conditions de res établissements et au toux d'intérêts de 5, 25%, l'enfint de la somme de N.F 100.000 destiné à financer les travaux d'équipements à entreprendre par la Régie Communale d'Electricité de Montataire, Vu sapprouve tranche 1961 et dont le remboursement s'effectuera en 30 ans à partir Seulis, le 23 Aout 1961 de 1962. Le Sous Frekt otitule é: La bommune disposera, pour retirer les fonds, Signi : Aubert d'un delai de 6 mois à partir de la signature du contrat parle Directeur general de la baisse des Dépôts. le à l'experation de ce délai, la totalité des fonds n'a pas été retire la baine des dépôts procédera à l'annulation du contret ou à la réduction de son montant. Article 3: Lour se librer de la somme empreusée, la Commune paiera 30 annuités de 6.691 NF 69 comprenant le capital et Elle s'engage fendant toute la device du fait, à vier et à metre en recouvrement en cas de lessing les impositions directe récessaires pour assurer le paiement des annuiles thucke h: Coute annuite versée à la date à laquelle elle sera devenue oxigible portera interêt de plany droit à parter de cette date au tour du prêt mapré de 1%. Attile 5: La learneure aux la parté d'effetuer des

Tu et approuve Soulis, le 18 Juillet 1961 four le Sours-Treft Le Accetaire du Ales rigne: Blanche

22 Juin 1961 Approve L'execution des travaix, Autorise Moneiur le Mone à traiter de gré à gré aux l'Entreprise Neggarobba. La dépense una imputée à l'article 63.131 du budget au Lose d'un parquet - balle des Fêtes " da Coopérative ". Monueur le Maire capore que la Commission des Bâtiments a jugé utile la pose d'un parquet ou sous sol de la corpérate bu et approuse le coût de cette operation de monte approximativement à 13 const halo le 6 fullet 1961 P. G. Baux Pakt Te benetavo Amal Ngra: Blanch Après en avoir délibéré, de bonseil Municipal décide l'execution de ses travaux Monneur le Maire est autorise à traiter après appel-d'offe avec l'entrepreneur agant consenti le mailleur frix. La dépense en resultant sera frélexée sur les fonds libres à la elêture de l'esercie 1960. Fournitures Indaires 1961 - 1962. Le bonseil Numeral autorise Monsieur le Maire à traiter Ju et approved Le la 25 fulls 1951 Le land Taht ague : Author de gré à gré avec la Libraire E. Queneutte "dibraire Moderne" à loreil pour l'achat des fournitures écolonies récessaires au cours se l'année Acolonie 1961. 1962. La dépense sera imputée à l'article 607 du Budget 181 pour organisation du grand Prix de Montataire. The et approvoi Le bonseil Municipal déide d'allauer au loycle blut Centis le 18 fiellet 1951 Sorullois une subvention de 1.000 N.F. destine à l'organisation du franche Ames Ticks exand Lie byllute de Montataire, que cette boieté pre disposter à l'occasion de la Fête laommunale. La dépense rera imputée au brédit cevert au Budget 1361, estile 660. Ecuritus de carquettes à l'Harmonie Municipale. Monneur le Maire expose que la boieté de Kusique " d'Harmonie Municipale" à l'intention d'équiper ses musiciens de cosquettes, que sa tresorere ne lui permet pas de courrer cette Il propose au bonseil spunicipal d'en prendre la charge Afrès en avoir delibère, Le bonneil Municipal décide la puise en charge par la Ville de la fourniture de casquettes à l'Harmonie Municipale La dépense en resultant, sera imputer à l'article 602 de itabiliar d'une frame de vacances. Refer of approbating to be be supported to a special commence of fellow to the fulls of the fellow to the fulls of the full of Le boneil Huminipal décide l'attribution au Personnel Com not tetelaire et availiaire, d'une prime de vacances de 50 NF. par

La dépense sera imputée à l'article 610 du Budget 1961. Athesion are syndiat Intercommunal d'Habitations à Loyer la Modere de la bommune de Vineurl- St. Firming (vise). Monsieur le Maire communique au bonseil Municipal la lettre de Monsieur le Girecteur de l'Office Dublic Intercommunal d'Halitations à Loyer Modéré en date du 29 Mai 1961, lu faisant connaître que par délibération du 12 Mai 1967 la bonnune de Timenil Saint . Einnin (wise) a sollivité son adhésion au Syndicat Intercommunal d'Habitations à Loyer Modéré et à l'Office H.L.M

Après en avoir délibre, Le bonseil donne son accord à l'adhesion de la bommune de Tenevil . Saint . Ferming .

Demande de sursis d'incorporation - Avris du Conseil. Monsieur le Maire soumet à l'Assembleé, une demande presentée par Mi Térie Jean yes domicilie à Montataire e, Place Ruguste ejenie, inscrit sur les tableaux de recensement de la blasse 1363 éleve de l'Ecole Nationale Professionnelle de breil (Oire), à l'effet d'obtenir un surus d'incorporation au titre de l'article 23 de la loi du 31 Mars 1928 sur le recrutement de l'armée.

Après en avoir délibère, le bonseil Municipal recommaissant le bren fondé de cette demande, émet un avis favorable. Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la seance est

levée et les membres présents ont segné après lecture. or war of senting Por mother Wol Belland

Le huit deptembre mil neuf cent soixonte et un, le bonsul muniquel a été convoqué en seance ordinaire pour le treize deptembre à dex neug houses

Séance du 13 Septembre 1961

I' An mel neuf cent sockante et un, le truge septembre à dix reuf heures, Le bonseil municipal de montotaire convoqué le huit septembre s'est réini sionce ordinaire à la mairie sous la présidence de monsieur boene maire

totalent présents: m.m. boene, fodant, bien, mignon, Roger, Dédicount, Fasseur, Brynnert, mme Roisin, mm. manie, Obelbrit, Opolenhove, Schmitt, Vignaud par Hist . He fried : m in Abduans . 1344 . mine thunkamme . me thefore

матактовы выш поверным поверным и и жистропи виня

mounter the see with mounty

The third is the course present present and the standard of the contract of th

Gall Sources 9

время во совет этогогов в готе висте в гот видост вреститите видине би ви видине в постан на видинение по

No. 20 8 800 to communities to community and seed and

Opinio manner il estimanente de es est, se

46 546 440 con Sedans

it donner manere sein som the enterior of monome mane denter the see of the s

in the same of the case of the case of the

and it has it hepremen to damped themend their probably probably part to repair process

Surgement with the water of the surgement of the with the start of the surgement of the sur

it down to properly the stagest them has to strawer manufact, it was

commence on it some on facts up water is a allegament breiters

the converse of the stages supplied who suggested that

singer to the residence and continuents with the Same of the service of the standard of the st

The see year sale medical specific so which so when the

equilibres de chal d'accommence quinds de moster et delenes para l'es

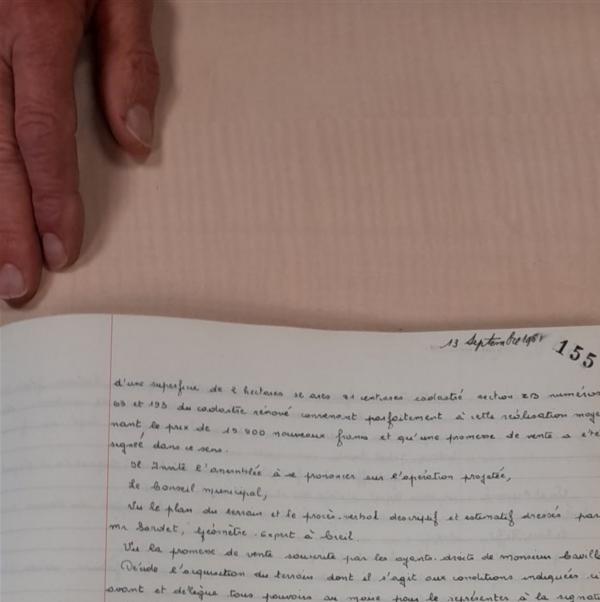
To be used the company of the section of the sectio

Missille

- Syrenes

Achoe d'an terrain pour uneinquement d'une delhuye publique d'en

to a sold or and as a manager of sold of the sold of t



d'une superficie de l'hectares se ares excentiones coolastré section 20 numéros 68 et 198 du contentre rénové convenent perfeitement à cette révlisation moyenmant le prix de 15 800 nouveoux frans et qu'une promene de vente à l'é

Nu le plan du terrain et le procès nerbal descriptif et estimates dreoses par

Vie la promene de vente souverile par les syants droits de monsieur bavillon, Décide l'acquestion du terroin dont il s'agit oux conditions indiquées ciavant et délègue tous pouvoirs au moire pour le représenter à la signature de l'acte à intervenur,

bolliste la déclaration d'utilité jublique du projet par application de l'article et de la loi du 30 plecembre 1928.

Ma dépense résultant de cette acquisition sera imputée au crédit ouvert au bridget de 1961 article 212 pour acquisitios de terrains.

Sprenge Scoloire Joliot. Burie - Rue Louis Blanc - Avenant nos - operation Logements.

monoieur le moire expose que lois de la construction de 7 logements ou Groupe Scoloure Johnt burie, des travaire spérioux non previes au marché unitial ont eté effectués.

bes travoux consistant en des fondations spéciales en roison de la nature du terrain s'élèvent à la somme de ce. 915 NF 95 et portent le montant du marché à 127.915 NF 35

Le Conseil municipal après avoir rege toutes explications utiles:

- officie les travaix

Autorise monsieur le maire à traiter avec l'Entreprise Pérignon et à signer l'avenant correspondant.

La dépense correspondante sera imputée à l'orticle 2301 du bridget

Construction du groupe scoloire Joliot burie - Décompte définitif Operation hatiments scolaires

monsieur le moire expose que la réception provisoire des travaux de cons. truction du Groupe Scolone Jolist burie à en le le 29 janvier 1960, que l'orchitecte a déposé un décompte définitel de l'opération lequel se monte y compris les révisions et les honoraires d'architecte à la somme de

office avoir regul toutes explications sur la nature des travaux et après en avoir délibéré, le bonseil muniquel:

ure le décompte défenetéf

- Sollicite l'attribution de la subvention à loquelle les révisions peuvent

Les sommes restant dues of ce pour sux entrepreneurs seront imputées à l'article 2901

180 C at when you

Construction de Garages et de Buanderies au Groupe Scolone Johot burg monnour de maire expose qu'il serait nétessaire de construire des ganges et des brandenes pour le personnel envergnant logé au groupe Inland Johot Emile su'ai est effet, il a fait etable, par la Soueté Rugo et cie à Nogent bie

un donn lequel s'ellère à 1 de 230 ar 06-

sur l'execution des travaux dont il It will l'obsemble à se prononcer staget.

de bonseil ogenegral.

offrer avoir entende les explications que lui sont fournies, décide l'évêle.

Il autorine monsieur de maire à traité de que à gré avec l'Entrepreneur aus andique

La dépense sera imputée à l'Article 2301 du bridget de 1361 Requestion de terrain pour aménagement d'un emplocement destine a receiver des constructions scoleires

mansieur de maire expose que la ville de montatoire a arquis de divers propuetoures, des terrains artirés à montataire her-dit - Le mallet en rue de la construction de bâtements scolones.

The l'arquestion d'une parrelle appartenant aux epoux Résilois - Fouquet dominhée à comprigne. 4 rue de forraine, est récessaire pour permettre la construction projetée et que ces derniers consentent à céder à la Velle de montataire la parcelle dont il a'aget d'une superficie de 6 aves en centrares codostrée section A no 1008, movement to pase whe of NF to mate carrie soit pour la somme to.

Il mile l'Assembler à se provoncer sur l'opération projetée, Le borseil municipal.

Nu le plan du tenam et le provès reclai descripte à externates dresse par me dorder, geomètic expert à breil.

the la promesse de vente souscrité par les vendeurs,

Delide l'acquestion du terrain dont il s'agit, eux condition indiquées ii avent et délique vous pouvers ou moure pour le représenter à la signature de l'aite à

Ostide qu'il y a hien de despenser monsieur le moire de remplir les formables de purge des privilèges et hypothègues appliables aux arquesitions immobilieres aniable en virtu de l'article M. de la lai du 15 Avril 1853 et solleite la déclaration d'utilité publique du projet, par application de l'article 22 de la loi du 30 Delembre 1928

La dépense résultant de cette acquisition sera imputée au crédit auvent au budget de 1964 article ese pour orquent un de terrains Echange de terrains pour constructions scolaires

monueur le maire expare que jour réaliser le projet de construction du grant holans bou dit "de malke", il est nécessaire de procéder à l'échange d'uns

Un at Afficance. Author ters out 1364 to Some Rofet argue unders



parcelle de terrain appartenant à la Ville de montature située leu dit "Le mallet" codortrée Section AM n° 127 et 128 du nouveau contactée, pour une superficie de 690 m², contre une parcelle située même leu dit codostrée Section A n° 1925-1926-1927. 1928 p. 1929 de l'amien cadastre, d'une contenance de 723 m² appartenant oux époux barlier-Lelange

Que les épour bartier. Lelarge consultés, acceptent le dit ethange, lequel auxit lieu sans soulte, les frois incombant à la Ville de montataire.

Il envite l'Assemblé à se prononcer sur l'aprination projetée.

Le bonseil municipal,

The les plans des terrains et les procès verbaux descriptifs et estimatifs dressés par monsieur bordet, Gérmètre Expert à breil,

Vu la promesse d'échange sousvite por les époux barlier-telonge, Décide l'échange des terrains dont il s'agit aux conditions indiquées re-avant et délègue tous pouvoirs au moire pour le représenter à la signa ture de l'acte à entervenir.

Décide qu'il y a lieu de dispensir monseur le maire de remplir les l formalités de purge des princlèges et hypothèques applicables aux aiguisitions à immobiliers amiables on verte de l'article 11 de la loi du 15 Hvil 1953 et sollicité la déclaration d'utilité publique du projet, pour application de l'article se de la loi du 30 Décembre 1928.

Les dépenses résultant de cette aprélation seront imputées ou rédit ouvert en brudget artile 212 acquaitions d'immeubles.

Déplacement d'une voie communale. Echange de terroins avec la société Usinoz.

monsieur le moine roppelle que par délibération du 20 janvier 1961, le bonseil vouriepel a délidé d'éthanger une parcelle de terrain offartement à la Velle de montatoire d'une superficie de 1094 metres comés correspondant ou sol de l'ancien Bherrin Viunal me 16, contre une parcelle d'une superficie de 1268 mètres carrés, appartement à la bouété Usinor, située section D no 669 p lieu dut "Vallée de Vetel" proche de la runère d'vise et no 918 p lieu dit "Ocoleou et Pont thérain".

due por arrêté du es noût 1961, monsieur le Préfet de l'oise a de'. claré d'utilité publique et outoriné:

19) l'acquisition par la Ville de montatoire et par voie d'ethonge, de la parulle de 1268 m² appartenant à la Société Univer

29) l'alienation par la Ville de montataire de la parcelle de 1034 m² lui appartenant au profit de la Société Vainor.

Il invite en consequence l'Obseniblee à financoncer:

1º) le déclassement du domaine public communal, de la partie à aliéner, 2º) le classement de la parcelle acquire.

Après délibération, le bonseil municipal décide qu'après établinement de l'aite d'échange:

La parcelle de 1094 me consepondant ou sol de l'oncien chemin vicinal

The et Affrance,
Brownie, le 3 oct 1961
Pour le Préfet,
et par délégation,
Le chef de durinon
Augné Blanché

158 is represent the

Vin et Affrondo', Sendi , le 12 april 1261 Le Sous meifet Argue' : Aubert

Who at Approuve, Sentin, de 13 out 1361 Le Rous Prafet signe's Aubert 1º 16 (vois communale) sera dellance du domaine public communal.

Na parcelle de 1808 mº acquire par voie d'estange aux la Société l'amort, utile section o mº 060 p len dit "Valle de Vittel" proche de le novière d'aire et mº 818 p len dit Didon et But du Cherain" resactance dans la voirie communale, en tant que sol de l'ancien chemin vienal n'ét Libraire feature 1801-1800.

de donneil municipal autorios monarem le rogere à tracter de que's que auve le centre de différent du deure et de la Presse, 142. Boulevant Roberot Paris de pour l'achat des articles de dibrient Sulaire neisonoires aux confirmement de montations et aux infants fréquentant les Guiles de breil. Le montant des fournitures s'élèse et 1000 NT environ.

La dépense sera emputée à l'article 607 du longet 1962. Entretion des Bapaces verts

monarour le moire propose de confier d'entretten des espaces verta aunai que la fourniture et les plantations duerses nécessaires aux hesours de la Ville n'emponsieur et loiseleur, Pépinieure, à Ullers. Lant-Paul

at est effet el presente un deux forfaitsure se montant à 0000 NF pour l'annet 1001.

de bonsel muniquel, après en avoir detibéré

- Approuve le deux présenté

- Dutorise monrieur de mone à confier l'entietien des espaces verts à l'ontre-

La dépense sera imputée à l'article 60 101.

pation d'un terrain communal.

monorem de maire expose qu'il a été sairi pas monrier de Président de la baisse d'Allocations Familiales de breil, d'une demande tendant à obtenir da mire à la disposition de ret organisme et à titre qualit, d'une portion de terrain d'enveron 23 m de longueur et 19 m de largem à prendre dans le fond de la propriété communale située à l'angle des mes de la République et Armand Demosse (Pare marcel backin) afin d'y suifer à ses from une construction préfabiliquée su seront données des sours d'envignement ménages.

Bette demande est quetifice par le fait de la reprise par la bacté proposé saire, des locaux ou ces cours sont donnée actuellement.

Il soumet à l'aire de l'Assemblée un projet de convention à passer se la boirse d'allocations ramiliales de breil, dant eur exemplaire restore sonner à la présente délibération et l'iniste à se pronouver sur cet objet.

te bonsel municipale après avon rege de monsime le mone souter espèce. tions utiles et avanime dans toules ses parties de projet de comention aunes à non examen.

Brook un aver favorable à la demande de 190 le Préndent de la lois d'Allocotions samilable de Brail,



Décide la mise à la disposition de cet organisme à titre gratuit du terrain qui lui est nécessaire pour l'édification de la construction emisagée, pour sur période de années à compter du et outouse monsieur le moire à le représenter à la signature de la convention définitive, laquelle sera rédigée dons les termes du projet présenté et dont les frais seront entre nement à la charge de la boine d'Alboutions Familiales de breil.

Syndical Intercommunal de l'hôpital maternité toulh - Projet

de dissolution. Décision du bonseil municipal.

bonsidérant que le syndicat Antercommunal constitué par arrêté préfectoral du 3 Novembre 1922 avec pour but:

- La création d'un hôpital antercommunal à breil
- L'exploitation de cet établissement

n'a, en fait, famois participé à la gestion de la maternité Buhl, première tranche de l'hôpital général prêve;

loursidérant que depuis plus de 15 ans le syndicut n'a plus de vie réelle et que les communes adhérentes n'exécutent que ties crégulièrement les podécessons prises par le bomité syndical,

bonsidérant que la maternité, s'tablissement public d'hospitalisation, doit d'ailleurs être en mesure d'assurer sa gestion sans faire effel à l'aide des communes,

bonsidérant que le synolicat intercommunal susmé n'a filus sa rosson d'être, du mours dans sa forme actuelle.

Oc'abère

test demandée la dissolution du Syndiest Intercommunal de l'hôfetal Toubl à Breil, qui groupe les communes de breil, montatoire, Nogent, Chuerry, Villero Sr. Paul, S'-Leu d'Esserent, Prévy 1/01se, Gramowy, mayrel, mello, Sr. Soast les mello, Lamorlage, Africament et losge la forêt.

Ou consentement des communes adhérentes, il est proposé que les biens du lyndreat soient purement et simplement dévolus à l'hâpital maternité 13ufl, constitué en s'tablissement public communal.

Vente de neux métaux

Le bonseil municipal décide la vente de 130 kg de zene provenant des Vu et Approuve, réparations effectuées au cours des travouse exécutés dans les bâtements communaux Sensis le 15 sept. 134-(Hôtel des Postes et Ecole de rilles)

monsieur le moire est outreisé à troiter avec monsieur Fernand Geniste, marchanor de chiffons, à montatoire qui a fait les prix les plus avantageux lors de précédentes ventes cette année.

Brien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée et les membres présents ont signé après lecture.

Soin man Addard of

Robert Though

Va et Approuve, Semlis le 15 sept 13 Le Sous. Préfet ragné Aulert 160 Le seize octobe mil ment cent sociante et my, le Courseil Municipal a eté convoqué en séance extraordinaire pour le rugt et un octobre à dux sept he Le Maire EXTRAORDINAIRE du 21 Octobre 1961 SEANCE I'An mil ment cent soixante et me, le vringt et un octobre à dix upt heures, le bons eil exercipal de Montature convogué le seize octobre e est reun en séance extraordinaire à la mairie sous la présidence de Mousieur boene chaire. blaient présents : et. et. boene, Mignon, Roger, tring, Dédicourt Brynaert, Marie, Opdenhore, Bas, Schmett, Fassere, Jesus, Bellard, Vignaus Mourigeau, Wils, Grefcon. Absents excusée : cf Godare, cf m. Roisin, cf. Belmans Absents non excusis: cy. Dandier, ex us Bonhomme, Malzieu eyonsieur Ering est élu secrétaire de Proces. Verbal de la précédente séance est du et adopte à l'unanimité. Risolution du Conseil Municipal de Montataire pour la sauregarde de la Paix. Le conseil exunicipal de expertatoure, conscient de ses responsabilités, fidéle au programme sur lequel il fect élu, et répondant à l'attenté des travail. leurs et de la population, s'est reuni le samedi 21 Octobre 1961 en raison du danger de guerre qui menare l'humanité, avec i son ordre de jour : l'examen de la situation internationale Il constate que 16 aux agrès la défacte de Hitler, le miletarisme allemand constitue une nouvelle menace pour la poix du monde la Bundes wehr d'Adenauer est aujourd'hui plus dangereuse que la Wehrmacht de Hitler en 1.939. Les revez chards de Bonn exigent l'absorption de la République Démocratique Alternande, premer latat pacifique et socialiste allemand, ils revendiquent des territoires polonais, tchécostovaques, soviétiques ainse que des territoires de leurs allies, y compris l'Alona Lorraine. De plus, ils utilisent l'enclave de Berlig ouest, située à 150 kms à l'intérieur de la République Démocratique Allemande, comme base de provocation et d'espronnage. Après avoir obtenu des occidentaire les armes atomiques, les militaristes allemands exigent le dront de s'ey seurs à leur gre Lous les ronages de l'Atent de Bonon sont truffés d'anciens nazis. Les grands trusts comme Ehyssen, Krupp, I. G. Farley, que donnérent à quillaume II, puis à fither les moyens de faire deux grandes querres mondiales, sont aujourd'hui plus Cette follo politique a été rendue possible parce que les gouvernements de blate. Unis, de la Grande Bretagne et de la France n'ont pas respecté, ni applique les accords de Yalta et de Patedam qui prévoyaient la dénezification et la

demilitarisation de l'Allemagne. Ils ont trujours fait la sourde creille aux proper estions de l'Union Sovietique tendant à règler le problème allemand et à s'angagor que dans le disarmement général et contrêle

Le pouvoir gaulliste est devenu le plus favouche soutien des revanchards allomands. Il reste l'adversaire de loute négociation. Il va jusqu'à c'eder des bases en brance à la Bundeswehr, le qui constitue une monace derecte contre notre pays et la Paris.

E' Intérêt Mational et la sauregarde de la paix origent que le gouvernement se français, tenant compte de la situation de fact exestant en Allemagne:

- prenne des initialises pour aboutir à un trailé de paix avec les représentants des deux totals qui existent en Allemagne;

- qu'il contribres à étaindre le fayer de provocation à la guerre de Berligerrest en sordemant la proposition d'au faire une ville letre et démilitarisée;

- qu'il s'appose à la possession su à l'utilisation par la Bunderwehr d'armes nucléaires sous le couvert de l'0.7. A Nou sous toute autre forme;

en hance;

- qu'au lieu de limiter ses relations à un seul des deux Estats allemands, il reconnaisse aussi la République Dimocratique Allemande;

- qu'ou lieu d'engloulir des ressources immonses dans la mise sur pied d'une "force de frappe" atomique, il participe à la réalisation du désarmement général et contrôlé:

Devant ce grave péril et pour foure aboutir les solutions conformes à la paix, à l'intérêt de la France, l'action de toutes les forces de paix est nécessaire. C'est la vie de vous qui est en jou, c'est dons enscuelle qu'il faut agir.

Le bonseil équiripal de éforétataire salue et appure toutes les initiatires en faveur de la paix. Il approuve chaleur cusement d'organisation par le mouvement de la paix d'un rassemblement le 10 clovendre dans la ville historique de Compigne, symbole de la lutte contre le melitarisme allomand, et s'engage à y participer. Il appelle ces travailleurs et la population de éloutataire à y participer en grand sombre Le Conseil exercipal de expertataire déable :

- de fouir connaître aux travailleurs et à la population cette révolution afin de faciliter la prise de conscience nécessaire à la devie en masse des forces de paix; - de s'adresser à tous les bonseils expunicipaux de l'oire afin que v'élève des Villes et des Villages de notre département du volonte de pass de la population et de ses êles.

Le boureil expanicipal de Montataire s'adresse également à toutes les organisations, à lautes les personnes, qui ont, à divers titres, une responsabilité dans la Velle pour que se multiplient les initialiers en farent de la Prince.

di lautes les faires de pais se mettent en momenyant, elles formerant une

- cette resolution a see adopter a l'unanimité.

Garantie d'équilibre d'explortation à l'office Intercommunal

21 octobe 1961 d'habitations à Loyer Modéré. Programme Social 1961. 50 logements expussion le chaire expose que l'Office Public Intrecommend Halia nons à Loyer Moderé envisage la réalisation d'une opération de construction d'en menbles desanés au logment d'occupants des brave promocies ou des familles expropriées ou exploies domicilies à efoutataire, avec le bénéfice des prêts preme à l'article 3 de l'arrêté du 25 Mai 1961. A set effet il donne declare d'une convention à intervenir entre la Ville de Montataire et l'affre Public Intercommunal d'Habitations à Loyer expandire. Après en avoir délibère, Le bonseil extunicipal 1 - Décide d'accorder la garante de la Ville pour l'équilibre d'exploitation du groupe de 50 logements; - Autorise Monaieur le Maire à signer la convention dant le texte est annexe à la présente. Garantie d'empreunt à contracter par l'office Public uiter. communal d'habitations à Loyer Modéré de Creil - Montataire. Frojet de construction de so logements économiques et sociaire à Montabaix E bonseil, Vu la demande formée par l'office Public Intercommunal d'Halitations à Loyer Modéré de breil exontataire et tendant à obtenir la garantie d'un empunt de 1.375.750 nouveaux paucs nécessaire pour le financement d'une programme de so logements économiques et sociaix à Montataire. Tu le rapport établi par expusieur le exeure et concluant à l'ais favorable; Vu les articles 196 et suivants du borde de l'Urbanisme et de l'Habitations; Vu l'arrêlé intermenisteriel du 4 Février 1954; La Velle de Montataire accorde sa garantie à l'office Public Intercommunal d'Habitations à Loyer Modère de Breil. Montataire, pour un emprunt de 1.375.750 nouveaux francs que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépots agissant pour le compte de l'Mat, saus intérêt, pour rue obriée de 58 ans mes diffiré d'amortissement de 3 ans et desliné au financement d'un programme de 50 logs. mento économiques et sociaux à exontataire. Au cas ou l'office Public Intercommunal d'Éabitations à Loyer expodéré de brut exontataire pour quelque molif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de Montataire s'engage à un effectuer le pairment en ses live et plan sur simple demande de la louisse des Dépôts adressée par lettre. missère, sur james pouvoir opposer le défaut de mise en recouvement des impôts dont la citation est prane ci. dessous, ni virger que la caisse des Dépôts discute au préabable l'organise les outre, le bonseil expunicipal s'ingage pendant toute la durée de la finant d'amortissement, à créer en cas de besoin, une imposition directe sufficiente pour courir les sommes dues, l'annulé étant de 37.515 nouveaux francs.

Le bonseil autorise d'autre part le chaire, à intervenir au contrat de qu'êt qui sera passé entre la baisse des Dépots agissant pour le compte de l'élat et l'office Tublic Intercommunal d'Habitations à Loyer Modéré de Cercil. Montataire.

Temuneration du personnel communal.

Le Conseil Municipal décide l'application au personnel titulaire et non titulaire à temps complet des dispositions du décret numero 61.900 du 9 Aout 1.961. public au B.P Mumero 33 du 30 septembre 1.961.

Tren n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levie et les membres présents

Al get Willer Rout rediturt Buyman alum of milion By John & Hours fer Belland Too food mis kan

Le singt cinq morembre mil ment cent soisante et un, le Conseil Municipal a été convoqué en réance ordinaire pour le ringt heuf novembre à ringt heures ti ente.

<u>Séance du 29 Novembre 1**9**61</u>

L'au mil ment cent soixante et my, le vingt ment movembre à vingt hernes trente, le bouseil équinicipal de Montataire convoqué le ringt ainquorembre, s'est l'euni en Séance Ordinaire à la Mairie sous la presidence de Musieur Coeux Maire.

Staient presents: M.M. Coure, Mignon, Roger, Erin, Dédicourt, Brynaert, Marie, opdenhave, Bas, Schmitt, Jasseur, Belmans, Jesus, Mar Roisin, Mourigeau,

Absents excusés: Cy. Godart représenté par ch. Dédicourt, et cy. Bellard Vignand, et cy me Bonhomme, Wils, Malzieu.

Absent non excusé: el. Dandier Georges. Mouseur trung est elu secretaire.

Le Proces. Verbal de la précédente réauce est lu et adopté à l'unanimité.

Délibération sur la zone d'habitation de Montataire.

Le Conseil Municipal de Montataire reuni en séance ordinaire le mercudi 29 novembre 1.961, a pris connaissance des déclarations de Avusieur le Fréget de l'aire faites au cours de la réunion de la Societé d'Aguipement du Département de l'aise le 11 octobre dernier.

Le proces-verbal de cette réunion midique not animent:

Mousieur le Préfet précise qu'il s'opposera désormais à la réalisation de lout travail d'équipement dons une commune s'el m'a pas été vérifié, au préabelle, que uignement rentre dans le cadre de l'intérêt général de l'agglomeration beci confirme d'ailleurs les propos tenus par Mousieur le Préfet lors d'a

29 Novak 1964 relinion à la donc. Préfective de Seulie de 30 juin dernier. à bonseil examingal considére rela comme une atteinte directe aux libration armounale et l'acceptation de tels procédés constituéesent un précédent facheur miente à touter les comments. De telles methodes sont celles des districts urbains que expression le Préfet condrait appliquer dans la région caulloise. L'est d'eilleure une illustration du caractère artitaire et antidemocratique de res districts. Le boneil examicipal de exoutatain proteste inergiquement contre ces propose ce methode et reaffirme son opposition à un district urbain de la rigion crilling et à tout autre organisme similaire qui vise à décessieir les êles monicipaire et leure provogatives et à faire subir à la papulation des impate supplémentaires pour des travaire dont elle me vera pas toujours le bineficiaire et qui ne se mar sur le contrôle direct de ser élue. Le bonseil efficiepal ne sourait admettre que l'on reuille conditionna le prise en consideration de son projet de zone d'habitation à l'acceptation des projets de gowergoment pan la region ceilloise de bonneil ellumicipal n'a jamais été apparé à l'examen de projete intéressent plusieure commune, à condition que les élus onunicipaux puissent rester lebre le bonseil Municipal estime toutefois que la réalisation de travaix d'équipe mente pour la région orcilloise ne peut. être pour Montatoire qu'une partie intégrante de la réalisation de la zone d'habitation. C'est pourque, le consil faire apal re peut engager la commune dans des déprenses considérables d'équipement, que dans le ressure di il aura la sertitude que la zone d'habitation de Martataire se rentisera. Or les obstacles multiples et notamment le fait que depuis le 20 par 1950 le bonseil effenicipal attend la più de position du efficiate de la bonstude. pour abtenue un décret de zone à l'elbanisse par grivrile, ne prement premettre se bonseil Municipal de s'engager dans des dépenses qui rièqueraient d'être in amidées Son agressant aurei le bonneil exunciopal de expontataire a la certitude de defendre les intérêts immediats et suenire de la population et de rester fidèle de programme de réalisation sociales qui font la renommée de la Ville de Monteless et qui lui vant le confiance grandierante de ses habitents. exise au concession du service de damassage des ordures monageres. efformeme le offaire expose qu'il a regu des offres d'une Société procédent à d'enlivement des ordeurs nimagnes et que les conditions-proprocées pour la mis " concession parais sent favorables Il donne lecture de cahier des changes et de la convention proposée An turge de l'article 8 de la convention, la tille . cité la lenne tasseur Berliet (341 Ez 60) exponeire le chair mite l'Aissemblie is de pro of the service et l'alienation de la benne dasseuss. En bonniel aluminical, Agrico en mois délitéré,

- Décide de concider à la société de neleviements et de transports Sonetra Suège social he une year jaurès à Angy (vive) l'enleirement des ordines ménagères vius que leur transport jusqu'au lieu de dépât
 - D'écide la cession à ladité Société de la benne précitée.
- Autorise Moureur le Maire à signer le cahier des charges et le bouvention annexés à la présente

La dépense sera imputée à l'article 677 pour charge de services concèdés. Sonctionnement du corps de Sapreurs Pompuers.

Monsieur le Maire expose que l'eugagement pris la commune le 8 mars 1.947 de subrenie pendant 15 ans aux dépenses du coyes de Supeurs Pompues, experses le 3 juillet 1.962.

Il propose, su l'utilité pour la commune du maintier du corps de Sapeurs. Pompuer, que le bonseil Municipal quenne un nouvel engagement.

A pris en avou délibéré,

Le bonseil Municipal, s'engage à inscrire chaque année au budget primitif et pendant une device de 50 ans conformement à l'article 3 du décret du 7 Mars 1.953 l'ensemble des dépenses primes à l'article 49 du décret précité portant organisation du corps de Sapeure Pompiers.

Il sera pourure au moyen des ressources ordinaires.

Laurement points d'éau incendie - Programme 1.962.

Monsieur le étaire donne lecture de la circulaire préfectorale du 3 novembre relative aux subventions pour création et aminagement de points d'éau dans les Communes urbaines et propose au Conseil Municipal de programme suivant l'installation de patraux d'incendie de 100 rom, aux endroits:

- -barrefour rue Jules Uhry-Rue Roger Salengro. H. L. H.
- Déviation du C.O.123 et angle Marceau Horcholle
- Carrefour rue de l'église Angle rue Jean jaures 1:19
- Rue de la République (face ou »: 18)
- 153 rue year jaurès
- me jean james (poste)
- carrefour une Victor Hugo. une André Giniste
- Angle me Victor Hugo Que Voltaire.
- . Face an 4 , me Victor Mugs.
- Rue Anatole France (Face au nouveau cimetière)

Le coût opproximatif de ce programme sere de 22.000 NF emirono

La Société Eyonnaire des laux et de l'Iclairage, exécutante habituelle de ces travaux, établis les devis correspondants:

Après en avoir delibère, le bonseil Municipal:

- Approure le progremme présenté pour 1.962
- Sollicité l'agrament de ce programme
- Sollicité l'attribution de la Subvention de l'Itat.

Voies communales. Concours technique des Ponts et Chaussees. Rému.

Repetere de l'Oise
persono, le Buesau
Vu et approuve
suvair, le 20 décembre 1961
Pour le Pape
et pou délégation
organ Poble

- Décide de concider à la société de nettriements et de transports Sonetra Srège social 42 rue jean jouries à Angy (vive) l'enlevement des ordines ménagère viva que leur transport jusqu'au lieu de déport.
 - Décide la cession à ladité Société de la benne précitée
- Autorise Mourieur le Maire à signer le cahier des charges et la bouvention annexes à la présente

La dépense sera imputée à l'article 677 pour charge de services concidés. L'onctionnement du corps de Sapours Pompiers.

Monsieur le Maire expose que l'eugagement pris la commune le 8 mars 1.947 de subrenir pendant 15 ans aux dépenses du corps de Supeurs Pompuers, expurera le 3 Juillet 1.962.

Il propose, su l'utilité pour la commune du maintien du corps de Sapeurs Pompues, que le le onseil Municipal pienne un nouvel engagement.

Après en avou délibéré,

Le bonseil Municipal, s'engage à inscrire chaque année au budget primitif et pendant une deuse de 50 ans conformément à l'article 3 du décret du 7 Mars 1.953 l'ensemble des dépenses prévues à l'article 49 du décret précité portant organisation du corps de Sapeurs Pompiers.

Il sera pourre ou moyen des ressources ordinaires

Equipement points d'eau incendie - Programme 1.962.

Monsieur le Maire donne lecture de la circulaire préfectorale du 5 novembre relative aux subventions pour création et aminagement de points d'éau dans les bommunes urbaines et propose au bonseil Municipal le programme suivant l'installation de poteaux d'incendie de 100 rom aux endroits:

- Carrefour we Jules Why Rue Roger Salengro H. L. H.
- Dévotion du C.O. 123 et angle Marceau Horcholle
- Carrefour rue de l'église Angle rue Jean jaures 4: 19.
- Rue de la République (face au »: 18).
- 153 rue year jauris
- me jean james (poste)
- conspour une Victor Hugo une André Giniste
- Angle me Victor Hugo . Que Voltaire.
- . Face au 4, me tictor Mugo.
- Pur Anatole France (Face au nouveau simetière)
- Le coût approximatif de se programme sera de 22.000 NF environs

La Société Lyonnaise des laux et de l'Iclair age, exécutante habituelle, de ces travaux, établica les devis correspondants

Après en avoir delibéré, le Conseil Municipal:

- Approure le programme présenté pour 1.962
- Sollieite l'agrément de ce programme
- _ Sollicité l'attribution de la Subvention de l'état.

Coies communales. Concours technique des Ponts et Bhaussees. Pénu.

Predicture de l'Orse
proving : l'Aucan
proving : la Laprouse
Bannosis, la La disambre 1961
Gran l'Frakt
et fru délégation
orfast ? Felin

Décide de concéder à la société de nettriements et de transports Sonetra Seige social he une jean james à Angy (sur) l'enlèvement des ordures ménagères simme que leur transport jusqu'an lieu de dépôt

- Décide la cession à ladité Société de la benne précitée

- Autorire expureur le chaire à signer le cahier des charges et la bourention annexis à la présente

La dépense rera imputée à l'article 677 pour charge de services concidés. Sonctionnement du corps de Sapeurs Pompiers.

Monsieur le Maire expose que l'engagement pris la commune le 8 mars 1947 de subrenir pendant 15 ans aux dépenses du corps de Supeurs Pompues, experses le 3 Juillet 1962.

Il propose, su l'utilité pour la commune du maintin du corps de bajeurs. Pompuers, que le bonsul Municipal prenne un nouvel engagement.

Après en avou délibèré,

Le bonseil Municipal, s'engage à inscrire chaque année au tridget purmité et pendant une deuix de 50 ans conformement à l'article 5 du décret du 7 c 4 ars 1.955 l'ensemble des dépenses privres à l'article 4 9 du décret précité portant organisation du corps de Sapeurs Pompiers.

Il sera pourre au moyen des ressources ordinaires.

Equipement points d'eau incendie - Programme 1.962.

Monsieur le Maire donne lective de la esculaire préfectorale du 5 novembre relative aux subventions pour création et aminagement de points d'eau dans les Communes urbaines et propose au Conseil Municipal de programme suivant l'installation de potraux d'incendie de 100 rom, aux endroits:

- Carrefour me Jules Uhry - Rue Roger Salenges - H. L. H.

- Déviation du C. O. 123 et angle Marceau Horcholle

- barrefour un de l'église Angle une Jean janves 1: 19.
- Ren de la République (face au 1:18)
- 153 rue year jaurès
- me jean james (poste)
- confour me tieter Hugo me Andre Guniste
- Angle we Victor Hugo . Que Voltaire.
- . Face an 4 me Victor Bugs.
- Per Analole France (Tace au nouveau simetime)

Le eviet opproximatif de ce programme sera de 22.000 NF eurono.

La Société Eyonnaise des taux et de l'Iclairage, exécutante habituelle, de ces travaux, établica les devis correspondants

Après en avoir delibéré, le Conseil Municipal:

- Approure le programme présenté pour 1.960
- Sollicité l'agrément de ce programme
- Solliente l'attribution de la Subvention de l'Itat.

Voies communales. Concours technique des Ponts et Chaussees. Rémunérations.

Profestive de l'Oise 10 persons - 1º Breene.
Ver et approver.
Bonnesses, la co deimber 1961
France Professes
et pur déligation
organ Professes

24 House 1961 - year exterioration or date see in your 1999, to berneil Aurecipal, in prolession Morrison le Maire ingrore que ou elanement de la voirie consquerale à confressé au service des Ponts et let mentes la mission de gives des inices communales et decales de la commune a my cities de 15 mil 1861 a finh des consistions d'insercée du co sechnique en Porto et Chausies en marine de micre des rallectivales lacules. - un accidé que le voirne jour a madifié et complèté l'accèté du 28 mil Supstand of Oake zon Genera, som Benenn song frank les conditions particulities et inscrimention des fonctionnaires des Ports 4 Ve craffrance Chaumes dans les affaires comquades. « Il resulte de sea tralea que les conditions de l'encomérations asticelles du beine des Ports et Chausées testent inchangées pour les trainem veufs qui front I'algre de délibreations opérales et pour les transcer de gestion d'un reciere anter que les voies communales et ruentes qui continues ant à être rémunéries un la Ivere de 3 % das dépenses enmuelles des renires - you la gerez de us voies la rémemeration de personnel des Fonts et bhaussies peut, par coulle ille fishe dans noble commune de 1 1,40°10 des dégenses armelles escentardentes Aguis en avoir vilibre. le bonneil externeignal, d'accord seu cette rément. eating, s'engage, à dates un 14 penses 1961, à voire à la Crésoreire égénérale de I dese, au rum, de l'Administration des Parts et Chaussies, la contribution annu elle an hour fish in seems you be gerting des voies communales et rurales. Presidente na cercures à ce garement seeont inverien exague année Vous communales Concaues exchaigen des Ponts et Chaussies Jemeneralions Moment le Maire rapper que - par délibreation en date du 19 juig 1959, le bonneil Municipal, en quais. dant au classiment de la Poerce Communale à confiemt au revier des Ponts et Trefeters de l'Ory Chaissies la mission de girer des vaies communales et rurales de la commune - des restes divers rappeles dans les circuloires du Ministère des bravava Vu et approuve Braunis le 1º Nav 1962 Publico en date sur 25 exper 1950 et 15 Avril 1951 out fixé les conditions d'exercise du concours que just apporter un conducteur des T.P.E. nommément désigné à la succellance et d'exécution des différents diavaves de voirie effectives dans la comquet · que l'indemnité à verser à re conducteur des T.P. E peut être finie dans noble commune is: 0,5 % des dépenses annuelles correspondantés, Agree en suche delebet, le levreel Municipal, d'accord sur cette rémunerator single & date du 14 jours 1.961 à verse à experieur Demony Charles contra reve des T.P.S. L'indemnité annuelle visle si . desrus Les vides nécessaires à ce galement resont inscrits chaque année au Groupe scolaire Jolist Curie rue Louis Blanc. Modification l'avenant n' 1 de l'opération logements. Monsieur le Maire capon que por villabération en date du 10 reptembre 1 9516

167

Relative de l'Orde for Germing 3 au Bereau Tu et approuve Recessail le 8 parois 460 e punte Partie et por de la Debroio, bu chefé Debroio, Conseil Municipal a approuré les travaire exécusie non privres ou marché initial ovec la Société Nouvelles des britiquises Pérignon.

Ces travaux consistant en des fondations exécuales en raison de la nature du

terrain ont elé fixes à la somme de 22 915 NF 95

Après virification par l'Arbitecté, le montant de ces travaux est ramené à la comme de 20.449 NF 38.

Le bonseil exunicipal après avoir reçu toutes explications utiles.

Approus les travaux,

Autorise Mouseur le Maire à traiter avec la société Nouvelle des Entreprises Pérignon et à signer l'avenant correspondant au montant de 20.449 NF 58.

bette nouvelle délibération annule celle pure le 13 sept embre 1961

La dépense correspondante sera imputée à l'article 2301 du budget 1961.

Garantie d'emprunt complémentaire à contracter par l'office Public Intercommunal d'habitations à Loyer modéré de breil. Montataire-Projet de construction de 50 logements ou lieu dit "La Garenne"

Le Conseil

Tu la demande formée par l'office Public Intercommunal d'habitations à Loyer expoderé de breil. Montataire et tendant à obtenir la garantie d'un empunt complémentaire de 57. 350 nouveaux france nécessaire par le financement des travaux de construction de 50 logements au lieu dit "la garenne".

Vu le rapport étable par Mouseur le Mare et concluent à l'avis favorable, Vu les articles 195 et suivants du lavole de l'Urbanisme et de l'habitation, Vu l'arrêté intermenatériel du 8 Februer 1.954.

Dillia

La Ville de Montataire accorde sa garantie i l'office Public Intercommunal d'habitations à Esyer Modéré de Cail-Montataire, pour un emprunt complémentaire de 57.350 nouveaux frances que cet organisme se propose de contracter auprès de la caisse des Dépots agissant pour le compte de l'Mat, au taux de 1% pour une durée de 45 ans, en une de la construction de logements destinés à la location simple.

Au cas où l'offre Public Intercommunal d'Habitations à Loyer Apollie de Bril.

Exportataire pour quelque unolif que ce soit, ne s'acquitterant pas des sommes dues par lui aux échiances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de Montataire s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place sur simple demande d'e la Caisse des Dépôts adressée par lettre missure, sans jamais pouvoir opposer le difert de missure par prevue ci. dessus, ni esiger que la baisse des Dépôts discute au préalable l'organisme défaillant.

Lu outre, le bonseil expenicipal, s'engage pendant toute la device de le période d'amortissement devant laquelle seront dus à la fois les intérêts et l'amortissement dont le total alteint annuellement 3? 1.19, 85 nouveaux fraues, à créer en cas de les oir une imposition derecte suffisante pour couvrir les sommes dûcs.

Le bonseil autorise d'autre part le effaire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la baisse des Dépôts agresant pour le compte de l'état et l'office

Public Intercommunal d'habitations à Loyer effodéré de breil effeut ataire. Garantie d'empreunt complémentaire à contracter par l'office Rublic Intercommunal d'habitations a Soyer Modere de Greek Montalan Chaget de construction de 100 logements H. L. H.

Tu da dergande forme par l'effec Public Intercommunal d'habitations à Loyer efforiere de breil exportataire et dondant à obtenir la garantie d'un surprient con plimentaire de 205.186 NS nécessaire pour le financement des tiaixeur de construction d'une tranche de 100 logements lieu det " la garenne"

Tu de rapport étable par exaiseur le Maire et concluant de l'aire formable.

En les articles 156 et suivants de l'urbanisme et de l'habitation.

Vu l'arrêté intreministèriel du 8 Ferrier 1. 454.

La lile de Montataire accorde sa garantie à l'Office Public Intercommunal d'hobite tions à Loyer Modéré de buil expentataire, pour un emprent compléngent aire de 205.186 N.F. que cet organisme se propose de contracter auprès de la louisse des Dépâts et agissant pour le compte de l'état, au taux de 1 % pour une durée de 45 ans, en me de la construction de logements destinés à la location simple.

Au cas ou l'affice Public Intercommunal d'habitations à layer espodéré de buil Montataire pour quelque molif que ce soit ne s'asquilterail pas des sommes deu par lui aux échiances convenues ou des intérêts moratoires qu'il curait encourus, la tille de expontataire s'engage à en effectuer de paiement en ses lieu et place sur simple demande de la caix « des Déposts, adressée par lettre. missire, sans jamais pouvoir opposer le défant de voire en recour enjent des impôté dans la création est prime ci dessous, ni exiger que la 4 isse des Dépats discute au préalable l'organisme défaillant

by outre, le bonseil Municipal s'engage pendant toute la durie de la période d'amortis sement deerant laquelle seront dies à la fois les intérêts et l'amortissement à cres en eas de besoin une imposition directe suffisante queur evenir les sommes

Le Conseil autoure, d'autre part le Maire, à intervenir au contrat de grêt qui sera passé entre la baisse des Dépôts agissant pour le compte de l'Hat et l'office Public Intercommunal d'habit ations à Layer Moderé de Ciel-Mutataire Demande de subvention de 35,000 NF par l'office Public Intercom

munal d'habitations à Loyer Moderé. Mousieur le Maire exprese que l'Office Public Intercommunal d'habitation a Loyer Moderé de Cail a sollicité une subvention de 35.000 NF pour la construction de 41 logements a exontataire

Agues on arou delibere,

Le Monseil exumigals

Décide de répondre nigativement à la demande de l'office en tenant comple de l'impossibilité dans laquelle se trouve la commence de procéder à des empures on rue de subventionner les H. L. M, les lourdes charges fine

Vie et Agy





169

Garanne et de la mèressite dons laquelle nous nous trouvons de proteder à l'amin Jement du réhenne, de Rousseloy.

Majoragement d'une sable pour le Patronage laigue expuniqual

Naigue afuningal, il result mahuitable de matte une salle à sa disposition.

La commune ne despasant actuellement d'accuy immeuble pouvant lui saliefaire, il propose d'amonagement du bâliment annexe du Petit Château.

A pres en avoir délibéré,

Se donneil exemigral,

- Decide l'aminagement du baliment annous du Petit Chateau dont les

- Désigne Nouseur Letie, Architecte, es un Chabanais à Taris 2º qui sera chargé de l'établissement du dossier.

enfants paralysis.

afonesser le Maire communique au Conseil externicipal la demande de participation aux frais de fonctionnement d'une classe pour enfants paralyses de Crail

Cette denjande émanant de la Délégation Départementale de 1 cire de l'Asso. antion des Aralysés de Prance précise que les charges de fonctionnement de cette Masse deraient partugées entre da Délégation et « autres communes environnantes.

La participation de notre Commune pour 1.900 serait de 1.5 46 NF 60

Après en avoir délibéré,

Le bonseil expenicipal,

Cenant comple du caractère social de l'œuvre et de sa particulière utilité

Dévide de participer aux frais de fonctionnement de la classe pour enfants parabysés de breil.

La dépense sera inverité au bridget de 1 960 Bhapitre 640

Opien n'étant plus à l'ordre du jour, la réauce est levre et les membres

De 250

Up of the cold

Chambre of sulver

Edicut for

Le quiune décembre mil ment cent soissante et my, le Conseil Municipal eté consqué en stance outraordinaire pour le ringt décembre à dix neuf hours.

Marie Gol

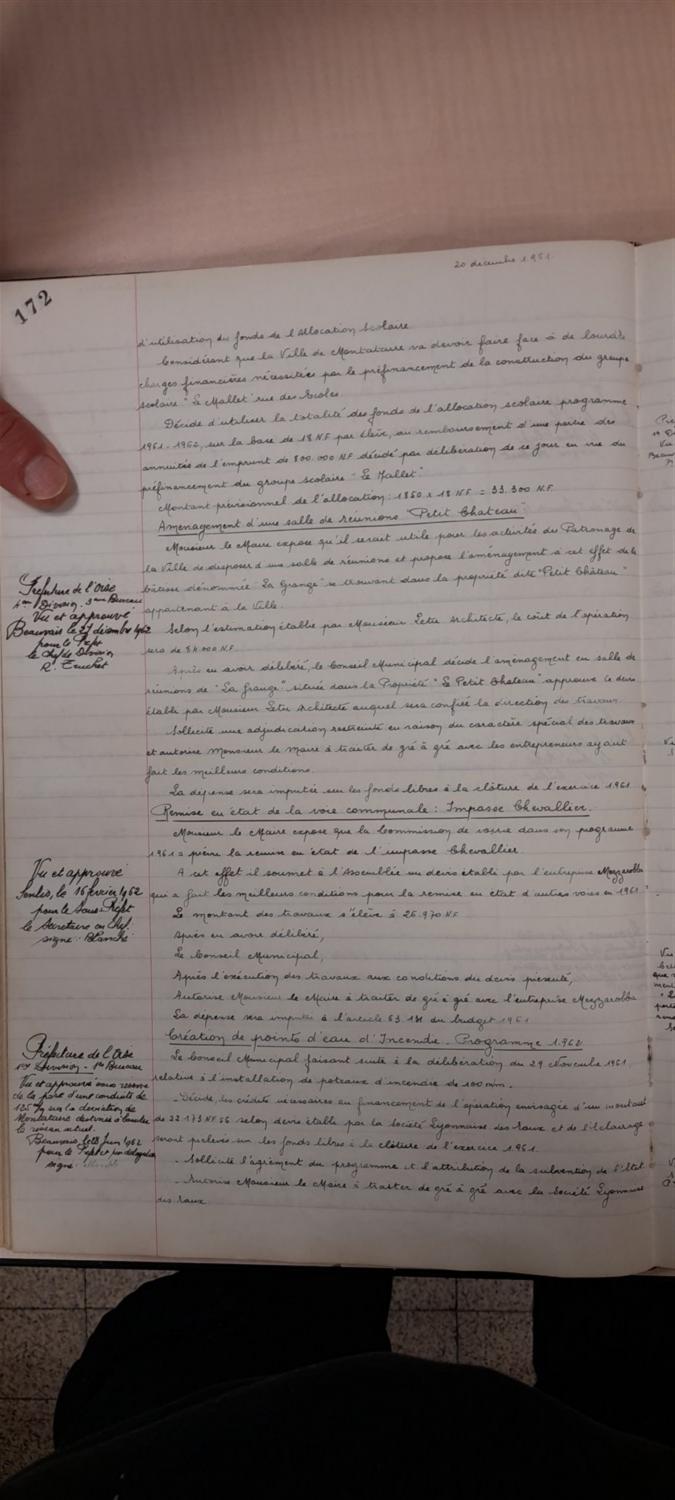
SEANCE EXTRAORDINAIRE du 20 DECEMBRE 1961

I'm und weref cent soiscande et un, le vrigt décembre à dia neuf heures,

Vin at Approxime Scalin de Présente 1861 a deux Préfet signé (Aubent). anete du 5 Janvis 1952

Tu et approuve

CI



lemande que lu est présentée

Avis Javorable

Browners le 28 Jans 1962 Le troonier payen jour par productation signe ellemble

The et approuve

Soules le 3 Aout 1962 pour le sone Prefer ple sonetare es bly

Dévote d'autoriser en exclusivé les ditions de l'offert à opposer dons la localité prondant une prisode de 4 années qui se renouvellera ensurte annuellement un nombre de conbulles dont l'importance sera determinée en fonction de la quelleure recueille. Il délègue tous pourous à puseur le Maire, pour la signature du contrat la

Indemnité de Jestion au Receveur Municipal

Mousieur le effaire donne connaissance au Conseil Hunicipal d'une demande présentée upar le gérant Intérimente de la Perception de Breil tendant à obtenue l'allocation de l'indemnité exiciale de gestion dans les conditions et pour le montant qui avaient été fixés par son prédécessers en application des dispositions de l'arrès interministèriel du 6 juillet 1956 et Mousieur le Maire propose de donner sation faction à cette demande

Le bonseil Municipal considérant que le receveur est en guide éclaire du

bonseil en matière financière décide : - L'indemnité de gestion est accordée à Housieur bonstant Valy, gerant interimaire de la Perception de Greil et Receveur Humicipal de la commune a

complet du 14 Décembre 1.961 et pour la durée de sa gestion. - bette indemnité sera mandatee sur l'article 615 du budget primités de l'annie 1961 vie des crédits suffisants ont éte ouverts 665 N.F

Action en justice - Affaire Plee.

Monsieur le Maire expose que Moneieur Thee Havi a procédé à l'entérement de 5 portes de l'immeuble denommé Petit Chateau et propriété de la Ville de Moutataire qu'il y a lieu de faire reconnaître et respecter les divits et intérêts de la commune en formant une action judiciaire contre Honseur Plee Heure. Il iunte l'Assemblée à un délibérée conforment à l'article 121 de la lor du 5 Aril 1884

Le bouseil Municipal, oui l'expose de Mouseur le Maire,

bonsiderant qu'il y a lieu à restitution ou à dédommagement et que, des lors, la commune est fondre à faire respecter ses divits et intérêts,

Délibère, est d'airs qu'il y a lieu d'intenter une action judiciaire contre Mousieur Plee Heuri et de plaider eur 1 objet du litige devant les tribunaisse competents.

Achat d'un appareil duplicateur

Mousieur le Maire expose qu'il a reçu une offre de la maison gestetner 29 me du Eouvre Paris deuxième, relative à la fourniture d'un apprareil duplicateur Bette offie est accompagnie d'une proposition de réparation gratuite de l'aurier appareil gest etner existant et de la represe sur la base de 400 NP de l'appareil yche actuellement en urine.

Le coût de l'appareil nu se monte a 45,75 N.C.

Après en avoir delibéré, le donnel exeméripal d'écide l'acquiretting de l'appoint

It autorise Mousieur le Maire à procédé à la rente de l'appareil Ycha La dépense sera impulse à l'article 214 du budget 1962

176	20 december 1961	
Tu appreure	Mouseur le Maire expose qu'en raison des activités severses privas dans l'immeuble communal rue de la République et de la nécessité de la	Ou et M Sculie
du princip de commune	habitation destince au logement d'un garde	Light
Soulis, le 3 favoir 1963 pour le tous Pept le secreture on Art orger : Blieslehe'	Aquès en ouvoir délibéré le bousul exunicipal décide la construction d'une mairay de garde ou parc municipal et désigne Mousieur jour setu architect. Insu Chabanais à Paris deuxième pour l'étude du projet.	
-	Attribution de subventions aux diverses Societés locales. Le bonseil exunicipal décide d'allouer aux diverses Societés locales, les subventions détaillées ci aquès, relatives à l'année 1961, lesquelles seront impu	Vin et ag dentis la File In Le neis
	sucrété de secouro Mutuelo "L'Union des Eravailleurs" 285. XI	W Med
0	baisse effutuelle Chirungicale de la région de brul Association evationale des Aucieus Combattants de la Présistance (Section de Mantataire) 82 NF 50	In it as
The same of the last	Societé Les Martins Picheus" de chant at aire 90 NE Union Nationale des Aucieus Comballants/Section de Sentatane) 95 NE Association Pépublicaine des Aucieus Combattants (Section	Suite de la Company de la des Company de la des La secretion
Ver et aggrossié Senla le 18 Décemba (461 Me son Célet.	de effautataire) 95 NF Union des Combattauts de Moutataire et communes anviennants 95 NP Société d'horieulture et de Bampérance de Moutataire 90 NF	
The down Patent. The Stewarth of Stewarth	Societé d'horticullière et des gardins Populaires de France 23 NF 50 Societé bolombaphile Les Vrais huateur de Hontataire 105 W1	Vinct Soulis la Ple sou de marie
all are a man	Association des bombattants Prisonners de Guerre (Iching de exponentaire) 210.NF	
	Féderation Nationale des Pépartes, Internis, Mésistants et Patriotes (Section de Montataire) 90 NE Attribution d'une subvention au C. O. S. S. I. M. pour partiquation à	Sculis la
Vu et Appearine Sendro le 28 Décembre 1961 Ple Ima Paper. E tecision en les	Es bonseil Municipal vote en faveur du bornité des ceuvres boniales du Egnoticat d'Instatives de Montataire une subvention de 4000 NP à litre de parti-	& renta
	Le cridit correspondant est inscrit article 657 du Budget supplimentaire.	
Vin et Appromé Jenho le 2 B Dépunda 1961 : Q' le Son Pafet, le section in ely signé: Whanche	Attribution d'une subvention du syndicat d'Initiatives de Montataire. Le bonneil espenicipal vote en faveur du syndicat d'Initiatives de Montataire une subvention de 1.500 N.F. à litre de participation à l'organisation des réjouisses u cours des seles de 1.500 N.F. à litre de participation à l'organisation des réjouisses u cours des seles de 1.500 N.F. à litre de participation à l'organisation des réjouisses u cours des seles de 1.500 N.F. à litre de participation à l'organisation des réjouisses une cours des seles de 1.500 N.F. à litre de participation à l'organisation des réjouisses une course des seles de 1.500 N.F. à litre de participation à l'organisation des réjouisses une course des seles de 1.500 N.F. à litre de participation à l'organisation des réjouisses une course de se l'action de l'act	G. 4.
	Cette dépense est inscrite arcicle 660 du Budget supplément ave 1.961. Attribution d'une subrention exceptionnelle à l'ospérance Municipale	
	Le bonneil Municipal décide d'actribuer à la Société de gymnastique l'éspans	
公司 (1000年) (143)		

Municipale de Montalaire, une subvention exceptionnelle de sos est au letre land Aprilande limber 23 December 1960 Dis Jose Rafed - la brinding and lagra - Blanche l'armée 1.961 pour purgettre à relle société de provider à l'arquiention

bette dépense una imputer an wedst owert article 669 du budget de 1961 pour dépenses inquernes.

Alleibuttoy d'une subvention à la société Amicale. des leures de querre, Ascendants et Pupilles de la Nation

Le bonneil experiment décide d'allorer à la société servicale des seurs de Equers, Ascendants et Prepilles de la Mation dont le siège est à Greil, une sub. vention de 30NF pour l'année 1961 5 titre de participation à l'organisation

bette dépense una impulee ou biedet overt article 669 du budget 18961 your dipenses imprevies.

Attribution d'une subvention exceptionnelle au trandant athlètic blub de Montataire.

à bonneil e funcipal décide d'attribuer à la Société Mandait Athlètic la d'approuve 1961 blub de Montalaire une entrention exceptio meco.

L'a lon Part

à senter melli rigni Planti pour permettre à cette louité de procèder à l'acquisition de matinel et équipe.

bette dépense sera imputée article 669 du budget 1968 pour dépenses impreuse Lubrention au Comité Escal de Vente du timbe autiliberculeux Le Conseil Municipal décide d'allouer au bonneté total de re

tuebre antitulerenleux la somme de 10 NI pour l'année 1.961. latte somme sera mandater ou nom de Mousieur Balley, Ducteur de l'ocole "des garçons, délégué de l'arms et préluée au crédit ouvert article 669 du budget 1 961

Alleibration d'une subvention exceptionnelle à l'haemonie funicipale Le bonseil exercipal décide d'allouse à l'harmonie Homeigale de Houtstaire infrantion receptionnelle de 450 N.F au litre de l'année 1951 pour pormettre à cette ocieté de proceder à l'acquisition et la reparation d'instruments de musique. bette dépense sera imputée su croit ouvert article 669 du budget de 1961 pour

Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Section Escale de 1 Association des Cienx Fravailleurs.

Le Conseil Auricipal decide d'allouer à la Section Locale de l'Association des treux Eravailleurs, une subvention exceptionnelle de TOOKF au litte de l'au 1.45.1.

bette dépense rera imputée ou credet revert article 559 du budget de 1961 our dépenses imprévues

Mailution d'une subvention à la section de Houtstaire du Accours Populaire Français

Suit approuré motion de 30 NF pour soute la 28 Eccumba 1951.

The lows Paper.

Sacriture en defing Model bette dépense una

Vact approved leulis le 23 Décembre 1961 Ple sous. Prefet à seriline en chif signi sel

En et appearer Pente le 38 Décembre 1961 En le tres Pailet L'accellaire en chef agré 18

In et appround Julis le 25 Décembre 1969 Le dous Prafet le cenet in melafé signe 46m

Lo de ambre 1961 ce 1.461 sfig de permettre à cette organisation de poursuire soy but, qui tener maralement, materiellement et juridiquement, les rectimes atuelles, de la misère auxi que leurs bette dépense sera imputée au crédit ouvert article 669 du budget de 1960 Attribution d'une subvention à la dection de Montataire de la pour dépenses imprévues Confideration Nationale des locataires. Le bonseil Aumerical décide d'allouer à la section de Maretalaire de la Confideration Nationale des locataires, une subvention au titre de 1961 de 1500 pour permettre à cette Association d'organiser efficacement la défense juridique Su et approuse Souls le 23 Vérmb at le dons Prefet bette dipense sera imputie à l'article 569 du budget 1.961 pour dipenses Attribution d'une subvention à la Section Es cale de l'ocure des Pupilles de l'Acole Publique de l'aire Le bonseil externisqual decide d'allower à la Section locale des Pupilles de Cloub Publique de l'Ocas, une subvention de 20 Nt au titre de l'aurie 1.961. belle somme sera imputei au crédit ouvert article 657 du budget de 1961. Accidention d'une subvention à l'amicale des Sapeurs. Pompiers. Le bonseil Municipal décide d'allouer à l'auncale des Sapeurs. Paupuers luch approuse 1900 P le loub Prefet Martatare, une subvention de 50 11.9 au letre de l'année 1.961 me sera impulie au ciedat severt article 65/ du budget de 1961. Temande de sursis d'incorporation. suis du Couseil. Mousieur le chaire soumet à l'assemblée des demandes présentées per Mauran Jesne Harcel (classe 1.163) domicilie à Montataire 52 bite Julis Juesti et Mousieur Wagner Maurice (classe 1965) donné cité à Mondatine -122 ma jean ja a l'effet d'obtenir d'incorporation au titre de l'article 22 de la son du H Hars 1928 sur le recrutement de l'Aruée (comme ayant un frère sous les drapes Après en avoir délibéré, le bonneil exunicipal recon Las demandes, unet un aus favorable. Regnistant plus à l'ordre du jane, la it signe après lecture 13d, Pallare

Le recretaire en chef: signe Blanche bette.s Leman Mousieur et Mousieur de cette assurants ou l'effet ou du 31 effet ou 20 de cette assurants out les ces demans pries eu 13 est principal de ces demans pries en pries eu 20 est Mousieux le Maire cat autorisé à ret effet à tacitér avec la saisse Aprillement los France, 49 rue de 1700. coloure et de la galdeire fonctionnant le jeucli de chaque semaine et rques d'accidente provenant du gaile de fonctionnement de la contine Cantine relaire et gardeire de vacances. Assurance. Le Courseil Municipal decide de garantir par une assurance, les unemir taut our monit euro qu'oux enfouts qui les fréquentent endout la periode des Grandes vacouces verbaires, et pour ant

L'an mil neuf cent soixante deux, le dix neuf cllars, le Consul clbunicipal à été convoqué en séance ordinaire pour le vingt trois allars à dix-neuf heures

Le Maire

A

SEANCE ORDINAIRE du 23 MARS 1962

L'an mil neuf cent soixante deux, le vingt trois clars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le dix neuf mars, l'est réuni en Séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Coene, Maire Etaient présents : Mb, Mb. Coene, Jodant, Chin, Roger, Brymert, M'Poisin Mb Mb Marie, Bellard, Bas, Apdenhoue, Vignaud, Mignan, Dédicourt, Mourigeau, Yésus, Mignan

Alsents excusés: Me de Fasseur, Belmans, représenté par Monsieur Jésus; Ichmitt, Me Wils Bemadette; Erefcon réprésenté par de Spalenhoue, Me Mes

Bonhamme et Malzieu.

Abonsieur Brin est élu Secrétaire.

Le procès restal de la séance précédente est lu et adopté à l'unanimité.

Offroné le 13-4-62. Tour le Sous. Tréfet le Sevrétaire Jénéral signé : Blanché. Etablissement du budget primitif de 1962 Après examen et exposé de Monieur le chaine sur tous les articles budgétaires tant en necettes qu'en dépenses, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif de 1962, lequel s'établit en recettes et en dépenses à la somme de 3.172 882,85 NF.

Régularisation des comptes 1959.

Obonsieur le chaire expose que le juge des comptes statuant sur le compte de l'exercice 1959 à formulé l'observation que les règlement sui-vants concernant chaître d'ugues, notaire à chello étaient atteints par la déchéance qua driennale à savoir :

- Rete d'abandon gratuit du 17 1955 à l'Iffice d' H & elb. 548, 89 NF

- Vente du 31 août 1955 par les consorts Michel (ordonnancement el? 508 du 26 Juin) 409, 65 el F

après en avoir délibéré, le Consul d'oudomancement des mandats. la déchéance au créancier et approuve l'ordonnancement des mandats. Création d'un syndicat Intercommunal

Monsieur Michel Roger ajoint rapporte sur la question de la ciention d'un syndicat entre les communes de Creil-chagent of sise et Montataire.

Après analyse du projet proposé par Monsieur le Bréfet de l'Aise, qui a été descuté au cours d'une réumon le 13 Mars 1962 entre les représentants

23 Han 1962 180 des Communes et en présence de Montieur le Sous- Tréfet et Monte le Secretaire général de la Préfecture Se Consul Maunicipal constate que le projet soumis constitue un pas vers l'institution d'un district, formule à laquelle il est appose Emant compte que des problèmes d'équipement se posent sur le plan intercommunal, il propose un projet de statut d'un Lyndicat Intercommuna qui dans son espirit garantit au maximum les libertes et prerogatives communales. Il envisage avec les délégués des Communes intéressées l'organisation d'une réunion en vue de la discussion de ce projet. Emploi de l'allocation scolaire 1361/1962 Mondieur le Maire donne lecture de la lettre de Mondieur le Préfet de l'Dix en date du 16 Mars 1962 faisant suite à la délibération du Convil Municipal du 20 Décembre 1961 décidant l'affectation sur Lefature de l'ase la base de 18 N.F. par élève le montant total de l'allocation scolaire Ver et approuve amais le 6 fair 1962 Le Suple distring delique signs 1961/1962. Monsieur le Préfet indique qu'il n'est pas possible de prendre en considération actuellement l'emprunt destiné au préfinancement du groupe scolaire " Le Mallet" mais que rien ne s'oppose à ce que Vallocation scolaire soit employée aix empunts contractes aux groupes Joliot Cure et Danielle Casanova Après en avoir delibéré, le Conseil Municipal, Décide d'affecter le montant de l'allocation scolaire 1961/1962 au remboursément des empreunts contractés pour les groupes folist luis et Danielle Casanova dont le montant des annuites 1 élève à 9.609 NFST. - le solde de l'allocation à l'acquisition de materiel scolaire pour le groupe "Ge challet". Le montant en prévision de l'allocation est de : 18.650 NF00-(1850 élèves à 9 N.F.) Subvention de 35.000 NF à l'Office Tublic Intercommunal d'habitations à loyers chodérés de Creil-chontataire Opération 50 lo gements Bâtiments E. et G. Se Consil Municipal décide d'allouer à l'Office Tublic Intercommunal d'habitations à Cayer Modéré de Creil-Montataire une subvention de 35 000 nouveaux pares pour la construction de 50 logements des Bâte. ments E. et G. Sa Ville de Montataire ne disposant pas de la Grésorerie nécessaire au versement de cette somme sur ses propres fonds, charge l'Africe Public Intercommunal d'Habitations à Layer Modéré de Geil-Montataire de sous cire en son nom et en ses lieu et place auprès de la Caisse des Dépots et Consignation un emprunt à taux normal d'un montant équivalent à la subvention rembourable en 30 ans et d'un toux d'intérêts de 5, 25%. L'annuité de remboursement s'élevant à 2.341 N.F. So.

Monsieur le ellaire est autorisé à signer la convention à intervenie avec l'Affice Rublic d'Habitations à Loyer Modéré de breil-

garantie d'emprunt à contracter par l'Office Public d'Habitations à Loyer Modére de Creil-Montataire - Empreunt de fin de chantiel pour l'apération year Biondi II - 3 eme tranche (42 logements). Le Conseil,

Vu la demande formée par l'Office Tublic Intercommunal d'Habitations à Loyer Modére de Creil Montataire et tendant à abtenir la garantie d'un emprunt de 45.470 N.F. nécessaire pour l'aperation Jean Biondi II - 3 ème Cranche (42 logements) lieu dit

Vu le rapport étable par Monsieur le Maire et concluent de l'avis favorable,

De les articles 136 et sumants de l'urbanisme et de l'habitation, Vu l'arrêté interministériel du 8 Frévrier 1954,

La Ville de Montataire accorde sa garantie à l'Office Tublic Intercommunal d'Habitations à Loyer Modéré de Creil-Montataire, pour un empreut de 45.470 nouveaux francs que cet arganisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et agissant pour le compte de l'Etat, au toux de 1% pour une duice de 45 ans dont l'annuté de remboursement s'élève à 1332,27 nouveaux francs, en vue de la construction de logements destinés à la location simple.

au cas où l'Office Public Intercommunal d'Babitations à Loyer Modéré de Creil-Montataire pour quelque motif que ce soit, ne s'acquittuait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des interête monatoires qu'il aurait encourus, la Ville de Montataire s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place sur simple demande de la Caisse des Dépôts, adressée par lettre-missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ei dessous, ni exiger que la Caisse des Dépôts discute au préslable l'organisme défaillant

En outre, le conseil Meunicipal s'engage pendant toute la durée de la période d'amortissement durant laquelle sevont dus à la fais les intérêto et l'amortissement, à créer au besoin une imposition directe

suffisante pour couvir les sommes dues. Le Conseil Memicipal autorise d'autre part le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts agissant pour le compte de l'État et l'Office Public Intercommunal d'Habitations à Layer Modéré de Creil Montataire

23 Mass 1962 182 Empunt destine au financement des Bravaux d'équipement à entreprendre par la Régie Communale d'Electricité de Montataire - Programme 1961 - 2: tranche artile 1º .- Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts au l'eme des Caisses dont elle a la gestion, aux conditions de cet établissement et au toux d'intérêts de 5,25 %, l'emprunt de la le? de Montataire programme 1961 - 2 èvre tranche et dont le rembourkment s'effectuera en 30 années à partir de 1963. article 2 - La Commune disposera, pour retirer les fonds, d'un délai de 6 mois à partir de la date de la signature du contrat Vu et approuve Senlis, le 20 Aril 1962 par le Directeur Général de la Caisse des Dépôts. Li, à l'expiration de ce d'élai, la totalité des fonds n'a pas été retirie, Le Sous Fiefet signe: Aubert la Caisse des Dépôts procéders à l'annulation du contrat ou à la reduction de son montant. article 3 .- Pour de libérer de la somme empruntée, la Commune paiera 30 annuités de 3.345, 85 nouverux francs comprenant le capital Elle s'engage pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en reconverment en cas de les oin les impostions directes nécessaires pour assurer le paiement des annuités. article 4. - Coute annuté non versée à la date à laquelle elle sera devenue exigible portera intérêt de plein droit à partir de cette date au tous du prêt majoré de 1%. article 5. - La Commune aura la faculté d'effectuer des remboursements par anticipation au cours de la deuxième moitié de la fécuode d'amortissement mais seulement à la date d'une échéance normale et avec préaires d'un an les remboursements donnéeant lieu au paiement d'une indemnité égale au montant d'un semestre d'interêts du capital remboursé par autilipation article 6. - La Commune l'engage: 19 a effectuer, des leur encaissement, à des remboursements anticipés, pour lesquels il ne sera exigé ni préavis, ni indemnités, les subventions qui viendraient à être attiluées après la réalisation du prêt et auraient pour effet de réduire sa participation dans le coût de l'opération à une somme inférieure au montant du prêt. 3°) à neverser, sans délai, les sommes non employées dans le cas au l'opération pour laquelle le prêt a été consenti ne seroit pas réalisée ou servit d'un coût inférieur au montant preixe. ainsi que les droits et frais pouvant résulter du présent emprunt. Centide 8. - chonsieur le chaire est autorisé à signor le contrat à intervenir have relater les conditions du host

Ve et approuve bull, le 15 Rai 1982 le June to Sour Fely le June to Con Chilf signs: Blanche

isse

la

te

nee,

laires

ent

ue

ra-

ins

Coopérative. Confirative.

chonsieur le Maire expose que la Ville ne dispose d'aucune salle permettant le dévoulement de fêtes et qu'il y a lieu de procéder à l'aménagement du Sous sol de la Coopérature, propriété communale que le concours d'un décorateur est nécessaire from obtenir un cadre communable.

Il frésente à cet effet un deux étable par le Bureau d'Etudes d'installation Coulon, 16 rue de Bassano à Taris 16: , lequel se monte à N.F.: 35.055, 55.

l'aménagement du Sous- sol de la Coopérative selon le projet présenté - autoise Monsieur le Maire à traiter de gré à gré avec :

R Chauveau, entrepreneur de peinture à Montataire

L'entrepreneur des installations électriques, g quenon à Montataire, étant réglé sur factures.

· autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec le décarateur ba dépense sera imputée à l'article 2312 - Budget 1962 -

aménagement de l'Ivenue anatole France (ex-chemin de Rousseloy).

chonsieur le chaire expose qu'il serait nécessaire dès maintenant de procéder à l'aménagement de l'Ivenue Instole France (ex-chemin de Rousseloy) frour faciliter la desseite de l'immeuble HIM dont la construction doit être entreprise prochainement.

Jelon l'estimation établie par Monsieur l'Ingénieur en Chef des Gravaux Tublies et de l'État, le coût de cette opération sera de 20 000 nouveaux francs. Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- décide l'aménagement de la partie de l'Avenue Instole France désignée ci-dessus.

- autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.

- sollicite de Monsieur le Préfet une subvention au têtre de l'équipement

La dépense sera imputée à l'article 230 du Budget 1962

Entretien des voies communales. Le Conseil Municipal affrouve le projet de marché passé avec la Société Rrugo et Cie, 35 rue du Dépôt à clagent sur cise, et relatif à l'éxécution de travaux d'entretien des voies communales.

Ces travaux comprement le démontage de bordures de trottoirs, la repose de bordures, la démolition de caniveaux, la construction de caniveaux en béton, la nemise en état des trottoirs.

La dépense évaluée approximativement à &3.000 nauvesux francs, sera imputée au ciédit ouvert au budget de 1962 article 63.131.

Prefature de l'Orde

Ree et approvent Beauvier le 39 Mai 1962 Four le Refet et par deligation Le chef de Doming Ingre:

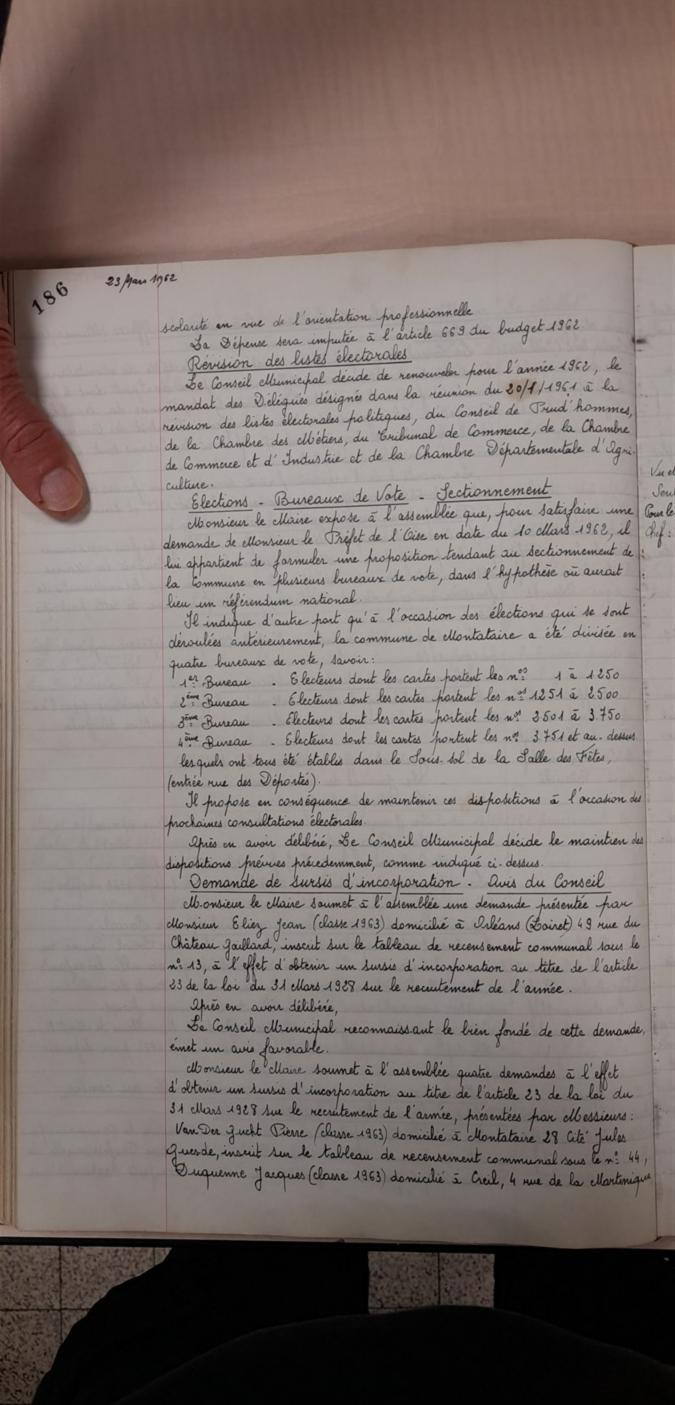
huite professional de 29/m 62

Vu et approvoe Soulis, le Marvel 1962 Sous le Aones West le Marvel Alfre Agré Blanck

23 Han 1962 184 Equipement mobilier - groupe scolaire "Le Mallet" Monsieur le Maire expose que delon les engagements de l'Entreprise char-gie des travaux de construction du groupe scolaire "Le Mallet", les 10 Vu e Senlis, classes frimaires et 3 classes maternelles composant le groupe doivent Powe 1 être auvertes pour la rentrée 1962 et qu'il convient de prévoir l'acqui. be se sition de mobilier et materiel nécessaire à l'équipement Sign Le coût de l'ensemble de ces acquisitions peut être évalue approximative. ment à 35.000 nouveaux francs. Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à traiter après appel Vu d'offres avec le fournisseur ayant consente le meilleur prix. Volleite l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant Tenlis Pour le plus éleve possible le Je La depeux sera imputée à l'article 214 du Budget 1962 Jupression du Service de l'imbulance Morbieur le Maire expose que le nombre de sorties effectues par l'Ambulance Municipale à considérablement réduit. que les malades et blessés trouvent auprès des ambulanciers privés de la région un service suffisant et que dans ces conditions il y aurait lieu de suffremer le service de l'ambulance obsunicipale de collontataire. Toulis le 26 avril 1962 Pour le Sous. Préfet Le Secretaire en Chef Vu signé: Blanché le Upres en avoir delibere, Pau De Conseil Municipal, Décide la suppression à compter du 1° Ruil 1962 du Service de l'amle bulance de Montataire. sug. Rémunération des 2gents Recenseurs Monsieur le Maire expose que le décret du 18/4/1961 prescrivant le Vu et approuve Senlis, le 21 Mai 1362 recensement de la population a fixé à 2,38 nouveaux francis par bulletin individuel la rémunération à accorder aux agents recenseurs Pour le Jour. Tréfet En raison de la modicité de la rémunération proposée, le recrutement le Scretaire en Chif d'agents necenseurs qualifiés s'est révélé difficile. Signe : Blanche If in d'arriver à une réminération correspondant aux services rendus, ellonsieur le Maire propose le fisiement des documents annexes et feuilles Jes individuelles, à saioir: 0 Imprime cl: 1 - Fewille de logement = 0, 10 nouveaux francs Imprime cl: 4- Bordereau de maison = 0, 10 nouverux francs le Par ailleurs, profitant des opérations de recensement, il sera procédé à l'établissement du fichier de population. La rédaction des fiches sera confiée aux agents recenseurs sur la base de 0, 20 nouverux francs. Types en avoir délibéré, La dépense sera imputée à l'article 611 du budget 1962.

23 Mars 1962 185 à la L'édération Nationale des Offices Municipaux un et approuve des Thorts char-De Conseil Municipal décide l'adhesion de la Ville de Montataire à Soules, le 2 1 avril 1962 10 la Fédération Sationale des Offices Municipaux des Sports dont le siège boiral est fixé à l'Institut National des Sports, lueuxe du tremblaire Paris 12. Cet organisme étudie et défend l'intérêt des Communes Pour le Jour. Préfet ut de Secrétaire on thef requi. signé: Blanché dans le domaine de l'équipement sportif dont les besoins sont particumatine. lierement sensibles à chantataire De montant de l'adhésion fixé à 100 nouveaux francs sera impute à l'article 669 pour dépenses imprevues du budget 1962 et suivants. appel Participation au Congress des Maires 1968 Vu et approuve De Conseil Municipal décide la prise en charge des pais occasionnés par la participation du claire de clontataire au Congrès des claires Tenlis, le Vollai 1962 tant Pour le Jour- Tréfet 1962 au titre de mandat spécial non compris dans les indemnités de le Secrétaire en Chif fonction en considérant l'intérêt pour la Commune de cette participasigné: Blanché 'Im-La dépense sera imputée à l'article 663 pour dépenses imprevues du budget 1962. vés de abomements à diverses publications lieu Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Meire à souscire pour l'an-Vu et approuvé, Jenlis, née 1962 un abonnement aux publications administratives designées le 3 rivil 1962 Pour le Sous-Gright - Journal Officiel (édition lois et décrets) - Le Journal des Communes - La Marie pratique le Secretaire en Chef am digné: Blanche - Le yournal des chaires et des Conseils Municipaux _ Le Tédagofiche et 6 abomements à l'Information Meunicipale La dépense sera imputée au clédit auvert au budget 1962 chapitre 66, ment attribution d'une subvention à l'Avenir Social
Le-Conseil Municipal décide d'allouer à "l'Ivenir Social" Jeuvre au us, cllon Sentis, le 3 Juril 1962 service de l'Enfance à La Villette aux arlnes, qui accueille les enfants ۵ des travailleurs victimes d'accident du travail ou attents de maladies Vous le Jous-Tréfet francs Francs incurables, une subvention exceptionnelle de 100 nouveaux francs. le Jecretaire en Chef Cette organisation a dejà recueille des enfants de travalleurs de Montetaire signé: Blanche La dépense sera imputée à l'article 664 du budget 1968 pour dépenses na attribution d'une subvention exceptionnelle au centre cs. Vu et approuve Public d' Prientation Professionnelle. Le Conseil Municipal décide d'allouce une subvention de 50 nouveaux faux Jenlis, le 3 avril 1962 Maire au têtre de l'année 1962 au Centre Public d'Orientation Professionnelle de Vous le Sous. Tréfet Beauvais qui procède à Montataire à l'examen des enfants achevant leur le Jecritaire en Chef signé: Blanché

23 Mars 1962 185 adhesion à la Fédération Nationale des Offices Municipaux Soulie, le 21 avril 1962 - char Le Conseil Municipal décide l'adhesion de la Ville de Montataire à 10 Pour le Jour. Préfet la Kédération Nationale des Offices Municipaux des Sports dont le siège ent асдий. le Sevieture on thef Social est fixé à l'Institut National des Sports, ruence du tremblace Paris 12. Cet organisme étudie et défend l'intérêt des Communes dans le domaine de l'équipement sportif dont les besoins sont particusigné · Blanché mating herement sensibles à chantataire De montant de l'adhésion fixé à 100 nouveaux francs sera impute à l'article 669 pour dépenses imprevues du budget 1962 et suivants. appel Vu et approuve Seulis, le 8 Ollai 1962 Participation au Congres des Maires 1968 tant De Consid Municipal décide la prise en charge des pais occasionnés par la participation du claire de clientataire au Congres des Maires Pour le Jour- Tréfet le Secrétaire en Chef 1962 au titre de mandat spécial non compris dans les indemnités de signé : Blanché fonction en considérant l'intérêt pour la Commune de cette participa-Um-La dépense sera imputée à l'article 663 pour dépenses imprevues du budget 1962. res de lieu alcomments à diverses publications De Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à souscire pour l'an-Vu et appromé, tenlis, le 3 airil 1962 nee 1962 un aborniement aux publications administratives designees Pour le Sous-Gright ci-après: am le Secretaire en Chef Journal Official (edition loss et decrets) signé: Blanché De Journal des Communes La chanie pratique - Le Journal des Maires et des Conseils Municipaux - Le Pédagofiche le et 6 abomements à l'Information Meunicipale Da dépense sera imputée au chédit auvent au budget 1962 chapitre 66, ent <u>Attribution d'une subvention à l'Avenir Social</u> Le-Conseil Municipal décide d'allouer à "l'Ivenir Social" Jeuvre au , cllon Vu et approuvé Sentis, le 3 ruil 1362 service de l'Enfance à Ca Villetter rux arines, qui accueille les enfants des travailleurs victimes d'accident du travail où atteints de maladies Vous le Jous-Tréfet anco incurables, une subvention exceptionnelle de 100 nouveaux francs. le Jecretaire en Chef ancs Cette organisation a dejà recueille des enfants de travailleurs de Montstaire digné: Blanche La dépense sera imputée à l'article 669 du budget 1968 pour dépenses attribution d'une subvention exceptionnelle au centre Vu et approuve Public d' Prientation Professionnelle Tenlis, le 3 Avril 1962 ire. Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 50 nouverux faux Vous le Jous. Tréfet au têtre de l'année 1962 au Centre Public d'Orientation Brofessionnelle de le Tecretaire en Chef Beauvais qui procède à Montstaire à l'examen des enfants achevant leur Signé: Blanché



187 inscrit dece le tableau de reconsessent communal bous le nº 12, Cotteau Claude (chrise 1964) do micile à Montatione, rue Bossemon, sur le tableau de recensement communal sous le nº 13 Lagneau Meichel (classe 1964) domicilie à Montataire, 147 rue Jean James, inscrit sur le tableau de reconsernent communal sous le nº 35. Après en avon délibéré, le Conseil Meunicipal reconnaissant le he he Pondé de ces demandes, émet un avis favorable Indomnité de Chausseures à l'agent d'enquêtes De Conseil Municipal décide d'allouse à l'agent d'enquêtes une Souls le 31 faire 1968 indemnité de chaussins annuelle de 10 N.F. Cour le Sour Préph, le Socialisie en La dépense sera imputée à l'article 615. Rien n'étent plus à l'ordre du jour, la séance est lovée et les Pof: Signe : Blanché membres présents ont signe après l'echtire Monday Le sing ollai mil neuf cent soixante deux, le Conseil Municipal a été convoqué en séance ordinaire pour le onze Mai à 19 heures Ordinaire du 11 Mai 1962 I in mil new cent soinante deux, le onze Mai à dix neuf heures, le Consiel Municipal de Montataire, convagué le cinquellai, 1'est récese en 16 ance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Coene, Maire Staient friends: Med Coene, godart, Erin, Rogor, Brymant, Joses, Bolland, Bar, Opdenhove, Mingron, Dedicourt, Mourigeau, Fasseur, Belmans, Mones Roisin, Wils alvento excusto : Mmes Malyere, Bonhomme, Monsieur Schmitt, Monsieur brefron représente par de apdenhore, illensieur Mane représenté par de Bas, Monnieur absent: Monsieur Dandier georges Monsieur Erin est Elu Secretaire Le procè-value de la séance précédente est lu et adopté à l'unanimité

11 dlai 1862 89 le poumètre sora alors défini. La charge résultant des études du Service des Ponts et Chaussées sera répartie fran le dynadicat. Des ressources diverses provenant des Industriels, des Associations de fiécheurs et untres groupements éventuellement intéressés mendront en Mezement des dépenses avant repartition de la charge residuelle entre les communes. Convention avec la Caisse d'allocations Familiales de Creil, pour occupation d'un terrain Communal. Monsieur le Maire expose qu'il a été dans fra Monsieur le Trésident de la laisse d'allocations familiales de Creil, d'une demande tendant à abtenir Van pare récépiésé: Soule, le 4 Jain 1968 la mire à la disposition de cet organisme et à titre gratuit, fendant une devie de In le Inn. Pipet : le Nove. 25 and, d'une portion de terrain d'environ 33 mètres de longueur et 17 mètres de lacgent à prendre dans le find de la propriété communale lituée à l'angle des rues de tains on obey higher Blanche La République et armand Desnosse (Tare Marcel Cachin) afin d'y odfier à ser fireis une construction en matériaux dues ou sevent données des cours d'Enseignements Ceta demande est justifice par le fait de la reprise par la Société propriétaire, des locacex où cos cours sont données attuellement! Il soumat à l'ais de l'Assemblée un projet de convention à passer avec la l'aisse d'Allocations familiales de lieil, dont un exemplaire restera annexi à la presente délibération et l'invite à se prononcer sur cet objet Le Conseil Memicipal après avoir regu de Monseur le Maire toutes explications utiles et examine dans toutes ses parties le projet de convention soussus à son Emet un avis favorable à la demande de cllonsieur le Président de la Course d'Allocations familiales de Creil. Décide la mire or la des position de cot organisme à litre gratuit, du terrain qui lui est nécessaire four l'édification de la construction emisagée, pour une duce de vingt aug années et autoure allousieur le dlaire à le représenter à la bignature de la convention définitive, laquelle sons rédigée dans les termes du projet présenté et dont les pais seront inticiement à le charge de la Caisse d'Allocations familiales de Cierl Dénomination du groupe scrlaire rue des Écoles lieu dit Le Conseil Municipal décide de donner au groupe scolaire actuellement en anstruction rue des Écoles au lieu-dit "Le Mallet" et qui doit être mis en sourice Approved pour la prochaine xentrée écolaire le nour de Taul Sangevin en hommage à la momoire du grand Pavant et du Défenseur de l'Université Française.

11 Mai 1962 au marché avec l'entreprise Pérignon. Mondieur le Maire expose que lors de la construction du groupe s'estaire Jolist anie des travaire spéciair et supplémentaires ont da être effodirés, que l'ensemble de ces travaux porte le montant de l'adjudication à 515. 228 NF 24 compte tenu de l'air. nant numéro 1 approuré par le Conseil Municipal dans sa riennion du 19 juin 1853 Le décompte définité de l'Entreprise Pérignon s'élève ainsi après vérifications par l'Irelutecte à: 405.346 NF 98 frépeture de l'ase - cllontant des soumissions Ve et approveré
Beauveig la I fui 462
Le par le Gefle
Le fan delogation
Le Chef de Devioley
sifné: 109. 975 NF 26 - Travaux supplementaires Ruo 69.003 NF 23 - clontant des révisions Soulis le 13. 739 NF 96 - Cravaux en Régie Soit en total de: 597. 965 NF 43 Après avoir regu toutes explications utiles quant à la nature et à l'importance du travaux considérés, Le Conseil Memiupal, - approve le devis n° è étable en régularisation au montant de 54.527 NF 64, - approur le décompte définité de l'Entréprise Pérignon au montant de 597 965 NF 43. La dépense sera imputée à l'article 2.301 du budget 1962. Acquisition d'un terrain pour aménagement d'un emplacement destiné à recevoir des constructions sculaires Monieur le cliaire expose que la Ville de Montataire a arquis de divers Senlis, propriétaires, des terrains situés à chontataire, lieudit "Se challet" en vive de la comtruction de bâtiments scolaires Que l'acquirition d'une pacelle appartenant aux épour Billet. Chardon, domi Déclaration d'utilité publique. iliés à Montataire, 17 rue Schiour est nécessaire pour pormettre la construction projetée anté prépetoral du 26 fui part que ces derviers consentent à céder à la ville de Montataire la parcelle dont il l'agit d'une superficie de cent quarante huit mêtres carrés, cadastrée section AH numero 431, mossement le prix de douze nouvereux france cinquante centimes le nitre carée boit pour la somme totale de mille fluit ceut cinquante nouveau Souls Il inute l'Assemblée à se prononcer sur l'opération projetée De Conseil Meunicipal, Vu le plan du terrain et le proces verbal descriptif et estimatif dresse par clos. Sordet, geomètre expert à Cieil, joint aux délibérations des 20 janvier et 5 Mai 1961 (Parcelle nº 13 du plan) concernant des acquisitions précédentes, Vu la framesse de Vente souscrite fran les vendeurs, Décide l'acquisition du terrain dont il s'agit, aux conditions indiquées ei avoir et délègue tous pouvoirs au Maire pour le réprésenter à la signature de l'acte à intervenir. Décide qu'il y a lieu de dispenser Monsieur le Maire de remplie les formalité

de funge des privilèges et hypothèque applicables aux acquisitions immobiliones amiable en verte de l'article 11 de la loi du 15 avril 1953 et sollicite la dédaration d'utilité publique du projet, par application de l'article et de la loi du 30 Décembre 1928.

La dépense résultant de cette acquisition dera imputée au credit avent au

budget de 1968 article 212 pour acquisition de terrains

Equipement mobilier scolaire groupe "Le Mallet" cloonsieur le Maire expose que suite à la délibération du 33 Mars 1962 relative à l'équipement mobilier du futur groupe scolaire "Se Mallet", dures fabricants ont

été contactés en une de la fourniture du mobilier nécessaire

Il donne connaissand à l'assemblée de trois devis déposés et fait connaître que la Commission qui a examiné les offres a retenu la proposition des Etablissements Heulez Materiel "Robustacion" à Cerizay (Deux Seines) qui a fait l'offee la plus avantageuse, compte tenu des qualités du materiel et dont la commande se mon te à 31 004 NF 10 (nariante hêtre lamelé) y compris fourniture des porte cartables et encriers non compris au devis et remplacement des porte-cartes par des membles

après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approur la décision de la Commission et autorise Monsieur le Maire à trai ter de gré à gré avec les Etablissements Deuliez

La dépense sera imputée à l'article 214 du budget 1962 Subvention exceptionnelle à l'Espérance Municipale pour l'orga-

se Consul de décide d'attibuer une subvention exceptionnelle de 1 000 NF. à l'Espérance obbunicipale pour l'arganisation au stade de la garerne de Montataire le 17 juin 1962 d'un grand Concours Départemen tal de gymnastique

La dépense sera imputée à l'article 669 du Budget 1960 pour dépenses

Lubrentions - article 657 du Budget Le Conseil Municipal décide de fixer les subventions pour l'armée 1962 relon la répartition ci-dessous:

Bureau d'Aide Sociale 30.000 N.F. Diverses Josietés 2.500 N.F. Colonies de Vacances et

classes de neige - Dispensaire anti-tuberculeux Unicale des parapiers

Tupilles de l'École Publique. Terrice Départemental des

Unciens Combattants La répartition entre les diverses sociétés sera faite ultérieurement

he et approuve Soules le 12 Juillet 19 Pour le Donn Fohr le viene tresse en Del vignes Polanche

Vu et approuse Amlio le 20 Juin 1962 pour le Dono Trefet La Dece treve a Chis sogni : Dambe

Vu et approvosé Sentes le 4 fuellet 4962

33 Eh ialloth 192 Indemnité Sorfaitaire pour travaire supplémentaires Le Conseil Mamiofal décide l'application un Tecretaire de Mairie des disposi Vec stappenuse tions de l'arrêlé du et d'évrice 1862 de Monsieur le Manute de l'Intérieur rélatif bulle le 3 Hait 1469 h to tenter on the and indemnities forfaitures from travaire supplimentaires Cotté indemnité fixée à un mortant de 872 NF par an conformement à l'arte. de 1 de l'arrèté pisaté sera applicable à partie du 1° juillet 1360, date de nomi. nation du Jecrétaire Ga dépense dera imputée à l'article 615. Revalorisation du taux de l'indemnité d'établissement des compter par le Keceveur olbunicipal The ct offermen Le Consoil Memiopal décide de faire application au Reseveur Mounicipal to balls le 3 fait 1952 dispositione de l'arrêté ministériel du lo clars 1962 fixant, à comptor du 1º Jan-grier 1960, le taux de l'indemnité pour l'établissement du budget et comptes à L'indemnité au taux ci destes sera accordée à ellonsieur de goff, Receves etermienal pour la ducce de sa gertion Sa defense dera empute à l'article 615. Remboursement de branchements d'eau Sente du stade obonnem le chaire expose que les propuélanes reversires de la Sonte du Stade out The exapprover désde l'abandor à la ville de la partie de leurs propriétés se trommet dans l'empire de Soulie le 29 pais 452 paralle translater le reconstance del rego : Blanch la route prime à cet endent, qu'en échange la ville s'est engagée à provéder à l'alimente. tion en sau des immeubles riveraine, les branchements particuliers restant à la change des proprietain Ces travaire d'alimentation ont été exécutés ainsi que les branchements en une seule oferations, il y a lieu de domander le remboursement des branchements aux proprié après en avoir délibéré, le Conseil elbunicipal, Décide le rembourgement à la Ville des branchements sur la base de 434, 95 NF. l'em tels qu'els ont été factures par la Tociéte Lyonnaisse des baux et de l'érb Ses interessés auront la faculté d'un remboursement par mensualités. Création d'emplois de Fommes de Service des Ecoles Maternelles Monesan le ellaire expose que trois écoles maternelles fanctionment actuellement dans la Commune, que trois nouvelles classes maternelles nont être créées au groupe "La Mallet" Ver et approve : Soules le 3 fant 1962 peur le tour Febr p le vourtoure en loby togne : actuellement en construction, qu'il y a lieu de créce six emplois flermanents de fermos de service des l'evles maternelles. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Vie le Code de l'administration communale notamment en son Livre IV; lu l'arrêté ministèriel du 13 Vécembre 1961 modifiant les arrêtés du 5-11.1953 × lables à la carrière communale: Deade: runto de fermes de service des Ecoles maternello

11 Hai 1962

193

Reportero de l'orse

Construction du groupe scolaire Joliot-Curie - Memoire de révision de 3 Entreprise Breuil.

Monsieur le Maire expase que la réception provisoire des travaux de la Construction Lu groupe Swlaine faliot-aire, rue Louis Blane a été prononcée le 23 yanvier

que l'Entrepuse Breist a defusé un memoire de révision n° 3 qui se monte, après vérification par l'architecte, à 5 331, N.F. 43 centimes, ce qui porte le mintant total des révisions à 18.658 NF 26 centimes, compte tenu des memoires d'es 1 et 2 faisant l'objet de la délibération du Conseil attunicipal du 4 Novembre 1960, approuve le 3 1 ellers

après avoir reçu toutes explications utiles, le Conseil Municipal approuve le mémoire de nécession déposé que porte le compte de l'Entreprise Breul à

Montant des soumistions

94.369 NF 85

aboutant des neursions

Soit un total de 18.658 NF 26

10.028 NF 11 La dépense restant à liquider sera impulée à l'article 2381 du budget 1962 attribution d'une subvention à l'Union cycliste de Montataire

pour organisation du grand Brix de Montataire Le Conseil Memicipal décide d'allower à l'Union Cycliste de Montataire une subvention de 1000 NF destinée à l'organisation du grand Prix Cycliste de Montataire que cette Société fera disputer à l'occasion de la

Plète Communale. Sa dépense sera imputer au budget 1962, article 660.

Rien n'étant plus à l'ordre du four, la séance est levée et les membres présents ont signé après lecture

Godart

Se sept fuillet mil neuf cent soixante deux, le Conseil elbuighal a été convoqué en séance ordinaire pour le onze fiellet à dix neuf heures Se claire,

Ordinaire du 11 Juillet L'an mil neuf cent soixante deux, le onze findlet à dix neuf heures, le Conseil Municifal de Montataire, convoqué le Sept Juillet, s'est réuni en Séance ordinaire à la Mairie, Sons la Présidence de Monsieur Coene,

Ver et approuvé Sodie, le 9 Juillet 1962 le Jour le Sons Pet le Jewetagen, Af

11 Juiller, 1960 Etaient présents Mo et Coene, gadant, Crin, Roger, Brynaert, Jésus, Belling, Bas, apdenhoue, Meignon, Mourigeau, Fasseur, Schmitt, Erefton, Lignand, ollow Raisin. 194 absente excusés: Mans Malzieu, Bonhamme, Wils, Mb. alb. Dédicourt, olbre Roisin Belmans, Maire représente par de Bas. absent Monsieur Dandier georges Obonsieur Erin est élu Secrétaire Le proces-verbal de la séance précédente est lu et adopté à l'unanimité. acquisition de terrains pour aménagement d'un emplacement destine Monsieur le Mare expose que la Wile de Montataire à acquis, de divers propriétaires. à recevour des constructions scolaires des terrains situés à clloritataire heudit "Le Mallet" en vue de la construction de bâtiments que l'implantation des constructions telle qu'elle résulte du plan dressé par db' Pierre Querat, axeritecte Coordonnateur, 25 avenue georges V à Paris 8° et dont la réalisation est commence, recessée l'arquisition de nouvelles parcelles. qu'à la hute de pourparlers engagés à cet effet, plusieurs propriétaires consentent à céder les parcelles leur appartenant, savoir. - elb dlouchy Emile Jean Joseph, 2 ares 25 centiares cadastrés dection AH nº 158, moyennant le pur de 675 nouveaux francs; Elber Rognier Maire Veuve Fasquelle, Mb. Charpentier Louis et Me Fasquelle Simone, son épouse, 1 are 37 centiares, cadastres Section AH no 157 et 425 mozeur mant le prix de 591 nouveaux francs; alb Mr. Roger et Roland Deckrey, Lares 40 centiares, cadastrés dection AH nº 153, The pour the armere mogennant le prix 720 nouveaux francs; - clo Securs allest Edouard, 8 ares 46 centrares, cadastres section AH no 152, majores Beauvail, le 1 hout 462 le feix de 738 nouveaux fiancs; - db? Toulain Pierre, 1 are 63 centrares, cadastrés section AH 424, moyermant le frix de 683 nouveaux france; -db: Cambon Sacris, dare 31 centrares, cadastrés dection AH nº 426, morjement le fix de 893 nouveaux france; - M' augustin adophe Février et Mo Séonie Josephine Billet, son épouse, Mil U Victorine Eugenie Billet, ett Taul gaston Bel et M. Trène Henriette Billet, son épons, M Gustant ainé Billet, els? Julien Raymond Billet, M. Jeorges Écrien Piere Billet, cares 96 centrares cadastrés bection AH nº 198 moyennant le prix de 888 me reave fame, .ell: Cambreich andré, Fares F9 centrares, cadartrés section AHn le prix de 2337 nouverne france; Houters Cavillon augustin, 1 are, caddate section AH+: 207, moyeman le fue de 300 nouveaux francs; 16: Ragon Roger et Ma Damoro Paire son spouse, sans 43 centiones, cadastie de tion AH no 204, mayormant le frix de 4347 nouveaux foores;

11 July 1862 195 de Mancheson Manua et ell . Libin Algon don apour, Saron le his decline AH a les magnessiat le fire de 642 mouverine fraise old Wattelet Silliest et old "Sour Van I tion AH milly mayorment be fix de 600 monversor fries - M. Franzos Jarque Sarer S contienes fue to 929 moureau pero; - M. Rousellon Albert, 4 aver 24 centra 447 p. mogramment le paix de 1272 mouves - J: anoughus anciene Stablisement Fine at C. " Tierre et all I are of centicus, cardidais solice AH of 223, mayormant be fore de Il innite l'assemble à se promouve sur l'operation profétée Te Conseil ettermakely Va le plan de terraine et les procés verbasse descriptifs et estimatifs circoses par cell? Soudet Jeonille export à Creil, Lu les fromesses de vente sonscrites par les vendens, Décide l'acquirtion du tename dont il éaget aux conditions moiques à avant et Aleque tous pouvoirs au cleare pour le représentre à la hignature de artes à un tournir Deside qu'il ya lieu de dispenses elloriare le chieve de remplie le permetites de purge des frantique et hippotrique applicable aux requestions immobilisées amables en voites de l'article es de la la du 15 avril 1853 et volleute la deligration d'artillé publique Bu projet, par application de l'article 22 de la la du 30 Facembre 1928, Des dépenses résultant de ces acquisitions soront imputers au creait auvert au burgos 1362, article 312. Empreent destine au financement des travaire d'équipement à entreprise dre par la Regie Communale d'électricité de Montataire - Programme 1968 - 18 teanche carticle da - Monsieur le Moire est enné à réalise aupris de la laire de Sophit ou l'une des laines dont elle à la gention, aux consistions de cet établissement et au taux d'interêt de 5,25 %, l'empunt de la somme de so vo Nouveux plans, distiné à finance les travaix d'équipement à ontighence par la Pègie Communicé il Robinité de Montataire, programme 1368. " tianche et dont le remboursement e effortuere en 30 anvier à partir de 1963. be at approven Article 2 - tra Commune Supotera, four retirer les fonds d'un delse de 6 mois à Loules, le 5 hatenbelgen partie de la date de la hignature du contrat par le Tirocteur gineral de la Casse de Le bour Stept Aigno : Helas Li, à l'expiration de ce délai, la totalité des fonds en a pas été notince, la laisse des dépote procédeux à l'annulation du contest au à la réduction de don mu article 3 - Tour de labore de la donnne empresalée, la Commune tes de 6 6 34,63 nouveaux frances comprenent le capital et les sistaits. Elle s'engage pendant toute la durée du prêt à créer et à mettre en as de bessin les impositions divides nécessires four assure le periement des annuelles exticle 4. Caule annute non versee à la date à laquelle elle son devenue origine 196 11 Juillet 1962 portera intérêt de flem droit à partir de cette date au tour du prêt majore de 1, article 5 .- La Commune aura la faculté d'effectuse des remboursements fran auticips tion au cours de la deuxième moitré de la fériode d'amortissement mais seulement : la date d'une échéance normale et avec un précavis d'un an Ces remboursements donneront lieu au paiement d'une annuilé égale au montant d'un semestre d'intérêts du capital remboursé par anticipation article 6 - Sa Commune s'engage 1º) à effectuer, des leur encaissement, à des remboursements anticipés, pour lesquels il ne kea exigé ne preavis, ne indemneté, les subventions qui viendraient à être attribus après la réalisation du prêt et auraient pour effet de réduire sa participation dans le coût de l'aperation à une somme inférieure au montant du prêt. 29 à neverse, sans délai, les sommes non employées dans le cas au l'opération pour laquelle le prêt à été consente ne serait pas résléée ou serait d'em soût enférieur an montant prevu article 7 - La Commune prendra à sa charge les empôts présents et fectures anne que les droits et frais pouvant résulter du présent imprient article 8 - Monsieur le Maire est autorix à signer le contrat à intervenir pour riegler les conditions du frêt. Garantie d'emprint complémentaire à contracter par l'Office Public Intercommunal d'Habitations à Sayer Modére de Creil-Montataire - Construc tion de 6 logements sufflémentaires à location simple, groupe des Martinets te Consul, Vu la demande formulée par l'Office Public d'habitations à Layer Modéré de Creil-colontataire et tendant à obtenu la garantie d'un empreut complémentaire de 158 763,64 VF nécessaire pour le financement des travaux de construction de 6 le. generato supplémentaires à bourtion simple, groupe des chartinets, Vu le napport étable par Monsieur le chaire et concluant de l'avis favorable, Vue les articles 156 et suvants de l'urbanisme et de l'habitation, Un l'arrête interministériel du 8 Feurier 1954, Selibere Sa Ville de Montataire accorde la garantie à l'Office Public Intercommunal d'habitations à Sayer modère de Creil Montataire, four un empuner complemen taire de 158.763, 64 NF que cet organisme se propose de contracter aufris de la Caisse des Dépôts agissant from le compte de l'État, au taux de 19, from une durce de 45 ans, en vue de la construction de 6 logements supplémentaires groupe des claritures, destines à la location simple. du cas on l'Office Tublic Intercommunal d'habitations à Soyer Modéré de Creil Montataire, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des intérêts monstoires qu'il aussit encours, la bille de Montataire s'enjage à en effectuer le paiement en ses lieu et plans sur simple demande de la Caisse des Dépôts, adressée par lettre missire, sans fames pouvoir opposer le défaut de mise en reconverment des impôts dont la création france a depons, ne l'exiger que la Caise des Dépôts discute au fréalable l'organise

11 Jullet 19 12 2

défaillant.

En outre, le Conseil Meunicipal d'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement durant laquelle seront dus à la fois les intérêts et l'amortissement, à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffis aute pour couvrir les sommes dues.

Se Conseil autorise, d'autre part, le clivre à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts, agissant pour le compte de l'Etst, et l'Office Public intercommunal d'habitations à Loyer Modéré de Creil-Montataire.

Le Garantie de l'emprunt de 35 000 NF contracté par l'Office H. L. M. Se Conseil elbunicipal,

Vu la demande formulée par l'Isfie Public d'habitations à loyer modéré de Oreil Montataire et tendant à la réalisation d'un enpunt de 35 vou NF destine au financement de l'apération 50 logements (batiments E et G à Montataire),

afrès en avoir délibéré, décide:

Inticle 1er. La Commune de Montestaire accorde sa garantie à l'Office Public d'habitations à Gayers Modérés de Creil pour le remboursement d'un enprunt de 35 000 NF que cet arganisme se propose de contractée auprès de la Caisse des Dépôts au taux de 5,25 % pour une période de 30 ans

au cas où ledit organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances communes, ou des intérêts

moratoures qu'il aurait encourus, La Commune de Montataire s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mine en recourrement des impôts dont la création est prévue à dessous, ni escager que la Caisse des Tepôts discute au préalable l'organisme défaillant.

Orticle deux. Le Conseil Municipal 1'engage, pendant toute la durce de la période d'amortistement, à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couver le montant de l'annuée qui s'îlève à 2.342, 09 NF. Article trois - Monieur le Maire de Montataire est autorisé à intervenir au

nom de la Commune au contrat d'empreunt à sauscrire par l'Office Public intercommunal d'Babitations à Sayers Modérées de Creil Il est invité à poursuire s'il y a lieu, l'approbation de la présente

délibération

Le Consal attenicipal autouse allonsieur le cliaire à traiter de gré à gré vec la Labranie queneutte "Labranie alloderne" à Creil pour la fourniture des articles de libraire déclaire nécessaires au cours de l'armée déclaire 1962-1963, dur le base de la proposition faite par le fournisseur d'eme remise de 22% deu les prix catalogués.

La dépense sua imputée à l'article 607 du budget 1962

Vu et approuve Seulis le 4 Septembre 1962 Le Forntaine en chef, Angré: Alando

198 Alguille 1900 Fournitures Scolaires 1962-1963 Le Conseil Municipal autorise Monoreur le Maire à trailer de gré à gre avec la Ku et appround Sendis le le Septembre 1362. La Secretaire en thef signe Blande Librarie quenentle "Silvaire Moderne à Creil pour l'askat du fournitures bedance necessaires au come de l'année déclare 1962-1363'-De Defense kan emputes à l'article 607 du budget 1362 Remise en état de la voie Communale : laite d'Any Monsieur le Maire communique au Conseil Mesmapal le profet dresse par Mon sien l'Ingenieur des TPE à Ceil et relatif à la renness en élet de communale: Cavee d' angy bu exapprouse Les travaux comprenant l'fourniture et la pose de blocages tout vous Soules, le freptembre 496 pour le tous Rept Le secrétaire en Del signs: Bland so et l'execution de chausée en pierre baleaire avec emilions en pénéticition et re-Sa dépense est evaluée à 16.320 NF après en avoir délibéré, le Consul Maunicipal, ou l'estillé des teaurant envisagé - approuve le projet saumes à son examen et se mise en execution . autorix Monnière le Maire à traiter après appel d'appres avec l'entreprise ayant consente le fuir le flus avantageux pour la Commun Sa depense sora imputer a l'article 63 131 du budget 1968 Renovation de l'Edaurage Public. quartier Est. Dienant nº 1 Monsieur le Maire expose que la Tocille Forchem s'est trouvée dans d'im-Serled le 4 destantes 1962 Sanled le 4 destantes 1962 San La Donn Profet El Gardans en Asf possibilité d'execute dans la date prevue les travaire de renovation de l'Eda, rage public faisant l'objet du cliancés du 15 Mars 1361, approuve le 5 Avril 1961, en raison de l'exécution des travair entrepris par la Régie Communale d'Electricité de Montataire et qu'il ya lieu de modifier l'article 8 du marchi. en reportant la date d'exécution au 31 ellai 1963. après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la modification faisant l'objet de l'avenant avec la Tociété Forclum. Participation à la rencontre de Consellers Memicipaux du VIII Le Conseil Mennicipal décide la participation d'un Conseiller à la ren Ver et approveré Lulis, le es pueles este la france la la constitute en ches contre de Conscillers Municipaix qui se tiendra dans le cadre du VIII et Persone de la Jamese et des Etadiants pour la Taix et l'Amilie du 27 juillet au 5 août 1962 à Helsinski (Finlande) et dont l'ardre du joue comporte le trane: Rôle des Conseillers Mauripaux vis à vis de la jeuneire. Monsieur Mourigeau andré est désigne pour participer à cette renvolu Sa dépense d'élevant à 750 Nouveaux francs, sera imputée à l'article 165 du budget 1962. Abonuments historiques. Eglise. Lubriention de strict outretien Le Consul Municipal après en avoir pris commansserve d'eme lettre de alborre le Tréfet de l'Ine en date du 30 Mars 1352, ayant trait à la participation

requillet \$ 99

but approved links le 25 août 1362 from to Jone Pople le Secretions on Chap agris Blanche Déside de forter le montant de cette participateur à 800 NF par an Cette dépense sera inscrite aux budget des années 1962 et surrantes Obédailles d'honneur départementales et Communales - Gratifications Le bonseil ellimicipal déside l'attribution aux agents communaux titulaires de la cité dalle d'honneur départementale et Communale de la gratification fixée par la circulaire de elbonsière le ellimistre de l'Intérieur du 18 Décembre 1955, soit :

- ellédaille d'argent : 10 N.F. - elbédaille de termil : 60 N.F. - elbédaille d'ar : 30 N.F.

La dépense sera inscrite à l'article 651 du budget

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est lovée et les membres présents ont

gri and lecture godent Propos Nidolby Nidolby Septembers of Solar Rois

Se disc soptembre mil neuf cent soixante deux, le Conseil Municipal à sté convoqué en soance extraordinaire pour le quatorze soptembre à dix neuf heures. Le Maire,

9

Séance extraordinaire du 14 Septembre 1962

L'an mil neuf cent soisante deux, le quitorze deptembre à duc neuf heures, le Conseil elternicipal de Montataire, convoque le dix deptembre, s'est réuni en scance extraordinaire à la Maire, sous la présidence de Monsieur Coene, Maire. Etaient présents : est elle Coene, gadant, Erin, Fasseur, Marie, Belland, Bas, apidenhove, Schmitt, Vignaud, Meignon, Ereforn, Jésus, Brynaert, Momes Roisin, Wils.

Placente excurée: elle elle Belmans, Dédicourt représenté hax Monsieur Erin

absents excusés: alt all Belmans, Dédicourt représenté par Monsieur Erin, alt Roger, allemes Malzieu, Bonhomme

absente non excusés: db. lb Tandier, cllouigeau

Monneur Erm est êle sociétaire. Le procés rechal de la séance précédente est lu et adopté à l'unanimité Q 14 Septembre 1362 Déliberation sur le Compte administraf présente par le Maire from l exercice 1961 Le compte administratif présenté par le maire pour l'exercice 1361 et dont un exemplaire est déposé aux archives de la mairie, présente les résultats Suivanto: (Kecettes ordinaires et extraordinaires 3.076-383,36 Dépenses ordinaires et extraordinaires 2 381 649, 10 694.734, 26 Excédent des recettes Le Conseil municipal, réune sous la préndence le Monsieur Marie andré, l'un de ses membres désigné conformément aux des positions de l'article 52 de la loi du 5 avril 1884; Nu les articles 71 et 151 de la dite loi, est d'avis d'approuver le compte administratif présenté par le maire pour l'exercie 19615 "stablissement du budget sufflementaire de 1962 de Consil municipal, sur le vu des pieces présentées par Monsieur le Maire, procède à l'établissement du ludget supplémentaire de l'exercice 1962 qui présente les resultats suivant et dont un exemplaire ost depose aux archive de la mairie: Ocecettes et dépenses sufficientaires : 884.449,06 Opposition des états d'autorisations spéciales de recettes et dépenses pour l'exa La Conseil municipal approuve les états des autorisations spéciales tresses par monsieur le Receveur municipal et de rapportant aux dépassements de recettes et dépenses constatés pendant l'exercice 1961, lavoir: Recetter: 385.643,53 Dépenses: 111. 273, 58 Election des membres des Conseils d'administration des arganismes de Securité Sociale. - Désignation des membres de la Commettion administrative Le Conseil municipal désigne pour faire partie de la Commission admins trature chargée de dresser les listes des électeurs appelés à participer à l'élection des membres des Conseils d'administration des arganismes de Sécurité Sociale Monsieur Marc andré comme électeur employeur, els els dans vanis et Brynaest Robert comme électeurs bravailleurs salaries et Monsieur quenon georges comme electeur bravailleur indépendant. Augmentation du Capital de la Société d'Equipement du Département Monnieur le chaire expose que la Société d'Equipement du Département de l'élère a propose à la Ville sa participation dans l'augmentation du Capital de la To Considérant que la participation de la Ville au capital initial n'a été suive d'aven effet materiel sur le plan de notre localité, Se Conseil Municipal decide ne pas participer à cette augmentation

Préfe ze S

Reamon Le ches de

Pompes finièlies - Révision du tarif des transports Monsieur le Maire expose que le tarif des transports des corps décide par la delibration du 10.1 1958 ne correspond plus à la valeur du service. Il propose au Conseil Municipal un relevement des tarifs. Après en avoir délibére, le Conseil Municipal Décide de fixer un nouveau tarif comme suit - 80 NF pour la première alasse

- 50 NF pour la devoience classe

Pour les corps venant du dehors afin d'être inhumés à allantataire et n'ilblisant pas le corbillard de la Commune, il sera perçu une redevance de 10 N.F. Sans distinction de classe

Se pux de transport des corps de ellontataire aux cimetieres des communes

voisines est fixe de la façon suivante

- de clontataire à Chiverny 1: Classe at a Cramoisy & Classe 70 N.F. de Montataire à d'évant les Mello 1° classe et à Nagent su lise 2° classe 120 N.F. 90 N.F.

Ces nouveaux tivifo seront nis en application des l'approbation par l'autorité superieuxe.

Construction du groupe scolaire Le Mallet - Quenant n? 1 à la Convention d'architectes

Monsieur le Maire experte qu'en naison des travaux supplémentaires décidés au groupe devlaire le Mallet, il y a lieu à établissement d'un avenant à la Convention du 4-11-1960 avec Monsieur Pierre Duprat et Jean-Pierre Kausseau, anchitectes

De Conseil Mamiapal, après en avoir délibéré,

Considérant la décision de mise en saccution des travaiex supplementaires, autorise Monsieur le Mirire à signer l'avenant correspondant fixiant la base

de calcul à 1410. 395, 66 N.F. plus nevalorisation. La dépense sera imputée à l'article 2302 du budget

Construction du groupe scolaire de Mallet - avenant nº 1 Monsieur le Maire expose que divers travaix complémentaires de sont averés

nécessaires à la Construction du groupe

L'ensemble de cos modifications et additions représentent une dépense globale et forfaitaire de 67. 315 NF 27

afrès en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, considérant l'utilité des modifications et additions pro-

approuve leur mise en exécution autorise Monsieur le Maire à signor l'avenant correspondant une

La dépense en résultant sera insente à l'article 2302 et prelevée sur les fonds

Préfecture de l'Ilise 3. Division - 3. Bureau Vu et approuve Beauren le 13 Februar 1962 Le chef de Dimon délégué

202 14 Septembre 1962 libres à la clôture de l'exercice 1962. Rémunication du médean du Centre de Protection Maternelle et Infantale Le Conseil Meunicipal, Considérant que le taux de la consultation médicale servant de base à la vacation à allouer au Médean du Centre de Protection Maternelle et Infants a de relevés à 3 N.F. par les règlements de la Sécurité Sociale, Décide: De fixer le montant de la vacation de 3 heures à allouer au Médecin chargé Vise et approvid Senlis le 23 Beptombre Pour le Jour. T Le Secrétaire on chef hymi Blanche du Centre à 5 consultations soit 45 N.F. Cette moure frendra effet à dater du 12 juin 1362, date d'entrée en inquen de la nouvelle convention entre le Corps abédical et la Sécurité Sociale Sa dépense sera imputés à l'article 615. Julivention occeptionnelle au Consail de Prud homme. Se Consul Municipal décide l'octive au Consul de Brud homme de Creil, d'une submention de 300 NR, représentant le montant de la participation d'un délégué au Congres 1962 de la Buid Homie qui se tiendra à Vichy. Va dépense sora inscrite à l'article 658 du budget de 1362 action on Justice _ Contentieux Securité Sociale Monsieur le Maire oxpose au Consul Municipal, que la Caisse Primaire de Sécurité Sociale de Creil a engage un recours contre la Ville de Monta taire au sujet d'un accident survenu à son assuré Monsieur Vagnicourt. lequel a été victime d'une chute sur la voie publique. La requête est deposée au Exilural administratif de Rouen sous le nº 1620 - après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, - Considérant qu'il y a lieu de défendre à l'action engagée, Intorise Monsieur le Maire à défendre à l'instance. Run n'élant plus à l'ordre du jour, la séance est levée et les membres présent out signe afrès lecture Godart · Jellas ef all ofdenhan Supr

Ce quatre Octobre mil neuf cont soixante deux, le Consul Municipal à été convoqué en séance ordinaire pour le neuf sctobre à dix neuf heures. Le Maire.

A)

Séance ordinaire du 9 Octobre 1962

L'obn mil neuf cent soixante deux, le neuf retolne à dix neuf heures, le Consiel elbunicipal de Montataire convoqué le quatre retolne, s'est reuni en séance ordinaire à la chairie, sous la présidence de Monsieur Coene Marcel, Maire Etrient bient de Montage de Redont le Proper Miliane Britagest

Etaient présents: elbelle Coene, godart, Brin, Roger, Mignon, Brynaert, Jesus, Bellard, apdenhare, Fasseur, Marie, Erefcon, Belmans, Mourigeau, olbres Roisin, Wils, eller Bas.

Chrento excuses: alb. alb. Schmitt, Dédicourt, Vignand, alb mes allabjien, Bonhomme.

absent non excuse clas Daudier.

Monsieur Erin est élu Secretaire;

Le procès. Verbal de la séance précédente est lu et adopté à l'unanimité.

Construction scolaire lieu-dit "Les Martinets". Déclaration d'utilité

de l'accroissement de la population de l'accroissement de la population dans le quartier des chartinets et en prévision de l'extension future, il comment des maintenant de prévoir un emplacement pour une construction scolaire. A cet effet, il propose les terrains cadastrés section ZD lieudit Les clar-

teneto affrartenant à:

- cl? 123-131-171 à Monnieur Roussillon albert à Montataire,
d'une contenance de 3 ha 76 ares 62 ca

. 19 121 à Monneur geffrey Henri à Montataire, four une contenance de 14 ares 40 ca.

Après in avoir délibéré, le Conseil Municipal. Décide de demander la déclaration d'utilité publique pour l'acquisition des terrains ci-dessus désignés et destinés à l'édification des locaux scolaires.

Construction d'un logement de gardien.
ellonsieur le claire océpose que clonsieur feau Letre Dichitecte désigné par la délibération du 20 Décembre 1861 pour l'étude du projet de construction d'un logement de gardien au Tarc Municipal, a déposé le dossier correspondant d'un logement de gardien au Tarc Municipal,

après étude du projet, le Conseil Municipal: Décide la construction d'un logement de gardien au Tare Municipal. Le gardien assurera la Surveillance du Parc et des locaux du Centre.

La construction sera faite en entreprise générale. La construction sera faite en entreprise générale. Il onsieur le Maire est autorisé à traiter après appel d'affres avec l'entreprise 2014 3 setatue 1968 ajant consenti le meilleur fix. La dépense sera infutée à l'article 2303 du budget 1962 Construction de W. C. au groupe scolaire Edmond Leveille Monsieur le Maire expose qu'en naison de la rétristé et de l'insuffis ance des des initallations Sanitaires actuelles de l'Ecole de gazzons Edmond Léveille, il est necessaire de procéder à la construction d'enstallations nouvelles. a cet effet, il dépose le projet étable par Monereur Jean-Pierre Rousseau, araprès en avoir délibéré, le conseil Meunicipal : . Sécide la construction de W. C. à l'Ecole de gazzons Edmond L'éveille selon les plans et devis présentes Tolliute la mix en adjudication des travaux . Solliste l'attribution d'une subvention départementale aussi élèvée que possible. La dépense s'élevant à 81.816 N.F. 00 of compris les honoraires d'architecte dera imputée à l'article 2.307 du budget 1962. amenagement de l'avenue anatole France Faisant lute à sa déliberation du 23 mars 1962 approuvée le 29 mai 1862 Vu et approuve Soulis, le 3 décembre 1962 le Conseil Mennieral autorise Monsieur le Maire à traiter avec l'entreprise pour le souverest diserraroble déclarée attributaire des travaux pour la somme de 19.636, 5, Mezzarobba déclarée attributaire des travaux pour la somme de 19.636, 50 NE klon proces verbal d'offres du 19.3.1962. signi: Alambi La dépense sera imputée à l'article 230 du budget 1860 Réglement d'honoraires à Monsieur Fordet, géomètre Monsieur le Maire expose que Monsieux Sardet, géomètre Expert à Creil, a déposé des memoires d'honoraires relatifs à l'établissement et fournitures de plans et proces verbaux estimatifs établis pour le Compte de la Ville du 4.12.1959 au 27.12.1961 et dont le mordant d'élève à 9.569 N.E.71. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré; Considerant que les plans et devis fournis conformément à la demande et les mémoires établis sur le base du tarif homologué de l'Ordre des géomètres n'ent danne lieu à avenue contestation; approuve le règlement des memoires dies à Monsieur Gordet. La dépense sera imputée à l'article 615 du budget 1962. Désignation d'un géomètre-Expert Le Conseil Municipal désigne Monsieur Henri Gardet, géomètre. bu et approuve Senlis, le 3 décombre 1962 Expert, 23 rue gambetta à Creil pour l'établissement des plans et deurs pour le Sans Rept de contaites pour la Ville de Montata estimatifs, piquetazes de terrain, etc... nécessaires pour la Ville de Montataire ogne: Blanche Montieur Tordet agira dans la mission selon les règles de l'Irdre des géomètres. Jes fonoraires seront calculés selon le tarif homologué par l'ardre des La dépense sera imputée à l'article 615 Cette désignation sela valable jusqu'à denonciation par l'une des parties Fonctionnement de la Cantine scolaire ellousieur le claire donnéeur le claire donnéeur le Receveur Minimipal en date du 13 Septembre 1962 nelative au fonctionnement de la cantine scolaire, traitant du déficit de cet organisme et suggérant le relènement des tarifs dans le but d'attenuer le déficit constate.

Afrès en avoir délibéré, le Conseil Meunicipal, Considérant le caractère social de la Cantine scolaire qui apporte une aide importante aux familles de Montataire. Décide de maintenir le tarif actuel des repas

Elections - Psureaux de Vote - Sectionnement
collonsieur le Maire expose à l'assemblée que, pour satisfaire une demande de
ellonsieur le Trefet de l'Isse en date du 24 Septembre 1962, il lui appartient
de formuler une proposition tendant au sectionnement de la Commune en
plusieurs bureaux de vote à l'occasion du prochain référendem national.
Il indique d'autre part qu'à l'occasion des élect qui se sont dévoulies antérieurement, la Commune de colontataire a été divisée en quatre
bureaux de vote à savoir:

1 en Bureau. Electeurs dont les cartes portent les numéros 1 à 1250 3 me Bureau. Electeurs dont les cartes portent les numéros 1251 à 2500 3 me Bureau. Electeurs dont les cartes portent les numéros 2501 à 3750 4 me Bureau. Electeurs dont les cartes portent les numéros 3751 et au despus les quels ont tous été étables dans la Salle des Létes de la Lubération (entrée rue des Déportes).

Il propose en conséquence de maintenir ces dispositions à l'accasion des

Après en avoir délibéré, le conseil Minicipal décide le maintien des dispositions prévues précédemment, comme indiqué ci-dessus. indrésion à la Fédération Mondiale des Villes Jumelées. Le Conseil abunicipal,

agant pris comaissance des principes et recommandations de la Charte des Villes Jumelies et ex souscrivant,

Conscient d'apporter sa contribution au progres humain par la conclusion de fumelages culturels à but social et éducatif.

- Décide de frendre rang parmi les lités. Unies et adhère à la Fédération Mondiale des Villes Jumilées / United Corus / Organisation /

- acquitte le montant de la cotisation prévue soit la somme de 12 dollarde monnaire de compte ou 59 NF. 24 (4,95705 x se).

Demande de Lurses d'incorporation. Ins du Conseil.

ellonsieur le chaire soumet à l'assemblée une demande présentée par chontieur. S'ébert Claude, domicilé à chontataire, c'rue a Gancelet, inscrit sur les telleures de reconsoment de la Classe 1964, élève au Conservatoire des Arts et clièters, 292 une Gaint Monteur à Paris 1154, à l'effet d'obtenie un surses d'incorporation au

Va et approvene sulis le 24/1/452 ple Sans Prett

titre de l'article 23 de la loi du 31 Mars 1928 sur le recrutement de l'armée. Après en avoir délibère, le Consal Meunicipal, recommaissant le bien-fondé de cette demande, ennet un avis favorable.

Reclassement du Personnel Communal
Le Conseil all'unicipal de collontataire après avoir pris connaissance des revendica.

tions des employes communaux et du décret du 26 Mai 1362 relatif au reclassement
tions des employes communaux et du décret du 26 Mai 1362 relatif au reclassement
des indices, se déclare d'accord pour l'application de ce décret et demande aux
pouvoirs publics la parution napide d'un décret pour son application.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée et les membres présents ont signé après lecture.

Horner Godart Aller of deliner of the Manual Super Staff Polymand

Le dix Décembre mil neuf cent soisante deux, le Conseil Municipal a été convoqué en séame extraordinaire pour le quatorze Décembre à Vingt beuns Le Maire,

Séance Extraordinaire du 14 Décembre 1962

L'ûn mil neuf cent soisante deux, le quatorze Décembre à vingt heures, le Consul abunicipal de Montataire, convoqué le dix Décembre, s'est réuni en soance extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Coene, Maire

Etaient présents: ab ab Coene, godart, Ein, Roger, Fasseur, Brynaert, Bellard, Bas, apdenhoue, Schmitt, Vignaud, alb Wils, alb alb albignon, Dédicourt, Erescon, allouigeau.

absents exercises: albre Roisin, alb Belmans representé par alb. Bellard, alb allarie représenté par alb. Bas, albres allalgien, Bonhomme, alb férus représenté par alb allignon.

représenté par elle chignon. About non excusé : elle Dandier

Montieur brin est élu Secrétaire; le procès verbal de le séance précédente est lu et adopté à l'imanimité

District urbain de la région Credloise de Consul albunicipal de Montataire, reuni en séance extraordinaire le Vendredi 14 Décembre à 20 feures, proteste énergiquement contre la création

d'en "district de l'agglomération heilloise" qui englobe les Villes de Creil, ologent at allontataire.

Le Consid Municipal a manifesté à plusieurs repieres son opposition à l'in-légration de Montataire dans un district

alborsieur le Tréfet de l'Ilise n'en a tenne aucun compte. C'est li sure violation de la constitution qui stipule que les "Collectivités locales s'administrent bilirement!

claus reaffirmous aujourd'hui notee opposition au district.

lar l'implantation des districts fait partie de l'offensive au pouvoir gaulliste de liquidation des bases de la démocratie . Le général de gaulle veut supprimer tous les obstacles à sa politique rétrograde. Et les districts, les fusions de communes, les clyndicats polyvalents, sont une première étape pour supprimer les municipalités, pour mettre à la place des élus de la population des fonctionnaires, des technocrates, nommés par le gauvernement

La création autoritaire du district est un pas dangereuse sur le ahemin de la liquidation totale de cette cellule républicaire que constitue la commune.

Le district, c'est aussi le moyen de faire payer aux communes des dépenses qui incombent à l'Etat.

Les communes sauffient d'un équipement retardataire

Cela ne provient pas d'une carence des élus, mais du fait essentiel que le pouvoir n'accorde pas les crédits nécessaires, préférant ongauffrer des containes de milliards dans les dépenses de querre.

a cloutataire, par exemple, dépuis 18 ans la Meunicipalité a, à son actif, un bilan impressionment de réalisations sociales. Elle a élaboré des projets (lorgements. équipements scolaires, sportifs, culturels, administratifs, etc.) visant à donner à cloritataire en nouvel essor.

Depuis plus de & ans, les pouvoirs de tutelle ont bloqué ces projets, ence-çant sur les élus un chantage inadmissible: " on le district on pas de

Les elus de clontataire non seulement n'ont pas cédé au chautage mais ils se réservent le droit de prendre toutes dispositions contre la décision illégale du représentant du gouvernement.

Il est un fait que de grands travaix d'équipements sont nécessaires dans la région creilloise clais le gouvernement veut en faire payer le maximum

Il est scandaleuse de constater que le jouvernement, qui à détourné défeuis-1958 3.000 milliards du Fonds d'investissement Routier, n'ait pas accordé un milliard pour un second pont sur l'ilise et qu'il s'apprête à le faire payer, pour l'essentiel, aux contribuables locaux qui ent déjà alimenté, par les taxes qui les frappent, ce tonds d'Investissement Routies.

Il est scandaleux de constater que le jouvoinement donne des milliands à des bevles privées et contraint les Communes à emprenter à des Banques pour

construire des écoles publiques. De plus, il s'apprête, avec le district, à mettre à la Charge des Communes les dépenses pour l'aggrandissement et la

construction des Enjeées techniques et classiques. Il est scandaleux de constater que le gouvernement à réduit de 15% les crédits de construction de logements H.L.M. et que toutes facilités scient accordées à des Sociétés privées qui pratiquent des loyers'éleves et

realisent des profits énormes.

D'autre part, avec les districts, avec les Sociétés d'écononice mixte, comme la société d'équipement du Département de l'Oise, le gouvernement favo. vive également les investissements privés avec la garantie financière des

C'est pourquoi nous appelons la population à agu pour empêcher les impôts nouveaux que le district pourait décider pour des travaux

qui sont normalement à la charge de l'État. Le Conseil Memicipal de Montataire, en même temps qu'il réfusait de s'associer à la création d'un district ou d'un organisme similaire proposait la constitution d'un lyndicat de Communes qui, tout en respectant les libertes communales, aurait permis l'étude des projets communs aux trois Villes et cree les conditions de leurs realisation.

Face à cette situation, les élus de Montataire lancent un appel à

toute la population, aux Démocrates de la région:

- pour la défense des libertes et pour faire échec aux entreprises

du pouvoir gaulliste de liquidation des libertés communales.

pour exiger du gouvernement qu'il finance les grands travaise comme le pont sur l'aise, l'hôpital général, les établissements scolaires du secondaire et du technique, qu'il accorde des subventions importantes pour les travaux d'assainissement, pour la rénovation urbaine, la construction de logements H.L.M. pour des installations sportives, etc...

pour substituer, au district autoritaire un Syndicat de Communes

Résolution contre la 1 Obésolution contre le procès intenté à l'association des Victimes du Nazisme en Illemagne Fédérale. De Conseil Municipal de Montataire réunit en séance extraordinaire le Vandredi 14 Décembre à 20 heures proteste énongiquement contre le parcies intenté par le gouvernement de l'Allemagne de Bonn à l'Association

des Victimes du crazisme, V.V.N.

Conscients des responsabilités qui leur ont été confiées par la population de Montatoire dans le but non seulement d'administres la Ville, mais aussi de promo moir l'amitie extre les peuples et préserver la Paix, les les Conscillers Municipaux de Montataire considérent que l'on ne peut combattre d'auté-nazisme sans favoriser le nazione lui-même, auteur des digaines de millions de victimes tant en callemagne que dans les autres frays d'Europie de 1934 à 1945. Ils considérent que ce soutien révêle des altaques contre la Paix de la part du Janvernement de l'Allemagne

Il se réjant au contraire que dans ce pays des arganisations comme le V.V. N. s'effance de lutter pour préserver le monde et effacer à famais le nazisme

Le Couril ethemicipal unanime manifeste sa sympathie à sette organisa- i tion et preticulièrement à August Baumgarte pour sa courageure atti-

lude devant le tribunal de Berlin Quest.

Cette attitude rappolant celle de Timitrone au procés du Reischtad qui devnit permettre à Hitler de liquider les organisations démocratiques et conduire le monde à la blus altreur des averres

ét conduire le monde à la plus afreur des guerres. Le Conseil altrunicipal qui a jumélé la Ville de Montataire avec celle de Finsdervalde dans le but de promouvoir l'amilié entre les peuples et ensurer la Paix entre tous les pays, affirme que ce lut peut étie attent en extispant partout les nacines du nazione et en mettant hors d'état de nuire les prohitériens qui se manifestant partiquêre rement au sein du Jouvernement de Born.

Rien n'étant filus à l'ordre du jour, la séance est lovée et les membres présents ont signé après lecture.

opelantinos official sonos

Le Vingt quatre Voiendre mil neufreut soisante deux, le Consil ellemicipal à été annuque en séave ardinaire pour le duyt nouf Décombre à seize Reyres.

Séance Ordinaire du 29 Décembre 1962

L'ûn mil neuf cent sourante deux, le rangt neuf Décembre à deize heures, le lonsoil Meunicipal de Montataire, convoque le vingt quatre Décembre, 1 est nouni en seance andinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gene, Maire.

Etaient présents: alberieurs Coene, godart, Erin, Roger, alleignon, Florence, Brynnet, Belmans, Bollard, Bas, apdonhove, Schmitt, Dédicourt, Englone, allouigeau, Jones

absents excusés: alba clarie, représenté par alle Bas, elle liquand, elle des Roisin, Wils, Malzieu, Bonkomme

absent non excusé: alba Jandier

Monsieur Erin est élu Secrétaire

La proces. Verbal de la séance précédente est le st adopté à l'emanimilé.

Résolution sur le District urbain de l'Agglomération Crécilloise.

De Conseil Municipal de Montataire renouvelle son opposition au district arbain de l'agglomération reilloise vice autoritairement par arrêté préfectoral en date du 4 Décembre 1962 des raisons majeures de cette opposition sont contenues dans de précédentes délaborations et notamment dans celle du 14 Décembre 1962.

Le Conseil Municipal de Montataire juge illégal la décision préfectorale d'instituer le district urbain de l'agglomération civilloise Farrète préfectoral ne peut être valable du fait qu'une seule commune (Nogent) sur trois s'est prononcée pour le district alors que b'ordonnance du 5 janvier 1853 stépule que la district peut être crée par arrêté fréfectoral sur la demande des 2/3 des Communes représentant plus de la moitié de la propulation Le Conseil Mounicipal donne tous pouvoirs au Maire pour engager em recours devant les

Cribunaux administratifs.

En attendant que ces Cribunaux administratifs se prononcent, le conseil Municipal de Montataire décide de désigner ses 5 représentants au lons eil de district le sont alles.

Coene Marcel - Evin Robert - Roger Michel - Dédicourt Raoul - Jodant temm Il friend cotte décision:

. d'une part pour ne pas laisser la possibilité à Monnieur le Préfet de désigner d'é-

fice les délégués de Montataire,

- d'autre part pour contribuer à élaborer, avec les élus de Creil et de clogent les règles et les attributions du district afin de limiter sa nominité contre les libertés municipales et les intérêto de la population de Montataire

Le Conseil Municipal décide également de s'adressor aux Conseillors Municipaux de Creil et de chogent afin que l'entente se réalise pour une coopération dans le respect des

libertés et des interêts communaux.

lette resolution est adoptée à l'unamimité.

Adresse aux Conseillers Municipaux de Creil et de Nogent Van arrêté en date du 4 Décembre 1962, Monsieur le Défet de l'âix à créé autoritaire ment le district urbain de l'agglomération creilloise.

claus considérons cet acte comme une grave atteinte aux libertés municipales, cax, dans l'* prit du pouvoir actuel, les districts ont pour but de déseaisir les communes d'une prartie importante de leurs prerogatives. De plus, ils sont une étape nors la disparition lotale des assemblées élues et la mise des municipalités sous l'emprise directes du pourvie control Le district, ne pouvant puiser ses restources que de l'imposition supplémentaire des ambi buables locaux, est un des moyens employée par l'État pour faire supporter a les dépours d'équipements qui sont normalement à la charge de l'État.

Se district, loin de résoudre les problèmes qui sont les nôtres et qui nécessiteraient de

nantage de submentions, d'emprunts à taux réduits et à long terme, une plus grande autonomie communale, est un fras de plus vers un régime dictatorial. Il apporters à

coup sin des impôts nouveaux.

Pour coopérer utilement à des réalisations communes sans qu'il en evite des liberts municipales, les Conseils Municipaux quaient proposé la solution du Lyndrat de Communes ellais, la encore, par leur intrusion brutale, les pouvoirs de tutelle n'ont pas permis que se réalise un veritable syndicat de Communes dont le but essentiel aurait été de faire coopérer nos trois villes dans le respect de chaque

Conseil municipal.

De plus, juridiquement, la décision de colonnieur le Tréfet instituant ce district est illégale, car pour prendre un arrêté préfectoral, il était nécessaire que deux communes sur trois, représentant plus de la moitié des habitants, demandent la création de ce district. Iz, ce ne fut par le car, puisque seul le Conseil clunicipal de Nogent s'est montré favorable au district, sout en spécifiant qu'il préférait le syndicat de Communes.

29 Décembre 1962, a décidé un recours devant les Ciribunaux adminis-

tratifs.

Mans dans l'attente de la décision des Erribunaux administratifs, pendant que se développent et s'organisent les protestations des démocrates de motre région, il est nécessaire que les Conseillers municipaux désignés pour participer au Conseil de district s'emploient à créer un climat d'entente pour enlever au district une partie de sa nocurée.

Il scrait souhaitable que los clus.

- se prononcent contre les atteintes aux libertés municipales et pour en assurer la défense,

- établissent un règlement intérieur du Conseil de district qui pourra atte-

nuer une partie de sa nocivité,

- élaborent un programme de néalisations communes dans l'ardre des

- menent en commun une lutte ardente pour obtenir le maximum de ciedits

de l'État, afin d'attenuer les charges qui pisseront sur nos admistrés, - occurrent dans le cas où le district serait considéré comme illégal, pour réaliser un véritable syndicat de communes permettant un règlement de-

mocratique des problèmes qui sont communs à nos trois Villes.

Désignation des déléqués au District urbain de la Région creilloise Éaisant suite à la nésolution adoptée sur le district urbain de la négion creilloise Monsieur le claire invite l'assemblée à désigner les cinq délégués devant neures en ter Montataire dans cet organisme.

Après discussion, les propositions suivantes ont été retenues; olbersieurs Coene Marcel, Erin Robert, Roger Michel, Dédicourt Raoul godart Lucien. Confarmément à l'article 27 du Code Municipal, il a élé procédé au vote

212 33 Setembre 1962 Réfective de l'hu. 2º Dintern. 4º Brusau Viu pour nécépusé Beaurais le 3 janvier d' Pour le Préfet, à bulletins secrets. Chaque candidat ayant obtenu l'unaminité des votants, soit 17 voix Roger Michel Coene Marcel Exin Robert le chif de division déléqué Dédicourt Raoul Jodant Lucien ont été désignée comme déléguées de la Ville de Montataire au Conseil du dutiet urbain de la Région creilloise. District urbain de la Région Creilloise - Recours devant le Evile. nal administratif. Leute à la résolution votée précisant l'opposition du Conseil Municipal au District urbain de la Région creilloise et après exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, conscient de défendre les intérêts de la Topulation de Montataire, considérant que l'arrêté instituant le District n'a pas été pris conformement à l'ordonnance du 5 janvier 1959, decide: . d'exercer un recours pour exces de pouvoirs contre la décision de Monsieur le Préfet de l'aire instituant un District verbain de la Region creilloise par arrête du 4 Décembre 1962. - donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour plaider sur l'objet du litige devant le Gribunal compétent. Recours devant le Cribunal administratif - Designation d'un avocat -Lu proposition de Monsieur le Maire, le Consul Municipal désigne Maître Weyl avoist, 5 rue de Luynes à Paris 1 me, pour diriger la procédure dans le recours engagé par la Ville de Montataire devant le Eribunal administratif contre la décision instituant le district aurbain de la Région creilloise, par anété prélectoral du 4 Décembre 1962. préfectoral du 4 Décembre 1962. La dépense représentant les frais et honoraires de la procédure sera impulse à l'article 665 du budget 1863. Augmentation du Caux de la taxe sur la Valeur locative des locaux servant à l'usage d'une profession. Le Conseil Municipal: Vu la déliberation du 2 avril 1960 approuvée le 8 avril 1960 fixant à 8, 15 et 60 % le tour de la tane sur la valeur locative des locaux servant à l'usage d'un Senlis, le 11 janvier 1963 Pour le Gous. Préfét de Secritaire en Cheft signé : Blanké frogession, Vu les articles 1506 et 1528 - (modifiés par l'article 83 de loi de Finances pour 1961 du 23 Décembre 1960) - du Code Jonéral des impôts, Considérant qu'il y a lieu de majorer le toux de la taxe sus visée, Décide de fixer comme suit, à compter du 19 janvier 1963 le taux de la taxe sur la valeur locative des locaux servant à l'usage d'une profession: 30 % tur les valeurs locatives comprises entre 0 et 100 N.F. - 130 % sur les valeurs locatures au dessus de 100 N.F.

Bisfettere de l'Aise 1. Dicher 3º Bureau lu et approuve Beaurais le 28 janvier Four le Fréfet le chef de división délegué signé :

Carif de location de la Salle des Fêles de la Liberation. Dans le but de couvrir les pais de chauffage, éclairage, nettoyage, remise en état des lieux, etc ... nécessaires lors de l'occupation de la Palle des Fêtes de la Elevation, rue des Déportes,

te Conseil municipal, Sécide d'appliquer le tarif de location ei-demous:

- 200 N.F. . pour après - midi et soirée ou toute occupation d'une dure de plus de trois heures.

- 50 N.F. - de l'heure pour les occupations de courte durée, avec mu

de perception de 100 N.F.

Les bals et manifestations diverses organisées dans un but ayant un caractère d'œuvres sociales, pouront bénéficier d'une location gratule de produt des recettes sera inscrit à l'article 714.

treation of un cycle d'observation

En naison du nombre des enfants de la localité sollicitant leur entrée en sixième Le Consul Municipal,

Sollicite la création d'un cycle d'observation comportant:

3 à 4 classes de 6? en 1363 suivies de classes de 5? en 1964 Tollicite l'attribution d'une subvention destinée à la construction des bâtiments scolaires devant recevoir ces classes ou l'attribution de 4 classes pré-

fraliquees. Indemnités de logement aux instituteurs - année 1962 Le Conseil Municipal décide de fixer l'indemnité représentative de logement allouée aux instituteurs et institutures non logés, au taux prévu frar la circulaire préfectorale du 6 juillet 1962 publice au BOP. n? 29 du 30 juil-

let 1962, Noit: - pour l'ensemble de l'année : 1 250 N.F.

- fax mois: 104, 17 N.F.

Ce tour sera majoré d'un quart pour les instituteurs mariés, avec ou sans enfant, les instituteurs veufs avec enfants, les instituteurs ou institutrices divorcés ajant un ou plusieurs infants à charge. La dépense rera imputée à l'article 615 du budget 1962.

Création et aménagement de points d'eau d'incondie - programme 1863 Monsieur le Maire expose que l'aménagement de points d'eau d'incendie communé par l'installation de 10 poteaux par la délibération du 29 Novembre 1961 (programme 1962) doit être poursuive et à cet effet il propose au Conseil municipal un programme au titre 1368 comportant la création de 11 points d'implantation.

Le coût de ces travaux s'élèverait à environ 30 000 N.F.

après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

approuve le projet présente portant création de 11 points d'esseplantistion de poteaux d'incendie,

- autorise Monnieur le Maire à traiter avec la Société Lyonnaise des Esux et de

Vu et apprové Servir le 21 famier 1963 de 1000 - Préfet

apruter aux

in

ontre

rete

taxe

214 85 Winehe 4868 l'Educage from l'occention de Mariana - Tolliste & attribution of ane subvention de I blot La dépense sons impulse à l'article 3305 du budget 1363. alimentation on can - groups scolaise " Taul Françain. Moneira le Maire vepre que pour l'alimentative en are de nouver Soldine Bul Langerin was to Ende, it est mousine is furnishe is The et approuse d'une conduite de 100 m/m pour le royleromont du roisse Solo le 18 famois 1963 from li Board Soft le derection in Sty signe Blanche be soit de con brance s'élève sobre le dons libble plus le charact els to tour et de l'illamage à : 15.24 x x 43. après en avoir délibéré. Le Conseil Municipal. - Décide l'exécution des travaix aux conditions du ders processes. - Autouse Monsieur le Maire à signer le marshé voires pourleur Jaciele Eyonnaire des Ereux et de 1 Ederrage. Sa depense sous impute à l'article à sou du builget 1863 Rénovation de l'Edange public quartier Est. Inventent numero p. Forclum. ollower to claire whose que de trivaire hightementioner out in movement pour le réalisation du programme le rinovation de l'éclassage public quartier Est per la Tociété Facher Ven et approver 186.
Sente le 19 James 186.
Den le Tou-Aillet
Le Jevilaire en Chef
signé: illimité Se montant de cos travaux d'élève, après vérificatione, à 2344 NF 45 apre more regue toute explication wills at m and delibere, be about alluminghal, - approuve l'accention des travaix. Suborise Monrieur le Misse à signer l'avenuent averagement avec le Paint La dépense sera invente à l'article & d'ob et publice sur le fonde libres à la clôture de l'exercise 1866. Emperent de 212.390 NF. destini au financement des traverse de construction du groupe sodaire Paul Gangare une de Korles Article 19 . - ellouiser le cliene est invité à récliser autres de la laire des Polits on l'une des Caisses dont elle a la geston, aux conditions de ces établissement et en la d'intrêt de 5,25%, l'empreunt de la somme de 312 330 N.F. dootiné à plinamen les travaix de construction de groupe solaire Paul Gangeron, une de Sola et du le rembourement s'effectuers en 30 années à partir de 1366 Intide t. - La Commune disposere, pour rotirer les fouds, d'un delle de i à parter de la signature du controt per le Purestine finisse de la laire de Part Li, à l'expustion de ce délai, la totalité du fonds « à pas its notine la laure de donn procedera à l'annulation du contrat un à la réduction de son montant anticle 3. - Pour se libérer de la somme empremble, la Commune parone 30 anni de 14.252, 64 4.8 compressant le sepital et les intérêts. Elle d'engage, pendant toute la durée du prêt, à cière et à mettre à la daté à laquelle ett de

Sulis, le 1 fevrier 1963 Le Sans Préfet Signe: Aubort

portera interêt de plein droit à parter de cette date au taux de prêt majore de 1% article 5. - La Commune aura la faculté d'effectuer des rembousements par auticipation au cours de la deuxième moitié de la période d'amortissement mais seulement à la date d'une échéance normale et avec preaves d'un an.

Ces remboursements donneront lieu au fraiement d'une inclementé égale au montant d'un servestre d'intérêts du capital remboursé par auticipation

article 6. - La Commune d'engage:

1°) à effectuer, des leur encaissement, à des remboursements anticipés, pour les quels il ne sera exigé ni préaves, ni indemnité, les subventions qui viendraient à être attribuées après la réalisation du prêt et auraient pour effet de réduire sa participation dans le coût de l'opération à une somme inférieure au montant du prêt

39 à reverser, sans délai, les sommes non suployées dans le cas au l'apération pour laquelle le prêt à été consenti ne serant pas réalisée ou serait d'un

coût inférieur au montant prevu.

article 1. - La Commune prendra à sa charge les impôts présents et futurs ain si que les divits et frais pouvant résulter su présent empreunt

Orticle 8. - Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir pour

règles les conditions du frêt-

garantie d'un emprunt complémentaire à contracter har l'Office public Intercommunal d'habitations à loyers modérés de Creil- Montataire - Construction de 6 logements supplémentaires. groupe des clartinets. Le Conseil,

Vu la demande farmulée par l'Office public intercommunal d'habitations à loyers modérés de Creil Montataire et tendant à obtenir la garantie d'un emprime complémentaire de 600.000 N.F. nécessaires pour le financement des travaire de construction de 6 logements sufférmentaires, Jroupe des clartenets

Vu le rapport itali par Monsieur le Maire et concluant de l'avis favorable, Vu les articles 156 et suvants de l'enbanisme et de l'habitation,

Vu l'arrête interministeriel du 8 Février 1954,

La Ville de Montataire accorde la garantie à l'Issie public Intercommunal d'habitations à loyer modéré de Creil-Montataire, pour un empreunt complémen taire de 600 000 N.F. que cet organisme se propose de contracter cuprès de la Caisse des Tépôts et Consignations aginant pour le compte de l'État, au taux de 1% avec différents d'amortissement et remise d'intérêt pendant 3 ans, remboursable en 45 ans Fannuité de rembousement sera de 17.590 N.F.) en vue de la construction de 6 logements sup-

plementaires, groupe des Martinets.

Que cas où l'Affice Rublic Interdépartemental d'habitations à loyer Modère de Crail Monta. tarre, pour quelque mosse que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lu aux ochéancos convenues ou des interêts monatoires qu'il aurait encourus, la Ville de Montataire s'éngage en effectuer le paiement en ses lieu et place sur temple demandé la Ciese des Dépôts

21629 Décembre 1962 adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en re convenent des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni earger que la Caisse des Défots discute au prishable l'accourisme d'éla Part présable l'arganisme défaillant. En outre, le Conseil Municipal s'engage, pondant toute la duce de la fréciode d'amos bissement, à créor, en cas de besoin, une imposition directe sufficiente from converir les sommes Le Conseil Municipal autour, d'autre part, Monsieur le Maire à intérvenir au contrat de frêt qui surs passé entre la Caisse des Dépôts, agissant pour le compte de l'Etat et l'Office Rubbis Interdépartemental d'Holitations à Layer modéré de Creil - Montataire.

Habillement du Personnel Le Consil Municipal décide la fourniture au personnel municipal d'équipements et rétements de L'attribution se fera sur la base asmuelle de: - 1 paire rétement de toile bleue au personnel voirie. Batiments Communaux - abst tous. garage. ateliers d'Entretien. - 1 casquette personnel de Voirie - 1 blouse personnel administratif - cautine - P. Mi . - Bâtements Communaux Vu et appromé Sentis le 14 Février 1963 Pour le Pous. Béfet le Seriétaire en Aff Ligné : Blanche Var remplacement: - 1 paire de bottes. bottillors ou sandales : personnel de Voirie. entretien des bâtiments - abattous - 1 Vêtement de pluie aux éloneurs. - 1 équipment à l'agent d'enquêtes - 1 équipement au personnel affecté au Service des Pompes finiebres. La dépense sora imputée à l'article 600 du budget 1963 et suivants. Cours Brofessionnels de Creil Le Conseil municipal accepte la prise en charge de la quote-part incombant à la Ville de Vis et approuve Tenles le 24 Janvier 1863 Pour le 3/Pright le Sevilane Chef Agne & Blanché Montataire dans la défense se rapportant aux fournitures des Cours Professionnels de Creil pour 38 élèves de la localité les ayant fréquentés frendant l'armée s colaire 1361. 1362. La dépense en résultant : 7 068 N.F. calculée à raison de 186 N.F. par élève sera impr tée à l'article 6403 du Budget 1962. Fournitures & colaires - Ecole rue des Vaines à Creil-Se Conseil Municipal décide la prise en charge des fournitures scolaires des enfants de Monta-de s'Aprèt, le Sivistaire en auf taire féquentant l'École de la rue des Vaines à Creil. Cette frise en change est limitée aux enfants des familles résident dans le limite suivante.

- rue Louis Blanc à partir du n° 114 et 181 et rue Louis Blanc prolongée, Impasse Chevalier La dépense sera imputée à l'article 607 du Budget. Syndicat intercommunal de transport d'Élèves de l'Irrandissement de ellousieur le Maire expose que par lettre du 13 Octobre 1862, Monsieur le Sous. Bréfet " adresse un dossier relatif à l'adhésion de la Ville au Syndical intercommunal de transports lèves de l'anondissement de Teulis après examen du projet de statuts et en avoir délibe

Le Conseil Memicipal, Considérant que le ramassage des élèves s'effectue actuellement sans partiglation financière de la Vu Seulis le 3 jours 3 commune et que par ailleurs la définition des ressources du syndicat inscrite à l'article 6 le 5/ Right le Secritoire en auf du projet de statute laure subserve que le lantislation le son de 1860 de du projet de statuts laine supposer que les participations financières actuelles de l'état et du Départements se trouveront pour une part importante, laissées à la charge des colbectwites adherentes,

Décide de ne pas adhèrer au Syndicat intercommunal de transport d'élèves de l'arrondiesement de Jenlis

Ollocation d'une indemnité de gestion au receveur d'eunicipal Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'un arrêté interministériel du 6 Décembre 1946, complété par l'arrêté interministériel du 6 juillet 1956, a autorisé l'attribution aux Receveurs municipaux d'une indemnité spéciale et annuelle de gestion Cette indemnité devant faire l'objet d'une revision triennale, le Maire propose qu'il soit procede à cette revision et que l'indemnité au nouveau taux qui en résultera sont payée à Monsieur le Vercepteur municipal à compter du 1º Januare 1962. Le montant de l'indemnité d'élève à 769, 23 N.F. Lont le 1/4 vera règlé à Monsieur Valy et les 3/4 à clionsieur de Joff Jean

Le Conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire et décide que les crédits nécessaires soront ouverts au budget additionnel de 1962.

Varticipation au Congrés de l'association des Elus Républicains Le Conseil municipal décide la participation de notre Ville au Congres de l'Essociation des Elus Républicains qui se tiendra à Nice les 12, 13 et 14 janvier 1963. Il désigne à cet effet Monsieur Coene Marcel et Monsieur Bas Irénée.

Sa dépense s'élevant environ à 800 NF sera impulée à l'article 669, dépenses in-

Attribution de Subventions sur diverses vocietés locales Le Conseil municipal décide d'allouer aux diverses Sociétés locales, les Aubrentions détaillées ei-dessous, relatures à l'année 1962, lesquelles seront imputées au crédit ouvert au ludget de cet exercice, article 657 (Deliberation du Conseil Municipal du 11 Mai 1962, approuvec le

4 Juillet 4760).	
- Sorate de Secours Mutuels " l'Union des Cravailleurs"	_ 500 NR
_ Caisse Mutuelle Chirugicale de la Région de Creil	- 150 N.F
- association Nationale des misers Combattante de la Résistance (Portion de Montataire)	_ ASON.F
Locieté " Les clarities Pérheurs de Montataire"	_ 175 N.F
- Union Nationale des anciens Combattants (Section de Montataire)	_ 150 N.F.
- association Républicaine des anciens Combattants (Section de Montataire)	_ 175 N.F
Union des Combattants de Montataire et Communes environnantés	_ 175 N.F
L. Societé d'horticulture et de tempérance de Montataire	_ 425NF

- Pocieté d'horticulture et de fardius Populaires de France SSNF . Société Colombophile "les Vrais amateurs" de Montataire

1 SONF Association des Conhattants Prisonniers de guerre (Pection de chontateurs). 3 OONF

1 . Compagnie d'are 12045

. Pédération Nationale des Déportés, Internés, Résistants et Patrioles

The et approuve Soules, le 8.3.1963 Soules, le 8.3.1963 Source le Sein Frept

Vu et approvié

230 iambre 217 Le Consid Municipal, Considérant que le ramanage des éleires s'effective actuellement sans partigliation financière de la Vu. Serlis le 3 janus 3 commune et que par ailleurs la définition des ressources du syndicat inscrité à l'article 6 is 3/ right le devisions en au du projet de statute laure subserve que le host il at l'article 6 is a l'article du projet de statuts laure supposer que les participations financières actuelles de l'État et du Départements se trouverent pour une part importante, laissées à la charge des collectivités adhérentes, Décide de ne pas adhérer au Syndicat intercommunal de transport d'élèves de l'arrondiesement de Jenlis Ollocation d'une indemnité de gestion au receveur abunicipal Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'em arrêté interministériel du 6 Dé-The et approuve cembre 1946, complèté par l'arrêté interministeriel du 6 juillet 1956, a autorisé l'attribu-Souler, le 8.3.1963 pour le seux Prefet le sevetaire d'Obj myri : Bloom tion aux Receveurs municipaix d'une indemnité épéciale et annuelle de gestion Cette indemnité devant faire l'objet d'une révision triennale, le Maire propose qu'il soit provede à cette revision et que l'indemnuté au nouveau taux qui en résultera soit payée à Monneur le Percepteur municipal à compter du 1º janvier 1362 Le montant de l'indemnité s'élève à 763, 23 N.F. Lont le 1/4 sera réglé à Monsieur Valy et les 3/4 à chonsieur de Joff Jean Le Conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire et décide que les crédits necessaires seront ouverts au budget additionnel de 1362 Varticipation au Congres de l'association des Eles Républicains Le Conseil municipal décide la participation de notre Wille au Congres de l'Issac has approuve des Elus Républicains qui se tiendra à Nice les 12, 13 et 14 janvier 1963. Il désigne à cet effet Monsieur Coene Marcel et Monsieur Bas Irénée. Sa dépense s'élevant environ à 800 N.F. Sera imputée à l'article 663, dépenses inattribution de subventions aux diverses Jocietés locales Le Conseil municipal décide d'alloyer aux diverses Tociétés locales, les subventions détaillées ei dessous, relatures à l'année 1962, lesquelles scront infrutées au crédit ouvert au budget de cet exercice, article 657 (Déliberation du Conseil Municipal du 11 Mai 1968, approuvée le 4 Jullet + 368). Joseph de Jecours Mutuels l'Union des Gravailleurs _ Caisse Mutuelle Chirungicale de la Région de Créil 150 N.F - association Nationale des anciens Combattants de la Résistance (Portion de Montataire) . Totieté " Les chartins Pécheurs de choutataire". 175 N.F - Union Nationale des Anciens Combattants (Section de clontataire) 150 N.F association Républicaine des anciens Combattants (Section de Montataire). 175 N.F . Union des Combattants de Montataire et Communes environnantés Vin et approvié 175 N.F le 9 Print le Societaire en Agl. Tocièté d'honticulture et de tempérance de Montataire 425NF - Pocieté d'horticulture et de fardins Populaires de France 55 N.F L'ocieté Colombophile "les Vrais amateurs" de clontataire 1 SONF - Association des Combattants Prisonniers de guerre (Fection de chontataire) 3 OONF _ 1 . Compagnie d'are 1200.5 - Fédération Nationale des Déportés, Internés, Résistants et Patrioles

218 390 dambre 1862 (Section de Montataire). Billard Club. attribution d'une subvention à la Pocieté amicale des Veures de querre, le estrant 1 x3 le Veristane en Af Le Conseil Municipal décide d'alloner à la Société Annicale des Verises de guerre, lecendant des et Rupilles de la vation dont le siège est à Creil, serre submention de 30 NF pour l'amise 62 à litre de participation à l'arganisation d'un arbre de Noël Cette dépense sera impulée au crédit ouver article 663 du Budget 1962 pour dépense attribution d'une subvention à la Section de Montataire du Secours Populaire Français. Le Conseil Municipal décide d'allower à la Section de Montataire du Secours Papulaire Français, une subvention exceptionnelle de 100 NF ou lette de l'année 1962 afin de permette Ver et approviné Soulis le 18 Février me le 1/Préfet, le Genéla Ague Alanché 1963 à cette organisation de poussiure son but, qui est de soutenir moralement, material. lement et fundiquement, les victimes de l'injustice sociale, les calamités maturelles, de la misère ainsi que leurs familles. Cette dépense sora imputée au crédit ouvert article 663 du budget de 1362 pour attributions d'une subvention à la Cooperative des groupes scolaires Edmond Leveillé (garyons) et Joliot Curie (Filles) Vue et approuve
Se Conseil Municipal accuse à annue.
Sensir, le se frança 1953
Pour l'Oright le Teciplaire en l'ét dans l'organisation des voyages solaires effectuée par les enfants:
Agri Camble
- 600 NF à la Cooperative de l'École de gargons Edmond Léveille

- 600 NF à la Cooperative de l'École de gargons Edmond Léveille Le Conseil Municipal décide d'allouce au têtre de l'année 1362 pour participation - 250 N.F. à la Coopérative de l'École de Villes faliot Curie La dépense sera impuble à l'article 663 du budget attribution d'une subvention à l'association des Parents d'Eleves du Eycee technique d'Etat Jules Uhry Le tonosil dunicipal décide d'allouer une subvention de 100 NF au titre de l'année 1861 à l'association des Parents d'Elèves du Lycée technique d'Elat Jules Uhry à Creil, comple tem du nombre d'enfants de Montataire fréquentant cet établissement et des buts possessions par La dépense sera imputer à l'artile 663 du Budget 1962 attribution d'une subvention à "I Union Cycliste de Montataire Le Conseil Municipal deinde d'allouer à "l'Union Cycliste de Montataire" une subventis South le 18 Féireir 1962 in le 19 Prépit, le Christoire à Af Igné : Blanche 4 000 NP au letre de l'amice 1362 afin de Javoriser la reprise des activités de cette Société La dépense sora imputée à l'article 663 du budget 1962 pour dépenses imprévues attribution d'une subvention à la Section locale de l'Deuvre des Rupilles de l'École publique de l'aise. Le Conseil Municipal décide d'allouer à la Section locale des Rupilles de l'École publique & l'aire, une subvention de SONF au têtre de l'amée 1962. atte Forme sera impulée au crédit ouvert actule 657 du budget de 1963 attribution d'une subvention à l'amicale des sapeurs par

Sends le 18 Feiner 1963 Pour le 3/ Profet, le Secritaire en chaf signi Blanche vention de 100 NF. au litre de l'année 1962. lette somme sera imputée au crédit ouvert article 657 du budget 1962 Utribution d'une subvention exceptionnelle à l'harmonie Municipale Le Conseil Municipal décide d'allouer à l'harmonie Municipale de Montataire une subvention exceptionnelle de 500 NP. ru têtre de l'année 1362 from permettre à cette Société de proceder à la réparation d'instruments de musique. lette Sepense dera impulié au crédit ouvert article 669 du budget 1962 pour dépenses impravues Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Section locale de Soulis le 15 Février 1963 Poule Staget le Tecistaire en chef hig de: Blanche l'association des Vieux Gravailleurs Le Conseil Municipal décide d'allouer à la Jection locale de l'association des lieux "avavailleurs, une subvention exceptionnelle de 1 000 N.F. au like de l'armée 496 2 lette dépense sora impulée au crédit ouvert article 669 du Budget de 1962 frour dépenses attribution d'une subvention à la section de Montatière de la Vu et approuve Some le 12 Février 1963 Pour le S/ Prépt. Le Sévilaire e Signe: Blanché Conféderation Nationale des Vocataires Le Conseil Municipal décide d'allouer à la Section de Montataire de la Confédéra tion Nationale des Focataires, une subvention au litre de 1962 de 150 N.F. pour permette à cette Association d'organiser efficacement la défense juridique des Vocataires Cette dépense sera imputée à l'article 669 du Budget 1362 from dépenses imprévues. Ultribution d'une subvention exceptionnelle au Standart - Utilétic -Vie et approvié Imba le 12 l'Accirce 4363 Pour le 1/ Préfét de Jechtrie en chef Argus 1 Blanché Club de Montataire Le Conseil Municipal décede l'attribution à la Société Standart. alkletic. Club de Montatain une bulivention exceptionnelle au litre de 1962 de 4 000 NF from permettre à cette Couété de procéder à l'acquisition de materiel et d'équipements sportifs Cette dépense sera imputée article 669 du budget 1962 pour dépenses imprévues dubuention au comité local de Vente du timbre antitubesculeux Le Conseil Municipal décide d'allouer au Comité local du timbre Autituberculeur la India le 12 Activise 1363 Comba Majfright. La Seristaine en Algh 1974 Blanche somme de so N.F. from l'année 1962 Cette somme sera mandatée au nom de Monsieur Ballin, Qu'ecteur de l'école de Jexgons, delégué de l'aurre et prélovée ou crédit ouvert estacle 669 du budget 1962 pour dépenses imprevues. attribution d'une subvention au COSSIM pour participation à Vu et approvié Inha le 12 Feirer 1963 In le 1/Pight. le Territaire on Chef Agné 1: Blanche l'ailire de crael Le Conseil Municipal vote en faveur du Comité des Deuvres sociales du Clyndiat d'enetiati. nes de clientataire une subvention de 4.000 NF à titre de participation à l'arganisation de l'arbre de Noël 1962.

Le crédit ouvert est inscrit à l'article 660 du Budget 1962

Cette dépense est inscrite article 660 du Budget 1962

attribution d'une subvention au syndicat d'Initiatives de Montataire Le Consail Municipal vote en Javeur du Syndicat d'Initiatives de Montataire une subvention de 1500 NF à litre de participation à l'organisation des réjouissances au cours des

Sente et approuvé 63 Conte fféript le Tecntoire en chef agai Clauché

fètes 1962

220 398 écombre (8 attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Espérance Municipale Le Consul Municipal décide d'attubuer à la Société de gymnastique l'Espérance Mu. The et approve 1963 Soule le 12 Henrie 1963 Fru le Majbrit le Terelaire on Chaf signi Blanche niepale de Montataire", une subvention exceptionnelle de 650 NF au litre de l'année 1962 pour le versement L'une indemneté annuelle aux monéteurs Cette dépense sera imputée au ciedet ouvert article 663 du Budget 1962 from dépenses impremes. attribution d'une subvention à la déligation Cantonale le Considerbini upal décide d'allors une subvention de 50NF. au litre de l'année 1962 à la délégation cautonale du cauton de Creil, afin de participer à l'acquisition des récomprense Sendro de et aphronie Sendro de et Hanser 1963 Pour le S/Préfet le Senéteire en chef magno Blambe distibuées chaque amée aux brois premiers garçons et felles du Canton ayant obtenu le certifica d'études à chaque session Cette dépense sera imputée au crédit ouvert article 663 du budget 1962 pour dépenses impuns Service Routier Hapital de Senlis Devant le nombre de personnes se rendant en visite à l'Hôpital général de Senlis et que rencontrent d'énouves difficultés pour leur transport, Vie et approuvé Jendie de 24 janvier 1963 Pour le 1/ Bréfet le Techtaire on Af Argré Blanche le Consid Municipal émet le vœu qu'un service d'autocars soit organisé de Montataire à l'Hôpital de Seulio. Donoraires. Affaire Sonetra Morsieur le Maire enpose que lors de la mise en léquidation de la Société Sonstra, Maitre Henri Panier a été designe par la Rifecture le 18 Roût 1362 pour représenter les comm intéressies, auprès du Trebunal de Commerce, dans la liquidation que l'intiresse a produit un mimoire de frais honoraires d'un montant de 581, 65 NF Via et appromé Sentio le 4 Finger 4363 Pau le 1/Bight la Verilaire en Chef signé : Blanché aprèsen avoir délibéré, le Conseil Municipal, Considerant que le mémoire ne donne lieu à aucune observation autorise Monsieur le Mane à négler la dépense qui sera imputés à l'article 665 du budget 1963. Demande de sursis d'incorporation- Dis du Conseil Morrieur le chaire soumet à l'assemblée quatre demandes à l'effet d'obtenir un sursis d'incorporation au litre de l'article 23 de la loi du 31 ellars 1928 sur le recrutement de l'armée fréventées par obbessieurs: Camus Roger (classe 1964) domicilie à Montataire, 10 rue ellertian inscrit sur le tableau de recensement communal sous le nº 10 Quelut Marie (dans 1964) domicilié à Montataire, rue Louis Blanc, inscrit sur le tables de reconsement communal dour le nºs 23 Andermatt Indie (classe 1964) donnecilié à cllontataire, lité Jean Biondi II, inscrit sur le talleau de recensement communal sous le n? 2 Delamacre Charles (classe 1964) donnahé à chontataire, 94 me des Écoles, inscrit sur le tables de recensement communal sous le nº 17. après en avoir délibéré, Le Consul Municipal, reconnaissant le bien-fondé de ces demandes énet un ave Lavorable.

VILLE DE MONTATAIRE _ (OISE) _ PERPHONE Nº 707 CREIL

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTY - GCALIFE - FRATERNITÉ

Montataire, le

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipa - Séance EXTRAORDINAIRE du 31 JANVIER 1963 -

L'An mil neuf cent seixante trois, le trente et un janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le vingt six janvier, s'est réuni en séance extraordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur CCENE Maire.

Etaient présents : MM. COENE, GODART, MIGNON, TRIN, ROGER, DEDICOURT, BAS, OFDENHOVE, FASSEUR, MOURIGEAU, MARIE, TREFCON, BELLARD, JESUS.

Absents excusés : Mes WILS, ROISIN, MALZIEU, BONHONNE, Mrs BELMANS, VIGNAUD, représenté par Mr DEDICOURT, SCHMITT représenté par Mr MOURIGEAU, BRYNAERT représenté par Mr BAS.

Absent non excusé : Mr DAUDIER.

Monsieur TRIN est élu Secrétaire.

OBJET : CONSEIL DU DISTRICT URBAIN DE LA REGION CREILLOISE.

Le Conseil Municipal de Montataire réuni en séance extraordinaire Salle de la Mairie le trente et un janvier à dix neuf heures, après avoir entendu par Monsieur le Maire un compte rendu de l'entrevue qui s'est dérou-lée dans le cabinet de Monsieurle Préfet de l'Oise le samedi vingt six janvier à quinze heures, et la lecture de la lettre de Monsieur le Maire de Creil en date du vingt neuf janvier mil neuf cent soixante trois, donne pouvoir à ses délégués d'assister à la réunion prévue le Samedi 2 Février à 18 Heures Mairie de Creil.

Par contre, n'ayant aucune réison de se réjouir de l'arrêté autoritaire de Monsieur le Préfetde l'Oise en date du 4 Décembre 1962, le Conseil Municipal décide que ses délégués n'assisterent pas à la réception prévue le même jour à 17 Heures avec Monsieur le Préfet de l'Oise.

Soucieux de la défense des intérêts communaux qu'ils entendent défendre par tous les moyens légaux, le Conseil Municipal recommande à ses délégués de se montrer vigilants et actifs dans leurs rapports et leurs tânhes au sein de l'organisme en question avec, comme objectif, la défense des libertés communales et des intérêts de la population.

Pour extrait certifié conforme Le Maire,

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la scance est levée et les membres firésents ont signé après lecture.

Godart Romen Middle Andrew Addards Jaman Addards Jaman Suffer Jaman Suffer Jaman Suffer Jaman Suffer Jaman Suffer Jaman Jaman Suffer Jaman Jaman

Se Vingt six Janvier mil neufcent soixante trois, le Conseil Meunicipal a été convequé en séance extraordinaire pour le trente et un janvier à dix neuf heurs Le Maire,

P

Séance extraordinaire du 31 Janvier 1963

L'an mil neuf cent soixante trois, le trente et un jamier à dix neuf heures, le Conseil Meunicipal de Montataire, convoqué le Vingt six jamier, s'est réuni en séance extraordinaire à la Mairie sous la frésidence de Monsieur Coene, Maire.

Etaient présents: Messieurs Coene, Jodant, Mignon, Erin, Roger, Dédicourt,

Bas, Indenhove, Fasseur, Mourigeau, Marie, Eroscon, Belland, Jeous.

alsento excuses: Mesdames Wils, Roisin, Malrieu, Bonhomme, Messieurs

Belmans, Lignaud, refrésente par M' Dédicourt, Schmitt, représenté par M' cllourigeau, Brynaort, représenté par M' Bas.

Monsieur Erin est élu Secrétaire.

Le provées verbal de la séance précédente est lu et adopté à l'imanimité.

Le consul du District urbain de la Région Creilloise

Le consul elleuniafal de clontataire, reunit en séance extraordinaire, salle de la
clairie, le 31 fanvier à 13 heures, après avoir entendu par cloneieur le claire un
compte rendu de l'entrevue qui 1'est déroulée dans le cabinet de clonsieur le Préfet de
l'dir le Samedi 36 fanvier à 15 heures et la lecture de la lettre de clonsieur le
claire de Creil en date du 39 panvier 1963, donne pouvoir à ses délégués d'assister à
la réunion prévue le Samedi 2 Férrier à 18 heures, clairie de Creil.

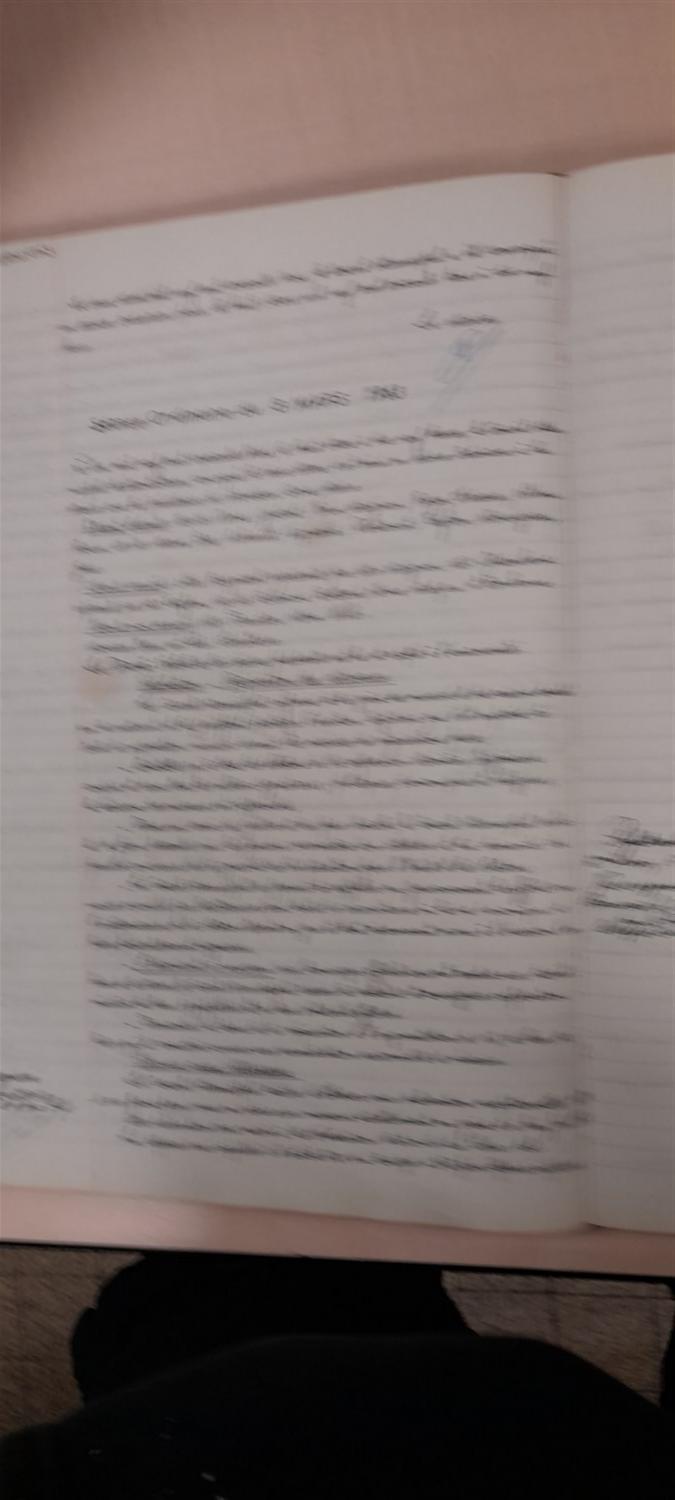
Tan centre n'ayant aucune naison de le réjouir de l'arrêté autoritaire de conseiur le
Préfet de l'Aise en date du 4.12.1962, le Conseil elleunicipal décide que 100 Pilégrées n'assistement pas à la réception prévue le name jour à 17 heures avec dissour le
Préfet de l'Aise.

222 31 Jamie 1963 Soucieux de la défense des intérêts communaux qu'ils entendent défendre par tous les moyens légaux, le Conseil altremicipal recommande à les délégués de le montres les moyens légaux, le Conseil altremicipal recommande à les délégués de le montres nigilants et actifs dans leurs napports et leurs taches au sein de l'organisme en que. tion avec, comme objectif, la défense des libertes communales et des intérêts de la froju. Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée et les mem. bres présents out signé après lecture godart of Middley 1. lun Sugar Aellans Le dix neuf Février mil reuf cent soixante trois, le Conseil obbernicipal a été con que en séance ordinaire pour le vingt trois Février à dix neuf heures. Séance Ordinaire du 23 Février 1963 & In mil neuf cent soizante trois, le vingt trois Février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le dix reul Février, 1'est reun en déance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Coene, Maire. Etaisnt présents Obessieurs Coene, Jodart, Erin, Roger, Brynaert, Migum, Belmans, Andenhoue, Bas, Dédicourt, Bellard, Mourigeau, Jesus, Schmitt, Fasseur, Madame Wils. Obsents excusés: Mes dames Roisin, Malzieu, Bonhomme, alberneurs Vignand, Marie représenté par Monsieur Bas, Engloon représenté par Monsieur Jésus absent non excuse: chousieur Saudier Monsieur Erin est élu Tecrétaire Le provie verbal de la séance précédente est lu et adopté à l'unanimité. avant-profet intercommunal d'assainissement le Conseil Menicipal de Montataire à délibérer pour donner son aire seu le projet d'assainissement de l'agglomeration Creibloise. après examen du projet et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, - emet un avis favorable sur le projet dresse le 15 janvier 1961 relatif à l'assoi nusement de l'agglomération Creilloise. acquisition d'immembles - Place auguste génie. Dans le cadre du plan d'aménagement de cllontatoire, dans le but d'assurer le risibilité au carrefour de la déviation

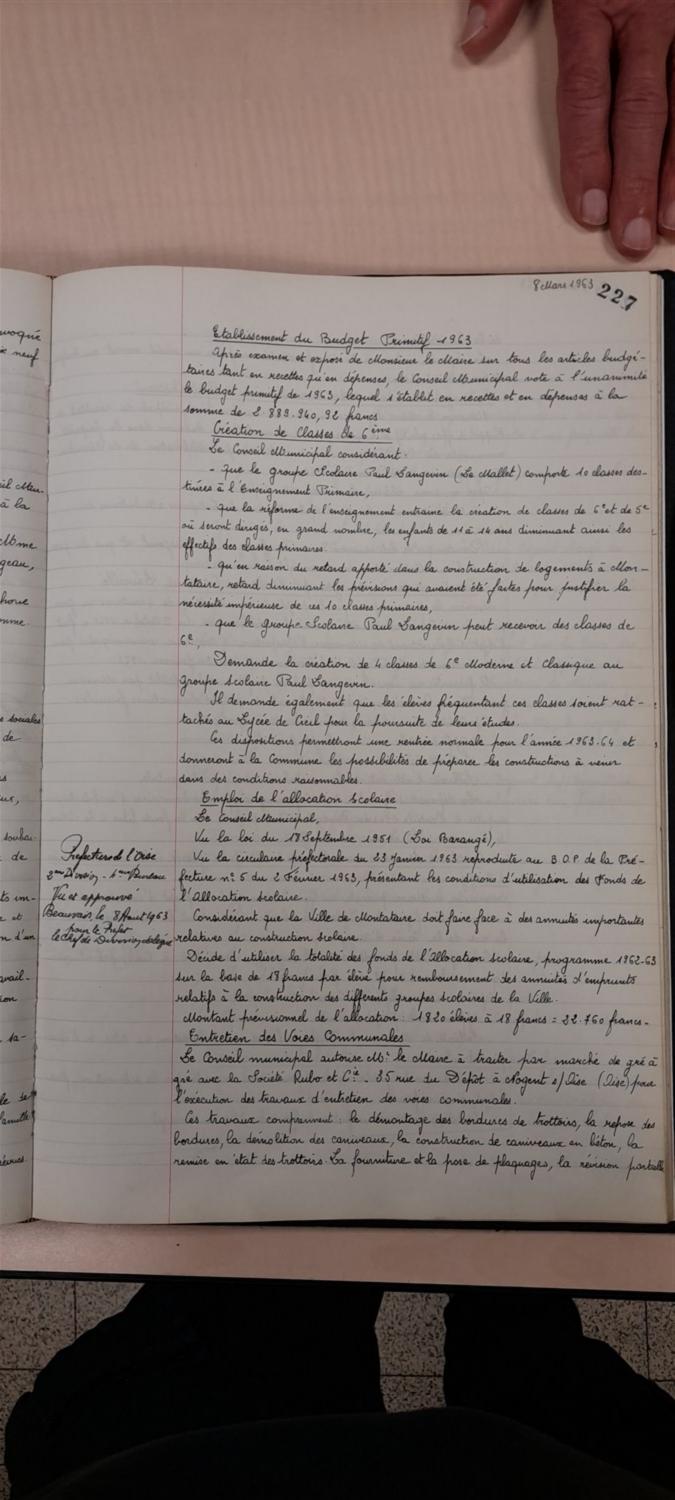
23 Februar 223 Mondeur le Maire expose qu'il serait souhaitable de procéder à l'acquisition de l'immeublet sie 26 Place Auguste génie et appartenant à Monsieur que non Marcel, à Montatoire, cadastré section A.L. Munéro 472, et des immembles non batis cadastrés section AL après en avoir delibéré, le Conseil Municipal, - approuve le projet d'acquisition des l'immeubles ci-dessus, - décide de confin à l'administration départementale des Tonts et Chaussées (Tervice des Domaines) la procédure d'expropriation au d'acquisition à l'amiable de ces immeultes sollicité la déclaration d'utilité publique du projet d'acquisition Designation d'un second architecte pour l'aménagement d'une gone of habitations. Monnieur le Maire expose qu'il a été saise d'une demande de Monsieur le Delegué Sépartemental du Meinistère de la Construction tendant à la nomination de Montieur Jaiques Berthelot, 4 Boulevard de la Corderie à Marseille (7 em) en qualité de second Dichitecte chargé de l'aménagement de la future zone d'habitations de cllontataire Le Conseil ellunicipal après en avoir délibéré, Réaffirme la nomination de Monnieur Jean Setre qui fait l'abjet du contrat numero 61.05 en date du 33 cllars 1961 suce la Societé d'équipement du Département de l'aise, - accepte la proposition ci-desus interessant Montieur Jacques Berthelot. Maneurs Jean Letie et Jacques Berthelot agient conjointement in qualité d'architectes en Chef Remboursement des Fournitures Scolaires - Ecole rue des Usines. Luite à sa délibération du 39 Sécenhre 1962 par laquelle la Ville de Montataire l'engage au remboursement des fournitmes des enfants de Montataire fréquentant l'Ecole de la rue des Veines à Creil Le Consil Municipal décide le remboursement aux familles ayant verse leur partecipation pour l'aurée belaire 1962-1963 Cette mesure intéresse 21 familles comprenant 26 enfants fréquentant cette école, re-présentant la somme de 520 famis qui sera imputée à l'article 607 et frélevée sur les fonds libres à la cloture de l'exercise 1962. groupe scolaire Taul Gangevin - Modification de la Convention d'architectes du 4 et avendere 1960. Monsieur le Maire sapose que la Convention d'architectes du 4 Novembre 1960 qui fixe Septeme de l'Ouoc les conditions dans les quelles chessieure Repeat et Rousseau agrissent conjaintement et itant Solidairement en qualité d'architecte Coordonateur et d'architecte d'ofération pour De et approuve Beauvais, le 7 Mars 1963 la construction du groupe sulaire Taul Sangevin, a fait l'objet d'observations de la part de Monnieur le Brésonier Payeur général en ce qui concerne la répartition stor-Le Conseil Municipal, après en avoir delibéré, - approuve la Convention portant date du 21 janvier 1363, laquelle a substitue rer la rat du 4 Novembre 1960, fixant les nouvelles conventions de répartition des

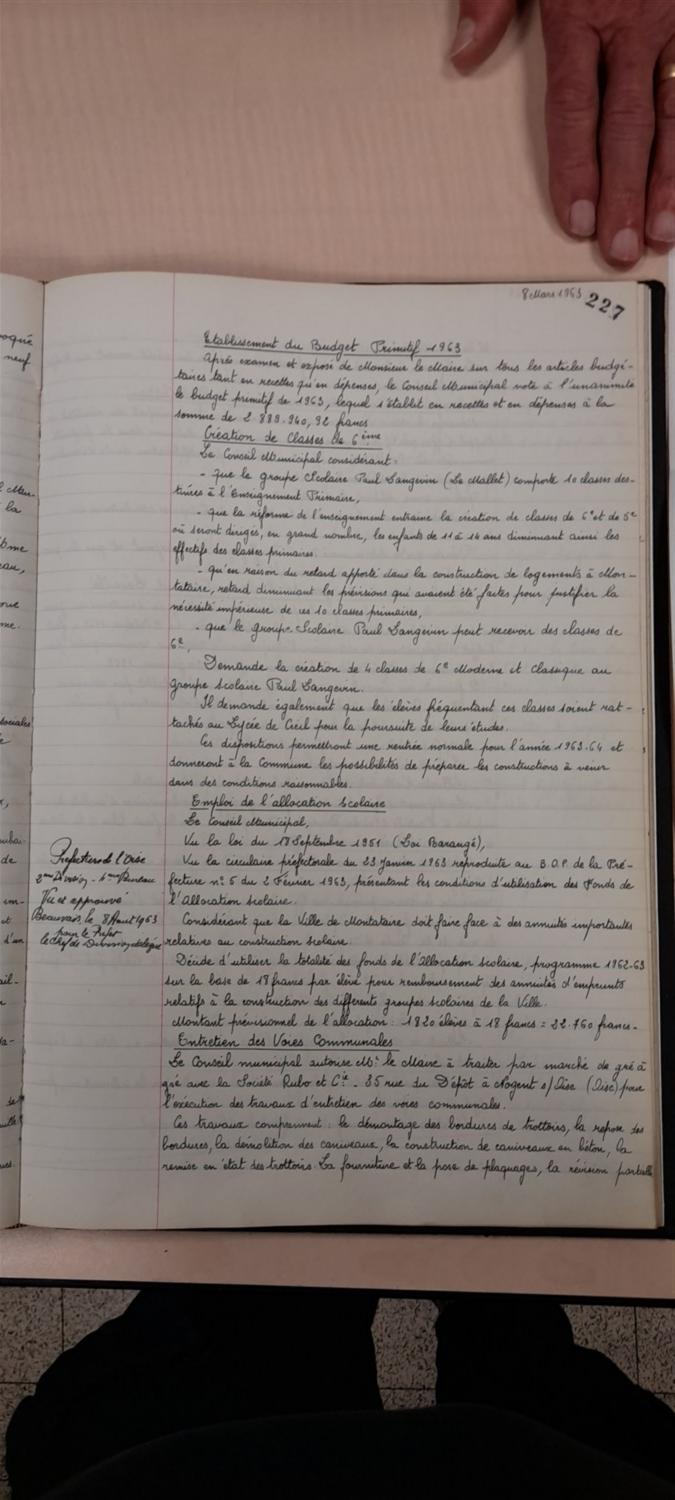
224 33 Furier 4963 honoranes. Remboursement des fais de mission. Le Conseil municipal décide le remboursement des pass de Mission de Monsieur Coence Maruel, Maire, et Monsieur Bas Trénée, Conseiller Municipal, désignée par délibére tion du 29 Décembre 1962 pour participer au Congrès de l'association des Elus républi Tu el appreure Senlis, le 16 mai 1963 fran le Done Peter le Severtaire en chef cains à chice les 12.13 et 14 favrier 1963 Le remboursement se fera forfaitairement un la base des indomnités journalières allonées pour les pais de réjour aux fonctionnaires de l'état appartenant au groupe signe: Blanche 1 soit 8,70 francs d'indemnité de base La dépense sera imputée à l'article 667 du Budget 1963. Revision des listes électorales. Le Conseil d'Eunicipal décide de renouveler, pour l'année 1963, le mandat des Dé. légués désignés dans la némion du 30 yanvier 136D à la révision des listes électorales politiques, du Conseil de Buid hommes, de la Chambre des Métiers, du Tribunal de Commerce, de la Chambre de Commerce, et d'Industrie et de la Chambre Départementale d'agriculture. Demandes de dursis d'incorporation. avis du Conseil. Morsieur le Maire soumet à l'Assemblée trois demandes présentées par elbes. - Jadot Daniel, domicilié à clientataire, 91 bis rue Couis Blanc, inscrit Au la tableau de reconservent de la Commune sous le n? 32, élève au Lycee terhique de garyons de Creil, Tu et - gandet Jean Pierre, domicilié à Montataire, 5 rue de la République, inscrit sur le tableau de reconsement de la Commune sous le n° 28, - Maquaire Jean Pierre, domicilié à Montataire, 71 rue Hérouard Rodies, mocrit du le tableau se recensement de la Commune sous le nº 38, à l'effet d'obtenir un sursis d'incorporation au titre de l'article 23 de la loi du 31 chars 1938 sur le recrutement de l'armée. après en avoir delibéré, le Conseil Meunicipal, recomaissant le bien - fondé de ces demandes, émet un avis favorable. Vanations (Cervains Tevite du stade) Monsieur le Maire expose que les propriétaires reversins de la Sente du stade ont décide l'abandon à la Ville de leur propriété de trouvant dans l'emprise de la voute privue à cet endroit, qu'en échange, la Velle s'est engagée par délibération du Consul Municipal du 11 ellais 1962, à procéder immédiatement à l'alimentation en san des immeubles riverais. Les travaix d'alinentation étant exécutés, il ya lieu de rej lariser les donations frievres: a cet effet, chonsieur le chaire donne connaissance au Conseil chemicifal des actes negus fiar Maitre Mugues, Notaire à Mobilo: - 6 Novembre 1962 fax lequel Monsieur et Madame Pozniak font don à la Ville d'un terrain d'une contenance de 133 mêtres carrés, cadantée liaudit Beau-Regard" sous le nº 452 - Tection AI, évalué à 399 Trancs - 6 chavembre 1968 for legisl clourieur et cladame Laurent font don à la

23 Finier 1 225 Ville d'un terrain d'une contenance de 246 mètres carrés, cadastré lieudit "Beau-Regard Asus le numero 441 - Section AI, évalué à 738 Frances - 6 Novembre 1962 par lequel Madame Vivre Darque fait don à la Ville d'un terrain d'une contenance de 150 mètres carrés, cadas hé lieudit " Beau-Regard " sous le numéro 445. Section A1 - evalué à 450 Francs - 6 Novembre 1962 par leguel Madame Venue Fasquelle fait don à la Ville d'un terrain d'une contenance de 37 mètres carres, cadastré lieudit "Beau-Regard" sous le numéro 451. Section A1. évalué à 297 Francs-- 34 Novembre 1968 par lequel Monsieur et Madame Février font don à la Ville d'un tenain d'une contenance de 31 mètres carrés, cadastré l'endit Beau-Regard 1 vus le numéro 447. Section A1, evalué à 93 Francs. Il imite l'assemblée à délibérer sur ces liberalités qui n'apportent à la ge'-Commune ni charge ni condition, l'alimentation en eau prévue étant orientée Le Conseil Municipal, après en avoir delibéré, accepte les donations faites à la Commune par les personnes ci-dessus désigees suivant actes des 6 et 34 Novembre 1962. Los frais et honoraires auxquels pourront donner lieu les présentes donations seront imputies à l'article 665 du budget 1963 bes-Romboursement des branchements d'éau - Sente du Stade Monsieur le Maire expose que les propriétaires ruierains de la Sente du stade ayant fait abandon de la partie de leve terrain pour l'emprise d'une voute preuve, ont sollicité The future do l'Orde la frise en charge par le Ville du coût des branchements 3 m Birring . 3 mg Le Conseil Menneipal après en avon délibéré, 0, Considérant l'avantage recuille par la Ville de Montataire à la suite de cette opédies Décide la frire en change du coût des branchements. . l'annulation du bulletin de recette numéro 87 du 3 juillet 1962 réprésen-23 de tant un montant de 1.304, 85 Francs. Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée et les membres londe présents ont signé après lecture rusul techunt don idit 主题



226 Pellars 4963 Le deux chars mil neuf cent soixante trois, le Conseil Municipal a été convoque en séance ardinaire pour le huit Mars mil neuf cent soixante trois à dix neuf leurs Séance Ordinaire du 8 MARS 1963 L'an mil neuf cent soixante trois, le huit Mars à dix neuf heures, le Conseil Men. nicipal de Montataire, comoqué le deux Mars, s'est reini en séance Ordinaire à la Maire sous la présidence de Monsieur Coene, Maire. Etaient frésents: 16.16 Coene, godart, Erin, Mignon, Roger, Fasseur, Mbme Roisin, Ub do Marie, Bas, Schmitt, Vignaud, Sédicourt, Gréfon, Mourigeau, absents excusées aller Brynaert représenté par alle allignon, ell: apidentione représenté par db: Erefoon, ett ett Belmans, Bellard, Obmes Malzieu et Bonhonne. Absents non excusés: oll: Dandier, ollme Wels. Monneur Erm est élu Secrétaire Le Procés. Verbal de la séance précédente est lu et adopté à l'unanimité. Resolution - Requisition des Mineurs. De Conseil Memicipal, informé de la greve des mineurs et des raisons sociales qui la motivent et la justifient, partage l'emotion légitime qui s'est emparée de toute la corporation minière devant les mesures de réquisitions prises; - Constate qu'à tous les échelons de la conforation obtinière, Ingénieurs compris, et dans tous les nulieux syndicaux; politiques, économiques et religieux, la décisions des mineurs est approcuée; Dans un souci de justice et de pair sociale, le Conseil Memicipal source te de façon pressante que le pouvoir reconsidére son attitude et lui demande de prendre conscience de la gravité de la situation pour l'Unité et la Mation; - Le Conseil Municipal de permet de rappeler au Jouvernement les efforts immenses accomplis par les chiencurs dans toutes les circonstances où la vie économique et l'indépendance de la clation étaient en jeu et tout récemment encore à l'occasion d'un fiver farticulièrement rigoureux; - L'associant à nouveau aux hommages officiels souvent rendus aux travaillours de la elline, le Conseil Municipal assure la vaillante et courageuse confroration minière de leur sympathie et de leur solidarité effective. - Demande la levée de la réquisition et l'augmentation de 11% de leur 12 laire qu'il considére comme une revendication raisonnable et nécessaire Lecours aux Mineurs hon approved lettre du 20, 3 63 Preper de M. Ce Dones Preper Se Conseil Memicipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle 1 000 haves from venir en aide aux mineurs actuellement en greve et à leur famille lette subvention sera versée à la Fédération Nationale du Sous. Sol-La dépense sera imputée à l'article 864 du Budget 1963 from dépenses imprévue





228 Follow 4963 Les dépense avaluée à 36 540 francs dera impulée au crédit ouvert au budget de la chausée. Imenogement d'une salle de reunions au "Petit Château" Monsieur le claire donne communication au Consal albunicipal du résultat de 1963 article 63 131. l'appel d'offer relatif à l'anénagement d'une balle de Reinnons dans la propriété communale du Petit Château, opération décidée par délibération du so Décembre 1361 approvée le 27 Décembre 1362 après en avoir délibéré, le Conseil Municipal - Outoure Monneur le Maire à traiter aire les Entreprises attributaires des Décide que le lot numero 8. Chauffage. sons disjoint et que la ques. Construction W. C. groupe scolaire Edmond Seveille Monsieur le Maire expose que le projet de construction de sanitaires au groute bolane Edmond Léveille décidée par délibération du 9 Octobre 1962 a fait l'objet d'observations de clonsieur l'Inspecteur d'académie communiquées par lettre de Monieur le Préfet de l'Isse en date du 30 janvier 1963. Il frésente au Conseil Memicifal le projet modifié, établet par Monnieux Jean-Rierre Rousteau, architecte, tenant compte des abservations farmulecs après en avoir delibéré, le Conseil Municipal, approuve le nouveau projet presente - Solliate la nive en adjudication . Solliate l'attribution d'une subvention départementale - ora dépense d'élevant à 81.816 francs y compris les honoraires d'architectes sera imputée à l'article 3307 du Brudget 1963 et prélevée sur les fonds libre à la clôture de l'exercise 1962 réserves à cet effet. Création de voie nouvelle (de la lité fules guesde à la rue de la lavée dangy. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'exécution de la voie nouvelle figurant au plan d'urbanisme et reliant la Cité Jules que de à la rue de la Cause d'augy. · Ce projet étable par Monsieur l'Ingénieur des T. P. E. à Creil, prévoit une dépense s'élevant à 88.000 francs. après en avoir delibéré, le Conseil Memicipal, - approuve le projet présenté. - Sollicite de Monsieur le Bréfet de l'aise une subvention au titre de l'équefement enlaw, - Décide que la partie de la dépense non converte par la subvention, fera l'abjet d'un empreunt. La défense sera imputée à l'article 230 du Budget.

Folianes HS 220 Ollandat spead. Kniete de propriété Mondan le Mans ug at - express que la Commission devliene a propose l'asquisition d'une propose de afin d'y installer des Calonies de Vacanies et des Classes de neige pour les enfants de clientature et qu'à cet effet, des échanges de corregionalisme out en livre auss ellousieur Conducier en mie de l'acquiertion mentiolle d'ons propriet les appartenant of silice it allienssy (Mante Favoir). . Despuse qu'une delogation de roude à décisionez afin d'examiner les libres et I stat des Billements afin de de prononon den seus acquientes To Conseil albumospal, après en avoir delibere. - approuve la visite finalable des livers. - Designe Monrieur Ciene Maire et Monrieur Viren Augisial charge des LAND questions declaires, pour roughlie cette mission qui de desculora du 28 ai soullans 1863, Montieur Dolamotte Jean Secrétaire de Mairie, acompagnera la déle-Ta déponse dera imputés à l'article 662 du l'udget 1863 it Les frais de séjour seront rembourses fosfaitairement sur la base des indemnités journalières allouses aux fonctionnaires de l'Etat appartement au groupe I et au proupe II en ce que ancoure le Féculaire de Misirie. Ses fais de Mansport seront rembourses seu la base de l'indomnité belo métrique prevue à la categorie A soit à 188 K du telomotte, le voyage devant the effective avec la voitine automobile 4 ch emmotricules 822 65 60 appartenant à ottonnieur Come charcel chaire. Sa perte de Salaire subst par Mondian Evin Difform Supplementaire non blufficiaire d'indemnité de fonction som vombourses deve production vexa d'un contificat de son amployour. abornoments a plusieurs fublications. La Consul alleunicipal autorise allonoiser de alleure à domoire from l'année 1963 un abonnemento aux publications administrativos designose à apris Journal Official (éditions loss et décisés) Le Journal des Communes - La cllainie fratique - Le journal des cllaires et des Conseils cllainicipain - te fedagofiche et 6 abonnemonts à l'Enformation alternicipale. La dépense sera impulse au chédit amont au Budget 1863, chapite co. neticle 633. Remboursement des frais - Recident Monsieur Bafrance. Monsieur le Maire supare que le 12 Notabre 1862 le Docton. Calmonie et allen diene Pangletone Tharmacion, out the invites a donner les soms et definer des produit Sharmaceutiques, au litre accident du Marail, à Monsson Exfrance, Employe Municipal Le caractère resident du davail n'ayant pas été recomme pur le Médienn 239 8 Mars 1963

Contideur de la Compagnie d'assurances" Caisse Mestuelle d'assurances des Agriculteurs de Grance" à laquelle la Ville est assurée pour la converture des isques accidents des agents titulaires. Cenant compte des engagements pris par la Ville envers les fraticiens, il propose au Conseil le règlement des honoraires qui leur sont das et qui se

169,40 - Frais medicaux 25,90 - Frais pharmaceutiques 693,00 Qualiaire médicale = 888,30

La Ville sera sulvogée dans les droits de Monsieur Lafrance aux rembour-sements maladre de la Sécurité Sociale et de la Mutuelle des agents Com-

La dépense sera imputée à l'article 69. Centre Public attribution d'une subvention exceptionnelle au

d'arientation Brojestionnelle Le Conseil clumitifal décide d'allouer une subvention de 50 francs au titre de l'année mil neuf cont soixante trois au Centre Public d'Irientation Professionnelle de Beauvais qui procède à Montataire à l'examen des enfants ach Vant leur subairté en une de l'orientation professionnelle.

La dépense sera imputée à l'article 657 du budget 1963

attribution d'une subvention à l'avenir Social. Le Conseil Mennicipal décide d'alloner à "l'avenur social" Denne au seuvre de l'enfance à la Villette aux Julnes, qui accueille les enfants des travailleurs dictimes d'accident du travail ou attents de maladies incueables, une subventionexceptionnelle de 100 haves.

Cette arganisation à déjà recueille des enfants de travailleurs de clontataire. La dépense sera imputée à l'article 657 du budget 1 363.

Cubrertion exceptionnelle à l'association des Taralysés de

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 200 fis à la délégation Départementale de l'Aise de l'Association des Tarabysés de France dans le cadre de la journée des Paralyses de France du 17 ellars.

La dépense sero imputée à l'article 657 du Budget 1963

Demande de sursis d'incorporation - Quis du Conseil -Monsieur le Maire soumet à l'Asemblée une demande présentée par Monsieur Benzakine Jacob, domicilie à Montataire, 33 rue & Blanc, à l'effet d'alterne un suris d'incorporation au titre de l'article 23 de la loi du 31 clears 1988 me le recrutement de l'armée, en qualité de " Soutien de famille"

après en avoir délibéré, le Co Sodis in alla lier de cette demande,

- émet un avis favorable.

Vin et aptronnée Jenlis le 15 Riefet Pour le 31 Préfet le Jecretaire on Chaf legai Deanche

Sendo le 15 duas 1 963 Le Brus. Prefet Peru le Sous. Prefet Le Territaire en Cept signi : Blandie

Seulis de 15 Mars 1963 Jour le 3/ Pright Le Secretaire milies

The etapprouve Seulis le 27 Mars 1963 pour le Sous-Réfé le Sourte ue en Asf signe: Blanke

Tua butis le

7 Mars 1963 237 Pase d'un indicateur Summeux à la gendarmerie -de Consoil Mouncipal décide la frise in charge de l'indicateur humeneux Luctapprouse Late & food 1963 devant être posé sur le mur de la gendarmerie. Sa depense s'élevant à 344 France sera inscrite à l'article 663 du Budget 1363 Kien n'étant flus à l'ordre du jour, la séance est levée et les membres présents ont tigné après lecture Godart Le vingt dix ellars mil neuf cent soixante trois, le Conseil Meunicipal à été convoqué en séance extraordinaire pour le trente et un Mars à onze freures. Séance extraordinaire du 31 Mars 1963 of an mil new cent soisante trois, le trente et un Mars à onze heures, le Consid Municipal de Montataire, convoqué le Vingt six Mars, s'est reuni à la Mairie en Jéance extraordinaire dous la frésidence de Monsieur Coene, cllaire. Etaients friesents: Mb Mb Coene, Jodant albignon, allene Rouin, alb Mb Roger Exin, Védicourt, Brynaert, Marie, Indenhove, Bar, Schmitt, Fasseur, Belmans, Jésus, Bellard, Vignaud, Mourigeau, Mme Wils, olbr Grefcont bisentes excusées: Mes Malzieu, Bonhomme Absent : ella Saudier. Le proces Verbal de la séance précédente est lu et adopté à l'unamonte Monsieur brin est élu Jecrétaire. Adoption de la Résolution du 47 en Congrès National de l'association des chaires de France Monsieur le Maire donne lecture de la révolution volennelle du 47 mm Congres National de l'Essociation des chaires de France: Les claires de France réunis à l'Hôbel de Ville de Paris, Fidèles aux principes qui out toujours quidé les manes pour le main.

232 31 Mars 1963

de proclamer au cours de toutes leurs assises et qui sont d'ailleurs consacrés par

"Brenant acte du demente formel opposé par Monsieur le Ministre de l'Interieur aux bruits relatifs à des projets gouvernementaix susceptibles de forter attentes aux libertés locales, notamment par la réduction ou les suppression des pouvoirs des municipalités, la fonctionnavisation de Maires, l'étatisation de certains cadres de fonctionnaires municipaix, le regroupement, par voie d'autori. Lé, le nombre de Communes grandes ou petites;

a) que s'accroissent chaque année les charges qui présent sur les collectavités loca. les et obligent les conseils Municipaux à procéder à l'augmentation massive du

nombre des centimes additionnels et du taux des taxes, b) que dans le budget de 1963, récemment voté par le Parlement, n'ont été retenues qu'en très faible partie les propositions répendant modérées de la Commes. sion d'étude des problèmes municipaix relatives au transfert des charges des

c) que, selon les déclarations récemment faites par le Meinistre des Einances, Communes à l'État; le projet relatif à la taxe locale doit être à nouveau soumis au parlement, d) profondément émus par les textes règlementaires, notamment les décrets du 14 Feulier 1963, et leurs commentaires officiels, qui désaisissent les collectivités locales de leurs droits et de leurs pouvoirs en matière d'toménagement du territoire, de définition de tranches opératoires, d'action régionale et interdépartementals, au seul bénéfices de comités ivresponsables devant la popula-

affirment d'une façon solemelle la volonté de tous les Maires et élus

Municifaux

1º) de défendre en toutes occasions et par toutes voies apportunes les

libertés communales, bases essentielles de la démocratie.

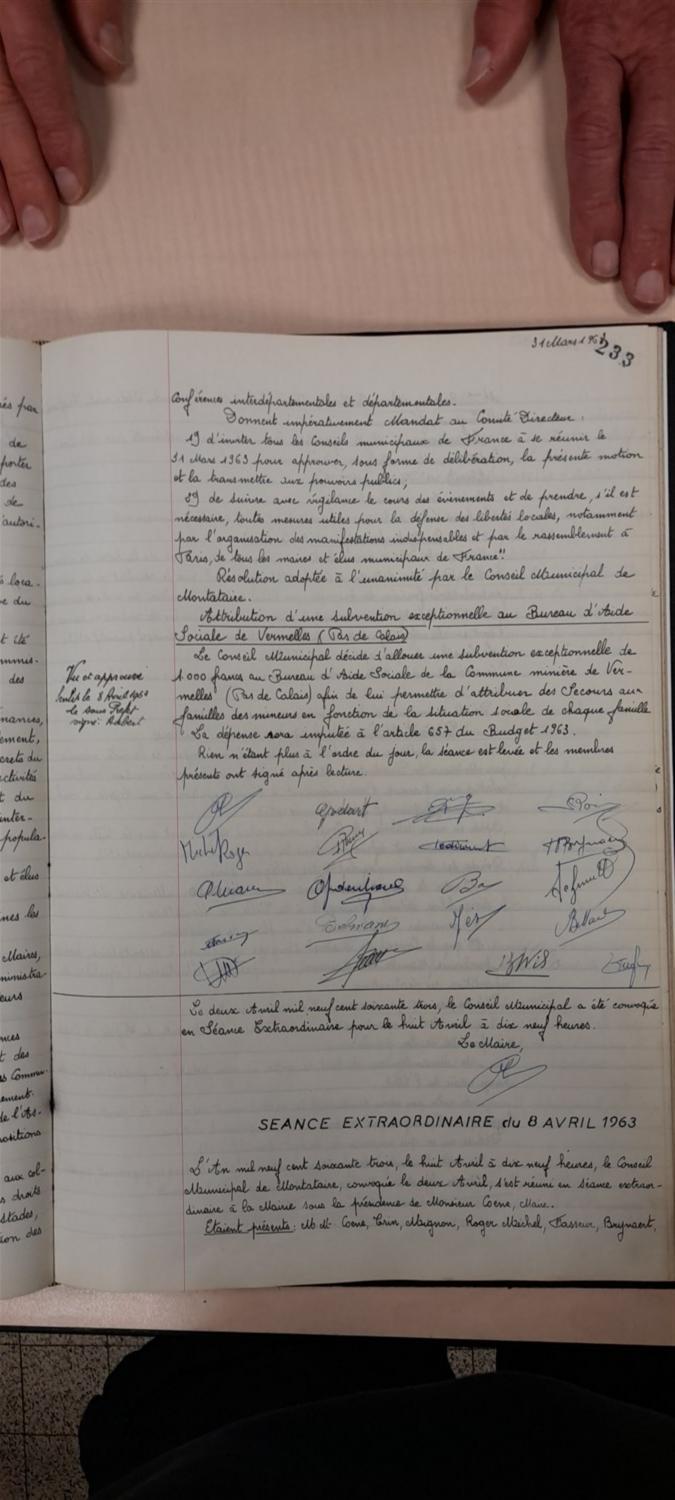
39 d'être, par l'intermédiaire de l'Association Nationale des Maires, etroitement et effectivement associos à toutes les études de réformes administre tives et de s'officer à toutes mesures qui réduiraient leurs broits et leurs responsabilités.

39 d'obtenir rapidement l'indispensable amélioration des finames locales, no tamment par la réalisation effective du transfert à l'Etat des charges qui lui incombent et qui sont Injustement suffortées par las Commu res, ainsi que la création d'une véritable Caisse de Brêto et d'Equifrement.

49 d'être étroitement arrocés, par l'intermédiaire de représentants de l'obs. sociation, à toutes les études en cours concernant la modification des impositions communates.

59 d'obtenir sans délai les mesures qui s'imposent pour restituer aux cot lectivités lorales, dans le cadre de plans démocratiquement élaborés, leurs droits et leurs pouvoirs dans la conception et la réalisation, aux différents stades, de l'amenagement du territoire en tranches opératoires et dans l'action des

The et Senlis le



234 8 ame 1963 More Roisin, albro Bellard, Bas, Schmitt, Vignaud, Dédicourt, Erefron, Absente excuses: M.M. cgadart, Belmans, Marie représenté par M. Bas, Mourigeau, Jesus. apdenhoue, clans chalzien, Bonhomme it bouts: db Dandier, albu Wils Monneux brin est élu Secrétaire. Le procès Verbal de la séance précédente est lu et adopté à l'unanimité. Budget primity 1963 - Centimes Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal de la lettre de Monsieur le Sous. Préfet en date du 4 avril 1963 informant que le résultat de la révision des évaluations foncières des propriétés non bâties a parté la valeur du centime communa pour 1963 à 39 les 8212 et demandant la reconsidération du nombre de centimes en raison de l'écant avec la valeur ayant service de base à l'établissement du budget primitif 1963. Le Conseil municipal, après en avoir délibère, Considérant que la Ville va devoir procéder à des acquisitions immobilières impor-_ Décide de maintenir le nombre de centimes à 40. 938. District Wilsin de l'agglomération Civilloise Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la note adressée par Monsieur le Président du District urbain de l'Agglomeration creilloise relative aux travaux d'assainissement, à l'implantation d'un Eyele à Creil et au Budget frimitif four le année 1963. après en avoir délibèré, le Conseil municipal, considérant que la Ville de Mon. tataire est nettement défavorisée dans la tranche d'assainissement 1963, Décide de donner mandat à ses délégués pour, 19 voter le projet sous reserve d'une répartition ulterieure rétablissant le déséquilibre actuel défavorable à la Ville de Montataire. 29 demander l'établissement d'un flan de réalisation. 39 que le Conseil de District d'engage à escécuter à Montataire, lors de la prochaine tranche de travaux, une opération rétablissant l'équilibre de répartition des réalisations. Décide, en ce qui concerne l'enseignement, - de voter la participation de la Mille à la desserte du Laycée de Creil au provata de la population, - de demander au district de voter un vou relatif au financement à la charge entire de l'Etat, de voter un vous demandant le rattachement des classes de clontataire au Expére pour l'enseignement Moderne et l'enseignement classique. Dédide en ce qui concerne le budget primité 1963 - de voter le budget de fonctionnement du district dans engagement quant. au mode de répartition des dépenses ulterie

Panil 1235 Construction d'un logement de gardien Montieur le Maire donne communication au Conseil municipal du résultat des téances d'examen d'appel d'offres des 33 Mars 1963 et 3 Avril 1963, relatif à Trafecture de l'Orle la construction d'une maison de gardien au Parc Marcel Cashin décidée par délibérations du Conseil Memicipal des 20 Décembre 1961 et 3 Rotolne 1962 React approved (1953)
Beautail le 15 feet 21 1953
le After Debrier (1963)
Agna: ellerte appromées le 3 janvier 1963. Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à traiter avec la Societé Rugo et C" déclarée attributaire pour la somme de 75 890 francs 53. La dépense sera imputée à l'article 3.309 du Budget 1963 Construction de Sanitaires au groupe scolaire Edmond Seveille Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal de la lettre en date du 4 Avril 1963 de Monsieur le Bréfet de l'Ause relative aux dispositions de l'article 76 du décret nº 60.724 du 25 juillet 1960 concernant les marchés passés au nom des communes et précisant que la retenue de garantie ne peut être prévue au cahier des charges qu'en remplacement du cautionnement. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, - Décide de supprimer le cautionnement prevu au cahier des charges Acquisition d'une propriété pour Colonies de Vacances et Classes de creige. Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal de la visite, décidée par delibération du 8 Mars 1963, d'une propriété à Miensoy (Haute Savoie) pour l'acquisition en vue de l'installation de colonies de vacances et classes Le conseil Municipal après avoir constaté les éléments favorables tant de situations d'état des Bâtiments que de proposition de frix - de procéder à l'acquisition de la propriété de Monsieur Conduirer à . autorise Monsieur le Maire à engager la procédure d'acquisition. La dépense évaluée à environ 60.000 fis sera imputée à l'article 218 du Budget 1968. acquisition de terrains avenue anatole Firance Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est entre en rapport avec différents propriétaires de terrains situés en bordure de l'avenue a. France (ex-sherrin de Rousseloy) où doit être édifié un totissement en accession à la propriété. Ju'il serait souhaitable que les acquisitions se fassent capidement, Se conseil Municipal, après en avoir délibéré, Tu le plan des terrains, Tu les promesses de vente souscrites par les vendeurs Décide l'acquisition d'une partie des parcelles. iero 3. cadastree section Z. D. nº 180 appartenas

236 8 strul 1963 cadastrie section Z. D. nº 109 appartenant à ellonsieur godart Esperance from : the 11 a 20 - cadastrie section Z. D. no 107 appartenant à Monsieux L'hollan Jean pour : 59 a 10 - cadastrie Section Z. D. nº 106 appartenant à Monsieur Rousellon albert pour: 31a 38 La vente aura lieu sur la base de 3 fes le m? selon l'estimation faite par le dervice des Domaines avec indemnité de remploi au taux de 25% et indemnité de 1800 fis à l'fectare pour les exploitants de terrains agricoles. Sonne fouvers à Monsieur le Maire pour le réprésenter à la signature des actes Décide qu'il ye lieu de dispenser Monsieur le Maire de remplir les formalités de purge des frivilèges et hypothèques applicables aux acquisitions immobilières annables en verte de l'article 11 de la loi du 15 Avril 1953 et sollicite la dé. claration d'utilité publique du projet, par application de l'article 22 de la loi du 30 décembre 1928 La dépense resultant de cette acquisition sera imputée au crédit ouvert au budget 1963, article 212. Régime Complémentaire de retraite des agents non titulaires. Le Conseil municipal décide l'application au personnel non titulaire de la Con The et approved: Jeres le 24 b . 1963 Pour le Jous Bref de Terrétaire en che signé: Blanche des disfositions des décrets nº 59-4569 du 31.12.1959 et nº 61-451 du 18-4-1961 relatifs au régime complémentaire de retraite des agents non titulaires Remunération des agents non titulaires Monsieur le Maire expose au Guseil municipal les defficultés de recrutement de personnel dues à l'insuffisance des rémunérations; que pour assurer le fonctrommenent normal des différents dervices municipaix, nous nous tromons dans l'obligation d'employer des agents ne remplissant pas les conditions d'âge frour être titularisés. Il propose, afin de retenir ces agents dans les emplois municipaux, de leur - d'eure part, les mêmes échelles indiciaires que les agents titulaires, - d'autre part, les mêmes règles d'avancement. après en avoir délibéré, le Conseil municipal, Upprouve les propositions ci-dessus. les dispositions prendront effet à compter du 1th avril 1963. Da situation des agents intéresses fera l'objet d'un arrêté individuel comp mement au tableau amesé à la présente délitération Des agents ayant une ancienneté égale ou supérieure à la durée règlement taire nécessaire à l'avancement maximum de leur catégorie, bénéficierant d'un ses classement à l'échelon dupérieur de leur could classement à l'échelon dupérieur de leur emploi

7 Soul 1963 237 dart Eabloan de reclassement Indice de Broposition Nom et Brénore de l'agent 6 suplai Indice Nouves tractement Bchelon actuel Kurathowski Limone Femme de Service - Ecoles 123 134 Katosky Mireille - id - -id-129 134 Elandrin Felicie - id -123 134 Femme de Service-Cautine 123 134 Tongeon Emérance - id - - id-123 134 Beerens Constant Dewrier d'Entretien Voie Publique -139 162 alite

> Rismoun Bouzid aziz Mohand - id -134 25 143 134 - -id -443 Vincent antoine Durier Brof 1the Cat. 141 146 Defocount georges Caumont Robert awrier Oraf 2 eme Cat. 165 175 175

- id -

139

134

462

Création d'un emploi d'auvier professionnel 1 ac Catégorie To Conseil municipal,

Considérant l'importance des travair exécutés directement par les services municipaux.

Veude :

Martin Maurice

Lufré Louis

La création d'un emploi d'aurier professionnel 1000 Categorie - peintre. Indices nouveaux: 161.196.

Les crédits necessaires seront ouverts à l'article 610 du budget 1963.

Creation d'un emploi de Commis

Le Conseil municipal,

Vue la deliberation de la Commission du Versonnel du 10 janvier 1863, Considérant l'importance pris par les services administratifs de la Ville, décide la création d'un emploi de Commis chargé de comptabilité et de personnel. afrès en avoir délibéré,

Le Conseil municipal:

Décide la création d'un 42 emploi de Commis. Indices nouverux: 154-817 Les crédits necessaires seront auverts à l'article 610 du budget 1963.

Tersonnel communal - Emploi de Commis . Fixation des conditions

de recrutement.

Le Conseil municipal décide de fixer les conditions de recrutement au foste de Commis créé par délibération du 8 avril 1963, conformément à l'annexe de la circulaire 337 AD /3 du 10 août 1951 concernant l'application des dispositions de l'article 4 de l'arrêté interministériel du 13 Novembre 1948 portant reclassement des fonctionnaires et agents communaux et relatif au

LES

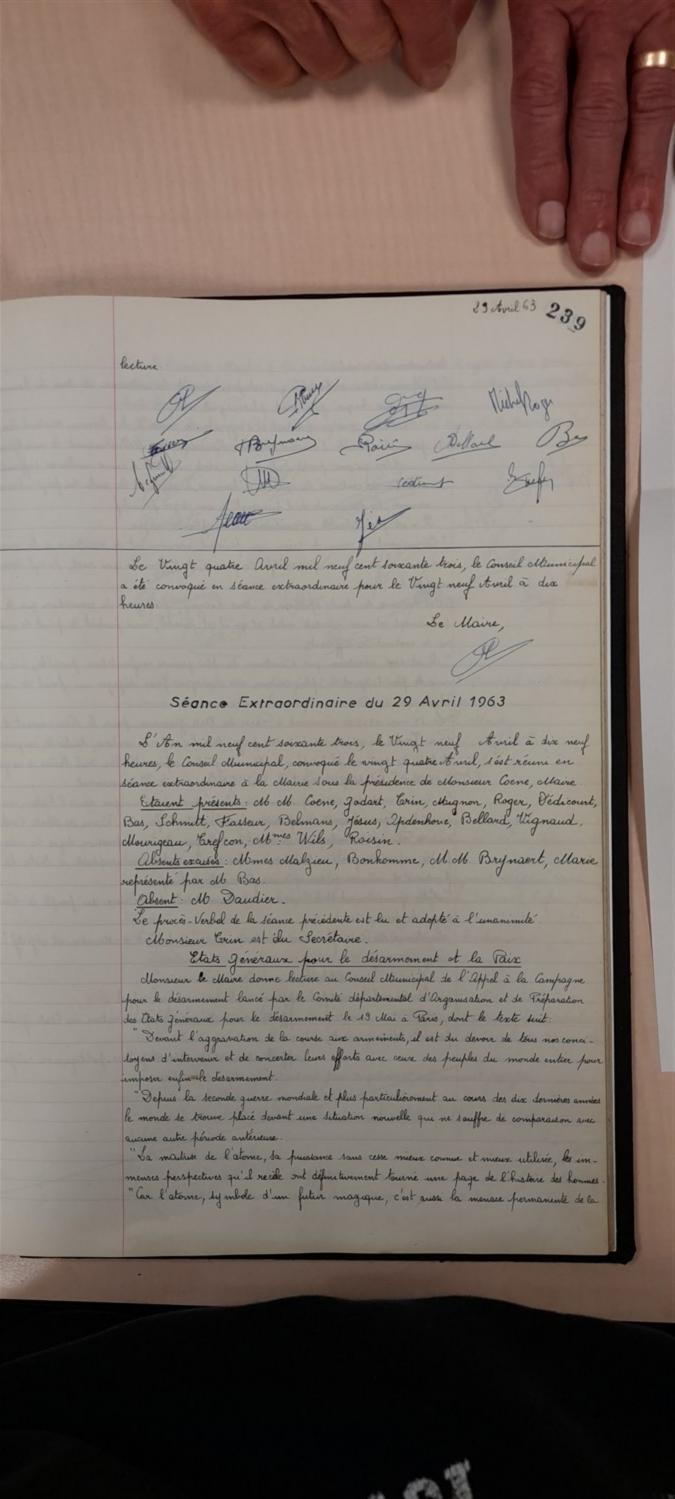
di.

udget

Vu et approuré Ander le 10 ha 1963 pun le Dour Prefer le Denetani la chef orgue klanche

Tuctapprouve Alulis le 10. hart 963 le surature a del Signi : Blacke

238 8 strail 1963 To Jury du concours sera composé du chaire, président, de deux Consallers Mairie Municipaux, du Secrétaire général de la Mairie et d'un Instituteur Syndicat Intercommunal de transports d'Elèves. Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur le Sous-Préfet en date du 28 clars 1963 indiquant que le services des transports scolaires numéro 30 organ à l'entention des élèves fréquentant les lycées de tral intéresse notre commune et à cet of demande de reconsidérer la question de note adhésion au syndicat Après en avoir delibéré, le Conseil Municipal, Fernande à être informe dur le mode de répartition de la contribution des collèce tentes intéressées avant d'examiner à nouveau la question de l'adhésion au symbol attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Union départementale des Lyndreats Confédérés de l'aise demande de subvention présentée par l'Union Monsian le Mane donne lecture d'une demande de subvention présentée par l'Union Départementale C 6 T de l'Dise pour l'aménagement de les boraux Le Consil municipal, après en avoir delibéré, Considérant, - l'importance de cette organisation sur le plan du bassin creillois et notamment from Montataire que compte 7 ovo travailleurs - que la Ville de Creel assure la charge de l'entretion des batements de l'auberge du Compagnon, siège de l'organisation. Décide l'octra d'une subvention de 1 000 francs à l'Union Départementale des Jyndicate Confédéres de l'Ilise La dépense, sera emputee à l'article 657 du budget 1963 Tartechation au Congres des chares Le Consal Municipal décide le remboursement à Monsieur le Maire des pass de pass ticipation au 47° Congres chational de l'Association des Maires de France qui s'est déroule à Paris du 4 au 7 Mars 1963 Ce remboursement de fera dur la base des indemnités fazfaitaires allorées aux fonctionnaires de l'État appartenant au groupe 1. La dépense sera imputée à l'article 667 du budget 1963 Demande de Juris d'incorporation - Unis du Conseil Monsieur le Maire soumet à l'itssemblée une demande présentée par Monsieur Psyd Courrerat Lylvain, domicile à colontataire, 33 rue jean jaures, inscrit sur la tableau de recensement de la commune sous le nº 46, êleve au Sycée technique d'al de garçons de Creil, à l'effet d'oblenir un sursis d'incorporation au têtre de l'artiste 23 de la loi du 31 Mars 1927 sur le recrutement de l'armée. après en avoir délibéré, le Consail alternapal, reconnaissant le bien fondé de cette demande, imet un avis favorable Ruen n'étant plus à l'ordre du jour, les membres présents ont signé après



destruction du sllonde "C'est un choix inductable qui est posé devant la conscience de tous les hommes,

un show que chaque jour rend plus urgent.

- it lors que se pousuit et s'aggrave la course à la terreur, rendant chaque jour plus possible l'accident, l'erreur, l'incident, qui déclencheraient le catachysme, - it lors qu'une partie seulement du stock mondial d'armos nucléaires suffirait à anéantir des centaines de millions d'hommes, à rayer de la carte des pays enties et ramenor les ouverants de l'humanité à un degré primetif.

"Il n'est plus tolerable de continuer à accepter ce risque

"Le moment est venu de créer un puissant mouvement de résistance à la course aux armements et aux préparatifs de guerre, tout homme qui reste passif dessert le cause de la Taix.

" Dos hommes de toutes apinions, de tous horizons, partagent la conviction que le dé. Sarmement est une nécessité vitale et qu'il est possible, mais parlent de point de vue ou de motivations différentes.

"Il est donc nécessaires que s'instaure la plus grande confontation possible, que se noue le plus large et le plus sérieux des dialogues pour dégager un froint de vue

"Le 19 mai 1963 de réuniront à Taris les Etats Jeneraux pour le désarmement et la Taix boutes les communes de notre pays, tous les corps de metiers, toutes les croyances et tous les systèmes philosophiques douvent y être réprésentés. Un seul thême à ces gran des assures nationales que seront les États Jénéraux : le Désarmement.

" Que cours de ces assisses qui constitueront un évènement unique dans l'histoire moder ne de la France, toutes les apinions deuront y être exprimées. Dans ces débats l'ardent désir de Paix et la volonte de la consolider, trouveront une expression digne de notre feuple, expression fidele à toutes ses couches sociales, expression acceptable à toutes les fractions et nuances de son opinions favorables à la paix

"Notre gouvernement et le monde entier deuront entendre la voix du peuple de France,

oxigor le désarmement.

"La tenue des Etats généraux le 19 Mai à Faris permet d'attendre cet objectif."

Toprès en avoir délibéré,

Se Consul municipal approuve à l'unanimité cet appel - apporte son soutien à la préparation des Etats généraire

pour le désarmement,

- appelle sans distinction d'apinions politiques ou religieus

tous les hommes attachés à la réalité du désarmement à agir pour que notice département preme sa place dans cette manufestation nationale rassemblime toutes les farces de Taix.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levee et les membres fire

Sent out signe après lecture

Godart Bellane

Le vingt dai mil neuf cent soixante bios, le Conseil effemispal à été convoque came ardinaire pour le vingt quatre Mai à dix neuf heurs.

Le Maire,

Séance Ordinaire du 24 Mai 1963

L'An mil neuf cent souvante trois, le vingt quatre Mai à die neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le vingt Mai, s'est réuni en stance Dedinaire à la Mairie sous la frésidence de Monsieur Coene, Maire

Etaient présents : Messieurs Coene, Mignon, Erin, Fasseur, Brynaert, Madame Rossin, Messieurs Belmans, Bellard, Bas, Spedenhoue, Schmidt, Vignand, Dedicourt, Erefcon, Yesus,

abscuts excusées chousieux Marie, Mesdames Vtils, Malyieu, Bonhomme absents non excusés: Messieurs godart, Dandier, Mourigeau.

Monsieur Erin est élu Secrétaire

Le proces verbal de la séance précédente est lu et adopté à l'unanimité.

Sphrobation du Compte de gestion 1962 du Receveur Municipal. Le conseil Municipal, ru le compte rendu par le Receveur Municipal, de ses recettos débunes hour l'exercice 1962 at depenses four l'exercice 1962,

Considérant que les opérations out paru régulières et suffisamment justifiées,

Domande qu'il plaise au juge des Complés de l'approuver. Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique d'une y one d'habitation

Vu la délibération en date du 30 cépi 1960, conduant le nécessité de construire 3 500 loge ments en 10 ans avec les aménagements et l'équipement que en découlent.

242 24 Mai 1963 The le proces verbal que de la séance de travail du 15 Mai de la Société d'Équipement du Département de l'aire; Tu le plan présenté, - Le principe de l'acquisition par voie d'exprepriation, à défaut d'accord annable des terrains situés dans le pirimètre délimité au plan annexé à la présente; . De n'engager de procédure d'acquiention d'immeubles bates que ne soient absolument nécessure Des dérogations pour constructions individuelles, hors du plan de masse, pourront être dés. dées en accord avec la Direction Départementale du Ministère de la Construction et la Mu-nistration à l'exécution du plan de masse; - De ménager une zone de verdure d'une largeur de la mêtres sur la partie nord de la déviation du C.D. 123. L'auverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de zone d'habitation de Montataire. Construction du groupe scolaire Faul Cangeven - Avenant nº 2-Monsieur le Maire expose que les travaux d'installation, éclairage intérieur et divers travair notamment fourniture et pose de main courante, scellement des la. bleaux dans les classes et protection du thermostat du gymnaxe sont nécessaires au groups Paul Sangevin L'ensemble de ces travaux s'élèvent à 31.318, 50 francs tipres en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Considerant la nécessité des travaux projetes, approve leur execution, tentorise Monsieux le Maire à signer l'avenant correspondant avec l'Entreprise Cochu La dépense sera imputer à l'article 2 302 du budget 1363. Chavaire de décoration au proupe scolaire taul Langevin. Monsieur le Maire présente le projet de décoration étable par Monsieur Claude Prefecture de l'Orse Bogratcher pour le groupe scolaire Faul Gangovin Le sujet choise réprésente 5 mon Vice er approuve Beauvais le Monty 64 Le Chif de Abresio, orgne: illisible vements sportifs conventionnels. Afrès en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Approuve le projet, La dépense s'élevant à 14 000 francs sera imputée à l'article 2 302 du budget 1st. of equisition d'un Monsieur le Maire, - Bapose que le rapport de la Commission Scolaire a conclu à la nécessité de l'acquir tion d'un bus scolaire pour assurer le transport des enfants des groupes scolaires nees la carter Située à l'École Edmond Séveillé. tapres consultation de dures fournisseurs, - Dépose le marché et le deurs descriptif étables avec la Régie nationale des cismes Revand Lucius alle Paris Est pour la fourniture d'un bus scolaire 50 places carnosserie Care d'un montant de 37. 182,02 francs.

Apre en aven dilbiri, le Conseil ellemental, - Décide l'arquestion d'un lou bedave,

. Sutour Monneur le Maire à signer le marché de gré à gie avre la Régie Nation. rale des mines Genant.

La défense sora imputé à l'article 214 du budget 1963.

Contrat d'entrefrese pour trovaire dans les cimetières Monieur le Maire expesse que le rapport de la Commusion des Cincheres ayant conclu te la nécessité de confer à l'Entreprise les travaix : creusement de forses - extrumations requerement au Caurau previsore, deux estrepres transillant dans les cimetières de Montestaire out ité contactes et que les Etablissements-Kiron-Charbonnier ont, tous Dinente considérée, fourier l'offe la flus avantagues.

Inforts en avon délibéré, le Coursil Municipal.

. Décide de confer aux Etablishmento Firen-Charbonner, les travaux définis ci-

- Lutinise efforisseur le esfaire à signor le contrat correspondant

Création de points d'aau d'incendie - Frogramme 1862. Le Conseil elemental, suite à la délbération du 20 Décembre 1361 affrancée le 28 ju 1362, apprene le marché signe avec la Foiste Lyonaire des coux four l'implantation de la fonte d'esse d'usendre dans la Ville.

La défense d'élevant à 22 173 fance 56 sera imputé à l'article 2805 du budget

Aminogement d'allées dans le nouveau cinetière. Monieur le Maire votre que la Commission de voire dans son programme a fresse l'aminagement des alles du nouvem constière.

it est effet, il communique un projet stable par Monsieur l'Ingénieur des T. P. E le coût de l'opération étant fixé à 33.450 faves.

It fin en avec delliéré, le Consil Municipal

Diside l'exember des travaires frectes, chuterise Monseux le Maire à traiter de gré à gré, après appel d'offres, avec

l'entrerie ayant conente le melleur frix La défense sera imputée à l'artide 2308 du budget 1963

Remise en stat des vives communales - Programme 1963.

Monera de Mare,

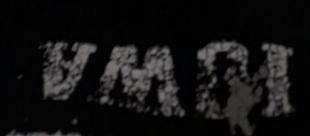
Estre que la Commetion de voire à stable em programme de remie en état des voies communication from l'armée 1963, interessant les unes droine ambrace croisse, sue hervé Bou langer, Flace de l'Eglese, Impasse du Chemin de fer et Chemin de Flagrolles.

Dépuse le desser étable par ellement l'Ingénieur ses Travaire Publics d'Etat concernant or branches que l'élévait à 195.631, 50.

Is for a mux delline, le Correil Municipal, Thise I maritim des traveur à derne désignes.

Drupade l'autoristion de mise es arquirection du projet. Sa défense sera infenter à l'estide 2345 du ludget 1863.

Edition de l'Inc The et affronce



244 24 alai 4363 Javantie d'un emprunt complémentaire à contracter par l'Affice Fublic Intercommunal d'Balitations à Coyers Modéres de Oral Montataire - Prêt de fin de chantes To logements. Les effactinets Le Conseil d'uniapal "Ver la demande formulée par l'Office Tublic Intercommunal d'habitations à Loya Modéré de Creil Montataire tendant à obtenir la garantie d'un imprimt complémentaire de Mo 250 pares nécessaire pour le financement de fin de chantier des 80 logements des effectsnets Vu le rapport étable par Monsieux le Maire et concluant de l'avis favorable, Vue les articles 156 et suivants de l'urbanieme et de l'habitation, Vie l'arrêté interministeriel du 8 Florier 1854, La Ville de Montataire accorde la gerantie à l'Office Fublic Inter communal d'habitation à boyer Moderé de Creil-Montataire pour un empreunt complémentaire de 110. 250 francs, que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, agissant pour le compte de l'Etat, au toux de 1% pour une durée de 45 ans. Esmu te de remboursement: 3230 francs. Non cas au l'Office Public Intercommunal d'Habitations à Loyer Modéré de Creil. Montataire, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquittérait pas des sommes dues par lui aux écheances convenues au des intérêts moratoires qu'il auvant encourus, le Ville de Montata re l'engage à en effectuer le paiement en sos lieu et place sur simple demande de la Caisse des Dépôts adressée par lettre-missive, sans jamais pouvoir apposer le défaut de mise en recouvreme des impôts dont la creation est freuve et dessous, ni exiger que la Caisse des dépôts discute au fréalable l'arganisme défaillant. En outre le conseil Municipal d'engage pendant toute la durée de la frévode d'amortissement durant laquelle seront dus à la fois les intérêts et l'amortissement à créer en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour courier les sommes dues Le Consul Municipal autorise, d'autre part, le Maire à intervenir au contrat de prit qui deva passe entre la Caisse des Dépôts agissant pour le compte de l'État et l'éffice Publi Intercommunal d'Habitations à Sayer Modéré de Creil Montataire. Remboursement de frais de mission. Visite de propriété. Le Conseil Municipal, suite à la délibération du 8 Mars, désignant une délégation four la mente d'une propriété à Micussy (Caute Savoie) en vue de l'installation de classes de chiqs et leb. 5. nies de Vacances, Décide le remboursement des frais de transport et de séjour comme suit - Frais de sejour : remboursement forfaitaire sur la base des indemnités journalières allows aux fonctionnaires de l'Étal appartenant au groupe 1 pour Monsieux Coene et Monsieur

Even adjoint et au groupe è en ce qui concerne le Secretaire de Mairie.

du kilomètre, le voyage ayant été effectué avec la voiture automobile 4 ch :

327 G.F. 60 appartenant à Monnieur Coure, Maire

La dépense sera imputée à l'article CGF du budget 1963

- Frais de transport sur la base bilométrique prévue à la catégorie A soit 0, 182 fe

21 Secretary 245 Stage de Mondeure du Patronage Le Consul Municipal approuve la participation de 3 mondeurs du Fatronage Crique de Montataire au Syndicat de formation des mondeurs des Pétronages et Centres sérés à Montreau (Seine et Marue) du 12 au 6 avril 1965. La dépense d'élevant à 106 fis sera impulée à l'arbibe 663 du budget 1963 Murane de Responsabilité ante pour films Mondeux le Maire enfrose que le Patrionage larque municipal privète à la forgection de films au têtre de des activités et qu'il y a lieu de couver la respons abilité de la Ville an car an alle brack recherchée à l'occasion de lour donnages naterial y confris une not et desparation cousée ou survenant aux fellecules conféses ou londes A fries en avoir delibéré, le Consul Memapal Approuve le contrat d'assurance passé avec la Compagnie d'Assurance Jenérales, 37 rue de Richelieu - Faris, garantessant les rusques ci-dessus désignés La dépense vera imputée à l'article 669 du budget. Keception d'enfants de mineurs Le Conseil Municipal approur la dépense relative à la location d'un autorise pour The of approved India le do from 1855. Fright to Socialaire on that higher Blanche le transport des enfants des nineurs de Vermelles à Cred et retour, et le transport du 10 Bril. La défense l'élevant à 790 france sora imputée à l'article 661 du budget 1963. Lubrention su Glandart Alfletic Club de Montataire Le Conseil el junicipal décide d'allaure à titre exceptionnel une subvention en Sta Athletie Club de Montataire pour remise en état des installations du Chanffage central de ses locaux La dépense s'élevant à 3 800 france solon deurs stable par l'entreprise Charles Vissaint à 1/2-Montataire sera impulse à l'article 663 su hudget 1363 Subvention au "Golo Chil Crellois" pour organisation du "bour de l'Ave Le Conseil municipal décide d'allower au cyclo chil creillois, organisation de la course cycliste Liet affront, 1963 def de " Four de l'Dise" une subvention de 60 frances. Me La défence sora imputée à l'article 663 du ludget 1963. Lubrention à la Mutuelle de l'aire des Agents communaux Le Conseil Municipal, considérant l'aide apportée aux rejents des Communes pou la Mutuelle de "The et affroncié Endie le 199 et pi 1965 Pour le Cons Etylet, le Cece Tegné: Elduché of l'aire des it gents communaire, décide d'alloner à cet organisme, au têtre de 1963, une subvention de soo francs. Le dépense sera imputée à l'article 663 du budget 1363 Bulwertion à la Section de Montataire de l'Essociation Nationale Combattants de la Rénstance Le Conseil effenseifal décide d'allouer à la dection de Montataire de l'Association Mation Aviens Combattante de la Vénolance une subvention de 1 000 france pour l'agannestire à Mortataire - Salle de la Biblication - rue des Déportes, de l'exposition de l'Historie de la The et approximées habite le 7 flein 1943 are lan Tight, le Percétaire Agré - Etimolé Rintane Kranquie du 18 elfre au 3 juin La défeure sura infulée à l'article 663 du budget 1963

246 Subvention exceptionnelle à la Fédération de l'Iwe des Deuvres laigues. Def Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 500 panes à la Fédé. ration de l'aise des Osuvres laigues pour l'organisation à Montataire le 22 juin de la finale départementale des "Sandits" La dépense sera imputée à l'article 663 du budget 1363. Budget 1962 - Butorisation Speciale Le Conseil Municipal considérant que le compte 1962 fait apparaître des dépassements de crédit en Section ardinaire: - Article 620 : 402 frances 68 - strticle 826 : 13.810 frances 38 pour lesquels justification a été produi par debbirations anteneures pour 13.292, france 15, Déade l'ouverture d'autorisation spéciale pour les sommes de 402 frances 68 et 528 frams 23. Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée, et les membres présents ont signé après lecture THE. Millepage Howy Boffe L'elmans Her Of duling 13-& Tips Le Wingt six juin mil neuf cent soisante trois, le Conseil effernicipal à été convoque en séance extraordinaire pour le premier juillet à dex neuf heures. pair Le Maire l'Asjout Séance Extraordinaire du 1º Juillet 1963 I'An mil neuf cent saixante trois, le premier fuillet à dix neuf heures, le Consal Municipal de Montataire, convoquée le migt six juin, s'est réune en Séance Extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jadas Music, , to djoint. Etaient présents elleuseurs ellignon, Jadart, Erin, Roger, Dédicourt, Bas, Schmitt, Fasseur, Jésus, Apdenhoue, Bellard, Vignaud, Marie, Erefcon, Brynaert, Manrigeau, Madame Roisin. Absents excusés: Montieur Coene, Mesdames VIIIo, Bonhomme, Malzieu Absents non excusés: Messieurs Daudier, Belman Monsieur Erin est élu Sevietaire Le procès-Verbal de la Scance précédente est lu et adopté à l'unanimité.

Unement de Crédits.

Monsieur le Président expose que la participation communale aux dépenses ordinaires du district urbain de l'agglomération creilloise qui a été fixée à 43.807, 35 francs n'à pas fait l'objet d'inscription au budget primitif, le budget du district ayant été voté après

I établissement du budget primitif communal;

que le montant de la participation comprend les frais d'entretien du réseau d'égoûts les quels ont fait l'objet d'une inscription de 24 000 francs au compte 6313, qu'une dépense de 330,65 francs à été imputée à ce compte et qu'il y a lieu de transférer le salde, soit : 23.669, 35 pares au compte 6 407 afin de permettre le paiement de la participation

Après en avoir délibéré, le Conseil Menicipal,

Lutarise le virement du compte 6 313 au compte 6 407 de la somme de:

3.669,35 frames.

Construction d'un gymnese.
Monsieur le Brésident donne lecture d'une lettre de Monsieur l'Ingénieur des T. P. E. du 33 Mai 1963, de laquelle il resulte que la construction du gymnase forbour dans le projet du Centre des Sports et de la Jeunesse peut être détachée du programme general

A cet effet, il présente au Conseil l'avant. projet étable par Monsieur Jean Letie,

L'estination de monte à 999.303 francs, non compris l'équipement en matériel et de décompose comme suit:

gymase 883.098. - FAS 26.145 - FAS Décoration 1.000. Frs Plateaux d'evolution 47.600. Frs

Circulation et espaces verts 41.460. _ Frs

Le financement en sera assuré par une subvention de l'Etat et frêts à contracter aupres d organismes freteurs.

Après avoir regu toutes explications et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- Approuve l'avant projet étable et solliate une subvention de l'Etat,

Friend l'engagement d'inscrire à son budget au nombre des dépenses obligatoires le

concours financier restant à la charge

- Prend l'engagement de mettre les installations en cauxe à la disposition des 5 coles; d'autre part de toutes les organisations sportives de la localité, lorsque ces installations ne sevont pas utilisées par les enfants des écoles et à certaines heures à la disposition des particuliers desirant pratiquer isolement un exercice physique,

- S'engage à prendre toutes dispositions nécessaires pour en assurer constamment l'entretien en bon état et le gardiennage, et dégager chaque aunée les ressources néces-

saires à cet effet

Kesiliation de concession des droits de place Monsieur le Président expose que l'exécution de la concession des droits de place

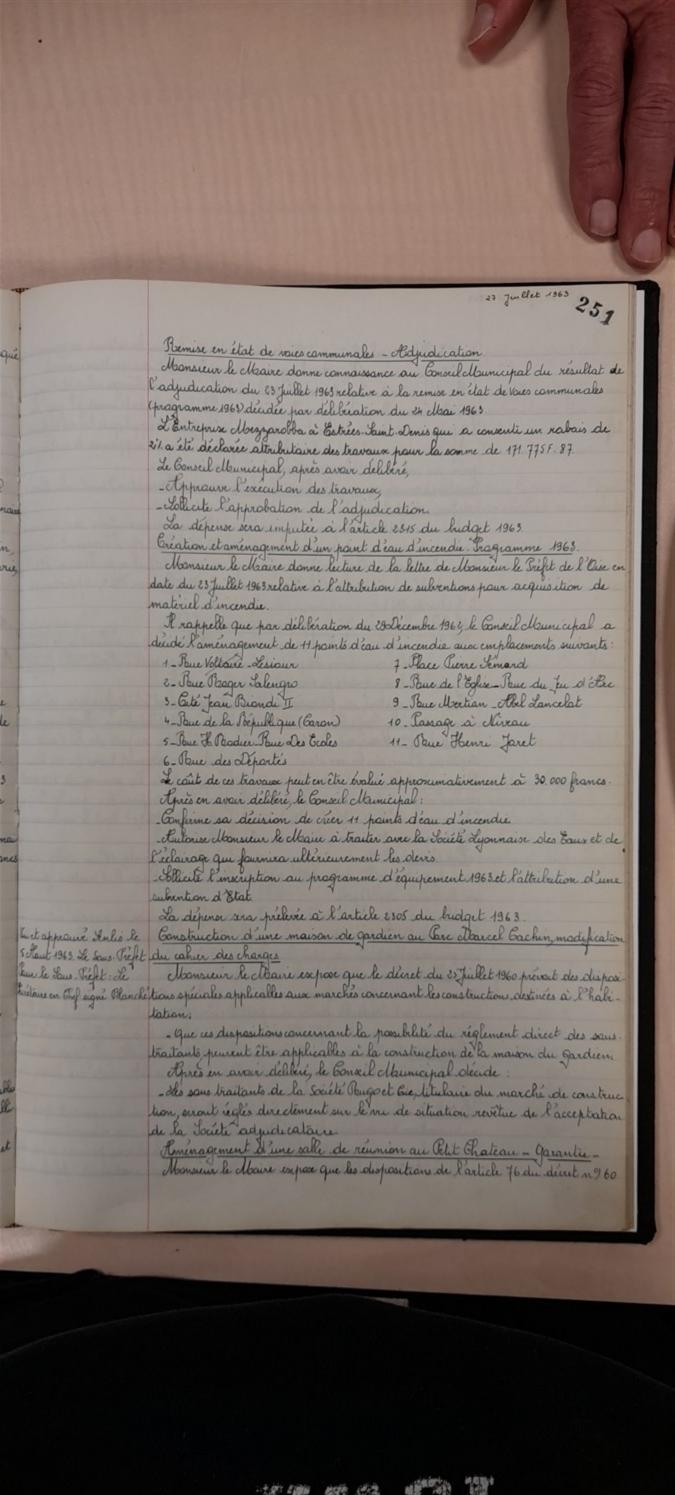
sur le aprelé de Montataire décidée par délibération du 3 eturel 1960 fait l'objet de 248 1. Millet 1963 - que le concessionnaire à élé avisé par lettre du 30 Avist d'avoir à remédier à celle 4. negligence dans In execution - que le démontage du materiel n'est n'est parrais exécuté entrovement teation et qu'accune sente n'à élé donnée, que le nettogage est effectué tardivement et dans de très mauvaises conditions Il propose au Consul effernicipal la résiliation de la concession des droits de place consentie à la demande de Monsieur Pierce Riquemale Lomicilié à Vincennes agressant en quali té de mandatane de Mouvieur Charve Déude de résilier la concession pour l'exploitation des droits de place sur le Marché de Cette décision sera notifié par lettre recommandée à Monsieur Henri Charve 16 rue tonatole France à Uncernes Personnel de voirce . 18 gents Auxidiaires. Echelle de traitements. Suite à la délibération du 20 Décembre 1856 approuvée le 25 Janvier 1857 fiscant pour quelques agents auxiliaires les échelles de traitement correspondant aux échelles des tet lavoir allestées d'aux réduction de 182 Seules, le 5 April 1963 pour le sous Prefet vorgne : Blunche titulaires affectées d'une réduction de 10% - Messieurs Martin Maurice et Beerons Constant, intéressée par les dispositions ai-dessus, bénéficierent de l'échelle indicaire à dessous en application de l'arrôle du 20-5-1963, avec l'effet du 1º Janvier 1968. 141 - 141 - 147 - 150 - 153 - 156 - 158 - 160 - 168 - 164 -Refection de peinture au groupe scolaire Edmond Leveille. Monsieur le Président expose que les classes du groupe Edmond Séveillé doivent faire Pour l'objet d'une remise en état en ce qui concorne la freinture Tuet affronce Soulin & 10 flittet 1363 Jun & Jone Affrt & Cenik rigne Blanké it cet effet, il dépose le devis étable par l'Entreprise R Chauveau à Montataire, dont le montant forfattaire 1 êleire à 25.780 francs. Le Conseil essemicipal autorise Monsieur le Maire à traite de gré à gré avec l'Entrepuse R. Chameau, pour les travaire de réfection de peinture La depense sera imputée à l'article 6312 du budget 1963 Memoire Entreprise Clavel - Reighement Expose que les Établemements Clavel G. ont déposé un mémoire d'un montant de 10 071, 33 refrésentant des travaire de converture exécutés in Septembre 1959 aux anciens Bâtements des groupes Scolaires F. Joliot avice. que ce dépôt tardif est du à un malentendre au cours du règlement des travaire d'ensemble du groupe comme l'expose l'atrobitecte Monsieur Jean Lettre dans sa lettre du 4 jeun 1863, Propose que la prescription quadriennale ne soit par appliquée à cette demande de réglement et bris en avoir délibrair et som to la la la la la despliquée à cette demande de réglement et pris en avon délibéré, et reçu toutes furtifications utiles, Le Conseil etfenicipal décide de ne pas apposer la prescription au paiement du mé

1º Juillet 1363 249 La dépense sera imputée à l'article 2301 du budget 1963 Creation d'une classe de perfectionnement Se Consul Municipal considerant: - l'utilité de la création à Montataire d'une classe de profectionnement; - qu'en raison du périmètre scolaire du nauveau groupe salaire Paul Langeum, des enfants fréquentant l'École Daniele Casanova mont au nouveau groupe et qu'ainsi une classe sera liberée; . que l'acquisition d'un bus scolaire décidée par délibération du 34 Mai 1963 pomettra le ramassage des enfants sur l'insemble du territoire Temande la création d'une classe de perfectionnement à l'École Daniele Casanona à Montataire Acceptation de donation. Monsieur Desjardins Monsieur la Frésident communique au Conseil efernicipal l'acte public reçu par Maitre Rugues, Sotaire à Mello, le 24 Dourt 1963 par lequel Monsieur Edouard Des-The et approuse pardine, demeurant à Montataire, rue de Condé, n° C, a fait don entre refs à la Ville lines, la 18 Jullet 1963 de Montataire, sans aucune charge ni condition spéciale, d'un terrain d'une superficie de 3 ares 24 centiares, situé rue de Condé, cadastré section A i nº 674, évalué à 345 fis Il invite l'Assemblée à délibérer sur l'action de cette libéralité dont il fait ressortire les avantages notemment de formettre l'établissement d'un brottoir suffisant au carrefour une de Condé - Mace Auguste Jenie Le Conseil Municipal considérant que la donation dont il s'aget n'impose ni charge ne condition à la Commune, qu'elle tombe des lors sur l'application 61 de la loi du Tibiril 1884 à l'article 3 de la loi du 4 Avril 1301, que la position de fortune du donateur lui pormet de faire cette libéralité sans muire à sa famille Tax ces motifs, delibere et règle ce qui suit : Il y a lieu d'accepter la donation feste à la commune de Montataire par Monsieur Estouard Desjardins au terme de l'arte public du 24 Avril 1963. Les pais et honoraires que fourait donner lieu la présente donation soront imputés au credit auert article 665 du Budget 1968. Attribution d'une subvention à l'Union cycliste de Montataire Organisation du grand prix de Montataire Le Conseil Municipal décide d'allouer à l'Union Cycliste de Montataire une subvention de 1500 fis destinée à l'organisation du quand prix cycliste de Montataire, que cette Socié te fera disputer à l'occasion de la Fêle Communale Sa dépense sora imputée au budget 1963, article 660. Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée, et les membres présents ont signé afries lecture

de lingt trais jullet mil neuf ant soixante trais le bonxil Municipal à été convoque en l'ance extraordinaire pour le lingt sept Jullet à dex neuf heures 1 7 Jullet 1963 Séance Extraordinaire du 27 Juillet 1963 L'In mil neuf cent saiscante trais, le ringt sept Juillet à dix neuf heures, le Conscil Mounicipal de Abontataire convaqué le unge trais, s'est reuni en Jeance esctraordinant à la Mairie sans la présidence de Monsieur Carne Maire Baisin, Etaient présents : Messieurs Carne, Mignan, Erin, Passeur, Brynaert, Madame Baisin, Mossieurs Bellard, Ordenhave, Ehmitt, Tignaud, Dedicourt, Erefan, Jesus, Bager, Marie, Gadart, Maurigeau. Gadart, Maurigeau Boents excuses : Mesdames Will, Malzieu, Bonhomme, Belmans, Bas Abents non excuses: Monsieur Daudier. Monsieur Erin est élu Routaire Le procès verbal de la scance précédente est lu et adapté à l'unanimité. Requisition d'une propriété pour bolonies de Vacances et Classes de neige. Lute à la déliberation du 8 Fril 1963 décidant l'acquisition de la prapriété de clonsieur baudurier à Micussy (Haute Lavoie) en vue de l'installation de colonies de vacances et classes de neige de Montataire, Monsieur le Moire, donne lecture des lettres de Monsieur le Prefet de l'aix en date du 7 Mai 1963, de Monsieur l'Inspecteur d'Académie en date du 18 Mai 1963 desquelles il résulte que l'acquisition peut bénéficier d'une subvention au taux de 40% par le Munistère de l'Education dationale. - Communique le rapport estimatif de Monsieur l'Inspecteur central des Domaines de Bonneville (Haute Lavoie) lequel conclu que le prix consente soit 60.000 fronts ment être approprié Le Conseil Municipal: - Vu le plan des terrains étable par le cabinet J. F. Lordizzi à Banneville. - Vu le rapport estimatif de Monsieur l'Inspecteur Central des Domaines à Bonneville. (haute lavail) Lu Neude l'acquisition de la propriété aux conditions ci-dessus.

Déligne tout pouvoir ou Maire pour le représenter à la signature des actes à Ca Illicite l'attribution de la subvention de l'État.
Décide qu'il y a lieu de dispenser Monsieur le Maire de remplir les formalités. de purge des pruvlèges et hypothèques applicables aux acquisitions immobilières amable un vote de l'article 11 de la lai du 15 Horil 1953 et solicité la déclaration d'utilité publication de l'article 22 de la lai du 30 Décembre 1928.

prilère sur les fands libres à la clature de l'exercice 1968. prélaire sur les fands libres à la clature de l'exercice 1968.

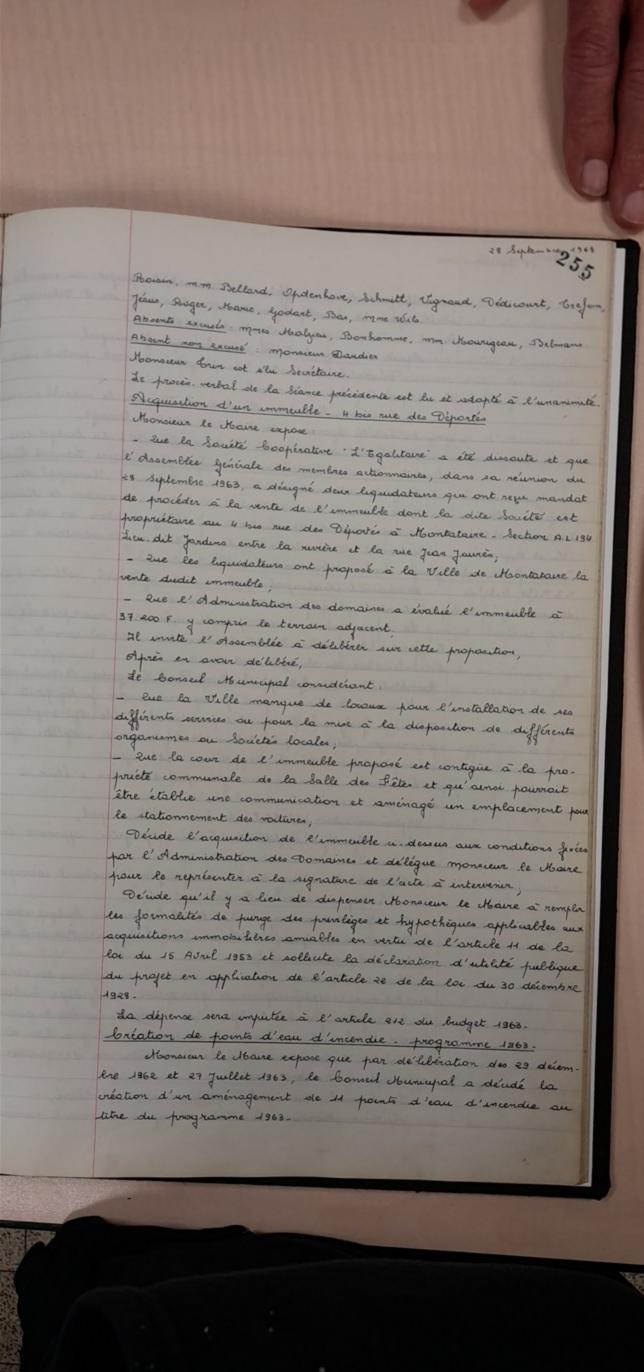


7 Jullet 1963 du 25 juillet 1960 relatif aux marchés communaux, stipule que la retenue de garantie. peut être prevue au cahur des charges qu'en remplacement du cautionnement. Es dispositions n'agant pas eté appliquées au cahier des charges relabla l'aména gement d'une salle de réunion il propose que l'article 9 soit modifie par la Suffression du cautionnement une retenue de 10 % étant appliquée lois des réglements Lines en avair delibéré, le Conseil Municipal decide de supprimer le cautionneme prem au cahier des charges designe ci dessus. Construction du granpe rolaire Caul Langerin-Frenant nº 2 a vention d'architectes Monsieur le Maire expose qu'en raison de la mise en excecution des travaix supplémentaires au lepante Caul Langerin faisant l'objet de l'avenant numéro & avec l'Entreprise Cahu d'un montant de 31 078 50 F, il y a heu à étallis sement d'un avenant à la Convention du 81 Janvier 7365, approuvé Let clears 1963 Le Conseil demicipal après en avoir délilèrés

Lutaire des la Come de la Come Le Conseil demicipal, après en avoir délilèré tion are Monsieur Pierre Duprat et Jean Gierre Rousseau Architectes fiscant le signé: Bla base de calcul à 1.441.614 F 16 plus revalorisation. Emprunt destine au financement des travaire d'électrification à entre prendre par la Regie Communale d'Électricité de Montataire - Bragramme 1963 thicle 1er Monsieur le Maire est invite à réaliser auprès de la Caisse de Depart au l'une des baisses dont elle a la restion, aux conditions de ces étà-Mixements et au toux d'intérêt de 5,25% l'empreunt de la somme de 150,000F destine à financer les travaux d'électrification à entreprendre par la Pagu Communale d'éléctricité de Montataire Tragramme 1963, et dont le rembousement s'efectuera en 30 années à partir de 1964 Feticle in La Commune disposera, pour retirer les fonds, ol un delai de 6 mais à partir de la date de la signature du contrat par le Orecteur General de la Gaisse des dépots. La l'expiration de ce délay la totalité des fonds n'a pas été retirée la Cause des Dépôts procèdera à l'annulation du contrat au à la réduction de son mortant Vu et appraire Mittele 3 - Cour se liberer de la somme empreuntie, la Commune paiera que concerne la 30 annuites de 10.03754 francs comprenant le capital et les intérêts. Elle s'enga 6574. Quees faire gera pendant laute la durée du prêt à créer et à mettre en recouvrement en janville debte cas de les ain les impositions directes nécessaires pour apures le prement des annuelles les sous le sous cas de les ain les impositions directes nécessaires pour assurer le faiement des annueles Leticle 4- taite annuté non verse à la date à laquelle elle ara derent escigille portera interêt de pleur droit à partir de cette date au toux du prêt majore de 1 %. Eticle 3-La commune aura la faculté d'effectuer des remboursements par anticipation au cours de la deuxième maitre de la période d'amortissement mais seulement à la date d'une échéance normale et avec préans d'une

montant d'un semestre d'intérêts du capital rembairse par auticipation tricle 6-da commune s'engage 19 à efectuer, des leur encaissement, à des remboursements anlicapes, pour l'esquels il ne sera exige ni préans, ne indemnités, les subventions que vien dravent à être attribuées après la réalisation du prêt et auraient pour efet de reduce sa participation dans le coût de l'aperation à une somme inferieure au montant du prêt; 29) à reverser, sans delai, les sommes non complaiges dans le cas au l'apera tion pour laquelle le prêt a été consente ne serait pas realisé ou serait ed un caut inférieur au montant previe. Article 7 - La Commune prendra à sa charge les impôts présents et futurs ainsi que les drais et hais pouvant résulter du préxent empreunt Maticle 8 - Monsieur le Maire est autorise à signer le contrat à intervenir pour règler les conditions du prêt. Laurenture de viande à la Cantine Rolaire Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à trailer de gré à gre are Monsieur Truche Maurice, Boucher à Monchy Samt-Elai fair la fourniture de la riande de boucherie et chareuterie nécessaire à la cantine colaire pendant l'année 1963. Le marché sera établi our la base d'une remise de 15% La dépense evaluée à environ 24.000 francs sera imputée à l'article 601 du hidget 1963. Creation of un emploi de Maitre Huxiliaire d'Education Physique Le Gancel Municipal considerant que les Eccles Trimaires et le Eycle d'observation receminent cree ainsi que les duerses scretes docales d'Education Physique et Sportive sont dépourvues de personnel spécialisé dans cet enseignement - Décide la création à compter du 1ª Octobre 1963 d'un emploi à temps complet de Maitre Luxiliaire d'Education Physique, conformement au décret numéro 62 379 du 3 ctvril 1962 Categorie 4. Indice Brut 210_ 365 Les crédits nécessaires seront inxrits au budget supplémentaire 1963 Lubrentions - Krticke 657 du budget bu et approuve soulen ce Le Conseil Municipal décide de fixer les subrentions pour l'année 1963 1871- Duces friete & 500 r qui octon la répartition ci dessous: Jamelle deflévation 6570 - Bureau d'Hide L Jamelle 37 Enterrêre 1963 6571 - Dureses Louetes 6570 - Dureau d'Aide Souale 30.000 F. 2.500 F Vivilare en chil signe Blanche 6572 - Colonies de Vacances et classes de meige 6573 - Dispensaires anti-tuberculeux 50F. 6574 - Olmicale des pampiers 6575 - Pupilles de l'École Publique 6576 - Levice Departemental des Louins Combattants La répartition entre les divers sociétés sera faité ull'erreurement

27 Julet 1963 254 Subvention exceptionnelle à la Soudé de Gemnastique l'Espirance Mauris Le Conseil Municipal décide d'allouer à litre exceptionnel paur l'achat lu et approure & Sus Fieht Bue le Sous Tiefet de matériel, une subrention de 500°. à l'Espérance Municipale" La dépense sura impulie à l'article 669 du budget 1963 Le regretage enches Demande de sursis d'incorporation - Hirs du Conseil Monsieur le Maire soumet à l'Assemble une demande présentée par Monsieur Quenon Radre domicilie à Montataire 89 rue Jean Jaires à l'est d'obtenir un susis d'incorparation au titre de l'article 23 de la la du 31 Mars 1928 our le recrutement de l'arnée. L'interesse est inscrit sur le tableau de resensement communal son le 19 47. Le Consejl Mouriapal reconnaissant le treir fondé se cette demande, ins un airs favorate Van du Conseil Municipal Le Consul Mounique annet le voeu que le bureau des Pet T. de Montataire soit auvert au public à partir de 8 heures au lieu de 9 heures, afin que les usages qui ont obligation de se déplace tôt en Ville pressent bénéficier des deferents services assures par l'administration des PetT Pour n'étant plus à l'ardre du jour, la vance est levre, et les membres prients out signe après lecture But a fort Profuser grant goldt Tulky Mund Le ringt quatre septembre mil neuf cent sociante trois, le bonsail Municipal a été convoque en séance extraordinaire pour le vengt huit septembre à dia neuf houres Le Maire, Séance Extraordinaire du 28 Septembre 1963 d'An mil ment cent soccante trois, le vengt huit septembre à dia ment heures, le bonsul Municipal de Montataire convoqué le ringt quale présidence de monsieur boene, Maire. Chaient présents: Melle. Course, Meignon, Crim, Basseur, Brynaert



Il présente à cet effet, les devis et le projet de marché étables par la Souité dyonnaire des 6 aux et de 2'Elarage lequel s'élève à un montant de 29.583, 75 ° Après en avoir délibéré, le bonseil Henriepal, - Dévide la réalisation du programme 1963 portant véalion de 11 points d'eau d'incendie, - Autorise Monsieur le Maire à signer le marché et dessus avec la louité Lyonnaire des baix et de l'Eclairage, La dépense sera enjutée à l'article 2305 du budget 1263. Construction de sanitaires au groupe Scolaire Edmond Livelle Faisant suite aux délibrations du bonoal Hunnipal des 3 Octobre 1962, 8 Mars 1963 et 8 Avril 1363, Monsieur le Maire Trifestive de l'orce

donne connaissance des résultats de l'adjudication en date du 11 Septembre 1263 relative à la construction de santaires au groupe Sware todownod déveillé. de bonseil Muniqual après en avon délibéré, solleute l'apr

durant deligne : 180 de probation de l'adjudication ce dessus La dépense non couverte par la subvention sera prélèvée un les fonds libres à la clôture de l'exerce 1962 et inscrite à

l'article 2307 du budget 1963. bonstruction du groupe Scolaire Baul Langerin - Avenant nº3. Monsieur Le Maire expose qu'en rasson des fortes pentes des tales de groupe Sudaire, il servet souhaitable de remplaces le gazonnage par une plantation de lierre et de complèter les de verses plantations d'arlustes prévues à l'arigine.

d'ensemble de ces travaire y compris déduction s'élève à

orgres en avoir délibéré, le bonoul Hunispal, bonsidérant l'utilité des travaix projetés, offrouve leur

execution; osutorice Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondat avec l'entreprise boche André.

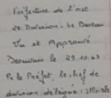
La dépense sera imputée à l'article 2302 du budget 1363 Construction du groupe solaire Paul Langevin - Avenant nº 3. à la convention d'architectes.

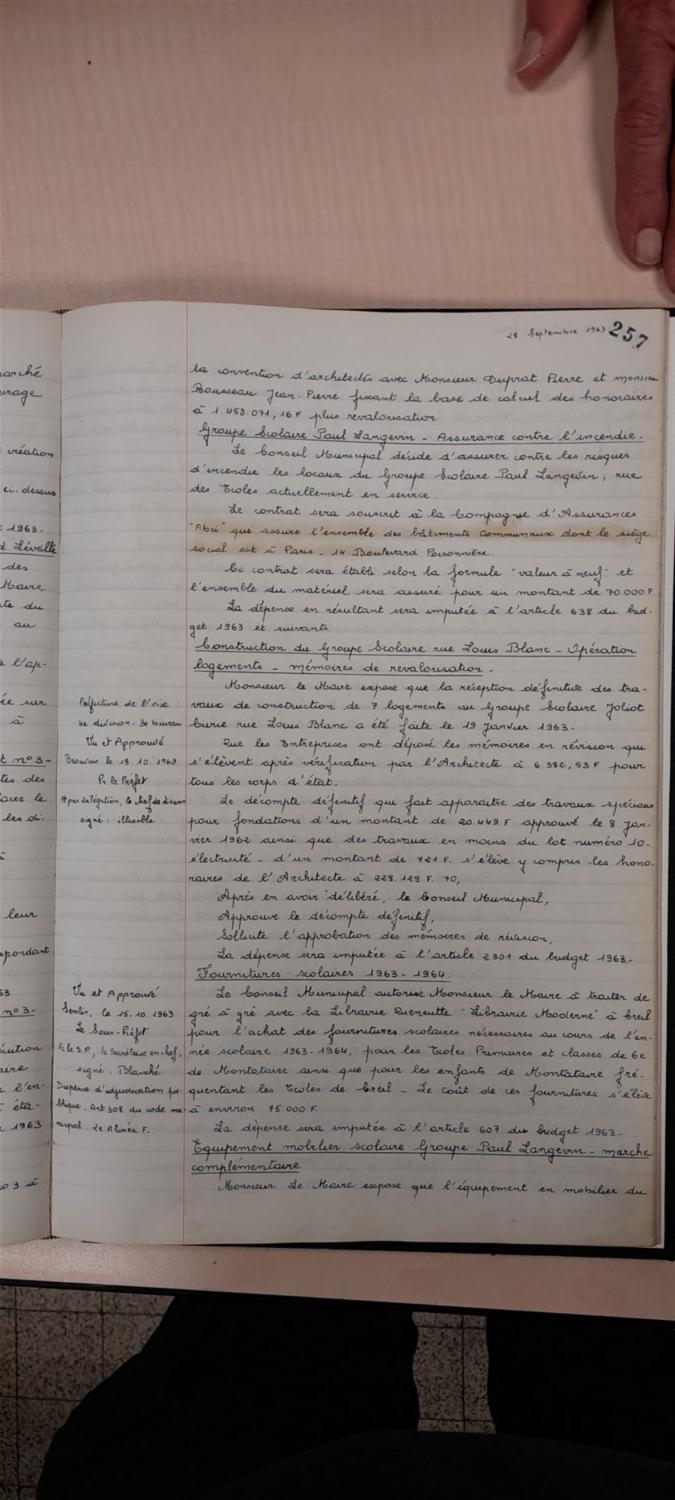
Monsieur le Maire expose qu'en raison de la mise en exécution des travoux supplémentaires de plantation au groupe Scolaire Baul Languer foisant l'objet d'un avenant numéro 3 avec l'er treprise bothe d'un montant de 11.457 F, il y a lieu à étàblissement d'un avenant à la convention du 21 janvier 1963 approuve le 7 mars 1963.

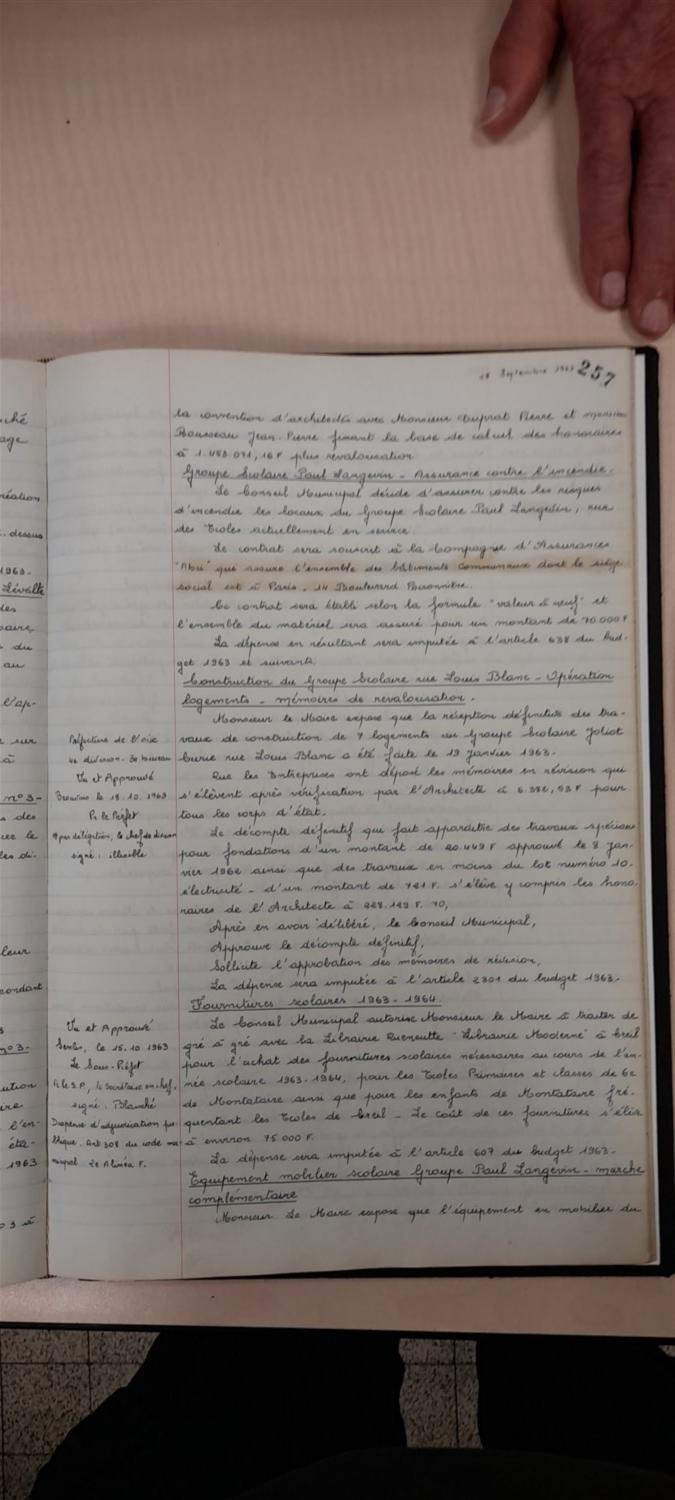
Le bonseil Municipal, après en avoir délibère, dutorise Monsieur le Maire à signer l'avenant numéro 3 à

Polyetine de l'oise 4e distanon - 3e bus The et Approved Beauton & 18. 10. 191 Pr le Perget et par delegation, le chef de d signé : illiaible

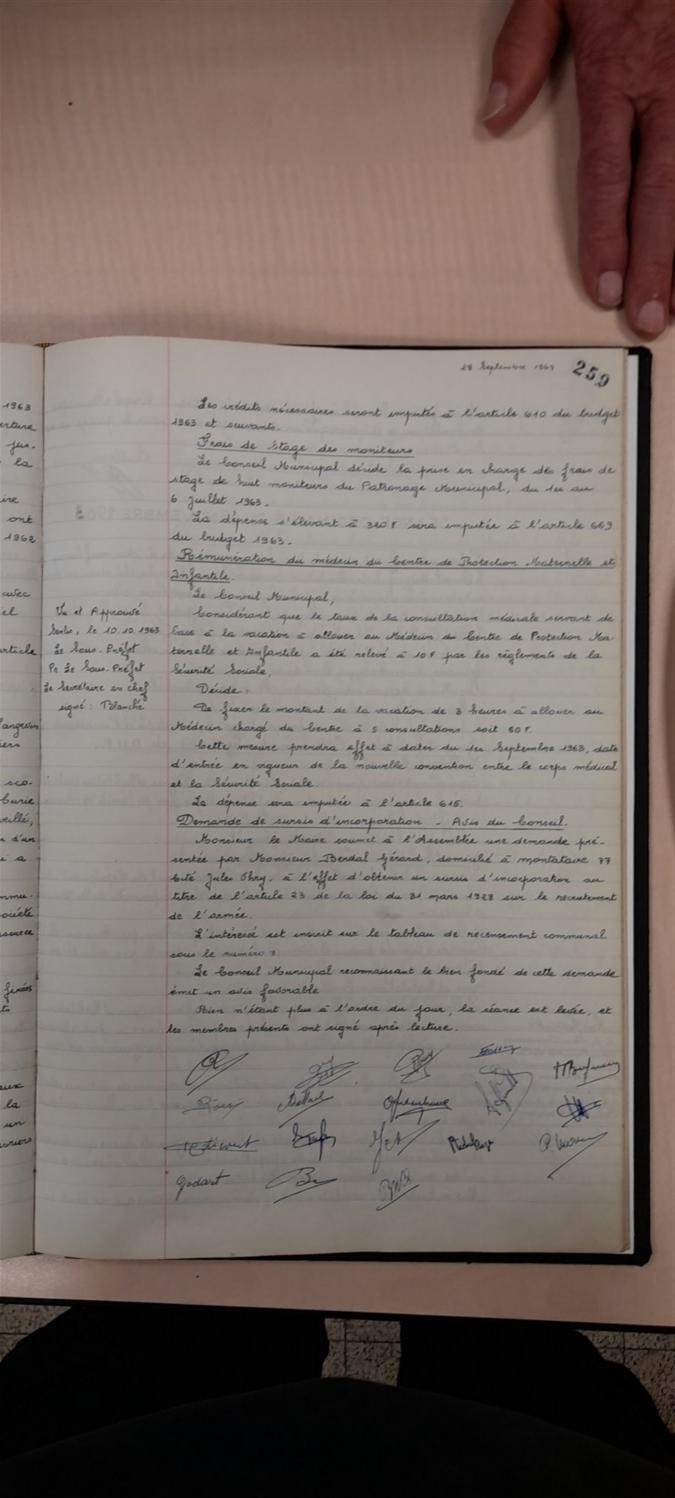
Vu et Approus Semli, le 15.10 Le Sous-Réget File S.P., la Socialisie signe : Blam Dispense d'adjudical blique. Act 30% du muyul de Alinea 1







258 so departe of 835 Junge Sestaire Paul Langeur mis en seurce le 15 Septembre 1963 nécessite des commandes complémentaires en naison de l'ouvertire dans les donne d'un eyele d'observation et de demandes que. tifices des directions premaires et maternelles Joenneless des Un al Approuve Senter. le 01. 10 1903 Il propose d'élablissement d'un marché complémentaire Le Sous Refet Etablissements Healing (matchel Bohistacier) que ont to a. P. to Southern en ing fourni l'équipement mobilier selon le marché du 19 juin 1962 approuvé le 10 juillet 1960. Après en avoir délibéré, le bonseil Humigral, Autouse Monseur le Maire à traiter de gré à gré wec les Etablissements Houliez pour la journitaire du matériel Va Senlis La dépense s'élevant à 13.000 F sera imputée à l'enticle Le complementaire. Pn 2 Le Se 214 du Bridget 1963. Gransport d'élèves Monoceur le Maire expose - que l'ouverture des classes de 6 ême à l'Ecole Paul Languer pose le problème du transport des élèves habitant les quarteen - que l'organisation et la fréquentation de la cantine sec. éloignés de celle-cu; lane nécessitent le transport des élèves des groupes jolist burne et Paul Langevin vers la cantine située à l'évole Edmond Léveille, - que la Ville de Montetoire avait envisagé l'acquisition d'an car automobile pour satisfaire à ces transports, acquirition qui a regu un aves défavorable, Pars le but d'assurer ce service, Monsieur le Maire commu. nique au bonseil Municipal la proposition faite par la Souété de bontrôle et d'exploitation des transports oruxiliséres d'assura ces transports pour la somme journalière de 60 F. Après en avoir délablée, le bonseil Municipal, Décide la prise en charge des transports aux conditions fixés par la Soulté de bontièle et d'Exploitation des bransports Aualiaires. La dépende sera imputée à l'article 661 du budget 1963. breation de deux emplois d'ouvriers professionnels. To bonseil Municipal considérant l'importance des travaix d'entretien à effectuer dans les bâtements communeux et de la The at Approme, nobessité de confier la conduite des appareils de chauffage à un Senlio le 19.10.1963 personnel guilifie, décide la vibation de deux emplois d'ouvrier Le Sous-Prejet Pa le Sous. Paget professionnels tère catégorie. Le Sevillant en chef 2") Chauffeur de chaudières. signe : Tolametic Indice youreau 149 - 136



260 de neuf novembre mil neuf cent soiscante trois, le bonsoil Municipal de Montstaire à été convagné en seance ardinaire pour le quinze novembre à disc neuf heures. SEANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 1963 L'oln mil neuf cent saixante trais, le quinze novembre à dix neuf heures, le Canval Municipal de aboutataire convoque le neuf Movembre, s'est recini en & ardinaire à la Mairie sous la prindence de Monsieur Coure, Maire. Starent private all the Come, albuguan, Erus, Mexeur, Godaxt, Roger, Peas, Marie, Belland, Opdenhave, Chmilt, lignand, Indicant, Freston, Jesus. Bank excuses clome Boisin represente par altonseur Mignon, n.M. Brynsal Vehnans, olmes Malyen, Benhomme Myents non excuses allow dandier, Mourigeau, alte Wils. Monsieur Dui est elu Ficretaire. Le prais belal de la chance precédente est lu et adapté à l'unamente Jone of habitation - Extension du Peremètre de D. U. P. Le Conseil Maniajal, Considérant que l'emprise du plan masse de la sone d'habitatione dans de londie le pouveilre de déclaration d'utilité pullique fixé pe l'arrêté de Monses le Treft de l'Oir en date du 29 clart 1963 Demande l'extension dudit perguetre Jane d'hablation - Enquête jarcellaire Dans le but de permettre à la decité d'Équipement du département de l'Oise de procéder à des acquisitions de terrains dans le fieremetre de la zone d habitation Le Conseil Memicipal demande la mix à l'enquelle procéllaire par Monsieur le Préfet de l'Aire des terrains et immeulles bates compres dans la your délimitée pre trail set sur le plan annexe. you d'habitation - Evaluation forcière Le Conseil Mauricipal reaffirme sa volante de réaliser la zone d'habitation de mese à l'inquête procédenc et inscription d'un programme de 1000 Elle est nuevane afin de transer une solution que drames de containes de mal lagis, de la junesse à la recherche d'un fage, des travailleurs contosse a de largo trapto Tour la construction de logements et les amenagements duers que douve être realises dans l'interêt de la population laboraix, il est nicessure d'ans nie des tenams et quelques propriétés baties l'eur souhastons que ces achats souent effectués à des conditions que ne lieut en

ou au façon, ne l'intérêt général, ne les intérêts légitimes des petits propriétaires. Gertains prise de torains nous ayant apparer anormalement bas nous demandons un nouvel escamen de ces prix avec la S.E.D.O. et l'administration des domaines. Pragramme de 1000 lagements - Inscription

Le Conseil Municipal sollicité l'inscription au plan triannal 1964 1966. L'un pragramme de construction de 1000 lagements dans le cadre de la zone

Convention d'Assistance technique avec la Tociété bugeco.

- lu sa délibération en date du 20 puvier 1961, approuvée le 18 Février 1961 désignant la Société d'Équipement du Département de l'bise pour mener une étude d'aménagement d'une zone d'habitation de pres de volta sur le territaire de la Commune de Montataire

-Considérant que ladité teuté dont remettre à la ville, aux termes de la pre mure convention d'étude le programme de réalisations emsagées et le belan prévisionnel de l'opération au mi desquels la ville devra se prononcer sur la poursuite de l'opération et la signature de la convention de concession avec Sedo.

- Que l'amériagement de cette zone ne peut être envisagée sans examen de l'in tégration du programme dans les perspectives globales de la ville.

- Que l'assemblée municipale ne put se prononcer sur ces projets et la manière de les conduire sans une connaissance approufendie des conditions techniques et finance cières de réalisation.

- Que le personnel municipal actuellement en faction ne pouvra supporter en plus du travail courant que l'absorbe déjà entièrement les tâches supplémentaires unportantes que ces études entraînerant.

Vu le propt de convention étalle par la Société bracco. Après en avoir délilère,

- de confur à la société begaco dont le siège social est, 39, rue du Caulourg Paissonnière Paris Ixème, une mission d'assistance technico administrative et fenancière dont l'objet sera natamment:

- d'assister pour le compte de la Ville à l'élaboration et à la réalisation menées par les dirers techniques: urbanutes, architectes ou sociétés concessionnaires d'aménagement, des programmes d'habitat et d'équipements sais culturels et commerciaux de toutes natures

- d'assurer la coordination entre la ville, les concessionnaires d'aprêvations décidées et les durerses administrations concernées.

- d'assister la Ville dans tous les cas prévus par les conventions de concessions d'aménagement et cahier des charges type au le concédant œuvre à intervenir, (Dévet nº 9 50.554 du 14 Jun 1960)

- d'assister la ville dans les problèmes Junanciers passis par les articles 21-22 23 du calvier des charges précèté.

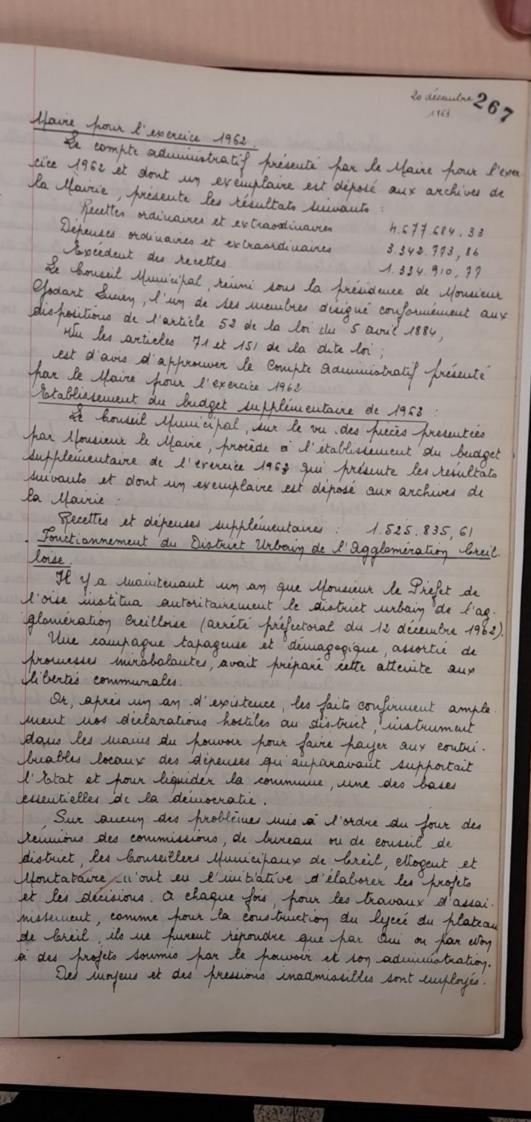
262 15 ellovembre 1963 La convention à poser avec cet arganisme et autorise Monsieur le Maire à la signer au nom de la Ville. Que la dépense évaluée à 36.300 sera imputée sera sur un crédit d'égale, somme dont l'auverture est capressement sollicitée de Monsieur le Réglet de l'Esse et qui sera gazi sur la flue value du praduit des centimes 1964 Begarations batement "petit Chalcon" - planchers. Monsieur le Maire expose que les travaire de remplacement du plancée au 1º ctage du batement "Cetit Chateau" out été entrepris au début de l'année qu'es cours de ces travaix est apparue la nécessité de remplacer le plancher haut du bu et approuve rez de chausse. Sentiale 3 /se/1963 cette devoieme apération a pour efet ol "clerer le coût total des réparations à 16 904 ; 65 qui a rendu obigataire ? "établisement ol'un marché avec la société La Decretaire a Kly signe: Blanke Rugo et Que. tyris en avair delibre, le Consul Municipal, - Eppranne les travaux executes au latiment "Le Pelit Chateau" - dippraure le marché passe avec l'Entreprise Bugo et bre. La depense sera imputée à l'article 2312 Amenagement d'une salle de reunions au petit chateau - Trenant Chimero I'- Charpente metallique Monrieur le Maire expose que le faix plancher de la salle de Récension. du Cetit Chateau (cx: Grange aux Dimes) princtivement prevu en bais a été! esteute en polyrruge pour satisfaire à une observation de la Saus Commission Bechunque de Sécurité du 24 Juliet 1962 Que ces travaux d'un mantant de 3.950 ant été exécutés par l'Entrepruse Richer de Construction Métallique André Marc, Majudicalaire du la de cha peute métalique et qu'il y a beu de régularier par un avenant au marché Jen faisant l'objet de la sommission du 39 fairer 1963 qui de trouve portée à un mon lant de 27 535 F. ample line des travaix supplémentaires d'un montant de 930 . Louis en avan délibre, le Conseil Municipal, Lutoux Monsieur le chaire à signer l'avenant correspondant. La dépeure rea imputée à l'article 2308 du budget 1963. Cantine scolaire - Mammalion of un direction gestionnaire Monsieur le chaque expose que la cantine suraire a pris un dévelappe ment important depuis ces dernières années et que le nombre des rationnaires ètes Que cette situation a considérallement augmenté l'importance du traval et crès des responsabilités nouvelles à la personne charges de la gestion et qu'é Lipris en avoir délibris le Game l'adminération accordie au gestionnaire. Considerant que la lete des emplois communaux ne comporte pas celu corres pandant à la fanction exerce.

15 clovembre 263 Décide de créer l'emplai de Directeur Gestionnaire assurlé à assistante saiale municipale, Indici naman: 790. 30h, - de fixer à 50% du traitement correspondant la rémunération à verser au Directeur Gestionnaire avec possibilité, dans le cas d'auguentation du nante de rationnaires, de modifice le paucentage accadé Le Gestionnaire assurera les fonctions de régisseur de Becettes et d'avai des dispositions ci dessus prendrant effet à compter du 14 Cetalre 1963. La dépense sura imputée à l'article 610 du budget Irune de rendement aux steno dactiflagraphes et dactiflagraphes de bancil Municipal dende l'application au personnel communal That approuve forles le 10/12/1963 Steno dactifagraphes et dactifagraphes des dispositions de l'arrêté du 18 Décembre 1961 de Manseur le Ministre de l'Interieur reprises au bulletin Ficiel nº 15 how le Sous Frest a des signe : Polanche du 4 olvier 1962 règlementant l'attribution d'une prime de rendement aux agents executant les englas a dessus bes chapositions prendrant effet à compter du 1et Janvier 1963 La dépense sera imputée à l'article 610 du budget 1963 et suivants Création d'un emploi d'aurer professionnel 1 de catégorie Le Conseil Municipal considérant l'importance des travaisse Tu et approuve d'entretren à effectuer dans les batements Communaux décide la création Sentis, le 18/12/1963 pour le Souverest p le decetaire des signe: Masse d'un second emploi de peurtre. Induce Mauran 149 136. Date d'effet: 1er Decembre 1963. Les Crédits nécessaires seront imputes à l'article 610 du bridget 1963 et suivants Indemnité de lagement ause instituteurs - Knuce 1963 Le bonseil Municipal déade de fisier l'indemnité représentative de loge ment allance aux instituteurs et institutuces non lages au tause prevu par la circulaire préfectorale du 6 Jullet 1962 et reconduit pour l'année Tu et approuve 1963 soit : pour l'insemble de l'année..... 1.250. Senlis le 2/12/1963 pour le Sous Préfet p. le Senetano a ché signé: Maore par mais..... Conformement à la circulaire de Monsieur le Vielet de l'bin en date du S'ellovembre reprenant le teseté de la réponse de chansieur le chanstre de Colucation Nationale à la guestion écrité n 9 3440 (). O. délats du 27.7.1963) ce touse sera majore d'1/4 pour les instituteurs et institutuces charges d'enfants et ayant la qualité de chef de famille La dépense sera impulié à l'article 615 du braget 1963. Lequisition de matinel ruentifique Basse du Graupe d'observation Monsieur le Maire donne lecture de la cirulaire de Monsieur le Pielet de l'an precisant que la commune de Montalaire poura l'inferier d'une sulvention de l'ordre de 2010 sur l'acquestion de materiel scientifique destine au Granpe d'Observation de l'Ewle Paul Langevin Il présente le pragramme d'acquisition dalle par le Directeur des Plasses d'obouvation que peut être chiffe à environ 4 000 F. dipres en avan déliberé, le Conseil Municipal, depresure le programme d'acquisitai presente,

26 % Novembre 1963 fa depense sorgemputée à l'article 607 du budget 1964 Marché des journitures pour Matériaux embles Monsieur le Maire expose que l'execution du pragramme de remise, Sentis le 3/1/1963 four le Sous light, le Senetage en het, signé Blonke élab des trattairs a nécessité l'acquisition d'une importante quantité de materiaux errides dépassant les previsions fisces au debut de l'année. Que de ce fait le mantant des fournitures à rendu nécessaire la jassation d'un marché avec l'Entreprise Jean Lekbre. Ce marche parle la foure ture de 310 tonnes de matoriaix enroles pour un montant approximatif de Jen 7. Après en avoir delilèré, le Consel Municipal, dephraure le marché passé avec l'Entreprise Jean defebre, La dépense sera impulée à l'article 606 du hidget 1963. Vaurntires de carburants. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à traiter de gré à Vu et approuve Soulis le 3 James 1964 fam le Dones Preper des des des pares des pares des pares de la constante de la constan gre avec la Compagnie trançaise de distribution "Edal" 11, Pour du déclien Lancorcause à lais (m) pour la fourniture de carburants (essence et ges ci nécessaires aux véhicules automobiles de la velle pour l'année 1963. La dépense evalue àpproximativement à 17 000 sera imputée à l'article 603 tammtures de combistilles tiquides Vu et approuve Le banocal Municipal autorisi Monsieur le Maire à trailer de gré à gie av Sculis le 2 famin 4 54 pour le Done to Done trapet p. le Done trois en chef signes : 4 and la Campagne Prançaise de distribution "Edal" 11, Bue du Docteur Lancereure Paris (8°) pour la Journeture de combestilles léquides (fuel Leger et fuel domes nécessaires au chaufage des batiments communaiesc pour l'année 1963. La dépense évaluée approximativement à 17 000 sura imputée à l'article to Gransport d'élèves Lyndicat Intercommunal Mansieur le Maire communique au Conscil Municipal la ciculaire de Monsieur le Piefet de l'Eise en date du 12 Novembre, relative à l'adhésique de la ville au Lyndicat Intercommunal de transport d'élèves de l'arrendissement de Terres. Après en aven delliré, le Conseil Municipal, Considérant que la ville de Montalaire supporté la totalité des frais de transport des enfonts fréquentant les classes de 6 ume du Graupe Volaire Paul Lange ainsi que le transport des enfants des diférents graupes scolaires vers la cantine Deude de refuser l'adhisson de la ville au Lyndicat Intercommunal à do tissement thering Demande d'autorisation de construire sur le tor taire de Mantataire Mansieur le Maire donne lecture d'une demande du Maire de Churry relative à l'autorisation de construire sur le touiteure de Mantataire dans cadre d'une apération de latissement qui comprendra en autre la devation Lipies en avoir deleberé, le Consal Mounicipal, Rutarise la commune de Chuerny à entreprendre des constructions sur le

15 Warmel 2 65 Unitare de Montataire bordant les atchers de la Société Astral Colinco Sech Cette autouration n'engres mullement la Ville de Montataire en ce q projeté par la commune de Euverny. filiation du patranage municipal à la fédération des œuvres laigues The el approuve de Consul albunicipal affront l'afiliation du Patranage albuniapal à la Seales, le 21/12/1968 Federation des Ceuvres laigues et Flancs et Franches Camarades bette application comporte entre autres, la garantie de responsabilité curle de l'œuvre et la garante accidents corporels des enfants. La dépense s'élévant à 150° (Livence catégorie B) oura unfulté à l'article 668 du bridget 1363 et suvants. Bemboursement Des frans - Randent Cagnet Viene Monseur le Mare expose que le 28 Décembre 1962 Monseur le Dolleur Gaignaire et Mousieur Lang Bartaut Pharmacien, out eté invités à donner des soms et delivrer des produits pharmacentiques au titre accident du travail à Monsieur Caquet Pierre, complayé titulaire de la Ville Le caracter accident du travail n'a pasété reconnu par le oblédeun Controlair de la Compagne d'Essurances "Cause Mutuelle d'Assurances des Apriculteurs de France "à Laquelle la telle est assurée pour la couverture des resques acadents des agents titulaires Conant compte des engagements pris par la Ville envers les praticiens, il propo se au Conseil le réglement des honoraires et fournitures qui leur sont dus et qui se montent Frais pharmaceutiques: 166,881 Gransparteurs : 106,201 ctusciliaire medicale : 105,60 La Ville ara subagée des droits de Mansieur Caquet Pierre pour le ren boursement maladie de la Feaute Farale et de la Montielle des etgents Com La dépense sera imputée à l'article 69 du budget 1963. Lubertion pour Linistrés de la Martinique Le Cansel Mouncipal deude l'attribution d'une subvention de 200° en faveur des senistres de la Martinique, victimes du ciplône "Edelli" Conformement à la circulaire de Monsieur le Tréfet en date du 21 Octobre 1963 le montant sera vire au compte de Monsieur le Crésoirer Eyeur Général La dépense sora imputée à l'article 669 pour dépenses imprevues Bureau d'Ride Souale - Bemplacement de déléque Le Consul Municipal designe Monsieur Gregon Leon, Consulter Mounicipal comme délègué au sein de la Commission Rédministrative du Bureau d'étide Laide en remplacement de Madame Lyhette Borhamme, laquelle se trave das l'impossibilité de pouvoir continuer à remplir cette fonctions Vou en laveur de la réduction immédiate de 30° la des Jamernementales sur les praduits.

266 Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre déposée par le Comité de l'Union des Temmes Françaises proposant au Consul Municipal l'approbation "Considérant que la house constante du coût de la vie provent peu une très grande part des taxes gauvernementales que pappent touliste derries et les produits de consommation, nous demandons qu'ulturem dans l'inmediat, la réduction de 30% de laulis ces lasces. Après en avair delliré, le tonseil Municipal, approuve le vocu à des et demande au Pauvairs Cullies, la mix en ocurre de dispositions permetes de denner satisfaction à la revendication posée. Buen'n'étant plus à l'ordre du joire, la réance est livre et les membres présents out signé après lecture. greatenhous Michillege Poolart Le seize décembre mil vent cent soisante trois, le bonseit Municipal à été consogné en séance ordinaire pour le vingt décembre à dip mus heures. Le Maire SEANCE ORDINAIRE DU 20.12.196 L'an mil ment soi pante trois, le vingt décembre à dis neuf heures, le bonneie Municipal de Montataire convoque le seize décembre, s'est reuni en séauce ordinaire à la Mairie som la présidence de Monsieux laceux Maire. Potaient présents: 7.7. boune, Mignon, Erin, Passeur, Godart, Roger, Brywaert, Bellard, Bas, Opdewhove, Schmit, Miguaud, Dédicourt, Forescon, Jesus, Mourigeau. Absents exercis: Muse Roisin, Mr Belmans, Muses Bouchouve, Malzier, Mr Marie representé par Mr Bas. Absents non excuses : Un Dandier, Mune Mils Mousieur Toring est else Moretaire. Le proces verbal de la léance précédente est le et adapté à l'unamente Délibération sur le compte administratif présenté par le



268 december 69

Les élus sont soumis à un chautage permanent : "on vous acceptez re que proposentles pouvoirs de tutelle ou vous

11 aures trey . 31 La dernière renning de la bonimission de l'burignement et du bureau du district est une illustration des methodes en vigueur dans cet organisme. Rennis le mardi 17 décembre le district devait de prononcer avont le la décembre sur le problème de la création de lycées; me laissant aucune possité lite d'étude et de discussion. Or, les propositions faites par l'as ministration une tienment annun compte de la volonté des élus. Lau effet, lors des pricedentes remnons de bureau, les elus de choquit et de Montataire faisaient savoir qu'ils sonhaitaient la creation d'un lycée dans chacune de leur ville. Mais l'airs des représentants de ellogent et de Montataire fut fie qu'à ce sour ignore.

ainei pendant des mois le pouvoir fait la sourde vreille aux propositions des élus puis brusquellent, il pose un ultimation de 48 heures pour repondre par oui par non à my

profet qui un donne pas latiofaction.

Il en fut de même pour les travair d'assainissement. Il des propolitions de modifications au projet de l'administration faites par les élus de Montataire (sur 348 millions d'A.F. de travaire il en est priva que 19 millions pour Montataire), il fut repordu que l'on me pouvait plus modifier, sans quoi les travais deraient retardes. Or, la decision d'effectue. Les travaux a été prise le 19 avril 1963, mais on attend enerse le premier coup de pioche.

Quisi, un an d'existence du district suffit à demontrer que cet organisme est un instrument du pouvoir et que les elus y lout denumis des prouvoires essentiels, c'est. à dire

ceux de promouvoir et de décider librement.

On about promis beaucoup au district : 13 milliards deraient parait. il, à notre des position; le Pout sur l'ou l'Hopital Ejénéral; les stades; leraient réalisés en my tour de main. Il sufficait de créer de district. It aux qui d'y offospicul itaient frémentés comme des obstacles à ces réalise

Jujourd'hui, alors que les embouteillages me font que crothe dans l'applanieration, on me farle plus quère du Pont de l'es pour dire qu'il sera fait pour 1970. Mais la eneve annue initiative est laissée aux élus. On me tient pas compte de leures propositions. Et un jour on leur présente un profet qui me leur donnere par lutière satisfaction

et qu'ils devront approuver au fas de course Mais il est certain que pour ce qui est du pout, son emplacement est davantage détermine pour l'intilisation des fres industriels de l'agglonieration que pour selle des un'éliers d'habitants. Mais de plus, ce sont les contribualles locaux qui de vront payer la vote d'in à ce qu'il soit fait, on peut penur qu'il en contera pris de 2 milliaras d'aniens francs. Or, on a déja laisse entendre aux élus que plus de 60% seraitent à la charge des contribuables locaux, les subventions de l'état m'étant pas plus élevées pour les districts que pour les communes. Pendant ce temps, l'Estat peut utiliser les sont mois du Fonds d'Investissement Montier à des destinations unois parifiques.

Ho To de subvention (tout comme avant qu'existe le district) sur une partie des bravany et pas de subvention, mais des

empunts bonifiés, sur le reste.

Juant aux constructions reslaires, le district tombe dons le coup du décret du 27 elovembre 1962, c'est à dire que l'obtat me finance plus entièrement les constructions des établissements du second degré. Le district devra payer pour les autres constructions qui pourraient être faites in 1964, au mois 15 % du pris total de la construction, plus une partie du prix du terrain, de l'aménagement intérieur

et les dépenses de fonctionnement.

Chiesi il est demontre que le district s'apporte pas de crédit sup blementaires pour réaliser, mais qu'au contraire il met à la charge des communes, c'est à dire des contribualles locaux, des dépenses qui furqu'à maintenant lui incombaient. Et les élus à qui il si est laisse avenn poupoir d'élaboration de profet et de décision, sont ruis dans l'obligation de voter des impôts nouveaux, le pouvoir comptent aussi discréditer les élus aux yeux de la population pour faciliter son entreprise de démolition des libertes.

Le district est un obstale sufflementaire aux réalisations municipales pu voici un example : Moita plus de 2 aus que le bonseil Municipal élaborait un froset d'ensemble sportif comprenant : talle omnis port, étade, bassin de natation et aminapements divers. Le proset est approuve mantenant. Unio hour recevoir un communement de financement, il dont être somnis au district en certaines déclarations faites lors de précédentes rémnis sur district en certaines déclarations faites lors de précédentes rémnis sur bureau du district, une font craindre sur le sort qui sora réservé à notre bureau du district, une font craindre sur le sort qui sora réservé à notre projet. La commune de Montataire s'est toujours efferte de le financer. Pourque ces nouveaux obstacles à sa réalisation

the sommaire bilay montre la novivite du district et combiey une avoir en ranon de nous opposer à sa constitution et de mener une lutte ardente

27 20 delimber 16 3

hour la difuse des libertés communales. Lourde est la responsabilité de ceux qui facilitant cette entreprine de démolition des libertés.

Le élus Municipaux de Montataire,

a prendre en many la défense des libertes communales; à prendre en many la défense des libertes communales; à exiger la satisfaction de leurs revendications : construction de logements écoles, étades, hofitaire, maisons de fennes, unes de circulation et autres équipements qui leur sont maispensables:

à exiger que les crédits nécessaires à ces réalisations soient fris sur les

credits huititaires /al m'en enterait que quelques mirages 14);

faire echee à l'entreprise du fouvoir qui, avec les districts, les regions hements ou fusions de communes les separaires polipalents ou ominisalent, les regions de communes les separaires polipalents ou ominisalent, les recteurs ruraires et autres, visent à déquider les communes et les lilettes de montre des crédits davantage de montre les districts davantage de montre les circles davantages de montre les circles de la circle de circles de la circle de circles de montre de circles de montre de circles de circles de montre de circles de circles de montre de circles d

Le qu'il faut aux communes, ce sont des crédits, davantage de mojour de réaliser en sugmentant, au lieu de les dinomner, les pouvous de décision et d'évécution des assembles élues, en mettant fin aux multiples entraves qu'occasionne la tutelle administrative on financière. L'est dans ce sun que rende une veritable réforme administrative. La est la solution aux difficults des pletites et des grandes communes.

Déclaration adoptée à l'unamimité des membres frésents.

Chréation d'un Ejece à Montataire:
The cycle of Hervation a été crée à Montataire avec 5 classes de fine
utte aunée. Les classes fouctionneut provisoirement dans des classes
frimaires du fronte Paul Buguing. A la rentrée de deftembre 1964, il fance
recevoir les élèves des classes de 5 eine et de 3 eine. 10 à 12 classes deront
mecessaires. Dux rentrées 1965 et 1966 il fandra ajonter chaque année s'i

† classes, c'est donc dire qu'il faut frévoir un établissement de 25 classe
qui, d'ici à 1966, recevra les enfants de la 6 eine à la 3 eine meluses.

Depuis longtemps le bouseil quincipal à demandé la création d'un lyen Mais maintenant les constructions reclaires du record degré vout du rescort

du District Urbain de l'Agglomération breilloise.

au bureau du district, le so octobre dernier, les représentants de Montataire out proposition avalogne pour leur ville et ils proposèrent une resfait une proposition analogne pour leur ville et ils proposèrent une resteoritre avec Montain l'Inspecteur d'Académic pour lui faire connaîtse leurs propositions.

En sig fut fas donné suite. Seul le Président du District ent une renembre avec les réprésentants de l'Académic et fut tenn informé. Puis le 17 décembre, le bureau du District et la bommission de l'Enseignement rennis en commen furent avisés qu'ils devoient de passe

avant le la décembre sur une proposition de l'administration. Ox, il est eminage la vication of sur sent there commun four Montataire et ellogent sur un terrain à la limite des deux villes. Une telle solution entrairement pour les éleies un transport plus long, fatiquant et eniteux. On raison de la progression démographique de la prolongation de la scolarité et de l'extension des deux villes, chaque année il fandra doubler, suis triples le nombre des élacses. C'est pourques nous demandons la création d'un récée à Montataire sur établishement identique étant à créex également à elogent et une proposers une rémain de travail avec l'impection aca démique pour étudier cette question.

D'autre part, le bouseil Municipal de Montataire proteste contre le fait, qu'avec le décret du 27 ellovembre 1962, les contribuables branz devront supporter plus de 15 % du prix des constructions scolaires, une partie des prix de terrains, de l'aménagement intérieur et

les dépeuses de fonctionnement.

pouvoir qui jout que les élus ue pensent choisir sui le type de construction, mi l'architecte, alors qui ensuite les élus duront faire face aux malfaçons et aux insufficances. La détuation du Ljece du plateau de breil en témoique.

L'amposition des Conseils d'Administration des Offices à H. L. M. Le boneul Municipal de Montataire, reuni le vendreai 20 de cembre 1953, Mairie de Montataire, proteste energiquement contre le décret unistériel enisage dans le but de réduire le nombre des membres du Conseil d'Administration des Offices d'H. L. M.

Considérant que, contrairement aux bouseils d'administration de Soviétés immobilières, les Membres de ces organismes H & D. me per.

coivent aurure rémunération ou fetons de présence,

Le boneeil Municipal, voit dons ce décret une attaque directe

entre les Offices d'4.6.17. et la dimocratie en général,

Soncidere, si ce deviet était applique, qu'il réduirait à quatre le nombre des blus contonaux et Municipaux, suffrimerait la représentants des leutation au sein des bonseils d'administration des représentants des bestaires, des Significats et des Mutualités, c'est à dire, eux qui représentant les plus en rapport avec les locataires et étant les plus en sue les locataires et étant les plus en sue les sues loças.

Demande également aux Membres du Conseil d'administration de

l'office d'élever les plus vives protestations contre ce décret.

adheiron de la bommune de Youvieux au Sepudicat Futer communal d'Habitations à lorger Modére.

Le bonseil Municipal étuet un aves Javonable à l'adhésion au Byuditations à loyer Modéré auni qu'à

72 december 63 l'office Public de breit de la bonomine de Gouvieux Garantie hommunale à la Société d'Equipement du Ropartement de l'oise pour un empreunt de 1.500.000 fes. Le brient Genneifiel, Ma la bouvertion passes un execution de sa deliberation du la lumin 1961 avec la Société d'Équipement du Département de d'oise, pair le Mu et approuve mais le 29 12 1963 réalisation de la zone et habitation de Montataire. Mu la lettre de la S.E.D.O. en date du 21 ellovembre 1963, solli Pour le Préfet sitant l'octroi de la gerantie communale à l'empreunt devant beretaire gueral être radise à cet effet. M. THEY'S après étude et discussion, art der. La Commune de Montataire accorde da farantie à la Société d'Equipement du Département de l'orse pour des suprunt de llu fillion ling leut Mille frances (1500.000 Ers) que cet organism de propose de contracter auprès de la baisse des Dépots et Consignation ou de l'une des haisses dont elle a la festion au treur de 5,50 % pour une periode de 5 aus avec différe d'amortissement de 3 aus. Du cas in le det organisme, hour quelque motif que ce soit, me d'ac quitterait pas des sommes dues par lui aux echeances convenues, ou des suterité moratoires qu'il aurait encourus, la laonimence de Monde taire s'engage à en effectuer le paiement en des lieu et place, sur simple demande de la baisse des Depots et bonsequations advesses par lettre missive, law power famais opposer de défant de unes en reconvrement des centimes dont la creation est preune ei dessons et affecter à la garantie, mi eviper que la baisse des Dépots etrecute au préalable d'ops insue defaillant. art 1. Les charges de la garantie anni consentre devont commeter sun tuellement par un prélèvement sur les resenvrées ferrenales du budget et en me the below, here he product of were emposition do deambre de ceretimes admitionness correspondent any sommes dues: 19 feudant les tim premières années durant lesquelles la Moniète sur à payer que les intérêts simples sur l'empreunt contracte, 29 pendant les trois dérnières années durant lesquelles la Societé pura à payer les annuites d'amortisement de d'emprimet. art. 3 : Mourieux le Muire est autorine à intervenir, au mon de la hammune, an contrat d'empremet à souscrire par la Société d'égon perment du Départament de l'orse. Il est moite, en outre, à poursuivre l'approbation de la prosente deliberation. Subvention de 50.000 Fes à la Société anonyme d'Habitution à Loyer Moderi du Département de l'vise. Mération 51 logement

27 20 december 463 l'office Public de breit de la Commune de Youvieux Garantie Communale à la Société et Equipement du Département de l'oise pour un empreunt de 1.500,000 fir. Le bousuit Municipal, Mu la bouvertion passes in execution de sa deliberation du 20 January 1981 avec la Société d'Equipement du Département de l'oise, pour la The et approuve Beauvais le 29 12 1943 réalisation de la zone et Habitation de Montataire. Mu la lettre de la S.E.D.O. en date du 21 ellovembre 1963, solli Tour le Trefet sitant l'octroi de la gerantie communale à l'emprunt devant Le beretaire guiral etre rodisi a cet effet. M. THEYS apris etude et discussion, Delibere art les. La Carmune de Montataire accorde la farantie à la Societe d'Equipement du Département de l'one pour un empreunt de llu Million Cing Cent Mille frances (1500.000 Ers) que cet organism de propose de contracter auprès de la baisse des Dépots et Consignation ou de l'une des baisses dont elle a la festion au taux de 5,50 % from une frenade de 5 aus avec differe d'amortissement de 3 aus. Du cas in le dit organisme, hour quelque motif que ce sont, me d'ac quillerait pas des sommes dues par lui aux echeances convenues, ou des suterets moratoires qu'il aurait encourus, la bonimune de Monte taire d'engage à en effectuer le paiement en des lieu et place, sur dimple demande de la baiche des Depots et bouliquations adressee par lettre missive, lans pouvoir famois opposer le défant de mise en reconverment des centimes dont la creation est prevue ei dessous et affectée à la garantie, mi exiger que la baisse des Dipote etisente au préalable l'orga misure defaillant. ant 1. Les charges de la garantie anni consentie devont convertes inn. tuellement par un prélèvement sur les resonnées genérales du budget et en cas de belon du le produit d'une unposition du hombre de centimes additionnels extrespondent any sommes duce : 19 pendant les trois premières années durant lerquelles la Société nous à payer que les intérêts simples sur l'empreunt contracté, 29 feudant les trois dérnières années durant lesquelles la Société sura à payer les annuites d'amortisement de l'empreunt. art. 3 : Monueux le Maire est autorise à intervenir, au nom de la houmanne, au contrat d'empreunt à souserire par la Société d'éque perment du Départament de l'one. Il est uvité, en outre, à poursuivre l'approbation de la presente deliberation. Subvention de 50.000 Frs à la Société anonyme d'Habitation à Eorger Moderie du Département de l'vice. Spération 51 logements

Suite à la demande faite le 21 evovembre 1963, le Consuie Mumicifal décide d'allower à la Société avongue d'Habitations à Loyer Modère du Département de l'orie, une subsention de 50.000 he pour la construction de 51 logements du bâtiment F.

La Ville de Montataire ne disposant par de la Frécoverie nicessaire au versement de cette somme sur ses propres fonds, charge la Société Anonyone d'Habitations à Loyer Modère du département de l'one, de souscrive en son nom et en ses lieu et place auprès de la baisse des Dépots et housignations un empreunt à tour houral d'un montant equivalent à la subvention remboursable en so aus.

Moneieur le Maire est autorisé à signer la convention à unter venir avec la Société anonyme et Habitations à Toyer Moderé du

Département de l'orse.

acquisition o'un immerble 81 rue Jean James.

Mousieur le Maire expose que:

- les Catablinements Brissanneau et Lotz out propose à la Ville, de Montataire, la veute d'un immeuble lu appartenant situe 97 tue Jean Jeures et 110 rue Jean Dominique Faure cadastre Section A. b. numuso 173 lieu det "butre la lue Lauré et Jean Jaurès".

- les Catablissements Brissonneau consentaient la vente au prix étable

far le service des Tromanues sort : 12.000 Fix

Il muite l'assemblée à deliberer sur cette proposition,

après en avoir delibere, le bourne l'unicipal,

Chariderant que l'immeuble ri dessus fourrant recevoir les destinations fuivantes : untallation d'une contine en taison de la provincite des tros groupes beolaires; mestallation d'une dibliothèque; on après remine en état être nimerage en logement destines aux instituteurs.

Decide l'acquisition de l'immeuble ci dessus aux conditions fixces par

l'administration des Domaines et consenties par le vendeur.

Delegue Moneieur le Moure pour le réprésenter à la hignature de

l'acte à intervier.

Décide qu'il y a lieu de dispenser Montieur le Maire de remplex les formalités de purgé des privileges et hypothèques applicables aux acquisitions jumobilières amialles en verte de l'article 11 de la loi du 15 avril 1953 et sollicite la diclaration d'utilité publique du projet, par application de l'ar ticle 22 de la la du so dicembre 1928.

La dépense résultant de cette opération sera imputée au crédit orment

an budget article 212 acquisitions of immenbles

Change de terrains avec la Société Sax by.

Moneieux le Maire expose - que pour permettre l'établissement à Montataire des atchiers de breil de la Société Sarby, la Mille de Montataire a cédé à ladite Société un partie de l'emprise du chemin rural dit "bhenin du Pout Chérain"

27 1 diembre

d'une superficie de 1338 me entre le chemin estou et la lique de Chemin de fre Service. Beauvair, cadastrie section A. N. lieu dit « Mallie des Moulius so - qu'en echange la Societé Sax by est disposee à cider à la Mille, trois percelles de torrain situées lien dit " Les chiecs vigues "section A.K numeros 163.164 et 154 d'une superficie de 1353 ml.

- que cet echange aurait lieu sans soulte de part mi d'autre, les

frais étant entièrement à la charge de la dite Louiste.

après en avoir delibere, le bouseil Municipal,

Mousiderant que les terrais proposes par la Société Sax by Altres dernière le groupe seolaire Voduond Leveille fermettraient d'être utilier, ent à l'aggrandirement de la cantine scolaire, soit, après unwelles acquisitions, à l'aucuagement d'un terrain de sport, approuve l'échange proposé our conditions ei dessus.

Délègue tous pouvoirs à Mousieur le Maire pour le représenter à la

diquature de l'acte à interveur,

Decide qu'il y a lieu de dispenser Monsieur le Maire de remplie les formalités de purge des privilèges et hypothèques applicables aux acqui settous immobilières amiables en vertre de l'article 11 de la loi du 15 avril 1953 et sollicite la diclaration d'utilité pullique du dit projet, par application de l'article 22 de la loi du 30 décembre 1928.

Cautine Scolaire - Nomination d'un Directeur Gestionnaire Monsieur le Maire expose que la bautine serlaire à pris un dévelop. prement important depuir ces dernières années et que le nombre des ration Seules le

maires étaient à la rentrée 1963 de 400

Jue cette situation a considerablement augmente l'importance. du travail et erie des responsabilités nouvelles à la personne chargie de la gestion et qu'en consequence il 4 a lieu de revoir la remuneration accordie au gestionnaire.

après en avoir délibéré, le houseil Muncipal,

Chousiderant que la liste des emplos communaux une comporte fer celui correspondant à la fonction exercée,

Decide de creer l'emploi de Directeur Gestionnaire assimile à assistante sociale municipale. Ludice houveau 190-315.

- de fisex à 50 % du traitement covrespondant la remuneration à perser au Directeur éfectionnaire avec possibilité, dans le cas d'ang mentation assez sensible du nombre de rationnaires, de modifice le pourceutage accorde.

Le Gestionnaire assurera les fonctions de régisseur de Perettes et

Les dispositiones ci dessus frendront effet à compter du 1er Octobre 100 Le dépense sera imputée à l'article 600 du budget. bréation de deux emplois de Commis. Rixation des Conditions de recrutement.

Mu. Sculis le Pour Le secreta Marie

Mu et Lou le Le Secreta

sigue

Chewin de fe to decembre 275 Le Conenie Municipal, oulius ss. leonsidérant l'importance price par les services administratife a Wille, de la Mille et dans le cadre de l'expension future en raison de l'anné section A.K magement d'une zone d'habitations, Me et approuve Sculin le 20.1.1964 Decide : itre, les Gove le M. Préfet - la creation de deux emplos de bommis - indices nouveaux & scritaire en Chef lique : BLANCHE - de fixer les conditions de recontenuent à ces deux portes con Saxly formement à l'annere de la circulaire 337 AD/3 du 10 août 1951 traient l'oncernant l'application des dispositions de l'article 4 de l'accèté interminio aire, sort, Ateriel du 19 elovembre 1948 portant reclassement des fonctionnavres et agents de sports, communaux et relatif au recrutement des bonimis de Mairie. Le Jury d'evanuer sera compose du Maire, president, de deux Conseil. les minicipans, du Secretaire Général de la Mairie et d'un insti empler Les crédits nécessaires seront ouverts à l'article 610 du budget 1924 aux acqui Attribution de Subventions aux diverses Societés locales. lu 15 avril Le Conseil Municipal décide d'alloner aux diverses Sociétés bocales et, par les subvutions designées si dessous, relatives à l'année 1953, lesquelle Monnet imputees au crédit ouvert au budget de cet exercice, article 657 runaire. (Déliberation du Conseil Municipal du 27 Juillet 1963, approuvée le 27 u develop. The et approuvé Septembre 1963). des ration Sulis le 27.12. 1963 - Societé de Secours Mutuels "Fluing des Fravailleurs" Lou le Sous Préfet Association Matiquele des Aucien Lombattants de la Resistance (Section de Moutataire) à Secretaire en bhet rtauce. +75 Eu chargie Societé " Les Martins Lecheurs " sique MASSE 175 Fr muneration Union ellationale des Queines Combattants (Sect. de Montataire) 200 Fu Association Republicame des Aucieus Locubattants (Section de Montataire) 200 FU Union des Combattants de Montataire et Communes environnantes 200 % horte has Société d'Horticulture et de Cemperance de Montataire 128 120 Société d'Horticulture et de Jardins Populaires de France 55 Fu mile à Société Calombophile « les viais Amateurs » de Montataire 150 hu association des Combattants Prisonnières de Guerre Bection de Montateire) 300 Fu cation a lere bompaquie d'are 120 Fu 1 d'ang Fédération Mationale des Déportes Luternies Penetants et ion le Laturtes (Section de Montataire) 200 Fus 100 m Billara Club. tes et Subventions exceptionnelles à diverses Sociétés et organismes. Le bouseil April devide l'attribution aux Sociétés et dessous Octobre 1918 le subventions au titre de l'armée 1963: Standard athletic blub de Montataire uditions 1.000 F. Sperance Municipale

20 decembr 275 Le laouent Municipal, uin de fa leone dérant l'importance price par les services administratifs ille, de la Mile et dans le eadre de l'enfension future en raison de l'anné tion A.K juagement d'une zone d'habitations, Me et approuve Sules le 20.1.1964 Decide : , les Pour le Mhéfet - la éxection de deux emplois de Commis-indices nouveaux Le Geretaire en Chef lique : BLANCHE - de fiver les conditions de recontenuent à ces deux portes con v by formement à l'annère de la circulaire 337 AD/3 du 10 août 1951 ient Concernant l'application des dispositions de l'article 4 de l'arrêté interminis teriel du 19 etovembre 1948 portant reclassement des fonctionnaires et agait , dort, communaux et relatif au recrutement des boninis de Mairie. Le Jury d'evanuer sera compose du Maire, president, de deux loureil Mers minicipans, du Secretaire Général de la Maine et d'un meste rlix Les crédits nécessaires deront ouverts à l'article 610 du buget 19=4 y acqui Attribution de Subventions aux diverses Societés Mocales. 15 avuil Le Conseil Municipal décide d'alloner aux diverses Sociétés locales par les subventions designées le dessons, relatives à l'année 1953, lesquelles point imputer au crédit ouvert au budget de cet exercice, article 657 [Deliberation du Conseil Municipal du 27 Juillet 1963, approuvée le 27 were. the et approuve Septembre 1963). levelop - Societé de Secours Mutuels & Musy des Fravailleurs " Sulso le 27.12.1963 o tation . Association chatiquale des Auvens bombattants de la Lou le Sous Prefet +75 Eu Resistance (Section de Montataire). wer. à recretaire en bhet Societé " Les Martins Secheurs " 175 Fr argu sique MASSE . Union elationale des Queins Combattants (Sect. de Montatrice) 200 Fu neratio Association Republicaine des Aucieus Combattants 200 Fu (Section de Montataire) Union des Combattants de Montetaire et Communes environnantes 200 % te fai Société d'Horticulture et de Cemperance de Montature 128 12 Societe d'Horticulture et de Jardius Topulaires de France 55 Fu le a Société Caolombophile « les vrais Quateurs » de Montataire 150 Fu association des Combattants Prisonnière de Guerre Section de 4. notation) 300 Fu tion a 120 Fu lere bompaquie d'are Fédération Mationale des Déportes Lutories Perietants 1'aug 200 Fu Raturates (Section de Montataire). 100 m Subventions exceptionnelles à diverses Sociétés et Organismes. Bellera Club. et Le bouseil Apuncipal devide l'attribution aux Sociétés ei dessous designées de subventions au titre de l'armée 1963: obre 1965 H.000 F. Standard Orthletic 1.000 F. hitions Sperance Municipale

C 24		-
27 % strange 1		
	· Union byeliste Montatairieune	
The et approuve.	Comité des Deuvres Sociales du Syraicet à Initiations	
· Seulin le 27 12 1963	de Montataire 4.000 E	100
Lou de 4/9réfet	. Secours Populaire (Seiting de Montataire) 4000 F.	
Pour le livretaire en the	Société avirale des Tenves de Guerre, accendants et	
lique : MASSE	Rupilles de la Mation 30 E.	-
	Delégation Départementale de l'association des Paralyses	
the state of the last	de France (blasse d'enfant handicapes moteurs de breit) 1.300 E	
A SECULIAR S	auniation Lopulaire de l'aide familiale de Montataire	
	et euvirous 250 E	
	· Amicale des Donneure de lang bénévoles de la Région breil. 100 F.	Barrier St
	Comité local de vente du timbre centi tuberculeur 108	
	Harmonie Municifale 500 F	1
The second second	Section locale de l'association des tiens bravailleurs 1.000 F	1000
	Confederation clationale des Socataires (Sect. Montataire) 150 F	
alest sti	. Association des Parents et Policies Expére J. Ulrey Breil 100 F.	
	Deligation hautonale 50 F	
March Service		
THE STATE SAME	- Cooperative du Proupe Scolaire Codurant Réveille 300 F.	
The Samuel of Street	. association Gabriel PERI (pour exection d'un Monument) 500 F	
	La dépense correspondante sera imputée à l'article 357 du busque	
Marga Con	1963	
-	Subvention au Bureau d'aide Bouale.	
1232	Moreian le Maire expose que le Peureau d'aide Sociale à cu à face	
Mu et approuve.	face des dépenses élevées dues aux régneurs de l'huver 1953-1953 et de 1	Soutie
	est recessaire de lu attribuer une subvention de la férmentaire	Son
Low le M. Gréfet	après en avoir delibère, le bonseil Municipal	3 10
Pour le decrétaire en bles	Décide d'attribuer au bureau d'aide laide la	19
, , ,	Après en avon délibère, le bonseil Municipal, Décide d'attribuer au bureau d'Aide Sociale une Subvention de 20.000 Fes.	Jug
Baran San	La dipune sera imputie à l'active con de la sont sons	63
	altribution d'une subvention ou suludient d'italiant	
A COLUMN	La dépuse sera imputée à l'article 657 du budget 1983. Attribution d'une subvention au sejudicat d'Initiative de Montataire.	
Mu et approuve		
Seulis le 27. 12. 1963	Le bourne Municipal vote en faveur du Regudicat d'Initiatives as for tataire une hebreution de 1500 france à tetre de participation à l'organi- tion des répaissances au course des lites 1800.	
Love le MPréfet .	tion des réjuissances au cours des fêtes 1963.	
Pour le secrétaire en chef	bette dépense est unevite article 660 du budget 1963.	
lique : MASSE	Mandat Special.	
and the same	Mouvieur le Maire expose :	
	- que la lacumention deslaire à bodin la	
	afin dy installer les blayes de estara de acquisition d'une profession	
Burney .	- que la Commission deslaire à propose l'acquisition d'une probats afin d'y installer les Claus de cleige et Colonies de Macance printe infants de Montataire.	
	que les démarcles entressies . La	
	que les démarcles entreprises en 1963 auprès d'un profesiétaire	
1		

to decembre 277 ont eté arrêtées en raison d'un avis défavorable des services bechni. ques de la Haute Savoie et qu'il y a lieu de procedor à de nouvelle que par ailleurs, il serait utile de visiter les blasses de ellerge de Montataire actuellement à Samoins (Haute Savoie) Tropose qu'une délégation composée de Moneieur Michel Moger adjoint et Moneiux Pierre Legrand, Directeur du Patronage, de rende à Samoens (Haute Savrie) afin de procéder aux demarches ci dessus, De bonecie Municipal, après en avoir delibere, Opprouve la proposition de Montieur le Maire ausi que la pro position de la delegation. Les frais de réjour seront rembourses forfaitairement sur la base des Fudemuites Journalières allonees aux fonctionnaires de l'état appartenant au groupe 1 en ce qui concerne Monsieur Michel Toger OF et au Groupe 3 eu ce qui concerne Monieur Tierre Regrand. Le transport devant être effectue avec le véhicule automobile OF. 5 6.V. (Simoa 1000. 311 Hg 60) afin de permettre les déplacements locaux, lera tembourse sur la base d'une undemnite talometre que OF. de 0 F. 182 du kilomètre of. . La museroy l'effectuera entre le 18 et le 25 Janvier. OF. La dépense sera imputée à l'article 567 du budget. True en charge de l'abonnement telephonique de l'Ecole F. idg et Toliot burie. de bouseil fumicipal, sur la demande qui lui est faite, devide la prise en charge à compter du 15 Octobre 1963, de l'abonnement télépho à Jame Va et approve nique de l'Iseale F. Johist burne, étant entendu que la dépense résultant, - qu'il soutio le 11. 1. 1964 de communications teléphoniques restera à la charge des Directrices et Low le 1/ Gréfet Directeurs de l'Ecole. & devictaire en blef La dépense sera imputée au crédit ouvert à l'article 664 du budget MQUE : BLANCHE ion four abounement et communications teléphoniques Indication Finances Demandes de surses d'incorporation. avis du Conseil Mousieur le Maire soumet à l'assemblée eur demandes à l'effet d'obteuir un survio d'incorporation au titre de l'article 23 de la loi 31 Mars -1928 sur le recrutement de l'armée: Bertrand Bernard, inscrit sur le talleau de la commune vous le n° 5 you gama Delahaye Jacky 4.30 Eferard alang nº 35 Gyzy Roland Lison Jean . Pierre Ofries en avoir délibéré, le bouseil Municipal, reconnaissant le bien fonde de ces demandes, emet un avis favorable. ricte nu lu ve

278 december Le dix Février nul neuf cent soixante quatre, le conseil Municipal de Montataire à été consqué en séance ordinaire pour le quaterze Feurier à dix neuf heures. Le Maire SEANCE ORDINAIRE du 14.2.64 & an mil neuf cent soixante quatre, le quatorse teurier à dix neuf heurs. le Consiel Municipal de Montatoire, convoqué le dix Février, s'est reuni en séance ardinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Coene, Maire Etavent frésents: Messieurs Coene, godant, Mignon, Erin, Roger, Fasseur, Madame Roisin, Mersieurs Belmans, Marie, Bellard, Spelenhove, Vignand, Dédicourt, Erefron, Mourigeau Absents excusés: Messieurs Barynaert, Bas refrésente par Monsieux Coene, Mesdames Maleieu, Bonhomme, Monsieur Schmitt, représenté par Monsieur godant, Monsieux Yesus, représenté par Monsieux Erin. Absents non excusées: Monsieur Dandier, Madame Wils. Monsieur Erin est élu Secrétaire. Le proiss. Verbal de la séance précédente est lu et adopté à l'unaminté. Gréation de Collège d'Enseignement Secondaire - Résolution à déposer au District Creillois. Le Conseil du District Unlaire de l'agglornération Creillaise néverieur séause fleniere barredi 22 Februer, ayant à 11 fre la création d'un collège d'Enseignement Secondaire dans l'agglonieration, tent à souligner: que les C.E.S. condamnent à une "orientation quasi définitive" tous les - que les clarres de transition et terminale qui accueilleront près de 50% des élèves ne déboucheut que sur des emplois de manœuvres ou d'acuriers spécialisés, - que les poetes de l'Enseignement long resteront fermées à la grande nouv

doe enfants dont los famillos out dos revenus moderios.

Les c. v. s. aboutersent à une visitable ségrégation soulaire unacceptable four des Elses douceure de l'avenir de la journesse et de l'agglomonation.

les modifications de la structures scolaires pour notre région toument le des à la réforme démocratique de l'Enseignement unanimement approuvée dans le cadre du Plan Nangevin - Wallim -

Nous réaffirmons que nous voulous la création dans l'agglomération de Lycies

auxquels pourront accèder lous les enfants issue des CM & Ils demaint confuendre:

- une orientation rieble de 11 à 15 ans

- des classes de rattrapage

- le passage normal dans le second cycle préparant aux divers bacca laureats et à des sections techniques n'existant pas dans les établissements actuels.

- un brassage des maites et professeurs

les effectifs de ces lycées doivent rester raisonnables.

C'est pourquoi nous exprissons notre desaccord avec la formule des c. c. s. qui nous est proposée par l'administration solon les lettres en date du 16 DE-

et ous protestons devant le fait qu'il n'a élé leme auven compte de la vobouté des élus, tant en ce qui concerne le contour de l'Ensagnement que l'implantation sur la rive droite de l'Isre.

Die Istobre 1363, le Bureau du District avant exprime clavrement de no bonté et son désir de discuter avec l'Administration des solutions qu'il souhaiterait pour effectuer la rentrée soulaire du se condaire dans de bonnes conditions.

Nous protestors également contre le régime du décret du 27 Novembre 1961 qui met à la charge des collectivités locales une partie des dépenses de construction et de fonctionnement des établissements sevlaires du second

Cenant compte de ce qui est dit plus haut et des charges sans cosse plus

lourdes qui fésent dux nos communes, nous demandons:

· la création dans les deux bâtiments qui nous sont proposés,

de lyceos classiques et modernes from la rentrie 2364.

- que sans tarder soit entreprise la construction tant à Montataire qu'à elogent d'un lyéée en materiaux définitifs, le District décident l'achat des terrains proposes par les Communes.

- qu'un by che premier et second cycle soit construit en matériaur

definitifs à Creil

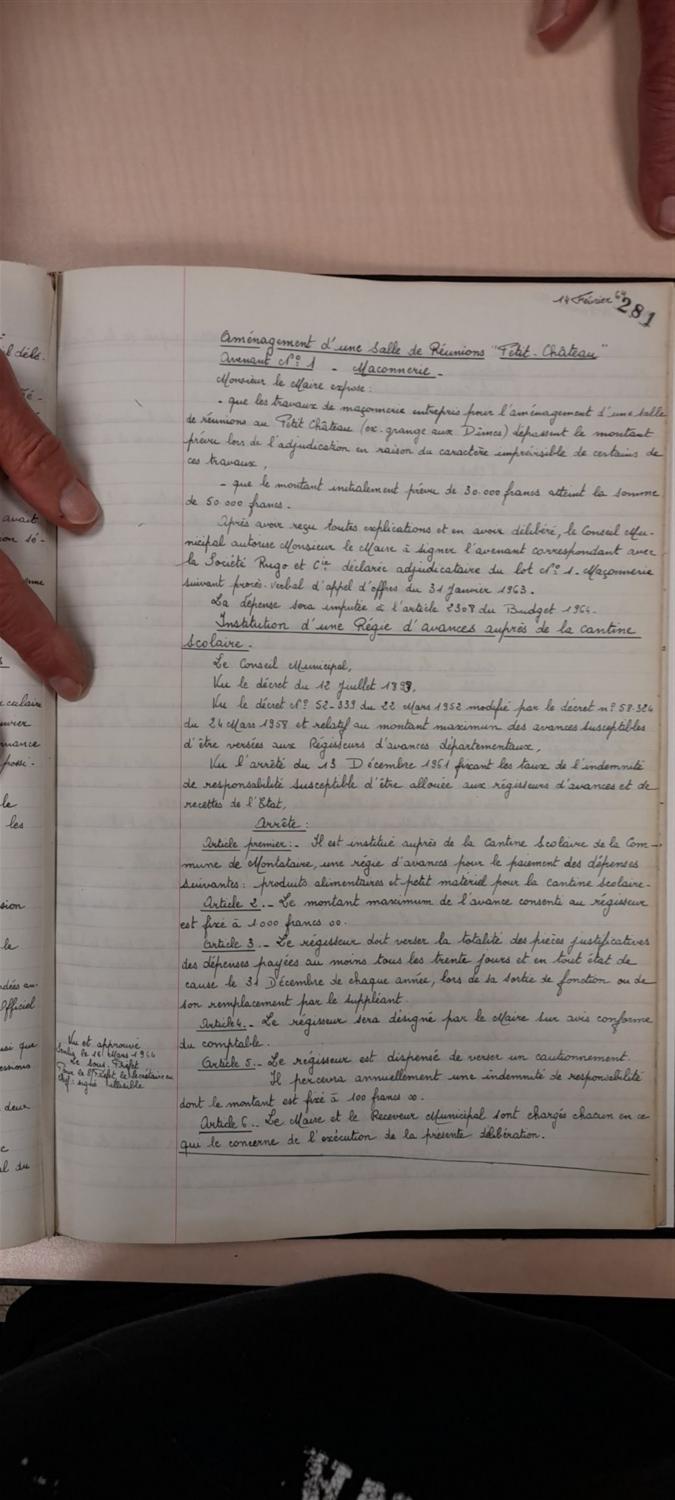
- que l'ôtat en assure les charges pour le construction et le

fonctionnement.

En conséquence, nous expremons notre désaccord avec la formule des Collèges d'Enseignement decondaire qui nous est proposée.

28 9,4 Lowerer 64 Fournitures gratuites de librairie aux élèves. Le Conseil effenichal donne mandet aux membres du Conseil délé que au District de la Région Creilloise pour - Demander au cours de la réunion de cet organisme du 22 Fé-vier 1964 la fourniture gratuite des livres aux élèves jurge à l'âge de 16 La scolarité étant devenue obligatoire pour les enfants jusqu'à 16 aux il est normal de dommer à tous les enfants cette possibilité sans créer de difficulté dans les Joyers. Considérant qu'à une certaine époque le gouvernement avait emisagé de prendre en charge cette depense, mais qu'aucune décision sérueuse n'a eté prise dans ce sens, Je Conseil Municipal de Montataire propose que le District preme à la charge cette dépense au cas où les promesses du Jouvernement ne scraunt pas tenues, tout en gardant comme objectif la prise en charge fiar l'Etat. Suppression des Concessions centenaires. Creation des Concessions cinquantenaires. Monsieur le Maire donne lecture du paragraphe 2 de la circulaire numero 32 de Monsieur le effinistre de l'Intérieur en date du 18 famirer 1964 précisant les modalités d'application de l'article 12 de l'ordonnance numero 59. 33 du 5 fancier 1959 qui a pour effet de suppremer la possi. bilité d'octroyer des concessions centenaires dans les cimetières. Il communique l'avis de la Commission du cinetière et invite le Conseil Municipal à fixer le nouveau regime des concessions dans les cimetieres de Montataire. après en avoir delibéré, le Conseil externicipal, - Décide l'institution des catégories de concessions ci-dessous: Concession Perfectuelle - Concession auguantenaire - Concession trentenaire. Concession temporaire (15 aug). - Fixe le prix de la concession cinquantensire à 62 fisses 50 le metre carre. Les concessions centenaires de l'Ilot B numéros 1 à 10 et 22 à 26 accordées au térieurement à la publication de l'Irdonnance du 5 janvier Journal Officiel du 6 Janvier 1959) restent valables Frefecture de l'aire Les Concessions centenaires de l'Hôt To numéros 11 à 21 et 37 à 43 ainsi que Vu et approuve Beauvais le 31 efais 1964 les concessions centenaires de l'Hôt A numéro 11 à 22 dont converties en concessions cinquantenaires Pour le Fright le Chalde La Commune remboursera aux familles la différence entre le coût des deur signé: illimble que . Le prix des conceriors Terfétuelle. Crentenaire et Cemporaire (45 aux) reste fixé conformement à la délibération du Conseil etémieifal du

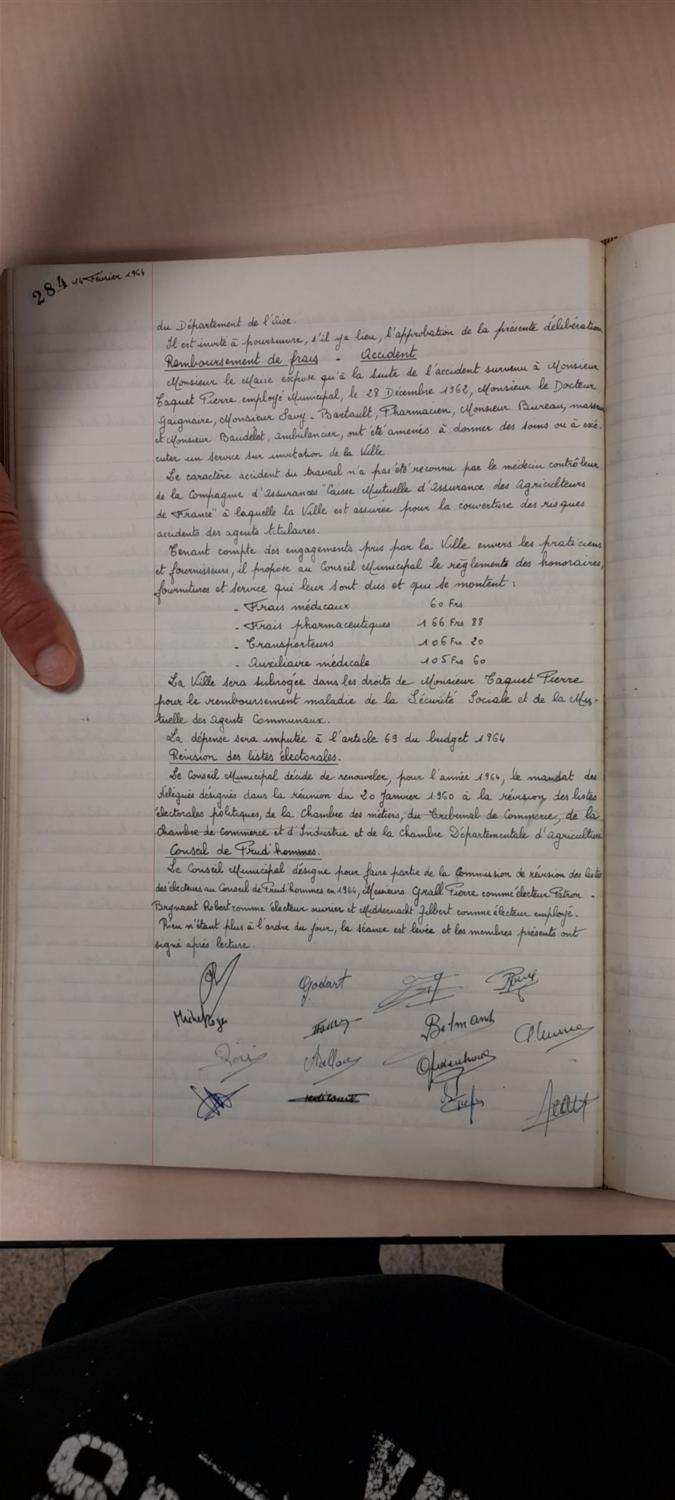
Serlie de chief: h



28 4 Famer 1960 Institution d'une Regie de recettes auprès de la Cantine Scolaire. Le Consul Municipal Ku le dicrot du 12 Millet 1893 hu l'arrêté du 13 Décembre 1961 fixant les taux de l'indomnité de res. fonsslibile susceptible d'être allouire aux régisseurs d'avances et de recettes arrète: article en . Il est institué suprier de la cantine declaire de la Comm une Règie de recettes pour l'encaessement des products suivants : Vente carticle 3. - Le montant maximure de l'encause que le Régisseux est autohis a conserver est fixe a 10 000 france 00 article 3 . Le regisseme doit verser la totalité des recettes envaissées au moins true les trente jours et en tout état de cause le 31 Décembre de chapter année lors de la soutre de fonction ou de son remplacement par le supplée contide 4. Le régisseur dons désigné par le Maire, sur aires conforme du Carticle 5 .- Le régisteur est assujette à un cautionnement fixe, après ans Le Perever espenicipal à 3 000 francs 00 delon les dispositions de l'arrête de de Septembre 1953. Compte tenu du montant moyen des recettes mensuelles s'élevant à pla de 10 000 paras 00, le Régisseur perceure une indemnité annuelle de 100/ solon les dispositions de l'arrêté du 13 Décembre 1961. article 6. Le Maire et Monsieux le Receveux Municipal dont charge chacu en ce qui le concerne de l'inécretion de la présente dell'évation. acquesition de terrain - Propriété Spinelli -Monient le Maire coprer que le mur de la propriété de Monsieur Spind rue des Ecoles constitue un danger pour la circulation fere à la sortie du grap Scalare Edmond Diville, que ce mue n'est pas à l'alignement règlementaire et qu'il serait souhastable par améliorer la sécurité de la accelation à cet endrait de procéder à celui-a a cet effet, il rend comple au Conseil effernicipal des démarches entreprises supris de Monsieur Spinelle, propriétaire, desquelles il résulte que colui-à est d'accord pour véder à la lille de Montatoire la partie néconsire à l'alignement à la condition de l'établissement par les soins de la Ville d'em nouveau our Le Conseil effernicipal, après en avoir délibère, constatant l'utilité de l'opérations blu les plan et proces. verbaux dressés par esfonsieux Sardet, Jéometre a Creek, Décide l'acquaition par la Ville de Montataire à la condition ai deslus l'une parte de la parcelle casastrée doction A.L. numéro 153 lieudit "Les chillés" appartenant à efformeur Spinelle. D'élèque tous pouvoirs au Maire pour la signature de l'este à

Préfecture o

15 Fina 283 la Cant Décide qu'il y a leu de dispenser efoncione le Maire de remplie les formablés de punge des fourlèges et hypothèques applicables aux acquestions im en vontre de l'article se de la loi du 15 avril 1353 et sollecté la déclaration d'utilité fullque du projet, par application de l'article 22 de la loi du 30 Décembre consulé de res et de recette La dépense résultant de cette opération dera imputre à l'article 212. Tapeurs frompiers - Vacations horaires -Le Conseil effericipal, le la Comm Lee l'arrêté enterministèriel du 31 Detobre 1963 fixant le taux maxim inanto: Vinte des vacations horaires allaviers aux officiers, sous officiers, caporaire et sapeurs françuers non professionnels; ristour ut aut. Décide de firer comme suit, le toux des vacations heraires à ellouer Préfeture de l'Dise aux sapeurs. pompiers de Montataire en cas d'intervention: 100 Sinction - 100 Bureau Beaugus le 46 Mars 1964 Le Frojet reacces an Officer: 6,20 fis. - Sous. Office : 4,35 fis - Caporaux: 3, 45 fis écembre de des Janeur : 3, 35 frs .ar le dupplement Tight of face diligation is conforme de desire allabelle de taux des vacations accordées à l'occasion des Jéances d'instruction est is conforme de fixe à 75% du tarif ci dessus. Ces dispositions frendront effet à compter du 1er juillet 1963. Janantie de l'empreunt de 50.000 francs contracté par la Société fixe, après en de l'arrête anonyme d'habitations à Doyer Modere du Département de l'lise Le Conseil Municipal, Vu la demande formulée par la Société anonyme d'Habitations à Loyer s'élevant à fe Modere du Département de l'aise et tendant à la réalisation d'un emprunt de nnuelle de sa 50.000 hanes destiné au financement de l'opération 51 logements à Montataire Veu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Décembre 1963, t charge des après en avoie delibéré, Décide : article 14 .- La Commune de Montataire accorde sa garantie à l'Société Inony d'Habitations à Loyer Modere du Département de l'Aise pour le remboursement d'em empreunt de 50.000 pares que cet organisme se propose de contracter au Yourieux That près de la Cause des Dépôts au toux de 5,25 % pour une févode de 30 aus. la sortie du go Que cas où ledet organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait par des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires scrait souhute reder à celis Le commune de Montataire d'engage à en effectuer le paiement en ses bine qu'il aurait encourus, et place, dur simple demande de la Cause des Dépôts adressée par lettre. missine eches entrepe sans Jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont ie celui-ci el la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la Caisse des Dépôts discute au re à l'aligne article deux. Le Conseil Municipal d'engage, pendant toute la durée de la prévide préabèle l'organisme défaillant. té de l'opération d'amortissement, à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour Pardet, george couvrie le montant de l'annuée qui s'élève à 3.345 francs. article tross, - Monsieur le Maire est autorisé à intervenir au ition ci. delle contest d'empreunt à souscerre par la Société d'Habitations à Loyer Modéré dit "Les châld



Le troize a mil mel neuf cent sociante quatre, le consul espennifial de esfontataire a et convoqué en seance ordinaire pour le dix sept avril à dix neuf hours.

Le Maine

Séance Ordinaire du 17 Avril 1964

L'an mil neuf cent soixante quatre, de dix sept suril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le tringe avril, l'est réuni en Séance Indinaire à la Maine sous la présidence de Monsieux Coene, Maire

Etaient présents: Messieurs Coene, Jodant, Erin, Fasseur, Roger, Bellard, Bas, apdenhoue, Schmitt, Mignon, Dédicourt, Cirefcon, Jésus.

Alvents excusés: Messieurs Parynaert, Belmans, Vignaud, Mes dames Malzieur, Bonhomme, Roisin représentée par Monsieur Crin, Monsieur Chane réprésenté par Monsieur Bas.

absents non excuses: Monsieux Dandier, Madame Wills, Monsieur

Mourigeau

Monsieux Crin est élu Secrétaire.

Le procès. Verbal de la Séance précédente est lu et adopté à unanimité.

pal. Papprobation du Compte de gestion 1963 du Receveur effinici-

Le ses recettes et dépenses pour l'exercice 1963,

Considérant que les opérations ont paru régulières et suffisamment justifiées,

Demande qu'il plaise au juge des Comptes de l'approuver. Délibération sur le Compte administratif présenté par le Maire pour l'exercice 1963.

Le Comple administratif présente par le Mairie, pour l'exercice 1963 et dont un exemplaire est déposé aux archives de la Mairie, présente les résultats suivants: Recettes extraordinaires réelles et recettes ordinaires 4.559.552,83

Sépenses exchaordinaires réelles et dépenses ordinaires 2 986. 011, 38 Excédent des recelles 1 573. 541, 45

Le Conseil Municipal reunit sous la frésidence de Monsieure Jodant Liscien l'un de ses membres désigné Confarmément aux dispositions de l'article 52 de la loi du 5 avril 1884,

Un les articles 71 et 151 de ladite loi,

Est d'avis d'approuver le Compte administratif présenté par le Maire pour l'oxorcice 1963.

6 Adad 1974 French de Credit - approvention Le Consel Municipal efference he trabban de vironant de Const à l'intere de même chipite pour un moultant total de 23 als, 22 mil resent be chiphen 60-60-63 at 66. Redston he he richardson to be " non imbusticable Define flavour amées he habitente de la Prigue Callore dont la victions des emboutableses de la circulation. Ils hout due, pour m hart, a l'existence d'un boul pont que augunte l'éties. Les contrations nouvelles du Platieur de Cial aminont de plus en plus be travellour à empression est unique post pour le rendre bue le sire dist de l'ine si le trave le zone undustrielle. the fact rate relient le Plateur de trail à l'actionnée Est de Montataire est devenu repuis long timpe une mécalité. Per étade pré himineres out d'ailleurs sie frette éle coût de l'éfération avoit se votine C'hat pour primative la loi- ciarent reclioation de se font sue les à 15 millione de fance. représentante de gouvernement out imposée un district dans le région voil lake on Décembre 1962. Mais le faireité mont d'être accordée par le gouvernement et le Contal général à la voie industrielle qui, lu le sire drite, volone les principales asinos de la resisson. Le fragit est estime à 21 million Some contexter l'atable particulière de sette route le Contail Afonnapul de chartetiese estime que la construction du pont set lien plus engonte con ce fort interest tout le prépulation belonieure de l'application D'aller les chifes de passage de médicules radicies par les sonices des Ponts et chandes & dimontent complement. It if in a 6 000 from four outre contrations of Creek, contre 3 500 entre Magant et la Materiale 16, & 900 € Willow claimt Red et et co après Branville Le Conteil efferiespal de effontations demande donc que hoisile doit accordée à la construction du font relient le Plateir de level à elfontataire. lette resolution, misse ans voice, est extertise à l'unaminuté. Moration temporarie d'invalidate Le Conteil elfimination, Ve le décret numéro 63. 1346 de 24 Décembre 1953 rabel à l'attitute de l'allocation temperaire d'invalidaté aux agents formaments des Collectuité locales et notamment les anticles à et se. Décide l'application ou portrouse permanent des dispositions relation à l'allocation temperaine d'invalidit cumulable avec le traitement Militation de la friende délibération dons fait à la Cause des Fépits

286 A Davil 1964 Varement de Crédits - approbation. Le Conseil Municipal approuve les tableaux des virements de Crédit à l'intérieur de même chapitre pour un montant total de 23.021, 07 enté. ressant les chapetres 60-61-63 et 66 Résolution sur la réalisation de la "voie industrielle" Dépuis plusieurs années les habitants de la Région Creilloise Sont les victimes des embouteillages de la circulation. Ils sont dus, pour une grande part, à l'existence d'un seul pont que enjambe l'aise Les constructions nouvelles du Flatire de Creil aminent de plus en plus les travailleurs à emprunter cet unique pont pour se rendre sur la xive droite de l'Iise au se trouve la zone industrielle Un pont route reliant le Plateau de Creil à l'exchienté Est de Montataire est devenu depuis long temps une nécessité. Des études pré. liminaires ont d'ailleurs été faites de coût de l'opération avait été estime à 15 millions de francs. C'était pour permettre la soi disant realisation de ce pont que les représentants du gouvernement ont imposé un district dans la région creil. loise en Décembre 1962. Mais la priorité ment d'être accordée par le gouvernement et le Conseil général à la voie industrielle qui, sur la rive droite, reliera les principales usines de la région. Ce projet est estimé à 21 millions. Sans contester l'utilité particulière de cette route, le Conseil Municipal de Montataire estime que la construction du pont est bien plus surgente, car ce pont intéresse toute la population laborieuse de l'agglomération Vailleu les chiffres de passage de véhicules relevés par les services des Fonts et chausses le démontrent amplement. Il y en a 6.000 par jour entre Montataire et Oreil, contre 3.500 entre Nogent et la Nationale 16, 2.800 à Villers Saint Faul et 1200 après Brenouille. Le Conseil Municipal de Montataire demande donc que priorite soit accordée à la construction du pont reliant le Flateau de Creil à clontataire Cette résolution, mise aux voise, est adoptée à l'unanimité. Allocation temporaire d'invalidité Le Conseil Menicipal, Vu le décret numéro 63. 1346 du 24 Décembre 1963 relatif à l'attilute de l'allocation temporaire d'invalidité aux agents permanents des Collectuités locales et no tamment les articles e et re. Décide l'application au personnel permanent des dispositions relatives à l'allocation temporaire d'invalidité cumulable avec le traitement Motification de la présente délibbration lors le le

Installation de Chauffage Central aux Ecoles du Centre Monsieur le Maire expose que le système de chauffage au gaz installé dans les groupes soo laires Jean Jaures et Edmond Seveillé ne donne absolument pas satisfaction quant au rendement et au coût de consommation et qu'à plusieurs repruses la Commission des Batiments et la Commission Acolaire ont préconsé l'installation d'un nouveau mode de chauffage en proposant l'installation de chaudières à combustibles liquides.

Il presente à cet effet un projet étable par Monsieux Cetu, Archi-

tecte, qui s'élève:

19 Four l'installation de chauffage à

173.525 fis 75.400 frs

2: Tour les travaux annexes à : après en avoir délibéré, le conseil Municipal,

Décide l'exécution des travaux projetés,

Tollicité la mise en adjudication du projet,

Depense sera imputée à l'article 230-11 du Budget 1964 sur les fonds réservés à cet effet, le complément étant prélevé sur les fonds libres à la clôture de l'exercice 1963.

aménagement de Tarkings. Monsieux le Maire expose qu'en raison des difficultés de stationnement des vehicules automobiles, la Commission de voivie a proposé l'aménagement

de parkings en six emplacements de la Ville. Il propose à cet effet le projet étable par Monsieur l'Ingénieur des T. P.E.

à Creil dont le montant s'élève à 58 611, 50 francs.

après en avoir delibéré, le Conseil Municipal, D'écide l'aménagement de parkings proposé par la Commission de

Sollicité la mise en adjudication du profet

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts à l'article 230-15 du budget 1964.

aménagement d'une salle de reunions "Fêtit château"

avenant nº 2. Charpente metallique (garantie) Le Conseil Municipal autorise la substitution de la retenue de garantie prévue à l'article 11 du cahier des charges l'une caution solidaire et personnelle en converture de la garantie du marché avec les atéliers de Constructions metalliques A Marc à Montalaire.

Remise en état de la toiture du "Fetit Châleau" Monsieur le Maire expose que dans le codre de la remise en état du Batiment Le Petit Château, il est nécessaire de procéder à la réparation complète de la

a cet effet, il propose un deurs'étable par Monsieur Maurice Françoille Commun- Flombier à Magent sur aire (aire) - 25 rue alexandre Ribot dont le montant s'élève à 17.000 pares

après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Ver et approuve Soulis le 30. Anil 1964 Now le Sous Sujes signe Blanche

25 7 4-1 18 there sawed in whom I send - anima of man a face is done in many in one is on interior for yourse Haine Francisco. in the man in falls before a slumm and mark in has been be the state have a la soldier of I somewhat INI. Trumber of ware it is where or within is among information animal of manuar to oftense is thanks it is in it an are former former Thinks - Smaller Monales . He de le Reminer is of miles I the Mar James la planement in security at charactere à la lantere devlace pare l'aime d'il. information is an inter administration of 35 ms from west rough an Arry Stown - Brok. The section of the distance is shown in another of The EAS could not wish to the said the warm of miners The sale of The sounder to me it is not in The de remainder a manife on production is reclaimed and all continues as the Durch a white to a white so from in I allowed in when comme 1963, is the la base so 18 from the third from sombrane. muse haveling in returnment is a option inverse a structure as them induce to be tille of the second to a speak of the milatella I so huminard maturely Chalifornition have haven some some stationes of the see it often is toward of march dense I attended on wound a stablishment "Minor Montalace" i una hidronliva in desse franci france Lorgon appropriate de since described on it includes and de particular & Smithe more se la Ville se effontablese à l'Assession es le plat en 19 Mai to solone has while a land of in hunter atheren a new helicontine or make mall a I down hour Smalle in Syndrick light series in I have Sometime de Lavo como Verles d'una demand de deleventire del men will be indestrated themorphise delivered and I say about which with the months will be somewhat the land of Tours on some works of what of mounts halice is anil 141 in much in with a one viluliance . Der de sominique I inconcerce 2 Topic - To E I Take but you be Wille to Carl section of controllers the distinguish the I clubrage in Empagner, liege to I organization, The Tribine on the Needs Cathalulan a une describer de misserales some a materialia I decid and I se expended decimant see as deman do revenue lesse immede à l'article (5) de l'unique

172ml 66289 Lubrention aux Cooperatives Scolaires du Cycle d'abservation Se Conseil Municipal décide l'attribution aux coopératives doclaires Vingle approximate of the state du Cycle d'Ibservation de Montataire d'une dubvention de voc frances pour acquisitions de lines de bibliothèque Ta dépense sora impulée à l'article 657 du budget. attribution d'une dubrention au Centre Rubbic d'Irientation scolaire et professionnelle. De Conseil effernicipal décide l'attribution d'une subvoution de 100 fi Ver et approvent.
Jones le 132 anné 1944
Forer le 3000. Tréfet
Le Secrétaire on Chef.
signe: Blanche au titre de l'année 1964 au Contre Fishie d'Axiontation Scolaire et The fessionnelle qui procède à Montataire à l'examen des exfants achovant leur scolarité en vue de l'orientation professionnelle La dépense sons impulée à l'article 657 du bridget. Lubrention Cyclo- club Creellois - Boux de l'Eise Le Conseil Municipal décide l'attribution au Cyclo. Club Creellois the of appround 1364 could be 364 could be 35 April 2364 chef spire on chef spire when the could be a constanted on the could be a constanted on the could be constanted on the could be constanted to the could b organisateur du "Cour de l'Oise" d'une subvention de 50 francs. Sa depense sora impulte à l'article 657 du budget 1364. Tarticipation au Congrès des Maires Le Conseil Municipal décide le remboursement à Monsieur le Maire des frais de participation au 48 eine Congrès Mational de l'Association des Moires de France qui se dévoulera à Farir du 5 au 8 Mai 1864 Senlis le l'3 chlas d'964
Tour le 2005 Tufot Tréfet
Le Sociolaire en chif signe : Slanchet Ce remboursement se fera sur la base des indemnités forfaitaires allonses aux fonctionnaires de l'Etat appartenant au groupe l La dépense sora imputée à l'article 667 du budget 1964 Mandat Special Monsieur le Mair expose: - qu'après l'avis défavorable à l'acquisition d'une propriété pour le création d'une classe de neige à estienssy des recherches de propriétés ont - qu'il est nécessaire en raison des obligations imposées pour l'implanste entropruses, tation de ce type d'établissement de procéder à une visité de propriétés susceptibles d'ôtre acquises, Après en avoir delibéré, le Conseil Memisepal, Réaffirme son intention de créer un établissement pouvant recevoir des colonies de vacances et classes de neige, Capprouve l'envoi d'une delégation à Samoons (Baute Savoie): La délégation sera composée de Monsieux Exin Robert, adjoint, Monsieux creil. Dédicourt Raoul, Consuller Municipal et Monsièur Delamotte Jean, Secrétaire Les frais de séjoux sexont remboursées forfaitairement sur la base doi indemnide Mame les journalieres allouées aux fonctionnaires de l'Etat appartenant au groupe ruteen ce qui concerne Monsieur Exin et Monsieur Dédicourt et au groupe 3 on ce qui concerne Monsieur Delamotte. Le transfort sera effectué avec le véhicule automobile 5 CH. (Dauphine) un

17 and 64 28 9 Subvention aux Cooperatives Scolaires du Cycle d'Ilservation 'Un et approgué who, le est biral 1964 Pour le Sous. Prélot Le Secrétaire en Alet rigne: Blanche Le Consul Municipal décide l'attribution aux coopératives sevlaires du Cycle d'Ilservation de Montataire d'une subvention de 200 fiancs pour acquisitions de livres de bibliothèque La dépense sera imputée à l'article 657 du budget. attribution d'une subvention au Centre Rublic d'arientation Scolaire et professionnelle. Vir et approvié Seulis le 22 avril 1964 Pain le Sous. Fréfet Le Secrétaire en Chef signe: Slanche F Le Conseil Municipal décide l'attribution d'une subvention de 100 fos au titre de l'année 1964 au Centre Public d'Irientation Scolaire et Professionnelle qui procède à Montataire à l'escamen des enfants achevant leur scolarité en vue de l'orientation professionnelle La dépense sora imputée à l'article 657 du budget. Lubrention Cyclo : club Creillois - Bour de l'Gise Mu et approuvé Soulis le 25 Avril 1964 Pour le 3/Phifet Le Secrétaire on Chaf agné: Blanché Le Conseil Municipal décide l'attribution au Cyclo. Club Creillois organis ateur du "Gour de l'aise" d'une subvention de 50 francs. La depense sora imputée à l'article 657 du budget 1364. Tarticipation au Congrès des Maires Le Conseil Municipal décide le remboursement à Monsieur le Maire des frais de participation au 48 eine Congres Mational de l'Association des Maires de France qui se déroulera à Faris du 5 au 8 Mai 1964 Ce remboursement de fera sur la base des indemnités forfaitaires allouses aux fonctionnaires de l'Etat appartenant au groupe I La dépense sera infutée à l'article 667 du budget 1964 Chandat special Monsieur le Maire expose: - qu'après l'avis défavorable à l'acquisition d'une propriété pour la création d'une classe de neige à efficussy des recherches de propriétés ont eté entreprises, - qu'il est nécessaire en raison des obligations imposées pour l'implan-tation de ce type d'établissement de procéder à une visite de propriétés susceptibles d'être acquises, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Réaffirme son intention de creer un établissement pouvant recevoir des colonies de vacances et classes de neige, Capprouve l'envoi d'une delegation à Samoeus (Haute Savoie): La délégation sera Composée de Monsieur Evin Robert, adjoint, Monsieur Dédicourt Raoul, Conseiller Municipal et Monsieur Delamotte Jean, Secrétaire de clame Les frais de séjour seront rembourses forfaitairement sur la base des indemnités journalières allouées aux fonctionnaires de l'État appartenant au groupe 1 en ce qui concerne Monsieur Erin et Monsieur Dédicourt et au groupe 3 en ce qui concerne Monsieur Delamotte. Le transport sera effectué avec le véhicule automobile 5 CH. (Dauphine) un-

matricule numero 138 J. P. 60 et appartenant au Secrétaire de Manie Celui ci sera rembourse sur la base d'une indemnité belométrique de 0, 182 franc du kilomètre La mission s'effectuera entre le 11 et le 17 Mai La dépense sera imputée à l'article 667 du budget Stage de Moniteurs du Fatronage Le conseil Municipal décide d'allower une indemnté de 370 frances à et approve vlus le 8 Mai 1964 de Jour-Tripet Monsieur Pierre Legrand, Directur du Fatronage de Montataire pour l'organisation à Montataire d'un stage de moniteurs de Fatronage les igné: aubert 18 ct 13 auril 1964. La dépense sera imputée à l'article 663 pour dépenses imprévues Demandes de sursis d'incorporation. avis du Conseil Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée des demandes présentées par Messieurs Jadot Daniel, demeurant à Montataire, 91 lis rue Louis Blanc, élève au Lycee technique d'Etat de gargons de Creil (lise), inscrit sur le tableau de recensement de la commune (classe 65) sous le numéro 32, Bempel René, demeurant à Montataire, 8 rue Pasteur, Elève au Eyéce techni que d'Etat de garçons de Creil, inscrit sous le nº 5 hu le tableau de recen-Sement (classe 66) Charpentier alain, demeurant à Montataire, sue des Écoles, clave à l'ôcole Mationale des Chemins de Ver Trançais à Chambly (Dise), inscrit sous le n° 15 (classe 66) sur le Tableau de reconsement de la commune Dalmas alam, demeurant à Montataire 72 rue des 5 coles, élève au Expére technique d'Etat de garçons de Creil, inscrit dous le n° 16 (classe 66) sur le Tableau de recensement de la commune Cavillon Jean Luc, demeurant à Montataire, 68 rue Victor Hugo, inscrit sur le tableau de recensement de la Commune (classe 66) sous le n? 14 Tcholaert Daniel, demeurant à Montataire, 10 rue de gournay, insent Nous le n° 63, classe 66, sur le Tableau de reconsement de la Commune, Eleve au Lycée technique d'Etat de garçons de Creil Film Jean-Fierre, demeurant à Montataire, 97 rue Jean Jaures, Elève au Dyce technique d'Etat de garçons de Ciel, inscrit sous le nº 55 (classe 66) sur le tableau de recensement de la commune Lesueur Jean- Faul, demeurant à Montataire, 56 rue ticter Hugo, élève à l'école normale d'Instituteurs de Beauvais, inscrit sous le nº 43, classe 66, sur le tableau de recensement de la commune à l'effet d'obtenir un sursis d'incorporation au lêtre de l'article 23 de la loi du 31 effare 1928 sur le recrutement de l'armée, après en avoir delibéré, Le Consul Municipal,

reconnaissant le luin fondé de ces demandes, émet un avis favo-

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est leixe et les membres présents ont signé après lecture.

Godart State of Souther

Le vingt Mai mil neuf cent soixante quatre, le bonseil Municipal de Montataire à été convoqué en séance ordinaire pour le vingt enque dai dix neuf heures.

SEANCE ORDINAIRE DU 25 MAI 1964

L'un mil ment cent soisante quatre, le vingt eing Mai à dix neuf heures, le bouseil Municipal de Montataire convoqué le vingt et un Mai, s'est rémir en Néance ordinaire à la Mairie sons la présidence de Monsieur boure Maire.

Etaient fresents: 7.7. bour, Jodant, Erin, Tasseur, Roger, Bellard, Bas, Hourigean, Opden Love, Brynaert, Hignon, Dédicourt, Jésus, Belmans, Mignand Haris.

Abent excuses: 77. Schmitt, Grefcon, Mues Malzien, Bruhomme, Wils Mue Roisin représentée par Mr Grin.

Absent non exense: Mr Dandier Mousieur Fring est élu secrétaire.

verbal de la bauce précédente est lu et adopté à l'unanimité.

Denomination de voies: Le bouseil Municipal sur la proposition de Monsieur le Maire décide de donner à la voie entre la Flace auguste épine et la tue andré épiniste, le nom de Avenue épiny Moquet en hommage au fenne étudiant de 17 aus finisle par les allemands le 22 Octobre 1941 lors de l'exécution des otages de bhateaubriand.

Convention d'Assistance bechnique avec la Société Orgéco. Le Soussil; Mu sa déliberation en date du lo familier 1961, approuver le 18 février 1961 désignant la Société d'Equipement du département de l'oise pour mener une étude d'aménagement d'une Zone d'habitation de pres de 100 ha sur le territoire de la Commune de Montataire. Considérant que la dite Société doit remettre à la Mille, aux terms 292 25 Mai 1964 de la première convention d'étude le programme de realisations envisages et le bilay previsionnel de l'opération au vu desquels la Ville devra de prononcer sur la poursuite de l'opération et la signature de la convention de concession avec la SEDO Considerant :- que l'aurenagement de cette zone ne frent être envirage lans examen de l'intégration du programme dans les perspectives globales de la Mille. - que l'assemblée municipale ne peut se prononcer sur ces projets et la manière de les condune sans une comaissance appropordie des condi tions techniques et financières de realisation. . Que le personnel unnicipal actuellement en fonction ne pourra supporter en plus du travail courant qui l'absorbe dejà entièrement, les taches supplementaires importantes que ces études entraineront Mu le projet de convention étable par la Société Orgico. Après en avoir delibéré; Décide - de confier à la 3º Orgico dont le Riege Social est, 3 g une du Fg Loissonnière Paris 1xº, une mission d'assistance technico administrative et financière dont l'objet sera notamment d'assister pour le compte de la Ville à l'élaboration et à la réalisation mences par les divers technicions: urbanistes, architectes ou sociétés con cessimmaires d'amenagement, des programmes d'Habitat et d'équipement socio culturels et commercians de toutes natures. - d'assurer la coordination entre la Mille, les concessionnaires d'operations decidees et les diverses administrations concernées. d'assister la Mille dans tous les cas pievus par les conventions de con cestions el aminagement et cahier des charges type ou le crucedant ocurre à interven decret in 50 554 du ler Jun 1960) d'assister la Ville dans les problèmes financiers poses par les articles 21.22.23 de cahier des charges precite. approuve : La bouvention à passer avec cet organisme et autorese Mousieur le Have is la signer au uns de la Mille La dépense l'elevant à 2.750 f. par une sera imputée à l'art. 615 du budget, 1964 Acquisitions d'une propriété. Colonies de voucauces et classes de Meige La delegation designer lors de la rennion du bouseil Municipal du 17 avril 1964 rend compte de la mission qu'elle a effectuer à Samores du 11 au 15 Mai pour recherche de propriété en vue de l'implantation d'une bolonie de vacaures et classes de verge. Il resulte des recherches et demarches entreprises par la delegation que du terraius sur lesquels est édifié un bhalet Savoyard et apper tenant à Messieure Dunoyer et Richard, leignels accepteraient de vendre à la Mille, pourraient recevoir la construction enviragee. bes terrains litues au "los Garchet" à lamoens (Hante Savoit) nt eoupres de parcelles separces qui pourraient permettre diverses acts peter et untamment l'enseignement du Ski

25 Mai 1964 293 Le prix propose par les vendeurs est fixé à 75.000 F. y compres l'immentle bati. après en avoir deliberé, le bourne funicipal, Considerant l'utilité pour la Ville de posseder un établisse ment permettant d'envoyer des enfants en bolonies de vacances et en classes de neige. Elécide de proceder à l'acquisition des terrains et dessus designes. Autorise Monsieur le Maire à engager la procedure d'acquisition. La dépense sera imputée à l'article 212 du budget 1964. Ocquisition de terreins. rue Mertien Déviation du C.D. 123 Moneieur le Maire expose qu'à la suite du profet de creation d'un espace vert et de parkings dans le partie des terraines situés entre la deviation du C.D. 123 et la rue Mertian, la 3ª Uniun propriétaire a été contactée et que celle ce est disposée à ceder à la Ville de Montataire au prix de 6 F le mêtre carre fixé par l'administration des Domames les terrains cadastres section A.N. elimeros: 240.275. 280.281.246.284. et 239 lieu. dut " Le Equi de Vitel" d'une superficie de 40 avec 91 après en avoir delibère, le Conseit Municipal, - The le play des terrams dresse par Mr tordet Geometre expert à bruit, Mu l'aire du Service des Comaines, - Vu la promesse de veute souscrite par la Société Usinos, . Decide l'acquisition des terrans dont il s'agit aux conditions indiquees ci dessus et délique tous pouvous à Monsieur le Maire pour le répie senter à la signature de l'acte à intervenir Decide qu'il y a lieu de dispenser Monsieur le Maire de remples les formalités de purge des privilèges et hispothèques applicables aux acquisitions immobilières amiables en verte de l'article 11 de la la du 15 avril 1953 et vollicite la declaration si utilité publique du pro fet par application de l'article 25 de la loi du 30 décembre 1928 La dépense resultant de cette operation sera imputée au credit owert au budget article ell acquisitions d'immenbles. Elairage public de la diviation du C.D. 123. Mousieur le Maire expose que la circulation nocturue sur la deviation du CD 125 est dangereuse en raison du manque et éclairage fublic. Cette voie dont le Juetaprouve trace est à la périphère se la zone d'agglomeration est particulièrement utilisée Fenlis, le 6 April 1964 par les habitants de Montataire pour l'accès en Ville par les différentes voies qui y alon le Sous Trefet, tirent, que par ailleurs le route est établie en rembles sur deux tionçons de son traie signe Hubert et qu'elle est bordre sur une frantie par la derivation de la rivière " Le Cherain ". Il murte l'assumblee à delibèrer sur le profet étable par 4 réaut Lugimeur des T.P.E à breil pour la realisation des travaix d'élairage fullie sur cette voie dont le montant d'élève à 250,000 F. après en avoir delitère, le bouseil Municipal Décide la réalisation de travair de l'éclairage public sur la déviation du C.D.

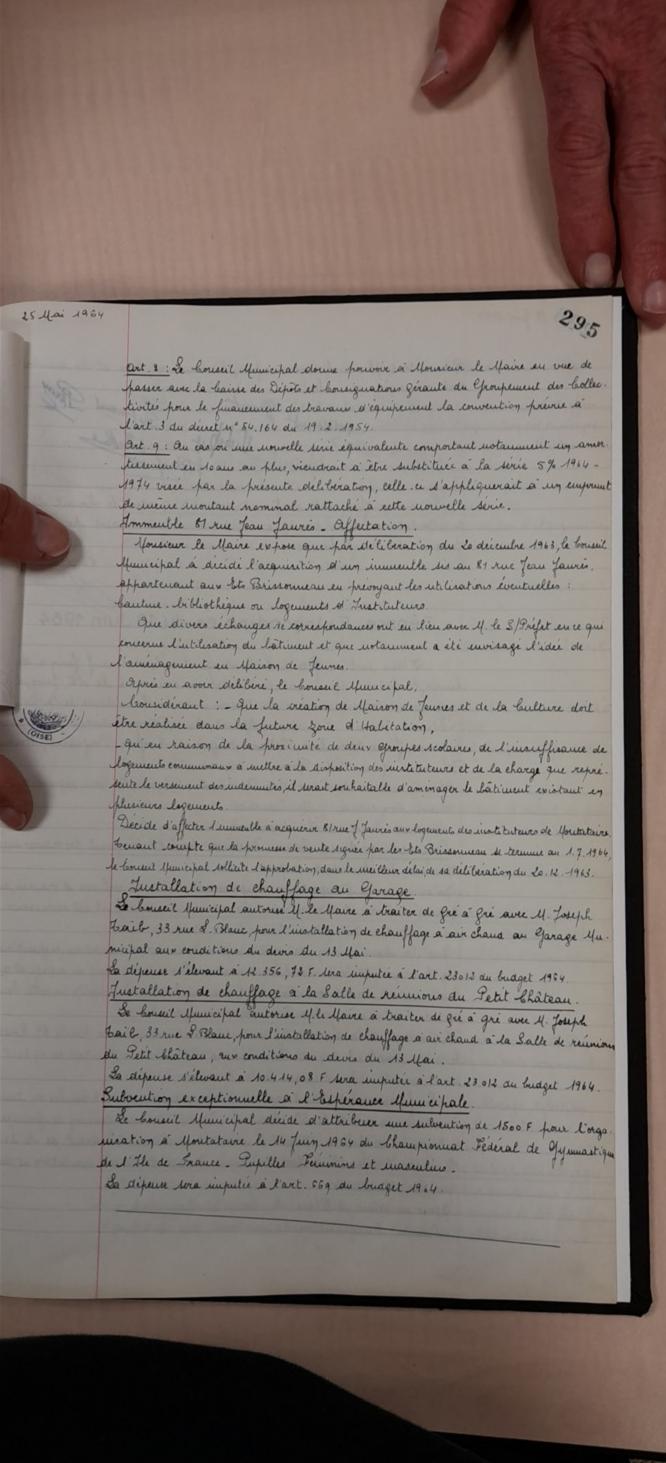
29 4 25 Mai 1904 . autorise Monsieur le Maire à traiter de gre à gre, après appel d'offres, avec la Societé agant consenti le meilleur prix. La dépense imputer à l'article 330-3 sera finance à l'aide d'un empoy de 200 000 F à lealuer auprès de la baisse des Déports « Georgement des bol lectivites pour le financement des travaire d'équipement » (serie 5 % - 1964 - 1974) et par un prelevement de 50.000 F. sur les fonds libres à la clôture de l'expes Telairage Devation du C. D. 123. Empreut de 200.000 Fr. art. 10x In oue de furauex les travaire el celairage fullie de la devation du C.D. 123, la tille de Montataire emettra par vois de souscription fullique un empreunt de Dour cent mille frances (200.000 F) amortissable en stix années à partir de 1964 au toux d'intérit annel de 5% art 2 : Mr le Mare est uvité à demander au Georpement des Collectivités pour le finance quent des travaire d'équipement le rattachement de cet empreunt dans les conditions pre vues par le décret n° 53.709 du 9 août 1953 modifie par le décret n° 60.953 du 8 deptembre 1960 et far les dieret 4° 54.154 du 15.2.1954, 55.632 du 20.5.1953 et 611030 du 11.9.1961 à la lévie 5% 1954 1994 à nominal décroissant des empreunts unifies des collectivites locales, représe Vu et approuve tee par des obligations dont les caracteristiques out ête défences par l'arrêté intermi Senlis, le . 6 Bout 1964 misteriel du 23 fauvier 1964. le Sous Réfet text 3 : be obligations, remboursables ou pair, seront emises avec forussauce du la signe: Bubert Juny 1964 au prix fire compte tem de l'époque de l'emission par arrête du Mini. stère des finances. art 4 : Lour permettre au prompement du bollection tes d'assurer le service de l'empreud la fulle de Montataire lui versora au plus tand le 1er Mai de chaque aunée et ce, feudant dis au a compter de 1968, une somme de : 26 300, 41 fro représentant l'annuté de l'amortissement de l'emprent majore, d'une fart de sa quote part des commissions dues par le épronpement aux quichets dominitiataires et d'autre part de la renuneration privue par l'art. è du decret du 15 février 1954 à têtre de participation Torfaiture aux frais de fonctionnement du Groupement, actuellement fixée à 0, 15 pour cent du montant definites de l'emprunt Evente somme non payer à la date de son exigibilité donnera lieu au paiement d'interets moratoires calculis au taux de 8 % d'an. art 4 bis : la lille de Montataire l'engage fendant toute la durée de l'empreunt som et à mettre en recommement en cas de beson les impositions directes nécessaires pour assurer le painnent des annuites et charges visées à dessus. art 5 : Es dépenses afférentes au réglement des frais d'emission de l'empreunt seront convertes ou moyen de sentimes communique. art 5 : La Mille de Montataire ne pourra pas, pendant toute la durie de l'un front exiger que le groupement des collectivites accepte le remboursement autique de tout ou partie de capital restaut du art 7: La Mille de Montataire prendra à la charge et assurera directement le paiement de tous impôts presents et futurs à l'exception de coux que la le mettrait obligatoirement à la charge des forteurs; elle acquittera également le dioits et frais pouvant resulter de l'empreunt

25 Mai 1964 L'An mil neuf cent soixante quatre, Le vingt cinq mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le vingt et un mai, s'est réuni en Séance Ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur COENE Etaient présents : MM. COEME, GODART, TRIN, FASSEUR, ROGER, BELLARD, BAS, MOURIGEAU, OPDENHOVE, BRYNAERT, MIGNON, DEDICOURT, JESUS, BELMANS, VIGNAUD, Maire. Absents excusés: MM. SCHMITT, TREFCON, Mmes MALZIEU, BONHOMME, WILS, Mme ROISIN représentée par Mr TRIN. Absent non excusé : Mr DAUDIER. Monsieur TRIN est élu Secrétaire. ACQUISITION D'UNE PROPRIÉTE - COLONIES DE VACANCES et CLASSES de NEIGE. La délégation désignée lors de la réunion du Conseil Municipal du 17 Avril 1964 rend compte de la mission qu'elle a effectuée à Samoens du 11 au Vacances et Classe de Neige.

Vacances et Classe de Neige.

Il résulte des recherches et démarches entreprises par la délégation que des terrains sur lesquels est édifié un Châlet Savoyard et appartenent à Messieurs DUNOYER et RICHARD, lesquels accepteraient de vendre à la Ville, pour raient recevoir la construction envisagée.

Cos terrains situés au "Clas Parchet" à Samoens (Haute Savoie) sont Ces terrains situés au "Clos Parchet" à Samoens (Haute Savoie) sont composés de parcelles séparées qui pourraient permettre diverses activités et notamment l'enseignement du ski. Le prix proposé par les vendeurs est fixé à 75.000 F. y compris l'immeuble bâti. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, mettant d'envoyer des enfants en Colonies de Vacances et Classes de Neige,
DECIDE de procéder à l'acquisition des terrains ci-dessus désignés,
AUTORISE Monsieur le Maire à engager la procédure d'acquisition.
La dépense sera imputée à l'article 212 du budget 1964. over L 1'00. autique, unt ut lu



3 19 Jun 1964 Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la seauce est lever et les membres pri sent out signe après lecture good Charles Silver Belland Le quinze Juin mil neuf cent sois aute quatre, le boussil Municipal de Montataire à été convogné en séance extraordinaire pour le dix neuf Jun a dix new heures. Le Maire, Séance Extraordinaire du 19 Juin 1964 I au mil new cent soisante quatre, le dis neuf fring à dix neuf heures, le bouseil Municipal de Montataire convogué le 15 Juny, d'est rein en leance extraordinaire à la Mairie sons la présidence de la Godart Luciez Chaient presents: M. M. Miguon, Godart, Erin, Roger, Dedicourt, Bas, Schmitt, Rasseur, Jesus, Opdenhove, Bellard, Mignaud, Grefcon, Brynaert, Mourigean, Belwaus, ymes Miles, Roising. Absent excuses: Mr Coeve, Mues Bouhonime, Malzieu, Mr Marie representé par 4. Bos Abbeut mon excuse : Mr Dandier Monsieur taring est elu secretaire Requisition d'une beune tassense pour l'enlivement des ordures ménagires Monnieur le Gresident expose: - qu'en raison de l'importance tonjours vivoissante du volume d'ordures mens geres à enlever et de l'usure du matériel en service, il est nécessaire de pro reder à l'acquisition d'une 3 eine benne tassense - que la lanunission de voirie après examen des diverses propositions a five son choix sur une benne Sovel identique à celles actuellement en usage et qui defus leur muie en service out toujours donné satisfaction; la capacité de cette benne se rait de 8 m3 et montre sur chasers Saviers type 8 7 6. Le montant de la dépense tel qu'il résulte du devis dresse par la Sa Sovel dont le siège sonal est 154 rue Lion Blum à Milleurbanne (Seine) est de 67.800 F le pur étant reveable selon l'époque de la livraison Le financement serait assure par un emprimit en 8 années ou tans de 6,65 à contracter auprès de la 3ª « Sequanaise " qui a pris une décision de principe favorable à l'ortror d'un frêt de 67.000 F. Le montant de l'ammilé serait de 10.265 F.18. It invite l'assemblée à prendre enmaissance de la documentation et du devis après en sovie delibère, le bouseil Municipal, Décide l'acquisition du materiel sus midique.

autorise el le Maire ou son adjoint à signer le marche à intervenix avec

Sollieite de M. le Spréfet l'autorination de traiter sans appel d'offres en raison de la nature spéciale du matériel dont l'acquisition est aurisagée. Déside que le financement dera assure par un empreunt à contracter auprès de la 32 "Sequanaise" aux conditions exposées ci dessus.

La dépense sera inscrite à l'article 314.5 du budget 1964.

Empreunt pour acquisition d'une beune tassense.

Le Couseil Municipal suite à sa décision de procéder à l'acquisition d'une blune tasseuse à ordures ménagères dont le financement sera assuré par un empreunt à la S.º Séquanair "et après en avoir delibéré,

Decide : - de contracter un empreut d'un montant de 67. 100 Folestiné à

financer l'acquirition d'une benne tassense "Sovel ».

d'accepter les conditions proposées par l'organisme preteur: 54 "Sequanaire" 4 rue Jules Lefabore à Paris Bain Iselon les termes de la lettre du 16.6.1964, SAVOIR: Montant du prêt : 67.800 F.

Durie: 8 au amortisement au mayon de 8 annuités constantes de chaque 10 205, 15 payables à terme écha,

de freudre en charge tous les impôts, bases et droits quelconques auguel l'empreunt peut ou pourra être assujetti,

d'interdire à la Mille de rembrerement par auticipation,

d'autoriser Mr le Maire ou son adjoint à signer avec le prêteur le contrat de prêt à intervenire sur les bases ci-dessus et aux conditions générales de ce contrat, dont le bouseil déclare avoir pris connaissance,

de voter pour toute la durier de l'emprunt, les centimes riccersaires pour

en assurer le service (amortissement, intérêts et charges).

Subvention pour organisation d'une exposition d'art à Montataire.

Le bruseit Municipal décide l'attribution d'une sulvention de 1500 F. à la Chaine d'Union artissanale des bréateurs d'Art, 9 rue de la Corderie à Paris (3 enie) pour l'organisation à Montataire du 1ser Salon de Pruitemps "au 27 Juin au 5 Juillet.

La dépense sera imputée à l'article 369 du budget 1964.

Eutretien de voies communales

Le bouseil Municipal autorise et le Maire à traiter de gre à gre avec la 3ª Pugo et bie 35 rue du Dépôt à elogent sur. Oise pour les travaux d'entretien des voies communales consistant en

- Construction de camiveaux en litor, fourniture et pase de blocage, réfection partielle de la chanssée, eur la base du deux estimatif firé à 29.200 F. La dépense sura imputée à l'article 661. Il du bridget 1964.

Hustallation de chauffage aux écoles. Modification au cahier des charges. Me Président expose que l'adjudication du 12 fuin relative sur travaur d'installation de clauffage central aux Ecoles à été infruetneuse en ce qui concerne le lot Chauffage et qu'il doit être precède à une seconde adjudication de 24 faillet 1964. Que compte teues du fait ci dessus et du délai d'approvisionnement successaire à l'unetablater pour se bronner les radiateurs, les travaux sur pour ent être entrepris heudant la bourse des vacaures seolaires 1964, et deuront être reportes en 1965. Jui il y a lieu de suodifier les artiles 3 et 4 du cahier des charges prevoyant la formule de revision tenant compte que artiles 3 et 4 du cahier des charges prevoyant la formule de revision tenant compte que l'ordre de service sura donné plusieurs suires après le dépôt des sommissions.

après en avoir deliberé, le bouseil épunicipal décide de modifier comme suit le calin toda après en avoir deliberé, le bouseil épunicipal décide de modifier comme suit le calin toda après en avoir de l'air de la le aut. 3: Les travaux à exécuter font l'objet d'un marché à forfait. Les fruis de base de aut. 3: Les travaux à exécuter font l'objet d'un marché à forfait.

nont établic suivant les conditions économiques du mos de Mai 1964.

art l'élentréprise adjudicataire receva un ordre de sourice concernant la command du materiel destine aux installations de chanflage, pour teun ompte des delais demandes formissem l'ordre de service concernant l'execution des travaux sera notifié à la suite, à une date fixe par la lluminifablie da durée d'execution des travaux est fixes à 5 mois.

Les prix de base seront revisables suivant la formule: $P' = P(0,15+0,85 \frac{T}{T})$ P = Prix de base ... <math>P' = Bris revise

I . Maleur de l'index construction chanfage CAI

Lustallation complète, publice par le Moniteux des travaux publics pour le

I'=valur du même indice à chaque situation de travair ou moyenne des mêmes indices menerels pendant la période d'exécution des travair.

Hustallation de chauffage aux Ecoles. Housieur le Président communique au Conseil Municipal le résultat de l'adjudication du 12 Juin relative au chauffage central dans les groupes Lamond Leveille et Jean Janvier qui a donné les résultat suivants:

Lot installation : non adjugé four domission unique superieure au duis estimatif.

Lot travaux annexés: adjugé à la Sa Rugo et bu à ellogent sur aise après avoir pris comminance du proces verbal d'adjudication, le bonnel Municipal dollicite d'approbation par Moneiux le Bons. Préfet.

Entribution de Prix 1964. Le bourse Municipal décide l'attribution des Lines de Prix aux enfants des Robes publiques de Montataire pour l'année 1964 aux Laureats du Certificat et Batudes Primaires, de l'entrée en classe de Genie et aux 5 premiers des élèves de chaque classe.

La dépense dera imputée à l'article 607 du budget 1964.

Frais de Mushon. Les observations de l'evanueu des comptes 1961 relatives au Mandat numéro 229 du 17 Mars 1961, approuve le mandat Mecial représentant la participation du Maire au Congrès des Maires de Pranse à Paris du 31 Janvier 1961 au 2 Jévrier 1961.

Eistribution de Prix 1981.

Le Conseil Municipal sur le vu des observations de l'examen des confles 1961 relatives aux mandets municres 756 du 13.7.1961 et 950 du 9août 1941 Catiment concernant la fourniture de livres de Prix approur la dépense correspondant à une distribution traditionnelle opérée chaque année far la Municipalité. Rien d'étant plus à l'ordre du four, la séauce est luée et les membres présents ont signé après lecture.